



Rapport Annuel

2021

Table des matières

Message du Président du Conseil de Surveillance	2
Message du Conseil de Gérance	4

PRÉSENTATION	7
Présentation des métiers	8
Modèle économique de Rothschild & Co	10
Présence mondiale	12
Gouvernance	14
Organigramme simplifié au 31 décembre 2021	17
Développement durable : impacts et faits marquants en 2021	18
Rothschild & Co et ses actionnaires	20

1 Revue des métiers	25
1.1 Conseil financier	26
1.2 Banque privée et Gestion d'actifs	33
1.3 Merchant Banking	39
2 Activité et résultats de l'exercice 2021	51
2.1 Activité, résultats et situation financière du Groupe	52
2.2 Activité, résultats et situation financière de la Société	58
2.3 Événements significatifs au cours de l'exercice 2021	62
2.4 Événements significatifs intervenus depuis la clôture de l'exercice 2021	62
2.5 Perspectives	63
2.6 Informations complémentaires au rapport de gestion	63
3 Informations relatives à la Société et à son capital	65
3.1 Présentation de la Société	66
3.2 Informations relatives au capital	68
4 Contrôle interne, gestion des risques et organisation comptable	85
4.1 Principaux risques	86
4.2 Contrôle interne	87
4.3 Gestion des risques	91
4.4 Organisation comptable du Groupe	94

5 Développement durable	97
5.1 Approche du Groupe en matière de développement durable	98
5.2 Intégration des critères ESG au sein du modèle économique	104
5.3 Impact environnemental	113
5.4 Impact sur les collaborateurs et sur la société	120
5.5 Pratiques commerciales	129
5.6 Annexes	135
6 Rapport sur le gouvernement d'entreprise	155
6.1 Le Gérant, Rothschild & Co Gestion	156
6.2 Le Conseil de Surveillance	159
6.3 Rémunération et avantages des mandataires sociaux	189
6.4 Opérations des dirigeants sur les titres de la Société	199
6.5 Contrats et engagements	200
6.6 Tableau récapitulatif des délégations de compétence accordées au Gérant par les actionnaires de la Société concernant le capital social	202
6.7 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	203
7 Comptes consolidés	205
Comptes consolidés	206
Annexe aux comptes consolidés	211
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	273
8 Comptes annuels	279
8.1 Comptes annuels	280
8.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	292

INFORMATIONS GÉNÉRALES	297
Abréviations et glossaire	298
Attestation des personnes responsables du rapport financier annuel	302
Autres informations	302

Message du Président du Conseil de Surveillance



David de Rothschild

Président du Conseil de Surveillance de Rothschild & Co

Chères et chers actionnaires,

Tout d'abord, je tiens à remercier tous les membres du Conseil de Surveillance pour leur fidélité, leur esprit incisif et la grande qualité des échanges qui furent les nôtres à l'occasion de chacune des cinq réunions du Conseil en 2021, alors que nous continuions à composer avec les effets de la pandémie de Covid-19.

Le Gérant, représenté par Alexandre de Rothschild, Président Exécutif, et les trois *Managing Partners*, Marc-Olivier Laurent, Robert Leitão et François Pérol, a obtenu des résultats exceptionnels dans les trois métiers du Groupe, grâce à des stratégies clairement établies, couplées à des conditions de marché dynamiques. Leurs solides qualités managériales ont permis au Groupe de traverser avec succès cette période compliquée et ce, pour la deuxième année consécutive.

Au cours de 2021, nous avons été très heureux d'accueillir deux nouveaux membres au sein de notre Conseil de Surveillance : Lord Mark Sedwill et Jennifer Moses.

En qualité de *Senior Adviser* du Groupe, Lord Sedwill entretient une relation avec le Groupe Rothschild & Co depuis quelques temps déjà. Auparavant, il a été Secrétaire de cabinet, responsable du *UK Civil Service* et Conseiller à la sécurité nationale au Royaume-Uni. Il est également président d'un groupe d'experts du G7 sur la résilience économique mondiale et du Pacific Future Forum. Son exceptionnelle carrière diplomatique, associée à sa connaissance des enjeux stratégiques, viendront enrichir les compétences du Conseil de Surveillance. Enfin, au regard de son expertise des enjeux ESG, le Conseil a également nommé Lord Sedwill comme membre de son Comité Développement Durable.

“Le Gérant a obtenu des résultats exceptionnels dans les trois métiers du Groupe, grâce à des stratégies clairement établies, couplées à des conditions de marché dynamiques.”

Jennifer Moses est impliquée dans le secteur de l'Éducation et notamment les entreprises liées aux EdTech. Jennifer Moses a passé la plus grande partie de sa carrière dans la finance et le secteur public aux États-Unis et à l'international. Elle a ensuite occupé le poste de *Senior Policy Adviser* auprès du Premier Ministre Gordon Brown, et s'est impliquée et à ce titre dans la restructuration du secteur bancaire britannique. Titulaire d'un MBA de l'université d'Harvard en 1989, elle avait obtenu un *Bachelor* en histoire des sciences à l'université de Brown en 1983. Sa carrière dans la banque d'investissement et ses réalisations dans l'écosystème des entreprises technologiques au Royaume-Uni et aux États-Unis sont remarquables, et constituent un apport très précieux pour le Conseil.

Nous nous réjouissons que Lord Sedwill et Jennifer Moses aient accepté notre invitation à rejoindre le Conseil. Nous avons déjà pu apprécier leurs conseils avisés.

Anthony de Rothschild et Luisa Todini ont quitté le Conseil. Anthony, qui reste *Senior Adviser* du Groupe, a rejoint le conseil de N.M. Rothschild & Sons Limited le 30 novembre. Je tiens à remercier Anthony pour son rôle précieux au sein du Conseil et de son Comité RSE pendant la durée de son mandat. Nous sommes ravis qu'il continue à faire partie du Groupe, et ainsi contribue à son développement, en particulier au Royaume-Uni. J'aimerais également adresser mes remerciements

à Luisa pour sa remarquable contribution et ses avis éclairés pendant la durée de son mandat, en particulier en sa qualité de membre du Comité des Rémunérations et des Nominations.

Lors de l'Assemblée Générale annuelle du 20 mai 2021, les actionnaires ont ratifié la nomination de Véronique Weill en qualité de membre du Conseil de Surveillance à compter du 14 mai 2020, en remplacement d'Angelika Gifford. Ils ont, par ailleurs, renouvelé les mandats de Lucie Maurel-Aubert, Adam Keswick, Sir Peter Estlin, Sylvain Héfès, Sipko Schat et moi-même, en qualité de membres du Conseil de Surveillance.

Au cours des dernières années, Rothschild & Co a conforté sa crédibilité en matière de développement durable, qui, à l'échelle du Groupe, occupe une place toujours plus importante dans le conseil aux clients privés ou aux entreprises. Conscient de l'impact que son expertise et son influence peuvent avoir sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) de nos clients et plus généralement de nos parties prenantes, le Groupe a formellement intégré le développement durable dans sa stratégie ainsi que celle de ses lignes métiers en 2021, l'objectif à long-terme étant de soutenir la transition de l'économie mondiale vers la durabilité.

Lors de l'Assemblée Générale annuelle en mai, les actionnaires seront invités à approuver un dividende de 3,79 € par action. Ceci comprend un dividende normal de 1,15 €, soit une augmentation de 29% par rapport à 2020. En outre, en raison des résultats exceptionnels de l'année 2021, sera proposé à l'appropriation également un dividende spécial de 1,60 €. Ceci est en plus de l'acompte sur dividende de 1,04 € déjà versé en octobre 2021.

Nous lancerons un programme de rachat d'actions pour un montant maximum de 70 millions d'€ pour une période se terminant le 18 novembre 2022 au plus tard.

Enfin, je tiens à féliciter l'ensemble des équipes du Groupe qui se sont pleinement investis cette année encore, malgré un contexte compliqué par la pandémie, pour assurer le succès de Rothschild & Co en 2021.

Je voudrais pour conclure adresser mes sincères remerciements à nos actionnaires pour leur fidélité et leur soutien sans faille.

Message du Conseil de Gérance



Alexandre de Rothschild

Président Exécutif de Rothschild & Co Gestion

Marc-Olivier Laurent

Robert Leitão

François Pérol

Managing Partners de Rothschild & Co Gestion

« Nous souhaitons remercier tous nos collaborateurs pour avoir fourni des résultats aussi excellents. Leur résilience et leur agilité nous permettent d'annoncer les meilleurs résultats de notre histoire. »

Chères et chers actionnaires,

Nos résultats excellents en 2021 sont le fruit de l'engagement et de la détermination de chaque collaborateur de Rothschild & Co tout au long d'une année particulièrement exigeante. Malgré les bouleversements causés par la pandémie en 2021, nos trois métiers ont délivré des performances solides grâce à une stratégie de long terme, à la qualité de la relation avec nos clients et des conditions de marchés favorables.

En 2021, le métier de **Conseil financier** a bénéficié d'un excellent contexte de marché dans toutes les zones géographiques, tous les secteurs et toutes les activités. Les revenus de l'année 2021 ont atteint un niveau record de 1 915 millions d'euros, en hausse de 67% comparé à 2020. Au cours des douze derniers mois à fin décembre 2021, Rothschild & Co s'est classé au 6^{ème} rang mondial en termes de revenus ⁽¹⁾. Le résultat avant impôt 2021 ⁽²⁾ s'est élevé à 421 millions d'euros, en hausse de 150% représentant une marge opérationnelle de 22,3%.

Les revenus issus du Conseil en fusions-acquisitions pour 2021 ont atteint 1 432 millions d'euros, en hausse de 87% par rapport à 2020, en raison d'une activité très soutenue. Rothschild & Co s'est classé à la 4^{ème} place mondiale en nombre d'opérations réalisées au cours de 2021. En Europe, le Groupe conserve sa position de leader, depuis plus de 15 ans, en matière de fusions-acquisitions ⁽³⁾.

Les revenus du Conseil en financement pour 2021 se sont élevés à 483 millions d'euros, en hausse de 27% par rapport à 2020. Au cours de l'année 2021, Rothschild & Co s'est classé à la 1^{ère} place européenne et à la 2^{ème} place mondiale par le nombre d'opérations de restructuration réalisées. Nous continuons de conseiller toujours

plus de mandats européens que tout autre conseiller financier indépendant ⁽⁴⁾. En 2021, nous avons également été très actifs dans le conseil sur des opérations de financement innovantes liées au développement durable. Nous nous sommes également impliqués dans la levée de fonds pour des projets en lien avec les énergies renouvelables.

Nous avons renforcé notre offre de conseil sur les marchés de capitaux pour constituer des équipes capables de répondre à l'ensemble des besoins de nos clients. Une offre ESG de premier plan a été créée pour apporter l'expertise nécessaire et ce à tous les niveaux : conseil en fusions-acquisitions, conseil sur les marchés de capitaux, et conseil en financement et restructuration de dette. Enfin, nous avons recruté des banquiers au sein des équipes *Private Capital*, pour conseiller des clients sur tous types de situations, y compris les solutions d'investissement minoritaire, les levées de capitaux de croissance et les solutions de liquidités pour des gestionnaires de fonds.

À la fin de l'année 2021, Rothschild & Co a conclu à un accord pour acquérir dans Redburn (Europe) Limited, l'un des plus importants courtiers européen indépendants. Cette acquisition s'inscrit dans la continuité de la stratégie du Groupe de développer une plateforme mondiale de solutions actions multi-produits, avec un périmètre couvrant le conseil indépendant sur les offres d'actions cotées, la levée de capitaux sur les marchés privés et le conseil aux investisseurs, jusqu'à la recherche sectorielle et d'entreprise leader sur leur marché ainsi que l'exécution d'ordre sur les marchés boursiers cotés, ainsi qu'une aide à la recherche et à la vente dans les syndicats ECM des marchés cotés.

Dans l'activité de **Banque privée et Gestion d'actifs**, au-delà de la crise sanitaire prolongée, les inquiétudes se sont faites de plus en plus vives concernant les perturbations des chaînes d'approvisionnement, l'inflation et les hausses potentielles des taux d'intérêt. Cela a créé une certaine volatilité au cours des derniers mois de l'année. Cependant, les marchés sont restés bien soutenus par les liquidités abondantes des banques centrales et les mesures de relance budgétaire des gouvernements. Dans ce contexte, la performance de l'activité est restée très forte.

Au cours de l'année 2021, la collecte nette s'est élevée à 4,1 milliards d'euros, dont 4,3 au titre de la Banque privée et 0,8 au titre de la gestion d'actifs européenne, partiellement compensée par des sorties nettes de 1,0 au sein de la gestion d'actifs américaine. Les actifs sous gestion de WAM Europe ont augmenté de 26% passant de 75,2 milliards d'euros à 95,0 milliards d'euros⁽⁵⁾ à fin 2021.

Notre activité européenne (WAM Europe) a continué d'attirer de nouveaux clients, enregistrant une collecte nette au sein de toutes ses implantations. L'activité a poursuivi son développement avec l'ouverture de bureaux en Espagne (Madrid), en France (Toulouse) et au Royaume-Uni (Birmingham). L'acquisition de la Banque Pâris Bertrand a été finalisée en juillet et la fusion juridique entre les deux entités suisses a été mise en place en octobre 2021.

En 2021, nos équipes de gestion ont affiché des performances supérieures à leurs indices de référence respectifs dans la plupart des portefeuilles et devises de clients, souvent classés dans le premier quartile par rapport à leurs homologues.

Les actifs sous gestion de AM US ont augmenté de 9%, à 8,9 milliards d'euros à fin 2021. Dans l'ensemble, l'activité progresse grâce à l'amélioration de la performance des investissements dans toutes les stratégies. Cela se traduit à la fois, par un ralentissement de la décollecte et par un nombre croissant de nouvelles opportunités d'investissement.

Les revenus de l'année 2021 ont atteint un niveau record à 593 millions d'euros en augmentation de 19%. La croissance a été tirée par la hausse des commissions de 22% à 511 millions d'euros, directement en lien avec l'augmentation progressive des actifs ainsi qu'à des commissions de surperformance.

Le résultat avant impôt de WAM Europe, hors AM US (qui a atteint le seuil de rentabilité au cours de l'année) est en hausse de 58% à 11,7 millions d'euros, soit une marge opérationnelle de 20,7%.

L'activité de **Merchant Banking** a généré des revenus en hausse de 169% à 398 millions d'euros, grâce à d'importantes plus-values réalisées sur des cessions d'investissements, à l'augmentation significative de la valeur latente sur l'ensemble du portefeuille et à la croissance des revenus récurrents. Par rapport à la moyenne des revenus annuels des trois dernières années, les revenus de 2021 sont en hausse de 130%.

Les revenus liés à la performance des investissements générés en 2021 représentent une solide validation de notre approche d'investissement rigoureuse. Cela confirme également que les investissements ont continué à créer de la valeur pour nos investisseurs malgré les défis posés par la pandémie.

La résilience des trois secteurs d'activité sur lesquels nous nous concentrons (Data & Logiciel, Santé et Services aux entreprises à base technologique), combinée à la qualité des actifs et à nos initiatives

de création de valeur pour les investissements en portefeuille, se sont traduites par des valorisations plus élevées des positions en capital-investissement, corroborées par les réalisations réussies en 2021.

Le niveau élevé des revenus en 2021 a permis de dégager un résultat avant impôt de 292 millions d'euros, nettement supérieur à celui de 2020 (57 millions d'euros) soit une marge opérationnelle de 73%. La marge dégagée par l'activité de gestion de fonds (qui exclut les revenus liés à la performance des investissements) ressort à 9%. La convergence entre les intérêts du Groupe et ceux des investisseurs tiers reste un facteur clé de différenciation. En 2021, les investissements de Rothschild & Co ont atteint 176 millions d'euros.

Les cessions et distributions ont atteint 244 millions d'euros. La valeur des actifs investis, qui représente les investissements du groupe dans l'activité de Merchant Banking, a atteint son plus haut niveau à 905 millions d'euros. Au 31 décembre 2021, les actifs sous gestion s'élevaient à 18,3 milliards, en hausse de 17%.

En 2021, le Groupe a formalisé son ambition à long terme de mettre son influence et son expertise au service de la transition durable de l'économie mondiale en tant que pilier clé de sa stratégie. Un ensemble commun de priorités ESG fournit une feuille de route claire afin de favoriser davantage l'intégration dans l'ensemble du modèle économique du Groupe.

Concernant nos priorités environnementales, le Groupe a poursuivi la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre, ainsi que ses efforts pour intégrer les risques et les opportunités environnementaux dans les solutions et conseils auprès des clients tant des métiers d'investissement que de Conseil financier. Rothschild & Co s'est également engagé à avoir un niveau d'émission d'opérations nettes zéro d'ici 2030.

Un volet clé de la stratégie consiste à veiller au bien-être des collaborateurs avec des initiatives visant à assurer un environnement de travail inclusif et promouvoir la diversité, notamment avec une meilleure représentation des femmes au sein des équipes de management.

Tout au long de l'année, la COVID-19 a continué d'impacter notre activité. Un nombre important de collaborateurs ont travaillé depuis leur domicile, conformément aux recommandations gouvernementales. De ce fait, nous avons beaucoup appris sur la capacité d'adaptation et la résilience de nos collaborateurs et avons ainsi adopté des chartes de travail agile dans nos différents bureaux pour encourager et soutenir ce changement d'organisation. Nous y sommes parvenus tout en garantissant la continuité des activités et en maintenant un service client exceptionnel.

Nos trois métiers continuent d'afficher de solides performances, malgré des niveaux d'incertitude croissants lié à l'environnement macroéconomique actuel. Les stratégies claires à long terme de chaque métier nous permettent d'être optimistes quant à une performance solide au cours de l'année 2022, mais sous réserve de l'évolution des récents événements géopolitiques et des conditions du marché au cours de l'année.

Enfin, nous profitons de cette occasion pour remercier tous nos collaborateurs, à travers le monde, pour avoir fourni des résultats aussi remarquables en 2021. Leur résilience, et leur agilité nous permettent d'annoncer les meilleurs résultats de notre histoire, malgré une nouvelle année marquée par la pandémie.

(1) Source : Publications des sociétés.

(2) Y compris l'investissement en cours dans le développement de notre bureau en Amérique du Nord.

(3) Source : Refinitiv.

(4) Source : Dealogic.

(5) Au quatrième trimestre 2021, le Groupe a décidé d'inclure les actifs comptés en double. Par conséquent, les actifs sous gestion ont été retraités et comprennent désormais 6,1 milliards d'euros d'actifs doublement comptabilisés représentant les actifs des clients de la Banque privée investis dans des produits de la Gestion d'actifs (2020 : 5,3 milliards d'euros)

Présentation

Présentation des métiers	8
Modèle économique de Rothschild & Co	10
Présence mondiale	12
Gouvernance	14
Organigramme simplifié au 31 décembre 2021	17
Développement durable : impacts et faits marquants en 2021	18
Rothschild & Co et ses actionnaires	20

Présentation des métiers

Chiffres clés pour l'année 2021 (par rapport à 2020)

Revenus	Résultat net – part du Groupe ⁽¹⁾	BPA (Bénéfice par Action) ⁽¹⁾
2 925 M€ +63%	766 M€ +343%	10,59 € +347%
Capitaux propres – part du Groupe	Ratio de solvabilité global	ROTE (Retour sur fonds propres tangibles) ⁽¹⁾
3,1 Mds€ +35%	21,3%	32,3%
Nombre de collaborateurs		
3 816 +6%		

Conseil financier

- Conseil en fusions-acquisitions et stratégie
- Conseil en financement
 - Financement et restructuration de dette
 - Marché de capitaux
 - Conseil auprès des actionnaires

Plateforme mondiale avec une présence dans plus de 40 pays

1 271 banquiers, dont 245 *Managing Directors*

Conseil de près de 740 transactions d'une valeur totale de près de 695 Mds USD

6^{ème} mondial ⁽²⁾

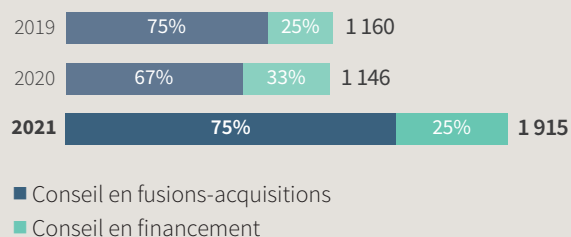
en fonction des revenus
(12 mois glissants à la fin décembre 2021)

4^{ème} mondial et 1^{er} en Europe

en nombre d'opérations de fusions-acquisitions réalisées ⁽³⁾

Revenus

(en millions d'euros)



(1) Hors éléments exceptionnels. Pour plus d'informations, se référer à la Section 2.1.6 du présent rapport.

(2) Source : Publications des sociétés.

(3) Source : Refinitiv.

Banque privée et Gestion d'actifs

- Banque privée
- Gestion d'actifs européenne (AM Europe)
- Gestion d'actifs américaine (AM US)

103,9 Mds€

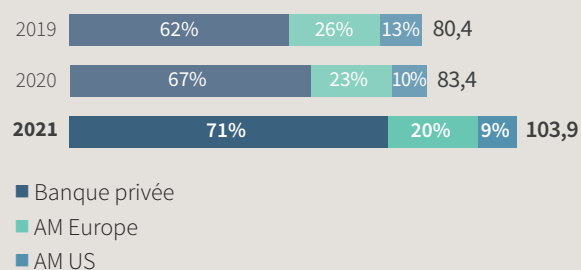
Actifs sous gestion
(au 31 décembre 2021)

275 banquiers privés

48 *investment managers* en Gestion d'actifs

Actifs sous gestion

(en milliards d'euros)



Capital-investissement et dette privée (Merchant Banking)

- Capital-investissement
 - Capital-investissement
 - Multistratégies (secondaire, multi-gestion et co-investissements)
- Dette privée
 - Prêts directs
 - *Credit Management*

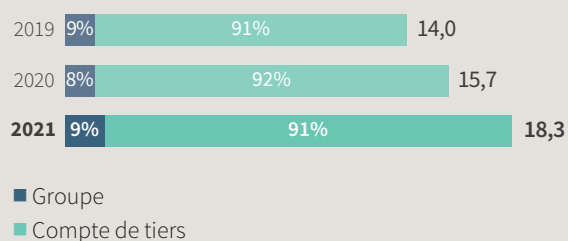
18,3 Mds€

Actifs sous gestion
(au 31 décembre 2021)

126 professionnels de l'investissement

Actifs sous gestion

(en milliards d'euros)



Modèle économique de Rothschild & Co

Avec plus de 200 ans d'expérience, le Groupe Rothschild & Co offre une vision unique au bénéfice de ses clients, de leur activité et de leur patrimoine.

Les valeurs du Groupe

Au sein du Groupe, nous encourageons une culture d'entreprise responsable et créatrice de valeur sur le long terme pour nos clients, nos parties prenantes et nos investisseurs

Responsabilité

- Réflexion
- Stratégique
- Long-terme

Perspécacité

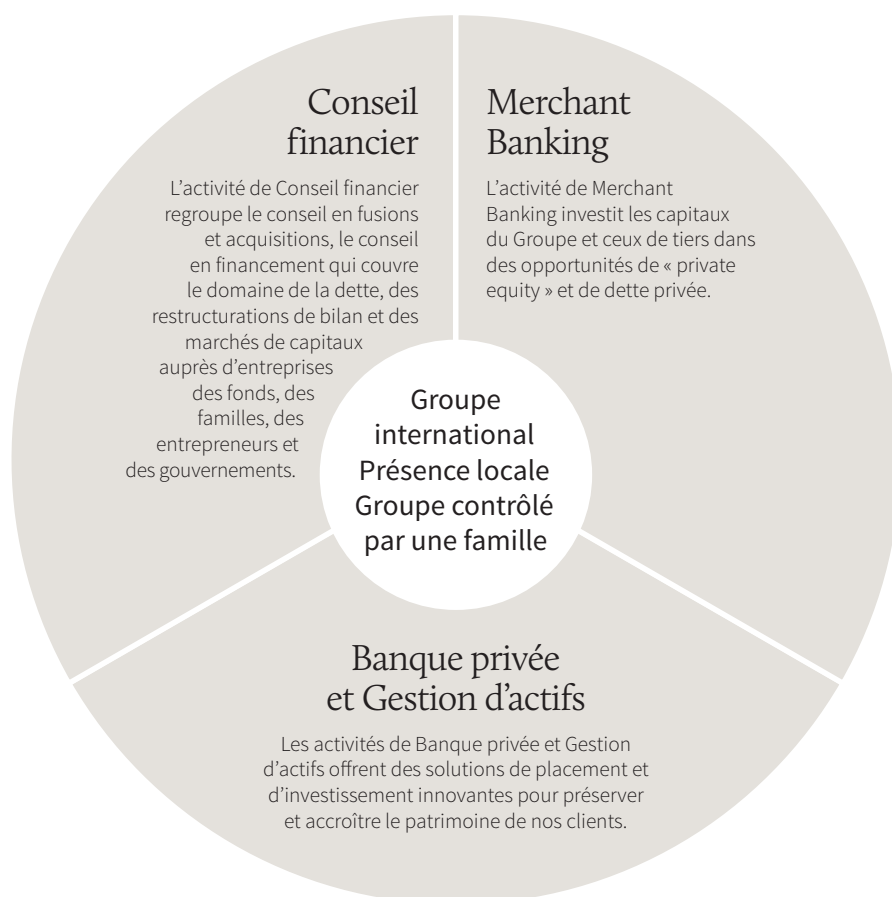
- Confiance
- Empathie
- Engagement

Créativité

- Innovation
- Esprit d'équipe
- Entrepreneuriat

Trois métiers établis

Un Groupe organisé autour de trois métiers



Facteurs de différenciation

Une vision à long-terme

- Groupe contrôlé par la famille
- Solvabilité financière solide
- Relations pérennes avec nos clients

Une approche centrée sur l'humain

- Large éventail d'expertises
- Savoir-faire approfondi
- Culture de partenariat
- Réseau bien établi

Héritage d'une marque singulière

- Solide légitimité
- Réputation inégalée

Une stratégie commune aux trois métiers

Focus

Accroître les parts de marché de nos trois métiers clés au travers d'expertises fortes

Croissance

Croître dans nos trois métiers clés, à la fois de manière organique et via des acquisitions ciblées, pour atténuer la cyclicité des marchés dans lesquels nous opérons

Création de valeur

Trois métiers établis avec de fortes synergies entre eux, tous axés sur une performance durable et de créatrice de valeur

Rendements solides

L'utilisation efficace du capital génère une croissance des résultats sur le long terme, afin d'assurer une politique progressive des dividendes

Ambition de développement durable

Le Groupe souhaite contribuer, par son influence et son expertise, à la transition écologique et durable de l'économie mondiale

Présence mondiale

Un réseau unique de collaborateurs au centre des marchés financiers mondiaux alliant vision mondiale et compétence locale approfondie.



43

pays

64

bureaux

3 816

collaborateurs

- Conseil financier
- Banque privée et Gestion d'actifs
- Merchant Banking

(1) Partenariats.

(2) Compte tenu des événements récents en Ukraine, le Groupe a décidé de suspendre ses opérations de Conseil financier à Moscou. Pour plus d'informations, se référer à la Section 2.6 du présent rapport.



Gouvernance

Le Gérant

Rothschild & Co Gestion est le Gérant et le représentant légal de Rothschild & Co SCA, holding opérationnelle du Groupe. En tant que Gérant, Rothschild & Co Gestion assure la direction de la Société.

Dans ce cadre notamment, le Gérant définit les orientations stratégiques, supervise l'information comptable et financière, et pilote le dispositif de contrôle interne et détermine les fonds propres de Rothschild & Co SCA et de ses filiales sur base consolidée.

Le Président Exécutif du Gérant s'appuie sur le Conseil de Gérance dans l'exercice de ses fonctions.

Le Conseil de Gérance

Au 31 décembre 2021, le Conseil de Gérance comprenait :



Alexandre de Rothschild
Président Exécutif



Marc-Olivier Laurent
Managing Partner



Robert Leitão
Managing Partner
Co-Président du Comité
Exécutif du Groupe



François Pérol
Managing Partner
Co-Président du Comité
Exécutif du Groupe

En mars 2022, Javed Khan a été nommé *Managing Partner* et a rejoint le Conseil de Gérance. Au même moment, Marc-Olivier Laurent a démissionné de ses fonctions de *Managing Partner*. Sa nomination en qualité de membre du Conseil de Surveillance de Rothschild & Co sera proposée lors de la prochaine Assemblée Générale qui se tiendra le 19 mai 2022 ⁽¹⁾.

(1) Pour plus d'informations, se référer au communiqué de presse publié sur le site de la Société (www.rothschildandco.com).

Le Comité Exécutif du Groupe

Le Comité Exécutif du Groupe est l'organe exécutif de Rothschild & Co composé des plus hauts responsables des divisions opérationnelles et fonctionnelles du Groupe.

Le Comité Exécutif du Groupe propose des orientations stratégiques au Gérant et l'assiste dans la supervision de la mise en œuvre de la stratégie dans l'ensemble du Groupe et la gestion opérationnelle du Groupe.

Co-présidé par Robert Leitão et François Pérol, le Comité Exécutif du Groupe se composait au 31 décembre 2021 des membres additionnels suivants :



Paul Barry
Directeur des
Ressources Humaines
du Groupe



Grégoire Chertok
Responsable France
du Conseil financier
Responsable adjoint
monde du Conseil
financier



Mark Crump
Directeur Financier
et Directeur des
Opérations du Groupe



Laurent Gagnebin
Responsable de
Rothschild & Co Bank AG
Co-responsable du
Wealth Management



Javed Khan
Responsable du
Merchant Banking



Marc-Olivier Laurent
Managing Partner
Président Exécutif
du Merchant Banking



Alain Massiera
Responsable de la
Banque privée et la
Gestion d'actifs en
France



Jimmy Neissa
Responsable de
Rothschild & Co,
Amérique du Nord
Responsable adjoint
monde du Conseil
financier



Gary Powell
Président Exécutif
du *Wealth Management*



Martin Reitz
Responsable de
Rothschild & Co,
Allemagne
Responsable adjoint
monde du Conseil
financier



Emmanuelle Saudeau
Directrice Digital
Groupe



Helen Watson
Responsable UK du
Wealth Management
Co-responsable du
Wealth Management



Jonathan Westcott
Directeur juridique et
conformité du Groupe

Gouvernance

Conseil de Surveillance et comités spécialisés

Le Conseil de Surveillance exerce un contrôle permanent de la gestion de la Société par le Gérant, en ce compris notamment l'information financière et comptable ainsi que le dispositif de contrôle interne en matière de risques, conformité et audit interne. Le Conseil de Surveillance s'appuie sur quatre comités spécialisés : le Comité d'Audit, le Comité des Rémunérations et des Nominations, le Comité des Risques et le Comité Développement Durable.

Le tableau suivant présente la composition du Conseil de Surveillance et de ses comités spécialisés :

Membres	Conseil de Surveillance	Comités spécialisés			
		Comité d'Audit	Comité des Rémunérations et des Nominations	Comité des Risques	Comité Développement Durable
David de Rothschild – Français	■ ■				
Éric de Rothschild – Français	■ ■				
Lucie Maurel-Aubert – Française	■ ■				■ ■
Adam Keswick – Britannique	■ ■				
Dr. Daniel Daeniker – Suisse	■				
Gilles Denoyel – Français	■	■		■	
Sir Peter Estlin – Britannique	■	■ ■	■	■	
Sylvain Héfès – Français	■		■ ■		
Suet-Fern Lee – Singapourienne	■	■		■	
Arielle Malard de Rothschild – Française	■	■		■	
Jennifer Moses – Américaine	■				
Carole Piwnica – Belge	■		■		■
Sipko Schat – Néerlandais	■	■		■ ■	
Lord Mark Sedwill – Britannique	■				■
Véronique Weill – Française	■		■		

■ Président/Présidente
■ Vice-Président/Vice-Présidente

■ Membre indépendant
■ Membre non indépendant

15

membres

7

membres
indépendants

7

nationalités

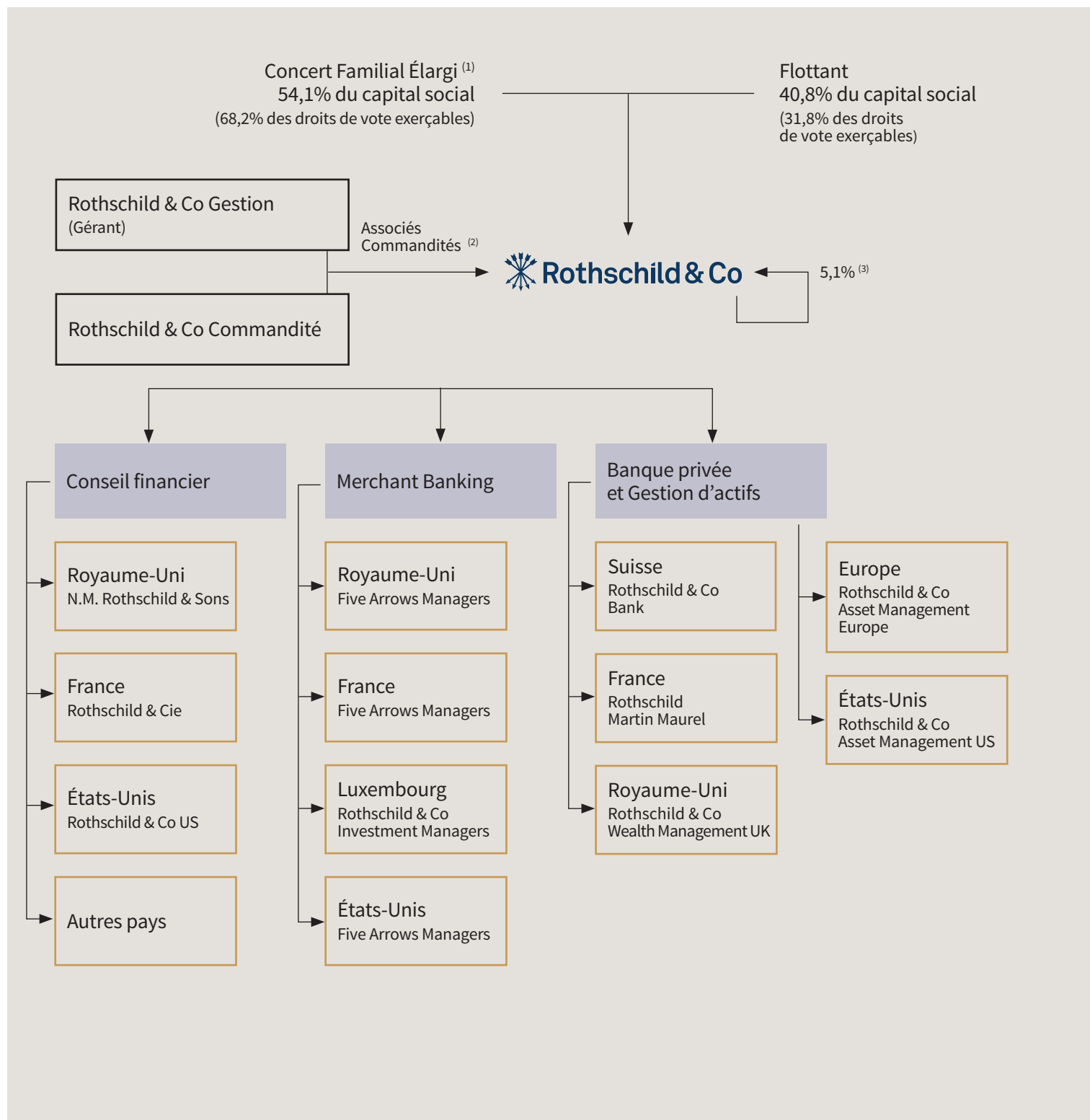
40%

de femmes

60%

d'hommes

Organigramme simplifié au 31 décembre 2021



(1) Pour plus d'informations, se référer à la Section 3.2.3, paragraphe « Concert Familial Élargi » du présent rapport.

(2) Sociétés contrôlées par la famille Rothschild.

(3) Actions auto-détenues et actions d'autocontrôle, à l'exception des actions détenues par N.M. Rothschild & Sons Limited qui sont comptabilisées dans le Concert Familial Élargi.

Développement durable : impacts et faits marquants en 2021

« Le Groupe souhaite contribuer, par son influence et son expertise, à la transition écologique et durable de l'économie mondiale. »

Priorités stratégiques

Impact de nos opérations

Intégration dans les lignes métiers

Activités philanthropiques

Environnement (E)

- Accompagner la transition vers une **économie bas-carbone**
- Préserver et protéger la **biodiversité**



- Ambition : nette zéro émission sur les opérations d'ici 2030
- 70% de réduction des émissions GES (vs 2018)
- Transfert vers des techniques d'élimination du carbone
- 91% d'électricité de sources renouvelables
- 79% des bureaux n'utilisent plus de plastique à usage unique

WAM et MB

Conseil financier

Tierces parties

Suivi des controverses sociales et environnementales

Objectifs ambitieux de classification SFDR

Près de 100% de couverture des votes ⁽¹⁾

Un des leaders du conseil d'entreprise sur les transactions associées aux technologies énergétiques innovantes

Code de conduite des fournisseurs

R&Co4Generations : nouveau fond et plateforme

(1) Périmètre éligible pour AM Europe, AM US et WM UK (actifs discrétionnaires).

Nos collaborateurs et la société (S)

- Promouvoir la **diversité d'idées**
- Veillez au **bien-être de nos collaborateurs**
- Lutter contre les **inégalités**



- Environ 3 800 collaborateurs dans plus de 40 pays
- 39% avec une ancienneté de plus de 5 ans
- Plus de 800 nouveaux recrutements (dont 33% de femmes)
- 25,4% de femmes aux niveaux AD et supérieur
- 40% de membres du Conseil de Surveillance sont des femmes
- Environ 1 300 participants à la formation D&I
- Politique de travail agile

Pratiques commerciales (G)

- Préserver des **pratiques professionnelles responsables**



- 97% des collaborateurs formés à la sécurité de l'information
- 96% des collaborateurs formés à la protection des données
- 100% de nos clients sont soumis à un contrôle au niveau des risques en matière de criminalité financière
- Contrôles des risques anti-corruption pour toutes les entités

Politiques d'investissement spécifiques à l'ESG

Nouveaux produits ESG pour AM Europe et MB ; 10 fonds labélisés pour AM Europe (ISR/Towards Sustainability)

Participation à neuf initiatives spécifiques à l'ESG en 2021

Conseiller en transactions de financements durables, supportant des causes environnementales et sociales

Prise en compte de critères ESG dans le processus d'intégration des nouveaux clients

Nouveaux partenariats philanthropiques mondiaux à impact environnemental et social

Pour plus d'informations, se référer au Chapitre 5 du présent rapport.

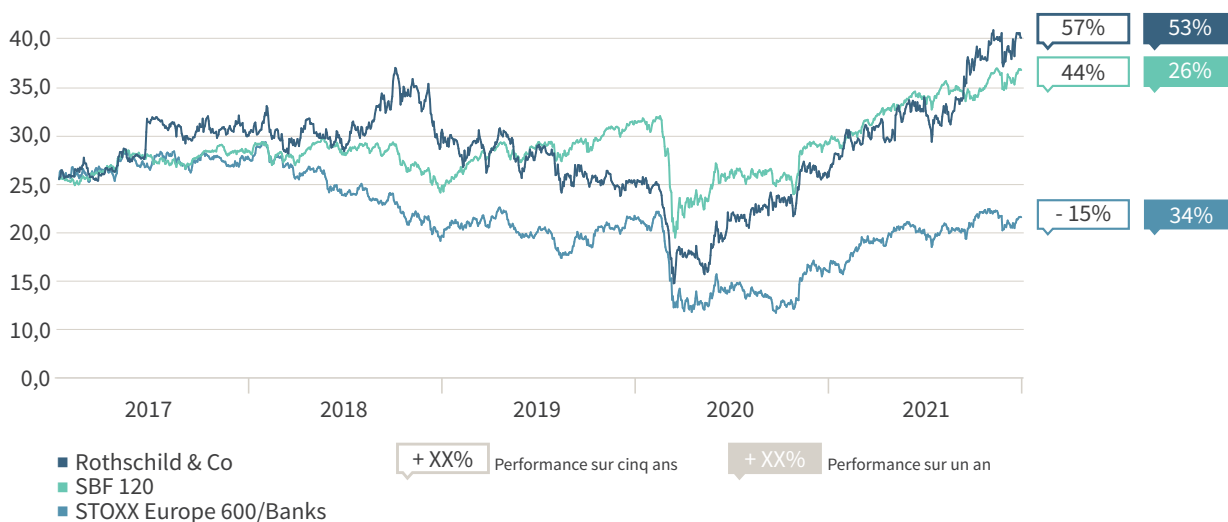
Rothschild & Co et ses actionnaires

Données de marché

Principales données boursières

	2017	2018	2019	2020	2021
Capitalisation boursière (en millions d'euros)	2 364	2 391	1 987	2 011	3 137
Cours de l'action (en euros)					
À la fin de l'exercice	30,5	30,9	25,6	25,9	40,4
Maximum	32,5	37,3	31,0	27,6	41,2
Minimum	25,6	28,4	24,0	15,0	26,0
Cours moyen annuel	29,2	31,6	27,5	22,2	33,5
Nombre d'actions					
Émis	77 407 512	77 512 776	77 617 512	77 657 512	77 732 512
Dont actions auto-détenues	909 770	3 023 132	4 151 321	3 476 731	3 526 632
Capital social (en euros)	154 815 024	155 025 552	155 235 024	155 315 024	155 465 024
Code ISIN					FR0000031684

Évolution du cours de l'action Rothschild & Co sur cinq années



Carnet de l'actionnaire

	2017	2018	2019	2020	2021
Dividende par action	0,72 ⁽¹⁾	0,79	– ⁽²⁾	0,70 ⁽²⁾	3,79 ⁽²⁾⁽³⁾
Bénéfice par action (BPA)	3,18	3,88	3,38	2,20	10,59
BPA – hors éléments exceptionnels	3,33	4,10	3,24	2,37	10,59
Données de marché					
Valeur totale des échanges (en millions d'euros)	355,1	773,3	398,9	325,9	569,7
VOLUME TOTAL DES ÉCHANGES	12 056 919	23 934 305	15 056 967	15 396 530	17 154 256
Volume moyen journalier	47 279	93 860	59 047	59 909	66 454
% échangé sur Euronext	49%	36%	38%	45%	48%
% échangé sur les plateformes électroniques	51%	64%	62%	55%	52%
Hors blocs exceptionnels sur la période ⁽⁴⁾					
Valeur totale des échanges (en millions d'euros)	312,7	722,5	398,9	325,9	569,7
VOLUME TOTAL DES ÉCHANGES	10 568 848	22 434 305	15 056 967	16 325 613	17 145 256
Volume moyen journalier	41 446	87 978	59 047	59 909	66 454

(1) Ce montant représente le dividende pro forma équivalent à une année de 12 mois pour 2017, en lien avec l'exercice de 9 mois de 2017 suite au changement de date de clôture de mars à décembre.

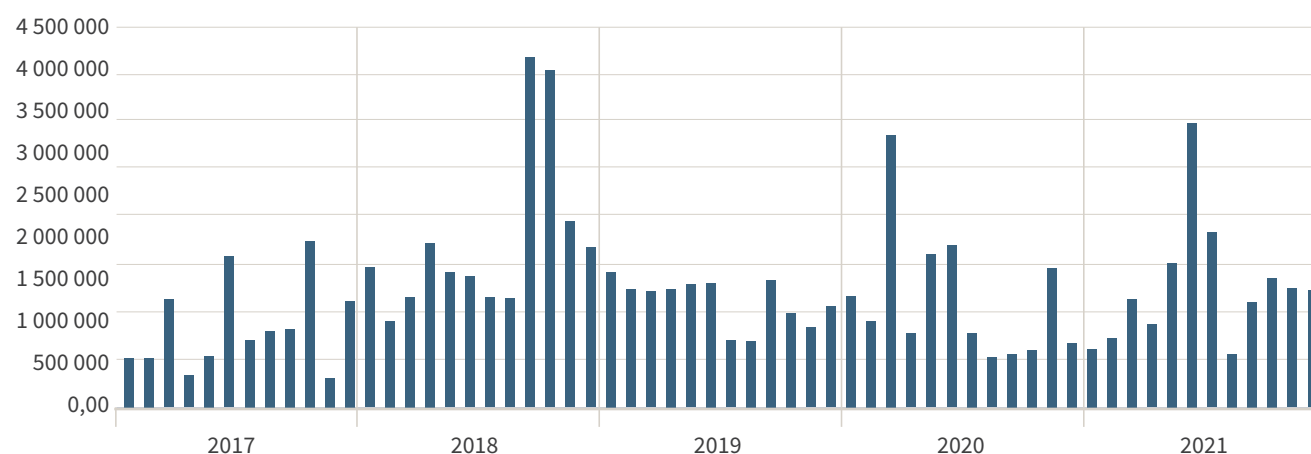
(2) Dans le cadre de notre politique normale de distribution de dividendes, nous aurions distribué un dividende par action de 0,85 € et 0,89 € au titre des exercices 2019 et 2020. Toutefois, en raison des restrictions réglementaires alors en place en raison de la pandémie, les 0,85 € pour 2019 ont été versés en octobre 2021, et les 0,89 € pour 2020 ont été versés en deux tranches de 0,70 € en mai 2021 et 0,19 € en octobre 2021.

(3) Il comprend un dividende normal de 1,15 euro, un dividende spécial de 1,60 euro et un acompte sur dividende de 1,04 euro, versé en octobre 2021.

(4) Blocs exceptionnels supérieurs à 500 000 actions.

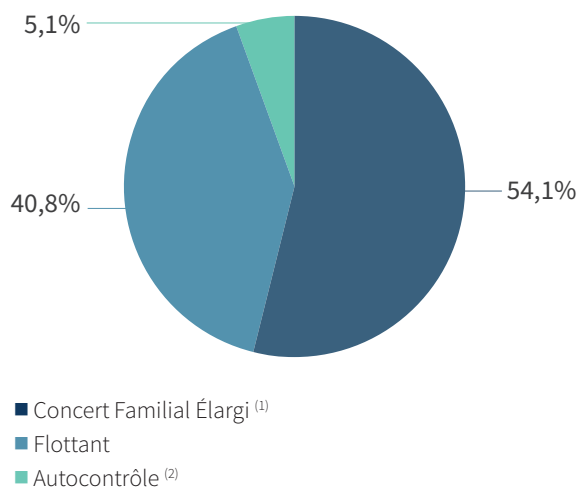
Rothschild & Co proposera à l'approbation de l'Assemblée générale annuelle un dividende de 3,79 euros par action. Il comprend un dividende normal de 1,15 euro, en hausse de 29% (2020 : 0,89 euro), un dividende spécial de 1,60 euro en raison des excellents résultats de l'année 2021 et un acompte sur dividende de 1,04 euro, déjà versé en octobre 2021.

Évolution du volume mensuel de l'action Rothschild & Co sur cinq années

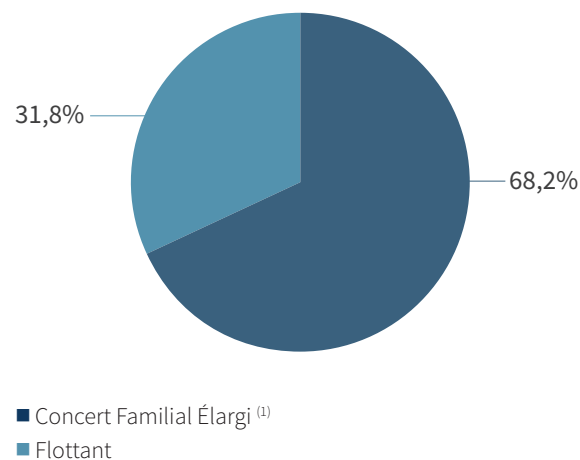


Structure de l'actionnariat au 31 décembre 2021

Capital social



Droits de vote exerçables



(1) Pour plus d'informations se référer à la Section 3.2.3, et au paragraphe « Concert Familial Élargi » du présent rapport.

(2) Actions auto-détenues et actions d'autocontrôle, à l'exception des actions détenues par N.M. Rothschild & Sons Limited qui sont comptabilisées dans le Concert Familial Élargi.

Communication financière

Tout au long de l'année, Rothschild & Co publie en français et en anglais des informations sur ses métiers, ses résultats et ses perspectives, sur les résultats semestriels et annuels, les revenus trimestriels et tout autre événement majeur, conformément à la réglementation et aux pratiques de marché.

Les communiqués de presse, les rapports financiers et les présentations du Groupe sont disponibles sur le site internet www.rothschildandco.com dans la rubrique « Relations, Investisseurs ».

Relation avec les investisseurs institutionnels et les analystes financiers

Afin d'assurer une relation de qualité avec la communauté financière, le département des Relations Investisseurs participe régulièrement à des événements permettant aux investisseurs institutionnels et aux analystes financiers de rencontrer la direction. En 2021, Rothschild & Co a organisé près de 155 réunions virtuelles.

Calendrier financier

12 mai 2022
Publication du premier trimestre 2022

4 août 2022
Publication des résultats semestriels 2022

8 novembre 2022
Publication du troisième trimestre 2022

Calendrier de l'actionnaire

19 mai 2022
Assemblée Générale Annuelle

23 mai 2022
Détachement du dividende

24 mai 2022
Date d'arrêt (*record date*)

25 mai 2022
Mise en paiement du dividende

Actions au nominatif

Service Titres nominatifs purs
de la Société Générale
GSSI/GIS/NPO/NOM
32, rue du Champ de Tir
BP 81236 44312
Nantes Cedex 3
France

Relations Investisseurs

InvestorRelation@rothschildandco.com

Presse

Groupmediaenquiries@rothschildandco.com

1

Revue des métiers

1.1	Conseil financier	26
1.1.1	Conseil en fusions-acquisitions	28
1.1.2	Conseil en financement	30
1.2	Banque privée et Gestion d'actifs	33
1.2.1	Banque privée et Gestion d'actifs en Europe	36
1.2.2	Gestion d'actifs États-Unis	38
1.3	Merchant Banking	39
1.3.1	Corporate private equity	42
1.3.2	Multi-stratégies	44
1.3.3	Financements directs	46
1.3.4	Credit management (R&Co CM)	48

1.1 Conseil financier

L'activité de Conseil financier offre une vision éclairée et neutre pour aider nos clients à atteindre leurs objectifs, en concevant et en mettant en œuvre des solutions de fusions-acquisitions et de financement.

4^{ème} mondial

1^{er} en Europe

en nombre d'opérations de fusions-acquisitions réalisées ⁽¹⁾

6^{ème} mondial

en fonction des revenus ⁽²⁾

1 271 banquiers

dont 245 *Managing Directors*

Nous offrons des prestations de conseil, en toute indépendance, aux moyennes et grandes entreprises, fonds de capital investissement, chefs d'entreprise, familles et gouvernements. Nous élaborons et mettons en œuvre des solutions stratégiques de fusions-acquisitions et de financement pour nos clients, et les assistons en qualité de partenaire de confiance – dans un esprit d'indépendance et selon une approche de long terme – face aux défis auxquels ils sont confrontés.

Notre compréhension approfondie des marchés financiers, le volume considérable des transactions pour lesquelles nous intervenons en qualité de conseil et notre réseau inégalé de spécialistes des financements et des secteurs couvrant plus de 40 pays nous permet d'obtenir des résultats exceptionnels pour le compte de nos clients, en accomplissant leurs objectifs stratégiques et en les accompagnant dans la durée en notre qualité de partenaire de confiance.

Volume des transactions conseillées ⁽¹⁾

En fonction des valeurs d'opérations (en milliards de dollars US)	2021	2020	Variation en %
Fusions-acquisitions	413	262	+57%
Conseil en financement	281	218	+29%
VALEUR TOTALE	694	480	+44%

En fonction du nombre d'opérations	2021	2020	Variation en %
Fusions-acquisitions	456	294	+55%
Conseil en financement	285	284	+0%
NOMBRE TOTAL D'OPERATIONS	741	578	+28%

Notre expertise a été reconnue lors de plusieurs prix prestigieux :

The Banker Investment Banking Awards, 2021

- Banque d'investissement indépendante de l'année

GlobalCapital, 2021

- Meilleur conseiller en dette pour les obligations d'entreprise

Euromoney Awards for Excellence, 2021

- Meilleure banque d'affaires pour la région Europe occidentale
- Meilleure banque d'investissement aux Pays-Bas

Unquote British Private Equity Awards, 2021

- Conseil de l'année

(1) Source : Refinitiv, analyse interne. Transactions finalisées (basées sur la valeur de la cible).

(2) Source : Publication des sociétés.

Résultats financiers de l'année 2021

Les revenus de l'année 2021 ont atteint un niveau record de 1 915 millions d'euros, en hausse de 67% (2020 : 1 146 millions d'euros). Au cours des douze mois à fin décembre 2021, Rothschild & Co s'est classée au 6^{ème} rang mondial en termes de revenus ⁽¹⁾.

Le résultat avant impôt 2021 ⁽²⁾ s'est élevé à 421 millions d'euros, en hausse de 150% (2020 : 169 millions d'euros). Le total des coûts a augmenté de 53%, principalement en raison de l'accroissement des rémunérations variables. Le taux de rémunération était de 66,8% en 2021 (2020 : 68,1%), sur la base des bonus attribués. La réduction du taux de 1,3%, reflète le partage de l'effet de levier d'une hausse des revenus sur les coûts non liés aux rémunérations entre les collaborateurs et les actionnaires. La marge opérationnelle est ainsi passée de 14,7% en 2020 à 22,3% en 2021. Si les frais de déplacement et certains autres coûts hors personnel sont en hausse, ils restent toutefois inférieurs aux niveaux d'avant la pandémie.

Les revenus issus du Conseil en fusions-acquisitions pour 2021 ont atteint 1 432 millions d'euros, en hausse de 87% (2020 : 766 millions d'euros), grâce à une activité très soutenue dans nos principales implantations géographiques et expertises sectorielles auprès de nos clients : entreprises et sponsors financiers. Rothschild & Co s'est classée à la 4^{ème} place mondiale en nombre d'opérations réalisées au cours de 2021 ⁽³⁾. En Europe, le Groupe conserve sa position de leader, depuis plus de 15 ans, en matière de fusions-acquisitions ⁽³⁾.

Les revenus du conseil en financement pour 2021 se sont élevés à 483 millions d'euros, en hausse de 27% (2020 : 380 millions d'euros). Au cours de l'année 2021, Rothschild & Co s'est classée à la 1^{ère} place européenne et à la 2^{ème} place mondiale par le nombre d'opérations de restructuration réalisées ⁽³⁾. Nous continuons de conseiller toujours plus de mandats européens que tout autre conseiller financier indépendant ⁽⁴⁾. En 2021, nous avons également été très actifs dans le conseil sur des opérations de financement innovantes liées au développement durable et dans la levée de fonds pour des projets en lien avec les énergies renouvelables.

Nous avons renforcé notre offre de conseil sur les marchés de capitaux pour constituer des équipes capables de répondre à l'ensemble des besoins de nos clients. Une offre ESG de premier plan a été créée pour apporter l'expertise nécessaire intégrant les éléments ESG, et ce à tous les niveaux : conseil en fusions-acquisitions, conseil sur les marchés de capitaux, et conseil en financement et restructuration de dette. Enfin, nous avons recruté des banquiers au sein des équipes *Private Capital*, pour conseiller des clients sur tous types de situations, y compris les solutions d'investissement minoritaire, les levées de capitaux de croissance et des solutions de liquidités pour des gestionnaires de fonds.

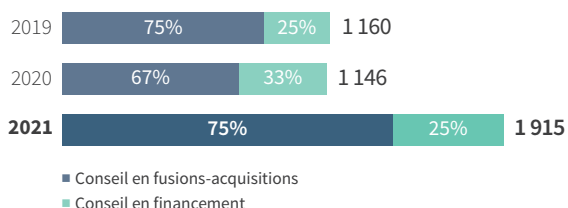
Acquisition d'une participation majoritaire dans Redburn

Rothschild & Co a conclu un accord, au cours du quatrième trimestre 2021, pour acquérir le contrôle de Redburn (Europe) Limited, une des sociétés indépendantes européennes les plus importantes fournissant de la recherche sur les actions. Le Groupe acquerra une participation de contrôle initiale au cours du premier semestre 2022, sous réserve de l'approbation des autorités réglementaires, et s'engage à acheter le solde en 2026. La contrepartie financière de cette participation restante dépendra de la performance de l'activité de Redburn jusqu'en 2025.

Cette acquisition soutiendra la stratégie du Groupe visant à développer une plateforme mondiale de services multi-produits en matière d'actions, avec un champ d'application couvrant le conseil indépendant sur les offres d'actions cotées, la levée de capitaux sur les marchés privés et les services de conseil aux investisseurs (y compris la défense des activistes, le conseil ESG et l'engagement et le marketing des investisseurs), jusqu'à la recherche sectorielle et sur les sociétés leader sur le marché, et l'exécution de transactions sur les marchés boursiers cotés, et la recherche et le conseil lors de syndication sur les marchés des capitaux.

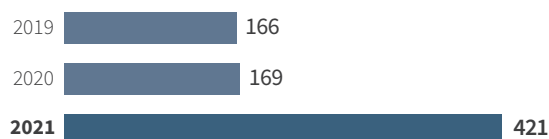
Revenus

(en millions d'euros)



Résultat avant impôt ⁽²⁾

(en millions d'euros)



(1) Source : Publication des sociétés.

(2) Y compris le montant relatif aux investissements liés au développement de l'activité de fusions-acquisitions en Amérique du Nord.

(3) Source : Refinitiv.

(4) Source : Dealogic.

1.1.1 Conseil en fusions-acquisitions

Nos équipes apportent des conseils spécialisés sur tous les aspects des fusions-acquisitions ainsi que des conseils stratégiques dans des domaines tels que les joint-ventures, la gouvernance d'entreprise et les questions propres aux gouvernements.

Près de **450** transactions
de fusions-acquisitions

conseillées pour une valeur totale
de près de 210 Mds USD

Plus de **50%** de transactions

transfrontalières

Au cours de l'année 2021, Rothschild & Co s'est positionnée à la quatrième place mondiale en nombre d'opérations de fusions-acquisitions réalisées ⁽¹⁾. En Europe, le Groupe a continué de dominer le marché en intervenant sur plus d'opérations que n'importe lequel de ses concurrents, une position que Rothschild & Co occupe depuis plus de quinze ans déjà ⁽¹⁾.

Rothschild & Co est intervenue sur près de 450 opérations de fusions-acquisitions au cours de l'exercice 2021, y compris sur deux opérations qui comptent parmi les 50 plus importantes réalisées dans le monde, et sur une des 5 plus significatives opérations d'Europe ⁽¹⁾.

Notre envergure internationale couplée à un réseau unique de dirigeants nous permet d'être continuellement sollicités pour intervenir dans les situations internationales les plus complexes.

En 2021, Rothschild & Co se positionne à la première place mondiale en nombre de transactions transfrontalières réalisées, opérations qui représentent aujourd'hui près de 50% de notre activité ⁽¹⁾.

En 2021, Rothschild & Co a occupé le haut des classements dans la majorité des secteurs en Europe ⁽¹⁾, et s'est classée dans les cinq premières places sur le plan mondial ⁽¹⁾. Nous avons été particulièrement actifs dans les secteurs de la consommation, du transport, des services aux entreprises et de la santé. Nous sommes également le conseiller le plus actif pour les transactions faisant intervenir un sponsor financier pour l'Europe ⁽¹⁾.

Classement par géographie des opérations de fusions-acquisitions ⁽¹⁾

Région	En fonction du nombre		En fonction de la valeur	
	2021	2020	2021	2020
Monde	4	2	12	16
Monde - opérations transfrontalières	1	1	8	13
Europe	1	1	6	10
Asie (y compris Japon)	17	18	32	25
Amérique du Nord	15	14	13	19
Reste du monde	1	2	7	7

(1) Source : Refinitiv.

Rothschild & Co a conseillé les clients suivants sur des opérations importantes de fusions-acquisitions au cours de l'année :

Bankia

Bankia
(Espagne)

- Conseil pour sa fusion avec CaixaBank (17 milliards d'euros).
- Transaction majeure pour l'Espagne, donnant naissance au plus grand groupe bancaire et d'assurance national.

Morrisons

Morrisons
(Royaume-Uni, États-Unis)

- Conseil pour l'offre de Clayton Dubilier & Rice (10 Mds£).
- Conseil aux investisseurs qui a joué un rôle essentiel dans la réussite de la vente, en fournissant des informations sur les investisseurs et en coordonnant l'engagement et le soutien de l'offre, face à l'activisme.

Walmart

Walmart
(Royaume-Uni, États-Unis)

- Conseil pour la cession d'Asda à Issa Brothers et TDR Capital (6,8 Mds£).
- A profité de notre connaissance intime du secteur de la distribution, tirant parti de la tension concurrentielle afin d'obtenir une offre très attrayante pour Walmart.

Coca-Cola EURO-PACIFIC PARTNERS

Coca-Cola Europacific Partners
(Royaume-Uni, Australie)

- Conseil pour l'offre d'achat de Coca-Cola Amatil (8,4 Mds USD).
- Confirme notre connaissance du groupe Coca-Cola, avec 13 opérations conseillées au cours des 9 dernières années.

ALSTOM

Alstom
(France, Canada)

- Conseil pour l'acquisition de Bombardier Transportation ainsi que pour l'investissement stratégique auprès de la CDPQ (7,2 Mds£).
- Confirme notre relation de confiance de longue date, avec 16 opérations depuis 2004.

cornerstone

Clearlake Capital Group
(États-Unis)

- Conseil pour l'acquisition par privatisation de Cornerstone OnDemand (5,2 Mds USD).
- Transaction de privatisation majeure aux États-Unis dans le domaine des technologies, poursuite de la dynamique de notre filiale US dans ce domaine.

EURONEXT

Euronext
(Pays-Bas, Italie)

- Conseil pour l'acquisition de Borsa Italiana (4,3 Mds£).
- Conseil sur la structure optimale de financement de l'acquisition par l'obtention d'excellentes conditions commerciales et juridiques.

First

FirstGroup
(Royaume-Uni, États-Unis)

- Conseil pour la cession de First Student et First Transit à EQT Infrastructure (4,6 Mds USD).
- Mandat qui s'appuie sur l'ensemble des expertises dans le domaine des transports et des infrastructures.

apg

Consortium mené par APG
(Pays-Bas, Suède)

- Conseil pour l'acquisition d'une participation de 50% de Stockholm Exergi (7,1 Mds£).
- Discussions et négociations complexes autour des conditions d'acquisition, y compris le conseil autour du consortium dans les discussions avec le copropriétaire ; la Ville de Stockholm.

MetLife

MetLife
(États-Unis)

- Conseil pour la cession de sa branche immobilière US et assurance dommages à Zurich Farmers Group (4 Mds USD).
- Démontre notre succès à conseiller les leaders du marché sur des transactions complexes et structurées dans le domaine financier.

UDG Healthcare

UDG Healthcare
(Irlande, États-Unis)

- Conseil pour l'offre d'achat en numéraire recommandée de Clayton Dubilier & Rice (2,9 Mds£).
- Soutien significatif au conseil d'administration d'UDG sur l'évaluation et le positionnement de CD&R et sur les règles irlandaises relatives aux OPA.

KOCH

Koch and Infor
(États-Unis, Suède)

- Conseil pour sa cession d'Infor Enterprise Asset Management à Hexagon (2,75 Mds USD).
- Confirme notre relation de confiance, avec 6 mandats réalisés au cours des 5 dernières années.

CDPQ

Caisse de Dépôt et Placement du Québec
(Canada, Taïwan)

- Conseil pour l'acquisition de 50% dans le projet éolien offshore Changua 01, aux côtés du fonds Cathay Private Equity (2,7 Mds USD).
- Mise en place de solutions sur mesure dans un environnement difficile, notamment des ajustements entre la signature de la convention et sa clôture.

Jacobs

Jacobs Engineering
(Royaume-Uni, États-Unis)

- Conseil pour la cession de 90% de sa participation dans Felix Marine Services à CMA CGM (2,3 Mds USD).
- Compréhension approfondie de l'actif, de ses structures contractuelles uniques et du secteur portuaire d'Amérique du Nord, entraînant une valeur sensiblement supérieure aux attentes d'EQT.

FENIX MARINE SERVICES

EQT
(États-Unis, France)

- Conseil pour l'acquisition de PA Consulting auprès de The Carlyle Group (1,83 Mds£).
- Rôle déterminant dans l'élaboration d'une structure de transaction semblable à celle d'un fonds de capital investissement afin que Jacobs puisse participer à un processus d'enchères destiné, à l'origine, uniquement aux fonds d'investissement.

CORIALIS

Astorg
(France, Belgique)

- Conseil pour l'acquisition de Corialis auprès de CVC Capital (1,6 Mds£).
- Mise à profit de notre connaissance approfondie de Corialis et de sa direction pour préempter des enchères concurrentielles et augmenter la certitude de la transaction pour notre client.

1.1.2 Conseil en financement

Le métier de Conseil en financement au sens large regroupe le Conseil en financement et en restructuration de dette et le Conseil sur les opérations de marchés de capitaux. Les équipes collaborent étroitement et fréquemment avec celles du Conseil en fusions-acquisitions afin d'offrir un service intégré à nos clients.

Près de **230**

transactions de financement pour une valeur totale de près de 210 Mds USD

Conseil sur plus de transactions sur les marchés de capitaux en Europe

que n'importe quel autre conseiller indépendant ⁽¹⁾

Conseil en financement et restructuration de dette

Les équipes offrent des services de conseil en matière de structure de bilan et proposent des solutions de refinancement et de restructuration de dettes. Tout au long de l'année, nous sommes restés très actifs en intervenant dans près de 230 opérations de financement et restructuration pour une valeur totale de près de 210 milliards de dollars US ⁽²⁾.

Les capacités du Groupe en matière de conseil en financement incluent le conseil sur les levées de capitaux et les refinancements sur l'ensemble des marchés bancaires ou obligataires, ainsi que le conseil sur les notations, les produits dérivés et les produits de couverture. Nous sommes l'un des leaders mondiaux dans ce domaine. Notre palmarès en matière d'optimisation des sources et termes de financements continue de générer une forte activité.

En matière de restructuration, nous négocions avec les prêteurs, travaillons sur les recapitalisations, les offres d'échange, les rachats d'entreprises en difficulté, les restructurations par voie judiciaire ou à l'amiable et la représentation des créanciers. L'indépendance du Groupe nous préserve des conflits d'intérêts auxquels sont confrontés les principales banques universelles et l'important volume d'opérations conseillées procure une connaissance unique du marché, permettant ainsi de fournir des conseils personnalisés, centrés sur les intérêts de nos clients.

Rothschild & Co continue d'être sollicitée pour intervenir dans le cadre de missions de restructuration très complexes. Le Groupe se positionne au premier rang européen par nombre d'opérations de restructuration réalisées et au deuxième rang mondial ⁽³⁾.

Classement des opérations de restructurations par régions ⁽³⁾

Région	En fonction du nombre		En fonction de la valeur	
	2021	2020	2021	2020
Monde	2	4	2	6
EMEA	1	2	1	2

(1) Source : Dealogic.

(2) Source : données internes.

(3) Source : Refinitiv, transactions finalisées.

Conseil sur les marchés de capitaux

Notre activité de Conseil sur les marchés de capitaux regroupe des missions de conseils pour des opérations de marchés, des opérations autour de capitaux privés, auprès d'investisseurs et de marketing investisseurs. Rothschild & Co bénéficie d'une présence mondiale inégalée et de ressources plus importantes que tout autre conseil indépendant dans ce domaine avec des équipes spécialisées sur toutes les grandes places financières internationales à New York, Hong Kong, Sydney et en Europe. Les équipes travaillent en étroite collaboration avec les spécialistes sectoriels du Conseil en fusions-acquisitions pour offrir à nos clients un conseil intégré, notamment en cas d'étude simultanée cession/introduction en bourse.

Nos équipes de Conseil sur les marchés de capitaux accompagnent les émetteurs tout au long du processus de préparation et d'exécution d'une introduction en bourse, et aident les sociétés cotées à optimiser leurs levées de fonds sur les marchés boursiers ou à réaliser la valeur *via* des transactions sur les marchés secondaires, des placements de blocs, des scissions ou des instruments convertibles. Au cours de l'année 2021, nous avons conseillé quelques 60 transactions à l'échelle mondiale sur les marchés de capitaux pour une valeur totale de près de 75 milliards de dollars US ⁽¹⁾. Pour la 12^e année consécutive, nous sommes intervenus dans plus d'introductions en bourse en Europe que n'importe quel autre conseiller indépendant ⁽²⁾.

Dans le cadre de l'activité de conseil autour de capitaux privés, nous conseillons les sociétés post-série A et les fonds de capital investissement, de croissance et de capital-risque sur les levées de fonds, les solutions de liquidité partielle et la réalisation d'objectifs stratégiques au moyen d'opérations de capitaux privés (portant,

principalement, sur des investissements dans des participations minoritaires et le financement des derniers stades de la croissance) ainsi que des solutions de type GP/LP (gestionnaires/souscripteurs de fonds). Au cours de l'année, nous avons conseillé 25 mandats dans ce domaine.

Notre équipe de conseil auprès d'investisseurs fournit des conseils stratégiques sur des questions telles que la réduction des risques (*de-risking*) et la réalisation d'opérations de fusions-acquisitions, les stratégies de défense face à une offre publique d'achat (OPA) et les défis liés aux actions d'activistes. Nous avons développé des compétences de premier plan sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), en offrant des conseils dédiés à nos clients et intégrant les critères ESG dans nos conseils relatifs à l'ensemble de notre gamme de produits.

Notre équipe de marketing auprès des investisseurs fournit des conseils sur les marchés financiers et des services dans le domaine de l'engagement actionnarial afin de leur permettre de lever des capitaux le plus efficacement possible. Ces services comprennent l'analyse du comportement actionnarial, des enquêtes de perception du marché et une aide au marketing boursier, dont des *roadshows* investisseurs.














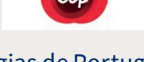


Au cours de l'année, notre équipe de conseil ainsi que celle de marketing auprès des investisseurs, ont conseillé plus de 90 clients, dont 14 situations liées à l'action d'activistes et 21 enquêtes de perception, ainsi que la participation à 330 *roadshows*.

Nous vous invitons à vous reporter à la page ci-après pour consulter la liste des principales transactions financières que le Groupe a conseillées au cours de l'exercice 2021.

(1) Source : données internes.

(2) Source : Dealogic.

Rothschild & Co a conseillé les clients suivants sur des missions importantes de Conseil en financement au cours de l'exercice :

 <p>Vivendi (France, Pays-Bas)</p> <ul style="list-style-type: none"> Conseil sur la scission d'Universal Music Group (45 Mds€). Transaction internationale impliquant des contreparties en France, aux États-Unis et en Chine, coordonnée conjointement par les équipes Rothschild & Co, en France et aux États-Unis. 	 <p>Hertz (États-Unis)</p> <ul style="list-style-type: none"> Conseil auprès des détenteurs européens de titres sur la restructuration de Hertz (19,1 Mds USD). Résultat significatif obtenu pour le client dans le cadre de cette transaction transfrontalière complexe, qui nécessitait une compréhension précise des différents enjeux de restructuration dans chaque juridiction. 	 <p>Chesapeake (États-Unis)</p> <ul style="list-style-type: none"> Conseil sur la restructuration de Chesapeake (10,8 Mds USD). Plus grande faillite de l'histoire d'une entreprise pétrolière. 	 <p>AccorInvest (France)</p> <ul style="list-style-type: none"> Conseil sur la restructuration de sa dette, son nouveau prêt garanti par l'État (PGE) et son augmentation de capital (respectivement 4,5 Mds€, 477 M€ et 477 M€, France). Contribution à la conclusion d'un accord dans un contexte très difficile en raison des contraintes de temps et d'un nombre élevé de parties prenantes.
 <p>Vallourec (France)</p> <ul style="list-style-type: none"> Conseil sur la restructuration de sa dette (3,5 Mds€). Conseil sur 12 transactions au long des 20 dernières années, prolongeant la relation de long terme avec Vallourec. 	 <p>Garrett Motion (États-Unis)</p> <ul style="list-style-type: none"> Conseil auprès des actionnaires sur sa restructuration (4 Mds USD). Coordination du développement d'un plan alternatif de réorganisation permettant une maximisation de la valeur pour les actionnaires. 	 <p>Flutter Entertainment (Irlande)</p> <ul style="list-style-type: none"> Conseil sur le refinancement de son Term Loan B institutionnel (3,5 Mds USD). Appel d'offres hautement compétitif portant sur le <i>hedging</i> impliquant un grand nombre de contreparties contactées dans un court laps de temps. 	 <p>Vodafone and Vantage Towers (Royaume-Uni, Allemagne)</p> <ul style="list-style-type: none"> Conseil sur l'introduction en bourse de Vantage Towers (2,3 Mds€). Représente la plus importante introduction en bourse depuis 2018 sur le Frankfurt Stock Exchange, et la plus importante du secteur en Europe à ce jour.
 <p>Allfunds (Royaume-Uni, Pays-Bas)</p> <ul style="list-style-type: none"> Conseil sur l'introduction en bourse d'Allfunds sur Euronext Amsterdam (2,2 Mds€). Plus importante introduction en bourse de l'histoire du secteur financier et d'une entreprise de Fintech en EMEA depuis 2016. 	 <p>Finance Agency of the Federal Republic of Germany (Allemagne)</p> <ul style="list-style-type: none"> Conseil sur l'augmentation de capital de Deutsche Lufthansa (2,1 Mds€). Opération qui fait suite au plan de stabilisation de 9 Mds€ pour Deutsche Lufthansa en 2020, qui avait pour objectif d'atténuer les effets de la COVID-19. 	 <p>Europcar Mobility Group (France)</p> <ul style="list-style-type: none"> Conseil sur l'augmentation de capital à la Bourse de Hong Kong (2,4 Mds USD). Augmentation de capital secondaire inaugurale à Hong Kong, témoignant de nos capacités internationales de conseil ECM. 	 <p>Prudential (Hong Kong)</p> <ul style="list-style-type: none"> Conseil sur l'ensemble des volets de la restructuration d'Europcar Mobility incluant les encours existants et la nouvelle dette levée (respectivement 1,8 Mds€ et 500 M€). Processus réalisé avec succès malgré les contraintes temporelles – l'approbation des créanciers et du conseil de surveillance. Cette transaction s'inscrit dans le cadre d'une procédure de sauvegarde financière accélérée.
 <p>Whitbread (Royaume-Uni)</p> <ul style="list-style-type: none"> Conseil sur l'émission des premières obligations vertes de Whitbread et sur la modification et l'extension du crédit bancaire (respectivement 550 M€ et 950 M€). Nous a permis de rester le principal conseiller en matière de financement lié aux enjeux ESG, avec 22 opérations ESG réalisées en 2021, pour une valeur de plus de 12,5 Mds€. 	 <p>Energias de Portugal (Portugal)</p> <ul style="list-style-type: none"> Conseil sur l'augmentation de capital souscrit par EDP Renoáveis (EDPR) (1,5 Mds€). Représente l'un des plus grands placements accélérés de 2021 en Europe et le plus important jamais réalisé au Portugal. 	 <p>Just Eat Takeaway.com (Pays-Bas, Royaume-Uni)</p> <ul style="list-style-type: none"> Conseil sur l'émission d'obligations convertibles (double tranche) et le placement du delta associé (1,1 Mds€). Une des plus importantes émissions européennes de titres convertibles en 2021, avec un prix de conversion se situant dans le haut de la fourchette initiale. 	 <p>Starling Bank (Royaume-Uni)</p> <ul style="list-style-type: none"> Conseil sur l'augmentation de capital menée par Fidelity, valorisant Starling Bank à 1,1 Mds£ avant l'augmentation de capital (322 M€). Accompagné Starling Bank afin de lever les fonds nécessaires auprès d'investisseurs de premier rang, permettant à l'entreprise de se positionner confortablement pour les prochaines étapes de sa croissance.

1.2 Banque privée et Gestion d'actifs

La Banque privée propose à ses clients des perspectives à long terme en matière d'investissement, de structuration et de protection de leurs actifs, afin de les aider à préserver et accroître leur patrimoine.

La Gestion d'actifs propose des solutions d'investissement innovantes dans une variété de classe d'actifs, fruit d'une vision indépendante et de long terme, conçues pour répondre aux besoins de chacun de nos clients.

103,9 Mds€ +25%

Actifs sous gestion ⁽¹⁾

4,1 Mds€

Collecte nette en 2021

Nous offrons nos services de Banque privée et Gestion d'actifs à une clientèle variée depuis nos bureaux européens en France (Paris, Marseille, Lyon, Bordeaux, Toulouse, Aix-en-Provence), au Royaume-Uni et dans les îles Anglo-Normandes (Londres, Guernesey, Manchester, Birmingham), en Allemagne (Francfort, Düsseldorf), en Suisse (Zurich, Genève), en Belgique (Bruxelles), en Italie (Milan), en Espagne (Madrid), au Luxembourg et à Monaco, ainsi que depuis notre bureau américain à New York.

Rothschild & Co poursuit le développement de ses activités de Banque privée et de Gestion d'actifs en ligne avec la stratégie du Groupe de diversification de ses sources de revenus.

Investissement Responsable

Pour Rothschild & Co, une approche proactive en matière d'Investissement Responsable est essentielle afin de protéger la valeur des portefeuilles, saisir de nouvelles opportunités d'investissement et participer activement à l'effort collectif de transition vers une économie plus durable.

Les différentes entités sont responsables du déploiement de leurs stratégies d'intégration ESG afin qu'elles s'adaptent au mieux à leurs contraintes métiers spécifiques. Néanmoins, elles respectent toutes le cadre d'investissement responsable défini par le Groupe visant à assurer une cohérence en termes d'actions et de messages entre les différents métiers d'investissement ⁽²⁾.

Le cadre d'investissement responsable du Groupe comprend des politiques d'investissement, des bonnes pratiques en matière d'engagement et des ambitions communes concernant le développement de notre offre de produits.

Au terme de l'année 2021, la quasi-totalité des objectifs fixés dans la feuille de route investissement responsable 2019-2022 ont déjà été atteints, démontrant l'engagement de l'ensemble des lignes de métier d'investissement et leurs efforts croissants sur cet enjeu clés au cours des dernières années.

Principales réalisations en 2021

- **Renforcement du réseau d'experts**

L'intégration ESG prend de plus en plus de place dans le travail quotidien de la plupart des équipes d'investissement. Afin de monter en compétences et d'assurer une coordination efficace des sujets liés à l'ESG, Rothschild & Co a continué à renforcer ses capacités ESG internes par l'intermédiaire de recrutements au sein des équipes d'Investissement Responsable en central et dans les entités. Une coordination efficace des enjeux liés à l'investissement

responsable a été mise en place pour renforcer la cohérence à travers le Groupe et assurer une qualité d'exécution opérationnelle élevée de la stratégie d'investissement responsable au sein des entités.

- **Ambition forte dans l'offre de produits durables et au regard de la classification SFDR**

La réglementation SFDR constitue une opportunité pour les entités d'investissement du Groupe de développer des stratégies d'investissement durables à armes égales avec les autres acteurs du marché.

Les lignes d'investissement ont défini des objectifs ambitieux concernant la réglementation SFDR, comme le montre l'engagement de Rothschild & Co AM Europe de catégoriser 95 % de ses fonds ouverts dans la catégorie Article 8 ou 9.

De nouvelles stratégies durables ont été lancées et le nombre de fonds disposant d'une certification externe en matière de finance durable a considérablement augmenté, passant de 4 à 10 fonds.

- **Progression de notre démarche d'engagement**

L'implication des entités dans des initiatives d'engagement a augmenté en 2021. À titre d'exemple, WM UK est devenu signataire de *Climate 100+* et AM Europe a rejoint l'initiative *Net Zero Asset Managers*.

Les assemblées générales des sociétés cotées sont l'occasion pour les investisseurs d'exprimer leur point de vue et leur niveau de soutien aux directions générales. En 2021, Rothschild & Co Bank AG, Wealth Management UK et AM Europe ont atteint des taux de participation élevés aux assemblées générales sur les périmètres éligibles.

(1) Intègre les actifs double comptés.

(2) Pour plus d'informations, se référer à la Section 5.2.1 du présent rapport.

Résultats financiers de l'année 2021

Les bourses mondiales ont clôturé l'année 2021 avec une hausse à deux chiffres pour la 3^{ème} année consécutive. Au-delà de la crise sanitaire prolongée, les inquiétudes se sont faites de plus en plus vives concernant les perturbations des chaînes d'approvisionnement, l'inflation et les hausses potentielles des taux d'intérêt. Cela a créé une certaine volatilité au cours des derniers mois de l'année. Cependant, les marchés sont restés bien soutenus par les liquidités abondantes des banques centrales et les mesures de relance budgétaire des gouvernements. Dans ce contexte, la performance de l'activité est restée très forte.

Au cours de l'année 2021, la collecte nette s'est élevée à 4,1 milliards d'euros, dont 4,3 milliards d'euros au titre de la Banque privée et 0,8 milliard d'euros au titre de la Gestion d'actifs européenne, partiellement minorée par des sorties nettes de 1,0 milliard d'euros au sein de la Gestion d'actifs américaine.

En 2021, notre activité européenne (WAM Europe) a poursuivi son développement et à attirer de nouveaux clients, enregistrant une collecte nette au sein de toutes ses implantations. Nous avons ouvert un bureau à Madrid en octobre à la suite de l'autorisation reçue de l'autorité de régulation espagnole, ainsi que de deux nouveaux bureaux régionaux ; en France à Toulouse et au Royaume-Uni à Birmingham.

L'acquisition de la Banque Pâris Bertrand a été finalisée en juillet, la fusion juridique entre les deux entités suisses (Rothschild & Co Bank AG et Banque Pâris Bertrand) a été mise en place en octobre 2021. Par conséquent, six mois d'activité relatifs à cette acquisition sont intégrés dans les comptes 2021.

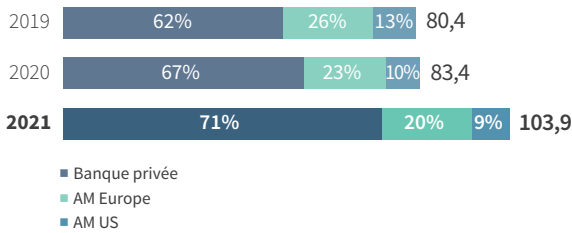
En 2021, nos équipes de gestion (dans toutes les implantations européennes et aux États-Unis) ont affiché des performances supérieures à leurs indices de référence respectifs dans la plupart des portefeuilles et devises de clients, souvent classés dans le premier quartile par rapport à leurs homologues.

En tenant compte de la collecte nette, de l'effet marché et de l'acquisition de la Banque Pâris Bertrand, les actifs sous gestion de WAM Europe ont augmenté de 26% passant de 75,2 milliards d'euros à 95,0 milliards d'euros⁽¹⁾ fin 2021.

Les actifs sous gestion de Gestion d'actifs américaine ont augmenté de 9%, passant de 8,2 milliards d'euros à 8,9 milliards d'euros fin 2021. Dans l'ensemble, cette activité progresse grâce à l'amélioration de la performance des investissements dans toutes les stratégies. Cela se traduit, à la fois, par un ralentissement de la décollecte et par un nombre croissant de nouvelles opportunités d'investissement.

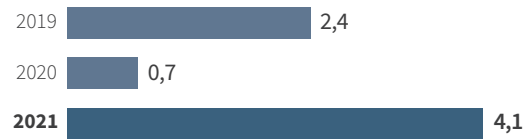
Actifs sous gestion

(en milliards d'euros)



Collecte nette

(en milliards d'euros)



(1) Au quatrième trimestre 2021, le Groupe a décidé d'inclure les actifs comptés en double. Par conséquent, les actifs sous gestion ont été retraités et comprennent désormais 6,1 milliards d'euros d'actifs doublement comptabilisés représentant les actifs des clients de la Banque privée investis dans des produits de la gestion d'actifs (2020 : 5,3 milliards d'euros).

Les revenus de l'année 2021 ont atteint un niveau record à 593 millions d'euros en hausse de 19% (2020 : 499 millions d'euros). La croissance a été tirée par la hausse des commissions de 22% à 511 millions d'euros (2020 : 418 millions d'euros), directement en lien avec l'augmentation progressive des actifs ainsi qu'à des commissions de surperformance. Les commissions représentent 86% des revenus.

La marge nette d'intérêts est ressortie en baisse de 13% à 48 millions d'euros (2020 : 55 millions d'euros), en raison de la baisse des taux d'intérêt en USD et en GBP depuis mars 2020, ainsi que des taux d'intérêt négatifs prolongés en EUR et en CHF. Toutefois, cette évolution a été en partie compensée par la croissance du portefeuille de prêts à la clientèle privée, en particulier le portefeuille de prêts Lombard. Cette année a probablement été un point bas car les taux d'intérêt devraient augmenter dans les mois à venir, notamment en USD et en GBP, ce qui aura un impact positif sur les revenus liés à la trésorerie.

En 2021, le résultat avant impôt de WAM Europe, hors Gestion d'actifs américaine (qui a atteint le seuil de rentabilité au cours de l'année) est en hausse de 58% à 117 millions d'euros (2020 : 74 millions d'euros), soit une marge opérationnelle de 20,7% (2020 : 15,6%).

Nous ne prévoyons pas de maintenir ce niveau de marge opérationnelle dans les mois à venir, car en 2021, nous avons bénéficié de la dynamique positive des marchés ainsi que de certaines économies de coûts en raison de restrictions de déplacements et du télétravail. Les coûts restent bien maîtrisés malgré les coûts d'intégration en Suisse liés à l'acquisition de labanque Pâris Bertrand. Cependant, les charges de personnel ont été plus élevées en raison de recrutements et de l'augmentation de dispositifs d'intéressement en ligne avec la performance de l'activité.

Revenus

(en millions d'euros)



Résultat avant impôts ⁽¹⁾

(en millions d'euros)



(1) Résultat avant impôt de WAM Europe, hors Gestion d'actifs États-Unis.

1.2.1 Banque privée et Gestion d'actifs en Europe

Banque privée

Notre Banque privée accompagne les familles, entrepreneurs, fondations et organisations caritatives parmi les plus prospères au monde, dans la réalisation de leurs projets professionnels et patrimoniaux.

73,9 Mds€ +32%

Actifs sous gestion

4,3 Mds€

Collecte nette en 2021

275

Banquiers privés

Dans un environnement où la pensée à court terme domine souvent, notre perspective de long terme nous distingue. Nous sommes convaincus que la préservation du patrimoine avant tout est la meilleure approche de gestion. Nos clients cherchent à préserver et à faire croître la valeur réelle de leur capital. En tant qu'entreprise indépendante sous contrôle familial, nous avons la liberté de prendre des décisions impartiales, fondées sur une perspective de long terme, afin de générer les meilleures performances pour nos clients.

Le Groupe compte des activités de Banque privée en France, au Royaume-Uni ainsi qu'aux îles Anglo-Normandes, en Suisse, en Allemagne, en Belgique, en Italie, en Espagne, au Luxembourg et à Monaco.

Nous comprenons les problématiques auxquelles nos clients sont confrontés et pouvons les accompagner dans la gestion et la structuration de leurs actifs. Nous les conseillons sur l'ensemble de leur patrimoine, qu'il soit financier ou non. Notre objectif est de le préserver et de l'accroître, en nous efforçant de générer les meilleures performances possibles.

Notre expertise en matière de conseil, d'accompagnement des entreprises et d'ingénierie patrimoniale nous permet d'appréhender globalement le patrimoine professionnel et le patrimoine privé du dirigeant, pour être à la fois le banquier de l'entrepreneur, de la famille et de l'entreprise. Cette perspective unique nous permet de gérer les actifs de nos clients de manière sûre et durable, préservant ainsi leur héritage pour les générations à venir.

Notre approche d'investissement associée à la stabilité de notre Groupe grâce à son actionnariat familial depuis sept générations, résonne auprès d'un nombre croissant de clients du monde entier, en particulier dans le contexte économique actuel. Nous proposons une large gamme de services de gestion privée, axée principalement sur la gestion discrétionnaire et les mandats de conseil.

Nous proposons également à nos clients de la Banque privée un accès direct aux fonds de Rothschild & Co Asset Management et du Merchant Banking ainsi qu'à une expertise éprouvée sur l'ensemble des marchés financiers internationaux.

Conditions de marché

Les bourses mondiales ont clôturé l'année 2021 avec une hausse à deux chiffres pour la troisième année consécutive. Les inquiétudes concernant les nouveaux variants de la Covid-19, les chaînes d'approvisionnement perturbées, la pénurie de matières premières, la hausse du coût des biens, l'inflation et les hausses des taux d'intérêt qui se profilent à l'horizon ont créé une certaine volatilité au cours de l'année, mais les marchés restent bien soutenus par les liquidités fournies par les banques centrales et les diverses aides gouvernementales à l'économie.

Dans ce contexte, nos stratégies de gestion se sont extrêmement bien comportées et affichent des performances annuelles supérieures à leurs indices de référence respectifs dans la plupart des portefeuilles de nos clients, se classant souvent dans le premier quartile par rapport à leurs pairs.

Actifs sous gestion de la Banque privée

(en milliards d'euros)



Collecte nette de la Banque privée

(en milliards d'euros)



Développement commercial

En termes de développement commercial, nous avons dû travailler avec des restrictions de déplacements pendant une grande partie de l'année mais nous avons réussi à poursuivre notre croissance et fournir un service client exceptionnel.

Les performances de l'activité sont restées très solides sur l'ensemble de l'année. Les actifs sous gestion ont augmenté pour atteindre 74 milliards d'euros, soit une hausse de 32% par rapport à 2020 (2020 : 56 milliards d'euros). La collecte nette de 5,0 milliards d'euros a été impressionnante compte tenu du contexte difficile, avec des afflux de capitaux provenant de chaque pays dans lequel nous opérons. La croissance des encours sous gestion s'explique également par l'acquisition de la Banque Pâris Bertrand (6,7 milliards d'euros supplémentaires) ainsi que par l'impact positif de la performance de marché de 6,3 milliards d'euros en 2021 sur l'ensemble de nos actifs.

Dans le cadre de notre offre globale de Banque Privée, nous mettons à disposition de nos clients des facilités de financement. Notre activité de prêts à la clientèle privée a poursuivi sa croissance en 2021, progressant de 26%. Cette évolution est essentiellement imputable à l'augmentation des crédits Lombard garantis sur les portefeuilles des clients, qui ont été très performants, soutenus par un contexte de taux bas.

Au 31 décembre 2021, le portefeuille de prêts totalisait 4,4 milliards d'euros (2020 : 3,5 milliards d'euros), dont 4,0 milliards d'euros (2020 : 3,1 milliards d'euros) de prêts à la clientèle privée, principalement des crédits Lombard et des prêts hypothécaires immobiliers au Royaume-Uni, en France et en Suisse. Les autres prêts, sont liés aux activités commerciales de nos clients.

Gestion d'actifs Europe

La Gestion d'actifs en Europe offre des services de gestion multi-spécialiste et indépendante, des solutions d'investissement et des services de conseil sur mesure à une large clientèle d'investisseurs institutionnels, d'intermédiaires financiers et de distributeurs en Europe.

21,1 Mds€ +9%

Actifs sous gestion

0,8 Md€

Collecte nette en 2021

26

Investment Managers

Avec son siège à Paris, notre branche européenne propose une gamme complète de produits composée notamment de fonds ouverts, de mandats dédiés, de fonds de fonds et de la multigestion.

Grâce à ses stratégies et approches complémentaires, AM Europe propose des solutions d'investissement uniques investies sur l'ensemble des zones géographiques et des classes d'actifs, y compris les actions, les obligations, les obligations convertibles et les fonds diversifiés flexibles, en adéquation avec les besoins de ses clients à la fois institutionnels, distributeurs externes et conseillers financiers indépendants.

Nous fournissons des solutions d'investissement durables. Notre approche d'investissement durable repose sur deux principes complémentaires : l'intégration des critères ESG dans l'analyse financière et une politique d'engagement qui permet d'avoir un impact sur les entreprises de notre univers d'investissement. Nous souhaitons encourager les entreprises à adapter leurs pratiques et à participer à l'orientation des flux financiers vers des acteurs intégrant les enjeux ESG dans leur stratégie en apportant des solutions concrètes.

Faits marquants

La Banque Pâris Bertrand est une banque privée de renom, dont le siège est en Suisse et qui possède des bureaux à Genève et au Luxembourg. Sa clientèle est composée de familles fortunées, de *family offices* et d'investisseurs institutionnels, principalement de Suisse, ainsi que sur d'autres marchés en Europe.

Cette acquisition marque une nouvelle étape dans la croissance soutenue de l'activité de Banque Privée et consolide notre forte position sur le marché suisse. L'opération a été finalisée début juillet, et la fusion juridique entre les deux Banques suisses (Rothschild & Co Bank AG et Banque Pâris Bertrand) a pris effet le 1^{er} octobre 2021. Le rapprochement opérationnel progresse rapidement et sera achevé au premier trimestre 2022, ce qui permettrait de dégager quelques synergies sur la deuxième partie de l'année.

L'année 2021 a également été marquée par l'ouverture de notre nouveau bureau dédié à l'activité de Banque Privée à Madrid en septembre. Cela représente une étape supplémentaire dans la stratégie paneuropéenne de Rothschild & Co pour son activité de Banque privée et de Gestion d'Actifs, qui vise à investir, sur le long terme, sur des marchés clés pour lesquels Rothschild & Co dispose déjà d'un réseau et d'une réputation bien établis. Le déploiement de ce nouveau bureau permettra de renforcer la présence de la société et d'élargir son offre aux clients existants et prospects en Espagne.

En France, nous avons également ouvert un nouveau bureau à Toulouse afin d'affirmer notre ancrage régional et notre proximité avec les clients et entrepreneurs locaux.

Nous proposons des solutions d'investissement innovantes grâce à des portefeuilles à forte conviction et des services de conseil sur-mesure.

Bénéficiant de plus de 20 ans d'expérience, nous sommes reconnus comme l'un des pionniers de l'allocation et de la sélection de fonds en architecture ouverte. Nous proposons des solutions innovantes : recherche sur les fonds et conseils liés aux fonds, conseil aux gestionnaires de portefeuilles, conseil en gestion d'investissement. Nous nous appuyons sur quatre principes fondamentaux : une architecture ouverte rigoureuse, la recherche de l'excellence, une gestion active du portefeuille et une gestion robuste des risques.

La Gestion d'actifs en Europe a poursuivi son développement en 2021 avec une progression des actifs sous gestion de 9%, passant de 19,4 milliards d'euros à 21,1 milliards d'euros fin 2021, dont 5,3 milliards d'euros qui sont inclus dans nos portefeuilles clients de Banque privée.

Au cours de l'année écoulée, nous avons continué de renforcer notre gamme de fonds avec de nouvelles expertises. Celles-ci concernent principalement notre gamme 4Change pour laquelle nous avons obtenu sept nouveaux labels, portant le total à 10 fonds labellisés ISR français et/ou label Développement durable belge. Parmi ces changements, le repositionnement de l'un de nos fonds sur le thème de l'inclusion et du handicap et un second sur le thème « *Net Zero* ». Le développement de ces deux expertises s'est accompagné de partenariats avec des initiatives liées à ces thématiques : l'expédition scientifique *Polar Pod* et la société socialement responsable *Café Joyeux*.

Par ailleurs, l'un de nos grands projets en 2021 portait sur le respect de la réglementation SFDR et, à ce jour, 96% de nos fonds ouverts sont classés en Article 8 ou 9. Nous avons également lancé un fonds à impact sur les actions internationales et un produit d'investissement spécialisé dans les obligations subordonnées financières. Portés par notre engagement en faveur de l'investissement durable, nous sommes devenus membres de *Finance for Tomorrow*, à travers laquelle nous avons rejoint la coalition « *Investors for a Just Transition* », ainsi que la *Net Zero Manager Initiative* dans le but de contribuer à la réalisation des objectifs de l'Accord de Paris.

1.2.2 Gestion d'actifs États-Unis

8,9 Mds€

Actifs sous gestion

22

Investment Managers

Rothschild & Co Asset Management US Inc., entité basée à New York, gère des investissements dans des sociétés américaines quelle que soit leur taille (grandes capitalisations, petites/moyennes capitalisations, petites capitalisations) et des stratégies diversifiées.

Nous souhaitons offrir des performances supérieures tout en contrôlant le risque. Nos équipes expérimentées de professionnels mettent en œuvre une philosophie d'investissement rigoureuse et un processus intégré, pleinement axé sur les fondamentaux.

Nous gérons des actifs pour un large éventail de clients tels que des sociétés, des fondations, des organismes de santé, des investisseurs fortunés, des fonds de pension et des distributeurs.

Les actifs sous gestion ont augmenté de 10% en 2021, pour atteindre 10,4 milliards de dollars (2020 : 9,4 milliards de dollars US). Les flux nets négatifs de 1,2 milliard de dollars US ont été plus que compensés par une performance positive du marché de 2,2 milliards de dollars. Les sorties de capitaux des clients ont résulté d'un environnement de marché médiocre pour la gestion

active aux États-Unis, et le rééquilibrage à la fin de l'année après la forte rentabilité des marchés actions. Les résultats d'investissement pour l'année ont été exceptionnellement solides, la performance de l'ensemble des stratégies sur actions américaines ayant largement devancé les performances de l'indice de référence.

Concernant l'avenir, nous nous réjouissons d'élargir notre plateforme de produits afin d'y inclure des offres internationales et ESG avec une nouvelle équipe d'investissement, couplée à d'autres initiatives internes.

Active Risk-based solutions

Les actifs de nos stratégies *Active Risk-based solutions* se maintiennent à 1,1 milliard de dollars en 2021. Nos stratégies ont donné de bons résultats, en assurant aux investisseurs de solides rendements corrigés du risque. Nos relations établies avec la National Bank Investment au Canada et avec Nationwide, une grande compagnie d'assurance américaine, restent solides.

1.3 Merchant Banking

L'activité de Merchant Banking est la branche d'investissement du Groupe avec des actifs sous gestion de plus de 18 milliards d'euros dans des fonds de capital investissement, des fonds secondaires, de multi-gestion, des co-investissements, des financements directs et des fonds de crédit diversifiés.

18,3 Mds€

actifs sous gestion

126

professionnels
de l'investissement

4

stratégies

Depuis sa création en 2009, les actifs sous gestion du Merchant Banking sont passés d'environ 1 milliard à plus de 18 milliards d'euros grâce au lancement d'une série de fonds de capital investissement et de dette privée.

Notre plateforme propose désormais une offre complète de stratégies d'investissement centrées sur l'Europe et les États-Unis.

Au total, le Merchant Banking emploie 132 personnes en *front office*, dont 126 professionnels de l'investissement, répartis entre cinq bureaux (Londres, Paris, New-York, Los Angeles et Luxembourg).

Notre culture est ancrée dans la tradition d'investissement de la famille Rothschild qui consiste à créer de la valeur à long terme en accordant autant d'importance aux risques qu'aux performances. Aujourd'hui, cette culture repose sur les trois principes indissociables de notre mission :

- **Une passion pour l'investissement :**

La famille Rothschild investit depuis plus de 200 ans auprès d'entrepreneurs précurseurs. Nous sommes fiers de cet héritage et nous veillons à ce qu'il demeure au cœur de notre culture.

- **Une gestion des risques rigoureuse :**

Notre philosophie est d'offrir à nos investisseurs un couple risque-rendement équilibré. Cette démarche repose sur la volonté de Rothschild & Co de préserver ses investisseurs de pertes en capital.

- **Une culture du partenariat :**

Nous cherchons à forger des relations de confiance et de long terme avec chacune de nos parties prenantes : nos investisseurs, les cadres dirigeants de nos sociétés, nos collaborateurs, nos conseillers et banquiers, et plus largement l'environnement dans lequel nous travaillons. Nous accompagnons nos investisseurs en déployant de façon importante nos propres capitaux dans chacun de nos fonds. Nous développons ainsi une culture du partenariat pour chacune des décisions importantes que nous prenons.

Au 31 décembre 2021, les 18 milliards d'euros d'actifs sous gestion étaient répartis entre le capital investissement pour 8 milliards d'euros et la dette privée pour 10 milliards d'euros :

- **Corporate private equity** comprenant Five Arrows Principal Investments (FAPI), Five Arrows Growth Capital (FAGC) et Five Arrows Capital Partners (FACP) ;
- **Multi-stratégie** (fonds secondaires, fonds de fonds et co-investissements) incluant des fonds Five Arrows Secondary Opportunities (FASO), Five Arrows Private Equity Programme (FAPEP), Five Arrows Minority Investments (FAMI) et Five Arrows Global Tech (FAGT) ;
- **Financements directs** au travers de Five Arrows Credit Solutions (FACS), Five Arrows Direct Lending (FADL) et Five Arrows Debt Partners III (FADP III) ; et
- **Credit management** (R&Co CM) regroupant des stratégies de prêts seniors européens et US, ainsi que des stratégies de crédits structurés et gestion de CLOs (Collateralised Loan Obligation).

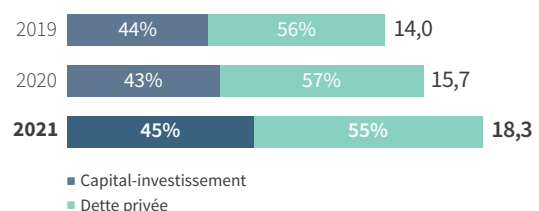
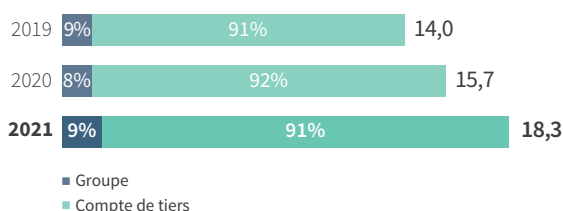
Le Merchant Banking s'est engagé à intégrer les questions de développement durable. Nous sommes signataires des Principes pour l'Investissement Responsable établis par les Nations Unies (UN PRI). En 2020, année du dernier rapport d'évaluation des UN PRI, le Merchant Banking a reçu une notation « A » pour la Stratégie et Gouvernance dans les modules de capital investissement.

En 2021, le Merchant Banking a recruté une équipe dédiée aux sujets de développement durable, dotée d'une solide expérience opérationnelle. Cette équipe a non seulement vocation à améliorer plus encore notre façon de travailler, mais aussi à échanger avec les dirigeants des sociétés en portefeuille et les managers des portefeuilles détenus par nos fonds secondaires pour contribuer à la mise en œuvre de notre stratégie de durabilité dans le cadre de nos plans de création de valeur.

En 2021, le Merchant Banking a également contribué à R&Co4Generations, le programme du Groupe visant à apporter un soutien aux générations futures, et a été directement impliqué dans sa gouvernance. Les contributions au programme reposent sur l'engagement individuel des collaborateurs et sur un dispositif d'abondement de Rothschild & Co.

Actifs sous gestion

(en milliards d'euros)



Résultats financiers de l'année 2021

Les revenus de l'année 2021 sont en hausse de 169% à 398 millions d'euros (2020 : 148 millions d'euros), grâce à d'importantes plus-values réalisées sur des cessions d'investissements, à l'augmentation significative de la valeur latente sur l'ensemble du portefeuille et à la croissance des revenus récurrents. Par rapport à la moyenne des revenus annuels des trois dernières années, les revenus de 2021 sont en hausse de 130%.

La forte hausse des revenus s'inscrit dans la continuité de la dynamique observée tout au long de l'année 2021, et est le résultat de deux effets positifs :

- l'augmentation de 3% des revenus récurrents, en ligne avec la croissance de la base d'actifs sous gestion ; et
- une contribution inédite des revenus liés à la performance des investissements de 281,6 millions d'euros. Cette performance provient principalement des :
 - revalorisations suite à des sorties réussies du portefeuille de capital investissement ;
 - plus-values latentes sur des investissements de capital investissement ; et
 - produits à recevoir et variations positives des valeurs de marché des positions de dette privée détenues par le Groupe.

Comme indiqué au sein du communiqué du troisième trimestre, les revenus liés à la performance des investissements générés en 2021 représentent une solide validation de notre approche d'investissement rigoureuse. Cela confirme également que les investissements ont continué à créer de la valeur pour nos investisseurs malgré les défis posés par la pandémie.

La résilience des trois secteurs d'activité sur lesquels nous nous concentrons (Data & Logiciel, Santé et Services aux entreprises à base technologique), combinée à la qualité des actifs et à nos initiatives de création de valeur pour les investissements en

portefeuille, se sont traduites par des valorisations plus élevées des positions en capital investissement, corroborées par les cessions réussies en 2021.

Le niveau élevé des revenus en 2021 a permis de dégager un résultat avant impôt de 292 millions d'euros, nettement supérieur à celui de 2020 (57 millions d'euros). Cela représente une marge opérationnelle de 73%, supérieure à celle de 2020 (39%).

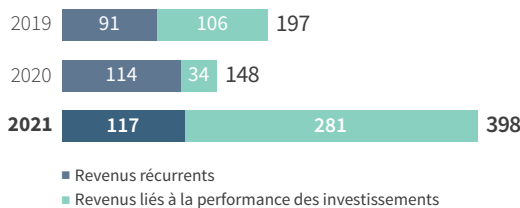
La marge dégagée par l'activité de gestion de fonds (qui exclut les revenus liés à la performance des investissements) ressort à 9% (2020 : 20%). Cette baisse s'explique principalement par l'accroissement des charges de personnel, car plusieurs collaborateurs ont été recrutés pour faire face aux lancements de nouveaux fonds en 2022, à l'augmentation du nombre de sociétés en portefeuille et à la croissance des actifs sous gestion.

Le RORAC (*Return On Risk Adjusted Capital*), calculé en prenant le résultat opérationnel avant impôt ajusté, rapporté à une mesure interne du capital ajusté aux risques sur trois exercices glissants, est l'indicateur utilisé pour mesurer la performance de ce métier. Au 31 décembre 2021, le RORAC s'élevait à 29%, un niveau supérieur à celui de l'année dernière (20%) et bien supérieur à notre objectif (« plus de 15% sur le cycle »). L'utilisation d'une moyenne mobile sur trois ans a réduit l'impact de l'écart de résultat en 2020 et 2021. Nous estimons que cette méthode de calcul offre une représentation plus juste de la performance sous-jacente.

La convergence entre les intérêts du Groupe et ceux des investisseurs tiers reste un facteur clé de différenciation. En 2021, les investissements de Rothschild & Co ont atteint 176 millions d'euros (dont 147 millions d'euros en capital investissement et 29 millions d'euros en dette privée). Les cessions et distributions ont atteint 244 millions d'euros (dont 162 millions d'euros en capital investissement et 82 millions d'euros en dette privée).

Revenus

(en millions d'euros)



Résultat avant impôts

(en millions d'euros)



Nouvelles initiatives en 2021

Au cours de l'année 2021, le Merchant Banking a poursuivi le développement de ses activités de capital investissement et dette privée grâce au lancement de nouveaux fonds ainsi qu'en finalisant des levées de fonds supplémentaires pour les initiatives de collecte existantes en début d'année.

Dans le cadre de l'activité de capital investissement, Five Arrows Growth Capital I (FAGC I), premier fonds de capital-développement européen, a réuni des engagements supplémentaires en 2021, clôturant ainsi l'année avec un capital engagé de 456 millions d'euros, soit un montant sensiblement supérieur à son objectif initial de 300 millions d'euros.

En outre, Five Arrows Principal Investments I (FAPI I), fonds de capital investissement européen de 1^{ère} génération, a réalisé sa dernière distribution aux investisseurs suite à la vente du reste de son portefeuille à un fonds de continuation, qui continue d'être géré par l'équipe FAPI.

Enfin, Five Arrows Principal Investments IV (FAPI IV), 4^{ème} génération de notre fonds de capital investissement européen, et Five Arrows Long Term Fund (FALT), le premier fonds de capital investissement à horizon d'investissement long terme, ont été lancés récemment et ont réalisé un premier closing au cours du premier trimestre 2022.

Au sein de la division Five Arrows Multi Strategies, dédiée à l'investissement primaire et secondaire dans des fonds gérés par des tiers, nous avons lancé notre premier fonds de fonds spécialisé en technologie, géré par une équipe située principalement aux Etats-Unis, Five Arrows Global Tech I (FAGT I), qui a commencé à rassembler des engagements en décembre.

Le premier fonds de capital-développement et de transmission à impact environnemental, Five Arrow Sustainable Investments (FASI), a également été lancé, en partenariat avec Air Liquide et la Fondation Solar Impulse. FASI investit dans des PME ayant un impact positif et mesurable sur l'environnement en Europe. Les principaux thèmes d'investissement porteront sur les énergies propres, la gestion de l'eau et des déchets, les villes durables et la mobilité propre, ainsi que la production et la consommation responsables de produits agricoles et alimentaires. Le fonds a réalisé un premier closing au cours du premier trimestre 2022.

Concernant les financements directs, Five Arrows Debt Partners III (FADP III) a réuni des engagements supplémentaires pour un montant supérieur à 700 millions d'euros au cours de l'année, clôturant sa levée de fonds au troisième trimestre avec un capital engagé d'environ 1,4 milliards d'euros pour le fonds et les véhicules associés, soit un montant supérieur à l'objectif de levée de fonds et plus du double de celui de son prédécesseur.

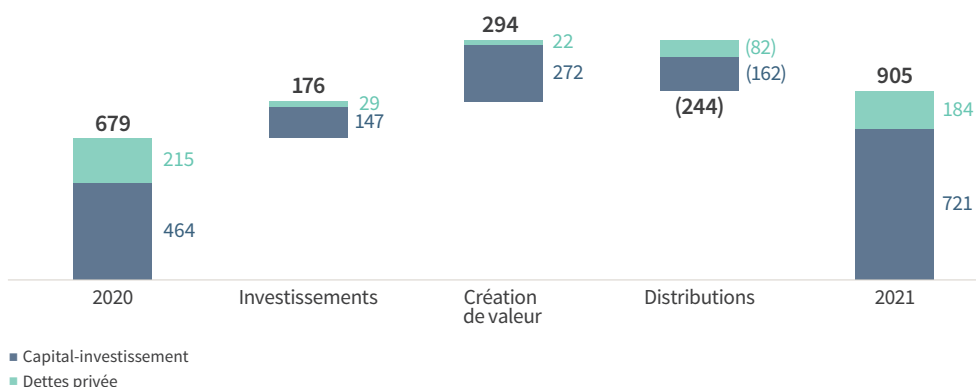
Enfin, au sein de l'activité de *Credit Management*, l'équipe a lancé de nouveaux CLOs en Europe et aux Etats-Unis, augmentant encore ses actifs sous gestion. Credit Management a également obtenu des refinancements et *resets* sur certains des CLOs existants, prolongeant leur période d'investissement et améliorant les retours sur investissement pour l'investisseur.

Variation de la valeur nette des actifs au sein du Merchant Banking

	2021 (en millions d'euros)	2020 (en millions d'euros)	Actifs sous gestion (en milliards d'euros)
Private equity	721	464	8,2
Primaires (y compris FAPI/FACP/FAGC)	511	282	4,9
Secondaires (y compris FASO/FAPEP)	102	72	2,7
Five Arrows Minority Investments (FAMI, et autres)	108	110	0,6
Dette privée	184	215	10,1
Prêts directs (y compris FACS/FADL)	45	80	2,1
<i>Credit management</i> (y compris Oberon/CLO)	139	135	8,0
Valeur nette des actifs du Groupe	905	679	18,3

Variation de la valeur nette des actifs au sein du Groupe

(en millions d'euros)



Capital investissement

L'activité de Capital investissement gère 8,2 milliards d'euros d'actifs avec une équipe de 87 professionnels travaillant sur deux lignes de métiers :

- le *Corporate Private Equity* ; et
- la Division multi-stratégies (fonds secondaire, fonds de fonds et co-investissement).

1.3.1 Corporate Private Equity

Five Arrows Principal Investments (FAPI)

Lancés en 2010, les fonds FAPI constituent notre initiative phare et s'inscrivent dans la continuité de la stratégie d'investissement développée par Rothschild & Co sur le segment du mid-market européen au cours de ces deux dernières décennies.

FAPI est spécialisé dans les opérations de taille moyenne en Europe en capital-développement et transmission. L'équipe d'investissement a adopté une stratégie d'investissement très sélective ciblant les sociétés présentant des fortes positions de marché, des modèles économiques avec une grande visibilité de croissance organique couplée à une conversion élevée des *cash-flows*, des équipes de direction solides et de multiples leviers opérationnels. Ses secteurs cibles sont les services aux entreprises à forte valeur ajoutée technologique, Data et Logiciel, Santé et Services aux entreprises à base technologique.

Les équipes de FAPI gèrent actuellement 3 fonds : FAPI I Continuation Fund, auquel FAPI I a vendu le reste de ses actifs en 2021 ; FAPI II, fonds de 781 millions d'euros levé en 2015 ; et FAPI III, fonds de 1,28 milliard d'euros levé en 2019. Au cours du premier trimestre 2022, FAPI IV a réalisé un premier closing et un premier investissement. Les équipes sont basées à Londres et à Paris.

FAPI II a cédé, partiellement ou totalement, plusieurs investissements au cours de l'année 2021 :

- iad, premier réseau numérique d'agents immobiliers indépendants en Europe ;
- Opus2, leader mondial des logiciels et services de gestion des litiges juridiques ; et
- White Clark Group, principal fournisseur de logiciels de financement automobile.

Au cours du premier trimestre, FAPI III a investi aux côtés de FAPI II dans iad, puis a réalisé deux autres acquisitions en juin et juillet ; Causeway (entreprise britannique de logiciels de construction dans le *cloud*) et Sygnature Discovery (de CRO spécialisé dans la découverte de médicaments et basé au Royaume-Uni). En septembre 2021, le fonds a investi dans RLDatix (fournisseur de logiciels pour le risque, la gouvernance et la conformité dans le domaine de la santé) à la suite de l'acquisition de la société Allocate Software, qui a nécessité des fonds propres supplémentaires. Enfin en décembre, FAPI III a signé son dernier investissement.



En février 2021, FAPI II a vendu une partie de sa participation dans iad. En parallèle FAPI III a investi dans cette société.

iad est le premier réseau numérique à forte croissance d'agents immobiliers indépendants en Europe, opérant principalement sur le segment résidentiel en France. Depuis notre investissement initial en 2016 dans le cadre d'un MBI (*management buy-in*), nous avons mis en place une nouvelle équipe de management pour remplacer le fondateur sortant et préparer la mise en œuvre de la nouvelle phase de croissance de la société. Nous avons également soutenu la création de valeur de multiples manières, en contribuant à l'amélioration des processus de gestion, ou par le suivi de la performance, particulièrement en élaborant des indicateurs clés opérationnels comme les schémas de recrutement et attrition par agent ou le statut et la performance d'une transaction. Enfin, nous avons contribué au déploiement international de la société en Italie, Espagne et Allemagne, ainsi qu'en Amérique latine par le biais d'une acquisition.

Au cours de l'actionnariat par FAPI II (2016-2021), les revenus ont augmenté de 20 M€ à plus de 96 M€ et l'EBITDA de 11 M€ à plus de 56 M€, soit respectivement un taux de croissance annuel de 36% et 37%.



En juillet 2021, FAPI III a finalisé l'acquisition de Sygnature Discovery, fournisseur de premier plan de services externalisés de découverte de médicaments et de recherche préclinique, principalement à l'attention de grandes entreprises biotech et pharmaceutiques à l'échelle internationale.

La société est un leader du marché avec une offre différenciée de produits essentiels, opérant sur un vaste marché en croissance (8% par an). Alors que ses performances en termes de croissance organique ont été remarquables (+26% par an au cours des six dernières années), nous en prévoyons l'accélération avec l'ajout de nouvelles capacités sur toute sa chaîne de valeur et l'expansion dans de nouvelles zones géographiques et domaines thérapeutiques. De nouveaux investissements seront effectués dans la fonction développement commercial afin de gagner de nouveaux clients. Il existe, par ailleurs, une opportunité claire de consolidation.

Sygnature Discovery, toujours dirigée par son fondateur, a son siège à Nottingham, Royaume-Uni et emploie environ 425 ETP, dont 80% sont des chercheurs, titulaires d'un doctorat.

Five Arrows Capital Partners (FACP)

FACP a vocation à investir dans des sociétés de taille moyenne (entre 75 millions et 500 millions de dollars), aux États-Unis et au Canada. Typiquement, FACP cible un investissement entre 30 et 70 millions de dollars par transaction, avec la possibilité d'engager des montants plus importants en association avec ses principaux souscripteurs. L'équipe de FACP est basée à New York.

FACP a investi dans Basys, fournisseur de services de traitement et d'administration de prestations de santé et retraite et a réalisé une cession partielle de son premier actif : The Stepping Stones Group, fournisseur de solutions thérapeutiques en milieu éducatif pour des enfants souffrant de troubles autistiques et du comportement.



En novembre 2021, FACP a procédé à la vente de The Stepping Stones Group, l'un des principaux fournisseurs de solutions thérapeutiques en milieu éducatif pour des enfants souffrant de troubles autistiques et du comportement.

FACP est entré au capital en décembre 2017 et n'a cessé depuis d'en accroître la valeur avec dix acquisitions afin d'accélérer la croissance, et en renforçant la structure du management. Aujourd'hui, The Stepping Stones Group emploie plus de 7 000 collaborateurs au service de quelques 200 000 enfants dans 42 états.

Five Arrows Growth Capital (FAGC)

La stratégie de FAGC consiste à investir dans des sociétés à croissance rapide dont la valeur d'entreprise est inférieure à 100 millions d'euros. Le fonds a complété sa levée de fonds, réunissant 456 millions d'euros d'engagements et a investi dans trois sociétés durant 2021. Les équipes sont basées à Londres et à Paris.

FAGC I a réalisé ses trois premiers investissements en 2021 : BioPhorum un des leaders mondiaux du réseau collaboratif pour l'industrie biopharmaceutique ; KidsKonnnect, leader sur les marchés belge et luxembourgeois de solutions logicielles SaaS - Software as a Service - pour le marché de la garde d'enfants ; et Padoalogiciel, SaaS de nouvelle génération pour les centres de santé au travail en France.



En décembre 2021, FAGC a finalisé l'acquisition de KidsKonnnect, leader des solutions de service logiciel (SaaS) sur le marché de la puériculture au Benelux. Ses solutions logicielles étant intégrées au cœur des sociétés clientes, les barrières à l'entrée sont très élevées, et leur remplacement s'accompagne d'un très faible taux d'attrition (taux de rétention des revenus de 107%). Forte de revenus récurrents à 90%, la société a enregistré une croissance de plus de 12% par an depuis 2018, ce qui en fait le leader incontesté du marché au Benelux. KidsKonnnect entend continuer à faire reposer sa croissance sur des initiatives de ventes croisées avec les clients existants, le développement de nouveaux produits et, au plan international, des acquisitions dans le cadre de sa stratégie de croissance interne et externe.

La société, dont le capital est en partie détenu par ses trois membres fondateurs, a son siège aux Pays-Bas, et emploie environ 150 ETP.

Au 31 décembre 2021, l'actif net des investissements du Groupe dans le Corporate Private Equity s'élevait à 384 millions d'euros pour FAPI, 111 millions d'euros pour FACP, et 16 millions d'euros pour FAGC.

1.3.2 Multi-stratégies

Five Arrows Secondary Opportunities (FASO)

FASO est spécialisé dans les opérations de marché secondaire, de taille petite et moyenne. FASO rachète des actifs à des vendeurs en quête de liquidités, ou désireux de céder des actifs non stratégiques, ainsi qu'à des gestionnaires de fonds soucieux de rééquilibrer leurs portefeuilles.

Après FASO III, levé en 2012 et FASO IV, levé en 2016/2017, les équipes ont finalisé en 2019 la levée du cinquième fonds, FASO V, à 1,0 milliard d'euros.

Les fonds FASO ont réalisé à date plus de 50 transactions secondaires via leurs trois fonds, en acquérant des portefeuilles diversifiés en Europe, et plus récemment avec FASO V, aux États-Unis, soutenus par des équipes présentes sur les deux continents. Au 31 décembre 2021, FASO V avait finalisé 17 transactions au total (en Europe et aux États-Unis) et déployé 71% de son capital.

Au 31 décembre 2021, l'actif net des investissements du Groupe dans les fonds FASO représentait 88 millions d'euros.

Five Arrows Private Equity Programme (FAPEP)

FAPEP est l'activité de multi-gestion de capital investissement. Bénéficiant de l'expertise en capital investissement du Groupe, FAPEP investit à l'international dans des fonds primaires de capital investissement, mais aussi en secondaire et en co-investissement. Cette stratégie offre aux investisseurs un accès unique et diversifié au capital investissement.

FAPEP I (anciennement Arolla) a levé 195 millions d'euros, et est désormais engagé à 97% dans 34 transactions à travers l'Europe, les États-Unis et les marchés émergents. Le fonds a réalisé ses deux derniers investissements en 2019 et a ainsi clôturé sa période d'investissement.

FAPEP II, fonds de deuxième génération, a déjà réalisé 43 transactions et engagé 93% de son capital de 445 millions d'euros.

Au 31 décembre 2021, l'actif net des investissements du Groupe dans FAPEP I et FAPEP II s'élève à 14 millions d'euros.



En octobre 2021, FASO V a finalisé l'acquisition d'un portefeuille de cinq sociétés géré par Webster Equity Partners, dont (i) BayMark, fournisseur de traitements pour les troubles liés aux opioïdes qui compte plus de 300 centres de soins dans 35 états aux États-Unis et au Canada, (ii) PharmaLogic, fournisseur de solutions de médecine nucléaire, dont des molécules conçues spécifiquement pour l'utilisation de l'imagerie nucléaire, et (iii) Bristol Hospice, fournisseur de services de soins palliatifs, présent dans plusieurs régions avec 53 programmes dans 20 états américains.

Webster Equity Partners est un fonds *mid-market* américain, spécialiste du secteur de la santé. C'est un des gérants historiques du portefeuille de FAPEP, ce qui a permis à FASO V de construire une transaction secondaire sur mesure. Grâce à cette relation, FASO conservera un rôle actif en siégeant au conseil consultatif des trois sociétés.



En mars 2021, FAPEP II s'est engagé en *late primary* à investir dans NexPhase IV, gérant de fonds *mid-market* américain, spécialisé dans des opérations primaires de transmission avec les fondateurs de sociétés. Il s'agissait d'une opportunité intéressante de *late primary*, avec 37% du total des engagements déjà investis dans 4 transactions, dont 2 qui surperforment et qui pourraient ainsi bénéficier d'une sortie anticipée.

NexPhase dispose d'une équipe d'investissement solide, soutenue par des *Operating Partners* expérimentés. Ce fonds a une approche pragmatique, axée sur des transactions sur le marché primaire dans des secteurs résilients avec de solides profils de marge.

Five Arrows Minority Investments (FAMI)

FAMI est l'activité de co-investissement. L'équipe déploie son capital aux côtés de son propre réseau de gestionnaires de fonds internationaux. Depuis 2005, FAMI a déployé plus de 650 millions d'euros dans plus de 100 opérations principalement de capital-développement et d'opportunités de rachats d'entreprises à l'international, avec un focus sur l'Amérique du Nord, l'Europe et les marchés émergents.

En complément des investissements réalisés dans le cadre de la gestion du haut de bilan du Groupe, FAMI gère trois programmes de co-investissement (R&Co Private Opportunities I et II et FAMI III), structurés en club d'investissement. Lancé en 2013 dans le cadre d'une initiative conjointe entre les divisions Merchant Banking et Banque Privée, ce programme est exclusivement dédié à des partenaires du Groupe.

En 2021, l'équipe a réalisé des transactions supplémentaires dans le cadre de son troisième programme de co-investissement, FAMI III, dont Riskconnect (premier fournisseur de solutions logicielles intégrées de gestion des risques). FAMI a par ailleurs cédé ses co-investissements minoritaires dans ECI Software et Mirion Technologies.

Au 31 décembre 2021, l'actif net de l'investissement du Groupe dans FAMI était de 108 millions d'euros.

Five Arrows Global Tech I (FAGT I)

Lancé au quatrième trimestre 2021, FAGT I est un fonds spécialisé en technologie, réunissant les meilleurs gérants et actifs dans le capital-risque, le capital de croissance et transmission.

Les investissements cibles de FAGT I sont des fonds de capital investissement primaires, des co-investissements et des fonds secondaires. La stratégie s'articule autour de secteurs spécifiques (principalement les solutions logicielles, avec une diversification dans l'internet et services à forte valeur ajoutée technologique) avec la plupart des investissements aux États-Unis et dans le reste de l'Europe et en Israël.



En décembre 2021, FAMI a co-investi aux côtés de gérants internationaux spécialistes des solutions logicielles, dans Riskconnect, plate-forme SaaS leader dans la gestion intégrée des risques desservant environ 1 000 entreprises clientes internationales dans diverses verticales et marché, dont des entreprises *blue chips*.

Dirigée par une équipe de management de talent, Riskconnect devrait tirer parti du dynamisme de son marché (taux annuel de croissance à long terme de 10%+), et capitaliser sur les capacités de ses *sponsors* en matière de fusions-acquisitions.

Dettes privées

Les activités de Dette privée gèrent 10,1 milliards d'euros d'actifs avec une équipe de 39 professionnels qui opèrent au travers de deux lignes de métiers :

- Financements directs ; et
- *Credit management.*

Grâce à nos activités de Dette privée, nous proposons à nos investisseurs d'accéder au marché européen du crédit aux entreprises de taille moyenne, ainsi qu'aux marchés européen et américain du crédit aux entreprises de grande taille. Cette classe d'actifs connaît actuellement une forte demande de la part des investisseurs qui recherchent une diversification en dehors des produits à taux traditionnels affichant aujourd'hui de faibles rendements.

1.3.3 Financements directs

Five Arrows Credit Solutions (FACS)

FACS, premier fonds européen de dette junior, a levé 415 millions d'euros en 2014. FACS se concentre principalement sur le financement d'entreprises de taille moyenne, en leur proposant des solutions de financement juniors/subordonnés adaptées à leurs besoins spécifiques.

Le fonds a accompagné des fonds de capital investissement, des entrepreneurs et des entreprises familiales avec un large éventail de besoins de financement, y compris des rachats avec effet de levier (LBO), des financements d'expansion et d'acquisition, ainsi que des recapitalisations et des refinancements.

Le fonds fut entièrement déployé sur 16 transactions pour un total investi de 500 millions d'euros, soit 120% du capital engagé d'origine suite au redéploiement du produit de certaines sorties anticipées. FACS a systématiquement généré un fort rendement en ligne avec son mandat d'investissement et a maintenant complété la sortie de 15 de ses investissements en portefeuille.

Au 31 décembre 2021, l'actif net des investissements du Groupe dans FACS s'élevait à 13 millions d'euros.

Five Arrows Direct Lending (FADL)

Five Arrows Debt Partners III (FADP III) a complété sa levée de fonds au troisième trimestre, réunissant environ 1,4 milliards d'euros d'engagements pour le fonds et ses véhicules associés, soit un montant supérieur à son objectif de levée de fonds et plus du double des engagements de son fonds prédécesseur FADL.

FADP III s'inscrit dans la continuité des stratégies d'investissement de FACS et FADL, offrant des solutions flexibles de financement à des entreprises privées sur le segment du *mid-market* européen. FADP III se concentre principalement sur les prêts seniors sécurisés, mais toutes les solutions de financement d'entreprise lui sont également ouvertes. Ce fonds se destine également à profiter des importants besoins de financement des entreprises de taille moyenne, dans un environnement où les banques continuent de se retirer en raison des contraintes réglementaires.

La forte demande du marché, conjuguée à l'étendue du réseau de *sourcing* de l'équipe, a permis à FADP III de rapidement déployer son capital en 2021. A ce jour, le fonds est investi à hauteur de 40% de son capital engagé dans onze transactions.

Au 31 décembre 2021, l'actif net des investissements du Groupe dans FADP III s'élevait à 16 millions d'euros.



En avril 2021, FADP III a accordé un financement uni-tranche à Agilio Software, premier fournisseur de solutions de *compliance*, de *e-learning* et de *back-office* pour les cabinets dentaires et médicaux au Royaume-Uni.

Ce financement est destiné à soutenir une importante acquisition et à refinancer la structure du capital du groupe suite à une série d'acquisitions financées par fonds propres.

La société dessert des marchés attractifs et non cycliques ayant fait preuve d'une extrême résilience durant la pandémie de la Covid 19. Elle est dotée d'un modèle économique fondé sur les abonnements récurrents, possède une base de clientèle très diversifiée, ainsi qu'un significatif potentiel de croissance continue sur un marché qui reste relativement inexploité en termes de solutions logicielles sophistiquées.



En juin 2021, FADP III a consenti un prêt uni-tranche destiné à refinancer et mettre en place des mécanismes de croissance supplémentaires pour Bright Futures, fournisseur britannique de soins intensifs de qualité à domicile et de programmes d'éducation spécialisée pour enfants et jeunes adultes souffrant de troubles du spectre autistique et de difficultés d'apprentissage.

L'entreprise bénéficie d'une excellente réputation en termes de qualité des soins et d'une visibilité élevée des revenus au travers de placements long termes, une croissance du marché privé, des facteurs de demande non discrétionnaires et une équipe de direction très expérimentée. La société a, par ailleurs, un fonds de capital investissement pour actionnaire.

Five Arrows Debt Partners III (FADP III)

Lancé en 2017, FADL a complété sa levée de fonds en 2018, réunissant 657 millions d'euros d'engagements. Ce fonds fournit des prêts seniors sécurisés de premier rang, à des entreprises de taille moyenne en s'appuyant sur l'expertise, le réseau et l'expérience des équipes de Financements Directs pour développer des solutions de financement.

Le fonds a réalisé 19 transactions, investissant 110% des capitaux engagés grâce au ré-investissement de sorties anticipées et a réalisé 6 sorties, chacune ayant généré un TRI attractif en ligne avec son mandat.

Au 31 décembre 2021, l'actif net des investissements du Groupe dans FADL s'élevait à 16 millions d'euros.



En juillet 2021, FADP III a accordé un prêt uni-tranche destiné à financer l'acquisition de CAFPI par un fonds de capital investissement dédié au secteur des services financiers.

CAFPI, leader français indépendant du courtage en crédits immobiliers, traite, en qualité d'intermédiaire, plus de 30 000 dossiers de crédit immobilier d'un montant supérieur à 7 milliards d'euros par an. La société occupe une place de premier plan sur le marché des courtiers en crédits. Elle bénéficie d'une dynamique de marché positive, et son actionnaire majoritaire a une solide expertise en services financiers et un programme de création de valeur clairement défini.

1.3.4 Credit management (R&Co CM)

R&Co CM est la plateforme globale de crédit opérant sur le marché des prêts sécurisés envers des grandes entreprises en Europe et aux États-Unis. R&Co CM gère 8 milliards d'euros d'actifs au travers de fonds de prêts sécurisés seniors (senior loans), de fonds de crédit multi-stratégie, de véhicules CLO (*Collateralised Loan Obligation*), et de mandats dédiés. Le cœur de la philosophie d'investissement de R&Co CM est la préservation du capital via une analyse de crédit fondamentale associée à une gestion active des portefeuilles.

Au 31 décembre 2021, l'investissement du Groupe dans les différents fonds de R&Co CM représentait 139 millions d'euros.

Gestion de CLO

En 2019, R&Co CM a lancé Five Arrows Global Loan Investments (GLI), pour investir dans les tranches *equity* des CLOs gérés par Rothschild & Co en Europe et aux États-Unis. Cette structure d'investissement a réuni 235 millions d'euros d'engagements, y compris du capital provenant du Groupe. GLI renforce la plateforme de crédit de R&Co CM, tout en alignant les intérêts de Rothschild & Co avec ceux de nos investisseurs.

En 2021, GLI a investi dans deux nouveaux CLOs, Contego IX en Europe avec des actifs de 457 millions d'euros et Ocean Trails XI aux États-Unis, avec des actifs de 406 millions de dollars US. De plus, GLI a contribué à l'apport en capital de deux CLOs en phase préliminaire d'émission au dernier trimestre.

Les équipes d'investissement européennes et américaines gèrent actuellement 15 CLO représentant 5,3 milliards d'actifs sous gestion, dont :

- huit CLOs « Contego » qui investissent en Europe ; et
- sept CLOs « Ocean Trails » qui investissent aux États-Unis.

Ces véhicules sont systématiquement positionnés en tête des classements (dans les deux premiers quartiles) et présentent de solides rendements ajustés au risque en raison notamment de faibles taux de défaut et de pertes.

Stratégie « Oberon » de prêts seniors

Oberon est une série de fonds et de mandats dédiés investissant dans des prêts seniors sécurisés émis par de grandes entreprises européennes et américaines. En 2021, les actifs sous gestion de la stratégie Oberon sont restés globalement stables, à 2,5 milliards d'euros à la fin de l'année (2020 : 2,8 milliards d'euros). Ce chiffre inclut Oberon USA, fonds ouvert, qui investit sur le marché américain.

La stratégie Oberon continue de distribuer des coupons trimestriels réguliers aux investisseurs et ses performances demeurent, depuis sa création, supérieures aux indices de référence comparables européens et américains.

Multi-stratégie crédit « Elsinore »

Lancé en 2017, Elsinore propose aux investisseurs une proposition distincte : une combinaison minutieuse de certaines des solutions de crédit les plus performantes de notre activité dans un portefeuille unique à gestion active. Avec une allocation répartie sur plusieurs stratégies de crédit incluant prêts seniors, obligations à haut rendement et produits structurés, Elsinore a pu offrir un rendement attrayant à travers ces classes d'actifs depuis sa création. Cette stratégie totalise 170 millions d'euros d'actifs sous gestion à fin 2021 sous forme de fonds et de comptes gérés.



Masmovil

- Opérateur télécom de premier plan en Espagne
- 2,55 Mds € de dettes seniors sécurisées assorties et 500 millions d'euros de dettes senior non sécurisées pour financer l'acquisition d'Euskaltel, 5^{ème} opérateur télécom espagnol



Anticimex

- Fournisseur mondial de services de lutte antiparasitaire
- 20,2 Mds de SEK de dettes senior sécurisées et d'instruments de dette de type second-lien pour financer l'acquisition de la société par EQT et des co-investisseurs



Nobian

- Producteur européen de premier plan de produits chimiques issus du procédé chlore-alcali, dont le chlore et la soude caustique
- 1,6 Mds € de dettes senior sécurisées pour financer la scission, par Carlyle et GIC, de l'activité chlore-alcali avec la société mère Nouryon



Unit4

- Fournisseur mondial de logiciels de planification des ressources d'entreprise et de gestion du personnel
- 675 M€ de dettes senior sécurisées pour financer l'acquisition de la société par TA Associates et Partners Group



Euro Ethnic Foods

- Détaillant français de premier plan d'épicerie, opérant dans les points de vente « Grand Frais »
- 540 M€ de dettes senior sécurisées et d'instruments de dette de type second-lien pour financer l'acquisition du groupe par PAI Partner



IVC

- Groupe vétérinaire de premier plan au Royaume-Uni, en Europe et au Canada, présent dans douze pays, avec plus de 1 600 cliniques accueillant plus de quatre millions d'animaux de compagnie par an
- Montant équivalent à 1,7 Mds £ de livres sterling de facilités de crédit sécurisées pour financer les futures opérations de fusions-acquisitions



Activité et résultats de l'exercice 2021

2.1	Activité, résultats et situation financière du Groupe	52
2.1.1	Périmètre de consolidation	52
2.1.2	Indicateurs financiers clés	52
2.1.3	Résultats consolidés	53
2.1.4	Revue des métiers	54
2.1.5	Structure financière	54
2.1.6	Indicateurs alternatifs de performance	54
2.2	Activité, résultats et situation financière de la Société	58
2.2.1	Résultats et situation financière de la Société	58
2.2.2	Résultats des cinq derniers exercices	59
2.2.3	Proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2021	59
2.2.4	Dividendes distribués par la Société au cours des trois derniers exercices	60
2.2.5	Dépenses et charges non déductibles	60
2.2.6	Information en matière de délais de paiement	61
2.3	Événements significatifs au cours de l'exercice 2021	62
2.3.1	Programme de rachat d'actions	62
2.3.2	Acompte sur dividende exceptionnel	62
2.3.3	Finalisation de l'acquisition de la Banque Pâris Bertrand	62
2.3.4	Acquisition d'une participation majoritaire dans Redburn	62
2.4	Événements significatifs intervenus depuis la clôture de l'exercice 2021	62
2.5	Perspectives	63
2.6	Informations complémentaires au rapport de gestion	63
	Évolution de la situation géopolitique	63

2.1 Activité, résultats et situation financière du Groupe

2.1.1 Périmètre de consolidation

Rothschild & Co SCA est la société holding du Groupe.

Le « Groupe » désigne Rothschild & Co SCA et ses filiales consolidées. Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2021 est présenté à la Note 37 des Comptes Consolidés 2021.

2.1.2 Indicateurs financiers clés

Les tableaux ci-dessous doivent être lus avec les comptes consolidés de Rothschild & Co SCA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 qui figurent au Chapitre 7 du présent rapport (les « Comptes Consolidés 2021 »). Sauf mention contraire, tous les montants indiqués dans le présent rapport sont exprimés en euros. Ces montants peuvent avoir été arrondis. Des différences liées aux arrondis peuvent exister, y compris pour les pourcentages.

Compte de résultat consolidé résumé

<i>En millions d'euros</i>	2021	2020	2019
Revenus (Produit net bancaire)	2 925	1 799	1 872
Charges de personnel	(1 453)	(1 096)	(1 065)
Charges administratives	(267)	(255)	(289)
Dotations aux amortissements et dépréciations	(73)	(67)	(66)
Coût du risque	(1)	(7)	(6)
Résultat d'exploitation	1 131	374	446
Autres produits/(charges) (net)	0	(5)	19
Résultat avant impôt	1 131	369	465
Impôt sur les bénéfices	(170)	(60)	(68)
Résultat net consolidé	961	309	397
Participations ne donnant pas le contrôle	(195)	(148)	(154)
RÉSULTAT NET – PART DU GROUPE	766	161	243
Ajustements pour éléments exceptionnels ⁽¹⁾	0	12	(10)
RÉSULTAT NET – PART DU GROUPE – HORS ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS ⁽²⁾	766	173	233
Bénéfice Par Action (BPA) ⁽³⁾	10,59 €	2,20 €	3,38 €
BPA – HORS ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS ^{(2) (3)}	10,59 €	2,37 €	3,24 €
Rentabilité des fonds propres tangibles (ROTE)	32,3%	8,2%	13,2%
ROTE – HORS ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS ⁽²⁾	32,3%	8,8%	12,6%

(1) Pour plus d'informations, se référer à la Section 2.1.6, paragraphe « Réconciliation » du présent rapport.

(2) Indicateur alternatif de performance. Pour plus d'informations, se référer à la Section 2.1.6 du présent rapport.

(3) Le bénéfice net dilué par action est de 10,45 euros (2020 : 2,19 euros). Pour plus d'informations, se référer à la Note 36 des Comptes Consolidés 2021.

Bilan consolidé résumé

En milliards d'euros	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019
Caisse et banques centrales	6,0	4,7	4,4
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2,1	2,3	2,0
Prêts et créances sur la clientèle	4,4	3,5	3,3
<i>dont prêts à la clientèle privée</i>	4,0	3,1	2,8
Actifs financiers	3,2	2,7	2,8
Autres actifs	2,0	1,5	1,7
TOTAL DES ACTIFS	17,7	14,7	14,2
Dettes envers la clientèle	11,7	9,9	9,5
Autres dettes	2,4	2,1	2,1
Capitaux propres – part du Groupe	3,1	2,3	2,2
Participations ne donnant pas le contrôle	0,5	0,4	0,4
TOTAL DES PASSIFS	17,7	14,7	14,2

2.1.3 Résultats consolidés

Revenus

En 2021, les revenus se sont élevés à 2 925 millions d'euros (2020 : 1 799 millions d'euros), en hausse de 1 126 millions d'euros, soit 63%. Cela s'explique par la solide performance des trois métiers. La variation des taux de change a eu pour effet d'augmenter les revenus de 27 millions d'euros.

Charges de personnel

En 2021, les charges de personnel se sont élevées à 1 453 millions d'euros, en hausse de 33%, soit 357 millions d'euros (2020 : 1 096 millions d'euros), à la suite de l'excellente performance des métiers. La variation des taux de change a eu pour effet d'accroître les charges de personnel de 14 millions d'euros.

Le ratio de rémunération ajusté ⁽¹⁾ s'élevait à 60,2% au 31 décembre 2021 (31 décembre 2020 : 68,4%).

L'impact en 2020 des plans de rémunération variable différée a représenté une charge nette dans les comptes statutaires de 3 millions d'euros. En 2021, l'impact de ces plans a représenté un crédit net de 161 millions d'euros. Cet important crédit résulte de deux éléments :

- un crédit différé net de 40 millions d'euros a été comptabilisé, car les bonus attribués ont augmenté de 67% par rapport à 2020, dans le cadre classique des plans de bonus différés ;
- des reports de bonus différés spéciaux ont été mis en place en 2021, compte tenu des résultats exceptionnels du Conseil financier et afin de servir de mécanisme de fidélisation des banquiers. Ces reports ont généré un crédit exceptionnel de 121 millions d'euros.

Le ratio de rémunération, s'il était ajusté de l'effet des bonus différés, serait de 66,3% (31 décembre 2020 : 68,3%).

Au 31 décembre 2021, le nombre de collaborateurs du Groupe est de 3 941, en hausse de 7% par rapport au 31 décembre 2020 (3 675 ⁽²⁾).

Charges administratives

En 2021, les charges administratives se sont élevées à 267 millions d'euros (2020 : 255 millions d'euros) soit une augmentation de 12 millions d'euros en raison d'un effet rattrapage par rapport à 2020 pour les frais liés au recrutement, à la formation et au marketing, bien qu'ils ne soient pas encore au niveau d'avant la crise. La variation des taux de change a eu pour effet d'augmenter les charges administratives de 1 million d'euros.

Dotations aux amortissements et dépréciations

En 2021, les dotations aux amortissements se sont élevées à 73 millions d'euros (2020 : 67 millions d'euros) en raison d'une augmentation des dotations aux amortissements des équipements informatiques. La variation des taux de change n'a pas eu d'impact significatif sur les amortissements.

Coût du risque

En 2021, le coût du risque a représenté une charge de 1 million d'euros (2020 : charge de 7 millions d'euros) reflétant la reprise de provisions pour dépréciation antérieure. Le coût du risque constaté en 2020 reflétait notre approche conservatrice compte tenu du contexte très incertain.

(1) Indicateur alternatif de performance. Pour plus d'informations, se référer à la Section 2.1.6, du présent rapport.

(2) A la suite d'un changement de définition, les effectifs ont été retraités.

Autres produits/charges (net)

En 2021, les autres produits et charges sont nuls (2020 : charge nette de 5 millions d'euros).

Impôt sur les bénéfices

En 2021, la charge d'impôt s'est élevée à 170 millions d'euros (2020 : 60 millions d'euros), répartie entre une charge d'impôt courant de 180 millions d'euros et un crédit d'impôt différé de 10 millions d'euros, soit un taux d'imposition effectif de 15,0% (2020 : 16,2%).

Participations ne donnant pas le contrôle

En 2021, la charge correspondant aux participations ne donnant pas le contrôle s'est élevée à 195 millions d'euros (2020 : 148 millions d'euros). Cela comprend principalement les intérêts payés sur les dettes perpétuelles subordonnées et les préciputs payables aux associés français en ligne avec la performance des activités françaises de Conseil financier et de Banque privée et Gestion d'actifs.

2.1.4 Revue des métiers

Une présentation de l'activité et des résultats des métiers du Groupe figure au Chapitre 1 du présent rapport.

2.1.5 Structure financière

Rothschild & Co est régulée sur une base consolidée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) en tant que compagnie financière holding.

Le Groupe présente un bilan solide avec des capitaux propres - part du Groupe au 31 décembre 2021 de 3,1 milliards d'euros (2020 : 2,3 milliards d'euros). Cette augmentation est le reflet du résultat de l'exercice et de la hausse des réserves liées aux évaluations actuarielles et des écarts de conversion liés aux variations des taux de change, partiellement compensée par les dividendes et le rachat d'actions.

Le ratio Common Equity Tier 1 (CET 1) s'élevait à 21,3% ⁽¹⁾ au 31 décembre 2021, en hausse par rapport à l'exercice précédent (31 décembre 2020 : 20,1%). Les fonds propres CET 1 sont calculés conformément aux règles CRR/CRD applicables. Les ratios de solvabilité sont présentés pro forma pour le résultat courant ⁽²⁾, net de dividendes, de l'exercice en cours, sauf mention contraire.

Le Groupe maintient un niveau élevé de liquidité, les actifs de trésorerie représentant 58% de l'actif total de 17,7 milliards d'euros (31 décembre 2020 : 59%). Les prêts sont financés de manière prudente par les dépôts de la clientèle avec un ratio Crédits/Dépôts de 38% au 31 décembre 2021 (31 décembre 2020 : 35%).

La génération de cash est solide avec un cash-flow opérationnel (CFO) ⁽³⁾ de 875 millions d'euros (2020 : 90 millions d'euros). L'augmentation par rapport à 2020 s'explique principalement par la très forte hausse du résultat net et du fonds de roulement (reflétant l'augmentation des bonus à payer). Il est à noter que le CFO dépend des investissements et des cessions du Merchant Banking au cours d'une année. Le CFO excluant les activités de Merchant Banking s'élève à 807 millions d'euros (2020 : 121 millions d'euros).

La valeur nette comptable par action s'élève à 43,31 euros (31 décembre 2020 : 31,90 euros) et la valeur nette comptable tangible par action à 37,93 euros (31 décembre 2020 : 27,67 euros).

2.1.6 Indicateurs alternatifs de performance

Dans un objectif de meilleure lisibilité de sa performance opérationnelle, Rothschild & Co utilise les indicateurs alternatifs de performance suivants dans la communication des résultats financiers du Groupe.

(1) Le ratio soumis à l'ACPR au 31 décembre 2021 s'élevait à 18,2%, excluant le bénéfice du deuxième semestre.

(2) Sous réserve des dispositions de l'article 26.2 du règlement (UE) N° 575/2013.

(3) Indicateur alternatif de performance, se référer à la Section 2.1.6 du présent rapport.

Définition et justification de l'utilisation

Indicateurs alternatifs de performance	Définition	Raison d'utilisation	Rapprochement
Résultat net – part du Groupe hors éléments exceptionnels	Résultat net part du Groupe hors éléments exceptionnels.	Mesurer le résultat net part du Groupe hors éléments exceptionnels d'un montant significatif.	Se référer à la Section 2.1.6, paragraphe « Réconciliation » du présent rapport.
BPA hors éléments exceptionnels	BPA hors éléments exceptionnels.	Mesurer le résultat par action hors éléments exceptionnels d'un montant significatif.	Se référer à la Section 2.1.6, paragraphe « Réconciliation » du présent rapport.
Taux de rémunération ajusté	<p>Rapport entre les charges de personnel ajustées et le revenu consolidé de Rothschild & Co, excluant les revenus d'investissement du MB (<i>carried interest</i> et plus-values).</p> <ul style="list-style-type: none"> Les charges de personnel ajustées représentent : <ol style="list-style-type: none"> Les charges de personnel comptabilisées au compte de résultat (qui comprennent les effets de la comptabilisation des bonus différés sur la période au cours de laquelle ils sont acquis par opposition à la base « attribuée »), À laquelle il convient d'ajouter le montant de la quote-part de résultat revenant aux associés gérants, Desquelles sont retirées les sommes versées lors du départ de certains collaborateurs, la réévaluation du montant du passif lié aux rémunérations attribuées en actions et les coûts d'acquisition considérés comme une rémunération selon les normes IFRS, Qui donne le total des charges de personnel dans le calcul du ratio de rémunération de base, Le montant des charges de personnel ajustées est retraité de l'effet change pour neutraliser les variations de change d'un exercice à l'autre, Qui donne les charges de personnel ajustées du ratio de rémunération. 	<p>Mesurer la part du chiffre d'affaires octroyée à l'ensemble des salariés.</p> <p>Indicateur clé publié par toutes les banques d'investissement comparables cotées.</p> <p>Rothschild & Co calcule ce ratio avec des ajustements afin de donner le calcul le plus juste et le plus proche de celui calculé par les autres sociétés comparables cotées.</p>	Se référer à la Section 2.1.3, paragraphe « Charges de personnel » du présent rapport.
Marge opérationnelle des métiers	<p>La marge opérationnelle de chaque métier est calculée en divisant le Résultat avant impôt par les revenus de chaque métier.</p> <p>Cela exclut les éléments exceptionnels.</p>	Mesurer la rentabilité opérationnelle par métiers.	Se référer aux Sections 1.1, 1.2, et 1.3, paragraphes « Résultats financiers pour l'année 2021 » du présent rapport.
Rentabilité des fonds propres tangibles (ROTE) hors éléments exceptionnels	<p>Rapport entre le Résultat net - part du Groupe hors éléments exceptionnels et les capitaux propres tangibles moyens du Groupe sur la période.</p> <p>Les capitaux propres tangibles correspondent aux capitaux propres - part du Groupe diminués des immobilisations incorporelles (nettes d'impôt) et des écarts d'acquisition.</p> <p>Les capitaux propres tangibles moyens sur la période sont égaux à la moyenne entre les capitaux propres tangibles au 31 décembre 2020 et ceux au 31 décembre 2021.</p>	Mesurer la rentabilité des capitaux propres tangibles de Rothschild & Co hors éléments exceptionnels.	Se référer à la Section 2.1.6, paragraphe « Réconciliation » du présent rapport.
Return on risk adjusted capital (RORAC)	<p>Rapport entre le résultat avant impôt ajusté rapporté à une mesure interne du capital ajusté aux risques déployé dans l'activité sur 3 exercices glissants.</p> <p>Le montant de fonds propres et de dette raisonnablement nécessaire pour financer les investissements du Groupe dans les fonds de Merchant Banking est conforme à son approche prudente de la gestion des risques. Sur la base de la composition de son portefeuille d'investissement aux dates de clôture, le management estime que le montant de « capital ajusté aux risques » (RAC) correspond à environ 70% de ses expositions, le solde pouvant être financé par de la dette. Ce pourcentage représente globalement la moyenne pondérée à 80% pour les investissements en fonds propres, à 50% pour ceux de dette junior, à 40% pour les tranches verticales des CLO et à 33% pour ceux de dette senior.</p> <p>Pour calculer le RORAC, le Résultat avant impôt du MB est ajusté du coût de la dette notionnelle avec un intérêt de 2,5% calculé selon les modalités ci-dessus (soit sur 30% de la valeur des actifs investis du Groupe) divisé par le RAC.</p> <p>Le RORAC publié est calculé sur 3 exercices glissants afin de tenir compte de la volatilité inévitable des résultats financiers de l'activité, notamment liée au calendrier des réalisations et à la comptabilisation des incitations assises sur la performance, comme le <i>carried interest</i>.</p>	Mesurer la performance du métier de Merchant Banking.	Se référer aux Sections 1.3 et 2.1.6, paragraphe « Réconciliation » du présent rapport.
Cash-flow opérationnel	Montant de la trésorerie générée par l'activité normale du Groupe au cours de l'exercice en cours. Le calcul s'effectue selon la méthode indirecte, à partir du Résultat avant impôt.	Mesurer le montant de trésorerie générée par l'activité normale du groupe	Se référer à la Section 2.1.6, paragraphe « Réconciliation » du présent rapport.

Réconciliation

Éléments exceptionnels

En millions d'euros	2021			2020		
	RAI ⁽¹⁾	RNPG ⁽²⁾	BPA	RAI	RNPG	BPA
Comme reporté	1 131	766	10,59 €	369	161	2,20 €
Charges relatives à la transition des infrastructures informatiques	0	0	0 €	(15)	(12)	(0,17) €
TOTAL ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS (CHARGES)/REVENUS	0	0	0 €	(15)	(12)	(0,17) €
Hors éléments exceptionnels	1 131	766	10,59 €	384	173	2,37 €

(1) RAI : Résultat avant impôt.

(2) RNPG : Résultat net - part du Groupe.

ROTE

En millions d'euros	2021	2020
Résultat net – part du Groupe hors éléments exceptionnels	766	173
Capitaux propres – part du Groupe – ouverture	2 303	2 239
• Immobilisations incorporelles	(170)	(158)
• Écarts d'acquisition	(135)	(140)
Capitaux propres tangibles – part du Groupe – ouverture	1 997	1 941
Capitaux propres – part du Groupe – clôture	3 133	2 303
• Immobilisations incorporelles	(192)	(170)
• Écarts d'acquisition	(197)	(135)
Capitaux propres tangibles – part du Groupe – clôture	2 744	1 997
Capitaux propres tangibles moyens	2 371	1 969
ROTE HORS ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS	32,3%	8,8%

RORAC

<i>En millions d'euros</i>	2021	2020
RAI 2021	292	–
RAI 2020	57	57
RAI 2019	111	111
RAI 2018	–	102
RAI moyen des 3 derniers exercices	153	90
Valeur nette des actifs 31/12/2021	905	–
Valeur nette des actifs 31/12/2020	679	679
Valeur nette des actifs 31/12/2019	617	617
Valeur nette des actifs 31/12/2018	–	515
Valeur nette des actifs moyenne des 3 derniers exercices	734	604
Dette = 30% de la valeur nette moyenne des actifs	220	181
Intérêts notionnels de 2,5% sur la dette	(5)	(5)
RAI moyen des 3 dernières années, ajusté du coût de la dette	148	85
Capital ajusté au risque = 70% de la valeur nette des actifs moyenne	514	423
RORAC	29%	20%

Cash Flow Opérationnel

<i>En millions d'euros</i>	2021	2020	2019
Résultat consolidé avant impôt	1 131	369	465
Éléments non monétaires	(213)	38	(55)
Résultat avant impôt et éléments non monétaires	918	407	410
Acquisition d'investissements MB	(176)	(120)	(126)
Cessions d'investissements MB	244	89	104
(Acquisitions)/cessions nettes d'immobilisations corporelles et incorporelles	(22)	(22)	26
Impôts versés	(145)	(52)	(69)
Flux nets de trésorerie liés aux autres activités opérationnelles ⁽¹⁾	56	(212)	(229)
CASH FLOW OPÉRATIONNEL (CFO)	875	90	116
CFO HORS ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT DU MB	807	121	138

(1) Inclut le paiement du précipt, le paiement des loyers, la variation du fonds de roulement et les intérêts sur les dettes perpétuelles.

2.2 Activité, résultats et situation financière de la Société

2.2.1 Résultats et situation financière de la Société

Les tableaux ci-dessous doivent être lus avec les comptes annuels de Rothschild & Co SCA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 qui figurent au Chapitre 8 du présent rapport (les « Comptes Annuels 2021 »).

Chiffres clés du compte de résultat de la Société

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Résultat courant avant impôt	127	100
Résultat des opérations en capital	10	(18)
RÉSULTAT NET ⁽¹⁾	140	84

(1) Résultat net après impôts. Pour plus d'informations sur l'impôt, se référer à la Note 20 des Comptes Annuels 2021.

Chiffres clés du bilan de la Société

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Actif immobilisé	1 740	1 827
Actif circulant	536	396
TOTAL ACTIF	2 276	2 224
Capitaux propres	2 049	2 040
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-

Le principal mouvement sur l'actif de la Société entre 2020 et 2021 concerne l'encaissement de 153,8 millions d'euros de dividendes, ce qui a permis à la position de trésorerie de progresser de 140,1 millions d'euros. Les principales évolutions du passif de la Société entre 2020 et 2021 concernent une provision pour risques complémentaire, correspondant à une charge éventuelle de 1,5 million d'euros liée à l'exercice de stock-options.

La Société a perçu 153,8 millions d'euros de dividendes de la part de ses filiales françaises (Paris Orléans Holding Bancaire : 133 millions d'euros ; K Développement : 8,3 millions d'euros ; Rothschild & Co

Wealth & Asset Management (anciennement Martin Maurel) : 9,6 millions d'euros et Rothschild Martin Maurel : 2,9 millions d'euros), contre 121,8 millions d'euros en 2020. La diminution du résultat d'exploitation de 1,4 million d'euros correspond principalement à des charges d'exploitation refacturées.

L'augmentation des charges d'exploitation s'explique par la hausse des frais généraux et des frais administratifs de 2,5 millions d'euros. Enfin, le gain sur opérations en capital de 10,4 millions d'euros s'explique principalement par la reprise sur dépréciation sur actions autodétenues pour 9,9 millions d'euros.

2.2.2 Résultats des cinq derniers exercices

	31/12/2021 (12 mois)	31/12/2020 (12 mois)	31/12/2019 (12 mois)	31/12/2018 (12 mois)	31/12/2017 (9 mois)
I – Capital en fin d'exercice					
(a) Capital social (en euros)	155 465 024	155 315 024	155 235 024	155 025 552	154 815 024
(b) Nombre d'actions ou certificats d'investissement ⁽¹⁾ émis	77 732 512	77 657 512	77 617 512	77 512 776	77 407 512
(c) Nombre d'obligations convertibles en actions	-	-	-	-	-
II – Résultat global des opérations effectives (en euros)					
(a) Chiffre d'affaires hors taxes (produits financiers et d'exploitation)	172 974 681	129 814 250	347 727 602	116 616 132	127 139 989
(b) Résultat avant impôts, amortissements et provisions	126 684 826	94 755 402	317 765 249	81 957 909	113 649 623
(c) Impôt sur les bénéfices	2 429 085	2 248 747	9 994 506	10 800 247	8 981 132
(d) Résultat après impôts, amortissements et provisions	140 078 039	84 497 124	309 401 389	90 363 885	121 763 776
(e) Résultat distribué hors actions propres	281 240 854 ⁽³⁾	52 281 514	- ⁽²⁾	57 682 637	52 124 082
III – Résultat des opérations réduit à une seule action (en euros)					
(a) Résultat après impôts mais avant amortissements et provisions	1,66	1,25	4,22	1,20	1,58
(b) Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	1,80	1,09	3,99	1,17	1,57
(c) Dividende par action	3,79 ⁽³⁾	0,70	- ⁽²⁾	0,79	0,68
IV – Personnel					
(a) Effectif moyen des salariés	18	16	16	16	18
(b) Montant de la masse salariale (en euros)	3 177 111	2 439 552	1 863 544	1 956 242	1 992 491
(c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.) (en euros)	1 842 223	1 281 440	1 181 532	1 241 251	858 405

(1) La Société n'a plus de certificat d'investissement en circulation depuis le 15 janvier 2018.

(2) Pour plus d'informations sur le dividende au titre de l'exercice 2019, se référer à la Section 2.2.4 du présent rapport.

(3) Le dividende proposé au titre de l'exercice 2021 est soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra le 19 mai 2022. Ce montant comprend l'acompte sur dividende de 1,04 euro par action payé le 20 octobre 2021.

2.2.3 Proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2021

Le Gérant de la Société proposera à l'Assemblée Générale devant se tenir le 19 mai 2022 l'affectation du résultat de l'exercice 2021 suivante :

En euros	31/12/2021
Résultat net de l'exercice	140 078 039
Affectation à la réserve légale	(15 000)
Report à nouveau (crédeur)	545 744 382
Bénéfice distribuable	685 807 421
Préciput attribué aux Associés Commandités ⁽¹⁾	(3 429 037)
Affectation	
au versement d'un dividende de 3,79 € par action	290 807 119 ⁽²⁾
• sur lequel s'impute l'acompte sur dividende de 1,04 € par action payé le 20 octobre 2021	77 042 711
• soit un solde de dividende à distribuer de 2,75 € par action	213 764 408 ⁽³⁾
au report à nouveau	391 571 265

(1) En application des dispositions de l'article 14.1 des statuts de la Société, un préciput égal à 0,5% du bénéfice distribuable est attribué aux associés commandités. Pour plus d'informations, se référer à la Section 3.1.2 du présent rapport.

(2) Le montant total de la distribution visé ci-dessus pourra varier comme indiqué au (3) ci-après.

(3) Le solde de la distribution visé ci-dessus est calculé sur la base du nombre d'actions composant le capital de la Société au 31 décembre 2021, soit 77 732 512 actions, et pourra varier si le nombre d'actions ouvrant droit à dividende évolue entre le 1^{er} janvier 2022 et la date de détachement du dividende, en fonction notamment de l'évolution du nombre d'actions autodétenues, lesquelles n'ouvrent pas droit au dividende, conformément au droit français.

Compte tenu du fait que, à la suite d'une décision du Gérant en date du 1^{er} octobre 2021, il a déjà été payé un acompte sur dividende au titre de l'exercice 2021 de 1,04 euro par action, le dividende total proposé à l'Assemblée Générale devant se tenir le 19 mai 2022 s'élèvera à 3,79 euros par action (en ce compris l'acompte). Le solde du dividende à verser s'élèverait à 2,75 euros par action. La date de détachement du dividende serait le 23 mai 2022 et la date de mise en paiement du dividende serait le 25 mai 2022.

Il est précisé que le dividende mentionné ci-dessus s'entend avant toute retenue fiscale et/ou sociale pouvant s'appliquer aux actionnaires en fonction de leur propre situation. Les dividendes

versés à des personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont en principe soumis à un impôt forfaitaire (Prélèvement Forfaitaire Unique ou « PFU ») sur le montant du dividende brut au taux forfaitaire de 12,8% (article 200 A du Code général des impôts) ou, en cas d'option expresse et irrévocable du contribuable, à l'impôt sur le revenu calculé selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu après déduction d'un abattement de 40% (article 158, 3, 2^e du Code général des impôts). Par ailleurs, le dividende est assujéti aux prélèvements sociaux au taux global de 17,2%, dont une fraction peut être déductible en cas d'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu.

2.2.4 Dividendes distribués par la Société au cours des trois derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 *bis* du Code général des impôts, les informations sur les dividendes distribués aux actionnaires au cours des trois derniers exercices sont présentées ci-après :

	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
Nombre d'actions ouvrant droit au dividende	74 687 877	72 190 965	73 015 996
Dividende par action (<i>en euros</i>) ⁽¹⁾	0,70	- ⁽²⁾	0,79
MONTANT TOTAL DISTRIBUÉ (<i>en euros</i>)	52 281 513,90 ⁽³⁾	-	57 682 637 ⁽³⁾

(1) Le dividende correspond aux revenus distribués aux actionnaires au titre de l'exercice. En cas d'option, le cas échéant, pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu, la totalité du dividende était éligible à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3, 2^e du Code général des impôts.

(2) Le 10 mars 2020, Rothschild & Co a annoncé vouloir proposer à l'Assemblée Générale le versement d'un dividende de 0,85 euro par action au titre de l'exercice 2019. Dans le contexte de l'épidémie de la Covid-19 et à la suite de l'annonce de la Banque Centrale Européenne du 27 mars 2020 recommandant la suspension des paiements de dividendes ou des engagements de verser des dividendes pour tous les établissements de crédit européens et assimilés jusqu'au 1^{er} octobre 2020, le Gérant avait décidé qu'aucun dividende ne serait proposé à l'Assemblée Générale au titre de l'exercice 2019 annonçant toutefois son intention de verser le dividende précédemment annoncé de 0,85 euro par action quand cela serait approprié. Comme suite à l'annonce de l'ACPR du 28 juillet 2020, recommandant aux institutions financières de suspendre le versement des dividendes jusqu'au 1^{er} janvier 2021, le Gérant a décidé qu'aucun dividende ne serait distribué aux actionnaires au cours de l'exercice 2020 réitérant toutefois son intention de verser le dividende de 0,85 euro par action, précédemment annoncé au titre de 2019, quand cela serait approprié. Les deux communiqués de presse en date respectivement des 31 mars et 29 juillet 2020 sont disponibles sur le site de la Société (www.rothschildandco.com).

(3) Conformément à l'autorisation conférée par les 2^{èmes} résolutions des Assemblées Générales des 16 mai 2019 et 20 mai 2021, le Gérant a réajusté le montant final de la distribution effective, la Société n'ayant pas reçu de dividende au titre des actions autodétenues. Le montant du dividende correspondant à ces actions a été automatiquement ajouté au report à nouveau.

2.2.5 Dépenses et charges non déductibles

Conformément aux dispositions de l'article 223 *quater* du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'y a pas eu de dépenses ni de charges non déductibles visées à l'article 39 alinéa 4 du même Code au titre de l'exercice 2021.

2.2.6 Information en matière de délais de paiement

Les informations relatives aux délais de paiement sont présentées ci-après conformément aux articles L.411-14 et D.441-6 du Code de commerce :

Factures reçues

	Dont le terme est échu et non réglées à la date de clôture de l'exercice					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	-	3	-	-	-	3
Montant total des factures concernées (TTC)	-	10 946	-	-	-	10 946
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	-	0%	-	-	-	0%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes/ créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	-	-	-	-	-	-
Montant total des factures exclues (TTC)	-	-	-	-	-	-
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement						<input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux <input type="checkbox"/> Délais contractuels

Factures émises

	Dont le terme est échu et non réglées à la date de clôture de l'exercice					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total 1 jour et plus
(A) Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	-	2	-	5	77	84
Montant total des factures concernées (TTC)	-	70 731	-	13 813	498 530	583 074
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	-	0%	-	0%	3%	3%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes/créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues	-	-	-	-	-	-
Montant total des factures exclues (TTC)	-	-	-	-	-	-
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou légal)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement						<input type="checkbox"/> Délais légaux <input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels

2.3 Événements significatifs au cours de l'exercice 2021

2.3.1 Programme de rachat d'actions

Le 22 juin 2021, Rothschild & Co a acheté, dans le cadre de son programme de rachat d'actions, 1 208 138 actions propres (soit environ 1,6% de son capital social à cette date) auprès du groupe Jardine Matheson, au prix de 29,30 euros par action. Les actions acquises sont destinées à être attribuées ou cédées à des salariés et mandataires sociaux afin de satisfaire aux exigences des *Equity Schemes* et des plans NCI de Rothschild & Co. Ce rachat a été financé au moyen de la trésorerie disponible de Rothschild & Co. Le règlement-livraison des titres est intervenu le 24 juin 2021.

Le 15 septembre 2021, Rothschild & Co a annoncé son intention de lancer un programme de rachat pour un montant maximum de 70 millions d'euros, sur une période d'environ 12 mois, sous réserve de l'autorisation de l'ACPR (et de l'absence d'évolution défavorable significative). A la suite à l'approbation de l'ACPR, Rothschild & Co a confirmé le lancement dudit programme de rachat d'actions pour une période se terminant le 18 novembre 2022 au plus tard. Les actions acquises seront utilisées pour satisfaire aux exigences des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et des plans de rémunération en actions de Rothschild & Co (dans la limite de 1% du capital) ou seront annulées.

2.3.2 Acompte sur dividende exceptionnel

A la suite de la levée de la recommandation par l'ACPR sur les distributions à compter du 1^{er} octobre 2021, Rothschild & Co a confirmé sa décision de verser un acompte sur dividende exceptionnel de

1,04 euro par action au titre de l'exercice 2021. La date de détachement est intervenue le 18 octobre 2021. L'acompte sur dividende a été payé le 20 octobre 2021.

2.3.3 Finalisation de l'acquisition de la Banque Pâris Bertrand

Rothschild & Co Bank AG a finalisé en juillet 2021 l'acquisition de la Banque Pâris Bertrand, annoncée le 16 décembre 2020. La clôture de l'acquisition fait suite à l'accord des actionnaires des deux entreprises et au consentement des autorités compétentes, l'Autorité Fédérale de Surveillance des Marchés Financiers suisse (FINMA) et la Commission de Surveillance du Secteur Financier luxembourgeoise (CSSF).

L'acquisition de cette banque privée de renom soutient la croissance des activités de Rothschild & Co Bank AG dans le marché suisse, soulignant l'importance stratégique du pays pour le Groupe. Au 31 décembre 2021, les actifs des clients de la banque privée de Rothschild & Co en Suisse s'élevaient à 22 milliards d'euros, et le total des actifs sous gestion de la division Banque privée et Gestion d'actifs à 103,9 milliards d'euros.

2.3.4 Acquisition d'une participation majoritaire dans Redburn

Rothschild & Co a conclu un accord, au cours du quatrième trimestre 2021, pour acquérir le contrôle de Redburn (Europe) Limited, une des sociétés indépendantes européennes les plus importantes fournissant de la recherche sur les actions. Le Groupe acquerra une participation de contrôle initiale au cours du premier semestre 2022, sous réserve de l'approbation des autorités réglementaires, et s'engage à acheter le solde en 2026. La contrepartie financière de cette participation restante dépendra de la performance de l'activité de Redburn jusqu'en 2025.

Cette acquisition s'inscrit dans la continuité de la stratégie du Groupe de développer une plateforme mondiale de solutions actions multi-produits, couvrant le conseil indépendant sur les offres d'actions cotées, la levée de capitaux sur les marchés privés, le conseil aux investisseurs (dont la défense contre des activistes, le conseil ESG et l'engagement des investisseurs) et le marketing auprès des investisseurs, jusqu'à la recherche sectorielle et d'entreprise leader sur leur marché ainsi que l'exécution d'ordre.

2.4 Événements significatifs intervenus depuis la clôture de l'exercice 2021

Néant.

2.5 Perspectives

Dans le métier de **Conseil financier**, l'activité du marché mondial des opérations annoncées de fusions-acquisitions a atteint des niveaux records au cours de l'exercice 2021. Cette tendance se manifeste dans notre portefeuille de mandats qui est très diversifié et largement supérieur aux années précédentes à ce stade. Dès lors, nous prévoyons la poursuite des niveaux d'activité actuels durant le premier semestre 2022, tout en restant prêt à réagir et à nous adapter si les conditions changent, notamment à la lumière des événements géopolitiques actuels et de la volatilité des marchés.

Concernant l'activité de **Banque privée et Gestion d'actifs**, les perspectives demeurent raisonnablement positives pour un niveau élevé de collecte grâce à notre solide pipeline de nouveaux clients et aux développements réalisés en 2021. Cependant, nous nous attendons à des conditions de marchés plus difficiles, car les mois à venir seront marqués par des incertitudes géopolitiques importantes et croissantes, ainsi qu'à l'impact des différentes mesures prises par les banques centrales pour juguler l'inflation galopante. Nous poursuivons nos investissements dans l'ensemble des bureaux européens et nous accélérons les recrutements de nouveaux banquiers privés. Nous tirerons parti des opportunités créées par l'acquisition de la Banque Pâris Bertrand. Sur le plan opérationnel, l'accélération de la numérisation nous aidera à améliorer la qualité de service et des processus vis-à-vis de nos clients.

Dans le métier de **Merchant Banking**, la croissance des revenus récurrents se poursuivra car plusieurs fonds ont été clôturés récemment ou sont en phase de déploiement sur l'ensemble de nos stratégies. En conséquence, les activités de gestion de fonds représenteront un moteur de rentabilité croissant. Nous sommes confiants dans le potentiel de création de valeurs des investissements en portefeuille. Le Groupe réalisera ainsi des revenus liés à la performance des investissements complémentaires, bien que moins élevés que ceux réalisés au cours des douze derniers mois. Enfin, nous sommes convaincus que nos principes d'investissement fondamentaux, axés sur la préservation du capital et à la sélection sectorielle, constituent des bases solides pour le développement continu du Merchant Banking.

Nos trois métiers continuent d'afficher de solides performances, malgré des niveaux d'incertitude croissants liés à l'environnement macroéconomique actuel. Les stratégies claires à long terme de chaque métier nous permettent d'être optimistes quant à une performance solide au cours de l'année 2022, mais sous réserve de l'évolution des récents événements géopolitiques et des conditions du marché au cours de l'année.

2.6 Informations complémentaires au rapport de gestion

Évolution de la situation géopolitique

En raison des récents événements en Ukraine, nous avons décidé de ne plus accepter de nouvelles affaires de clients russes.

Par conséquent, nous avons décidé de suspendre les activités de notre bureau de Moscou dédié au Conseil financier et de ne plus agir pour aucune entité russe, qu'elle soit publique ou non.

Au sein des métiers de la Banque privée et la Gestion d'actifs et du Merchant Banking, nous n'accepterons pas de nouveaux clients russes.

Nous continuerons à nous conformer pleinement à la liste croissante des sanctions, découlant de ce conflit. En outre, nos procédures rigoureuses d'entrée en relation avec des nouveaux clients prendront en considération les risques accrus associés à la représentation de clients fortement exposés à la région.

Dans l'ensemble, l'impact direct de ces décisions pour le Groupe est très limité, en termes de nombre de clients, d'actifs sous gestion, de revenus, de portefeuille de prêts et de garanties détenues.

3

Informations relatives à la Société et à son capital

3.1	Présentation de la Société	66
3.1.1	Forme juridique	66
3.1.2	Associés commandités	66
3.1.3	Associés commanditaires (actionnaires)	67
3.2	Informations relatives au capital	68
3.2.1	Capital social	68
3.2.2	Droits de vote	68
3.2.3	Structure de l'actionariat	69

3.1 Présentation de la Société

3.1.1 Forme juridique

Rothschild & Co est une société en commandite par actions (SCA).

Cette forme juridique et la gouvernance de la Société reflètent l'engagement et le contrôle sur le long terme de la famille Rothschild.

Cette forme juridique repose sur l'existence de deux catégories d'associés : (i) les associés commandités, qui, conformément au droit français, ont la qualité de commerçants, participent activement à la gestion de la Société et sont indéfiniment et solidairement responsables des dettes de la Société ; et (ii) les associés commanditaires (également appelés actionnaires), qui ne sont pas impliqués dans les affaires de la Société et dont la responsabilité est limitée au montant de leur apport en cas de pertes.

3.1.2 Associés commandités

Présentation générale

Les associés commandités de la Société sont :

- Rothschild & Co Gestion, société par actions simplifiée (SAS) au capital de 60 000 euros et dont le siège social est situé 3, rue de Messine, 75008 Paris (France) ; et
- Rothschild & Co Commandité, SAS au capital de 60 000 euros et dont le siège social est situé 3, rue de Messine, 75008 Paris (France).

Ces deux sociétés sont contrôlées par les branches françaises et la branche anglaise de la famille Rothschild.

Conformément aux statuts de la Société, Rothschild & Co Gestion a en outre été désignée gérant statutaire pour la durée de la Société (le « Gérant »). Pour plus d'informations, se référer à la Section 6.1 du présent rapport.

Les associés commandités sont indéfiniment et solidairement responsables des dettes de la Société. Cependant, leur responsabilité ne peut être engagée que si les créanciers ont préalablement mis en demeure la Société par acte extrajudiciaire de régler ses dettes. En cas de pertes, la répartition entre les associés commandités se fait à parts égales (à savoir 50% pour Rothschild & Co Commandité et 50% pour Rothschild & Co Gestion).

En cas de bénéfice distribuable au titre d'un exercice, un préciput égal à 0,5% de ce bénéfice distribuable est attribué, de plein droit, aux associés commandités ayant cette qualité au cours de l'exercice concerné et est réparti entre eux à parts égales. Toutefois, en cas de perte de la qualité d'associé commandité en cours d'exercice, la part de bénéfice attribuée à l'associé commandité en question au titre de l'exercice sera calculée *pro rata temporis*, le reliquat étant partagé entre les autres associés commandités.

Pouvoirs des associés commandités

Les associés commandités ont le pouvoir de nommer ou de révoquer les gérants de la Société à tout moment, à l'exception de ceux désignés par les statuts de la Société, pour lesquels l'approbation de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) extraordinaire est requise.

En cas de cessation des fonctions du gérant de la Société entraînant une vacance de la gérance, les associés commandités assurent la gérance de la Société dans l'attente de la nomination d'un ou plusieurs nouveaux gérants, dans les conditions prévues par les statuts de la Société.

Conformément au droit français, aucune décision ne peut être valablement prise par l'Assemblée Générale sans l'approbation des associés commandités, à l'exception des décisions pour lesquelles les dispositions légales accordent une compétence exclusive aux actionnaires comme décrit à la Section 3.1.3 du présent rapport. En outre, conformément aux statuts de la Société, les associés commandités doivent approuver, même si elle n'est pas soumise à l'Assemblée Générale, toute opération ayant ou pouvant avoir pour objet ou pour effet de remettre en cause de manière fondamentale (i) l'indépendance du Groupe ou sa tradition d'excellence, (ii) son attachement à la famille Rothschild ou le rôle que celle-ci y tient, (iii) l'utilisation du nom Rothschild ou (iv) le fait que les activités prépondérantes du Groupe sont des activités financières.

Processus de décisions des associés commandités

Les associés commandités délibèrent, au choix du gérant, en assemblée générale ou par consultation écrite. Chaque fois qu'en vertu de la loi ou des statuts de la Société, une décision requiert l'approbation des associés commandités et de l'Assemblée Générale, le gérant recueille les votes des associés commandités en principe avant l'Assemblée Générale et, en tout état de cause, au plus tard avant la clôture de celle-ci.

Les décisions ou propositions relevant de la compétence des associés commandités sont adoptées à l'unanimité, à l'exception de la transformation de la Société en société anonyme ou en société à responsabilité limitée, qui ne requiert qu'une décision prise à la majorité des associés commandités.

3.1.3 Associés commanditaires (actionnaires)

Présentation générale

Les associés commanditaires, en tant qu'apporteurs de capitaux, sont des actionnaires.

Ils ne participent pas à la gestion quotidienne de la Société, mais la loi leur confère une compétence exclusive pour : (i) la nomination et la révocation des membres du Conseil de Surveillance, (ii) la nomination et la révocation des commissaires aux comptes, (iii) la distribution de dividendes, et (iv) l'approbation des conventions réglementées.

Modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales

Les assemblées générales d'actionnaires (« Assemblée(s) Générale(s) ») sont convoquées par le Gérant ou le Conseil de Surveillance et délibèrent, dans les conditions fixées par la loi, à la majorité simple des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés pour les Assemblées Générales ordinaires ou à la majorité des deux tiers des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés pour les Assemblées Générales extraordinaires.

Les Assemblées Générales ont lieu au siège social de la Société ou en tout autre endroit précisé dans l'avis de convocation. Les Assemblées Générales sont présidées par le Gérant ou, avec l'accord du gérant, par le Président du Conseil de Surveillance ; à défaut, l'Assemblée Générale élit elle-même son propre président.

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la Société. Ces personnes peuvent adresser leur formulaire de procuration ou de vote à distance concernant toute Assemblée Générale par écrit ou par télétransmission, dans les conditions prévues par la loi. Le Gérant a la faculté d'accepter tout formulaire de vote, procuration ou attestation de participation reçu ou présenté jusqu'à la date de l'Assemblée Générale. Sur décision du Gérant publiée dans l'avis de réunion ou dans l'avis de convocation de recourir à de tels moyens de télécommunication, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée Générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification.

En cas de démembrement de la propriété des actions, les droits de vote attachés aux actions sont exercés par le nu-propriétaire, sauf pour les décisions concernant l'affectation du résultat, qui sont exercés par l'usufruitier.

Une copie des statuts de la Société est disponible sur son site Internet (www.rothschildandco.com) et au Greffe du Tribunal de commerce de Paris.

3.2 Informations relatives au capital

3.2.1 Capital social

Le capital social de la Société est divisé en actions ordinaires, toutes de même catégorie et d'une valeur nominale de 2 euros.

Au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020, le nombre total d'actions et le capital social s'établissaient comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Nombre total d'actions	77 732 512	77 657 512
Capital social	155 465 024 €	155 315 024 €

Le capital social de la Société a été augmenté :

- le 14 avril 2021 à la suite de l'émission de 30 000 nouvelles actions résultant de l'exercice de 30 000 options de souscription d'actions dans le cadre de l'*Equity Scheme* 2013 (tel que décrit à la Section 3.2.3, paragraphe « Plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions (« *Equity Schemes* ») » du présent rapport) ;
- le 21 mai 2021 à la suite de l'émission de 10 000 nouvelles actions résultant de l'exercice de 10 000 options de souscription d'actions dans le cadre de l'*Equity Scheme* 2013 ; et
- le 15 octobre 2021 à la suite de l'émission de 35 000 nouvelles actions résultant de l'exercice de 35 000 options de souscription d'actions dans le cadre de l'*Equity Scheme* 2013.

3.2.2 Droits de vote

Le nombre total de droits de vote au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 sont présentés ci-après :

	31/12/2021	31/12/2020
Nombre total de droits de vote exerçables	111 745 292	116 229 197
Nombre total de droits de vote théoriques ⁽¹⁾	117 139 597	121 695 744

(1) Le nombre total de droits de vote théoriques inclut les droits de vote attachés aux actions qui sont privées de la possibilité d'exercer les droits de vote qui leur sont attachés, conformément au droit français.

Sauf dans les cas prévus par la loi, chaque action donne droit à une voix dans les Assemblées Générales, sous réserve des dispositions relatives aux droits de vote doubles décrites ci-après.

Le propriétaire de toute action entièrement libérée, inscrite depuis deux ans au moins au nominatif, au nom du même titulaire, disposera de deux voix par action, sans limitation. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai prévu ci-dessus. Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action qui fera l'objet d'un transfert pour toute autre cause.

En cas de démembrement de la propriété des actions, le droit de vote attaché à l'action appartient au nu-propriétaire, sauf s'agissant des décisions concernant l'affectation du résultat, pour lesquelles le droit de vote appartient à l'usufruitier.

3.2.3 Structure de l'actionariat

À la connaissance de la Société, le tableau ci-dessous résume la structure de son actionariat au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 :

Actionnaires	31/12/2021				31/12/2020			
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote exerçables	% des droits de vote théoriques ⁽¹³⁾	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote exerçables	% des droits de vote théoriques ⁽¹³⁾
Rothschild & Co Concordia ⁽¹⁾	29 945 857 ⁽²⁾	38,52%	49,31%	47,04%	27 497 284	35,41%	45,00%	42,98%
Famille David de Rothschild	2 520	<0,01%	<0,01%	<0,01%	2 520	<0,01%	<0,01%	<0,01%
Famille Éric et Robert de Rothschild	12	<0,01%	<0,01%	<0,01%	12	<0,01%	<0,01%	<0,01%
Holding Financier Jean Goujon ⁽³⁾	4 057 079	5,22%	7,26%	6,93%	4 057 079	5,22%	6,98%	6,67%
N. M. Rothschild & Sons Limited	1 413 030	1,82%	– ⁽⁴⁾	1,21% ⁽⁴⁾	1 423 035	1,83%	– ⁽⁴⁾	1,22% ⁽⁴⁾
Famille Bernard Maurel ⁽⁵⁾	4 229 704	5,44%	7,57%	7,22%	4 229 704	5,45%	7,28%	6,95%
Autres membres du Concert Familial Élargi ⁽⁶⁾	2 390 858	3,08%	4,09%	3,90%	2 518 747	3,24%	4,05%	3,87%
Total du Concert Familial Élargi^{(6) (7)}	42 039 060	54,08%	68,23%	65,09%	39 728 381	51,16%	63,31%	60,47%
Actions autodétenues ⁽⁸⁾	3 526 632	4,54%	– ⁽⁹⁾	3,01% ⁽⁹⁾	3 476 731	4,48%	– ⁽⁹⁾	2,99% ⁽⁹⁾
Autres actions d'autocontrôle ⁽¹⁰⁾	454 643	0,58%	– ⁽⁹⁾	0,39% ⁽⁹⁾	566 781	0,73%	– ⁽⁹⁾	0,49% ⁽⁹⁾
Groupe Jardine Matheson	NA ⁽¹¹⁾	NA	NA	NA	4 217 310	5,43%	7,26%	6,93%
Autres membres du Conseil de Surveillance ⁽¹²⁾ et membres du Comité Exécutif du Groupe	945 031	1,22%	0,90%	0,86%	1 032 222	1,33%	0,93%	0,89%
Flottant	30 767 146	39,58%	30,87%	29,45%	28 636 087	36,87%	28,50%	27,22%
TOTAL	77 732 512	100,00%	100,00%	100,00%	77 657 512	100,00%	100,00%	100,00%

- (1) Pour plus d'informations sur le contrôle de Rothschild & Co Concordia, se référer à la Section 3.2.3, paragraphe « Contrôle de la Société » du présent rapport.
- (2) Rothschild & Co Concordia a acquis 2 448 573 actions Rothschild & Co en 2021: (i) 200 000 le 18 janvier 2021, (ii) 1 365 188 le 23 juillet 2021 et (iii) 883 385 le 6 octobre 2021. Pour plus d'informations, se référer à la Section 3.2.3, paragraphe « Pacte d'actionnaires familial » et la Section 6.4 du présent rapport.
- (3) Contrôlée par M. Édouard de Rothschild.
- (4) N. M. Rothschild & Sons Limited est une entité du Groupe. Les actions détenues par N. M. Rothschild & Sons Limited sont donc considérées comme des actions d'autocontrôle et, conformément au droit français, sont privées de la possibilité d'exercer les droits de vote qui leur sont attachés (voir note 9 ci-dessous).
- (5) Inclut les sociétés holding familiales.
- (6) Pour plus d'informations sur la composition du Concert Familial Élargi et les pactes d'actionnaires applicables, se référer à la Section 3.2.3, paragraphe « Concert Familial Élargi » du présent rapport.
- (7) Certains membres du Concert Familial Élargi ont conclu des pactes Dutreil dont le régime est prévu à l'article 787 B du Code général des impôts. En application de ces pactes, ils se sont engagés à conserver leurs actions pendant au moins deux ans. Pour plus d'informations sur ces pactes, se référer à la Section 3.2.3, paragraphe « Pactes Dutreil » du présent rapport.
- (8) Actions détenues directement par la Société. Pour plus d'informations sur les actions autodétenues, se référer à la Section 3.2.3, paragraphe « Autodétention » du présent rapport.
- (9) Conformément au droit français, les actions autodétenues et les actions d'autocontrôle sont privées de la capacité d'exercer les droits de vote qui leur sont attachés. Ces derniers redeviendront exerçables dès lors que ces actions cesseront d'être des actions autodétenues ou des actions d'autocontrôle.
- (10) Actions détenues par les entités du Groupe contrôlées par la Société, à l'exclusion des actions détenues par N. M. Rothschild & Sons Limited qui sont comptabilisées dans le Concert Familial Élargi. Pour plus d'informations sur les actions d'autocontrôle, se référer à la Section 3.2.3, paragraphe « Actions d'autocontrôle » du présent rapport.
- (11) Pour plus d'informations sur la cession de la participation du groupe Jardine Matheson, se référer à la Section 3.2.3, paragraphe « Déclaration des franchissements de seuils » du présent rapport.
- (12) Membres du Conseil de Surveillance (i) à l'exclusion, au 31 décembre 2020 et 2021, de M. David de Rothschild, M. Éric de Rothschild et Mme Lucie Maurel-Aubert, dont les actions étaient comptabilisées dans le Concert Familial Élargi et (ii) à l'exclusion, au 31 décembre 2020, de M. Adam Keswick, dont les actions étaient comptabilisées dans la participation du groupe Jardine Matheson.
- (13) Conformément à l'article 223-11 du Règlement Général de l'AMF, les pourcentages de droits de vote théoriques sont calculés sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote notamment les actions autodétenues et autocontrôlées.

3 Informations relatives à la Société et à son capital

Informations relatives au capital

Certaines actions de la Société possèdent un droit de vote double tel que décrit à la Section 3.2.2 du présent rapport. Sur les 77 732 512 actions ordinaires de la Société en circulation au 31 décembre 2021, 39 407 085 actions conféraient à leur porteur un droit de vote double à cette date.

À la connaissance de la Société, aucun autre actionnaire ne détenait, directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5% du capital social ou des droits de vote de la Société au 31 décembre 2021.

Contrôle de la Société

Pacte d'actionnaires familial

Tous les actionnaires de Rothschild & Co Concordia SAS (« RCSAS »), l'actionnaire direct le plus important de Rothschild & Co, sont des membres de la famille Rothschild. Ils sont parties à un pacte d'actionnaires conclu initialement le 22 janvier 2008 et refondu le 31 juillet 2019 (le « Pacte d'Actionnaires RCSAS »). Les principales dispositions du Pacte d'Actionnaires RCSAS ont été publiées par l'AMF en juillet 2019⁽¹⁾.

Conformément au Pacte d'Actionnaires RCSAS :

- pour une période de sept ans à compter de la signature du Pacte d'Actionnaires RCSAS, c'est-à-dire jusqu'au 31 juillet 2026, aucun transfert d'actions RCSAS à une personne autre que celles définies dans le Pacte d'Actionnaires RCSAS, aucun changement de contrôle d'un actionnaire de RCSAS et aucune opération de sortie (c'est-à-dire une transaction ou une décision qui pourrait entraîner (i) la perte du contrôle de RCSAS par les actionnaires de RCSAS, (ii) la perte du contrôle de Rothschild & Co par RCSAS, (iii) la perte du contrôle de N. M. Rothschild & Sons Limited ou de la majeure partie de ses actifs, pris dans leur ensemble, par Rothschild & Co et/ou (iv) une introduction en bourse des actions de N. M. Rothschild & Sons Limited ou de toute société holding de N. M. Rothschild & Sons Limited) n'est autorisé ;
- les actionnaires de RCSAS bénéficient d'un droit de préemption sur les actions RCSAS : tout actionnaire de RCSAS souhaitant transférer tout ou partie de ses actions RCSAS à un tiers doit d'abord en informer par écrit le Conseil d'Administration de RCSAS et les autres actionnaires de RCSAS. Ces derniers, dans la mesure où ils sont membres des branches familiales (c'est-à-dire la branche David de Rothschild, la branche Éric de Rothschild ou la branche Integritas), ont le droit d'acheter tout ou partie des actions proposées par l'actionnaire vendeur.

Si le droit de préemption n'a pas été exercé, l'actionnaire vendeur peut céder ses actions RCSAS sous réserve de plusieurs conditions, notamment l'approbation du Conseil d'Administration de RCSAS et l'adhésion du cessionnaire au Pacte d'Actionnaires RCSAS ; et

- des règles de vote différentes sont applicables aux actionnaires de RCSAS lors des assemblées générales de RCSAS, en fonction de la nature des décisions envisagées : certaines décisions doivent être prises à l'unanimité des actionnaires qui sont membres des branches familiales (par exemple, tout investissement par RCSAS autre que dans des actions Rothschild & Co, ou toute cession ou accord de cession conclus par RCSAS et portant sur des actions Rothschild & Co ayant pour effet de réduire la participation de RCSAS dans Rothschild & Co à un niveau inférieur à 31,5% du capital de Rothschild & Co, tant que RCSAS détiendra au moins 30% du capital social de Rothschild & Co), certaines décisions doivent être prises à la majorité des actionnaires représentant 90% du capital et des droits de vote de RCSAS (par exemple, l'agrément d'un nouvel actionnaire), et les autres décisions sont prises à la majorité de 75% du capital et des droits de vote de RCSAS.

En complément du Pacte d'Actionnaires RCSAS, un accord d'option d'achat et de vente a été conclu par les branches françaises et la branche anglaise de la famille Rothschild à la même date, c'est-à-dire le 31 juillet 2019 (l'« Accord d'option d'achat et de vente »).

Conformément à l'Accord d'option d'achat et de vente, au terme de la période de conservation de sept ans précitée :

- (i) la branche anglaise peut transférer le solde de sa participation au capital de RCSAS aux branches françaises (« option de vente »), ces dernières ne bénéficiant pas d'une option d'achat sur ces actions, et (ii) les branches françaises peuvent acheter (« option d'achat ») les actions Rothschild & Co Commandité SAS et Rothschild & Co Gestion SAS restantes à la branche anglaise, cette dernière ne bénéficiant pas d'une option de vente sur ces actions ; et
- si la branche anglaise exerce l'option de vente et transfère ses actions RCSAS aux branches françaises, ces dernières acquièrent ces actions en numéraire. Toutefois, les acheteurs peuvent (ce n'est pas une obligation) décider de se faire remplacer par RCSAS dans cette acquisition (sous réserve de l'approbation de l'Assemblée Générale de RCSAS), qui paierait alors le prix d'achat sous forme d'actions Rothschild & Co.

Le Pacte d'Actionnaires RCSAS et l'Accord d'option d'achat et de vente étaient toujours en vigueur au 31 décembre 2021.

(1) Décision & Information de l'AMF n° 219C1199 du 17 juillet 2019.

La composition de l'actionnariat de RCSAS au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 est présentée ci-après :

Actionnaires	31/12/2021			31/12/2020		
	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
Branche familiale de David de Rothschild ⁽¹⁾	325 569 413	39,42%	39,42%	325 569 413	39,42%	39,42%
Branche familiale d'Éric et Robert de Rothschild ⁽²⁾	459 067 390	55,58%	55,58%	459 067 390	55,58%	55,58%
Integritas BV ⁽³⁾	41 296 677	5,00%	5,00%	41 296 677	5,00%	5,00%
TOTAL	825 933 480	100,00%	100,00%	825 933 480	100,00%	100,00%

(1) M. David de Rothschild, sa famille et les sociétés holding contrôlées par sa famille.

(2) MM. Éric et Robert de Rothschild et les sociétés holding contrôlées par leur famille.

(3) Contrôlée par la branche anglaise de la famille Rothschild.

Le 7 juillet 2021 l'AMF a octroyé à RCSAS, sur le fondement de l'article 234-9 du règlement général de l'AMF, une dérogation au dépôt obligatoire d'un projet d'offre publique sur les actions de Rothschild & Co ⁽¹⁾ à raison (i) de l'acquisition auprès du groupe Jardine Matheson de 1 365 188 actions Rothschild & Co, et (ii) d'acquisitions ou relations ultérieures additionnelles qui seraient susceptibles d'intervenir avant le 31 décembre 2021, lesquelles sont plafonnées à 2% du capital et 3% des droits de vote de la Société. RCSAS a acquis, dans le cadre de cette dérogation, (i) 1 365 188 actions auprès du groupe Jardine Matheson le 23 juillet 2021, et (ii) 883 385 actions Rothschild & Co supplémentaires, pour partie sur le marché et pour partie hors marché, le 6 octobre 2021.

Concert Familial Élargi

RCSAS, la famille Rothschild, la famille Bernard Maurel et certains membres des organes de direction ou anciens membres des organes de direction, agissant directement ou par l'intermédiaire de sociétés holding qu'ils contrôlent, forment un concert (le « Concert Familial Élargi ») créé en juin 2012 puis ultérieurement étendu et modifié. La création et les modifications successives du Concert Familial Élargi ont conduit à la conclusion d'un pacte d'actionnaires en 2012 et de ses avenants en 2014 et 2017 (le « Pacte d'Actionnaires Rothschild & Co »). Les principales dispositions du Pacte d'Actionnaires Rothschild & Co ont été publiées par l'AMF ⁽²⁾.

Conformément au Pacte d'Actionnaires Rothschild & Co :

- RCSAS bénéficie d'un droit de premier refus (assorti d'un droit de substitution dans l'exercice de ce droit par RCSAS de toute personne de son choix pour autant que cette personne agisse de concert avec elle) : en cas de cession d'actions de Rothschild & Co par un actionnaire, le cédant doit, avant toute cession, proposer à RCSAS les actions Rothschild & Co qu'il a l'intention de céder. RCSAS peut alors exercer son droit de premier refus concernant tout ou partie des actions Rothschild & Co concernées. En revanche, RCSAS reste libre de céder les actions Rothschild & Co à tout moment et dans les conditions qu'elle jugera opportunes ; et
- les parties au Pacte d'Actionnaires Rothschild & Co feront leurs meilleurs efforts pour que s'établisse un consensus quant au sens dans lequel leurs droits de vote seront exercés lors de toute Assemblée Générale de Rothschild & Co. Si un tel consensus ne pouvait être atteint, les parties s'engagent à voter dans le sens qui sera recommandé par le président de RCSAS. Dans tous les cas et aux termes du Pacte d'Actionnaires Rothschild & Co, elles donnent procuration irrévocable au président de RCSAS pour les représenter lors de toutes les Assemblées Générales de Rothschild & Co.

Le Pacte d'Actionnaires Rothschild & Co était toujours en vigueur au 31 décembre 2021.

(1) Décision & Information de l'AMF n° 221C1678 du 7 juillet 2021.

(2) Décisions & Informations de l'AMF n° 212C0784 du 19 juin 2012, n° 215C0073 du 14 janvier 2015 et n° 217C0092 du 9 janvier 2017.

3 Informations relatives à la Société et à son capital

Informations relatives au capital

La composition du Concert Familial Élargi au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 est présentée ci-après :

Membres du Concert Familial Élargi	31/12/2021					31/12/2020				
	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote exerçables	% des droits de vote théoriques ⁽⁵⁾	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote exerçables	% des droits de vote théoriques ⁽⁵⁾
Rothschild & Co Concordia	29 945 857	38,52%	55 097 770	49,31%	47,04%	27 497 284	35,41%	52 303 625	45,00%	42,98%
Famille David de Rothschild	2 520	<0,01%	5 040	<0,01%	<0,01%	2 520	<0,01%	5 040	<0,01%	<0,01%
Famille Éric et Robert de Rothschild	12	<0,01%	22	<0,01%	<0,01%	12	<0,01%	22	<0,01%	<0,01%
Holding Financier Jean Goujon ⁽¹⁾	4 057 079	5,22%	8 114 158	7,26%	6,93%	4 057 079	5,22%	8 114 158	6,98%	6,67%
N. M. Rothschild & Sons Limited	1 413 030	1,82%	– ⁽²⁾⁽⁴⁾	– ⁽²⁾⁽⁴⁾	1,21 ⁽²⁾⁽⁴⁾	1 423 035	1,83%	– ⁽²⁾⁽⁴⁾	– ⁽²⁾⁽⁴⁾	1,22% ⁽²⁾⁽⁴⁾
Philippe de Nicolay-Rothschild	102	<0,01%	202	<0,01%	<0,01%	102	<0,01%	202	<0,01%	<0,01%
Alexandre de Rothschild	41 615	0,05%	41 615	0,04%	0,04%	41 615	0,05%	41 615	0,04%	0,03%
Famille François Henrot ⁽³⁾	842 470	1,08%	1 604 930	1,44%	1,37%	842 470	1,08%	1 604 930	1,38%	1,32%
Famille Olivier Pécoux ⁽³⁾	49 469	0,06%	87 849	0,08%	0,07%	49 469	0,06%	87 217	0,08%	0,07%
Rothschild & Co Gestion	1	<0,01%	2	<0,01%	<0,01%	1	<0,01%	2	<0,01%	<0,01%
Famille Bernard Maurel ⁽³⁾	4 229 704	5,44%	8 459 408	7,57%	7,22%	4 229 704	5,45%	8 459 408	7,28%	6,95%
Famille Nicolas Bonnault ⁽³⁾	368 260	0,47%	736 510	0,66%	0,63%	368 260	0,47%	676 510	0,58%	0,56%
Famille Laurent Baril ⁽³⁾	409 570	0,53%	814 140	0,73%	0,70%	469 570	0,60%	874 140	0,75%	0,72%
Famille Philippe Le Bourgeois ⁽³⁾	295 371	0,38%	515 100	0,46%	0,44%	363 260	0,47%	654 180	0,56%	0,54%
Famille Christophe Desprez ⁽³⁾	384 000	0,49%	767 800	0,69%	0,66%	384 000	0,49%	767 700	0,66%	0,63%
TOTAL DU CONCERT FAMILIAL ÉLARGI	42 039 060	54,08%	76 244 546	68,23%	65,09%	39 728 381	51,16%	73 588 749	63,31%	60,47%

(1) Contrôlée par M. Édouard de Rothschild.

(2) N. M. Rothschild & Sons Limited est une entité du Groupe. Les actions détenues par N. M. Rothschild & Sons Limited sont donc considérées comme des actions d'autocontrôle et, conformément au droit français, sont privées de la possibilité d'exercer les droits de vote qui leur sont attachés (voir note 4 ci-dessous).

(3) Inclut leurs sociétés holding familiales.

(4) Conformément au droit français, les actions autodétenues et les actions d'autocontrôle sont privées de la capacité d'exercer les droits de vote qui leur sont attachés. Ces derniers redeviendront exerçables dès lors que ces actions cesseront d'être des actions autodétenues ou des actions d'autocontrôle.

(5) Conformément à l'article 223-11 du Règlement Général de l'AMF, les pourcentages de droits de vote théoriques sont calculés sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote notamment les actions autodétenues et autocontrôlées.

Autres pactes d'actionnaires

Dans le cadre d'une réorganisation du Groupe en juin 2012, certains anciens associés commandités de Rothschild Martin Maurel SCS (alors dénommée Rothschild et Compagnie Banque SCS) et les actionnaires de Financière Rabelais SAS (ensemble, les « Apporteurs ») ont transféré leurs participations respectives dans ces entités à Rothschild & Co en contrepartie d'actions Rothschild & Co.

Dans ce contexte, les Apporteurs et RCSAS ont conclu des accords aux termes desquels, les Apporteurs se sont engagés à conserver toutes les actions Rothschild & Co reçues en échange de leurs apports pendant des périodes de conservation allant d'un à 18 ans. Ils ont également l'obligation d'informer Rothschild & Co et RCSAS avant toute vente desdites actions. Les Apporteurs ne font pas tous partie du Concert Familial Élargi.

Au 31 décembre 2021, 643 852 actions de la Société, représentant 0,83% du capital et 0,74% des droits de vote exerçables, sont encore soumises aux périodes de conservation susmentionnées.

Autodétention

Au 31 décembre 2021, la Société détenait directement 3 526 632 actions propres représentant 4,54% de son capital social contre 3 476 731 actions propres représentant 4,48% de son capital social au 31 décembre 2020.

Conformément au droit français, les actions détenues par la Société sont privées de la capacité d'exercer les droits de vote qui leur sont attachés.

Programme de rachat d'actions de la Société

Les termes et objectifs du programme de rachat d'actions de la Société approuvés par l'Assemblée Générale du 20 mai 2021 sont résumés ci-après :

Période de validité	20 mai 2021 au 20 novembre 2022
Résolution approuvant le programme	22
Nombre maximum d'actions pouvant être achetées	Le nombre d'actions que la Société peut acheter pendant la durée du programme de rachat ne pourra excéder 10% des actions composant le capital de la Société, à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à l'Assemblée Générale. De plus, le nombre d'actions que la Société détiendra, directement ou indirectement, à quelque moment que ce soit ne pourra dépasser 10% des actions composant son capital à la date considérée.
Prix d'achat maximum par action	50 €
Montant maximum autorisé	388 287 550 €
Objectifs	<ol style="list-style-type: none"> (1) animer le marché secondaire et assurer la liquidité de l'action dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante et conformément à la pratique de marché admises par l'AMF ; (2) annulation de tout ou partie des actions ainsi rachetées ; (3) attribution ou cession d'actions pour honorer les obligations liées à des plans d'options d'achat (conformément aux dispositions des articles L.225-179 et suivants du Code de commerce), plans d'attribution gratuite d'actions (conformément aux dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce), attribution d'actions au titre de la participation aux résultats de l'entreprise et toute autre attribution aux salariés et mandataires sociaux, en ce compris la mise en place de plans d'épargne salariale (conformément aux dispositions des articles L.3332-1 et suivants du Code du travail) ou de tout plan d'actionariat de droit étranger, au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi ; (4) plus généralement, toute allocation d'actions ordinaires de la Société aux salariés et mandataires sociaux, notamment dans le cadre des rémunérations variables des membres du personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe et/ou le profil de risque des entités régulées du Groupe, ces attributions étant alors conditionnées, pour ces derniers, à l'atteinte de conditions de performance ; (5) remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; (6) détention et remise ultérieure à titre de paiement, d'échange ou autre, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-62 alinéa 6 du Code de commerce, et plus généralement dans le cadre d'opérations de croissance externe, étant précisé que, conformément à l'article L.22-10-62 alinéa 6 du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% du capital social de la Société ; et (7) plus généralement, tout autre objectif conforme – ou qui viendrait à l'être – aux dispositions légales et réglementaires en vigueur et notamment toute autre pratique admise ou reconnue – ou qui viendrait à être admise ou reconnue – par la réglementation ou l'AMF.

3 Informations relatives à la Société et à son capital

Informations relatives au capital

Opérations réalisées par la Société au cours de l'exercice 2021 dans le cadre de son programme de rachat d'actions ⁽¹⁾

Conformément à l'article L.225-211 du Code de commerce, le tableau ci-dessous récapitule les opérations réalisées par la Société au cours de l'exercice 2021 dans le cadre de son programme de rachat d'actions :

Dans le cadre du contrat de liquidité

Nombre d'actions inscrites au nom de la Société au 31 décembre 2020	200
Nombre d'actions acquises	323 128
Cours moyen des achats	33,41 €
Nombre d'actions vendues	323 178
Cours moyen des ventes	33,43 €
Nombre d'actions inscrites au nom de la Société au 31 décembre 2021	150
Valeur nominale (par action)	2,00 €
Valeur nominale (total d'actions)	300 €
Valeur évaluée au cours d'achat	6 111 €
Fraction correspondante du capital de la Société au 31 décembre 2021	<0,01%

Hors contrat de liquidité

Nombre d'actions inscrites au nom de la Société au 31 décembre 2020	3 476 531
<i>Affectées comme suit :</i>	
Plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions (« <i>Equity Schemes</i> ») ⁽²⁾ et d'instruments financiers autres qu'en numéraire (« Non-cash instrument » ou « NCI ») ⁽³⁾	3 476 531
Nombre d'actions acquises	1 209 119 ⁽⁴⁾
Cours moyen des achats	29,30 €
Nombre d'actions vendues	1 159 168 ⁽⁵⁾
Cours moyen des ventes	27,00 €
Nombre d'actions inscrites au nom de la Société au 31 décembre 2021	3 526 482
<i>Affectées comme suit :</i>	
<i>Equity Schemes</i> et NCI	3 526 482
Valeur nominale (par action)	2,00 €
Valeur nominale (total d'actions)	7 052 964 €
Valeur évaluée au cours d'achat	102 244 122,23 €
Fraction correspondante du capital social au 31 décembre 2021	4,54%
Total des coûts de négociation des actions	30 000 €

(1) Les opérations sont enregistrées après règlement-livraison. Dans les comptes de la Société, les opérations sont comptabilisées à la date d'exécution des ordres.

(2) Pour plus d'informations sur les *Equity Schemes*, se référer à la Section 3.2.3, paragraphe « Plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions (« *Equity Schemes* ») » du présent rapport.

(3) Politique de rémunération mise en place pour satisfaire aux exigences réglementaires de CRD IV et V relatives au règlement des rémunérations des Personnes Régulées au sein du Groupe telles que définies à la Section 6.2.7, paragraphe « Comité des Rémunérations et des Nominations » du présent rapport.

(4) Rothschild & Co a acheté le 22 juin 2021, dans le cadre de son programme de rachat d'actions, 1 208 138 de ses propres actions (soit environ 1,6% de son capital social) auprès du groupe Jardine Matheson, au prix de 29,30 euros par action. Les actions acquises sont destinées à être attribuées ou cédées à des salariés et mandataires sociaux afin de satisfaire aux exigences des *Equity Schemes* et des plans NCI. Pour plus d'informations, se référer à la Section 2.3.1 du présent rapport.

(5) Ces 1 159 168 actions ont été cédées dans le cadre des *Equity Schemes* et des NCI.

Aucun changement d'affectation de ces actions n'est intervenu au 31 décembre 2021.

Par ailleurs, il est précisé qu'il n'y a pas eu d'ajustement sur les titres donnant accès au capital de la Société du fait des rachats d'actions ou d'opérations financières.

Il sera proposé aux actionnaires de Rothschild & Co, lors de l'Assemblée Générale du 19 mai 2022, d'autoriser le Gérant à racheter les actions de la Société dans le cadre d'un programme de rachat d'actions dont les principales caractéristiques seront similaires à celles du programme de rachat d'actions approuvé lors de l'Assemblée Générale du 20 mai 2021.

Actions d'autocontrôle

Au 31 décembre 2021, 1 867 673 actions Rothschild & Co, représentant 2,40% de son capital, étaient détenues par les entités contrôlées par Rothschild & Co suivantes : N. M. Rothschild & Sons Ltd, Five Arrows Managers SAS, Five Arrows Managers LLP, Rothschild & Co Investment Managers SA, Rothschild Martin Maurel SCS, Rothschild & Co Wealth Management Monaco SAM,

Rothschild & Cie SCS, Rothschild & Co Australia Ltd, Rothschild & Co Bank AG, Rothschild & Co Continuation Holdings AG, Rothschild & Co Deutschland GmbH, Rothschild & Co US Inc., Rothschild & Co Italy SpA, Rothschild & Co Wealth Management UK Ltd, Rothschild & Co Wealth Management Italy S.I.M. S.p.A, Transaction R&Co SCS.

Au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020, les actions d'autocontrôle se répartissaient comme suit :

Entités contrôlées par la Société	31/12/2021		31/12/2020	
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre d'actions	% du capital
N. M. Rothschild & Sons Limited	1 413 030 ⁽¹⁾	1,82%	1 423 035	1,83%
Autres entités contrôlées détenant des actions en application des règlements des <i>Equity Schemes</i>	85 000	0,11%	193 666	0,25%
Autres entités contrôlées détenant des actions en application des plans de NCI	369 538	0,48%	373 010	0,48%
Autres entités contrôlées détenant des actions pour d'autres raisons	105	<0,01%	105	<0,01%
TOTAL	1 867 673	2,40%	1 989 816	2,56%

(1) Sur 1 413 030 actions, 355 979 actions sont détenues en application des règlements des *Equity Schemes* et des plans de NCI.

Conformément au droit français, les actions d'autocontrôle sont privées de la possibilité d'exercer les droits de vote qui leur sont attachés.

Plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions (« *Equity Schemes* »)

Au 31 décembre 2021, les seules valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société sont les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées par Rothschild & Co aux plus hauts responsables au sein de la Société et de ses filiales.

Dans le cadre des délégations de compétence consenties par les actionnaires de la Société au Gérant ⁽¹⁾ et des caractéristiques spécifiques de Rothschild & Co, sept *Equity Schemes* ont été mis en place et sont toujours en vigueur au 31 décembre 2021 :

- le 11 octobre 2013 (l'« *Equity Scheme 2013* ») ;
- le 9 décembre 2015 (l'« *Equity Scheme 2015* ») ;
- le 13 décembre 2017 (l'« *Equity Scheme 2017* ») ;
- le 20 juin 2018 (l'« *Equity Scheme 2018* ») ;
- le 11 octobre 2019 (les « *Existing Partners Equity Scheme 2019* » et « *New Partners Equity Scheme 2019* ») ; et
- le 11 octobre 2021 (l'« *Equity Scheme 2021* »).

Participants

Les participants aux *Equity Schemes* sont les plus hauts responsables au sein du Groupe, en ce compris ceux ayant des fonctions transversales, comme les membres du Comité Exécutif du Groupe (les « *Partners* »).

57 *Partners*, opérant dans dix pays différents au sein de l'activité de Conseil financier et du Comité Exécutif du Groupe ont participé à l'*Equity Scheme 2013*.

Dix nouveaux *Partners*, opérant dans cinq pays différents au sein des activités de Banque privée et de Merchant Banking et du Comité Exécutif du Groupe ont participé à l'*Equity Scheme 2015*.

20 nouveaux *Partners*, opérant dans six pays différents au sein des activités de Conseil financier, de Banque privée et Gestion d'actifs et de Merchant Banking ou ayant des fonctions transversales au sein du Groupe ont participé à l'*Equity Scheme 2017*.

L'*Equity Scheme 2018* a été étendu à un *Partner* au sein de l'activité de Conseil financier.

49 *Partners*, opérant dans dix pays différents et ayant participé aux *Equity Schemes* précédents ont participé à l'*Existing Partners Equity Scheme 2019*.

Six nouveaux *Partners*, opérant dans trois pays différents, au sein des activités de Conseil financier, de Banque privée et Gestion d'actif et de Merchant Banking ont participé au *New Partners Equity Scheme 2019*.

14 nouveaux *Partners* opérant dans huit pays différents, au sein des activités de Conseil financier, de Banque privée et Gestion d'actif et de Merchant Banking ont participé à l'*Equity Scheme 2021*.

Au 31 décembre 2021, aucun dirigeant mandataire social de la Société ne détenait d'option de souscription ou d'achat d'actions.

(1) Pour plus d'informations sur les délégations accordées au Gérant en vigueur au cours de l'exercice 2021, se référer à la Section 6.6 du présent rapport.

3 Informations relatives à la Société et à son capital

Informations relatives au capital

Prix d'exercice et autres conditions destinées à promouvoir la performance à long terme du Groupe

En attribuant des options de souscription ou d'achat d'actions aux *Partners*, Rothschild & Co entend promouvoir la convergence des intérêts des participants avec ceux des actionnaires. Les conditions prévues dans le règlement de chaque *Equity Scheme* visent à garantir cet alignement d'intérêts et la performance à long terme du Groupe.

Ainsi, pour participer aux *Equity Schemes* et se voir attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions, les *Partners* sont tenus d'acquérir des actions et/ou des *restricted share units* (« RSUs » ⁽¹⁾) Rothschild & Co à la valeur du marché. Les actions Rothschild & Co ainsi acquises sont soumises à une période de conservation de quatre ans (trois ans dans le cas de l'*Existing Partners Equity Scheme 2019*), et les RSUs sont soumises à une période d'acquisition de quatre ans (trois ans dans le cas de l'*Existing Partners Equity Scheme 2019*).

	Nombre total d'actions/RSU acquises	% du capital à la date d'attribution	Nombre total d'options attribuées	% du capital à la date d'attribution
<i>Equity Scheme 2013</i>	780 000	1,10%	3 120 000	4,40%
<i>Equity Scheme 2015</i>	115 000	0,16%	460 000	0,64%
<i>Equity Scheme 2017</i>	277 500	0,36%	1 110 000	1,44%
<i>Equity Scheme 2018</i>	20 000	0,02%	80 000	0,08%
<i>Existing Partners Equity Scheme 2019</i>	207 500	0,27%	830 000	1,08%
<i>New Partners Equity Scheme 2019</i>	80 000	0,10%	320 000	0,40%
<i>Equity Scheme 2021</i>	137 500	0,17%	550 000	0,70%

Les options de souscription ou d'achat d'actions ont différentes périodes d'acquisition (trois à six ans) et différentes durées (quatre à dix ans), selon les *Equity Schemes*. Les options non exercées ne sont plus exerçables après l'expiration de cette période.

Les *Partners* ne peuvent exercer leurs options de souscription ou d'achat d'actions que s'ils conservent leurs fonctions au sein du Groupe jusqu'à la date d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions, sous réserve d'exceptions spécifiques prévues par les règlements des *Equity Schemes*.

Les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées dans le cadre de chaque *Equity Scheme* sont classées en quatre tranches distinctes (« Tranche 1 », « Tranche 2 », « Tranche 3 », et « Tranche 4 »). Avant le début de la période d'exercice de chaque tranche, le Gérant décide si l'exercice des options donnera lieu à la livraison d'actions nouvelles ou existantes de Rothschild & Co. À la date du

31 décembre 2021, la Tranche 1 de l'*Equity Scheme 2013* est la seule tranche dont l'exercice des options donne lieu à la souscription d'actions nouvellement émises.

Le prix d'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions est déterminé par le Gérant à la date d'attribution conformément à la réglementation en vigueur, aux résolutions de l'Assemblée Générale autorisant le Gérant à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions, et aux règlements des *Equity Schemes* applicables. Le prix d'exercice de la Tranche 1 de chaque *Equity Scheme* correspond à la valeur de marché de l'action Rothschild & Co à la date d'attribution. Le prix d'exercice des Tranches 2, 3 et 4 est fixé à différents niveaux au-dessus de celui de la Tranche 1 (comme décrit ci-dessous), afin de motiver les *Partners* à améliorer la performance du Groupe et, ainsi, à contribuer à l'augmentation du prix de l'action Rothschild & Co.

(1) Dans le cadre des RSUs des *Equity Schemes*, un certain nombre d'actions de Rothschild & Co ont été acquises par des entités du Groupe dans lesquelles les participants aux *Equity Schemes* occupent des fonctions de management ou de direction. Ces actions, destinées à être remises aux détenteurs de RSUs, à l'issue de la période d'acquisition et sous certaines conditions, sont des actions d'autocontrôle et sont donc privées de la possibilité des droits de vote qui leur sont attachés jusqu'à la date d'acquisition.

Le règlement de chaque *Equity Scheme* définit le Prix d'Exercice pour chaque tranche d'options de souscription ou d'achat d'actions comme suit :

Equity Scheme	Tranche	Détermination du Prix d'Exercice
Equity Schemes 2013, 2015, 2017, 2018 et New Partners Equity Scheme 2019	Tranche 1	Le Prix Plancher
	Tranche 2	Le plus élevé des deux montants suivants : (i) le Prix de Référence plus 0,50 € et (ii) le Prix Plancher
	Tranche 3	Le plus élevé des deux montants suivants : (i) le Prix de Référence plus 1,50 € et (ii) le Prix Plancher
	Tranche 4	Le plus élevé des deux montants suivants : (i) le Prix de Référence plus 2,50 € et (ii) le Prix Plancher
Existing Partners Equity Scheme 2019	Tranche 1	Le Prix Plancher
	Tranche 2	Le plus élevé des deux montants suivants : (i) le Prix de Référence plus 1,00 € et (ii) le Prix Plancher
	Tranche 3	Le plus élevé des deux montants suivants : (i) le Prix de Référence plus 3,00 € et (ii) le Prix Plancher
	Tranche 4	Le plus élevé des deux montants suivants : (i) le Prix de Référence plus 5,00 € et (ii) le Prix Plancher
Equity Scheme 2021	Tranche 1	Le Prix Plancher
	Tranche 2	Le plus élevé des deux montants suivants : (i) le Prix de Référence plus 0,50 € et (ii) le Prix Plancher
	Tranche 3	Le plus élevé des deux montants suivants : (i) le Prix de Référence plus 1,50 € et (ii) le Prix Plancher
	Tranche 4	Le plus élevé des deux montants suivants : (i) le Prix de Référence plus 2,50 € et (ii) le Prix Plancher

Le Prix de Référence désigne le cours de clôture de l'action Rothschild & Co à la date d'attribution, c'est-à-dire la date à laquelle les options de souscription ou d'achat d'actions sont attribuées. Le Prix de Référence correspond au prix auquel les actions Rothschild & Co doivent être effectivement achetées par les *Partners* pour pouvoir recevoir des options de souscription ou d'achat d'actions. Il est précisé que, pour l'*Equity Scheme* 2018, le Prix de Référence signifie le cours de clôture de l'action Rothschild & Co le 13 décembre 2017, c'est-à-dire la date d'attribution de l'*Equity Scheme* 2017. Les conditions de l'*Equity Scheme* 2018, qui était destiné à un seul *Partner*, ont été alignées sur celles de l'*Equity Scheme* 2017.

Le Prix Plancher désigne le plus élevé des montants suivants : (i) le cours de clôture de l'action Rothschild & Co à la date d'attribution (ii) 80% de la moyenne des cours d'ouverture de l'action Rothschild & Co sur la période de 20 jours de bourse précédant la date d'attribution, et (iii) 80% du prix moyen d'achat des actions Rothschild & Co détenues à la date d'attribution par Rothschild & Co.

Il est également précisé que, pour la même raison que celle mentionnée ci-dessus pour le Prix de Référence dans l'*Equity Scheme* 2018, la définition du Prix Plancher est légèrement nuancée dans l'*Equity Scheme* 2018. Dans l'*Equity Scheme* 2018, le Prix Plancher signifie le plus élevé des deux prix suivants : (i) le Prix de Référence de l'*Equity Scheme* 2017, c'est-à-dire le cours de clôture de l'action Rothschild & Co le 13 décembre 2017 (date d'attribution de l'*Equity Scheme* 2017), (ii) 80% de la moyenne des cours d'ouverture de l'action Rothschild & Co sur la période de 20 jours de bourse précédant la date d'attribution, et (iii) 80% du prix d'achat moyen des actions Rothschild & Co détenues à la date d'attribution par Rothschild & Co.

Depuis l'*Equity Scheme* 2017, l'exercice des options est conditionné à l'atteinte d'une condition de performance qui dépend de l'entité au sein de laquelle le participant est *Partner* ou du statut du *Partner*.

3 Informations relatives à la Société et à son capital

Informations relatives au capital

Le tableau ci-dessous indique, pour chaque tranche d'options de souscription ou d'achat d'actions de chaque *Equity Scheme*, le Prix d'Exercice fixé par le Gérant à la date d'attribution, conformément aux règlements mentionnés ci-avant :

		Prix Plancher (en euros)	Prix de Référence (en euros)	Prix d'Exercice approuvé par le Gérant à la date d'attribution (en euros)
<i>Equity Scheme 2013</i>	Options 2013-1	17,50 €		17,50 €
	Options 2013-2	17,50 €	17,50 €	18,00 €
	Options 2013-3	17,50 €	17,50 €	19,00 €
	Options 2013-4	17,50 €	17,50 €	20,00 €
<i>Equity Scheme 2015</i>	Options 2015-1	23,62 €		23,62 €
	Options 2015-2	23,62 €	23,62 €	24,12 €
	Options 2015-3	23,62 €	23,62 €	25,12 €
	Options 2015-4	23,62 €	23,62 €	26,12 €
<i>Equity Scheme 2017</i>	Options 2017-1	31,56 €		31,56 €
	Options 2017-2	31,56 €	31,56 €	32,06 €
	Options 2017-3	31,56 €	31,56 €	33,06 €
	Options 2017-4	31,56 €	31,56 €	34,06 €
<i>Equity Scheme 2018</i>	Options 2018-1	31,56 €		31,56 €
	Options 2018-2	31,56 €	31,56 €	32,06 €
	Options 2018-3	31,56 €	31,56 €	33,06 €
	Options 2018-4	31,56 €	31,56 €	34,06 €
<i>Existing Partners Equity Scheme 2019</i>	Options EP 2019-1	26,10 €		26,10 €
	Options EP 2019-2	26,10 €	26,10 €	27,10 €
	Options EP 2019-3	26,10 €	26,10 €	29,10 €
	Options EP 2019-4	26,10 €	26,10 €	31,10 €
<i>New Partners Equity Scheme 2019</i>	Options NP 2019-1	26,10 €		26,10 €
	Options NP 2019-2	26,10 €	26,10 €	26,60 €
	Options NP 2019-3	26,10 €	26,10 €	27,60 €
	Options NP 2019-4	26,10 €	26,10 €	28,60 €
<i>Equity Scheme 2021</i>	Options 2021-1	39,45 €		39,45 €
	Options 2021-2	39,45 €	39,45 €	39,95 €
	Options 2021-3	39,45 €	39,45 €	40,95 €
	Options 2021-4	39,45 €	39,45 €	41,95 €

Il est précisé que le Prix d'Exercice de chaque tranche d'options de souscription ou d'achat d'actions et/ou le nombre d'actions Rothschild & Co pouvant être obtenu lors de l'exercice de ces options peuvent être ajustés par le Gérant dans les cas et selon les modalités prévus par les dispositions légales et réglementaires applicables soit, conformément à la réglementation actuelle, en raison : d'un amortissement ou d'une réduction du capital social, d'une modification de l'affectation des bénéfices distribuables,

d'une attribution gratuite d'actions, d'une incorporation au capital de réserves, de bénéfices ou primes d'émission, d'une distribution de réserves, de toute émission de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de capital avec un droit préférentiel de souscription des actionnaires, et de tout autre cas prévu par les dispositions légales ou réglementaires applicables à la date de réalisation de l'opération considérée.

Situation au 31 décembre 2021

Le tableau ci-dessous présente les informations relatives aux options de souscription ou d'achat d'actions en circulation au 31 décembre 2021 :

		Date d'autorisation par l'Assemblée Générale	Date d'attribution par le Gérant	Nombre total d'options de souscription ou d'achat attribuées	Nombre de bénéficiaires	% du capital à la date d'attribution	Soumission au respect de conditions de performance	Point de départ d'exercice des options	Date d'expiration	Prix de souscription ou d'achat (en euros)	Nombre total d'options exercées	Nombre total d'options annulées	Nombre total d'options restantes
Equity Scheme 2013	Options 2013-1	26 sept. 2013	11 oct. 2023	780 000	57	1,10%	Non	30 nov. 2016	11 oct. 2023	17,50	487 500	20 000	272 500
	Options 2013-2	26 sept. 2013	11 oct. 2023	780 000	57	1,10%	Non	11 oct. 2017	11 oct. 2023	18,00	467 500	20 000	292 500
	Options 2013-3	26 sept. 2013	11 oct. 2023	780 000	57	1,10%	Non	11 oct. 2018	11 oct. 2023	19,00	382 500	30 000	367 500
	Options 2013-4	26 sept. 2013	11 oct. 2023	780 000	57	1,10%	Non	11 oct. 2019	11 oct. 2023	20,00	272 500	30 000	477 500
Equity Scheme 2015	Options 2015-1	26 sept. 2013	09 déc. 2015	115 000	10	0,16%	Non	11 oct. 2018	09 déc. 2025	23,62	75 000	10 000	30 000
	Options 2015-2	26 sept. 2013	09 déc. 2015	115 000	10	0,16%	Non	11 oct. 2019	09 déc. 2025	24,12	50 000	10 000	55 000
	Options 2015-3	26 sept. 2013	09 déc. 2015	115 000	10	0,16%	Non	11 oct. 2020	09 déc. 2025	25,12	40 000	10 000	65 000
	Options 2015-4	26 sept. 2013	09 déc. 2015	115 000	10	0,16%	Non	11 oct. 2021	09 déc. 2025	26,12	40 000	10 000	65 000
Equity Scheme 2017	Options 2017-1	29 sept. 2016	13 déc. 2017	277 500	20	0,36%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2020	13 déc. 2027	31,56	87 500	15 000	175 000
	Options 2017-2	29 sept. 2016	13 déc. 2017	277 500	20	0,36%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2021	13 déc. 2027	32,06	46 500	15 000	216 000
	Options 2017-3	29 sept. 2016	13 déc. 2017	277 500	20	0,36%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2022	13 déc. 2027	33,06	-	15 000	262 500
	Options 2017-4	29 sept. 2016	13 déc. 2017	277 500	20	0,36%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2023	13 déc. 2027	34,06	-	15 000	262 500
Equity Scheme 2018	Options 2018-1	17 mai 2018	20 juin 2018	20 000	1	0,02%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2020	13 déc. 2027	31,56	-	-	20 000
	Options 2018-2	17 mai 2018	20 juin 2018	20 000	1	0,02%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2021	13 déc. 2027	32,06	-	-	20 000
	Options 2018-3	17 mai 2018	20 juin 2018	20 000	1	0,02%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2022	13 déc. 2027	33,06	-	-	20 000
	Options 2018-4	17 mai 2018	20 juin 2018	20 000	1	0,02%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2023	13 déc. 2027	34,06	-	-	20 000
Existing Partners Equity Scheme 2019	Options EP 2019-1	17 mai 2018	11 oct. 2019	207 500	49	0,27%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2020	11 oct. 2023	26,10	70 000	5 000	132 500
	Options EP 2019-2	17 mai 2018	11 oct. 2019	207 500	49	0,27%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2020	11 oct. 2023	27,10	70 000	5 000	132 500
	Options EP 2019-3	17 mai 2018	11 oct. 2019	207 500	49	0,27%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2021	11 oct. 2023	29,10	50 000	5 000	152 500
	Options EP 2019-4	17 mai 2018	11 oct. 2019	207 500	49	0,27%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2022	11 oct. 2023	31,10	-	5 000	202 500
New Partners Equity Scheme 2019	Options NP 2019-1	17 mai 2018	11 oct. 2019	80 000	6	0,10%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2022	11 oct. 2029	26,10	-	-	80 000
	Options NP 2019-2	17 mai 2018	11 oct. 2019	80 000	6	0,10%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2023	11 oct. 2029	26,60	-	-	80 000
	Options NP 2019-3	17 mai 2018	11 oct. 2019	80 000	6	0,10%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2024	11 oct. 2029	27,60	-	-	80 000
	Options NP 2019-4	17 mai 2018	11 oct. 2019	80 000	6	0,10%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2025	11 oct. 2029	28,60	-	-	80 000
Equity Scheme 2021	Options 2021-1	20 mai 2021	11 oct. 2021	137 500	14	0,17%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2022	11 oct. 2025	39,45	-	-	137 500
	Options 2021-2	20 mai 2021	11 oct. 2021	137 500	14	0,17%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2022	11 oct. 2025	39,95	-	-	137 500
	Options 2021-3	20 mai 2021	11 oct. 2021	137 500	14	0,17%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2023	11 oct. 2025	40,95	-	-	137 500
	Options 2021-4	20 mai 2021	11 oct. 2021	137 500	14	0,17%	Oui ⁽¹⁾	11 oct. 2024	11 oct. 2025	41,95	-	-	137 500
TOTAL			6 470 000			8,72%					2 139 000	220 000	4 111 000

(1) Se référer à la synthèse des conditions de performance figurant ci-dessus.

3 Informations relatives à la Société et à son capital

Informations relatives au capital

Au 31 décembre 2021, 2 473 500 options de souscription ou d'achat d'actions étaient toujours en circulation et exerçables (voir dans le tableau ci-dessus les options relevant des Tranches 1 à 4 de l'*Equity Scheme* 2013, des Tranches 1 à 4 de l'*Equity Scheme* 2015, des Tranches 1 et 2 de l'*Equity Scheme* 2017, des Tranches 1 et 2 de l'*Equity Scheme* 2018 et des Tranches 1, 2 et 3 de l'*Existing Partners Equity Scheme* 2019) selon les modalités et conditions des *Equity Schemes*.

Actionnariat salarié

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, la participation des salariés au capital de la Société s'élevait, au 31 décembre 2021, à 0,23% du capital détenu par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise dans le cadre de plans d'épargne d'entreprise.

Déclaration des franchissements de seuils

Obligations de déclaration des franchissements de seuils

Conformément aux dispositions de l'article L.233-7 du Code de commerce, toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui viendrait à détenir plus de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30%, 33,33%, 50%, 66,66%, 90% ou 95% du capital ou des

droits de vote de Rothschild & Co doit en informer la Société et l'AMF, au plus tard le quatrième jour de bourse à compter de la date du franchissement de seuil, et indiquer le total d'actions ou de droits de vote détenus. Cette obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions lorsque la participation de l'actionnaire en capital ou en droits de vote devient inférieure à chacun des seuils mentionnés.

En plus des franchissements de seuils légaux décrits ci-dessus, l'article 7.3 des statuts de Rothschild & Co impose une obligation de déclaration à tout actionnaire qui viendrait à détenir un pourcentage supérieur au seuil de 1% du capital ou des droits de vote de la Société, et tout multiple de ce pourcentage. Cette obligation d'information s'applique dans les mêmes conditions lorsque la participation de l'actionnaire en capital ou en droits de vote devient inférieure à ces seuils. Les actionnaires concernés doivent en informer la Société, dans le même délai que celui de l'obligation légale, par lettre recommandée avec accusé de réception en indiquant si les actions ou les droits de vote sont ou non détenus pour le compte, sous le contrôle ou de concert avec d'autres personnes physiques ou morales. Sous réserve des stipulations particulières ci-dessus, cette obligation statutaire est gouvernée par les mêmes dispositions que celles qui régissent l'obligation légale, et ce compris dans les cas d'assimilation aux titres détenus prévus par la loi.

Seuil (%)	Déclaration à la Société	Déclaration à l'AMF	Obligations corrélatives
1,00% et tout multiple	Oui	Non	
5,00%	Oui	Oui	
10,00%	Oui	Oui	Déclaration d'intention
15,00%	Oui	Oui	Déclaration d'intention
20,00%	Oui	Oui	Déclaration d'intention
25,00%	Oui	Oui	Déclaration d'intention
30,00%	Oui	Oui	Dépôt d'une offre publique ⁽¹⁾
33,33%	Oui	Oui	
50,00%	Oui	Oui	
66,66%	Oui	Oui	
90,00%	Oui	Oui	
95,00%	Oui	Oui	

(1) Obligation également applicable dans le cas d'une augmentation de plus de 1% du capital ou des droits de vote sur une période de douze mois consécutifs pour toute personne détenant entre 30% et 50% du capital ou des droits de vote.

En cas d'inobservation des obligations de déclaration prévues ci-dessus, les titres excédant la fraction qui aurait dû être déclarée peuvent être privés du droit de vote dans toute Assemblée Générale qui se tiendrait pendant une période de deux ans.

Franchissements de seuils légaux au cours de l'exercice 2021

J S Holdings Luxembourg, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, a déclaré le 5 mai 2021 avoir franchi à la baisse le seuil de 5% du capital de la Société à la suite d'une cession d'actions hors marché conclue le 23 avril 2021 et devant être réalisée le 3 juin 2021 (Document AMF n° 221C0975 du 5 mai 2021).

J S Holdings Luxembourg a déclaré le 13 juillet 2021 avoir franchi à la baisse le seuil de 5% des droits de vote de la Société le 22 juin 2021 à la suite d'une cession d'actions hors marché (Document AMF n° 221C1767 du 13 juillet 2021).

Pactes Dutreil

Le tableau ci-après décrit les pactes entrant dans le champ d'application de la loi dite « Dutreil » en vigueur au 31 décembre 2021 et dont la Société a connaissance :

Pacte Dutreil 2018.1

Régime	Article 787 B du Code général des impôts
Date de signature	Renouvelé le 21 février 2020
Durée de l'engagement collectif	Initialement deux années à compter de la date d'enregistrement (soit jusqu'au 21 février 2020). Renouvelé jusqu'au 31 janvier 2022
Durée contractuelle du pacte	
Modalités de reconduction	Prorogeable par avenant conclu avant son terme
Pourcentage du capital visé par le pacte à la date de signature	25,49%
Pourcentage de droits de vote visés par le pacte à la date de signature du pacte	34,17%
Noms des signataires ayant la qualité de dirigeant au sens de l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier	<ul style="list-style-type: none"> • Rothschild & Co Gestion, Gérant de la Société • M. David de Rothschild, Président du Conseil de Surveillance • M. Éric de Rothschild, Vice-Président du Conseil de Surveillance
Noms des signataires ayant des liens personnels étroits avec les dirigeants au sens des articles L.621-18-2 c. et R.621-43-1 du Code monétaire et financier	<ul style="list-style-type: none"> • Rothschild & Co Concordia • Rothschild & Co Commandité • BD Maurel SC
Noms des signataires détenant au 31 décembre 2021 au moins 5% du capital et/ou des droits de vote de la Société	<ul style="list-style-type: none"> • Rothschild & Co Concordia, membre du Concert Familial Élargi • BD Maurel SC, membre du Concert Familial Élargi • M. Éric de Rothschild, par l'intermédiaire de Rothschild & Co Concordia • M. David de Rothschild, par l'intermédiaire de Rothschild & Co Concordia

Pacte Dutreil 2019.4

Régime	Article 787 B du Code général des impôts
Date de signature	28 novembre 2019
Durée de l'engagement collectif	Deux années à compter de la date d'enregistrement (soit jusqu'au 8 janvier 2022)
Durée contractuelle du pacte	
Modalités de reconduction	Prorogeable par décision expresse unanime des souscripteurs
Pourcentage du capital visé par le pacte à la date de signature	21,36%
Pourcentage de droits de vote visés par le pacte à la date de signature du pacte	28,61%
Noms des signataires ayant la qualité de dirigeant au sens de l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier	Rothschild & Co Gestion, Gérant de la Société
Noms des signataires ayant des liens personnels étroits avec les dirigeants au sens des articles L.621-18-2 c. et R.621-43-1 du Code monétaire et financier	<ul style="list-style-type: none"> • Rothschild & Co Concordia • Rothschild & Co Commandité
Noms des signataires détenant au 31 décembre 2021 au moins 5% du capital et/ou des droits de vote de la Société	<ul style="list-style-type: none"> • Rothschild & Co Concordia, membre du Concert Familial Élargi • Rothschild & Co Gestion, membre du Concert Familial Élargi

3 Informations relatives à la Société et à son capital

Informations relatives au capital

Pacte Dutreil 2020.1

Régime	Article 787 B du Code général des impôts
Date de signature	5 novembre 2020
Durée de l'engagement collectif	Deux années à compter de la date d'enregistrement
Durée contractuelle du pacte	(soit jusqu'au 6 novembre 2022)
Modalités de reconduction	Renouvellement automatique par période de trois mois, sauf résiliation par notification de l'un des souscripteurs
Pourcentage du capital visé par le pacte à la date de signature	40,71%
Pourcentage de droits de vote visés par le pacte à la date de signature du pacte	52,08%
Noms des signataires ayant la qualité de dirigeant au sens de l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier	<ul style="list-style-type: none">• Rothschild & Co Gestion, Gérant de la Société• M. Alexandre de Rothschild, Président Exécutif de Rothschild & Co Gestion• M. David de Rothschild, Président du Conseil de Surveillance• M. Éric de Rothschild, Vice-Président du Conseil de Surveillance
Noms des signataires ayant des liens personnels étroits avec les dirigeants au sens des articles L.621-18-2 c. et R.621-43-1 du Code monétaire et financier	<ul style="list-style-type: none">• Rothschild & Co Concordia• Rothschild & Co Commandité• Holding Financier Jean Goujon
Noms des signataires détenant au 31 décembre 2021 au moins 5% du capital et/ou des droits de vote de la Société	<ul style="list-style-type: none">• Rothschild & Co Concordia, membre du Concert Familial Élargi• Holding Financier Jean Goujon, membre du Concert Familial Élargi• M. Éric de Rothschild, par l'intermédiaire de Rothschild & Co Concordia• M. David de Rothschild, par l'intermédiaire de Rothschild & Co Concordia• M. Alexandre de Rothschild, par l'intermédiaire de Rothschild & Co Concordia

Pacte Dutreil 2020.2

Régime	Article 787 B du Code général des impôts
Date de signature	18 décembre 2020
Durée de l'engagement collectif	Deux années à compter de la date d'enregistrement
Durée contractuelle du pacte	(soit jusqu'au 22 décembre 2022)
Modalités de reconduction	Renouvelable par avenant conclu par les souscripteurs avant la date d'échéance
Pourcentage du capital visé par le pacte à la date de signature	42,39%
Pourcentage de droits de vote visés par le pacte à la date de signature du pacte	53,39%
Noms des signataires ayant la qualité de dirigeant au sens de l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier	<ul style="list-style-type: none">• Rothschild & Co Gestion, Gérant de la Société• M. Alexandre de Rothschild, Président Exécutif de Rothschild & Co Gestion• M. David de Rothschild, Président du Conseil de Surveillance• M. Éric de Rothschild, Vice-Président du Conseil de Surveillance
Noms des signataires ayant des liens personnels étroits avec les dirigeants au sens des articles L.621-18-2 c. et R.621-43-1 du Code monétaire et financier	<ul style="list-style-type: none">• Rothschild & Co Concordia• Rothschild & Co Commandité• Holding Financier Jean Goujon
Noms des signataires détenant au 31 décembre 2021 au moins 5% du capital et/ou des droits de vote de la Société	<ul style="list-style-type: none">• Rothschild & Co Concordia, membre du Concert Familial Élargi• Holding Financier Jean Goujon, membre du Concert Familial Élargi• M. Éric de Rothschild, par l'intermédiaire de Rothschild & Co Concordia• M. David de Rothschild, par l'intermédiaire de Rothschild & Co Concordia• M. Alexandre de Rothschild, par l'intermédiaire de Rothschild & Co Concordia

Pacte Dutreil 2021.1

Régime	Article 787 B du Code général des impôts
Date de signature	23 septembre 2021
Durée de l'engagement collectif	Deux années à compter de la date d'enregistrement
Durée contractuelle du pacte	(soit jusqu'au 30 septembre 2023)
Modalités de reconduction	Renouvellement automatique par période de trois mois, sauf résiliation par notification de l'un des souscripteurs
Pourcentage du capital visé par le pacte à la date de signature	28,89%
Pourcentage de droits de vote visés par le pacte à la date de signature du pacte	38,29%
Noms des signataires ayant la qualité de dirigeant au sens de l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier	<ul style="list-style-type: none"> • Rothschild & Co Gestion, Gérant de la Société • M. Alexandre de Rothschild, Président Exécutif de Rothschild & Co Gestion • M. David de Rothschild, Président du Conseil de Surveillance • M. Éric de Rothschild, Vice-Président du Conseil de Surveillance • Mme Lucie Maurel-Aubert, Vice-Présidente du Conseil de Surveillance
Noms des signataires ayant des liens personnels étroits avec les dirigeants au sens des articles L.621-18-2 c. et R.621-43-1 du Code monétaire et financier	<ul style="list-style-type: none"> • Rothschild & Co Concordia • Rothschild & Co Commandité • SC Paloma
Noms des signataires détenant au 31 décembre 2021 au moins 5% du capital et/ou des droits de vote de la Société	<ul style="list-style-type: none"> • Rothschild & Co Concordia, membre du Concert Familial Élargi • M. Éric de Rothschild, par l'intermédiaire de Rothschild & Co Concordia • M. David de Rothschild, par l'intermédiaire de Rothschild & Co Concordia • M. Alexandre de Rothschild, par l'intermédiaire de Rothschild & Co Concordia • Mme Lucie Maurel-Aubert, par l'intermédiaire de BD Maurel SC

Pacte Dutreil 2021.2

Régime	Article 787 B du Code général des impôts
Date de signature	10 décembre 2021
Durée de l'engagement collectif	Deux années à compter de la date d'enregistrement
Durée contractuelle du pacte	(soit jusqu'au 13 décembre 2023)
Modalités de reconduction	Prorogeable par avenant conclu avant son terme
Pourcentage du capital visé par le pacte à la date de signature	38,62%
Pourcentage de droits de vote visés par le pacte à la date de signature du pacte	49,44%
Noms des signataires ayant la qualité de dirigeant au sens de l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier	<ul style="list-style-type: none"> • Rothschild & Co Gestion, Gérant de la Société • M. Alexandre de Rothschild, Président Exécutif de Rothschild & Co Gestion • M. Éric de Rothschild, Vice-Président du Conseil de Surveillance
Noms des signataires ayant des liens personnels étroits avec les dirigeants au sens des articles L.621-18-2 c. et R.621-43-1 du Code monétaire et financier	<ul style="list-style-type: none"> • Rothschild & Co Concordia • Rothschild & Co Commandité
Noms des signataires détenant au 31 décembre 2021 au moins 5% du capital et/ou des droits de vote de la Société	<ul style="list-style-type: none"> • Rothschild & Co Concordia, membre du Concert Familial Élargi • M. Éric de Rothschild, par l'intermédiaire de Rothschild & Co Concordia • M. Alexandre de Rothschild, par l'intermédiaire de Rothschild & Co Concordia

4

Contrôle interne, gestion des risques et organisation comptable

4.1	Principaux risques	86
4.1.1	Risque réglementaire	86
4.1.2	Instabilité politique et incertitude économique	86
4.1.3	Cybercriminalité et sécurité des données	86
4.1.4	Capacité à attirer et conserver les meilleurs talents	86
4.1.5	Concentration des activités	86
4.1.6	Risque de contrôle opérationnel	87
4.1.7	Capacité à répondre à l'évolution des attentes des clients	87
4.1.8	Risques liés au climat	87
4.2	Contrôle interne	87
4.2.1	Contexte réglementaire	87
4.2.2	Définition, objectifs et périmètre du contrôle interne	88
4.2.3	Organisation du contrôle interne	88
4.3	Gestion des risques	91
4.3.1	Risque de crédit et de contrepartie	91
4.3.2	Risque de marché	92
4.3.3	Risque de liquidité	92
4.3.4	Risque opérationnel	93
4.3.5	Autres risques non financiers	94
4.4	Organisation comptable du Groupe	94
4.4.1	Aperçu de l'organisation comptable locale relative aux comptes sociaux	94
4.4.2	Processus d'établissement des comptes consolidés	94
4.4.3	Processus de contrôle comptable	95
4.4.4	Dispositif de contrôle comptable décentralisé	95
4.4.5	Dispositif de contrôle comptable au niveau consolidé	95
4.4.6	Dispositif de contrôle du reporting réglementaire	95

Rothschild & Co veille de manière constante à identifier et gérer les principaux risques auxquels le Groupe est exposé ainsi que les risques émergents. Le Groupe considère que les risques identifiés dans cette Section sont susceptibles d'avoir un impact négatif significatif sur sa capacité à atteindre ses objectifs stratégiques.

4.1 Principaux risques

4.1.1 Risque réglementaire

Le Groupe opère dans un secteur fortement réglementé et d'importantes évolutions réglementaires ont eu un impact sur les exigences en matière de capital, de liquidité et de financement, de protection des données personnelles, de gestion de la criminalité financière, de gouvernance et de rémunération ces dernières années. L'évolution de ces obligations réglementaires nécessite souvent des adaptations importantes des procédures internes et peut remettre en cause de manière significative des éléments du modèle économique du Groupe. Par ailleurs, bien que le Groupe

puisse être jugé vulnérable aux tensions réglementaires consécutives au Brexit compte tenu de ses importantes activités au Royaume-Uni, Rothschild & Co considère que les impacts potentiels du Brexit sont atténués par le modèle de multi-location du Groupe, qui dispose également d'activités significatives et d'entités réglementées au sein de l'Union européenne. Le Groupe met en œuvre, le cas échéant, les nouvelles exigences réglementaires applicables et intègre les implications des changements dans son organisation.

4.1.2 Instabilité politique et incertitude économique

Le Groupe ayant des activités dans plus de 50 pays, ses métiers sont exposés à des risques économiques et politiques significatifs. L'accentuation des incertitudes géopolitiques se poursuit et une grande variété d'évolutions politiques négatives pourrait conduire à une baisse du volume de transactions et des valorisations du portefeuille. La dégradation des marchés obligataires ou actions mondiaux pourrait avoir un impact significatif sur les principaux métiers du Groupe et ainsi conduire à une baisse de ses revenus. Ce risque pourrait être exacerbé par les impacts économiques de la Covid-19. Par ailleurs, la possibilité d'une résurgence de l'inflation,

particulièrement si elle s'avère durable, donne lieu à une plus grande incertitude pour l'économie mondiale. Une période prolongée de ralentissement économique pourrait entraîner des pertes plus significatives liées au risque de crédit. Le Groupe met en œuvre un ensemble de stress tests basés sur des scénarios hypothétiques afin d'évaluer et planifier le risque lié aux incertitudes économiques et continue à surveiller, en parallèle, les risques géopolitiques. De plus, la stratégie du Groupe consiste à accroître la part de prêts dont le niveau de risque est moins élevé, comme les prêts Lombard.

4.1.3 Cybercriminalité et sécurité des données

Le Groupe est conscient des dangers croissants de cyber-attaques et du fait que les outils nécessaires pour lancer des cyber-attaques efficaces sont de plus en plus largement disponibles. Par ailleurs, la complexité des cyber-attaques s'est considérablement accrue et on a assisté à une nette augmentation de celles dont l'objectif principal est le gain financier au-delà de la simple perturbation

de service. En outre, les attaques par rançongiciels (*ransomware*) se sont multipliées de manière significative ce qui constitue un sujet de préoccupation majeure pour tout le secteur financier. Le Groupe continue d'investir des ressources importantes dans le développement d'un dispositif de maîtrise du risque cyber afin de minimiser les effets potentiels des cyberattaques.

4.1.4 Capacité à attirer et conserver les meilleurs talents

Recruter et fidéliser des collaborateurs qualifiés et en adéquation avec la culture du Groupe est de plus en plus difficile, mais essentiel à la pérennité de l'activité du Groupe à long terme. Attirer et conserver des collaborateurs débutants est particulièrement difficile, notamment du fait des offres de pairs mais également du fait de l'attrition du secteur. Ces tendances sont exacerbées par les changements à long terme des modes de travail engendrés par

l'expérience des confinements durant la crise de la Covid-19. Le risque de perte des dirigeants et personnels clés dans les différents métiers du Groupe est atténué par une planification attentive de la succession. Afin d'attirer et de retenir les meilleurs talents, le Groupe a mis en place un certain nombre de politiques visant à promouvoir une culture de collaboration, inclusive et respectueuse de tous ses collaborateurs.

4.1.5 Concentration des activités

Le Groupe opère dans un secteur sensible aux cycles économiques. La stratégie du Groupe consiste à générer des profits complémentaires au sein de ses trois métiers, principalement axés sur des conseils auprès des clients. Le Conseil financier est l'activité la plus importante à l'échelle du Groupe mais des investissements significatifs ont été réalisés dans les autres métiers pour rééquilibrer l'origine des résultats. Si la concentration des activités rend le Groupe plus

sensible à un ralentissement économique, des progrès significatifs ont été réalisés dans la diversification des sources de profits du Groupe. La résilience des métiers du WAM et du MB s'est améliorée avec l'atteinte d'une taille critique ces dernières années. En outre, le Groupe met en œuvre un ensemble de stress tests basés sur des scénarios hypothétiques afin d'atténuer le risque lié à l'activité actuelle.

4.1.6 Risque de contrôle opérationnel

Les activités du Groupe requièrent, de manière rigoureuse et répétée, la mise en œuvre d'un nombre important de procédures, notamment en ce qui concerne l'intégration des clients, le respect des directives des clients dans les choix d'investissement et le déploiement de bonnes pratiques ESG. Le Groupe s'appuie sur

des contrôles opérationnels robustes au sein des métiers, complétés par des contrôles de risque et de conformité ainsi que des audits internes pour tester et évaluer la pertinence et l'application cohérente de son environnement de contrôle.

4.1.7 Capacité à répondre à l'évolution des attentes des clients

Le Groupe opère sur des marchés très concurrentiels. Répondre à l'évolution des attentes de ses clients est essentiel pour conserver sa position concurrentielle. En particulier, une intégration trop lente des enjeux ESG dans les solutions d'investissement et les

services de conseil fournis par le Groupe pourrait entraîner une perte de revenus et d'opportunités commerciales. Le Groupe suit de près l'environnement concurrentiel et adapte ses services et produits pour répondre aux besoins de ses clients.

4.1.8 Risques liés au climat

Le Groupe considère, comme cela est largement confirmé par la communauté économique et scientifique⁽¹⁾, que le changement climatique représente un facteur d'instabilité pour l'économie mondiale et pourrait donc affecter directement ou indirectement les activités du Groupe.

Au-delà des actions visant à atténuer l'impact des activités du Groupe sur le climat et des risques liés aux conséquences du changement climatique sur les activités du Groupe⁽²⁾, un plan d'action a été mis en place pour examiner les risques financiers découlant des effets physiques et de transition du changement climatique sur les activités des métiers du Groupe. Sous la

supervision du Comité d'Investissement Responsable, présidé par un membre du Comité Exécutif du Groupe, un groupe de travail dédié, comprenant des représentants des différents métiers, a été créé pour évaluer la matérialité financière potentielle des risques liés au climat sur les activités du Groupe. Dans ce cadre, des ateliers ont été organisés au sein du Groupe afin d'identifier et d'évaluer les principaux vecteurs de propagation des risques climatiques et de définir des plans appropriés pour les limiter. Les résultats de cette évaluation seront présentés dans un rapport distinct consacré à la stratégie en matière de réduction des risques liés au climat et de contribution à la transition climatique qui sera publié en 2022.

4.2 Contrôle interne

4.2.1 Contexte réglementaire

Rothschild & Co est une compagnie financière holding approuvée et supervisée sur une base consolidée par l'ACPR.

Les règles encadrant le dispositif mis en place par le Groupe en matière de gestion et de contrôle des risques proviennent du Code monétaire et financier et de l'Arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque. L'Arrêté du 3 novembre 2014 fixe notamment les principes relatifs aux systèmes de contrôle des opérations et aux procédures internes, à l'organisation comptable et au traitement de l'information, aux systèmes de mesure des risques et des résultats, aux systèmes de surveillance et de maîtrise des risques et aux dispositifs de documentation et de reporting en matière de contrôle interne. Les exigences en matière de contrôle interne relatives à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ainsi que les sanctions internationales sont couvertes par l'Arrêté du 6 janvier 2021.

Conformément à l'Arrêté du 3 novembre 2014 et à l'Arrêté du 6 janvier 2021, le dispositif de contrôle interne du Groupe, mis en œuvre par Rothschild & Co, repose sur la séparation des fonctions en charge du contrôle permanent et du suivi des risques (y compris la conformité, la lutte contre le blanchiment de capitaux et la gestion des risques) et du contrôle périodique (audit interne).

Le dispositif de contrôle interne de Rothschild & Co doit également prendre en compte, selon le cas, le Règlement général de l'AMF, les réglementations applicables localement aux succursales et aux filiales situées en dehors de la France et à certaines activités spécifiques telles que la gestion de portefeuilles, les pratiques de marché les plus largement admises en la matière ainsi que les recommandations de l'ACPR et des organismes internationaux en charge des questions relatives au dispositif d'adéquation des fonds propres des banques internationales, au premier rang desquels figurent le Comité de Bâle, le Conseil de stabilité financière et les autorités européennes (Autorité Bancaire Européenne (ABE) et Autorité Européenne des Marchés Financiers (ESMA)).

(1) A titre d'exemple, le Forum économique mondial dans son « *Global Risk Report* » annuel et le Conseil de stabilité financière dans sa « *Roadmap for addressing Climate-related Financial Risks* ».

(2) Pour plus d'informations, se reporter au Chapitre 5 du présent rapport.

4.2.2 Définition, objectifs et périmètre du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne comprend le dispositif propre à Rothschild & Co ainsi que celui des entités appartenant au Groupe.

Le dispositif de contrôle interne vise à fournir à Rothschild & Co, au Gérant, aux membres du Conseil de Surveillance, aux dirigeants et aux actionnaires des garanties raisonnables quant à la réalisation des objectifs suivants :

- l'efficacité et l'efficience de la conduite des activités de l'entité ;
- la prévention et la détection de la criminalité financière (tels que le blanchiment d'argent, la corruption, la fraude) ;

- la conformité avec les lois et réglementations, les normes et les règles internes ;
- la fiabilité de l'information comptable et financière ; et
- la protection des actifs de l'entité.

Il répond par ailleurs aux objectifs du contrôle interne propres aux compagnies financières holding supervisées par l'ACPR sur une base consolidée.

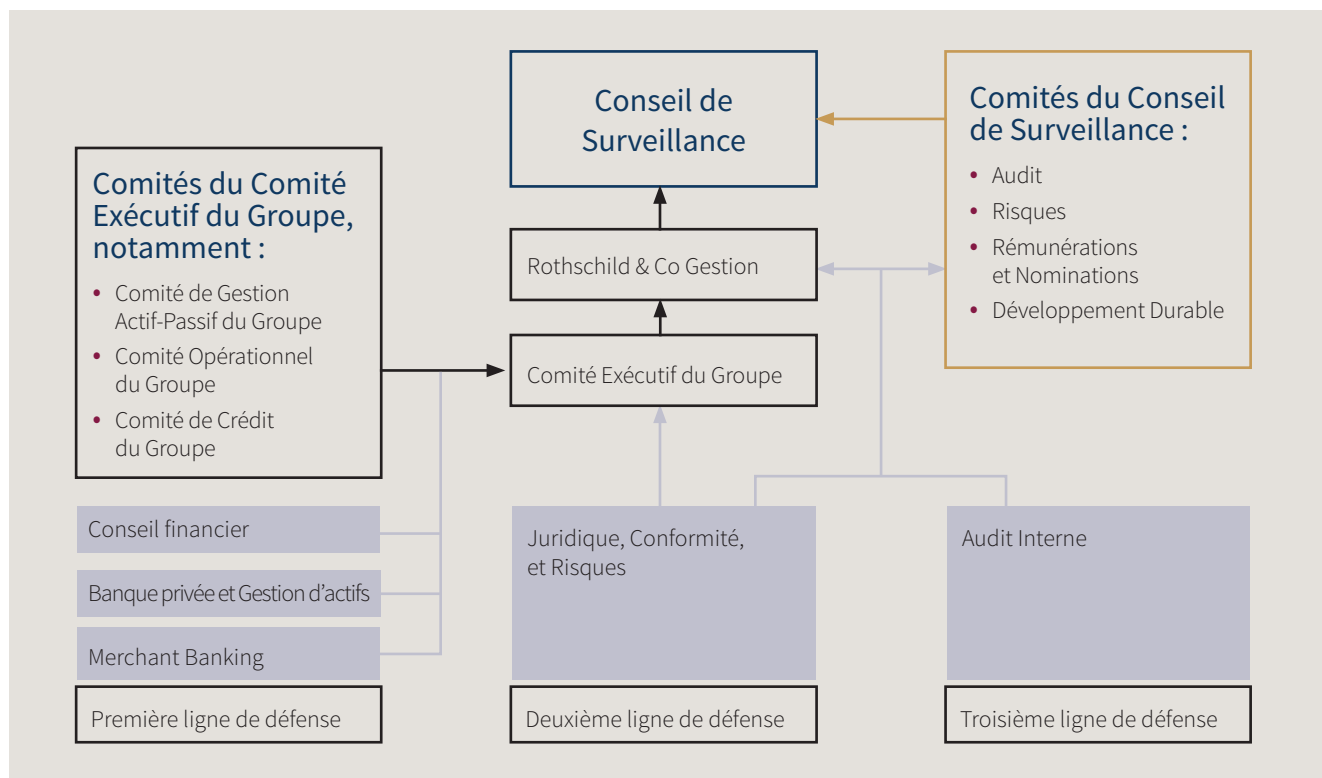
4.2.3 Organisation du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne du Groupe repose sur le modèle des « trois lignes de défense ». La première ligne de défense incombe aux responsables opérationnels des métiers concernés. La deuxième ligne de défense incombe aux fonctions indépendantes suivantes : risques et conformité (y compris la conformité en matière de criminalité financière) ainsi que, dans une moindre mesure, les fonctions juridique, finance et ressources humaines. Celles-ci assurent un contrôle permanent des expositions aux risques supportées par le Groupe. La troisième ligne de défense incombe à l'audit interne qui est en charge de la surveillance périodique des activités opérationnelles du Groupe et de ses fonctions support.

Les trois lignes de défense pour l'identification, l'évaluation et la gestion des risques peuvent être illustrées comme suit :

Première ligne de défense	Deuxième ligne de défense	Troisième ligne de défense
<p>Celle-ci regroupe les responsables opérationnels de chaque ligne de métier du Groupe auxquels il appartient de mettre en place et de maintenir des systèmes efficaces de gestion des risques ainsi que de promouvoir les meilleures pratiques en matière de gestion des risques.</p>	<p>Celle-ci regroupe les fonctions support spécialisées du Groupe : y compris risques et conformité, et dans certains cas, juridique, finance et ressources humaines.</p> <p>Ces fonctions fournissent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des conseils à la Direction du Groupe et aux entités opérationnelles ; • une aide à l'identification, l'évaluation, la gestion, la mesure, au suivi et au reporting de risques financiers et non financiers ; • une analyse critique et indépendante des missions exercées par les métiers ; • des conseils techniques ; • une revue des politiques de risque en vue de leur approbation par le Comité Exécutif du Groupe et/ou le Gérant, Rothschild & Co Gestion ; et • une surveillance, une coordination et un pilotage des activités liées à la gestion des risques, en liaison avec les fonctions de deuxième ligne au sein des entités opérationnelles. 	<p>Celle-ci exerce une revue indépendante et objective de l'efficacité de la gestion des risques au sein du Groupe.</p> <p>Elle est assurée par la fonction Audit Interne du Groupe.</p>

L'organigramme ci-dessous présente la structure de gouvernance du contrôle interne mise en place par le Groupe afin de se conformer à ces obligations.



Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce un contrôle permanent de la gestion de la Société exercée par le Gérant, notamment de l'organisation du dispositif de contrôle interne du Groupe, avec le concours du Comité des Risques, du Comité d'Audit, du Comité des Rémunérations et des Nominations et du Comité Développement Durable, pour les questions relevant de leurs compétences respectives. À cet effet, le Conseil de Surveillance opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et se fait communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

La composition et le rôle du Conseil de Surveillance et de ses comités sont présentés à la Section 6.2 du présent rapport.

Gérant – Rothschild & Co Gestion

Rothschild & Co Gestion est le seul gérant et le représentant légal de la Société. En tant que Gérant, Rothschild & Co Gestion assure la direction de la Société et dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances en son nom. À ce titre, le Gérant est notamment chargé de piloter le dispositif de contrôle interne de la Société et des entités du Groupe sur une base consolidée.

Le rôle et l'organisation du Gérant sont présentés à la Section 6.1 du présent rapport.

Les Responsables des fonctions Conformité, Juridique, Risques et Audit Interne rendent compte au Gérant du résultat de leurs missions et, chaque fois que cela est nécessaire en application des dispositions légales et réglementaires, au Conseil de Surveillance.

Dans l'accomplissement de ses missions, le Gérant s'appuie sur un organe collégial : le Comité Exécutif du Groupe.

Comité Exécutif du Groupe

Le Comité Exécutif du Groupe est l'organe exécutif de Rothschild & Co, composé des plus hauts responsables des divisions opérationnelles et fonctionnelles du Groupe. Il est chargé de proposer des orientations stratégiques au Gérant et de l'assister dans la supervision de la mise en œuvre de la stratégie dans l'ensemble du Groupe et de sa gestion opérationnelle, notamment par (i) l'examen et le suivi de la performance des métiers, des *business plans*, des budgets et des prévisions d'activité, (ii) l'identification, la discussion et la mise en œuvre de synergies au sein du Groupe, (iii) l'identification, la discussion et l'examen des nouvelles opportunités stratégiques, (iv) l'identification, la discussion et l'examen des initiatives stratégiques en matière de ressources humaines, et (v) la discussion et l'examen des questions ayant trait à la gestion des risques du Groupe et au contrôle interne y compris en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ainsi que la promotion de la politique de « tolérance-zéro » vis-à-vis de tout comportement non éthique ou susceptible d'être constitutif de fait de corruption, (vi) la discussion, l'examen et la supervision de la mise en œuvre de la stratégie du Groupe en matière digitale, et (vii) la mise en œuvre, l'examen et la supervision des priorités stratégiques en matière ESG et des indicateurs clés de performance définis pour l'ensemble du Groupe.

Les Co-Présidents du Comité Exécutif du Groupe rendent compte ensemble au Gérant des initiatives, propositions et décisions du Comité Exécutif du Groupe et s'assurent que le Comité Exécutif du Groupe met en œuvre les mesures décidées par le Gérant.

La composition du Comité Exécutif du Groupe est présentée à la Section 6.1.3 du présent rapport.

Fonctions de contrôles indépendantes

Rothschild & Co a organisé son système de contrôle interne sur le modèle des trois lignes de défense. Bien qu'elles soient complémentaires, ces trois lignes sont distinctes et indépendantes les unes des autres :

- le premier niveau de contrôle est effectué par les collaborateurs exerçant des activités opérationnelles, qui identifient les risques induits par leurs activités et sont tenus de respecter les procédures et les limites établies pour la gestion de ces risques ;
- le deuxième niveau de contrôle vise à s'assurer que les risques ont été identifiés et gérés par la première ligne conformément aux procédures et limites applicables. Il est effectué principalement par les collaborateurs exerçant des fonctions Conformité et Risque au niveau central ou, le cas échéant, au niveau local, ou par d'autres équipes indépendantes possédant l'expertise nécessaire. Les deux premières lignes de défense assurent le contrôle permanent des activités du Groupe afin de fournir l'assurance que ses opérations sont conformes aux réglementations applicables ainsi qu'aux politiques et procédures internes ; et
- le troisième niveau de contrôle est le processus global de suivi *ex post* du contrôle du Groupe, appelé contrôle périodique. Il repose sur des vérifications menées par la fonction Audit Interne du Groupe, qui vérifie périodiquement et de manière indépendante la conception et l'efficacité des processus de contrôle qui font partie du cadre de contrôle interne du Groupe (y compris les contrôles des deux premières lignes de défense) pour se conformer à l'appétence au risque du Groupe et aux principales réglementations applicables.

Fonction Juridique et Conformité du Groupe

Les missions de la fonction Juridique et Conformité du Groupe comprennent notamment : l'élaboration et la mise à jour des procédures et politiques de conformité (y compris celles relatives à la criminalité financière telles que la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ainsi que la corruption)⁽¹⁾, la mise en œuvre et la supervision des programmes de contrôle, la conduite de toute enquête, la fourniture de conseil sur la conformité de toute opération ou activité, la facilitation de certains aspects de gouvernance des risques (par exemple, l'organisation d'un Comité des Risques de la division Conseil financier et d'un Comité de Conformité du Groupe en matière de criminalité financière), le suivi et l'analyse des évolutions législatives et réglementaires susceptibles d'avoir un impact sur les activités du Groupe, la communication aux dirigeants des résultats des programmes de contrôle mis en place, ainsi que la mise en place et le suivi de toute action correctrice ou de modification à apporter à ces procédures en concertation avec la Direction. Cette fonction indépendante est placée sous l'autorité du Directeur Juridique et Conformité du Groupe qui est membre du Comité Exécutif du Groupe. Le Directeur Juridique et Conformité du Groupe rend compte au Comité Exécutif du Groupe, au Gérant, au Comité des Risques ainsi qu'aux différents organes concernés au sein du Groupe.

Fonction Risques du Groupe

La fonction Risques du Groupe est chargée de veiller à ce que des procédures de gestion des risques adéquates soient mises en place au sein du Groupe, de présenter une vision consolidée de l'exposition aux risques du Groupe et de fournir une évaluation indépendante et objective des risques liés à l'activité et de leur conformité à la

stratégie et à l'appétence au risque du Groupe. À ce titre, la fonction Risques du Groupe évalue les risques encourus par chaque activité et la façon dont ils sont gérés, s'efforce d'établir une vision prospective des risques émergents liés aux activités ou à l'environnement dans lequel le Groupe opère. Le Directeur des Risques du Groupe rend compte à l'un des deux dirigeants effectifs de Rothschild & Co, et informe régulièrement Rothschild & Co Gestion et le Comité Exécutif du Groupe du profil de risque global du Groupe et de tout incident significatif conformément aux dispositions de la politique relative au risque opérationnel du Groupe (*Group Operational Risk Policy*).

Cette politique définit les critères et les seuils permettant d'identifier les incidents significatifs liés aux risques opérationnels et la procédure permettant d'en informer la Direction (en ce compris le Conseil de Surveillance de Rothschild & Co et le Comité des Risques) et de garantir que toutes les mesures correctives sont suivies de manière appropriée.

En plus des responsabilités susvisées, le Directeur des Risques du Groupe présente trimestriellement au Comité des Risques un rapport sur la gestion des risques. Ce rapport comprend le reporting sur les fonds propres de Rothschild & Co, une analyse des risques de crédit, de liquidité, de marché et opérationnels, aborde également les questions réglementaires et juridiques, traite des nouveaux produits et met en exergue tout dépassement significatif de limites fixées ou tout autre problème identifié par la fonction Risques du Groupe dans le cours normal de ses activités.

D'autres fonctions, telles que les fonctions Finance et des Ressources Humaines du Groupe, jouent un rôle important dans le maintien d'un dispositif de contrôle interne solide dans leurs domaines de responsabilité spécifiques.

Fonction Audit Interne du Groupe

Le contrôle périodique est exercé de manière indépendante par l'Audit Interne du Groupe. Le Directeur Groupe de l'Audit Interne rencontre formellement tous les trois à quatre mois, et chaque fois que cela s'avère nécessaire, les *Managing Partners* de Rothschild & Co Gestion concernés pour examiner l'activité de la fonction Audit Interne du Groupe ainsi que les principaux points d'audit de la période. Le Directeur Groupe de l'Audit Interne présente trimestriellement l'activité de la fonction Audit Interne du Groupe au Comité d'Audit. Le Comité d'Audit approuve chaque exercice le plan d'audit pour l'exercice à venir et examine de manière approfondie l'activité de la fonction Audit Interne du Groupe selon les principes décrits ci-dessous. Le Directeur Groupe de l'Audit Interne et les responsables des principales lignes métiers se réunissent à intervalles réguliers, généralement chaque trimestre. Ces réunions qui ont pour principal objectif de passer en revue avec le responsable opérationnel concerné l'évolution de son activité et des risques qui y sont associés contribuent à l'information régulière de la fonction Audit Interne du Groupe sur l'évolution du profil risque du Groupe.

Chaque responsable de mission au sein de l'Audit Interne est en charge d'un domaine spécifique : Conseil financier, Banque privée, Gestion d'actif, Merchant Banking, activités bancaires et trésorerie, et les fonctions supports dont la sécurité des systèmes d'information, en parallèle de la couverture géographique qui lui est assignée. Les autres collaborateurs de l'Audit Interne qui ne sont pas dédiés à des activités spécifiques se voient confier des missions d'audit en fonction du calendrier du plan d'audit annuel. Le Directeur Groupe de l'Audit Interne rend compte de l'exercice de ses missions à l'un des deux dirigeants effectifs de Rothschild & Co et au Comité d'Audit.

(1) Pour plus d'informations sur ces politiques, veuillez-vous reporter au Chapitre 5 du présent rapport.

4.3 Gestion des risques

Le principe directeur de la gestion des risques au sein du Groupe est d'adopter une approche prudente et conservatrice dans la prise et la gestion du risque. La préservation de la réputation du Groupe est le moteur fondamental de l'appétence au risque et de la gestion des risques. La protection de la réputation guide le type de clients et les activités dans lesquelles le Groupe s'engage.

La nature et la méthode de suivi et de reporting varient selon le type de risque. Les risques font l'objet d'un suivi régulier sur la base des informations fournies par le management aux comités concernés de façon hebdomadaire, mensuelle ou trimestrielle, selon le cas.

Lorsque cela est pertinent, le niveau de risque auquel le Groupe est confronté est également évalué à l'aide de tests de sensibilité et de stress tests.

L'identification, l'évaluation et le contrôle des risques font partie intégrante de la gestion des activités du Groupe. Les politiques et procédures de gestion des risques sont régulièrement mises à jour pour répondre aux évolutions constantes des activités et pour se conformer aux meilleures pratiques.

4.3.1 Risque de crédit et de contrepartie

L'exposition au risque de crédit du Groupe découle principalement de son activité de prêts à la clientèle privée (par le biais de Rothschild & Co Bank International Limited, Rothschild & Co Wealth Management UK Limited, Rothschild & Co Bank AG, Rothschild Martin Maurel SCS et Rothschild & Co Wealth Management Monaco), de son activité de prêts aux entreprises (par le biais de Rothschild Martin Maurel SCS) et des prêts aux fonds gérés par le Groupe. En outre, N.M. Rothschild & Sons Limited présente une exposition au risque de crédit due à son portefeuille résiduel de prêts (comprenant des prêts immobiliers commerciaux) et à son activité de co-investissement aux côtés de fonds de gestion de dettes immobilières.

Toutes les expositions au risque de crédit font l'objet d'un contrôle rigoureux et régulier et les créances douteuses donnent lieu à un examen trimestriel.

Toute exposition significative au risque de crédit donne lieu à une analyse de crédit rigoureuse par des équipes spécialisées ainsi qu'à l'examen et à l'approbation des comités de crédit. Une proportion élevée de l'exposition au risque de crédit est garantie.

Le département Crédit du Groupe est responsable du suivi du niveau global d'exposition au risque de crédit au sein du Groupe. Il gère en outre le risque de crédit lié aux contreparties de trésorerie. Le département Crédit du Groupe travaille en étroite collaboration avec les équipes en charge des crédits au sein de Rothschild & Co Wealth Management UK Limited, Rothschild & Co Bank AG, Rothschild & Co Bank International Limited et Rothschild Martin Maurel SCS et fournit une première ligne de défense compte tenu de son expertise et de son suivi de l'ensemble de l'activité de prêt par catégorie et par montant. La fonction Risques du Groupe intervient de manière critique et indépendante dans le processus d'octroi de crédit et comme deuxième niveau de contrôle et de suivi de l'exposition de crédit par rapport aux limites auprès du Comité Exécutif du Groupe et du Comité des Risques.

Gestion du risque de crédit

Le Comité de Crédit du Groupe (*Group Credit Committee* ou « GCC ») surveille tous les prêts du Groupe à travers trois sous-comités : le Comité dédié au crédit à la clientèle de la Banque privée (*Private Client Credit Committee* ou « PCCC »), le Comité de Crédit du Groupe - France (*Group Credit Committee - France* ou « GCCF ») et le Comité dédié au crédit aux entreprises (*Corporate Credit Committee* ou « CCC »).

Le PCCC est responsable de la surveillance des expositions résultant de prêts à la clientèle privée (en ce compris le risque de crédit et la tarification des prêts) au sein des entités du Groupe en dehors de la France et examine les prêts à la clientèle figurant aux bilans des entités prêteuses suivantes : Rothschild & Co Bank AG, Rothschild & Co Bank International Limited et Rothschild & Co Wealth Management UK Limited. Les politiques de prêts en faveur de la clientèle privée ainsi que les délégations de pouvoirs correspondantes sont approuvées par l'organe compétent (ou un comité relevant dudit organe, le cas échéant) au sein de chacune de ses entités.

Le GCCF est responsable de la surveillance des expositions résultant de prêts à la clientèle privée et des expositions résultant de prêts aux entreprises (en ce compris le risque de crédit et la tarification des prêts) par Rothschild Martin Maurel SCS and R&Co Wealth Management Monaco. Les politiques de prêt ainsi que les délégations de pouvoirs correspondantes sont approuvées par l'organe compétent (ou un comité relevant dudit organe, le cas échéant) au sein de Rothschild Martin Maurel SCS.

Le CCC est responsable de la surveillance des expositions résultant de prêts aux entreprises (dont le risque de crédit et la tarification) par les entités du Groupe (à l'exception des prêts octroyés aux clients de Rothschild Martin Maurel SCS), des limites des contreparties bancaires du Groupe et des autres limites des contreparties, des prêts aux sociétés du Groupe et des prêts aux fonds gérés par le Groupe (comprenant tout co-investissement ou exposition directe au risque de crédit des opérations du Merchant Banking) et du co-investissement dans des transactions dans le cadre des mandats de gestion de la dette immobilière. Les politiques de prêt ainsi que les délégations de pouvoirs correspondantes sont approuvées par l'organe compétent (ou un comité relevant dudit organe, le cas échéant).

Les expositions résultant de prêts et les politiques de crédit suivies par le Groupe sont soumises au contrôle du Comité des Risques. Le PCCC, le GCCF et le CCC examinent le niveau de risque assumé au titre des prêts afin de s'assurer qu'il est conforme à l'appétence au risque et à la politique en matière de risque de crédit du Groupe. Toute modification significative des politiques de prêt est soumise à l'examen du Comité Exécutif du Groupe et du Comité de Gestion Actif-Passif du Groupe (« Group ALCO »), comité instauré par le Comité Exécutif du Groupe, et est ensuite portée à la connaissance du Comité des Risques.

Approche du risque de crédit

Le Groupe a mis en place des procédures en matière de gestion du risque de crédit et des grands risques établies par le Comité Exécutif du Groupe et revues par le Comité des Risques.

En conjonction avec sa politique d'appétence aux risques (*risk appetite statement*), ces politiques définissent l'approche de gestion du profil de risque de crédit du Groupe, les limites qui ont été fixées et les protocoles de reporting.

L'exposition au risque de crédit est gérée, préalablement à la réalisation de toute opération avec un client ou une contrepartie, en procédant à une analyse de leur solvabilité, cette dernière faisant ensuite l'objet d'un suivi continu. Une part significative des expositions résultant des prêts accordés par le Groupe est garantie par des actifs ou biens immobiliers dont la valeur fait l'objet d'un suivi régulier. Le Groupe a également recours à des accords de compensation afin de réduire l'exposition au risque de crédit des contreparties. Pour les besoins des processus de suivi internes, le risque de crédit sur les prêts et les titres de dette est évalué sur la base du capital restant dû, majoré des intérêts courus.

4.3.2 Risque de marché

Le risque de marché découle des activités du Groupe sur les marchés de taux d'intérêt, de change, actions et titres de dette. L'exposition au risque de marché des activités de *trading* demeure faible par rapport aux fonds propres, s'agissant davantage de gestion pour compte de tiers que de prises de positions pour compte propre. Les dérivés de change et de taux d'intérêt sont principalement utilisés à des fins de couverture. Les activités de *trading* du Groupe portent uniquement sur des produits dits « vanilles », le Groupe ne réalisant pas d'opérations sur dérivés complexes ou autres instruments financiers dits « exotiques ». Pour plus d'informations sur l'utilisation des instruments dérivés et le traitement comptable des opérations de couvertures, se reporter au paragraphe 3.2.5 des Comptes Consolidés 2021.

4.3.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est défini comme le risque qu'une entité bancaire du Groupe ne soit pas en mesure de maintenir ou de générer des liquidités suffisantes pour honorer ses obligations de paiement à leur échéance. La gestion du risque de liquidité constitue par conséquent un élément essentiel pour assurer la pérennité et la prospérité future de l'entité concernée et du Groupe.

Gestion du risque de liquidité

Le Groupe adopte une approche prudente du risque de liquidité et de sa gestion conçue dans le cadre global de la stratégie du métier Banque privée.

Conformément aux limites fixées dans sa politique d'appétence au risque, le Groupe doit conserver des liquidités suffisantes pour faire face à ses engagements en matière de trésorerie ainsi qu'une marge de sécurité complémentaire (*buffer*) par rapport aux exigences réglementaires et aux exigences de liquidité internes. La politique du Groupe en matière de risque de liquidité est revue chaque année. Chaque entité bancaire doit être dotée d'une politique en matière de risque de liquidité, approuvée par le Group ALCO, qui définit les limites en matière de risque de liquidité, ainsi que la manière dont celui-ci est mesuré, surveillé et contrôlé.

Les *stress tests* constituent un outil important de gestion des risques pour évaluer et comprendre l'impact d'événements inattendus ou extrêmes ainsi que pour valider l'appétence au risque du Groupe. Chaque entité bancaire est tenue de préciser dans sa politique en matière de risque de crédit son approche en matière de *stress tests* et si ces derniers sont jugés appropriés à la gestion des risques par l'entité concernée.

Risque de règlement-livraison

Le risque de règlement-livraison est le risque qu'une contrepartie ne s'acquitte pas d'une ou plusieurs obligations de règlement en numéraire ou de livraison en titres envers une autre contrepartie. Au sein du Groupe, le risque de règlement-livraison peut découler de transactions sur change ou sur instruments dérivés, ainsi que d'opérations de vente et d'achat de titres. Plusieurs mesures d'atténuation ont été adoptées pour réduire ce risque et le gérer de manière adéquate.

Pour plus d'informations sur le risque de crédit, se reporter au paragraphe 4.2 des Comptes Consolidés 2021.

Chaque entité bancaire doit gérer le risque de marché de manière autonome, en conformité avec sa propre appétence au risque et ses limites approuvées par le Group ALCO.

Le Groupe évalue le risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire conformément aux exigences de l'ABE, calculé au niveau des entités et sur une base consolidée pour le Groupe.

L'exposition au risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire n'est pas significative en termes de fonds propres. Il n'y a pas eu de changement significatif du profil de risque de taux d'intérêt du portefeuille bancaire au cours de l'exercice 2021.

Pour plus d'informations sur le risque de marché, se reporter au paragraphe 4.3 des Comptes Consolidés 2021.

Le Group ALCO est chargé, en ligne avec les directives du Gérant, de développer une stratégie de gestion de la liquidité et d'en superviser la mise en œuvre, d'approuver les politiques et limites locales relatives au risque de liquidité et de mettre en place des mesures raisonnables pour s'assurer de leur conformité avec l'appétence au risque du Groupe. Le Group ALCO établit et assure le maintien d'un dispositif de gestion du risque de liquidité comportant des délégations de pouvoirs au profit de hauts responsables et fait en sorte que toutes les mesures raisonnables soient prises pour évaluer, surveiller et contrôler le risque de liquidité, ainsi que pour identifier les changements significatifs du profil de liquidité.

Le Group ALCO est habilité, après évaluation des résultats des *stress tests* appliqués au profil de liquidité, à déclencher, si nécessaire le plan de financement d'urgence (*Contingency Funding Plan*). Le Group ALCO s'assure que l'impact et le coût de la liquidité des transactions sont pris en compte dans les procédures d'évaluation du crédit et comme élément-clé de leur tarification ainsi que l'évaluation des activités nouvelles et existantes au regard du rapport risque-rendement.

Dispositif de suivi du risque de liquidité

Les positions de liquidité de Rothschild & Co Bank International Limited, Rothschild & Co Bank AG et Rothschild Martin Maurel SCS font l'objet d'un examen et d'un rapport détaillé adressé au Group ALCO. Un rapport synthétique est également transmis au Gérant et au Comité des Risques. De plus, le Groupe est tenu de se doter d'un plan de financement d'urgence impliquant un examen périodique de la pertinence et du degré de sévérité des hypothèses utilisées, du niveau et de la viabilité des engagements de financement reçus, ainsi que du montant et de la qualité des actifs liquides détenus. Cela complète les plans existants au sein de chaque entité du Groupe.

Les responsables de la Trésorerie sont chargés d'assurer la gestion quotidienne de la liquidité, de gérer l'activité selon les limites fixées en matière de liquidité dans les politiques définies localement, telles qu'approuvées par le Group ALCO, et d'en rendre compte lors des réunions de ce dernier.

4.3.4 Risque opérationnel

Le Groupe définit le risque opérationnel comme le risque de pertes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance des procédures, des collaborateurs ou des systèmes internes ainsi que d'événements externes. Le risque opérationnel comprend les risques liés à la sécurité de l'information et aux technologies de l'information.

Gestion du risque opérationnel

Le Groupe a mis en place un dispositif de contrôle des risques opérationnels visant essentiellement à atténuer ce type de risque au moyen de politiques, processus, dispositifs et procédures ; à communiquer sur l'appétence au risque du Groupe ; à protéger ses actifs ; à définir les rôles et responsabilités en son sein et à instaurer une approche cohérente d'identification, de suivi, d'évaluation et de reporting des risques opérationnels à l'échelle du Groupe.

La politique du Groupe en matière de risque opérationnel, conformément au cadre de risque du Groupe (*Group Risk Framework*), est révisée chaque année. Elle formalise le cadre de risque opérationnel. Elle est conçue pour garantir la conformité aux exigences réglementaires en matière de risque opérationnel. La surveillance des problématiques liées au risque opérationnel incombe au Gérant, avec le concours du Comité Exécutif du Groupe et du Comité Opérationnel du Groupe pour les questions relevant de leurs compétences respectives, sous la supervision du Conseil de Surveillance assisté de son Comité des Risques.

Les principales entités opérationnelles ont mis en place des procédures et constitué des équipes en vue d'identifier et d'évaluer le risque opérationnel auquel elles sont exposées sur leur propre marché. Elles ont également mis en place des contrôles appropriés ou des techniques d'atténuation des risques. L'appréciation du risque opérationnel par le management est documentée par des évaluations des risques réalisées au moins une fois par an.

Tous les incidents entraînant une perte supérieure à 30 000 euros sont signalés dans le rapport trimestriel établi sur les risques par la fonction Juridique et Conformité du Groupe, qui est soumis au Comité Exécutif du Groupe, au Gérant, au Comité des Risques et le Conseil de Surveillance.

La fonction Finance Groupe est chargée de contrôler le respect des limites fixées en matière de risque de liquidité et de signaler dans les meilleurs délais tout manquement au regard des limites et objectifs établis. La fonction Finance est par ailleurs tenue d'établir les rapports réglementaires sur la liquidité, de réaliser des *stress tests* sur le profil de liquidité, de vérifier le caractère approprié de ces derniers, en coordination avec la fonction Risques du Groupe, et de communiquer les résultats obtenus au Group ALCO.

La fonction Risques Groupe est responsable du contrôle du risque de liquidité du Groupe par rapport aux limites fixées, de l'établissement de rapports périodiques destinés à être soumis au Gérant, au Comité Exécutif du Groupe, au Group ALCO et au Comité des Risques, ainsi que de la vérification de l'adéquation des *stress tests* en coordination avec la fonction Finance.

Pour plus d'informations sur le risque de liquidité, se référer au paragraphe 4.4 des Comptes Consolidés 2021.

Risque de conformité

La protection de la marque Rothschild & Co est fondamentale pour le Groupe. Le nom Rothschild & Co et la réputation qui y est attachée constituent des actifs clés pour le Groupe. Dans cette perspective, un ensemble de contrôles est en place afin d'assurer le maintien d'une culture axée sur le professionnalisme et la protection de la réputation du Groupe.

Des mesures destinées à limiter le risque de réputation sont définies dans les politiques du Groupe et dans les manuels de conformité de chaque métier. Il s'agit notamment de principes généraux destinés à guider les comportements et de procédures relatives à l'entrée en relation et l'acceptation de nouveaux clients applicables à tous les métiers.

Le respect des lois et réglementations établi dans le cadre de politiques et de procédures du Groupe et énoncé dans le code de conduite, est une exigence fondamentale pour l'ensemble du personnel. Des programmes de formation ciblés en matière de conformité sont régulièrement organisés pour s'assurer que les collaborateurs du Groupe appréhendent leurs responsabilités réglementaires et l'environnement réglementaire dans lequel ils exercent leurs activités.

La fonction Conformité du Groupe identifie les formations nécessaires sur la base d'un certain nombre de facteurs, notamment la surveillance régulière des contrôles permanents, les revues de conformité, l'évolution de la réglementation, les évaluations annuelles des risques de conformité, le non-respect de politiques, des pratiques ou des procédures de conformité ainsi que d'autres facteurs.

En outre, une formation sur mesure est organisée au niveau des lignes de métiers et des entités. Des formations *ad hoc* sont dispensées afin de garantir une diffusion rapide au personnel des évolutions du marché, des meilleures pratiques, de la législation, de la conformité et de la réglementation liées aux affaires.

Pour chacun des principaux métiers du Groupe, la fonction Conformité est tenue d'établir un rapport mensuel comprenant des données quantitatives et des évaluations qualitatives émanant des responsables conformité locaux. Ces rapports permettent d'avoir une vision globale à l'échelle du Groupe du risque de conformité et à la fonction Conformité de disposer des informations nécessaires par ligne métier ou sujet.

Risque relatif à la criminalité financière

La fonction Conformité du Groupe contrôle et coordonne pour l'ensemble des entités du Groupe la prévention et la détection de la criminalité financière (couvrant le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme, la fraude fiscale, la violation de sanctions financières, la corruption et la fraude). Le Directeur Juridique et Conformité du Groupe supervise la stratégie de lutte contre la criminalité financière et en rend compte à l'un des *Managing Partners* de Rothschild & Co Gestion. Il est assisté par des experts spécialisés au sein de l'équipe Conformité Groupe dédiée à la criminalité financière et dans l'exécution des procédures opérationnelles par les collaborateurs en charge de la Conformité sur une base globale.

Un comité en charge de la conformité en matière de criminalité financière (présidé par le responsable de l'équipe Conformité Groupe dédiée à la criminalité financière) examine la conception

et l'efficacité des politiques, procédures et programmes de suivi du Groupe en matière de criminalité financière et du développement d'une approche stratégique de la prévention du blanchiment d'argent au niveau du Groupe. Ce comité, qui se réunit une fois par trimestre, est composé des responsables régionaux en charge de la conformité en matière de criminalité financière.

Une formation est dispensée périodiquement à l'ensemble du personnel concerné au niveau mondial, couvrant tous les thèmes clés en matière de criminalité financière. Elle est complétée par des formations ciblées et sur mesure dispensées localement.

L'équipe en charge de la conformité en matière de criminalité financière du Groupe est dotée d'une fonction de surveillance et d'assurance, qui examine régulièrement, à l'échelle mondiale, la conformité locale aux politiques du Groupe en matière de criminalité financière.

4.3.5 Autres risques non financiers

Outre les catégories de risques identifiées dans cette Section, les autres principaux risques non financiers liés aux métiers du Groupe ou résultant de ses relations d'affaires, produits ou services sont décrits au Chapitre 5 du présent rapport. Cette section contient notamment des informations (i) sur les politiques, procédures et initiatives prises par le Groupe pour atténuer les

conséquences sociales et environnementales de ses activités (y compris les effets de l'activité du Groupe sur le respect des droits de l'homme, la lutte contre la corruption et la fraude fiscale) et (ii) sur les risques liés au changement climatique et la stratégie bas-carbone mise en œuvre par le Groupe.

4.4 Organisation comptable du Groupe

La fonction Finance du Groupe dispose des effectifs nécessaires pour produire les informations financières du Groupe sur une base consolidée et réglementaire. La fonction Finance du Groupe est constituée de quatre pôles : Contrôle de Gestion, Comptabilité Financière, Systèmes Financiers et Reporting Réglementaire.

4.4.1 Aperçu de l'organisation comptable locale relative aux comptes sociaux

Les départements comptables locaux ont la responsabilité des comptes sociaux locaux. La fonction Finance du Groupe produit uniquement les comptes consolidés de Rothschild & Co bien qu'elle examine également les comptes sociaux de Rothschild & Co afin de garantir la cohérence de ceux-ci, si nécessaire. Le pôle

Systèmes Financiers du Groupe gère le plan comptable, l'outil de consolidation et les bases de données associées, ainsi que le grand livre utilisé par l'ensemble du Groupe. Par ailleurs, il gère l'interface entre le grand livre et l'outil de consolidation.

4.4.2 Processus d'établissement des comptes consolidés

Le pôle Comptabilité Financière du Groupe est en charge de la consolidation Groupe, contrôle la cohérence et l'exhaustivité des données comptables du Groupe et établit les comptes consolidés et les notes annexes.

Dans l'outil de consolidation, toutes les filiales soumettent leurs informations comptables en utilisant un plan de compte et un format commun à l'ensemble du Groupe.

Les filiales transmettent leurs données comptables directement au Groupe selon les normes IFRS dans l'outil de consolidation. Le Groupe définit dans son dictionnaire de données comment enregistrer les transactions spécifiques et définit la manière dont l'annexe aux comptes doit être établie. Le dictionnaire de données, ainsi que les autres règles et méthodes comptables, sont disponibles pour tous les bureaux sur l'intranet de Rothschild & Co. Il existe également des instructions de reporting trimestriel et une lettre d'information trimestrielle de la fonction Finance du Groupe.

Une fois les données saisies dans l'outil de consolidation, des contrôles « bloquants » définis par le Groupe sont appliqués afin de vérifier la cohérence des données comptables, l'exactitude de certains flux et l'exhaustivité des analyses. En complément de ces contrôles, la procédure d'élaboration des comptes consolidés inclut :

- le rapprochement des transactions intra-Groupe et la répartition des participations dans les sociétés du Groupe ;
- des vérifications des ajustements aux fins de consolidation ;
- l'analyse et la justification des capitaux propres du Groupe ;
- l'analyse de l'évolution des soldes et des ratios depuis le début de l'année et le dernier trimestre ; et
- l'examen des données afin de déterminer si elles ont été établies de manière cohérente.

4.4.3 Processus de contrôle comptable

Le processus de contrôle comptable au niveau du Groupe complète les systèmes de contrôle mis en œuvre à chaque niveau organisationnel du Groupe.

4.4.4 Dispositif de contrôle comptable décentralisé

La fonction Finance du Groupe s'appuie sur un système décentralisé où les fonctions de contrôle de premier niveau sont attribuées aux personnes responsables localement de la production des états financiers.

Les données comptables locales, qui comprennent les montants au bilan et hors bilan, sont essentiellement collectées en utilisant le grand livre et sont ensuite cartographiées grâce à l'outil de consolidation du Groupe. Les départements Finance locaux sont responsables de la validation des données comptables saisies dans le grand livre et dans l'outil de consolidation, grâce à trois niveaux de contrôle :

- un premier niveau – de type autocontrôle – intégré dans les procédures comptables locales. Ces contrôles sont effectués quotidiennement ;
- un deuxième niveau effectué par les responsables du département comptable. Ces contrôles, qui portent par exemple sur les positions sur titres et la cohérence, visent à s'assurer de la fiabilité et de l'exhaustivité des informations comptables et financières ; et

- un troisième niveau, qui implique la fonction Audit Interne du Groupe, en fonction de son programme de travail annuel.

En complément, les commissaires aux comptes certifient les comptes du Groupe, sur une base annuelle (procédures d'audit) et semestrielle (procédures de revue limitée). Il convient de noter que toutes les entités ne sont pas auditées (mais la plupart des entités opérationnelles et toutes les entités significatives le sont) et que seules les principales entités et les états financiers de celles-ci sont examinés pour les comptes semestriels.

Comme décrit ci-dessus, les informations comptables des entités locales sont saisies selon les normes IFRS dans les matrices de l'outil de consolidation. Une fois que les informations ont été saisies, les contrôles « bloquants » du système sont appliqués.

4.4.5 Dispositif de contrôle comptable au niveau consolidé

Outre les procédures de contrôle au niveau des entités décrites ci-dessus, le processus de consolidation s'accompagne de vérifications supplémentaires quant à l'intégrité des informations comptables consolidées. Ces vérifications sont effectuées par les instances suivantes :

- la fonction Finance du Groupe, en plus du contrôle de l'intégrité des informations comptables qu'elle opère, veille à la cohérence des données saisies avec :
 - sa connaissance des principales transactions,
 - les comptes de gestion du Groupe et le rapprochement des écarts avec les comptes consolidés du Groupe,
 - une analyse par catégorie des principaux soldes, et
 - les documents établis par les autres comités (par exemple, le Comité des Rémunérations et des Nominations, le Group ALCO, le Comité Exécutif du Groupe, etc.) ;

- le Comité d'Audit examine les comptes consolidés de Rothschild & Co. A cette occasion, il s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables, en particulier pour traiter les opérations significatives. Il examine le périmètre des sociétés consolidées et, le cas échéant, les raisons pour lesquelles des sociétés n'y seraient pas incluses. Il examine également les engagements hors bilan significatifs, le cas échéant ;
- les Commissaires aux comptes vérifient les comptes consolidés de Rothschild & Co dans le cadre de la certification des comptes. Leur travail s'effectue conformément à leurs normes d'exercice professionnel ;
- Rothschild & Co Gestion, en tant que Gérant de Rothschild & Co, arrête les comptes consolidés ; et
- le Conseil de Surveillance, qui constitue le dernier niveau de contrôle, est en charge de l'examen des comptes consolidés de Rothschild & Co.

4.4.6 Dispositif de contrôle du reporting réglementaire

Le pôle Reporting Réglementaire du Groupe procède à l'élaboration des procédures Groupe nécessaires et s'assure de la qualité et de la fiabilité du calcul du ratio de solvabilité, du risque de crédit, des risques de marché, du risque opérationnel et des fonds propres réglementaires.

Au niveau du Groupe, les rapports réglementaires préparés pour l'ACPR portent sur :

- le ratio de solvabilité (incluant les rapports sur l'adéquation des fonds propres et les risques), le ratio de levier et les grands risques ;
- le ratio de couverture des besoins en liquidité, des indicateurs supplémentaires de liquidité et le *Net Stable Funding Ratio* (« NSFR ») ; et
- les rapports IFRS/FINREP et leur cadre réglementaire.

Cinq procédures principales encadrent la production du reporting réglementaire prudentiel :

- procédure sur le ratio de solvabilité ;

- procédure sur les grands risques ;
- procédure sur les reportings de liquidité, ratios LCR et NSFR ;
- procédures sur la production du reporting FINREP ; et
- procédure de gestion du référentiel tiers.

Le dispositif comprend un rapprochement complet avec les comptes, y compris les engagements hors bilan. Un Comité de Validation présidé par le Directeur Financier du Groupe se tient chaque trimestre afin d'examiner et d'approuver les principaux ratios réglementaires couvrant les risques significatifs, comme le risque de solvabilité, le risque de liquidité, le risque de concentration et le risque de levier excessif.

En outre, chaque trimestre, le pôle Reporting Réglementaire du Groupe communique des instructions en la matière ainsi qu'une lettre d'information sur la réglementation à tout le personnel concerné du Groupe.

5

Développement durable

5.1	Approche du Groupe en matière de développement durable	98
5.1.1	Le développement durable au cœur de la stratégie du Groupe	98
5.1.2	Gouvernance des sujets de développement durable	99
5.1.3	Dialogue avec les parties prenantes, partenariats et engagements publics	101
5.1.4	Analyse de matérialité : évaluation de l'importance relative des risques non financiers	102
5.1.5	Périmètre et référentiel de reporting	103
5.2	Intégration des critères ESG au sein du modèle économique	104
5.2.1	Intégration des critères ESG dans les approches d'investissement	104
5.2.2	Intégration des critères ESG dans le Conseil financier	110
5.2.3	Prise en compte des critères ESG dans la chaîne d'approvisionnement	111
5.2.4	Partenariats philanthropiques : R&Co4Generations	112
5.3	Impact environnemental	113
5.3.1	Priorités stratégiques	113
5.3.2	Produits et services : approches d'investissement	114
5.3.3	Produits et services : Conseil financier	115
5.3.4	Empreinte carbone et environnementale des opérations du Groupe	116
5.3.5	Engagement des collaborateurs	119
5.3.6	Partenariats philanthropiques: R&Co4Generations	119
5.4	Impact sur les collaborateurs et sur la société	120
5.4.1	Priorités stratégiques	120
5.4.2	Impact sur les opérations et la culture du Groupe	121
5.4.3	Activités d'engagement des collaborateurs	126
5.4.4	Produits et services : approches d'investissement	127
5.4.5	Produits et services : Conseil financier	128
5.4.6	Partenariats philanthropiques: R&Co4Generations	128
5.5	Pratiques commerciales	129
5.5.1	Priorités stratégiques	129
5.5.2	Culture et systèmes de conformité	130
5.5.3	Criminalité financière	131
5.5.4	Confidentialité et sécurité de l'information	133
5.5.5	Engagement des collaborateurs	134
5.6	Annexes	135

5.1 Approche du Groupe en matière de développement durable

5.1.1 Le développement durable au cœur de la stratégie du Groupe

Rothschild & Co souhaite offrir une vision singulière au bénéfice de ses clients, leur activité et leur patrimoine, mais aussi au bénéfice de la planète et des communautés sociétales dont il fait partie.

Groupe familial avec plus de 200 ans d'expérience, Rothschild & Co encourage la création de valeur à long terme tout en tenant compte des intérêts de toutes ses parties prenantes. Pour maintenir ses performances sur le long terme, limiter les risques pour ses parties prenantes et dégager de nouvelles opportunités de croissance, le Groupe se doit de créer un environnement dans lequel chacun peut prospérer. Ainsi, le développement durable est essentiel dans le déploiement de la stratégie du Groupe à travers l'ensemble de son modèle économique (se référer au Chapitre « Présentation » du présent rapport).

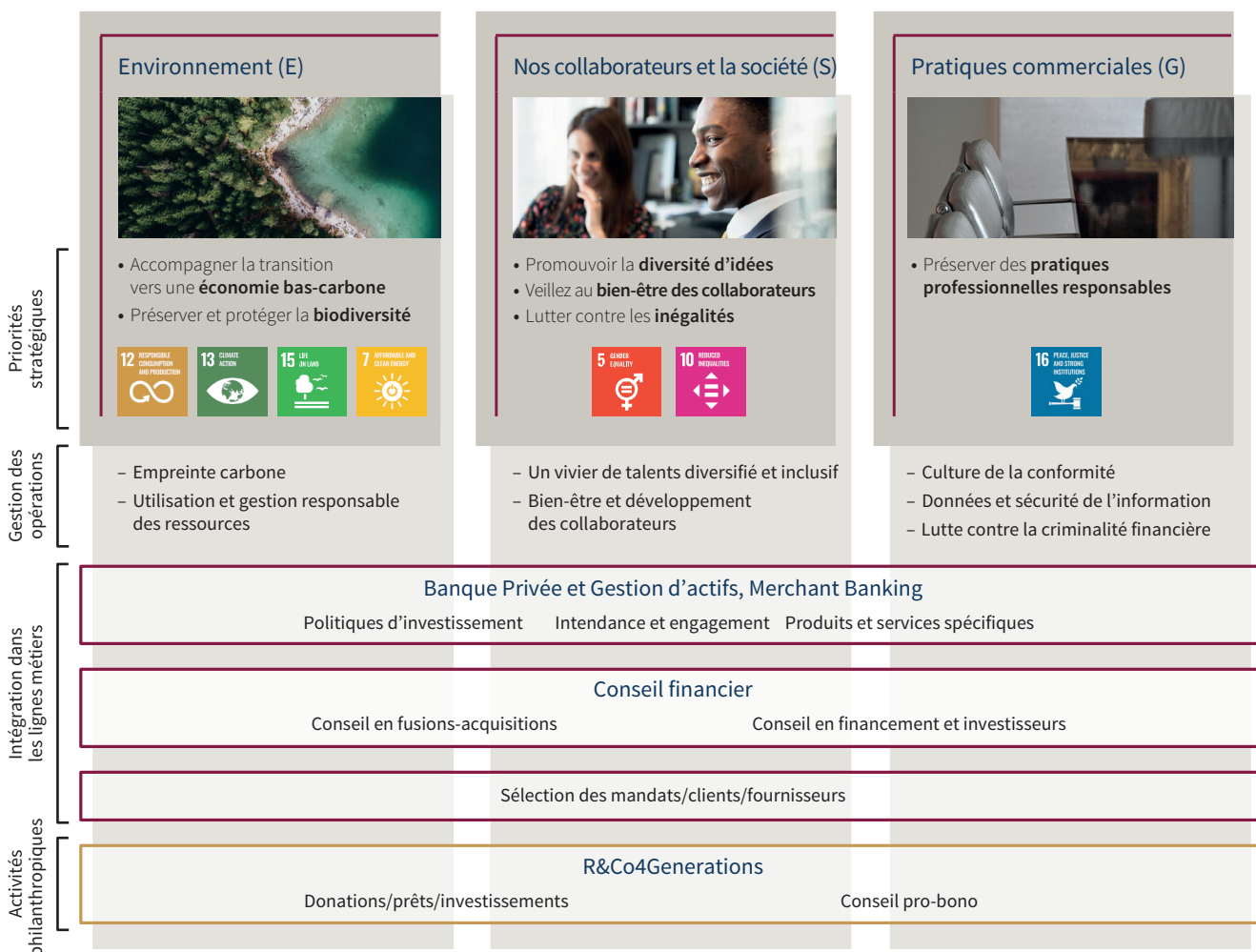
En 2021, le Groupe a décidé de formaliser son ambition à long terme de **contribuer, par son influence et son expertise, à la transition écologique et durable de l'économie mondiale** en tant que pilier clé de sa stratégie, et de poursuivre l'intégration de cette ambition dans chacune de ses stratégies métiers.

Un cadre de priorités stratégiques communes à l'ensemble du Groupe permet d'établir le développement durable en tant qu'impératif stratégique sur l'ensemble du modèle économique du Groupe, y compris pour :

- l'impact des opérations directes du Groupe ;
- les approches d'investissement des activités de Banque privée et Gestion d'actifs et de Merchant Banking ;
- les conseils en transactions au sein de l'activité de Conseil financier, y compris l'expertise dédiée au conseil ESG ;
- l'intégration de nouveaux clients et mandats ;
- l'engagement avec les fournisseurs et autres tiers de la chaîne logistique ; et
- l'approche de soutien des associations caritatives et des entreprises sociales.

Cadre de priorités ESG

« Le Groupe souhaite contribuer, par son influence et son expertise, à la transition écologique et durable de l'économie mondiale. »

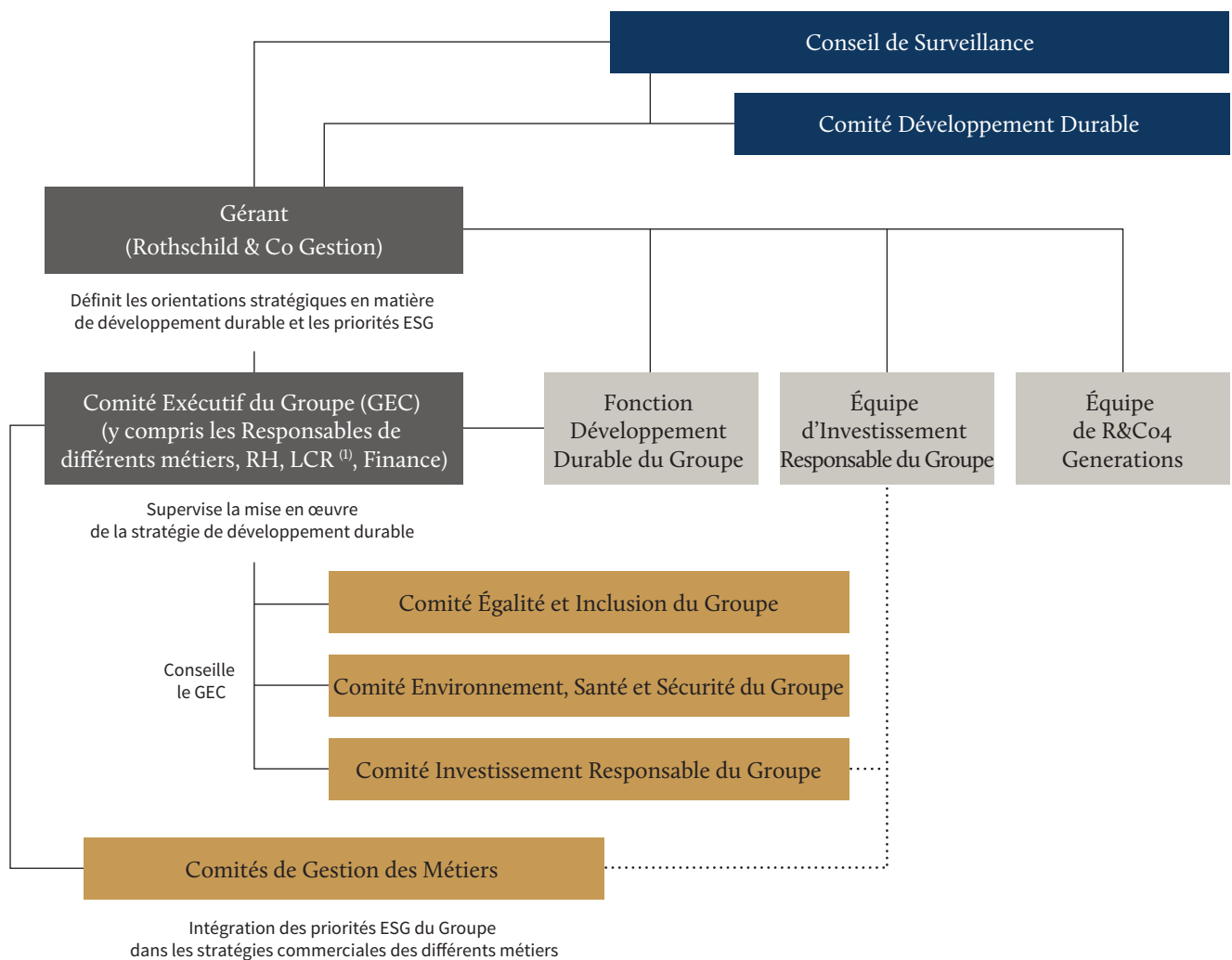


Le **cadre de priorités ESG** ci-dessus reflète les orientations jugées les plus importantes pour le Groupe en termes d'impact environnemental, social et de gouvernance (se référer à l'analyse de matérialité des risques non financiers à la Section 5.1.4 du présent rapport). Le cadre de priorités constitue la base d'une approche réfléchie en matière d'intégration de l'ESG dans les activités les plus pertinentes des lignes de métier et dans la chaîne de valeur du Groupe et permet de définir une feuille de route pour sa mise en œuvre.

La Section 5.2 du présent rapport démontre la mise en œuvre de ces priorités au travers des politiques du Groupe ainsi que les progrès réalisés en 2021 quant à l'intégration des considérations ESG dans les différentes strates de son modèle économique. Les Sections 5.3; 5.4, et 5.5 du présent rapport fournissent une description plus détaillée des progrès réalisés pour chacun des piliers stratégiques E, S et G du Groupe en 2021, et leurs indicateurs de performance respectifs.

5.1.2 Gouvernance des sujets de développement durable

Aperçu de la gouvernance des sujets de développement durable



(1) Juridique, Conformité et Risques.

5 Développement durable

Approche du Groupe en matière de développement durable

Le **Conseil de Surveillance** assure le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Gérant. Dans ce contexte, il examine, à l'initiative de la Direction - à moins qu'il n'en identifie lui-même le besoin - les sujets de développement durable. De plus, un **Comité Développement Durable**,⁽¹⁾ composé de trois membres du Conseil de Surveillance se réunit au moins deux fois par an, et a pour mission d'assister le Conseil de Surveillance de façon à :

- s'assurer que le Groupe examine les enjeux relatifs au développement durable, ainsi que ceux liés à la bonne conduite des pratiques commerciales, conformément aux priorités stratégiques de ses activités ;
- s'assurer que le Groupe est en mesure d'identifier et de traiter au mieux les opportunités et les risques qui y sont associés ; et
- assurer le suivi et l'examen (i) des priorités stratégiques, des politiques mises en œuvre et des objectifs fixés par le Groupe et ses entités en matière de développement durable, et (ii) de la déclaration de performance extra-financière incluse dans le rapport de gestion de Rothschild & Co.

De plus, la stratégie de développement durable est présentée au Conseil de Surveillance au moins une fois par an et est examinée dans le cadre des réunions des Comités d'Audit et des Risques ou de manière informelle tout au long de l'année.

Rothschild & Co Gestion, le Gérant, définit l'ambition et les priorités stratégiques du Groupe en matière d'intégration du développement durable.

Le **Comité Exécutif du Groupe (GEC)** est chargé de proposer les orientations stratégiques en matière de développement durable au Gérant, Rothschild & Co Gestion et de l'assister dans la supervision de la mise en œuvre de la stratégie au sein du Groupe et de ses métiers. Un membre du GEC est responsable des sujets de

développement durable. Ces sujets sont débattus chaque fois que nécessaire dans les réunions ordinaires du GEC (sujets abordés dans plus de 80% des réunions en 2021).

Les Comités de Direction des divisions Banque privée et Gestion d'actifs, Merchant Banking et Conseil financier sont responsables de l'intégration des priorités E, S, G du Groupe dans les stratégies des lignes de métier.

La **fonction Développement Durable du Groupe** assiste les équipes de direction dans l'élaboration de la stratégie, la coordination des initiatives à l'échelle du Groupe et le suivi en continu de la performance consolidée au regard des objectifs stratégiques du Groupe. La fonction est directement rattachée au Co-Président du GEC, qui est également l'un des Gérants du Groupe. La Responsable Développement Durable du Groupe, est soutenue par une équipe d'experts pour certains domaines jugés prioritaires, et travaille en étroite collaboration avec les Comités du GEC dédiés aux sujets ESG, dont elle est également membre (se référer à la liste dans le tableau ci-après).

L'équipe **Investissement Responsable du Groupe** soutient le travail du Comité Investissement Responsable du Groupe afin de faire progresser la feuille de route des métiers de l'investissement vers l'intégration des considérations ESG dans leurs approches. Pour ce faire, l'équipe élabore notamment des politiques d'investissement cohérentes et apporte son soutien aux lignes des métiers de l'investissement dans leurs développements en matière d'intégration de l'ESG. L'équipe est directement rattachée au Co-Président du GEC et travaille en étroite collaboration avec la fonction Développement Durable du Groupe.

Cette configuration intégrée permet la bonne mise en œuvre de la stratégie de développement durable sur l'ensemble du modèle économique du Groupe.

Présentation des Comités du GEC dédiés aux sujets ESG

Comité	Mission
Comité Égalité et Inclusion du Groupe	Créer un environnement diversifié, inclusif et flexible pour permettre à tous les collaborateurs de réaliser leurs aspirations personnelles et professionnelles, et s'assurer que Rothschild & Co offre des perspectives d'évolution à long terme.
Comité Environnement, Santé et Sécurité du Groupe	Superviser l'élaboration et la mise en œuvre effective de politiques pour l'ensemble du Groupe visant à limiter et à réduire l'impact de ses activités sur l'environnement, ainsi que sur la santé et la sécurité de ses collaborateurs.
Comité Investissement Responsable du Groupe	Développer et superviser la mise en œuvre, à l'échelle du Groupe, d'un cadre d'intégration des considérations ESG dans les investissements et d'une approche commune d'engagement visant à soutenir la transformation des industries vers l'adoption de pratiques durables.

(1) Pour plus d'informations sur la composition du Comité Développement Durable, se référer à la Section 6.2.7 du présent rapport.

5.1.3 Dialogue avec les parties prenantes, partenariats et engagements publics

Bâtir des relations durables et de confiance avec ses parties prenantes est essentiel au Groupe pour comprendre l'impact de ses actions au sens large, identifier d'éventuelles pistes d'amélioration, et assurer une création de valeur sur le long terme. L'engagement en continu avec les collaborateurs, les clients, les investisseurs et les actionnaires du Groupe, mais aussi avec des parties civiles de la société et au travers d'initiatives regroupant une multiplicité d'autres parties prenantes, s'avère crucial pour favoriser ce dialogue.

La Section 5.6 du présent rapport offre un aperçu des différents groupes de parties prenantes et des sujets clés autour desquels le Groupe a mené des activités d'engagement en 2021. Ce dialogue a contribué à informer et à nourrir la stratégie et les approches du Groupe en matière de développement durable tout au long de l'année 2021.

Étant signataire du Pacte mondial des Nations Unies, Rothschild & Co adhère à ses Dix Principes pour les droits de l'Homme, le travail, l'environnement et la lutte contre la corruption. Le Groupe s'engage à participer à des projets collaboratifs qui contribuent à l'avancement des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD). Le présent rapport relie, le cas échéant, les priorités du Groupe en matière de développement durable aux ODD auxquels elles contribuent (se référer au cadre de priorités ESG ci-dessus ; et à la table de concordance à la Section 5.6 du présent rapport).

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des principaux partenariats et des engagements à travers lesquels Rothschild & Co **s'implique publiquement** dans la promotion d'initiatives de développement durable et aux côtés de ses parties prenantes.

Aperçu des partenariats et engagements publiques

Organisation partenaire	Engagements en 2021
Pacte mondial des Nations Unies	Signataire depuis janvier 2021
UN PRI	Tous les métiers d'investissement sont signataires
CDP	Investisseur signataire depuis 2017 ; reporting régulier sur les données liées au changement climatique
Charte : <i>France Invest for Gender Equality</i>	Rothschild Martin Maurel SCS et Five Arrows Managers SAS sont signataires depuis 2020
<i>Climate Action 100 +</i>	Rothschild & Co Asset Management Europe SCS est signataire depuis 2019
Charte <i>Women in Finance</i>	N.M. Rothschild & Sons Limited est signataire depuis 2019 ; les engagements ont été appliqués à l'ensemble du Groupe
Initiative Climat International	Five Arrows Managers SAS est signataire depuis 2018
Charte <i>Advance</i> pour la diversité	Rothschild & Co Bank AG est signataire depuis 2020
<i>Swiss Sustainable Finance</i>	Rothschild & Co Bank AG est signataire depuis 2021
Initiative <i>Net Zero Asset Managers</i>	Rothschild & Co Asset Management Europe SCS est signataire depuis 2021
Coalition pour une juste transition	Rothschild & Co Asset Management Europe SCS est signataire depuis 2021
Le Cercle Robeco pour une Banque Privée durable	Rothschild Martin Maurel SCS en est membre depuis 2021

5.1.4 Analyse de matérialité : évaluation de l'importance relative des risques non financiers

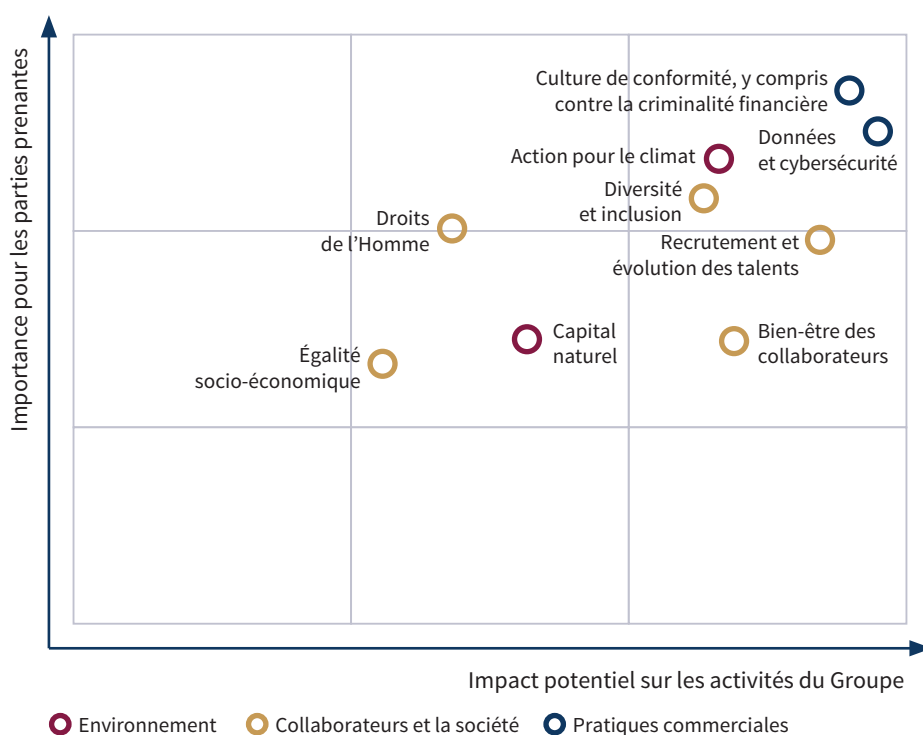
Depuis 2018, le Groupe conduit régulièrement des analyses de matérialité afin d'identifier les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance jugés les plus importants pour ses parties prenantes, et présentant de potentiels risques non financiers ou des opportunités pour les différentes lignes de métier du Groupe.

Une révision de cette étude des risques extra-financiers affectant les activités du Groupe et ses parties prenantes ⁽¹⁾ a été menée en parallèle de la revue annuelle des risques stratégiques pour le Groupe fin 2021 (se référer à la description des principaux risques auxquels le Groupe est exposé à la Section 4.1 du présent rapport).

Les résultats de cette analyse sont synthétisés dans la matrice ci-dessous, et tiennent compte à la fois de :

- la pertinence pour les parties prenantes, c'est-à-dire la probabilité que les actions du Groupe sur un sujet identifié, impactent ses parties prenantes, et potentiellement la réputation du Groupe ; et
- l'impact sur les activités du Groupe, c'est-à-dire la probabilité qu'un sujet identifié impacte la performance du Groupe et sa capacité à créer de la valeur sur le long terme.

Matrice de matérialité des risques non financiers liés au développement durable



Ensemble, cette analyse formelle régulière, les activités d'engagement du Groupe avec ses parties prenantes, et les informations relatives aux perspectives de marchés, offrent un éclairage pertinent au Groupe et contribuent à informer la révision de ses priorités stratégiques.

Les résultats de l'analyse de 2021 soulignent à nouveau l'importance des sujets de développement durable reflétés dans le cadre de priorités ESG.

Ce rapport présente l'ensemble des initiatives prises par le Groupe sur les aspects suivants: « Culture de conformité, y compris contre la criminalité financière » (Section 5.5.2) ; « Données et cybersécurité » (Section 5.5.4) ; « Action pour le climat » (Section 5.3) ; « Diversité & inclusion » (Section 5.4) et « Recrutement et évolution des talents » (Section 5.4) ⁽²⁾.

(1) Méthodologie 2021 : l'analyse de sources de données secondaires récentes et la consultation d'experts en interne ont conduit à la mise à jour d'une longue liste de sujets précis de développement durable (catégories incluses), pouvant présenter des risques non financiers et/ou des opportunités pour le Groupe et ses parties prenantes. En concertation avec des experts en interne, une analyse des risques a été menée dans le cadre du processus d'évaluation des risques stratégiques pour l'ensemble du Groupe, incluant les retours de groupes de réflexion avec des experts des métiers en interne. Conformément au modèle de gouvernance, les résultats ont été approuvés par le Gérant, partagés et discutés avec le Comité Développement Durable et le Comité des Risques du Conseil de Surveillance.

(2) Pour plus d'informations sur ces sujets : « Bien-être des collaborateurs », se référer à la Section 5.4.2 du présent rapport ; « Droits de l'Homme », se référer aux Sections 5.4.2 et 5.4.4 du présent rapport ; « Capital naturel », se référer à la Section 5.3 du présent rapport ; « Égalité socio-économique », se référer aux Sections 5.3.6 et 5.4.6 du présent rapport.

5.1.5 Périmètre et référentiel de reporting

À travers ce rapport, Rothschild & Co souhaite démontrer son engagement en faveur de la divulgation transparente et d'une prise de responsabilité publique quant à l'impact du Groupe sur ses parties prenantes, en accord avec les réglementations et principes suivants :

- les articles L.225-102-1, R.225-105 et R.225-105-1 du Code de commerce ;
- les principes des standards de la *Global Reporting Initiative (GRI)* (se référer à la table de concordance à la Section 5.6 du présent rapport) ;
- les principes du Pacte mondial des Nations Unies (se référer à la table universelle de référence à la Section 5.6 du présent rapport) ;
- le Protocole sur les Gaz à Effet de Serre élaboré par l'Institut des Ressources Mondiales (*World Resources Institute - WRI*) ; et
- les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.

Les initiatives, références aux politiques du Groupe et autres données présentées dans ce rapport visent à fournir une vue exacte et consolidée de la stratégie de développement durable et des performances du Groupe sur les sujets identifiés comme les plus pertinents lors de l'analyse de matérialité des risques non financiers pour le Groupe (se référer à la Section 5.1.4 du présent rapport) et présentés dans le cadre de priorités ESG du Groupe (se référer à la Section 5.1.1 du présent rapport).

Tous les détails concernant le **périmètre et la méthodologie de reporting** utilisés sont décrits à la Section 5.6 du présent rapport. Les données et informations non financières de la période considérée sont collectées et rapportées grâce à l'utilisation de solutions logicielles ou proviennent directement des divisions opérationnelles en charge ou de prestataires de services.

Conformément à l'article R.225-105 du Code de commerce, le Gérant du Groupe a confié à KPMG la conclusion d'une **assurance modérée indépendante** sur les comptes consolidés établis conformément à la norme internationale ISAE 3000 (se référer à la Section 5.6 du présent rapport).

La gouvernance pour le contenu et l'exactitude du présent rapport est couverte par le modèle de gouvernance spécifique au développement durable tel que décrit à la Section 5.1.2 du présent rapport.

Le Groupe salue le **plan d'action de la Commission Européenne sur la finance durable** et ses réglementations, et l'accueille comme une opportunité d'amélioration de la transparence des entreprises sur leur performance en matière de développement durable. Il reconnaît également son potentiel de création de conditions plus équitables pour la comparaison des informations et des activités en matière de développement durable.

À l'avenir, le Groupe cherchera à fournir des données consolidées pertinentes sur les aspects couverts par la taxonomie, sur la base du volontariat pour les différents métiers d'investissement où elle s'applique. En tant que compagnie financière holding, à la date de publication du présent rapport, Rothschild & Co est définie en tant qu'« entreprise non financière » par l'article 1, paragraphe 8, du règlement délégué (UE) 2021/2178 complétant le règlement (UE) 2020/852 (règlement de la taxonomie).

Si l'ensemble des lignes de métier partage l'ambition du Groupe de contribuer, par son influence et son expertise, à la transition écologique et durable de l'économie mondiale, aucune des lignes de métier du Groupe ne présente d'activité directement éligible aux catégories exposées dans le règlement délégué (UE) 2021/2139 complétant le règlement sur la taxonomie. En conséquence, la proportion du chiffre d'affaires, des dépenses d'investissement et des dépenses opérationnelles consolidés de Rothschild & Co liés aux activités économiques éligibles à la taxonomie pour l'exercice 2021 est de 0%.

5.2 Intégration des critères ESG au sein du modèle économique

Le Groupe vise à intégrer ses priorités de développement durable (se référer à la Section 5.1 du présent rapport) à tous les niveaux de son modèle économique : impact de ses activités opérationnelles, des produits et services proposés par ses métiers, en passant par les clients et l'ensemble des prestataires avec lesquels il travaille. À ce titre, les considérations ESG jouent un rôle

de plus en plus important dans l'approche du Groupe en matière d'investissement responsable, et dans les services de conseil et de transaction fournis par la ligne de métier de Conseil financier. Le Groupe entend également soutenir ses priorités environnementales et sociales à travers des activités philanthropiques par l'intermédiaire de son fonds et de sa plateforme dédiée, R&Co4Generations.

5.2.1 Intégration des critères ESG dans les approches d'investissement

Pour Rothschild & Co, une approche proactive en matière d'investissement responsable est essentielle afin de protéger la valeur des portefeuilles, saisir de nouvelles opportunités d'investissement et participer activement à l'effort collectif de transition vers une économie plus durable. Investir de manière responsable permet de préserver et de créer de la valeur pour les clients et pour les parties prenantes du Groupe et constitue un facteur clef de succès à long terme. L'approche du Groupe en matière d'investissement responsable repose sur l'identification et

la gestion des potentiels risques environnementaux, sociaux et de gouvernance pour le Groupe et ses clients, qui résultent de l'engagement avec les sociétés et les fonds dans lesquels il est investi.

Cette section vise à mettre en évidence les approches communes à tous les métiers d'investissement du Groupe et met l'accent sur plusieurs exemples qui démontrent l'ampleur des progrès réalisés au cours de cette année.

Principaux faits marquants en termes d'investissement responsable pour le Groupe en 2021

- **Renforcement du réseau d'experts investissement responsable :** L'intégration ESG prend de plus en plus de place dans le travail quotidien de la plupart des équipes d'investissement. Afin de monter en compétences et d'assurer une coordination efficace des sujets liés à l'ESG, Rothschild & Co a continué à renforcer ses capacités ESG en interne par l'intermédiaire de recrutements au sein de l'équipe investissement responsable et dans les entités. Une coordination efficace des enjeux liés à l'investissement responsable a été mise en place pour renforcer la cohérence à travers le Groupe et assurer une bonne qualité d'exécution opérationnelle de la stratégie d'investissement responsable au sein des entités.
- **Une ambition forte dans le développement de l'offre de produits durables et au regard de la classification établie par SFDR :** La réglementation SFDR constitue une opportunité pour les entités d'investissement du Groupe de développer des stratégies d'investissement durables à armes égales avec les autres acteurs du marché.
- Les entités d'investissement du Groupe utilisent désormais le cadre SFDR ⁽¹⁾ comme guide pour développer leur offre de produits et se sont fixés les objectifs de classification SFDR suivants ⁽²⁾ :
 - 85% des actifs discrétionnaires ⁽³⁾ de Banque Privée catégorisés Article 8 ou 9;
 - 95% des fonds ouverts d'AM Europe catégorisés Article 8 ou 9; et
 - deux fonds Merchant Banking catégorisés Article 8 et un fonds Article 9.
- En accord avec ces ambitions, de nouvelles stratégies durables ont été lancées tout au long de l'année et le nombre de fonds bénéficiant d'une certification externe en matière de finance durable est passé de quatre à 10 fonds.
- **Progression de notre démarche d'engagement :** L'implication des entités dans des initiatives d'engagement a augmenté en 2021. À titre d'exemple, WM UK est devenu signataire de *Climate 100+* et AM Europe a rejoint l'initiative *Net Zero Asset Managers*.

(1) En fonction des informations disponibles et de l'analyse des exigences SFDR par les lignes de métier.

(2) Année de référence 2020.

(3) Hors UK et fonds dédiés, qui représentent environ 50% du total des actifs discrétionnaires de WM.

Approche

Cadre d'investissement ESG à l'échelle du Groupe

Les différentes entités de Banque privée et Gestion d'actifs sont responsables du déploiement de leurs stratégies d'intégration ESG afin qu'elles s'adaptent au mieux à leurs contraintes métiers spécifiques. Néanmoins, elles respectent toutes le cadre d'investissement responsable défini par le Groupe visant à assurer une cohérence en termes d'actions et de messages entre les différents métiers d'investissement.

Feuille de route pour l'investissement responsable 2019-2022 ; presque entièrement réalisée en 2021

Pilier	Objectif	Progrès réalisés 2021	KPI
100% Intégration ESG	Politiques d'investissement communes au sein du Groupe	<ul style="list-style-type: none"> Des politiques communes d'investissement sur le charbon thermique, les principes fondamentaux et les armes controversées ont été adoptées Révision et mise à jour des principes d'investissement relatifs au charbon thermique 	>90% ⁽¹⁾ des encours consolidés pour WAM sont couverts par les principes d'investissement relatifs au charbon thermique
	Fournisseur commun de données ESG	<ul style="list-style-type: none"> Intégration des critères ESG dans le processus d'investissement des entités : dès que possible, les entités partagent des outils, bases de données et des bonnes pratiques communes pour accroître l'intégration ESG 	Toutes les entités de Banque privée et de Gestion d'actifs ainsi que les équipes d'investissement utilisent le même fournisseur de données ESG
	Suivi d'indicateurs ESG/ d'impact communs	<ul style="list-style-type: none"> Plan de consolidation du reporting des données ESG au niveau du Groupe Amélioration du reporting ESG au niveau des entités 	100% des fonds d'AM Europe sont couverts par une mesure d'intensité carbone
	Création d'un Comité d'Investissement Responsable permanent	<ul style="list-style-type: none"> Présidé par un membre du GEC et rassemblant les représentants de tous les métiers, le Comité d'Investissement se réunit mensuellement 	Sept Comités Investissement Responsable tenus en 2021
Être un investisseur actif et engagé	Rejoindre des initiatives internationales	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les entités d'investissement sont signataires des UNPRI à la clôture de l'exercice 2020 AM Europe, Merchant Banking, Rothschild & Co Bank AG et WM UK ont soumis un questionnaire UNPRI en 2021 	WM UK et Merchant Banking ont obtenu une note A par UNPRI en 2020, AM Europe A+
	Voter	<ul style="list-style-type: none"> Des politiques d'engagement et de vote ont été élaborées par les entités 	Le taux de vote atteint presque 100% sur les périmètres éligibles au sein d'AM Europe, d'AM US, et de WM UK (actifs discrétionnaires)
	Promouvoir et soutenir des pratiques d'Investissement Responsable	<ul style="list-style-type: none"> Participation à plusieurs initiatives multipartites (se référer à la Section 5.1.3 du présent rapport) 	Neuf initiatives ESG rejointes par les entités en 2021
Proposer des produits innovants d'investissement durable	Régulières publications et conférences sur l'ESG et l'Impact	<ul style="list-style-type: none"> Les entités ont diffusé des publications thématiques à leurs clients et <i>via</i> des canaux web 	59 publications dédiées à l'ESG en 2021
	Offre de produits durables	<ul style="list-style-type: none"> Chaque entité éligible dispose de produits catégorisés articles 8/9 selon SFDR Nouveaux produits « Impact » développés par Merchant Banking et AM Europe 	10 fonds labellisés (AM Europe) fin 2021 (labels ISR et <i>Towards Sustainability</i>)
	Actions de donation	<ul style="list-style-type: none"> AM Europe a commencé à développer une offre de partage des bénéfices 	Trois fonds proposant la donation d'une part des bénéfices fin 2021

(1) Pour les actifs éligibles, à l'exception des produits dérivés, et pour WM UK, à l'exception des hedge funds.

Les métiers adaptent l'intégration des facteurs et analyses ESG afin de répondre aux différents besoins et profils des clients institutionnels et privés.

Gouvernance et organisation

Afin d'assurer une cohérence au sein du Groupe et de continuer à faire progresser le degré d'intégration des enjeux ESG dans les processus d'investissement, l'Investissement Responsable est adressé à différents niveaux dans les dispositifs formels de gouvernance du Groupe, y compris dans ceux dédiés aux enjeux de durabilité (tels que définis à la Section 5.1.2 du présent rapport) :

- (1) Le Comité Développement Durable du **Conseil de Surveillance** est régulièrement mis à jour sur les initiatives d'Investissement Responsable.
- (2) Le **Comité Investissement Responsable** Groupe est présidé par l'un des *Managing Partners* et Co-Président du Comité Exécutif du Groupe. Il a pour objectif de rendre compte de la définition et de la mise en œuvre de politiques dans toutes les activités d'investissement du Groupe. Il veille également à ce que les priorités en matière d'Investissement Responsable reflètent les piliers ESG de la stratégie du Groupe. Le Comité fait appel à des experts en gestion des équipes d'investissement du Groupe et est assisté par l'équipe Investissement Responsable Groupe pour assurer une coordination efficace entre les lignes de métier.

Des groupes de travail dédiés sont créés pour travailler sur des sujets transversaux, tels que :

- (a) la coordination des développements relatifs aux recommandations TCFD (*Task Force on Climate-related Financial Disclosure*) portant sur l'intégration et la communication liée aux risques climatiques ; et
 - (b) assurer une cohérence dans la compréhension et la mise en œuvre des exigences de la réglementation SFDR dans le cadre du Plan d'Action Européen sur la Finance Durable.
- (3) **Les entités d'investissement mettent en place leurs propres gouvernances ESG**, le management étant régulièrement impliqué dans les approbations et la délégation d'un représentant au Comité Investissement Responsable Groupe. Afin de mieux intégrer les risques et opportunités liés aux critères ESG dans le cadre de ses stratégies, certaines politiques de rémunération des entités ont été mises à jour afin d'intégrer les critères ESG.

L'équipe **Investissement Responsable au niveau du Groupe** soutient le travail du Comité Investissement Responsable Groupe afin de faire avancer la feuille de route des métiers d'investissement pour intégrer les considérations ESG dans leurs approches, y compris l'élaboration de politiques d'investissement cohérentes. La Responsable de l'Investissement Responsable Groupe est directement rattachée au Co-Président du Comité Exécutif du Groupe et travaille en étroite collaboration avec la Responsable Développement Durable du Groupe.

L'intégration de l'ESG dans les paramètres d'investissement est un processus qui nécessite la collaboration de différentes équipes au sein du Groupe. Les fonctions support jouent un rôle clé dans ce processus et des contrôles de second niveau sont appliqués lorsque cela est pertinent par les fonctions conformité et risques des entités.

Intégration

Les politiques d'investissement définies à l'échelle du Groupe ⁽¹⁾ pour les activités de Banque privée et Gestion d'actifs, et de Merchant Banking se concentrent sur les domaines suivants :

- politique d'investissement relative aux armes controversées : exclusion des investissements dans des sociétés qui conçoivent et produisent des armes à sous-munitions et/ou des mines terrestres conformément au Traité d'Oslo (2008) et à la Convention d'Ottawa (1997) ;
- politique d'investissement relative aux Principes Fondamentaux : exclusion et engagement avec les sociétés qui, à la connaissance du Groupe, peuvent enfreindre des principes fondamentaux en raison d'une faute lourde de la part d'une entreprise, telle que des violations graves des droits de l'Homme, des dommages environnementaux importants ou encore liés à des activités de corruption ; et
- politique d'investissement relative au secteur du charbon thermique : exclusion et engagement avec les sociétés impliquées directement dans la production de charbon thermique ainsi que dans l'exploration, l'exploitation minière, le traitement et la production d'électricité à partir du charbon thermique.

Ces politiques d'investissement permettent d'identifier et de gérer les risques liés au développement durable dans les portefeuilles d'investissement des métiers du Groupe, y compris les risques liés au climat. Le Groupe travaille en permanence à la mise à jour de ces politiques et à l'extension de leur champ d'application. À titre d'exemple, les seuils retenus par les équipes d'investissement pour limiter l'exposition du Groupe au charbon thermique ont été abaissés en 2021, conformément à l'engagement du Groupe à respecter le calendrier international de sortie du charbon thermique.

Les équipes de gestion appliquent également ces principes d'investissement dans leurs activités liées à des gestionnaires externes ou à des titres indexés, par exemple pour les fonds actifs « *long-only* » tiers, Rothschild & Co Bank AG demande aux gestionnaires d'avoir une politique d'investissement liée au charbon thermique d'une ambition équivalente à celle de Rothschild & Co ou alternativement un engagement à introduire une telle politique d'ici mi-2022. Dans le cas contraire, l'entité s'engage à sortir de la position du fonds. De même, les investissements dans un nouveau fonds ne sont autorisés que si le gestionnaire s'engage à mettre en œuvre une politique d'ici mi-2022.

Les politiques d'investissement susmentionnées guident les décisions prises par les équipes de gestion. Les dimensions ESG sont directement intégrées dans les systèmes « *pre-trade* » de certaines des entités et les gestionnaires d'investissement peuvent suivre la performance de leurs portefeuilles. Les politiques d'investissement peuvent également être intégrées dans la définition de l'univers d'investissement, que ce soit par restriction ou par le biais de signaux d'alarme.

Les outils d'intégration ESG aident les équipes de gestion à évaluer le profil global d'un titre ou d'un portefeuille, son exposition aux risques et aux opportunités, et tout impact quantifiable. Les outils pris en compte dans l'ensemble du Groupe sont :

- les notes ESG et les indicateurs clés de performance fournis par des tiers ;
- les indicateurs ESG fournis par les entreprises ;
- des analyses ESG internes ; et
- des données publiques fiables.

(1) Pour plus d'informations, se référer aux politiques d'investissement pour le Groupe (<https://www.rothschildandco.com/fr/developpement-durable/produits-et-services/investissement-responsable/>).

Outre les principes d'investissement à l'échelle du Groupe, tous les métiers d'investissement ont développé des politiques d'investissement responsable ⁽¹⁾ et des solutions reflétant les besoins des marchés et des clients qu'ils accompagnent, en fonction de leurs philosophies d'investissement.

La plupart des métiers d'investissement adoptent une approche de « double matérialité » en accord avec les dernières évolutions réglementaires et les dernières attentes en matière d'information (TCFD/SFDR). Celles-ci impliquent le suivi et la gestion non seulement de l'impact que peuvent avoir les investissements des entreprises sur la planète et la société, mais aussi la prise en compte de la manière dont les défis sociaux et environnementaux mondiaux peuvent influencer sur leur modèle économique.

Outre les politiques d'intégration des investissements ESG, les différentes entités ont publié des politiques d'intégration du risque de durabilité ⁽²⁾ afin de communiquer leur approche dans la gestion de ces risques, comme l'exige le règlement SFDR.

Les actions d'engagement actif se déclinent de deux façons :

- **Engagement direct** : une discussion avec les entreprises dans lesquelles le Groupe investit est initiée pour mieux comprendre leurs pratiques ESG et les sensibiliser à la position du Groupe. Les lignes de métier ont élaboré des politiques d'engagement structurées pour assurer la cohérence du processus et des résultats positifs.

Exemples récents d'initiatives d'engagement direct

Pôle	Initiative d'engagement direct
Asset Management Europe	<ul style="list-style-type: none"> • Politique d'engagement redéfinie pour maximiser l'impact de l'activité sur les sociétés cotées. • La politique d'engagement implique des questionnaires envoyés aux émetteurs, une discussion liée à l'ESG avec les entreprises, et/ou des réunions pré-AG. • Divisé en trois piliers de base : ciblé, généralistes et thématiques. • Engagement avec 94 entreprises.
Wealth Management UK	<ul style="list-style-type: none"> • Des sujets spécifiques sont ciblés au cas par cas et des discussions régulières sont organisées avec les sociétés en portefeuille. • Engagement auprès de sociétés de divers secteurs sur des enjeux ESG.
Rothschild & Co Bank AG	<ul style="list-style-type: none"> • A formalisé une politique d'engagement spécifique à l'ESG couvrant la politique de vote, l'engagement individuel et collectif.
Rothschild Martin Maurel	<ul style="list-style-type: none"> • A publié une politique d'engagement encadrant ses actions de promotion de l'ESG auprès de ses parties prenantes.
Merchant Banking	<ul style="list-style-type: none"> • Trois sociétés en portefeuille récemment acquises procéderont à une revue ESG et à la définition d'un plan d'améliorations à mettre en œuvre. • Partage des connaissances et des bonnes pratiques ESG du secteur avec deux Gérants. • Sur 99 entreprises et Sociétés de Gestion en portefeuille, 79% ont rempli un questionnaire ESG en 2021.

(1) Pour plus d'informations, se référer aux politiques d'Investissement Responsable des entités (<https://www.rothschildandco.com/fr/developpement-durable/produits-et-services/investissement-responsable/>).

(2) Pour plus d'informations, se référer aux politiques d'intégration du risque de durabilité des entités (SFDR) (<https://www.rothschildandco.com/fr/developpement-durable/produits-et-services/investissement-responsable/sfdr/>).

- **Engagement collectif** : L'intégration de pratiques durables étant souvent un enjeu à l'échelle du marché, les métiers d'investissement s'associent avec d'autres acteurs pour renforcer la promotion d'une approche ESG intégrée, ou pour prendre un engagement commun concernant les pratiques durables.

Exemples récents d'initiatives d'engagement collectif

Pôle	Initiative d'engagement collectif
Toutes les entités d'investissement du Groupe	<ul style="list-style-type: none"> • UN PRI
AM Europe	<ul style="list-style-type: none"> • Action climat 100 + • Finance for Tomorrow • Net Zero Asset Manager Initiative
Rothschild Martin Maurel	<ul style="list-style-type: none"> • Cercle Robeco pour une Banque Privée durable • UK Stewardship Code (FRC)
WM UK	<ul style="list-style-type: none"> • The Investor Forum • Climate Action 100+
Rothschild & Co Bank AG	<ul style="list-style-type: none"> • Swiss Sustainable Finance
Merchant Banking	<ul style="list-style-type: none"> • Commission ESG France Invest • Global Impact Investing Network (GIIN)

Pour les investisseurs, les assemblées générales de sociétés cotées présentent l'opportunité d'exprimer leur point de vue et leur soutien aux dirigeants. En 2021, des objectifs élevés de **couverture des droits de vote** ont été atteints : Rothschild & Co Bank AG (sur ses portefeuilles Mosaïque), WM UK ⁽¹⁾, et AM Europe ⁽²⁾ ont atteint un taux de vote de près de 100% grâce au recours à des conseillers en vote par procuration et au travail d'analystes.

Chiffres clés en matière de pratiques de votes pour 2021

Entités d'investissement	Nombre de résolutions votées	Taux de vote (%)	Périmètre
AM Europe	7 866	93	Total des actifs sous gestion éligibles (hors fonds patrimoniaux)
AM US	3 725	100	Total des encours éligibles
Rothschild & Co Bank AG	630	92	Fonds Mosaïque (actifs discrétionnaires éligibles)
WM UK	322	99	Actifs discrétionnaires éligibles

Publications, reporting et outils de mesure

Les métiers d'investissement ont fait d'importants efforts pour accroître la transparence sur leurs pratiques au cours des deux dernières années. Un certain nombre de politiques et de rapports ont été publiés, décrivant leurs actions visant à intégrer davantage les paramètres ESG dans les pratiques d'investissement des différentes entités.

Exemples récents d'informations publiées en matière d'investissement responsable

Pôle	Rapports publics
AM Europe	<ul style="list-style-type: none"> • Risques de durabilité et politique ESG • Politique d'engagement et rapport d'engagement • Rapport TCFD – Article 173 • Rapports de transparence au niveau des portefeuilles (fonds climat, R-co 4Change Human Values) • AM Europe met à disposition sur la quasi-totalité de ses produits un reporting ESG, donnant des informations sur le <i>scoring</i> ESG, l'empreinte carbone et les profils de transition des sociétés en portefeuille
Rothschild Martin Maurel	<ul style="list-style-type: none"> • Risques de durabilité et politique ESG
WM UK	<ul style="list-style-type: none"> • Politique d'investissement responsable
Rothschild & Co Bank AG	<ul style="list-style-type: none"> • Approche ESG
AM US	<ul style="list-style-type: none"> • Politique d'investissement responsable

(1) Actions incluses dans les actifs discrétionnaires.

(2) Sur le périmètre éligible.

Certaines entités ont publié des données ESG liées à la performance de leurs fonds.

Chacune des activités d'investissement est responsable du pilotage de l'intégration ESG dans ses activités, et du reporting sur un ensemble de métriques ESG qui ont été définies au niveau du Groupe. Ceci sera suivi de l'agrégation en un reporting ESG consolidé couvrant

un certain nombre d'indicateurs de performance clés, représentatifs des priorités ESG du Groupe dans l'ensemble de ses activités d'investissement. Un suivi global de l'impact des investissements pourrait permettre d'identifier des opportunités d'actions collectives dans les différentes entités, permettant des synergies dans la prise en compte de problématiques transverses telles que la gestion des risques et opportunités liés au climat.

Offre de produits : de l'intégration à l'impact

L'expansion de l'offre de produits est essentielle pour atteindre les objectifs des clients privés et institutionnels, qui souhaitent investir conformément à leurs préférences environnementales, sociales et de gouvernance, et pour permettre à Rothschild & Co d'avoir un impact positif sur la transition durable de l'économie.

Présentation de la gamme des produits

Pôle	Exemple d'évolution des produits 2021	Exclusion	Intégration	Impact
AM Europe	<ul style="list-style-type: none"> 10 produits labellisés (labels ISR et <i>Towards Sustainability</i>) Lancement de R Co Valor 4Change Global Equity, visant à contribuer activement au développement de pratiques ESG Développement de produits dédiés à l'impact environnemental ou social (se référer aux Sections 5.3.2 et 5.4.4 du présent rapport) 	✓	✓	✓
Rothschild Martin Maurel	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite du développement des mandats 4Change, renforcement de la sélection « best-in-class » Renforcement du processus d'intégration de l'ESG dans les mandats discrétionnaires standards 	✓	✓	
WM UK	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite du développement de la stratégie Exbury, qui en plus de son objectif de performance, investit dans des actifs en phase avec les objectifs de l'Accord de Paris (zéro émission nette d'ici à 2050) et d'une transition juste vers un monde bas-carbone Rapport ESG 2020 (Rapport Exbury) 	✓	✓	
Rothschild & Co Bank AG	<ul style="list-style-type: none"> Renforcement du processus d'intégration ESG des fonds et mandats discrétionnaires – approche ESG « best-in-class » spécifique et évaluation du profil de transition bas-carbone des entreprises en portefeuille 	✓	✓	
AM US	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie <i>Gender Lens</i> visant à promouvoir la mixité dans les pratiques d'investissement sur la base des données fournies par Equileap 	✓	✓	✓
Merchant Banking	<ul style="list-style-type: none"> Deux stratégies faisant la promotion des dimensions ESG, catégorisées comme Article 8 selon la réglementation SFDR (FAGC et FAPI) Lancement d'un nouveau fonds impact en 2021 (FASI), classé Article 9 selon la réglementation SFDR 	✓	✓	✓

Les exigences du règlement européen sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) ont été l'occasion pour les métiers d'investissement de développer des stratégies d'investissements durables à armes égales avec les autres acteurs du marché. Les métiers d'investissement du Groupe (à l'exception d'Asset Management US) utilisent désormais le cadre SFDR pour développer leurs offres de produits dans le respect des objectifs précités.

Les Sections 5.3.2 et 5.4.4 du présent rapport fournissent des exemples de la manière dont différents produits et stratégies d'investissement soutiennent les priorités ESG stratégiques du Groupe.

Les métiers continueront de développer leur offre pour intégrer le développement durable au cœur de leur stratégie.

Intégration de l'ESG dans les activités de trésorerie du Groupe et de prêts aux clients

En 2021, des politiques ESG ont été définies pour les activités de trésorerie du Groupe, en accord avec les politiques d'exclusions

communes aux métiers d'investissements du Groupe (voir ci-dessus). De plus, les investissements et leurs expositions sont contrôlés à l'aide des notations MSCI ESG et aucun investissement n'est approuvé pour toute entité notée B ou en-dessous (ou si aucune notation MSCI n'est disponible).

Chez Rothschild & Co, les activités de prêt s'adressent majoritairement à la clientèle des activités de Banque privée. Ces clients font l'objet d'un processus de sélection rigoureux avant d'être acceptés, ce qui vise à protéger le Groupe contre tout risque potentiel de réputation. Les actifs qui assurent la sécurité des activités de prêt Lombard sont intrinsèquement guidés par la politique d'investissement du Groupe s'appliquant aux actifs sous gestion, qui intègrent les principes ESG (voir ci-dessus), et les emprunteurs sont encouragés à tenir compte de critères ESG dans leurs investissements. Une politique d'intégration des considérations ESG dans l'activité de prêts immobiliers du Groupe a été conçue en 2020, et depuis 2021 des discussions sont en cours pour développer les moyens de mesurer l'impact ESG sur les portefeuilles de prêts immobiliers du Groupe.

5.2.2 Intégration des critères ESG dans le Conseil financier

Positionnée comme l'une des principales chambres indépendantes de conseil financier, l'activité a développé sa propre pratique dédiée au conseil en matière d'ESG, associant des expertises ESG thématiques et le développement continu de connaissances d'application de l'ESG, spécifiques à chaque secteur d'activité. L'entité conseille tout aussi bien les entreprises de petites, moyennes et grandes capitalisations boursières sur leurs objectifs stratégiques de M&A et de financement. L'accompagnement des entreprises clientes, aussi bien publiques que privées, dans leurs consolidations des risques et des opportunités associées à l'ESG s'inscrit dans une stratégie long-terme pour les services de conseil et permet d'exploiter l'influence des entreprises sur les enjeux ESG à plus grande échelle. Fort de son expertise, Rothschild & Co est bien placé pour accompagner ses clients dans la définition et la mise en place de leur transition énergétique et dans le développement de leurs stratégies ESG.

En s'appuyant sur des compétences et expertises étant au cœur de son modèle économique, Rothschild & Co propose des services en Conseil financier, spécifiquement dédiés à l'ESG, pour :

- accompagner les clients dans la construction de leurs réponses stratégiques aux enjeux liés à la transition énergétique, et s'adapter aux risques et aux opportunités que présente la rapide évolution des demandes en matière de transparence et de divulgation des données ;
- aider les clients à identifier et à répondre aux risques et aux opportunités liés aux facteurs ESG, ainsi que les opportunités de croissance et de capitaux dans les transactions y étant associées, y compris les défis activistes ; et
- encourager les flux de capitaux vers des activités génératrices de résultats durables pour les clients, les actionnaires et la société.

Approche et offre de services spécifiques à l'ESG

Les **fusions-acquisitions** sont des catalyseurs de la transition vers une économie bas-carbone. L'énergie propre joue un rôle majeur dans la transition énergétique et contribue aux efforts pour limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES) à l'échelle mondiale. L'électricité propre, comme l'énergie éolienne et solaire, fournissent également de plus en plus d'énergie aux réseaux. Rothschild & Co maintient son rôle de premier plan dans le conseil sur des transactions relatives aux nouvelles technologies de l'énergie. De nombreuses tendances ESG affectent de plus en plus les entreprises de tous secteurs et toutes régions. Rothschild & Co continue de conseiller des transactions relatives à l'intégration des considérations ESG dans la stratégie commerciale, afin qu'elles réalisent leur plein potentiel.

Transactions liées à la finance durable. L'année 2021 a été marquante pour la finance durable. Rothschild & Co a su maintenir une position de leader dans la levée de fonds pour les projets d'énergies renouvelables et en conseillant des projets environnementaux et sociaux de façon à les rendre attractifs pour les investisseurs. De nombreux investisseurs réaffectent

d'importantes sommes dans les transactions liées aux critères ESG et les notations ESG sont de plus en plus demandées par les entreprises à la recherche d'investissements durables qui répondent à des critères et des objectifs pertinents. Les équipes de conseil en financement de dette travaillent avec leurs clients sur des produits innovants de financement durable, tels que des prêts et obligations liés à des objectifs de développement durable, liés à l'éducation ainsi que des obligations vertes, liées à la réussite d'ambitions et d'objectifs d'émission nette-zéro par les entreprises ciblées.

Les références ESG sont de plus en plus essentielles pour conserver et attirer des capitaux, et pour obtenir des résultats optimaux pour les clients. Les équipes **Investor Advisory** et **Investor Marketing** utilisent les opinions des investisseurs sur les questions ESG, et conseillent leurs clients sur leurs stratégies d'action pour le climat, les réponses à apporter aux potentiels actionnaires activistes sur ces sujets et sur les résolutions relatives au climat. L'équipe **Investor Advisory** continue de travailler en étroite collaboration avec les équipes **Equity Advisory** et **Private Capital** dans toutes les régions. Le but est de faciliter l'intégration des considérations ESG dans les processus d'introduction en bourse et de financement préalable, afin d'aider les sociétés à se positionner au mieux pour attirer des sources de capitaux basées sur une stratégie durable.

Les équipes délivrent aux clients des conseils stratégiques de qualité pour attirer des capitaux et maintenir un dialogue avec les investisseurs sur des questions environnementales, sociales et de gouvernance, par exemple à travers :

- la formalisation des modèles de priorités et de gouvernance en matière d'ESG, stratégie de développement durable, messages clés et réponses aux défis et aux changements proposés par des parties prenantes externes ;
- la préparation au dialogue et à la défense sur les questions de gouvernance, de rémunération et de changement de conseil d'administration avec le support du vote en assemblée générale ;
- le passage en revue des actionnaires, études de perception, analyses de marché, et identification des sujets ESG les plus importants pour les entreprises et leur conseil d'administration ;
- l'offre de conseil en termes de positionnement et d'engagement pour une meilleure communication avec les investisseurs, notamment lors des journées « Capital Markets », d'annonces de résultats et de publication des rapports ;
- l'offre de conseil en matière de notations ESG pour les sociétés souhaitant valider leurs références et leur récit en matière de développement durable, ainsi que pour améliorer la perception des parties prenantes externes et tierces ;
- l'identification et le ciblage des investisseurs ayant des investissements ESG pertinents ; et
- les défis ESG posés par certains activistes et/ou au travers de résolutions des actionnaires.

Les Sections 5.3.3 et 5.4.5 du présent rapport fournissent des exemples illustrant la manière dont différents mandats de conseil reflètent et soutiennent les priorités stratégiques ESG du Groupe.

La gestion des risques environnementaux et sociaux liés aux clients et aux transactions

Le Groupe gère activement les risques qui pourraient découler de ses activités. La *Client Due Dilligence Policy* du Groupe identifie de potentiels risques de réputation pouvant provenir de diverses sources, y compris, sans toutefois s'y limiter, la nature ou l'objet d'une transaction ou d'un service offert, l'identité, le lieu où les activités d'un client potentiel ainsi que le contexte réglementaire ou politique dans lequel l'activité sera effectuée (y compris tout impact environnemental ou social potentiellement controversé des activités d'un client, ou d'une transaction).

Les processus d'identification et d'évaluation des risques environnementaux et sociaux sont intégrés dans les procédures de conformité des métiers lors de l'entrée en relation avec un nouveau client et/ou mandat. Elles impliquent :

- une analyse des risques de réputation conçue pour identifier tout problème potentiel relatif au profil ESG d'une société ou

d'une transaction. Lorsqu'un problème potentiel est identifié, il est suivi d'un contrôle renforcé, conçu pour mieux comprendre les facteurs de risques, les mesures d'atténuation des risques, et autres contre-mesures ou initiatives ESG mises en place par le client ; et

- la présentation et l'examen des potentielles préoccupations liées aux facteurs ESG par le haut comité d'acceptation des clients, qui peuvent être ensuite rapportées au Comité Risques des différentes divisions pour examen avant de procéder.

Au sein de toutes les entités de Conseil financier, un certain nombre de préoccupations environnementales et sociales communes ont été définies comme présentant des risques importants pour la réputation du Groupe et de ses parties prenantes, car allant à l'encontre des priorités stratégiques ESG du Groupe.

Les entités de Conseil financier réévalueront régulièrement ces politiques et ces pratiques, en fonction de l'évolution des sujets pertinents identifiés comme potentielles sources de risques pour la réputation du Groupe, grâce à un suivi régulier.

5.2.3 Prise en compte des critères ESG dans la chaîne d'approvisionnement

Alors que les décisions relatives aux achats sont prises de manière décentralisée par les différentes lignes de métier et fonctions du Groupe, Rothschild & Co s'est engagée à encourager des pratiques commerciales responsables tout au long de sa chaîne d'approvisionnement. Pour toute relation entre les entités du Groupe et des partenaires de la chaîne logistique, toutes les parties sont tenues de s'engager à collaborer entre elles, de façon à établir une relation de confiance, fondée sur le respect et la transparence. Le Groupe souhaite constituer un vivier diversifié de fournisseurs partageant ces principes.

Lors du processus de sélection des fournisseurs, le Groupe a pour objectif de traiter toutes les parties de façon équitable, les mettant toutes sur un même pied d'égalité, en leur offrant les mêmes opportunités. Le Groupe s'engage à appliquer des pratiques de paiement justes et raisonnables et à payer ses fournisseurs dans les délais convenus.

Le Groupe a formalisé ses exigences dans un Code de conduite des fournisseurs ⁽¹⁾, applicable aux tiers fournissant des biens ou des services au Groupe, à compter de juillet 2021. Ce Code de conduite reflète les priorités ESG du Groupe et clarifie ses exigences envers ses fournisseurs en matière de respect des principes éthiques, sociaux et environnementaux au travers de leurs activités, y compris dans le cadre des engagements pris par le Groupe en tant que signataire du Pacte mondial des Nations Unies. Ces exigences s'étendent aux relations des fournisseurs avec leurs propres employés et sous-traitants ou toute autre entité, organisation tierce ou fournisseur faisant partie du contrat.

Le Groupe souhaite s'assurer que :

- les fournisseurs prennent connaissance du Code de conduite leur étant dédié dans le cadre du processus RFP/renouvellement de contrat ; et
- au moment de la contractualisation, les fournisseurs :
 - acceptent ces principes comme exigences fondamentales dans la conduite des affaires avec Rothschild & Co, et/ou
 - fournissent des preuves satisfaisantes de leurs propres politiques et engagements publics qui reflètent un alignement aux principes du Code de conduite des fournisseurs du Groupe ;

- dans le cas où certaines inquiétudes seraient relevées, les titulaires du contrat devront coopérer avec le fournisseur potentiel, afin de comprendre ses raisons et établir un plan pour y remédier à l'avenir ; et
- lorsque cela est possible, des clauses permettent au Groupe, à sa seule discrétion, le droit de résiliation immédiat du contrat, si une violation du Code de conduite des fournisseurs est signalée.

Un certain nombre de politiques du Groupe ⁽²⁾ spécifie également des exigences supplémentaires, vis-à-vis des potentiels risques d'association avec des fournisseurs tiers :

- la politique Groupe de lutte en matière de corruption inclut la classification des risques des relations avec des tiers « qualifiés » afin de déterminer le niveau de diligences requises, y compris la fréquence des révisions à mener dans le cadre du contrôle continu, ainsi que les conséquences potentielles du non-respect des normes fixées ;
- la politique d'approvisionnement du Groupe (*Outsourcing Policy*) définit l'approche de la gestion des risques associés à l'approvisionnement extérieur et définit les principes de *due diligence* requis pour la conclusion d'un contrat, ainsi que les évaluations nécessaires des risques et de leurs potentielles importances ;
- la Politique de sécurité de l'information du Groupe définit des principes fondamentaux en matière de sécurité de l'information et de protection des données, y compris pour les tiers et les prestataires de services externalisés ;
- le *Group Cloud Security Standard* fixe les exigences minimales en matière de services cloud utilisés par Rothschild & Co. Celles-ci s'appliquent également aux technologies et services informatiques fournis par des fournisseurs tiers ;
- la Norme de sécurité des tiers, (*Third Party Security Standard*) établit les exigences de contrôle en termes de sécurité des données personnelles pour tout nouvel engagement avec un tiers, comme par exemple une évaluation des catégories de sécurité ou des tests d'intrusion ; et

(1) Pour plus d'informations, se référer au code de conduite des fournisseurs (<https://www.rothschildandco.com/fr/developpement-durable/pratiques-commerciales/>).

(2) Pour plus d'informations, se référer à l'ensemble des politiques du Groupe (<https://www.rothschildandco.com/fr/developpement-durable/pratiques-commerciales/>).

- la Déclaration britannique sur l'esclavage moderne (*UK Modern Slavery Statement*) inclut des principes pour identifier les fournisseurs susceptibles de présenter un risque d'esclavage moderne et inclut une classification des risques des fournisseurs principaux.

Le Comité de Gestion du Groupe a lancé un projet impliquant le développement d'un processus d'approvisionnement de bout en bout, couvrant les procédures de sélection, d'évaluation et de gestion des relations avec les fournisseurs tiers, y compris une procédure de *due diligence* en matière de risques. Sa mise en place est attendue pour 2022.

5.2.4 Partenariats philanthropiques : R&Co4Generations

En 2021, le Groupe a annoncé le lancement de sa plateforme R&Co4Generations afin de poursuivre une longue tradition philanthropique de soutien aux associations et aux entreprises sociales. R&Co4Generations est une structure dédiée à l'organisation et à la gestion des activités philanthropiques de l'ensemble du Groupe.

L'objectif premier de R&Co4Generations est **d'accompagner les générations futures** en leur donnant, les moyens de faire face et de s'adapter aux changements sociaux et environnementaux qui les attendent. La fondation soutient des organisations qui œuvrent à la **lutte contre les effets des inégalités et du changement climatique**, en ciblant particulièrement les projets permettant de :

- développer les compétences et les talents des jeunes issus de milieux défavorisés ;
- cultiver l'esprit entrepreneurial ; et
- promouvoir l'innovation en réponse aux inégalités et au changement climatique.

R&Co4Generations soutient avant tout des associations de proximité qui opèrent dans les régions où Rothschild & Co est implanté. De plus, la fondation sélectionne chaque année plusieurs projets phares à l'échelle internationale et leur apporte un soutien renforcé et multidimensionnel pour contribuer à résoudre les enjeux planétaires.

Dans le cadre de ce soutien, R&Co4Generations mobilise une palette d'outils, à savoir :

- **l'attribution de financements** à des associations et à des entreprises sociales innovantes travaillant dans les domaines choisis ;
- la mise en place de **campagnes de levée de fonds** ciblées avec abondement de l'entreprise ;
- du **conseil pro-bono** permettant aux collaborateurs du Groupe de partager leurs connaissances et leurs compétences professionnelles pour renforcer la résilience et la pérennité d'organisations à fort potentiel d'impact ;
- des **programmes de volontariat** offrant aux collaborateurs l'opportunité de contribuer directement et de façon tangible aux causes soutenues par la fondation ; et

- à terme, des **investissements à impact social et des prêts** pour soutenir les acteurs du changement qui développent des solutions de pointe pour faire face aux défis sociaux et environnementaux parmi les plus urgents du monde.

R&Co4Generations est une fondation abritée à la Fondation Roi Baudouin (KBF), fondation d'utilité publique enregistrée en Belgique. Les entités Rothschild & Co contribuent directement ou via le réseau mondial de filiales et de fondations partenaires de KBF.

La fondation est régie par un Comité de Gestion composé de dirigeants de Rothschild & Co et d'experts indépendants choisis pour leur expertise sectorielle ou thématique. Le Comité sélectionne les projets sur la base de critères objectifs et d'outils spécialement conçus pour accompagner ce processus. Les principaux critères de sélection sont les suivants : alignement du projet avec la mission de R&Co4Generations ; probabilité qu'il contribue à des changements durables ; potentiel d'évolution ou de répliquabilité ; les opportunités d'engagement des collaborateurs y compris en matière de volontariat, de conseil *pro-bono* ou de collecte de dons.

L'engagement des collaborateurs est placé au cœur de la mission de R&Co4Generations. Tous sont encouragés à présenter des projets susceptibles de recevoir un soutien. Ils sont également invités régulièrement à s'impliquer dans des projets sélectionnés via des missions ponctuelles de terrain, du mentorat ou du conseil *pro-bono*. Régulièrement, les collaborateurs sont informés des actualités de la fondation (sélection de projets, événements, réalisations, missions, etc.) via l'intranet du Groupe ou par email.

Quelques chiffres clés :

- **26%** des collaborateurs du Groupe sont engagés dans des activités de R&Co4Generations ⁽¹⁾ ;
- plus de **50 associations** sont soutenues par l'entreprise dans **20 pays** différents ; et
- la **durée moyenne des partenariats est de deux ans**.

Les Sections 5.3.6 et 5.4.6 du présent rapport donnent des exemples de la manière dont les différentes initiatives philanthropiques soutiennent les priorités environnementales et sociales définies par le Groupe.

(1) Inclut le bénévolat, les dons et la participation à des événements virtuels.

5.3 Impact environnemental

5.3.1 Priorités stratégiques

Rothschild & Co s'engage à contribuer à une économie plus respectueuse de l'environnement et à limiter son impact environnemental. Cette section présente les initiatives, les produits et services et les politiques du Groupe qui soutiennent ces objectifs, minimisent les risques pour nos parties prenantes, et permettent de dynamiser certaines opportunités commerciales dans ces domaines.

Aperçu des priorités stratégiques

Priorités	Accompagner la transition vers une économie bas-carbone	Préserver et protéger la biodiversité
Objectifs	Limiter la contribution et réduire l'impact des opérations, produits et services du Groupe sur les changements climatiques, et agir comme catalyseur de la transition vers une économie bas-carbone	Préserver, protéger et renforcer la résilience des écosystèmes de la planète, leurs services et des sociétés qui en dépendent
ODD	7, 13	12, 15
Priorités dans la gestion des opérations	Réduire et atténuer l'impact direct et indirect des activités du Groupe sur le climat, et encourager l'adaptation au changement climatique	Une approche « nature-positive » en matière de gestion de l'environnement qui soutient les principes de régénération, de résilience et de circularité
Engagements dans les lignes de métier	Intégration des considérations environnementales dans l'offre de produits et de services, les approches d'investissement et les services de conseil de façon à encourager une allocation de capital qui contribue à une transition juste vers une économie bas-carbone et vers l'adoption de solutions « nature-positives »	
Activités philanthropiques	Soutenir les initiatives environnementales, qui ciblent particulièrement la lutte contre le changement climatique	
Engagements au niveau du Groupe	<ul style="list-style-type: none"> Impact opérationnel net-zéro d'ici 2030 ⁽¹⁾ 100% d'énergies renouvelables d'ici 2025 100% d'électricité provenant de sources renouvelables d'ici 2025 Réduire la consommation d'énergie des bureaux de 25% par ETP d'ici 2025 ⁽¹⁾ Politiques d'exclusion du charbon thermique Compensation des émissions opérationnelles inévitables 	<ul style="list-style-type: none"> Aucune mise en décharge des déchets (enfouissement) d'ici 2030 Réduire la consommation de papier de 25% par ETP d'ici 2025 Atteindre un taux de recyclage Groupe de 80% d'ici 2025 Politiques d'exclusion et exigences en matière de <i>due diligence</i> pour les activités pouvant causer des dommages environnementaux graves et irréversibles applicables sur l'ensemble du Groupe
Faits marquants 2021	<ul style="list-style-type: none"> -70% d'émissions de GES opérationnelles par rapport à 2018 (année de référence) 91% d'électricité provenant de sources renouvelables Lancement de la sélection des projets visant à éliminer le carbone Nouveaux fonds d'investissement durable Five Arrows (Merchant Banking) Fonds Net Zéro gérés par AM EU ; AM EU est signataire de l'initiative <i>Net Zero Asset Manager</i> Conseil en financement de la dette apporté à de nombreuses transactions aux considérations ESG Parmi les leaders du conseil en fusions-acquisitions portant sur des transactions liées à l'innovation et la gestion de l'énergie 	<ul style="list-style-type: none"> 27 bureaux <i>USUP</i> ⁽²⁾ <i>free</i>, bureaux ayant supprimé l'utilisation de plastiques à usage unique (+35% vs. 2019) Partenariat stratégique avec <i>World Land Trust</i> qui soutient des projets contre la déforestation Nouveaux fonds Five Arrows pour le développement durable : <i>Sustainable Investment Impact Fund</i> (Merchant Banking)
Développements futurs	<ul style="list-style-type: none"> Suivi continu et réduction des émissions des opérations du Groupe Élaboration d'un inventaire des solutions d'élimination du carbone visant à remplacer progressivement les mesures de compensation carbone d'ici 2030 Conseiller et accompagner les entreprises dans leurs stratégies de développement durable, pour atteindre leurs objectifs ESG et attirer des capitaux y étant sensibles Poursuite de l'analyse des risques liés au climat Formation des équipes d'investissement sur le sujet du changement climatique et ses conséquences 	<ul style="list-style-type: none"> Accroître les pratiques de recyclage et encourager des pratiques économiques circulaires Lancement de l'analyse des risques liés à la biodiversité

(1) En comparaison à l'année référence 2018.

(2) Plastique à usage unique non nécessaire.

5.3.2 Produits et services : approches d'investissement

Limiter l'impact environnemental des activités du Groupe est un élément clé des cadres et politiques d'investissement ESG et constitue un objectif permanent pour les équipes des métiers d'investissement.

Les politiques et les cadres détaillés à la Section 5.2.1 constituent la base de la surveillance de l'impact environnemental lié aux activités d'investissement du Groupe, et de la gestion des risques de développement durable susceptibles d'affecter les intérêts des clients de manière significative.

Le Groupe a mis en place des **politiques d'investissement** visant à limiter l'impact environnemental de tous les métiers d'investissement du Groupe :

- politique d'investissement relative aux Principes Fondamentaux : Rothschild & Co n'investira pas dans des sociétés liées à « ... des dommages environnementaux graves, y compris des niveaux inacceptables d'émissions de gaz à effet de serre ... » ; et
- politique d'investissement relative au secteur du charbon thermique : identifie des seuils pour les secteurs ayant un impact important sur les défis environnementaux tel que le changement climatique.

Les équipes de gestion suivent la performance des sociétés faisant l'objet d'un investissement au regard des **critères environnementaux** (scores environnementaux, intensité carbone, profil de transition). En outre, certaines entités ont mis en œuvre d'autres pratiques, telles que :

- un suivi actif des controverses liées à l'environnement afin de s'assurer de la transparence de l'impact des pratiques d'une société émettrice (activités de Banque privée et Gestion d'actifs) ;
- une évaluation et publication des performances climatiques des fonds discrétionnaires d'Asset Management Europe, en comparaison aux performances de leurs univers d'investissement respectifs, intégration d'autres indicateurs clés dans le reporting de fonds spécifiques (ex. : R-Co Valor 4Change Global Equity communique des informations sur l'impact lié à la consommation d'eau) ; et
- l'équipe d'investissement de Merchant Banking utilise des paramètres environnementaux spécifiques pour surveiller directement la performance des sociétés en portefeuille dans certaines de ses stratégies (les données diffèrent selon les stratégies).

Dans le cadre de sa démarche en investissement responsable, les activités d'investissement du Groupe visent à offrir aux clients la possibilité de contribuer à la transition durable de l'économie mondiale au travers d'une **offre spécialisée ciblant des objectifs environnementaux**.

Développement des produits d'investissement ayant une thématique environnementale

Entité	Développements produits 2021	Thème
AM Europe	<ul style="list-style-type: none"> • Fonds 4Change (actions, revenus fixes et diversifiés) axés sur les dimensions ESG : <ul style="list-style-type: none"> – en 2021, deux de ces fonds sont devenus « Net Zero », avec des objectifs climatiques ambitieux ; et – lancement de R-Co Valor 4Change Global Equity en 2021, alliant l'expertise du fonds Valor et le suivi d'indicateurs environnementaux jugés clés. • Fonds <i>Green Bonds</i> : contribuer à la transition environnementale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Climat • Stress hydrique • Biodiversité
Rothschild Martin Maurel	<ul style="list-style-type: none"> • Produits spécifiques, centrés autour des opportunités de transition énergétique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Climat
WM UK	<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie <i>Exbury</i>, qui en plus de son objectif de performance, investit dans des actifs en phase avec les objectifs de l'Accord de Paris (zéro émission nette d'ici à 2050) et d'une transition juste vers un monde bas-carbone. 	<ul style="list-style-type: none"> • Climat
Rothschild & Co Bank AG	<ul style="list-style-type: none"> • OPCVM et mandats discrétionnaires : suivi du score de transition bas carbone des entreprises en portefeuille (fourni par MSCI ESG <i>Research</i>) et exclusion des acteurs « <i>worst-in-class</i> », dits actifs échoués. 	<ul style="list-style-type: none"> • Climat
Merchant Banking	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Five Arrows Sustainable Investment</i> : fonds à impact visant à investir dans des sociétés contribuant activement à la transition bas carbone. 	<ul style="list-style-type: none"> • Climat • Agriculture durable

Le développement de partenariats environnementaux avec des ONGs contribue au financement d'initiatives visant à améliorer la connaissance du Groupe sur les écosystèmes ou à réduire l'impact des activités humaines sur ceux-ci :

- AM Europe a signé un partenariat de 5 ans avec l'association « **Océan Polaire** » pour financer leurs travaux sur les écosystèmes de l'Antarctique et l'expédition Polar Pod ; et

- en 2021, la division Merchant Banking s'est associée à la **Fondation Solar Impulse** pour lancer son premier fonds à impact, dédié à la transition vers une économie bas-carbone (*Five Arrows Sustainable Investment*).

Les entités d'investissement du Groupe ont défini et mis en œuvre des politiques ambitieuses d'**engagement favorisant un dialogue actif** avec les entreprises dans lesquelles elles investissent. En outre, les entités de Rothschild & Co sont impliquées dans des initiatives collectives visant à promouvoir les meilleures pratiques environnementales :

Présentation des actions et engagements collectifs en matière d'environnement

Initiative	Initiatives et engagements 2021
Climate Action 100+	Rothschild & Co Asset Management Europe et Wealth Management UK sont signataires
Initiative climat International	Five Arrows Managers SAS est signataire depuis 2018
Net Zero Asset Managers Initiative	Rothschild & Co Asset Management Europe est devenue signataire en 2021
Investor Coalition for a Just Transition	Rothschild & Co Asset Management Europe est membre fondateur

Risques liés au changement climatique dans les investissements

Rothschild & Co reconnaît que les risques physiques et de transition liés au changement climatique sont susceptibles de déstabiliser l'économie mondiale, entraînant des changements inattendus sur les marchés.

Rothschild & Co soutient les recommandations de la « *Taskforce on Climate-related Financial Disclosure* » (TCFD).

Plusieurs politiques Groupe et lignes de métier visent à maîtriser les risques environnementaux, y compris les risques liés au climat, ainsi que l'impact environnemental de leurs produits et services.

Un groupe de travail dédié à la TCFD et rattaché au Comité Investissement Responsable du Groupe, a permis de faire progresser l'examen de la matérialité des risques climatiques, en mettant l'accent sur les activités d'investissement, notamment :

- l'identification de la nature des risques et des opportunités liés au climat, et des plans d'action pour l'atténuation des risques dans les différents métiers à travers une série d'ateliers ;
- l'évaluation des options d'approvisionnement de données externes supportant les informations que le Groupe souhaiterait communiquer concernant l'impact des investissements sur le changement climatique et les risques climatiques ; et
- l'initiation de la formation des équipes d'investissement sur le changement climatique et ses conséquences dans un objectif d'autonomisation et de renforcement des connaissances.

Le Groupe a pour objectif de publier en 2022 un rapport consacré à sa stratégie d'atténuation des risques liés au climat et à la gestion de sa contribution au changement climatique.

5.3.3 Produits et services : Conseil financier

La transition énergétique crée de nombreuses opportunités d'alliances et de compétition pour les entreprises, ce qui crée un impact dynamique sur l'allocation du capital et sur l'ensemble des opérations de certaines entreprises.

La capacité à identifier ces opportunités et les risques associés fait partie des services sur mesure de conseil en **fusions-acquisitions**. Par exemple, les énergies propres jouent un rôle majeur dans la transition énergétique et contribuent à limiter les émissions de gaz à effets de serre à l'échelle mondiale : l'électricité propre, éolienne ou solaire, fournit de plus en plus d'énergie aux réseaux. En 2021, Rothschild & Co a de nouveau pris un rôle prépondérant dans la facilitation des transactions vertes de fusions-acquisitions.

En 2021, l'équipe de conseil en financement de dette a conseillé un nombre important de transactions intégrant une caractéristique ESG. Une attention particulière a été portée à servir des clients dans l'émission obligataire conditionnée à des paramètres de développement durable et dans l'émission d'obligations vertes. Les obligations vertes sont les obligations « à emploi des montants » les plus courantes, et sont utilisées pour financer ou refinancer des projets verts, comme par exemple liés à l'agriculture durable, les énergies renouvelables ou les bâtiments écologiques. Ces obligations sont créées pour encourager les investissements dans des projets verts.

Étude de cas : Conseil à Equinor et SSE sur la cession d'une participation de 20% dans la troisième phase de Dogger Bank, le plus grand parc éolien offshore au monde, à Eni

L'opération fait suite au rôle de conseiller **d'Equinor** et **SSE** dans le cadre de la cession réussie d'une participation similaire dans les deux premières phases de Dogger Bank à Eni en 2020. Une fois les trois phases terminées en 2026, Dogger Bank générera environ 18 TWh d'électricité verte chaque année, soit suffisamment pour fournir 5% de la demande britannique ou 6 millions de logements britanniques. Outre ses avantages environnementaux, Dogger Bank présente également des bénéfices sociaux, tels que l'annonce de la création de près de 3 000 nouveaux emplois britanniques pour soutenir la construction et l'exploitation du parc éolien.

Étude de cas : Obligation verte

Rothschild & Co a conseillé **Whitbread plc** sur ses « obligations vertes notées BBB- » inaugurales de 300 millions de livres sterling à 6 ans 2,375% et 250 millions de livres sterling à 10 ans 3,000%. Les obligations ont été émises dans le cadre d'un *Green Bond Framework* nouvellement créé par la société. Les montants seront utilisés pour financer et/ou refinancer des projets verts éligibles tels que décrits dans le cadre des obligations vertes de Whitbread. Le carnet d'ordres était plus de 10 fois sursouscrit par rapport à la taille de lancement initiale, ce qui représente une souscription importante, notamment pour le marché en livre sterling.

Les méthodes de financement liées à des objectifs de développement durable deviennent considérablement importantes pour tous les émetteurs. En liant une hausse de coupon/marge à un indicateur de performance de développement durable, les entreprises sont incitées à atteindre leurs objectifs ESG. Le financement lié au développement durable oblige les entreprises à rendre compte, divulguer et à être transparentes quant à leurs progrès en matière d'ESG. De fait, ces instruments contribuent à définir un standard sectoriel « *best in class* » et encouragent une certaine compétition, où chaque entreprise cherche à dépasser les indicateurs de performance ESG de ses concurrents. Les investisseurs cherchent de plus en plus à comprendre et à suivre les progrès des KPIs. Rothschild & Co offre un support et des conseils spécialisés aux clients intéressés par les méthodes de financement liées au développement durable. Les KPIs les plus utilisés incluent, entre autres, des objectifs de réduction des émissions carbone, de réduction de gaspillage d'eau et d'augmentation de l'efficacité énergétique.

Étude de cas : Obligation liée au développement durable

En novembre 2021, Rothschild & Co a conseillé **Accor SA** en qualité de conseiller financier pour sa première émission obligataire indexée sur les objectifs de développement durable du Groupe (*Sustainability-linked bond*) pour un montant de 700 M€ à maturité 7 ans. Émises conformément aux principes des obligations liées à des objectifs de développement durable (*Sustainability-linked Bond Framework*), ces obligations sont indexées sur les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'Accor, de 25,2% pour les *Scopes 1* et *2* et de 15,0% pour le *Scope 3* à horizon 2025 par rapport à 2019, en ligne avec les scénarii bas carbone SBTi 1,5°C et 2°C. La forte demande pour cette opération marque l'engagement des investisseurs pour la finance durable et reconnaît l'ambition d'Accor en matière de développement durable.

Une équipe de conseil spécialisée en **Investor Advisory** accompagne également les clients dans la réalisation de leur agenda ESG, notamment dans l'optimisation de leurs publications de données relatives à leur impact sur le climat.

Étude de cas : Conseiller de Foresight Group pour l'offre de vente dans le cadre de l'introduction en bourse de Foresight Sustainable Forestry Company d'un montant de 130 M€

Foresight Sustainable Forestry Company plc offre une opportunité unique d'investissement direct (et un accès aux liquidités) dans l'industrie forestière britannique et des projets de boisement, présentant d'avantageuses caractéristiques en matière de développement durable, ainsi qu'un potentiel d'appréciation sur les marchés du carbone et du bois. Rothschild & Co a été conseiller dans le cadre de l'Offre *Retail* et a géré l'engagement de la société auprès des plateformes d'investisseurs particuliers et des courtiers tout au long de la transaction, qui fut fortement soutenue par les investisseurs particuliers.

De plus, les politiques et procédures des entités encadrant **l'intégration de tout nouveau client ou mandat** prennent en compte les risques potentiels liés au profil et à l'impact environnemental des transactions conseillées. Pour plus d'informations, se référer à la Section 5.2.2 du présent rapport.

5.3.4 Empreinte carbone et environnementale des opérations du Groupe

La stratégie de gestion des impacts environnementaux des opérations du Groupe consiste à minimiser les risques environnementaux résultant des activités opérationnelles et vise à :

- accompagner la transition vers une économie bas-carbone en réduisant et en compensant les émissions de GES générées par les opérations du Groupe ; et
- préserver et protéger la biodiversité au travers de choix consciemment responsables et durables en termes de ressources, maximisant les pratiques de recyclage et encourageant l'adoption des principes de circularité.

Gouvernance : Les priorités du Groupe en matière de gestion environnementale sont définies dans le cadre de la stratégie développement durable du Groupe (se référer à la Section 5.1.1 du présent rapport) décidée par les Gérants, en concertation avec la fonction Développement Durable du Groupe. La mise en place de la stratégie de gestion environnementale au niveau des opérations du Groupe est encadrée par le Comité Environnement, Santé et Sécurité du Groupe (EH&S), un comité composé de représentants des métiers et des fonctions support, qui se réunit chaque trimestre et qui rapporte directement au Comité Exécutif du Groupe.

En 2021, l'empreinte environnementale associée aux opérations du Groupe a été cette année encore, fortement influencée par l'impact de la pandémie de la Covid-19 sur l'activité mondiale, notamment en ce qui concerne le reporting de ses émissions de gaz à effets de serre. Les décisions des gouvernements locaux et nationaux afin de minimiser l'impact de la Covid-19, ont dans certains cas conduit à des réductions significatives de la consommation d'énergie des bureaux comme par exemple à Mumbai, Hong Kong et Johannesburg, faisant tous état d'une diminution de la consommation d'énergie de plus de 45%, alors qu'à Sydney, Milan et Sao Paulo, la consommation d'énergie est restée relativement stable. Le Groupe comptabilise séparément les émissions liées aux trajets des collaborateurs entre leurs domiciles et leurs lieux de travail. Celles-ci s'élevaient à 385 tCO₂eq pour 2021.

Aperçu de l’empreinte carbone et environnementale des opérations (données du marché) – faits et données chiffrées ⁽¹⁾

	2018 (année de référence)	2019	2020	2021	Variation en % par rapport à 2020
ÉMISSIONS TOTALES DE GES (tCO₂EQ) ⁽²⁾	29 711,2	27 613,3	10 799,9	8 771,5	-19%
Scope 1 (tCO ₂ eq)	932,5	371,6	364,2	421,2	+16%
Scope 2 (tCO ₂ eq)	2 562,5	2 306,2	1 351,1	930,4	-31%
Scope 3 (tCO ₂ eq)	26 216,2	24 935,5	9 084,6	7 419,5	-18%
<i>Dont déplacements professionnels</i>	<i>21 466,0</i>	<i>20 189,5</i>	<i>4 609,7</i>	<i>2 541,5</i>	<i>-45%</i>
CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE (MWh) ⁽³⁾	24 011,6	26 216,9	21 701,1	19 797,0	-9%
% d'électricité renouvelable	54%	56%	85%	91%	+6%
TOTAL DES MATÉRIAUX ÉLIMINÉS (tonnes)	621,6	606,2	339,3	343,6	+1%
Taux de recyclage	40%	51%	39%	38%	-1%
Utilisation de papier (tonnes)/ETP	0,08	0,07	0,03	0,03	-
Utilisation de papier issu de sources durables	30%	67%	100%	99%	-1%
Bureaux <i>USUP free</i>	0	20	27	27	-

(1) Données extrapolées.

(2) Toutes les émissions de GES du tableau sont basées sur les données du marché.

(3) La consommation totale d'énergie provient de l'utilisation des locaux, elle n'inclut pas la consommation en MWh provenant des véhicules de fonction.

Accompagner la transition vers une économie bas-carbone

Les effets physiques liés au climat, comme ceux résultant d'événements climatiques extrêmes, peuvent perturber le bon déroulement des opérations du Groupe et impacter les ressources environnementales. Dans le cadre du programme de Continuité des Activités du Groupe, une analyse de l'exposition des différents bureaux aux effets physiques d'événements météorologiques extrêmes a été lancée, la fréquence de ces changements climatiques étant en constante augmentation.

Les effets de transition des opérations sont susceptibles d'affecter le Groupe de diverses manières, telles que : des exigences juridiques élargies en matière de conformité, une modification des coûts de l'énergie et des mécanismes de compensation carbone, ainsi que des considérations pouvant affecter la réputation du Groupe. Pour tenir compte de l'impact de ces considérations climatiques sur ses activités, le Groupe a mis en place des actions visant à :

- contrôler les exigences légales et réglementaires opérationnelles de tous ses bureaux ; et
- neutraliser son impact opérationnel sur les changements climatiques et poursuivre activement les opportunités d'adaptation pour ses opérations.

Au cours des 12 derniers mois, le Groupe a constaté :

- une baisse importante des **émissions totales de GES** par rapport à 2020 ;
- une baisse de la **consommation totale** extrapolée d'énergie dans ses bureaux de 9% en 2021, estimée à 19 797 MWh, dont 70% (13 816 MWh) provient de l'électricité ;
- une augmentation de ses achats **d'électricité renouvelable** couvrant 91% des bureaux inclus dans le reporting contre 85% en 2020, ce qui a permis une réduction des émissions de GES de 161 tCO₂eq en 2021 ;
- une réduction additionnelle des **émissions de GES liées aux déplacements professionnels** de 2 068 tCO₂eq par rapport à 2020 et une réduction de 17 648 tCO₂eq par rapport à l'année 2019 pré-pandémie ; et

- une augmentation des **émissions liées à l'utilisation des équipements informatiques et des serveurs** qui sont passées de 1 163 tCO₂eq en 2020 à 1 531,2 tCO₂eq en raison du déploiement continu des équipements informatiques au sein du Groupe.

Bien que le Groupe anticipe un rebond des émissions de GES causé par un probable retour à la hausse des voyages d'affaires et de l'occupation des bureaux une fois passé l'impact de la pandémie sur les opérations du Groupe, il vise à limiter cet effet de rebond en capitalisant sur des changements comportementaux et l'adoption de nouveaux modes de travail sur le long-terme. La poursuite des installations de visioconférence vise à faciliter ce changement. Le nombre d'unités de visioconférence dédiées a augmenté de 39%, passant de 85 à 118 unités en 2021.

Par ailleurs, en 2021, le Groupe a décidé d'augmenter son **Prix Interne du Carbone (ICP)** à 50€ la tonne de CO₂eq. Ce mécanisme accorde une valeur monétaire aux gaz à effets de serre liés aux opérations du Groupe et est un moyen d'influencer de façon responsable les émissions générées, y compris celles liées aux déplacements professionnels. Les fonds récoltés au travers de l'ICP servent à financer le développement d'autres initiatives de réduction des émissions carbone à petite et moyenne échelle, et à obtenir des crédits de compensation vérifiés, pour les émissions ne pouvant être évitées.

En novembre 2021, le Groupe s'est engagé à **atteindre zéro émission nette sur ses opérations d'ici 2030**. Ce nouvel objectif s'inscrit dans la continuité des efforts fournis pour réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux activités du Groupe et permet de revoir à la hausse les ambitions des engagements du Groupe fixés en 2019.

Ce nouvel objectif requiert certaines modifications des modes de fonctionnement au sein Groupe et impose de ramener à zéro l'impact des émissions de GES des activités du Groupe sur le changement climatique au cours de la prochaine décennie. Cela passe par une réduction des émissions par rapport au niveau de référence de 2018 (données du marché prises en compte) :

- plus de 80% des émissions absolues de scope 1 + 2 ; et
- 24% par ETP des émissions de scope 3.

Concernant le reste de son empreinte carbone, le Groupe a pour objectif d'ici 2030, d'être en mesure d'éliminer de l'atmosphère une quantité de dioxyde de carbone (CO₂) équivalente aux émissions opérationnelles résiduelles du Groupe, grâce à un mélange de solutions naturelles et technologiques permettant la captation et/ou la séquestration carbone. Cette approche vise à lutter à la fois contre la crise climatique et contre la rapide perte de biodiversité, grâce notamment à l'investissement dans des solutions « *nature-based* ». Tout au long de cette transition, le Groupe continuera de compenser ses émissions résiduelles par des crédits d'évitement carbone certifiés par des standards reconnus à l'échelle internationale. L'approche de compensation pour les émissions opérationnelles résiduelles du Groupe en 2021 reflète cet engagement. Pour la première fois, elle inclut des certificats soutenant des projets d'élimination du carbone basés sur des solutions naturelles et technologiques en Amérique du Sud et centrale, et en Europe.

Afin de mener à bien ce changement, le Groupe continuera de :

- suivre en permanence les émissions de GES liées aux opérations pour chaque bureau et par division ;
- adopter des modèles de travail alternatifs et s'orienter vers des options de transport plus responsables lorsque cela est possible ;
- conduire des évaluations énergétiques des bureaux pour identifier et saisir les potentielles économies d'énergie réalisables ; procurer des équipements à faibles consommations énergétiques et parvenir à réduire la consommation de 25% par ETP d'ici 2025 ; et
- pourvoir 100% d'électricité renouvelable pour tous les bureaux d'ici 2025, et du biogaz lorsque cela est possible.

Préservation et protection de la biodiversité

En accord avec la reconnaissance grandissante des risques associés à la perte de biodiversité, le Groupe vise en permanence à améliorer ses processus de gestion de l'environnement sur ses opérations, de façon à minimiser l'impact environnemental qui résulte de l'utilisation des ressources matérielles, telles que le papier et autres fournitures.

La **gestion et l'utilisation responsables des matériaux** ont continué d'être au centre des préoccupations du Groupe en 2021, notamment à travers :

- la mise en place d'un guide d'utilisation responsable des matériaux pour le Groupe visant à suivre et à réduire la consommation des ressources matérielles et à s'assurer que le papier d'impression, principale ressource utilisée au sein du Groupe, provient de sources durables⁽¹⁾ ; et
- l'expansion du programme d'élimination des plastiques à usage unique non nécessaires (USUP) en 2021. Fin 2021, 27 bureaux n'utilisaient plus ces plastiques, soit une augmentation de 35% par rapport aux 20 bureaux *USUP free* de 2019.

Cette année encore, le contexte de la Covid-19 a eu un impact important sur **l'empreinte environnementale liée aux déchets et sur les pratiques de recyclage** du Groupe. Le total des matières cédées en 2021 a diminué de 43% par rapport à 2019. Cette tendance s'explique en partie par une diminution importante des matières recyclables, des déchets d'enfouissement et des déchets incinérés produits dans certains des principaux bureaux en raison du télétravail.

Progrès de 2021 sur les objectifs (par rapport à l'année de référence 2018)

100% du papier d'impression provient de sources durables	• 99% de papier d'impression provenait de sources durables en 2021
Réduction de 25% de l'utilisation de papier par ETP d'ici 2025	• Réduction de l'utilisation totale de papier de 64% par ETP par rapport à l'année de référence ⁽¹⁾ , dépassant l'objectif de -25%. Le Groupe reconnaît que cette baisse a été largement impactée par les restrictions liées à la Covid-19
80% de taux de recyclage d'ici 2025	• 38% des déchets ont été recyclés
Zéro déchet mis en décharge d'ici 2030	• Réduction de 103,5t des déchets mis en décharge par rapport à 2018 (baisse de 17% par rapport à 2020). L'enfouissement de déchets représente 7% du total des déchets éliminés en 2021, contre 19% en 2018

(1) L'année de référence de 2018 tient compte de l'utilisation de tous les matériaux. Il est supposé que la consommation de papier représente environ 90% de l'utilisation totale des matériaux.

Engagement auprès de la chaîne d'approvisionnement

Rothschild & Co est conscient des risques potentiels d'association, ou de complicité indirecte à des pratiques environnementales négatives au travers de sa **chaîne d'approvisionnement**. En 2021, le Groupe a publié ses exigences en matière de respect des principes fondamentaux de gestion environnementale dans un Code de conduite des fournisseurs. Le Code s'applique aux relations des fournisseurs avec leurs propres employés, sous-traitants, et tout autre tiers prestataire des entités et organisations faisant partie du contrat.

Dans le cadre de cet accord, le Groupe tente de mettre à profit son influence afin d'accroître le dialogue et l'engagement en faveur de pratiques environnementales responsables au sein de sa chaîne d'approvisionnement.

(1) Rothschild & Co définit la source de papier comme étant durable si elle est estampillée par au moins l'un de ces standards : *Forest Stewardship Council* (FSC), *Programme for the Endorsement of Forest Certification* (PEFC) ou constituée à base de matériaux recyclés à 100%.

5.3.5 Engagement des collaborateurs

En 2021, le Groupe a su tirer profit de certaines occasions pour **développer la sensibilisation et l'engagement des collaborateurs** en matière de bonnes pratiques environnementales.

Les campagnes de sensibilisation des collaborateurs en 2021

Focus	Initiatives
Accompagner la transition vers une économie bas-carbone	<ul style="list-style-type: none"> Semaines d'Action pour le Climat : campagne de sensibilisation autour des risques liés au changement climatique. Le programme incluait : <ul style="list-style-type: none"> – l'intervention d'un expert scientifique visant à démystifier la science du climat ; – une table ronde avec des experts internes sur l'impact et la prise en compte du changement climatique dans les différentes lignes de métiers du Groupe ; – l'organisation d'ateliers de la Fresque du Climat permettant d'apprendre et de comprendre les moteurs du changement climatique ; et – l'annonce de l'ambition zéro émission nette pour les opérations du Groupe et le développement d'un nouveau partenariat philanthropique en soutien à la lutte contre les effets du changement climatique (se référer aux Sections 5.3.4 et 5.3.6 du présent rapport). Enquête auprès de l'ensemble des collaborateurs pour mieux comprendre leurs habitudes de déplacements pour se rendre sur leur lieu de travail Ateliers sur le changement climatique auprès d'environ 270 participants
Préserver et protéger la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> Communications d'informations ciblées via l'intranet du Groupe visant à influencer les comportements des collaborateurs pour limiter l'impact environnemental du Groupe Journée mondiale pour l'environnement : campagne de sensibilisation axée autour de la perte de biodiversité, incluant des entretiens avec des experts du WWF et de Cool Earth Tous les bureaux sur le continent Américain n'utilisent plus de plastiques à usage unique (article sur l'intranet du Groupe)
Influencer les comportements des collaborateurs pour limiter l'impact environnemental du Groupe	<ul style="list-style-type: none"> Campagnes de sensibilisation avec pour thématiques : <ul style="list-style-type: none"> – les principaux facteurs de l'empreinte environnementale du Groupe ; – encourager l'utilisation de la technologie pour la collaboration et les échanges ; – comprendre comment éviter le plastique à usage unique inutile et reconsidérer les habitudes d'impression ; – l'offre de test et de conseils pour réduire son empreinte carbone individuelle ; et – une formation aux calculs de l'empreinte environnementale des opérations de l'entreprise.

5.3.6 Partenariats philanthropiques : R&Co4Generations

R&Co4Generations soutient des initiatives environnementales qui visent à apporter des solutions durables et à impact aux problèmes engendrés par le changement climatique. L'accent est particulièrement mis sur des projets permettant d'encourager l'innovation.

Étude de cas : *World Land Trust*

World Land Trust est une organisation internationale à but non lucratif qui se consacre à la protection et à la conservation des habitats parmi les plus importants du monde, grâce à l'acquisition de terrains, des activités de reforestation et à la gestion des réserves.

Le soutien de R&Co4Generations va contribuer à l'achat de plus de 10 000 hectares de terres en Amérique du Sud, permettant ainsi une protection durable des habitats menacés par la déforestation. Le financement va également permettre la formation des populations autochtones au métier de ranger, visant à patrouiller les zones protégées, surveiller la faune sauvage et seconder les chercheurs. Les rangers jouent également un rôle de sensibilisation pour leurs communautés vis-à-vis de l'écologie, notamment à travers l'animation d'ateliers dans les écoles, amenant les enfants à intégrer les questions de préservation de l'environnement dans leur réflexion dès leur plus jeune âge.

Pour plus d'informations sur les projets spécifiques de R&Co4Generations, se référer à www.rothschildandco.com.

5.4 Impact sur les collaborateurs et sur la société

5.4.1 Priorités stratégiques

Rothschild & Co s'engage à cultiver une culture de collaboration, favorisant l'inclusion et le respect des personnes, et à contribuer à une société dans laquelle chacun a la possibilité de s'épanouir. Cette section présente les initiatives, les produits et services et les politiques du Groupe qui soutiennent ces objectifs, minimisent les risques pour ses parties prenantes et permettent de dynamiser certaines opportunités commerciales dans ces domaines.

Aperçu des priorités stratégiques

Priorités	Promouvoir la diversité	Veiller au bien-être des collaborateurs	Lutter contre les inégalités
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> Attirer et retenir les meilleurs talents provenant de divers horizons Créer un environnement où l'égalité des chances et la collaboration sont de mise Développer les meilleurs talents 	<ul style="list-style-type: none"> Préserver le bien-être des collaborateurs et leur mettre à disposition un cadre de soutien 	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir l'égalité des chances pour les candidats issus de groupes traditionnellement sous-représentés Respecter les droits de l'Homme
ODD	5, 10		
Priorités dans la gestion des opérations	<ul style="list-style-type: none"> Culture inclusive Égalité des chances Représentation diverse et équilibrée Opportunités de développement ciblées, y compris autour des capacités techniques, personnelles et de <i>leadership</i> 	<ul style="list-style-type: none"> Santé physique, mentale et émotionnelle Flexibilité du travail, approche équilibrée du travail Santé et sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> Opportunités de carrière pour les jeunes issus de groupes sous-représentés Gestion des risques liés aux droits de l'Homme chez nos fournisseurs
Engagements dans les lignes de métier	Intégration des considérations en matière d'impact social dans l'offre de produits et de services, dans les politiques d'investissement et dans l'approche des mandats de conseil		
Activités philanthropiques	Soutenir les organisations qui renforcent la création d'opportunités pour les jeunes issus de milieux défavorisés		
Engagements au niveau du Groupe	<ul style="list-style-type: none"> Charte <i>Women in Finance</i> : 30% de femmes aux niveaux AD et supérieurs d'ici 2024 (Groupe) 30% de femmes membres du GEC d'ici 2027 Charte <i>France Invest for Gender Equality</i> (France) Charte <i>Advance</i> – mixité professionnelle (Suisse) 		<ul style="list-style-type: none"> Principes fondamentaux de la convention de l'Organisation Internationale du Travail <i>Modern Slavery Statement</i> (Royaume-Uni) Exclusions/<i>due diligence</i> par les lignes de métiers pour les activités peu ou non respectueuses des droits de l'Homme
Faits marquants 2021	<ul style="list-style-type: none"> 25,4% de femmes aux niveaux AD et supérieurs 13% femmes au GEC Révisions des processus d'embauche pour les jeunes diplômés >50 femmes AD/D soutenues dans le cadre du Programme mondial de parrainage Environ 1 300 collaborateurs formés à l'équilibre travail-vie personnelle et à l'inclusion Sensibilisation au partage de données personnelles pour soutenir les groupes sous-représentés >150 participants au <i>Graduate Programme</i> >230 participants au programme de promotion Enquête sur l'équilibre travail-vie personnelle et l'inclusion 	<ul style="list-style-type: none"> Technologies pour faciliter la mobilité du travail et la collaboration à distance Chartes pour le travail agile Enquêtes « <i>pulse</i> » pour suivre la satisfaction des collaborateurs Projet « <i>Workplace of the Future</i> » 16 séminaires pour le bien-être dispensés en ligne 98% des formations santé-sécurité demandées ont été réalisées 	<ul style="list-style-type: none"> Révision des critères de compétences pour les entretiens Partenariats avec <i>UpReach and Bright Network</i>, # 10000 <i>BlackInterns</i> ou <i>Sponsors for Education Opportunity</i> Nouveau Code de conduite pour les fournisseurs ciblant les potentiels risques de complicité dans les atteintes aux droits de l'Homme
Développements futurs	<ul style="list-style-type: none"> Engagement et responsabilité du <i>leadership</i> Doter les managers de compétences pour favoriser une culture inclusive dans leurs équipes Gestion active des talents et planification des successions Approche intégrée et évolutive du recrutement en début de carrière et embauches latérales Cartographie des opportunités sur différents métiers pour favoriser la diversité des talents Des opportunités d'apprentissage sous format digital, accessibles à tous les collaborateurs 	<ul style="list-style-type: none"> Élargir la disponibilité des possibilités d'apprentissage et des outils pratiques Sensibilisation aux sujets liés à la santé mentale, focalisation sur le rôle des managers dans la protection de la santé mentale et émotionnelle des collaborateurs 	<ul style="list-style-type: none"> Élargir la portée du recrutement, notamment vis-à-vis des considérations socio-économiques Intégrer l'analyse des risques liés aux droits de l'Homme au fur et à mesure de l'évolution du processus d'évaluation des risques fournisseurs tiers

5.4.2 Impact sur les opérations et sur la culture du Groupe

L'engagement et l'expertise des divers collaborateurs de Rothschild & Co sur plus de 40 sites sont essentiels au modèle économique du Groupe et pour permettre une création de valeur pour toutes les parties prenantes sur le long terme. Le Groupe s'engage à :

- permettre à tous les collaborateurs de réaliser leurs aspirations personnelles et professionnelles et d'avoir accès à des opportunités de croissance sur le long terme ; et
- offrir un environnement inclusif, favorable à la collaboration et où la diversité et les différences de perspective sont valorisées.

Gouvernance : La stratégie en matière de ressources humaines est établie par le Gérant. Le Comité Exécutif du Groupe, les fonctions de direction au sein des différents métiers du Groupe et les fonctions support sont assistés par la fonction RH Groupe et des experts au niveau des lignes de métier afin de mettre en œuvre les pratiques en matière de RH propres à leurs activités. Le Directeur des Ressources Humaines du Groupe est membre du Comité Exécutif du Groupe et du *Group Operating Committee*. De plus, le Comité Égalité et Inclusion du Groupe (Global Balance & Inclusion Committee), coprésidé par l'un des *Managing Partners* de Rothschild & Co Gestion, conseille le Comité Exécutif du Groupe et la direction de chacun des métiers sur les initiatives mises en place à l'échelle du Groupe.

Indicateurs clés et leurs évolutions

	2019	2020	2021
Effectif total	3 559	3 587	3 816
Femmes aux niveaux <i>Assistant Director</i> et supérieurs	23,5%	24,1%	25,4%
Nombre total d'heures de formation ⁽¹⁾	24 249	34 270	64 177
Embauches	609	508	808
Hommes	59%	61%	65%
Femmes	41%	39%	33%
Non précisé	-	-	2%
Promotions	409	345	430
Hommes	67%	67%	73%
Femmes	33%	33%	27%
Jeunes diplômés	148	135	135
Hommes	80%	72%	77%
Femmes	20%	28%	23%
Durée moyenne des fonctions > 5 ans	41%	43%	39%
Taux de rotation du personnel	19%	14%	16%

(1) Formation en présentiel et e-learning enregistrées de manière centrale. Les données 2019 sur la formation couvrent la France et le Royaume-Uni (77% des effectifs), les données 2020 et 2021 couvrent 100% des effectifs. Les heures de formations pour les jeunes diplômés (*Graduate Training*) ont été incluses pour la première fois en 2021.

Diversité et inclusion

Rothschild & Co prône un environnement inclusif, favorable à la collaboration et où la diversité et les différences de perspective sont valorisées.

Pour ce faire, le Groupe s'appuie sur des politiques et l'offre d'avantages (définis le cas échéant dans les manuels pour les collaborateurs de chaque bureau), conçus de manière à offrir la **même égalité des chances à tous**. Les entités du Groupe souhaitent recruter et récompenser les talents en fonction de leur expérience et potentiel d'évolution, en veillant à trouver le meilleur candidat pour un poste et à l'accompagner dans son développement personnel.

En 2021, le Comité Égalité et Inclusion a lancé plusieurs nouvelles initiatives, visant à encourager une **culture inclusive** :

- un atelier pilote destiné aux dirigeants et aux principaux prescripteurs, visant à explorer un éventail d'avantages dont bénéficient (ou non) certains individus et les différents impacts que cela engendre ;
- un atelier sur les principes fondamentaux autour de l'inclusion, suivi par 50% des collègues de grade *Senior Associate* et en dessous dans le monde, afin d'en apprendre plus sur les

concepts de similarité, des biais de stéréotype et de découvrir des techniques conscientes pour supprimer ses propres biais lors des prises de décisions et contribuer à une culture plus inclusive ;

- un module destiné aux gérants d'équipes visant à souligner les bénéfices de la différence (qu'elle soit de perspectives, d'expériences, de styles) sur la créativité et la performance d'une équipe, et rappeler le rôle des *managers* dans la mise en place des conditions nécessaires à la performance optimale de tous les membres de l'équipe ;
- le lancement d'un cadre de critères en termes de compétence pour les entretiens à tous les niveaux ainsi que d'une formation sur l'application des principes d'inclusion lors des entretiens, pilotée au Royaume-Uni et qui sera adoptée aux États-Unis, en Suisse, en Allemagne, au Moyen-Orient et en Espagne en 2022 ; et
- la poursuite d'un programme pilote de mentorat inversé où les membres du Comité Égalité et Inclusion du Groupe sont mentorés par des Associés de l'ensemble du Groupe qui partagent ouvertement leurs perspectives et expériences, avec pour but d'identifier certains moyens pouvant contribuer à une évolution de la culture dans l'ensemble du Groupe.

Les **réseaux et alliances** de collaborateurs, tels que *EMbrace* au Royaume-Uni ou le réseau *LGBT*, représentant différents groupes de collaborateurs dans l'entreprise, sont parrainés par le Comité Égalité et Inclusion du Groupe (*Global Balance and Inclusion Committee*) et constituent un élément important de la culture de Rothschild & Co. Ils jouent un rôle fondamental dans la stratégie pour l'Égalité et l'inclusion (*Balance & Inclusion*), car ils permettent de développer des liens, de sensibiliser les collaborateurs et d'assurer une représentation plus équitable. Ceci est au cœur de la position du Groupe qui souhaite proposer un lieu de travail diversifié et inclusif.

En mai 2021, une **enquête menée auprès des collaborateurs** sur l'équilibre travail-vie personnelle et l'inclusion a permis de mesurer l'efficacité des actions initiées par le Groupe pour créer un environnement de travail qui soit équilibré et ouvert à tous, et d'accueillir les réflexions et les suggestions des collaborateurs. Les résultats de l'enquête 2021 ont révélé qu'une grande majorité des collaborateurs considèrent leur environnement de travail comme inclusif et ont permis au Groupe d'identifier des pistes de réflexion pour les prochaines années.

Le Groupe a pour ambition d'assurer une **représentation équilibrée** et d'accroître la diversité de perspectives et d'expériences à tous

les niveaux, et plus particulièrement aux niveaux les plus élevés, où l'impact sur la prise de décision est plus direct.

Reflet de cette ambition, Rothschild & Co a signé la Charte *Women in Finance*, à travers laquelle il s'engage à ce que les femmes représentent 30% des collaborateurs aux niveaux *Assistant Director* ou supérieurs à l'échelle du Groupe d'ici 2024. Cet engagement se décline en objectifs aspirationnels pour chacune des lignes de métier, qui ont à leur tour accéléré leurs efforts, notamment en termes d'attraction, de rétention et de développement des talents.

Au 31 décembre 2021, 25,4% des collaborateurs au niveau *Assistant Director* et supérieurs dans le monde étaient des femmes (contre 24,1% en 2020).

Par ailleurs, le Gérant s'est fixé pour objectif d'atteindre 30% de femmes au sein du Comité Exécutif du Groupe d'ici 2027. Au 31 décembre 2021, 13% des membres du Comité Exécutif du Groupe sont des femmes.

La poursuite des progrès dans ce domaine est essentielle à la réussite future du Groupe, tant pour l'attraction et la rétention des talents les plus performants, que pour la garantie des meilleurs résultats aux clients.

Partenariats et engagements publics

Organisation partenaire	Engagement
Charte <i>Women in Finance</i>	N.M. Rothschild & Sons Limited est signataire depuis 2019 – engagement étendu à l'ensemble du Groupe
<i>The Mentoring Foundation</i> FTSE 100® <i>Cross Company Mentoring</i>	N.M. Rothschild & Sons Limited est un partenaire de longue date de <i>The Mentoring Foundation</i> , et soutient le <i>FTSE-100 Cross Company Mentoring Executive Program</i> et le <i>Next Generation Women Leaders Program</i>
Initiative : <i>The Diversity Project</i>	N. M. Rothschild & Sons Limited est devenu membre en 2021
Charte : <i>France Invest for Gender Equality</i>	Rothschild Martin Maurel SCS et Five Arrows Managers SAS sont signataires depuis 2020
Charte : <i>Advance</i> – pour la mixité dans l'entreprise	Rothschild & Co Bank AG est signataire depuis 2020

Afin d'assurer qu'aucun traitement discriminatoire n'ait lieu au niveau des décisions de recrutement, de développement de carrière et de rémunération, Rothschild & Co s'engage à travailler en étroite collaboration avec les collaborateurs en situation de handicap et des conseillers experts en santé du travail afin de leur apporter les ajustements et les conditions nécessaires qui leur permettent de réussir et de s'épanouir sur leur lieu de travail.

Un nouveau plan de **recrutement** a été initié en 2021 avec pour objectif d'apporter des changements importants sur le long terme, visant à renforcer les efforts du Groupe en termes d'attraction et de création d'un vivier de talents diversifié et à assurer la représentation de divers parcours, de divers modes de pensées et d'expériences des collaborateurs qu'il attire.

Cela comprend :

- le pilotage de nouveaux guides d'entretien et d'évaluation pour un processus de sélection équitable et inclusif à l'échelle mondiale - qui sera déployé en 2022 - en s'appuyant sur une approche cohérente, permettant de tester les compétences clés de façon équitable tout au long du processus ; et
- une augmentation du recrutement direct pour les embauches de profils expérimentés, ce qui permet d'adapter l'approche du recrutement aux exigences des lignes de métiers et d'assurer la prise en compte d'un ensemble de candidats aux profils variés. En 2021, 36% des nouvelles embauches directes étaient des femmes.

Rothschild & Co met également l'accent sur un certain nombre d'initiatives à l'échelle mondiale, visant à promouvoir une représentation équilibrée dans tous les programmes de recrutement en début de carrière.

Présentation des initiatives et des partenariats pour le recrutement en début de carrière

Événements et ateliers organisés par <i>Women in Finance</i>	Accompagner le développement de carrière des femmes pour identifier les talents à un stade précoce et permettre aux étudiants d'acquérir des connaissances sur les différents aspects d'une opération de fusion-acquisition, ainsi qu'améliorer leurs compétences techniques et de présentation.
<i>UpReach</i>	<i>UpReach</i> accompagne plus de 2 000 étudiants pour leur assurer des emplois de haut niveau, en partenariat avec des <i>City firms</i> , contribuant à élargir les horizons, à élever les aspirations et à permettre aux étudiants issus de milieux économiquement défavorisés, de développer leurs compétences, leur réseau et d'avoir toutes les chances pour réussir.
<i>Bright Network</i>	<i>Bright Network</i> aide les entreprises à attirer un vivier diversifié de candidats issus de groupes traditionnellement sous-représentés.
<i>#10000BlackInterns</i>	<i>#10000BlackInterns</i> est une initiative destinée à accroître la représentation des talents noirs dans les métiers de l'investissement. L'initiative vise à contribuer à transformer les horizons et les perspectives de nombreux jeunes noirs, en leur offrant des possibilités de formation et de développement, ainsi qu'une expérience professionnelle rémunérée.
<i>GTI Target Jobs</i>	Il s'agit du réseau d'employeurs et d'universités le plus important au Royaume-Uni et en Irlande. Il propose des profils d'employeurs, des stages, des placements et des opportunités pour les diplômés, et soutient les étudiants dans leurs apprentissages, leurs orientations de carrière, et dans le développement de compétences pour trouver leur rôle.

En 2021, Rothschild & Co a révisé son **Global Sponsorship Programme**, qui accompagne des femmes talentueuses et performantes aux niveaux *Assistant Director* ou supérieurs et susceptibles de progresser au sein de l'organisation dans leurs orientations de carrière. Cela a permis au Groupe d'identifier de nouvelles opportunités d'évolutions au cours de l'année 2022.

Le Groupe a également poursuivi ses efforts en matière de **collecte de données personnelles** visant à mieux comprendre la **composition de ses effectifs et leurs profils** en invitant les collaborateurs à partager des données d'auto-identification (lorsque la législation locale le permet). Au fil du temps, cela devrait permettre au Groupe de mieux identifier les possibilités d'amélioration en vue d'assurer une représentation équilibrée et inclusive à travers le Groupe, notamment en termes d'appartenance ethnique et de milieu socio-économique.

Seules les qualifications et les compétences nécessaires au rôle seront un critère de choix dans les **promotions et les récompenses de performance**. Une révision annuelle des salaires pour l'ensemble des collaborateurs permet de s'assurer de l'absence d'écart de rémunération au sein du Groupe entre collaborateurs occupant des fonctions similaires. Afin de garantir la transparence pour l'ensemble des collaborateurs les politiques de promotion sont disponibles sur l'intranet du Groupe et sont appliquées par les comités des divisions qui supervisent les promotions au niveau mondial. Le Groupe est soucieux d'assurer une représentation équilibrée dans ces comités ainsi qu'aux Comités *Benchmarking* lors du processus d'évaluation des performances.

Attraction et développement des talents

Identifier, développer les talents et encourager les collaborateurs à tirer le meilleur parti de leur carrière est l'un des principaux axes de la stratégie de Rothschild & Co. Au cours de l'année 2021, le Groupe a engagé plus de 800 nouveaux collaborateurs, et le taux de rotation du personnel était de 16% (contre 14% en 2020). Le Groupe s'engage à attirer et à retenir les individus à fort potentiel, déterminés à progresser et faisant preuve d'un bon esprit d'équipe. Il s'engage aussi à offrir à tous les employés des possibilités de formation et de développement les aidant à maximiser leur potentiel en acquérant les compétences requises pour atteindre les objectifs de l'entreprise, et pouvoir progresser dans leur carrière.

Les diplômés, stagiaires et apprentis jouent un rôle crucial dans la construction de l'entreprise dès leur premier jour et ce tout au long de leur carrière au sein du Groupe. Lors du **recrutement** de professionnels expérimentés, le Groupe mise sur des profils pouvant apporter une certaine force intellectuelle, offrir une perspective singulière et démontrer une véritable passion pour leur métier, ainsi que l'envie et la détermination à délivrer de façon constante des services d'excellence.

La perturbation de l'environnement physique de travail subie au cours des 18 derniers mois a modifié l'approche du Groupe en matière de recrutement et de gestion des programmes de carrière, nécessitant des solutions créatives et virtuelles pour attirer les meilleurs talents en début de carrière. L'introduction d'une nouvelle plateforme virtuelle comme centre d'évaluation permet de recréer des conditions similaires à celle d'une expérience en personne, et assure un processus de sélection juste et inclusif. À Londres, le programme de stages d'été ainsi que les programmes de formation des diplômés à travers le monde ont été conçus sous forme hybride, c'est-à-dire à la fois virtuels et en salle de classe.

Rothschild & Co propose un certain nombre de programmes de **formations structurées** :

- les programmes de formations et de stages au sein des divisions de Conseil financier, Banque privée et Gestion d'actifs et Capital investissement et Dette privée, sont destinés à la fois aux étudiants en dernière année d'études universitaires et à ceux étant déjà diplômés. Plus de 250 stages rémunérés ont été proposés en 2021, avec un taux de conversion de plus de 40% de ces programmes vers des postes de niveau supérieur ;
- les programmes de promotion sont conçus pour s'assurer que les collègues suivant les principales étapes de promotion reçoivent une formation spécifique leur permettant d'être des leaders performants. 238 *Associates* et *ADs/VPs* nouvellement promus ont été invités à participer en 2021 ; et
- les *Managing Directors* nouvellement promus bénéficient eux aussi d'un accompagnement individuel sur plusieurs mois, centré à la fois sur leur carrière et sur leur capacité de *leadership*.

Tous les collaborateurs du Groupe ont accès à des programmes de développement de carrière, spécifiques à chaque ligne de métier et à chaque étape de carrière. Les programmes de développement des compétences techniques et personnelles des Analystes et des Associés s'appuient sur les formations dispensées dans le cadre du *Graduate Programme*. Les retours réguliers sur l'évolution de carrière permettent aux Analystes et aux Associés de se concentrer sur leur développement. En 2021, toutes les formations ont été dispensées virtuellement, ce qui a permis un meilleur accès à la formation des collègues à travers le monde, avec un nombre total d'heures de formation de 64 177 heures (couvrant 100% des effectifs). La formation a couvert des sujets tels que le juridique et la conformité, la sécurité de l'information, la sensibilisation commerciale, le management et le *leadership*, l'efficacité personnelle, la communication, le bien-être au travail, les compétences techniques, la diversité et l'inclusion, la santé et la sécurité, la continuité opérationnelle, la sécurité et la gestion de crise ainsi que la gestion de la relation client.

L'identification des talents et la planification des successions ont été des priorités majeures pour toutes les lignes de métier en 2021 et ont été complétées par le lancement du module « *Workday Talent* ». Les plans de succession des postes de direction de toutes les divisions ont été examinés et actualisés, et les plans de carrière, les initiatives de développement et les plans de recrutement d'individus clés ont été mis en place, le cas échéant.

La gestion de la performance est essentielle à la réussite de la stratégie du Groupe en matière de ressources humaines. Les retours sur la performance de chacun des collaborateurs sont encouragés régulièrement tout au long de l'année. Les performances sont formellement évaluées à la fin de chaque année et aident à contribuer au développement de carrière des collaborateurs. En 2021, 88% ⁽¹⁾ des collaborateurs du Groupe ont bénéficié d'une revue de performance. Le modèle de carrière de Rothschild & Co reflète les principes directeurs du Groupe et fournit à tous les collaborateurs un ensemble d'exigences claires et cohérentes adaptées à toutes les divisions, zones géographiques et aux différents parcours professionnels.

Conscient de l'impact du travail à distance, rendant plus difficiles l'intégration et le développement des équipes, le Groupe a renforcé son soutien aux équipes, notamment au travers de l'utilisation d'outils psychométriques, d'ateliers de coaching et de résolution de problèmes.

Bien-être des collaborateurs

Rothschild & Co s'engage à préserver et à veiller à la santé et au bien-être de tous ses collaborateurs, ainsi qu'à leur mettre à disposition un cadre de soutien pour assurer leur bien-être personnel et professionnel, malgré les exigences du monde du travail d'aujourd'hui.

Le Groupe a pour objectif de veiller à fournir les informations et méthodes de support permettant à tous les employés de gérer au mieux et de manière proactive leur propre santé. La stratégie du Groupe en matière de bien-être au travail couvre les préoccupations liées au bien-être de la famille et de la santé mentale, physique et financière. Pour soutenir le programme en interne, les collaborateurs bénéficient d'une gamme de services et d'avantages en matière de santé, tels que le *Employee Assistance Programme* au Royaume-Uni, et l'accès à des prestataires de santé et de santé du travail qui visent à assurer leur bien-être général au sein de différents bureaux.

L'application *Unmind*, un service confidentiel proposant des outils faciles à utiliser et ayant été testés cliniquement, permet d'accompagner les collaborateurs du monde entier dans la gestion des facteurs pouvant impacter leur santé, de l'amélioration du sommeil à la méditation en passant par la gestion du stress.

Les bureaux du monde entier travaillent ensemble afin d'identifier les sujets communs les plus fédérateurs et pertinents. En 2021, le Groupe a organisé 16 sessions virtuelles autour de sujets de santé physique et mentale et sur le bien-être (par exemple, la prévention du cancer, les troubles du sommeil, la santé mentale, la ménopause au travail et les habitudes de santé) à l'intention de tous les employés et a mis les enregistrements de ces sessions à la disposition de tous les collaborateurs dans le monde. Une lettre d'information régulière dédiée au bien-être et diffusée dans le monde entier apporte des éclairages sur la nutrition, le bien-être physique et mental.

La pandémie mondiale a agi comme catalyseur de changement des attitudes et des pratiques de travail plus flexibles. Le retour progressif des collaborateurs à leur lieu de travail partout dans le monde a été l'occasion pour le Groupe de commencer à intégrer des modes de travail plus agiles et de considérer en faire de nouvelles normes de travail sur le long terme. Alors que certains collaborateurs disent mieux faire leur travail au bureau, certains se sentent plus productifs lorsqu'ils travaillent à distance. Le Groupe considère donc que rester agile et flexible concernant les modes de travail est ce qui convient le mieux à ses collaborateurs, et ce qui permettra à chacun d'être efficace et dynamique de façon à fournir un service client exceptionnel.

En 2021, une approche **Agile Working** a été lancée pour l'ensemble du Groupe. Elle comporte un ensemble de principes établis :

- (1) les bureaux restent le lieu de travail principal pour plusieurs raisons importantes, notamment le travail en équipe, la collaboration et le développement. Toutefois, les modes de travail doivent permettre une flexibilité suffisante pour travailler à distance ou en souplesse ;
- (2) le maintien d'un service client exceptionnel est primordial, mais les collaborateurs doivent être basés à l'endroit où ils sont les plus productifs et les plus efficaces, sans pour autant négliger la valeur des contacts individuels et en personne ;
- (3) chacun peut choisir et chacun a le droit de demander, d'intégrer des principes de travail agiles dans sa semaine de travail ou sa journée de travail ;
- (4) le travail à distance devrait être discuté et convenu avec la direction pour assurer l'efficacité et la productivité ; et,
- (5) les pays et les divisions élaborent individuellement leurs propres chartes pour aider à guider l'ensemble de leurs collaborateurs.

De plus, un projet dédié à la création d'une « **Workplace of the Future** » vise à revoir l'organisation physique du lieu de travail dans le futur, afin de s'assurer que les bureaux répondent aux besoins d'aujourd'hui et de demain de tous les collaborateurs. Le Groupe établira un schéma directeur de principes et de paramètres communs de conception du lieu de travail visant à établir du lien entre les collaborateurs, qui pourra être décliné en fonction des considérations régionales et culturelles. Une série de projets pilotes sera testée, afin de vérifier les principes de conception sur le lieu de travail en 2022.

(1) Les collaborateurs ayant rejoint Rothschild & Co à partir du 1^{er} octobre de l'année concernée ne sont pas inclus dans le processus d'évaluation de performance.

Plusieurs politiques du Groupe visent à favoriser l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie personnelle des collaborateurs, et à accroître ainsi leur performance et leur productivité. La politique du Groupe pour le travail flexible permet d'échanger sur l'aménagement des horaires variables, la réduction du temps de travail et le partage des fonctions. Un certain nombre de politiques reconnaissent certaines occasions où les employés doivent s'absenter du bureau, comme pour une période de congé sabbatique, pour assurer la prise en charge d'une personne dépendant d'eux ou pour prendre des congés exceptionnels.

En mai 2021, une enquête menée auprès des collaborateurs sur l'équilibre travail-vie personnelle et l'inclusion a permis de mesurer l'efficacité des actions initiées par le Groupe pour créer un environnement de travail qui soit équilibré et ouvert à tous, et d'accueillir les réflexions et les suggestions des collaborateurs. Cela a été complété par des enquêtes « pulse » régulières au sein des équipes de Conseil financier afin de pouvoir suivre et évaluer les pratiques de travail de manière plus continue.

Santé et sécurité

Rothschild & Co s'efforce de respecter toutes les lois et réglementations locales en vigueur en matière de santé et de sécurité afin de fournir un environnement de travail sain et sûr.

Gouvernance : Le Comité Environnement, Santé et Sécurité du Groupe est directement rattaché au Comité Exécutif du Groupe et conseille les lignes de métier sur leurs politiques et initiatives. Un responsable Groupe dédié à la Santé et la Sécurité est chargé de coordonner les activités au niveau du Groupe. La mise en œuvre des activités de gestion de la santé et de la sécurité dans chaque bureau est assurée par les Responsables de la Santé et de la Sécurité désignés localement.

La politique du Groupe en santé et sécurité définit la norme de conformité pour les bureaux à travers le monde, et vise à renforcer et à améliorer encore les exigences de conformité en matière de santé et de sécurité dans tous les bureaux. Pour plus d'informations sur la politique et les initiatives en matière de santé et sécurité, se référer à la Section 5.6 du présent rapport.

Droits de l'Homme

Rothschild & Co a pour objectif d'offrir un **environnement de travail exempt de toute forme de harcèlement, d'intimidation, de discrimination** ou de comportement considéré comme inacceptable. Cet engagement s'applique à tous les domaines de l'emploi, y compris les recrutements, les conditions de travail, les formations, les évolutions de carrière, les promotions, les mutations, les licenciements, les réembauches, les avantages sociaux, les rémunérations, les prestations de retraite et les résiliations de contrats de travail. Les politiques du Groupe et le Code de conduite⁽¹⁾ de Rothschild & Co visent à garantir que l'entreprise n'exerce aucune forme de discrimination illégale à l'embauche en raison de l'âge, du handicap, de l'identité sexuelle, de l'orientation sexuelle, de l'état civil et du statut de partenariat civil, de la grossesse et de la maternité, de la paternité, de l'origine ethnique,

de la nationalité, de la religion et des croyances. L'entreprise promeut une culture d'ouverture, permettant ainsi aux employés de soulever toute préoccupation de conformité, juridique, ou éthique, y compris celles liées à toute violation des droits de l'Homme. Les politiques de réclamation sont fixées par chacun des bureaux selon la loi locale de l'emploi en vigueur.

Les politiques du Groupe reflètent les principales dispositions des principes fondamentaux de la Convention de **l'Organisation Internationale du Travail (OIT)**, telles que, par exemple, celles relatives à l'élimination de toutes les formes de travail forcé, à l'abolition du travail des enfants, à la suppression de toutes les formes de discrimination en matière d'emploi et de profession, et en matière de respect de la liberté d'association et de négociation collective.

Au-delà de sa sphère opérationnelle directe, Rothschild & Co est conscient des risques potentiels d'association ou de complicité indirecte dans la violation des droits de l'Homme **à travers ses fournisseurs**. En 2021, le Groupe a publié ses attentes en matière de respect des droits humains fondamentaux dans un Code de conduite fournisseurs, applicable aux fournisseurs tiers de biens ou de services au Groupe. Ces attentes sont en accord avec les engagements pris vis-à-vis du Pacte mondial des Nations Unies dans le but d'éviter toute complicité dans les atteintes aux droits de l'Homme via sa chaîne d'approvisionnement. Le Code s'étend aux relations du fournisseur avec ses propres employés et sous-traitants, ou tout autre tiers, entité ou organisation lié au fournisseur et faisant partie du contrat. Dans le cadre de cet engagement, le Groupe utilise son influence pour accroître la communication et l'engagement et encourager des pratiques responsables au sein de sa chaîne d'approvisionnement.

Rothschild & Co s'engage à **lutter contre l'esclavage moderne sous toutes ses formes**. Des mesures adéquates sont prises pour veiller à l'absence totale d'esclavage et de traite des êtres humains dans les activités de Rothschild & Co et pour gérer le risque afférent dans les chaînes d'approvisionnement. À titre d'exemple, un groupe de travail sur l'esclavage moderne a été créé au Royaume-Uni. Il se réunit au cas par cas et œuvre tout au long de l'année pour examiner les risques d'esclavage moderne et les mesures envisageables pour atténuer ces risques.

Le Groupe a, par le passé, eu l'occasion de constater que le risque le plus élevé d'exposition à l'esclavage moderne dans ses chaînes d'approvisionnement était localisé dans le secteur hôtelier de certains pays où l'esclavage moderne est particulièrement répandu. Le Groupe remarque que les voyages d'affaires ont considérablement diminué depuis 2020 et, par conséquent, l'exposition du Groupe à ce risque également. L'entreprise maintient une liste préférentielle des hôtels qui ont convenu d'adhérer aux dispositions de la loi de 2015 sur l'esclavage moderne. Habituellement, des critères sont utilisés pour évaluer le risque d'esclavage moderne chez les fournisseurs en fonction du secteur dans lequel ils opèrent, et de la juridiction où ils opèrent ou sont incorporés, et la liste des juridictions à haut risque est collée avec la référence à l'indice mondial *Global Slavery Index*. De plus, le Groupe étudie des sources alternatives afin que ses points de référence restent à jour.

(1) Pour plus d'informations, se référer au Code de conduite du Groupe (<https://www.rothschildandco.com/fr/developpement-durable/pratiques-commerciales/>).

5.4.3 Activités d'engagement des collaborateurs

Communiquer sur les progrès réalisés et les perspectives et encourager les retours et la participation des collaborateurs sont deux facteurs essentiels pour maintenir leur engagement et leur implication, notamment sur des questions sociales.

Aperçu des activités d'engagement des collaborateurs

Thème	Initiative
Diversité et Inclusion	<ul style="list-style-type: none"> • Journée internationale de la femme (#chosetochallenge) : événements divers célébrant la contribution des femmes dans le Groupe, la participation d'invitées extérieures, de leaders de pensée ; et des ateliers visant à explorer comment prévenir les préjugés • Enquête globale pour l'équilibre travail-vie personnelle et l'inclusion et la communication de ses résultats • Campagne d'engagement pour le mois de la <i>Pride</i> • Communication des principes d'équilibre travail-vie personnelle et d'inclusion • Mises à jour régulières des résultats des enquêtes sur l'équilibre travail-vie et l'inclusion dans les <i>townhall</i> par les <i>Managing Partners</i> • Célébration du mois <i>Black History</i> • Encouragement permanent des collaborateurs à mettre à jour leurs données personnelles d'auto-identification afin d'informer le Groupe sur les profils de talents et pouvoir améliorer la stratégie, le reporting et le suivi des progrès • Déclaration pour « l'amélioration de notre culture de travail » dans le Conseil financier (courrier électronique, <i>townhall</i>, enquêtes mensuelles) • Formation annuelle en santé-sécurité à l'échelle du Groupe
Bien-être	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler efficacement de la maison : ressources mises à disposition sur l'intranet • Santé mentale, santé des femmes et habitudes saines (séminaires en direct et vidéos enregistrées) • Bien-être (bulletins d'informations, articles) • Mises à jour sur les meilleures pratiques de travail agile (<i>Managing Partner townhall</i>, juin)
Santé et Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Covid-19 : sécurisation des lieux de travail, ressources mises à disposition sur la page intranet • Enquêtes auprès des collaborateurs quant au retour sur le lieu de travail et suivi des divisions • Formation en Santé-Sécurité
Lieu de travail du futur (<i>Workplace of the Future</i>)	<ul style="list-style-type: none"> • Enquête auprès de tous les collaborateurs sur la création du lieu de travail de demain « <i>Workplace of the Future</i> » • Groupes de réflexion pour comprendre les besoins et les attentes des collaborateurs en matière de bonnes pratiques agiles de travail, et quant à leurs préférences en vue d'une éventuelle nouvelle organisation des bureaux

5.4.4 Produits et services : approches d'investissement

La prise en compte de l'impact social s'inscrit dans le cadre commun d'investissement responsable convenu par les entités d'investissement et s'intègre encore davantage dans les stratégies d'investissement responsable de chaque entité, telles que détaillées à la Section 5.2.1 du présent rapport.

Un certain nombre de politiques d'investissement convenues au niveau du Groupe prennent en compte les considérations sociales :

- politique d'investissement relative aux Principes Fondamentaux : Rothschild & Co n'investira pas dans des sociétés liées à :
 - des violations sérieuses des droits de l'Homme,
 - des violations graves des droits des personnes en zones de guerre ou de conflit,
 - des pratiques de corruption flagrante, ou
 - d'autres violations particulièrement graves de normes éthiques fondamentales identifiées par des sources tierces crédibles.
- politique d'investissement relatives aux armes controversées : exclusion des investissements dans des sociétés qui conçoivent et produisent des armes à sous-munitions et/ou des mines terrestres conformément au Traité d'Oslo (2008) et à la Convention d'Ottawa (1997) ;
- politique d'investissement relative au secteur du charbon thermique : lorsqu'elles s'engagent auprès d'entreprises au-delà des seuils autorisés, les équipes d'investissement demandent des données sous-jacentes quantitatives démontrant la crédibilité de la stratégie de sortie, incluant la prise en compte des aspects sociaux.

Les équipes d'investissement portent une attention particulière **aux controverses sociales** et à certains **indicateurs de performance sociaux**. Pour les émetteurs côtés, le suivi des controverses et des scores ou indicateurs sociaux permet de renforcer le processus d'engagement et de gérer *in fine* l'exposition aux entreprises.

Pour les investissements non cotés, les équipes de Merchant Banking accompagnent la mise en œuvre de pratiques sociales et de gouvernance fortes au sein des entreprises investies grâce à leur accès privilégié aux équipes de direction.

La plupart des entités de Rothschild & Co ont intégré des indicateurs de performance sociaux dans leur rapport type sur les fonds, soutenant la diffusion des bonnes pratiques entre les équipes d'investissement et les clients et stimulant la génération de thèmes d'engagement sociaux.

La plupart des entités identifient des sujets de discussion avec les sociétés investies. Lors de **réunions d'engagement** régulières ou de discussions avant et après les assemblées générales, les équipes d'investissement de certains métiers sont en mesure de pousser des sujets spécifiques, identifiés comme particulièrement importants pour l'entreprise investie.

En outre, les entités du Groupe mènent des initiatives collectives répondant aux enjeux sociaux ou de gouvernance, par exemple :

- Rothschild & Co Bank AG et « *Advanced Gender Equality in Business* » ;
- Rothschild Martin Maurel est membre du « Cercle Robeco pour une Banque Privée durable » ; et
- Rothschild & Co Asset Management Europe est membre fondateur de la coalition « *Investors for a just transition* » lancée par *Finance for Tomorrow*.

Plusieurs entités d'investissement ont lancé des **produits d'investissement spécifiques** visant un plus grand impact social en proposant une offre dédiée :

Présentation des produits d'investissement à thématique sociale

Entité	Produit	Thème
AM Europe	Le fonds R Co 4Change Inclusion et <i>Handicap Equity</i> définit des indicateurs d'impact spécifiques qui sont pris en compte dans le processus d'investissement. Le fonds comprend une « part de partage », c'est-à-dire qu'une partie des frais de gestion est distribuée à l'association « Emeraude Solidaire » et à son projet « Café Joyeux » qui forme et emploie des travailleurs souffrant d'un handicap mental ou cognitif.	<ul style="list-style-type: none"> • Diversité • Représentation des femmes • Sécurité • Communautés • Personnes handicapées
AM US	Stratégie <i>Gender Lens</i> depuis 2018, qui a pour mission d'investir dans des entreprises qui soutiennent la mixité dans les comités de direction, au niveau de l'ensemble des cadres dirigeants, et à travers leurs politiques d'entreprise.	<ul style="list-style-type: none"> • Égalité des genres

5.4.5 Produits et services : Conseil financier

Rothschild & Co accompagne de plus en plus de clients dans leurs ambitions d'intégration des principes de développement durable dans leurs stratégies. À travers son métier de Conseil financier, le Groupe soutient des méthodes de **financement durable** pour un ensemble de causes allant de l'accès au logement, à l'accès à l'éducation, en passant par les états souverains. Rothschild & Co facilite les opportunités de fusions-acquisitions qui contribuent à une croissance inclusive.

Étude de cas : Rothschild & Co, seul conseiller de la République du Bénin pour son offre inaugurale d'obligations liées aux ODD de 500 M€

Rothschild & Co a été le seul conseil financier de la République du Bénin dans le cadre de son offre obligataire inaugurale pour les objectifs de développement durable du pays (500 M€). Avec cette transaction, le Bénin devient l'un des premiers pays au monde et le premier pays africain à émettre une obligation liée aux ODD. Les fonds levés serviront exclusivement à financer divers projets sociaux et environnementaux qui contribuent aux engagements du Bénin pour réaliser les ODD de l'ONU. En parallèle de l'opération, la République du Bénin a obtenu un partenariat unique avec le Réseau de Solution pour le Développement Durable des Nations Unies, qui fournira une assistance technique dans l'évaluation et le suivi des progrès réalisés et des efforts déployés par le Bénin pour atteindre les ODD. Le fort intérêt des investisseurs pour cet instrument innovant a permis la réalisation d'une prime d'émission négative (« greenium ») de 20 pb, la plus haute greenium jamais atteinte par un souverain.

De plus, les politiques et procédures des entités encadrant l'intégration de tout nouveau client ou mandat prennent en compte les risques potentiels liés au profil et à l'impact social des transactions conseillées. Pour plus d'informations, se référer à la Section 5.2.2 ci-dessus.

5.4.6 Partenariats philanthropiques: R&Co4Generations

À travers R&Co4Generations, Rothschild & Co soutient une variété d'organisations qui œuvrent pour atténuer et remédier aux inégalités, notamment en créant des opportunités éducatives pour les jeunes.

La fondation soutient des projets qui proposent aux jeunes des activités pour développer un large éventail de compétences et de capacités, un esprit entrepreneurial et la résilience dont ils auront besoin pour faire face aux défis du 21^e siècle avec confiance et efficacité.

En 2021, R&Co4Generations a soutenu près de 50 organisations qui œuvrent pour une plus grande égalité en faveur de personnes fragilisées.

Étude de cas : Bibliothèques Sans Frontières

Bibliothèques Sans Frontières (BSF) œuvre à l'international pour faciliter l'accès à l'éducation, à la culture et à l'information des personnes en situation de précarité, en leur donnant les moyens de faire des choix pour un avenir meilleur. R&Co4Generations a soutenu trois projets BSF en 2021.

Pour plus d'informations sur les projets spécifiques de R&Co4Generations, se référer au site internet du Groupe www.rothschildandco.com.

5.5 Pratiques commerciales

5.5.1 Priorités stratégiques

Rothschild & Co accorde une grande importance aux principes de bonne conduite, fondés sur la responsabilité personnelle et l'engagement dans le travail effectué, entre collaborateurs, avec les clients ou avec les partenaires. L'approche du Groupe en matière de bonne conduite de ses pratiques commerciales repose sur la gestion des risques non financiers, identifiés comme étant les plus importants pour les activités et pour les parties prenantes du Groupe.

Aperçu des priorités stratégiques

Priorités	Culture & systèmes de conformité	Confidentialité et sécurité de l'information
Objectif	Définir des normes de conduite communes à toutes les personnes travaillant pour le Groupe afin de limiter les risques et potentielles atteintes à la réputation	Gérer les risques liés à la sécurité et à la confidentialité des données et préserver l'intégrité des données des clients et partenaires pour honorer la confiance des parties prenantes du Groupe
ODD	16	
Priorités dans la gestion des opérations	Faire face aux risques relatifs aux : <ul style="list-style-type: none"> • Conflits d'intérêts • Blanchiment de capitaux • Corruption • Sanctions ou de financement du terrorisme • Abus de marché • Lobbying et dons politiques 	Faire face aux risques relatifs à : <ul style="list-style-type: none"> • La protection des données personnelles • La confidentialité des données • La sécurité informatique et de l'information
Engagements publics	<ul style="list-style-type: none"> • Code de conduite du Groupe • Code de conduite des fournisseurs 	
Politiques pertinentes	<ul style="list-style-type: none"> • Politique du Groupe en matière de lutte contre la corruption • Politique du Groupe en matière de criminalité financière • Politique du Groupe en matière de sanctions • Politique du Groupe en matière d'abus de marché • Déclaration sur les systèmes d'alerte • Politique du Groupe en matière de signalement des préoccupations et des irrégularités • Politique de Groupe en matière de <i>due diligence</i> client • Politique du Groupe en matière de conflits d'intérêts • Politique fiscale du Groupe 	<ul style="list-style-type: none"> • Politique de sécurité de l'information du Groupe • Politique d'utilisation agréée • Norme de sécurité de l'information du Groupe • Politique du Groupe en matière de protection des données
Faits marquants 2021	<ul style="list-style-type: none"> • Contrôle des risques ABC pour toutes les entités • Contrôle des risques en matière de criminalité financière pour 100% des clients du Groupe • Lancement du nouveau dispositif de conformité pour les collaborateurs • Déploiement de formations en matière de prévention de la criminalité financière (AML, CTF, sanctions, évasion fiscale) 	<ul style="list-style-type: none"> • Campagnes de sensibilisation à la cybersécurité • Mise à jour de la formation annuelle sur la sécurité de l'information et la protection et confidentialité des données • Amélioration des clauses relatives au calendrier de sécurité dans les contrats des fournisseurs • Amélioration des contrôles de sécurité technique • Création d'un comité de direction pour le Cloud
Développements futurs	<ul style="list-style-type: none"> • Publication d'une mise à jour de la politique du Groupe et de la formation en matière de conflits d'intérêts • Publication d'une mise à jour de la politique et de la formation en matière d'abus de marché • Publication d'une mise à jour de la politique et de la formation en matière de systèmes d'alerte • Formation en ESG des équipes juridique et conformité 	<ul style="list-style-type: none"> • Révision du modèle de gouvernance de la sécurité de l'information • Des formations spécifiques à la sécurité de l'information pour certains départements ciblés • Amélioration des contrôles de sécurité technique

5.5.2 Culture et systèmes de conformité

Les systèmes, politiques et procédures de conformité du Groupe visent à définir des normes communes à tous les collaborateurs et individus travaillant pour le Groupe, à travers des formations obligatoires ciblées, pour lutter contre les risques liés, entre autres, au blanchiment de capitaux, à la corruption, aux sanctions, au financement du terrorisme et aux conflits d'intérêts.

Gouvernance : Le maintien de pratiques commerciales responsables est prioritaire pour le Groupe. Le financement et la mise en œuvre de systèmes robustes de conformité et de technologies, sont encadrés par des systèmes de contrôles et de gouvernance efficaces, définis conformément au cadre du Groupe en matière de contrôle interne (se référer à la Section 4 du présent rapport).

Politiques, procédures et lignes directrices

Le Code de conduite du Groupe ⁽¹⁾ présente les normes et les exigences du Groupe. Il est publié sur le site de Rothschild & Co afin de s'assurer de sa visibilité par l'ensemble des partenaires et parties prenantes externes.

Des exigences claires sont communiquées dans les politiques du Groupe ⁽²⁾. La déclaration du Groupe en matière de criminalité financière ⁽³⁾ présente un aperçu de tous les engagements énoncés par le Groupe dans ses politiques en la matière.

Chaque collaborateur est tenu de lire et de s'assurer qu'il comprend et respecte les politiques, procédures et lignes directrices du Groupe qui s'appliquent à son poste. En outre, il doit suivre toutes les formations de conformité et autres formations professionnelles obligatoires qui s'appliquent. Ceci comprend également les qualifications réglementaires pertinentes.

Dans le cadre de la procédure d'évaluation des performances et de la rémunération des collaborateurs, il pourra être fait état aux Ressources Humaines de toute non-participation aux formations obligatoires ou de tout non-respect du Code de conduite ou des politiques et procédures du Groupe.

Le Groupe dispose de procédures et politiques bien intégrées pour traiter ces risques, telles que la politique de *due diligence* clients du Groupe, des comités d'acceptation des nouveaux clients et des comités des risques propres à une région ou à une ligne de métier, qui se réunissent fréquemment pour traiter des risques pertinents et autres sujets pouvant affecter la réputation. Pour plus de détails quant à l'intégration de considérations relatives aux risques ESG dans ces procédures et politiques, se référer à la Section 5.2 du présent rapport.

Le Groupe a mis en place des systèmes de contrôle et de suivi permanent de conformité, afin d'assurer à la direction que ses processus et systèmes fonctionnent correctement. En 2021, le Groupe a également lancé un nouveau système visant à améliorer plusieurs processus de conformité relatifs à la conduite des employés (par exemple, concernant les transactions personnelles, les *Outside Business Interests*, et les cadeaux et avantages).

Abus de marché

Le Groupe a mis en œuvre des procédures spécifiques relatives aux abus de marché et au traitement des informations confidentielles ou privilégiées, qui doivent être suivies en toutes circonstances. Ces procédures sont renforcées par des formations et autres initiatives de sensibilisation, ainsi que par un suivi de conformité.

Conflits d'intérêts

L'indépendance est un principe fondamental au cœur de tous les métiers de Rothschild & Co. Les politiques et procédures sont conçues de façon à garantir que les métiers du Groupe soient en mesure d'identifier et de gérer à un stade précoce tout conflit d'intérêts avéré ou potentiel. Le principe primordial de la politique du Groupe en matière de conflits d'intérêts est que Rothschild & Co fournit un conseil objectif, non affecté par les conflits pour servir le meilleur intérêt de ses clients.

Les politiques et procédures en matière de conflits d'intérêts sont régulièrement mises à jour pour refléter les nouvelles lois et pratiques, ainsi que l'évolution des activités du Groupe. La dernière mise à jour a été effectuée en 2021.

Politique fiscale du Groupe

La politique fiscale du Groupe s'applique à toutes les entités contrôlées par Rothschild & Co.

Approuvée par le GEC, elle régit la gestion des affaires fiscales du Groupe et décrit la gouvernance et les dispositifs en place pour gérer les risques fiscaux.

La politique fiscale est par ailleurs à la disposition des collaborateurs sur l'intranet du Groupe à titre informatif.

La gestion des affaires fiscales s'inscrit dans le cadre d'une approche prudente des risques adoptée par le Groupe dans la conduite de ses activités. Aucun arrangement n'est conclu, facilité ou favorisé qui ne poursuivrait pas une finalité commerciale ou économique, qui sortirait du cadre de la faible appétence au risque du Groupe ou qui ne respecterait pas l'intention du législateur.

La politique relative aux prix de transfert appliquée par le Groupe aux transactions entre sociétés liées est déterminée conformément au principe de pleine concurrence tel que défini par les lignes directrices de l'OCDE. Elle se fonde sur une analyse fonctionnelle et économique actuelle des différents types de transactions concernées. La documentation relative aux prix de transfert est préparée conformément aux obligations locales applicables et reflète la juste rémunération devant être reçue ou payée par les entreprises intragroupes, compte tenu des tâches effectuées, des risques assumés et des actifs utilisés.

L'équipe fiscale du Groupe identifie et suit tout au long de l'année les principaux risques fiscaux en tenant compte de l'évolution des activités et de la législation fiscale en vigueur. Elle s'assure également que le modèle de contrôle du risque fiscal fait l'objet d'une mise à jour régulière et pertinente.

(1) Pour plus d'informations, se référer au Code de conduite du Groupe (<https://www.rothschildandco.com/fr/developpement-durable/pratiques-commerciales/>).

(2) Pour plus d'informations, se référer à l'ensemble des politiques du Groupe (<https://www.rothschildandco.com/fr/developpement-durable/pratiques-commerciales/>).

(3) Pour plus d'informations, se référer à la déclaration du Groupe en matière de criminalité financière (<https://www.rothschildandco.com/fr/developpement-durable/pratiques-commerciales/>).

L'équipe fiscale du Groupe collabore avec la direction financière afin de veiller au respect des obligations déclaratives fiscales et autres obligations légales. Elle entretient des relations étroites avec différents acteurs des métiers afin de s'assurer que les implications fiscales des transactions et des changements d'activité sont pleinement comprises.

L'équipe fiscale du Groupe consulte des conseils externes spécialisés sur des sujets spécifiques, dès que besoin, et échange régulièrement avec les organismes professionnels du secteur afin d'anticiper les impacts des évolutions législatives futures.

Gouvernance : La responsabilité ultime du contrôle de la politique fiscale du Groupe incombe au Comité Exécutif du Groupe. Le Comité Exécutif du Groupe a pour rôle de participer à la direction globale et à la définition de la politique du Groupe, y compris en matière fiscale. Le Directeur financier du Groupe est le membre exécutif du Comité Exécutif du Groupe en charge de la surveillance des affaires

fiscales des entités du Groupe. La gestion et la surveillance des affaires fiscales du Groupe dépendent du Responsable fiscal du Groupe qui rend compte au Directeur financier de Rothschild & Co. Le Responsable fiscal du Groupe rend compte au Comité d'Audit de Rothschild & Co au moins une fois par an sur les questions fiscales clés concernant le Groupe.

Transparence fiscale

La transparence fiscale est un enjeu stratégique pour les entreprises en raison du risque de réputation découlant de l'évasion fiscale. Des politiques de transparence fiscale (par exemple, CRS, FATCA et DAC 6) ont été mises en œuvre au sein de Rothschild & Co et s'appliquent à toutes les entités du Groupe. L'équipe Conformité & Transparence fiscale du Groupe identifie et surveille de manière proactive les principaux risques en matière de transparence fiscale au sein du Groupe.

5.5.3 Criminalité financière

Lutte contre le blanchiment de capitaux et « Know Your Client »

Comme indiqué dans la déclaration du Groupe en matière de criminalité financière, Rothschild & Co dispose de politiques et de procédures complètes et détaillées régissant la manière dont le Groupe accepte de nouveaux clients ou projets. Ces politiques et procédures couvrent les *due diligences* initiales, les recherches quant à l'identité, l'objet de la relation, l'activité escomptée, l'origine du patrimoine ou des fonds, la réputation des clients particuliers, l'actionnariat et la gouvernance des organes sociaux et autres structures juridiques.

Les *due diligences* clients constituent un élément essentiel de l'approche du Groupe en matière de lutte contre la criminalité financière (notamment le blanchiment de capitaux, la corruption, l'évasion fiscale et le financement du terrorisme). Les politiques en place sont conformes aux exigences de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), qui doivent être respectées par toutes les entités du Groupe, sauf si ces exigences entrent en contradiction avec les obligations légales ou réglementaires locales.

Rothschild & Co dispose de processus spécifiques d'acceptation de nouveaux clients, notamment des comités examinant toutes les questions relatives à l'acceptation des nouveaux clients considérés comme présentant un plus fort risque. Les informations relatives aux clients existants font l'objet d'un réexamen périodique. Les personnes politiquement exposées et les clients à haut risque font l'objet de *due diligences* renforcées et d'un examen plus fréquent. Les comités d'acceptation des clients sont composés de membres de la direction et font partie du processus de prévention des risques de réputation du Groupe. Pour plus d'informations quant à l'intégration des considérations relatives aux risques ESG dans ces procédures et politiques, se référer à la Section 5.2 du présent rapport.

Le Groupe dispose également de systèmes, contrôles et processus appropriés afin d'identifier les sanctions pertinentes ; il respecte les régimes de sanctions applicables (États-Unis, Royaume-Uni, UE et ONU). En cas de résultat positif, la sanction fait l'objet d'une enquête et est traitée conformément à la politique du Groupe en matière de sanctions. Divers systèmes sont en place au sein de l'activité de Banque privée pour assurer la surveillance des transactions. Ces outils visent à surveiller les activités transactionnelles du client afin de veiller à ce que ses comportements soient cohérents avec son profil de risque et avec les informations dont dispose le

Groupe. La surveillance des transactions est un dispositif essentiel de contrôle au sein de la lutte contre le blanchiment de capitaux (AML) et joue un rôle primordial dans la capacité des entités à identifier et signaler les activités suspectes. Les normes de surveillance des transactions du Groupe, telles que définies dans la politique CDD (*Client Due Diligence*) du Groupe, sont dictées par les exigences de la principale autorité de réglementation du Groupe, l'ACPR.

Rothschild & Co dispose de politiques et processus visant à limiter son exposition au risque de criminalité financière, notamment au blanchiment de capitaux, au financement du terrorisme et à la fraude. Des rapports réguliers faisant état des principaux signaux d'alerte de criminalité financière sont transmis aux comités de direction appropriés (par exemple, le Comité opérationnel du Groupe). La politique du Groupe relative au partage de l'information au sein du Groupe (IGIS) permet un partage plus facile et efficace de l'information relative aux questions de AML entre les régions.

L'équipe de lutte contre la criminalité financière du Groupe a mis en place un programme de surveillance et d'assurance (*Oversight & Assurance*) visant à examiner la conception et l'exécution des principaux contrôles de conformité en matière de criminalité financière qui sont opérés par les fonctions de première ligne. Ceci inclut un examen des contrôles en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et des processus de *due diligence* clients. Au travers d'une série de tests et revues thématiques, le programme de surveillance et d'assurance garantit la bonne mise en place et l'efficacité opérationnelle des contrôles de lutte contre la criminalité financière au sein du Groupe. En outre, les procédures locales sont comparées aux exigences de la politique du Groupe, afin de garantir une application correcte et cohérente de ces exigences. Ce programme s'applique à toutes les équipes de conformité dans toutes les régions et vise à fournir aux fonctions de deuxième ligne (par exemple, les équipes régionales de conformité) le cadre nécessaire pour examiner de façon indépendante l'efficacité des contrôles de première et de deuxième lignes en matière de lutte contre la criminalité financière.

La formation en matière de prévention de la criminalité financière (AML, CTF, sanctions, évasion fiscale) a été déployée auprès des employés du monde entier en deux tranches entre décembre 2021 et début 2022.

Lutte contre la corruption

Le Groupe ne tolère aucune forme de corruption. Les politiques du Groupe visent à garantir la conduite de ses activités en toute équité, honnêteté, transparence et intégrité et dans le respect des lois qui préservent la concurrence loyale en vigueur au sein des juridictions dans lesquelles le Groupe opère.

Tous les ensembles de collaborateurs du Groupe suivent régulièrement des formations obligatoires en matière de lutte contre la corruption. Il est exigé des collaborateurs qu'ils connaissent la politique du Groupe en matière de lutte contre la corruption et qu'ils y attestent. Cette politique a été mise à jour et approuvée par la direction en 2020. Elle met en place les principes énoncés au niveau mondial, tels que ceux de la Convention des Nations Unies contre la corruption. À l'occasion de la publication de la politique du Groupe en matière de lutte contre la corruption, des communications de la part des associés-gérants ont énoncé les exigences et normes auxquelles les collaborateurs sont tenus de se conformer.

Le Groupe dispose d'une équipe spécialisée dans la lutte contre la criminalité financière et dotée des ressources nécessaires. Basée à Londres, elle supervise les activités de sensibilisation, de formation, de suivi et de vérification des unités locales ayant les mêmes fonctions. Une évaluation globale des risques liés à la lutte contre la corruption est réalisée chaque année par l'équipe de lutte contre la criminalité financière du Groupe. Pour ce faire, les évaluations des risques liés à la lutte contre la corruption pour les différentes régions et lignes de métier sont collectées puis compilées en une évaluation des risques pour le Groupe. Au travers de cet exercice, Rothschild & Co s'assure que les risques liés à la lutte contre la corruption sont examinés, compris, et suffisamment atténués grâce à des contrôles solides et efficaces sur l'ensemble du Groupe. Les conclusions de l'évaluation globale des risques liés à la lutte contre la corruption contribuent également à informer le programme de lutte contre la corruption de Rothschild & Co.

Prévention de l'évasion fiscale

Le Groupe accorde la plus grande importance à ses obligations légales et réglementaires en matière de prévention de l'évasion fiscale. Un ensemble de principes et de normes relatifs aux pratiques et comportements à adopter figure dans les politiques dédiées du Groupe et les notes de pratique associées (ex : politique du Groupe relative aux *due diligence* clients, note de pratique du Groupe en matière de conformité fiscale). Tous les métiers du Groupe doivent s'assurer qu'ils disposent de politiques et/ou de procédures en vigueur conformes à ces principes.

L'évasion fiscale et les infractions qui y sont associées sont considérées comme des délits en France et sont généralement une constituante du blanchiment de capitaux. Cela signifie que tous les fonds liés à l'évasion fiscale doivent, en l'absence de preuve contraire, être considérés comme des produits d'activités criminelles. En conséquence, lorsque l'évasion fiscale est suspectée ou établie, les mêmes obligations de déclaration qu'en cas de soupçon de blanchiment de capitaux et/ou de financement du terrorisme sont applicables ; un rapport doit être adressé, sans

délai, à l'équipe de conformité locale, au *Money Laundering Reporting Officer* (ou équivalent) ou à l'équipe de lutte contre la criminalité financière du Groupe.

Comme stipulé dans la déclaration du Groupe en matière de lutte contre la criminalité financière, toutes les entités de Rothschild & Co et leurs collaborateurs doivent observer certaines normes, notamment :

- la mise en œuvre de *due diligences* clients applicables afin de minimiser le risque que le Groupe ne manipule le produit d'un délit ;
- l'identification et le signalement de tout incident faisant naître un soupçon de manipulation ou de traitement par le Groupe du produit d'un délit ;
- l'interdiction d'exploiter une relation existante avec Rothschild & Co dans le but de permettre ou de faciliter l'évasion fiscale d'un impôt légitimement dû à une autorité compétente ; et
- la mise en place de contrôles supplémentaires pour atténuer les risques de fraude fiscale (par exemple, évaluation des risques et formations pertinentes).

Lobbying et dons politiques

Comme stipulé dans la déclaration du Groupe en matière de criminalité financière, Rothschild & Co n'exerce aucune activité de lobbying. Le Groupe ne cherche pas à influencer activement les élus, les lois ou la réglementation.

Le Groupe ne fait ni n'autorise aucun collaborateur à faire en son nom aucun don d'ordre politique et le Groupe n'a aucune affiliation politique. Le Groupe ne déclare donc aucune dépense dans le registre de transparence de l'UE (ou registres équivalents).

Système d'alerte

Rothschild & Co s'engage à mener ses activités en toute équité, honnêteté et intégrité. Le Groupe exige de tous ses collaborateurs le maintien des standards professionnels et de conduite personnelle les plus élevés, conformément au Code de conduite et aux politiques et autres règles applicables du Groupe.

Le Groupe encourage tout individu à faire état, sans délai, de toute préoccupation conformément à la politique du Groupe relative au signalement des préoccupations ou irrégularités. Cette politique décrit les procédures permettant d'effectuer un signalement de façon confidentielle afin que la préoccupation puisse être évaluée et résolue de manière appropriée (système d'alerte). Cette politique a été mise à jour et approuvée par la direction en 2021, et des formations et des communications à ce sujet sont prévues pour les collaborateurs. Divers canaux d'alerte sont disponibles pour permettre de conserver l'anonymat pour les individus qui le souhaitent, notamment grâce à une ligne d'assistance indépendante (*Safecall*). Les individus faisant un signalement de bonne foi sont pleinement protégés contre d'éventuelles discriminations ou représailles. Rothschild & Co s'engage en effet à ne prendre aucune mesure à l'égard des personnes qui auront effectué un tel signalement, même si celui-ci se révèle par la suite infondé.

5.5.4 Confidentialité et sécurité de l'information

Le respect de la confidentialité est d'une importance capitale pour Rothschild & Co. Le Groupe prend les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour assurer la protection des informations confidentielles. Il exige de tous les collaborateurs la plus grande prudence lorsqu'ils traitent des informations confidentielles concernant le Groupe ou ses clients. Ces exigences sont clairement communiquées dans le Code de Conduite du Groupe.

Les entités du Groupe communiquent ouvertement avec leurs clients sur la façon dont elles utilisent leurs informations confidentielles, et notamment leurs données personnelles. La politique en matière de protection des données du Groupe définit les principes fondamentaux de protection des données à caractère personnel, traitées pour ou par le compte de Rothschild & Co. Elle contribue également à faciliter le respect des obligations légales et réglementaires applicables à la protection des données auxquelles le Groupe doit se conformer à l'échelle mondiale.

En 2021, 96% de nos collaborateurs ont suivi avec succès une formation sur la protection des données.

Lorsque les systèmes de suivi de conformité, les rapports ou les audits internes révèlent des écarts, des mesures correctives sont rapidement mises en œuvre. Les systèmes et dispositifs de contrôle sont régulièrement testés et revus afin de s'assurer qu'ils reflètent les dernières évolutions technologiques et pratiques réglementaires ou de marché.

La sécurité des informations possédées et détenues par le Groupe sur ses clients, ses collaborateurs, ses activités et ses partenaires commerciaux est primordiale pour la réussite pérenne de Rothschild & Co. Le programme mondial de sécurité des informations du Groupe vise à maîtriser les risques pouvant y être associés.

Gouvernance : Le responsable de la sécurité de l'information est chargé de définir et de mettre en œuvre le programme mondial de sécurité de l'information. Il rapporte au responsable des risques du Groupe et est soutenu par une équipe basée à Londres, dont l'expérience est spécialisée dans la conception, la construction et l'exécution des programmes de sécurité de l'information, ainsi que par des responsables régionaux de la sécurité de l'information basés à Paris, Zurich et New York.

Tout au long de l'année, l'équipe Risques de Sécurité de l'Information suit et rapporte aux Comités d'Audit et des Risques et au Comité opérationnel du Groupe des indicateurs clés et tableaux de bord des risques pour les informer des progrès de l'exécution du programme de sécurité de l'information.

La technologie progressant rapidement, les risques informatiques auxquels sont confrontées les entreprises deviennent de plus en plus complexes et sophistiqués.

Le programme de sécurité de l'information de Rothschild & Co est guidé par la politique de sécurité de l'information du Groupe. Il décrit l'ensemble des activités, des principes fondamentaux, des ressources et des structures de gouvernance qui fournissent au Groupe et à ses clients toutes les informations relatives aux services de sécurité en place. Formulant les capacités du Groupe en matière de protection de la sécurité de l'information, ce

programme permet à la direction de prendre des décisions en matière de gestion des risques. Il vise à atteindre les objectifs formulés dans la stratégie de sécurité de l'information du Groupe, soutenue par le Comité Exécutif du Groupe :

- s'assurer de la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données personnelles, données des clients et autres informations exclusives de toutes formes ;
- se prémunir contre les menaces susceptibles de nuire à la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité de l'infrastructure informatique et des systèmes d'information ; et
- s'assurer du respect permanent des exigences réglementaires.

Au cours de l'année 2021, le Groupe a investi dans une nouvelle technologie, permettant de faire migrer certains services vers le *cloud*, tels que les services de détection et de réponse des points d'accès, la centralisation des sources de connexion et le contrôle des incidents de sécurité. Les systèmes de gestion et d'exploitation des accès privilégiés ont également été durcis.

Une plateforme informatique de gouvernance, risque et conformité a été mise en place et permet de formaliser la documentation des risques cyber, de mettre en évidence la conformité aux objectifs de contrôle de la sécurité et de réaliser des analyses de tendances des incidents de sécurité.

Les analyses des résultats compilés permettent de comprendre si les procédures et les contrôles étaient efficaces lors du traitement d'un incident.

L'équipe en charge de la sécurité de l'information vise à évaluer et contrôler les potentiels risques associés à tout nouveau fournisseur. Cela passe notamment par l'ajout de clauses quant à la sécurité de l'information dans les contrats des fournisseurs sous-traitants lorsque cela s'applique, de façon à s'assurer que les fournisseurs comprennent leurs obligations vis-à-vis du traitement ou du stockage des données pour le compte de Rothschild & Co.

Depuis le début de la pandémie de la Covid-19, les mesures de protection du Groupe contre la cybercriminalité n'ont pas été significativement impactées par les changements d'accès au système induit par le placement en télétravail de la majorité des collaborateurs sur une durée prolongée. Le modèle de sécurité en place gouvernant l'accès à distance a continué d'offrir une protection adéquate des données et informations de Rothschild & Co.

L'équipe en charge de la sécurité de l'information dispense une formation en ligne sur la sécurité de l'information et la protection des données à tous les nouveaux collaborateurs ainsi qu'à l'ensemble des employés de façon annuelle. Le taux de réalisation des formations à la sécurité de l'information dispensées au sein de *Skillcast* en 2021 a été de 97%. En outre, l'équipe en charge de la sécurité de l'information mène des campagnes d'éducation ainsi que des tests d'hameçonnage réguliers à tous les collaborateurs. Les individus qui échouent à deux ou plusieurs tests d'hameçonnage dans l'année (en cliquant sur le lien ou sur la pièce jointe) reçoivent une formation supplémentaire. Des ressources complémentaires sont également mises à disposition pour l'ensemble des collaborateurs sur l'intranet du Groupe.

Les départements en charge des risques de sécurité informatique et de sécurité de l'information de Rothschild & Co contrôlent et veillent en permanence à la bonne mise en place des mesures techniques quotidiennes de sécurité. Celles-ci ont été choisies afin de répondre aux exigences du programme de sécurité de l'information. Les principaux contrôles opérés par la fonction informatique du Groupe incluent entre autres :

- la protection contre les menaces, telles que les pare-feux de réseaux et d'applications, les anti-virus et les correctifs ;
- la détection des menaces, y compris la gestion des vulnérabilités, les tests d'intrusion et la surveillance des facteurs de sécurité ;
- la gestion de l'accès à l'identité et plus particulièrement le contrôle des accès privilégiés et la vérification par email, par exemple SPF ;
- la coordination des tests de récupération après sinistre pour les centres de données, les principaux bureaux, les bureaux locaux et les sites de récupération ;

- la réponse aux incidents de sécurité ;
- un centre mondial de données certifié ISO27001 et couvert par le rapport d'assurance ISAE 3402 ;
- des mesures de vigilance visant à évaluer la maturité du contrôle de sécurité des tiers qui gèrent ou stockent des données pour le compte du Groupe ; et
- l'ajout de clauses contractuelles appropriées en matière de protection des données et de sécurité de l'information.

Gouvernance : La responsabilité de la mise en œuvre des mesures de sécurité technique incombe au responsable de la sécurité informatique du Groupe, qui est rattaché au directeur général de l'information. Il est assisté d'une équipe composée d'experts en sécurité basée à Londres. En Suisse, l'entité Wealth Management dispose d'un service de sécurité informatique indépendant, rattaché au directeur général local de l'information.

5.5.5 Engagement des collaborateurs

En 2021, le Groupe a multiplié le nombre de **campagnes de sensibilisation et de formations des collaborateurs** en matière de pratiques professionnelles responsables.

Présentation des campagnes de sensibilisation et formations des collaborateurs

Thématique	Initiative
Cybersécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Mention de l'importance de la cybersécurité (<i>Townhall</i>) • Mois de sensibilisation à la cybersécurité (campagne d'engagement, octobre) • Tests d'hameçonnage (campagne d'engagement, emails réguliers) • Formation sur la sécurité de l'information • Formation sur la protection des données
Conformité	<ul style="list-style-type: none"> • Déploiement du dispositif de conformité des collaborateurs à l'échelle du Groupe. Il vise à améliorer plusieurs processus de conformité liés au comportement des collègues (intranet, e-mails)
Lois juridiques & Conformité	<ul style="list-style-type: none"> • Introduction du Code de conduite des fournisseurs de Rothschild & Co (intranet du Groupe) • Lancement d'une formation en matière de lutte contre la criminalité financière

5.6 Annexes

5.6.1 Dialogue avec les parties prenantes du Groupe

Le maintien d'un dialogue permanent avec les parties prenantes du Groupe permet à l'entreprise de prendre en compte leurs intérêts, d'identifier l'évolution de leurs attentes et de s'assurer que les informations pertinentes leur sont partagées en toute transparence. Conformément à la définition donnée par les lignes directrices de GRI (*Global Reporting Initiative*), les parties prenantes du Groupe sont toutes les entités ou personnes dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles soient affectées de manière significative par les activités, les produits et/ou les services du Groupe,

et dont on peut raisonnablement attendre des actions qu'elles affectent la capacité du Groupe à appliquer avec succès ses stratégies ou à atteindre ses objectifs. Le tableau ci-dessous présente une vue d'ensemble de toutes les parties prenantes potentielles, les sujets clés traités ⁽¹⁾ (en particulier les questions de développement durable), ainsi que les canaux utilisés pour favoriser à chaque fois un dialogue constructif. Le Groupe a identifié comme principales parties prenantes ses actionnaires, investisseurs potentiels et analystes, clients, collaborateurs et futurs talents.

Parties prenantes	Principaux sujets de préoccupations	Principaux modes de communication
<p>Collaborateurs</p> <p>La communication transparente et directe entre les collaborateurs et l'équipe de direction constitue un élément important de la culture de l'entreprise. Ces occasions permettent aux collaborateurs de faire le point sur les derniers développements, priorités et initiatives, et les collaborateurs ont la possibilité de poser des questions sur le Groupe, en personne ou de façon anonyme.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Bien-être au travail et flexibilité pour les collaborateurs • Attraction, développement et rétention des talents • Diversité, inclusion et équilibre travail-vie personnelle • Cybersécurité • Changement climatique • Biodiversité • Droits de l'Homme • Égalité socio-économique • Activités philanthropiques 	<ul style="list-style-type: none"> • Réunions départementales ou de tous les collaborateurs avec la direction, <i>Townhalls</i> (virtuels et/ou en personne) • Email interne, et/ou articles intranet (édités par les représentants seniors) • Des campagnes thématiques de sensibilisation et d'engagement, y compris des ateliers volontaires et des entretiens d'experts (mesures contre les changements climatiques ; cybersécurité ; journée mondiale de l'environnement ; <i>Pride month</i> ; <i>Black History Month</i>) • Des opportunités de bénévolat dans le cadre d'activités philanthropiques locales • Enquêtes, sondages et autres mécanismes de retour d'information • Petits déjeuners et déjeuners avec la direction
<p>Actionnaires de Rothschild & Co ; investisseurs potentiels et analystes financiers</p> <p>En tant que société cotée, Rothschild & Co accorde la plus grande importance au respect des règles qui lui sont applicables en matière de transparence. Il communique ainsi en français et en anglais, les informations nécessaires aux investisseurs et aux actionnaires pour évaluer la situation et les perspectives du Groupe.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Résultats et performance financière • Approche et indicateurs clés de développement durable • Stratégie et perspectives du Groupe • Transparence 	<ul style="list-style-type: none"> • Assemblées Générales annuelles • Résultats trimestriels • Communication des résultats et communiqués de presse • Rapport annuel et Rapport de développement durable • Votes • Proposition de résolution des actionnaires • Séances de questions-réponses • Réunions (virtuelles) de la direction avec les investisseurs financiers et les analystes • <i>Roadshow</i> investisseurs • Annonces du Groupe et communications via les canaux web et réseaux sociaux du Groupe • Rubrique relations investisseurs du site internet
<p>Clients et partenaires commerciaux</p> <p>Un dialogue étroit avec les clients et les partenaires commerciaux est essentiel pour construire des relations et un réseau de confiance sur lesquels repose le succès du Groupe. Des événements réguliers aident les clients et partenaires du Groupe à comprendre son fonctionnement et à discuter des tendances et des défis du secteur. Ce dialogue permet le partage de connaissances et une possible inspiration extérieure.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Services d'excellence • <i>Leadership</i> intellectuel • Conseil de qualité • Transparence • Protection des données • Confidentialité • Changement climatique et biodiversité • Investissement responsable et intendance • Intégration de l'ESG 	<ul style="list-style-type: none"> • Organisation et parrainage d'événements • Annonces du Groupe et reportages via les canaux web et réseaux sociaux du Groupe • Rapports ESG, publications d'opinions (y compris éditoriaux, podcasts, vidéos) • Réunions directes • Organisation et/ou participation à des tables rondes • Enquêtes, sondages

(1) Les activités présentées dans ce tableau excluent les formations obligatoires et se concentrent sur les principaux mécanismes par lesquels le Groupe a encouragé un dialogue proactif et constructif.

Parties prenantes	Principaux sujets de préoccupations	Principaux modes de communication
<p>Futurs talents</p> <p>Les candidats talentueux ont la possibilité d'en apprendre plus sur Rothschild & Co, sur les diverses opportunités de carrière qu'offre le Groupe et de se créer un réseau avec les collaborateurs de Rothschild & Co. Ces opportunités apportent un éclairage clair et direct sur les attentes des futurs talents envers le Groupe en tant qu'employeur.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Opportunités de développement pour les talents • Bien-être et flexibilité au travail pour les collaborateurs • Diversité, inclusion et équilibre travail-vie personnelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Salon carrières • Repas et dîners de réseautage • Événements spécifiques • Annonces du Groupe et reportages via les canaux web et réseaux sociaux du Groupe
<p>Dialogue social (syndicats, France uniquement)</p> <p>Les représentants du personnel ont accès à une base de données économiques et sociales comprenant des données comparatives sur les collaborateurs, y compris par catégories d'âge et de genre et sur tous les aspects de la vie professionnelle. Ceci permet aux représentants du personnel de se prononcer chaque année lors de leur consultation sur la politique sociale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Bien-être et flexibilité au travail pour les collaborateurs • Attraction, développement et rétention des talents • Égalité socio-économique • Diversité, inclusion et équilibre travail-vie personnelle • Égalité des chances • Santé et sécurité • Concertation collective • Transparence 	<ul style="list-style-type: none"> • Au minimum une session de dialogue social par mois entre les représentants du personnel en France et un membre de la direction, y compris les procédures d'information, de consultation et de négociation avec les collaborateurs.
<p>Entreprises sociales et associations caritatives</p> <p>À travers R&Co4Generations, la plateforme dédiée aux partenariats philanthropiques, Rothschild & Co entretient un dialogue étroit avec les entreprises sociales et les associations caritatives, discutant des opportunités de partenariat, de partage de connaissances ou d'autres collaborations.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Égalité socio-économique • Soutien communautaire • Partenariat et collaboration • Droits de l'Homme • Diversité, inclusion et équilibre travail-vie personnelle • Changement climatique • Biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> • Parrainage d'activités, de concours et de compétitions • Nouveau processus de sélection des projets phares mondiaux • Opportunités de dons et de mécénat • Projets de conseil <i>pro-bono</i> • Initiatives de dons jumelés • Activités de bénévolat
<p>Fournisseurs et partenaires de la chaîne d'approvisionnement</p> <p>Le Groupe s'engage à encourager des pratiques commerciales responsables tout au long de sa chaîne d'approvisionnement, afin de s'assurer que toutes les parties collaborent entre elles pour établir des relations basées sur le respect, la confiance et la transparence.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des pratiques commerciales responsables • Principes éthiques, sociaux et environnementaux • Conditions de paiement équitables 	<ul style="list-style-type: none"> • Code de conduite des fournisseurs • Engagement direct dans le cadre des négociations contractuelles
<p>Autorités et régulateurs des marchés financiers</p> <p>Les fonctions du Groupe concernées entretiennent un dialogue permanent et transparent avec les régulateurs. Ceci vise notamment à s'assurer que le Groupe répond aux normes prudentielles et réglementaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Transparence et responsabilité • Conformité avec la réglementation applicable 	<ul style="list-style-type: none"> • Informations relatives au Rapport Annuel • Informations périodiques déposées auprès des régulateurs
<p>Organisations internationales et réseaux d'associations locaux ou internationaux</p> <p>À travers les initiatives d'organisations multipartites, les fonctions concernées du Groupe interagissent avec l'ensemble de la société et des organisations, réseaux et alliances internationales qui visent à représenter leurs intérêts.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Transparence • Diversité, inclusion et équilibre travail-vie personnelle • Changement climatique • Partenariat • Partage de connaissances 	<ul style="list-style-type: none"> • Rothschild & Co est un membre/signataire/contributeur actif de certaines initiatives multipartites sélectionnées avec lesquelles il maintient un dialogue ouvert • Les engagements publics à l'échelle du Groupe et les partenariats au travers desquels le Groupe et ses entités plaident et s'engagent publiquement auprès de ses parties prenantes dans des initiatives de développement durable (Se référer à la Section 5.1.3 du présent rapport pour plus d'informations)
<p>Agences de notation extra-financières</p> <p>Le Groupe s'engage à fournir des informations transparentes et de qualité sur sa performance extra-financière et entretient un dialogue régulier avec les analystes extra-financiers afin de s'assurer que ses activités puissent être évaluées au regard de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Transparence • Approche et indicateurs clés de développement durable • Intégration et gouvernance de l'ESG 	<ul style="list-style-type: none"> • Informations relatives au développement durable du rapport annuel • Engagements et politiques publiés sur le site internet du Groupe • Engagement direct avec les analystes extra-financiers sur : les méthodologies de notations ; critères de <i>scoring</i> ; mises à jour des progrès du Groupe et de ses entités.

Dans le cadre de la communication de l'entreprise avec **les autres acteurs du marché** au sujet des préoccupations et priorités ESG, le Groupe a pour objectif d'assurer un dialogue permanent sur la manière dont ses services peuvent apporter de la valeur ajoutée et contribuer à soutenir la transition durable des activités et/ou des approches d'investissement de ses clients.

Aperçu d'une sélection d'événements et de communications aux clients et au marché

Lignes de métier	Thématiques et sujets de communications
Groupe	<ul style="list-style-type: none"> • Sponsor d'un événement CDP à la COP 26 • Publication du rapport de responsabilité d'entreprise 2021 (avril) • Campagnes de sensibilisation autour de la biodiversité et du changement climatique (juin, novembre) • Annonce de l'ambition : émissions nettes-zéro sur les opérations d'ici 2030 (novembre)
Banque privée	<ul style="list-style-type: none"> • WM UK – <i>Meet the Manager event</i> – investisseur dans la transition vers une économie bas-carbone (janvier) • WM UK – Conférence de printemps – L'avenir de l'alimentation et de l'agriculture (mars) • WM UK – Rapport annuel ESG 2020 (avril) • WM UK – Rapport annuel <i>Stewardship 2020</i> (avril, octobre) • WM UK – Enquête auprès des clients (novembre) • WM CH – Publication d'une série d'opinions sur l'investissement responsable (juin, novembre)
Gestion d'actifs	<ul style="list-style-type: none"> • Éditorial sur le partenariat AM Europe avec Océan Polaire pour financer leurs travaux sur les écosystèmes en Arctique et l'expédition Polar Pod (mars) • Vidéo : Vers un monde plus durable – les défis réglementaires (avril) • Publication : Rothschild & Co Asset Management Europe – Approche de l'investissement responsable (octobre) • Podcast : L'approche d'AM Europe en matière de développement durable pour les fonds R-co 4Change Convertibles (octobre) • Éditorial : ESGnomics – <i>Tomorrow cannot wait</i> (Demain ne peut attendre) • Vidéo : Expédition Polar Pod – les quatre chapitres d'une expédition extraordinaire (décembre)
Merchant Banking	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre du lancement du fonds Five Arrows Sustainable Investments, organisation d'une table ronde avec pour sujet : « Comment concilier préservation de l'environnement et performance dans le capital-investissement ? » avec la Fondation Solar Impulse, Air Liquide et LVMH (octobre) • Prise en compte des critères ESG dans les reporting annuels sur différentes stratégies (<i>Corporate Private Equity, Multi-Strategy et Direct Lending</i>)
Conseil financier	<ul style="list-style-type: none"> • Sponsor des Dialogues du Climat de Dublin (mai) • Conférence ESG avec Redburn (septembre) • Groupe d'experts sur les questions relatives au climat et au Sommet Activism 2021, organisé par City & Financial Global • Table ronde autour du sujet : « Quelle est la différence entre l'ESG et l'impact ? »

5.6.2 Ressources humaines

Culture responsable en matière de ressources humaines

Diversité et inclusion

Effectifs par zones géographiques ⁽¹⁾	2019	2020	2021
France	1 204	1 171	1 212
Royaume-Uni et îles anglo-normandes	1 015	1 078	1 173
Suisse	264	269	322
Autres pays d'Europe continentale	462	446	480
Amérique du Nord	358	370	364
Reste du monde	256	253	265
TOTAL GROUPE ⁽²⁾	3 559	3 587	3 816
ETP TOTAL GROUPE ⁽³⁾	3 468	3 512	3 744
% d'effectifs situés dans le pays du siège de la Société (France)			32%
% de collaborateurs travaillant dans au moins un pays sensible en termes de droits fondamentaux au travail ⁽⁴⁾			0,7%

(1) Une présentation de l'ensemble des bureaux du Groupe est présentée dans le Chapitre « Présentation » du présent rapport.

(2) Données basées sur les effectifs (i.e. non pas sur les ETP). Les travailleurs hors effectif n'entrent pas dans le champ d'application (par exemple, consultants, prestataires de services).

(3) Données en équivalent temps plein.

(4) Dix pays présentant les plus grands risques pour les travailleurs selon l'indice ITUC Global Rights 2020.

Effectifs par métier	2019	2020	2021
Conseil financier	1 481	1 491	1 554
Banque privée et Gestion d'actifs	1 138	1 155	1 240
Capital-investissement et Dette privée (Merchant Banking)	155	172	201
Fonctions centrales et support	785	769	821
TOTAL	3 559	3 587	3 816

Répartition par âge	2019	2020	2021
< 30 ans	24%	23%	25%
30 à 39 ans	29%	29%	29%
40 à 49 ans	25%	25%	25%
> 50 ans	22%	22%	22%
TOTAL	100%	100%	100%

Répartition hommes-femmes	2019	2020	2021
Hommes	60%	60%	60%
Femmes	40%	40%	40%
Non précisé			0%
TOTAL	100%	100%	100%

Durée moyenne d'activité	2019	2020	2021
Moins de 2 ans	27%	25%	28%
Entre 2 et 5 ans	32%	32%	33%
Entre 5 et 12 ans	21%	22%	23%
Au-delà de 12 ans	20%	21%	16%
TOTAL	100%	100%	100%

Répartition des nouveaux collaborateurs recrutés par zone géographique	2019	2020	2021
Royaume-Uni et îles anglo-normandes	22%	30%	32%
France	38%	22%	23%
Amérique du Nord	13%	24%	13%
Autres pays d'Europe continentale	15%	11%	13%
Suisse	4%	4%	11%
Reste du monde	8%	9%	8%
TOTAL	100%	100%	100%

Répartition hommes-femmes des nouveaux collaborateurs recrutés	2019	2020	2021
Hommes	59%	61%	65%
Femmes	41%	39%	33%
Non précisé			2%
TOTAL	100%	100%	100%

Identification et développement de talents	2019	2020	2021
Nombre de stages rémunérés	295	348	257
Jeunes diplômés	148	135	135
<i>Dont femmes</i>	20%	28%	23%
Promotions	409	345	430
<i>Dont femmes</i>	33%	33%	27%

Informations complémentaires	2019	2020	2021
Effectif non permanent ⁽¹⁾	431	398	467
Nombre d'accords de travail flexible ⁽²⁾	268	261	256

(1) Comprend les apprentis, les agents de régime, les contractuels à durée déterminée, les stagiaires et les administrateurs non exécutifs salariés.

(2) Inclut les salariés ayant un ETP inférieur à 1.

Au cours de l'exercice 2021, le taux de rotation des effectifs s'est élevé à 16% (contre 14% en 2020). Le taux de licenciement en 2021 s'est inscrit à 1,8% (contre 2,0% en 2020). Le nombre total de nouveaux collaborateurs s'est élevé à 808.

Rémunération

Les politiques, procédures et pratiques de rémunérations du Groupe sont conformes à la stratégie, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts sur le long terme de Rothschild & Co. Le Comité des Rémunérations et des Nominations, qui est l'un des comités spécialisés du Conseil de Surveillance de Rothschild & Co, est chargé de superviser les questions liées à la rémunération, conformément aux principes définis dans la politique de rémunération du Groupe.

La performance des collaborateurs du Groupe se traduit dans la rémunération qui leur est octroyée, celle-ci comprenant une part fixe et une part variable. Le Groupe s'assure que la part fixe et la part variable de la rémunération totale soient équilibrées. La part fixe prend en compte le niveau de responsabilité du collaborateur, son expérience et ses compétences, ainsi que le niveau de rémunération du marché pour un poste comparable. La rémunération variable annuelle est octroyée de manière discrétionnaire, en prenant en compte les résultats consolidés du Groupe et la performance de la division dans laquelle le collaborateur travaille, ainsi que la compétitivité du marché local. Elle est ensuite véritablement différenciée en fonction des performances individuelles sur la base de critères financiers et extra-financiers.

Dans certains cas, des dispositions permettent un versement différé et échelonné sur trois ans de la part variable de la rémunération. Pour les personnes dont la rémunération est encadrée par des dispositions réglementaires, une fraction de la rémunération variable est attribuée sous forme d'instruments non monétaires, conformément à l'ensemble des dispositions réglementaires en matière de rémunération applicables au Groupe.

Des informations détaillées sont présentées dans les comptes consolidés, en Note 28 « Charges générales d'exploitation ».

Égalité des chances

La stratégie de Rothschild & Co, visant à garantir un traitement non discriminatoire dans les décisions de recrutement, d'évolution de carrière et de rémunération, prévoit l'engagement de collaborer étroitement avec les employés souffrant de handicap et les conseillers en santé au travail afin d'apporter les ajustements et le soutien nécessaires à leur réussite et leur épanouissement au travail. En France, par exemple, le Groupe s'attache chaque année à promouvoir l'emploi des personnes en situation de handicap, par des recrutements ou des mesures de maintien dans l'emploi, des adaptations des postes de travail, le financement d'associations dédiées à cette cause et, le cas échéant, par le versement d'une contribution en vue de favoriser l'emploi de ces personnes.

Les réseaux et les alliances de collaborateurs constituent un élément important de la culture du Groupe et jouent un rôle fondamental dans la stratégie pour l'égalité et l'inclusion (*Balance & Inclusion*), car ils permettent de développer des liens, de sensibiliser les collaborateurs et d'assurer une représentation plus équitable. Ceci est au cœur de la position du Groupe qui souhaite proposer un lieu de travail diversifié et inclusif. Les réseaux et alliances de collaborateurs reflètent les intérêts des communautés de collaborateurs de l'entreprise et sont parrainés par le Comité Égalité et Inclusion du Groupe (*Global Balance and Inclusion Committee*) pour amplifier leur voix, renforcer la collaboration et accroître leur portée géographique. Parmi ces groupes, il y a notamment *EMbrace Network* (réseau des minorités ethniques), le *Family Network* et le *LGBT Network* au Royaume-Uni, ou encore le *Women's Network* au Royaume-Uni, aux États-Unis et en France.

Formation et développement

En 2021, Rothschild & Co a enregistré un nombre total d'heures de formation de 64 177 heures dans l'ensemble du Groupe, couvrant 100% des effectifs (contre 34 270 en 2020).

En 2021, 1 376 formations ont été dispensées et 3 121 collaborateurs ont bénéficié d'au moins une formation, ce qui représente 82% des effectifs. Le nombre total d'heures organisées par la fonction ressources humaines s'est élevé à 41 440.

Par ailleurs, 22 737 heures de formation ont été réalisées auprès de toutes les catégories de collaborateurs du Groupe via la plateforme e-learning (*Skillcast*) en 2021.

Les thématiques de formation incluaient les sujets suivants : le juridique et la conformité, la sécurité de l'information, les notions commerciales, les outils de gestion et de *leadership*, l'efficacité personnelle, la communication, le bien-être au travail, les compétences techniques, la diversité et l'inclusion, la santé et la sécurité, la continuité opérationnelle, la sécurité et la gestion de crise ainsi que la gestion de la relation client.

En 2021, le *Graduate Training* a été inclus pour la première fois.

Dialogue social

Chez Rothschild & Co France, le dialogue social s'organise au travers du Comité social et économique et des délégués syndicaux. Dans d'autres sociétés, il se structure autour du Comité social et économique, de la Commission santé, sécurité et conditions de travail, de représentants de proximité et de délégués syndicaux. Le dialogue social a lieu au moins une fois par mois entre les représentants du personnel et un membre de la direction. Il englobe les procédures d'information, de consultation et de négociation avec les employés.

Dans le cadre de ce dialogue, les représentants du personnel ont accès à une base de données économiques et sociales complète, qui est régulièrement mise à jour et qui comprend des données historisées. Elle est notamment composée de données comparatives sur les employés, par genre et par âge, concernant tous les aspects de la vie professionnelle, comme celles sur le recrutement, la formation, la rémunération et les départs. Ces informations permettent d'aborder tous les sujets, de s'assurer du respect du principe d'égalité des chances, et d'adopter des mesures correctives

appropriées, si nécessaire. Cette base permet également aux représentants du personnel d'avoir une vision éclairée afin qu'ils puissent donner leur avis chaque année, lors de la consultation sur la politique sociale.

Le dialogue social inclut également la négociation collective. Les salariés français sont couverts par une convention collective de branche d'industrie, dont les dispositions sont plus favorables que celles prévues par la loi.

Les collaborateurs bénéficient de la même manière, des accords conclus dans le cadre du dialogue social de leur entreprise. Les accords d'entreprise couvrent un large éventail de sujets tels que l'égalité hommes-femmes, la protection sociale, le temps et la flexibilité du travail, la participation aux bénéfices et l'épargne des salariés. Par ailleurs, des négociations régulières ont lieu avec les délégués syndicaux sur les salaires, la qualité de vie au travail et la gestion des emplois et des parcours professionnels. Les accords conclus avec les syndicats couvrent 93% des salariés français (et 30% de l'effectif total). Dans les entreprises où il n'y a pas de syndicats, des décisions unilatérales sont prises et/ou des référendums sont organisés pour s'assurer que les collaborateurs sont également couverts sur ces sujets.

En 2021, 10 accords et décisions unilatérales ont été signés. À cela s'ajoutent 54 accords en cours sur la mixité, la protection sociale, l'épargne salariale (PEE/PERCO) et la participation aux bénéfices.

Un accord sur le télétravail a été signé en 2019, ouvrant trois formules de télétravail (régulier fixe, régulier flexible et occasionnel) aux collaborateurs éligibles. En raison de la Covid-19 et des mesures de confinement, le déploiement de cet accord a été suspendu, et le télétravail a été largement ouvert à toutes les professions pouvant y prétendre. Une nouvelle négociation avait été entamée avec les délégués syndicaux pour réfléchir à l'avenir du télétravail et un accord a été signé en 2021. Il a été mis en place en novembre 2021 et permettra jusqu'à deux jours de télétravail par semaine.

Seule la France est concernée par ce sujet de dialogue social. Les seuils de personnel ne sont pas atteints dans les autres pays où la loi prévoit des représentants du personnel.

Accord sur l'égalité des genres en France

En France, un accord sur la mixité a été signé en 2020. Il se fonde sur quatre piliers : le recrutement, les classifications, les niveaux de rémunération et l'équilibre entre responsabilité professionnelle et vie familiale. Il fixe les objectifs suivants :

- promouvoir la mixité professionnelle ;
- sensibiliser l'ensemble des collaborateurs à la lutte contre les stéréotypes ;
- améliorer la politique salariale et réduire les inégalités de rémunération ;
- créer un équilibre entre les sphères privée et professionnelle ; et
- apporter une aide améliorée au retour des congés liés à la parentalité.

Cet accord complète l'indice d'égalité femmes-hommes (auquel l'entreprise a reçu 75/100 points en 2021).

Charte : France Invest

Cette charte vise les objectifs suivants :

- au sein des équipes de gestion des sociétés de gestion : 25% de femmes responsables des décisions au sein des comités d'investissement d'ici 2030 et 30% d'ici 2035, et un objectif de 40% de femmes dans les équipes d'investissement d'ici 2030 ; et
- dans les entreprises de plus de 500 salariés : au moins 30% de femmes au sein du comité exécutif d'ici 2030.

Organisation du travail

Les horaires de travail varient d'un pays à l'autre en fonction de la législation nationale et relèvent donc de la gestion et de la supervision des équipes de direction et de ressources humaines locales. Les bureaux locaux sont chargés du suivi et de la gestion active des absences.

Un logiciel de gestion des ressources humaines assure la cohérence opérationnelle de nombreux processus de ressources humaines au niveau mondial. Chaque site est également doté d'une fonctionnalité individuelle de gestion des absences. Cette fonctionnalité a été déployée en Australie, en Amérique du Nord, aux États-Unis, au Royaume-Uni, à Guernesey et en Suisse. Son extension à d'autres pays sera examinée en temps voulu.

En France et à Monaco, tous les types d'absences sont déjà enregistrés : congés de maternité et de paternité, congés supplémentaires, congés pour allaitement, congés pour accident de travail et congés maladie.

L'entreprise s'engage à minimiser, dans la mesure du possible, le nombre de licenciements obligatoires et applique des procédures de licenciement responsables, ainsi que des mesures visant à atténuer les conséquences pour les employés licenciés.

Santé et Sécurité

Rothschild & Co est décidé à fournir un environnement de travail sûr et sain dans tous ses sites et poursuit le renforcement et l'amélioration en continu de sa gestion et de ses performances en matière de santé et de sécurité au travail.

La politique santé et sécurité du Groupe prescrit une approche cohérente, qui vise à préserver la santé, la sécurité et le bien-être de toutes les personnes susceptibles d'être affectées par leurs activités au sein des bureaux. Tous les sites participant au processus de reporting s'engagent à mettre en œuvre les normes de conformité en établissant les procédures requises par la politique de santé et de sécurité du Groupe tout en veillant à ce que la conformité juridique soit toujours respectée.

Les exigences de cette politique impliquent certains engagements des bureaux :

- chercher à éliminer ou réduire les dangers sur le lieu de travail en mettant en œuvre les exigences Groupe en matière de santé et de sécurité ;

- mesurer la performance et assurer une amélioration continue par la fixation, l'audit et l'examen d'objectifs en matière de santé et de sécurité au travail pour chaque bureau ;
- soutenir tous ceux qui ont des responsabilités de management pertinentes pour gérer la santé et la sécurité dans leurs domaines de responsabilité ;
- fournir un personnel compétent et des ressources adéquates pour permettre la mise en œuvre et la gestion de la politique et de ses dispositifs ;
- fournir les informations, instructions et formations appropriées selon les besoins ; et
- prévoir des dispositifs adaptés de consultation des collaborateurs sur les questions de santé et sécurité.

Le Comité Environnement, Santé et Sécurité du Groupe examine et donne des orientations concernant la stratégie santé et sécurité de Rothschild & Co.

Durant toute la pandémie de la **Covid-19**, Rothschild & Co a pris toutes les mesures nécessaires pour s'assurer que les employés reçoivent le soutien et les directives complètes de façon à rester en sécurité et en bonne santé. En 2021, les mesures et les exigences gouvernementales en matière de sécurité ont varié selon les zones géographiques. Ces deux facteurs ont déterminé quel pourcentage de la population des bureaux pouvait retourner au bureau en toute sécurité.

Sur une base de mêmes critères, il a été demandé à tous les bureaux de fournir des informations et de partager leurs enseignements, notamment en matière d'évaluation et de révision des risques liés à la Covid-19, concernant les taux d'occupation des bureaux, l'adaptation des procédures d'évacuation en cas d'incendie et l'assistance médicale, l'adaptation des systèmes de ventilation des bâtiments, les tests Covid-19, les tests de température et la mise à disposition d'équipements ergonomiques pour l'utilisation des bureaux à domicile.

Les évaluations des risques locaux liés à la Covid-19 ont été gérées et mises à jour à intervalles appropriés, afin de s'assurer que les mesures de contrôle restent pertinentes au regard des exigences des autorités locales.

Tous les bureaux continuent de prendre en charge les mesures pour permettre un retour en toute sécurité sur le lieu de travail. Cela inclut :

- la distanciation sociale, qui reste en place lorsque la loi l'exige ;
- l'amélioration des calendriers de nettoyage dans le bureau ;
- l'amélioration de la communication avec les collaborateurs, pour assurer un accompagnement visant à maintenir une santé mentale positive ;
- l'accompagnement de ceux qui continuent de travailler depuis leur domicile et le lancement des mesures d'*Agile Working* ; et
- un accès sécurisé au bureau avec une assistance permanente pour éviter les heures de trajet chargées.

Alors que les modules de formation sur la sensibilisation à la santé et à la sécurité et pour l'évaluation de l'ergonomie des postes de travail ont toujours été conduits au Royaume-Uni en raison des exigences légales, deux modules de formation en la matière ont été partagés avec d'autres bureaux du Groupe en 2021 pour qu'ils soient conformes à la politique santé et sécurité du Groupe ⁽¹⁾. Tous les nouveaux collaborateurs du Groupe reçoivent cette même formation lors de leur première semaine d'emploi. Les employés actuels recevront des formations de rappel chaque année. 98% du total des formations soumises en la matière ont été complétés. Pour les bureaux n'atteignant pas 100%, la différence s'explique par les absences autorisées. Les bureaux restants recevront une formation en mars 2022.

Les bureaux en France ont mis en place un programme local de sensibilisation à la santé et à la sécurité dans le respect de la législation en vigueur et n'ont pas suivi la campagne de sensibilisation à la santé et à la sécurité.

Les **accidents du travail** signalés au titre de l'exercice 2021 sont indiqués dans le tableau suivant. L'ensemble des données relatives aux accidents signalés et à ceux ayant été évités de justesse portent la mention « non préoccupant » :

- accident : lorsqu'une personne a été blessée à la suite d'un accident sur le lieu de travail ; et
- accidents évités de justesse : événement n'ayant pas entraîné de préjudice ni de dommage corporel mais qui pouvait potentiellement entraîner un dommage corporel ou un trouble de santé, comme le fait de trébucher sur une dalle de moquette décollée, de glisser sur un sol humide, etc.

Les procédures de déclaration des accidents sont régies par les législations applicables à chaque lieu et ne sont pas transposables d'un bureau à un autre. En 2021, aucun quasi-accident (*Near Misses*) (2020 : 2 ; 2019 : 3) et aucune maladie professionnelle n'ont été enregistrés.

Total accidents -2 (2020 : 8 ; 2019 : 5)

Bureau	Type d'accident	Type de blessure	Date de l'accident	Nombre de jours de travail perdus	Notification gouvernementale requise ?
Londres	Coupé ou heurt par un objet	Lacération ou coupure	01-04-2021	0	Non
New York	Mauvaise santé	Évanouissement	05-08-2021	2	Non

En France, le dialogue social aborde également les questions de santé et de sécurité. Le rôle de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail, composée de représentants des collaborateurs, consiste notamment à analyser les risques professionnels auxquels peuvent être exposés les salariés, à faire des propositions d'adaptation des emplois pour faciliter l'accès et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées, et à proposer des actions de

prévention du harcèlement moral ou sexuel. En France, Rothschild & Co évalue les procédures et systèmes de prévention des risques professionnels au moins une fois par an à travers le document d'évaluation des risques professionnels et modifie les mesures de prévention chaque fois que cela s'avère nécessaire au travers du plan de prévention des risques. Ces deux documents sont régulièrement revus par les représentants du personnel.

(1) Les bureaux aux États-Unis et au Canada gèrent toutes les exigences de bien-être via les ressources humaines et n'ont pas terminé l'évaluation du poste de travail.

5.6.3 Responsabilité environnementale

Émissions de gaz à effet de serre et changement climatique ⁽¹⁾

Émissions de gaz à effet de serre en tCO ₂ eq ⁽²⁾		2019	2020	2021
Émissions directes (scope 1)	Gaz naturel	128,7	128,0	148,7
	Biogaz	0,9	0,8	0,7
	Autres combustibles	37,9	33,5	52,7
	Véhicules de fonction	176,4	175,2	193,9
	Pertes de gaz réfrigérant/autres émissions fugitives ⁽³⁾	0,0	0,0	3,4
Total scope 1		343,9	337,5	398,6
Émissions indirectes (scope 2)	Consommation d'électricité (données des sites)	3 321,1	2 585,9	2 130,6
	Consommation d'électricité (données du marché)	1 844,1	989,6	600,9
	Consommation de chauffage	289,9	262,3	269,4
	Froid urbain ⁽⁴⁾	0,0	0,0	9,2
	Véhicules électriques de fonction (voitures électriques) ⁽⁵⁾	0,0	0,0	1,0
Total scope 2 (données des sites)		3 611,0	2 848,2	2 410,2
Total scope 2 (données du marché)		2 134,0	1 251,9	880,5
Émissions indirectes liées aux déplacements professionnels (scope 3)	Déplacements professionnels – vols	17 856,5	4 004,7	2 039,8
	Déplacements professionnels – train	210,1	41,6	40,2
	Déplacements professionnels – taxi	325,0	139,5	198,8
	Nuitées à l'hôtel	289,2	85,5	92,0
	Véhicules électriques des salariés (voitures électriques) ⁽⁶⁾	0,0	0,0	34,2
Total des émissions – Liées aux déplacements professionnels		18 680,9	4 271,3	2 405,0
Autres émissions (scope 3)	Services postaux	45,0	28,9	19,9
	Matières premières	201,7	98,8	89,0
	Recyclage et élimination des déchets	22,0	18,3	16,9
	Télétravail ⁽⁷⁾	-	1 299,7	1 509,3
	Eau	36,4	27,5	9,2
	Véhicules loués	280,8	258,3	235,8
	Matériel informatique et utilisation des serveurs (données des sites)	594,8	1 083,4	1 431,6
	Matériel informatique et utilisation des serveurs (données du marché)	594,8	1 077,7	1 434,1
	Pertes liées au transport et à la distribution d'électricité (données des sites)	327,2	249,4	170,0
	Pertes liées au transport et à la distribution d'électricité (données du marché)	318,7	230,2	169,9
	Émissions en amont (WTT) (données des sites)	2 914,8	1 138,5	1 135,0
	Émissions en amont (WTT) (données du marché)	2 894,4	1 106,7	1 132,2
Émissions totales – Autres (données des sites)		4 422,6	4 202,8	4 616,7
Émissions totales – Autres (données du marché)		4 393,7	4 146,3	4 616,3
Total scope 3 (données des sites)		23 103,5	8 474,1	7 021,6
Total scope 3 (données du marché)		23 074,5	8 417,6	7 021,3
TOTAL SCOPE 1, 2 ET 3 (DONNÉES DES SITES)		27 058,4	11 659,8	9 830,4
TOTAL SCOPE 1, 2 ET 3 (DONNÉES DU MARCHÉ)		25 552,4	10 007,0	8 300,4

(1) Non extrapolées, basées sur les données directement fournies par les bureaux inclus. En 2021, Rothschild & Co a collecté des données pour environ 95% de l'ETP du Groupe.

(2) Les émissions de GES de Rothschild & Co sont calculées en tonnes équivalent dioxyde de carbone (tCO₂eq), une unité de mesure universelle qui exprime l'impact de chacun des GES, au sens du Protocole de Kyoto, en matière de CO₂ pouvant induire un réchauffement de même ampleur. Le Groupe calcule le tCO₂eq en multipliant les données relatives à ses activités (incinération des déchets, mise en décharge, kilomètres parcourus en avion, etc.) par les facteurs de conversion approuvés par le ministère britannique des Affaires, de l'Énergie et des Stratégies industrielles (BEIS) ou d'autres sources de facteurs d'émission.

(3) Les pertes de gaz réfrigérant/autres émissions fugitives ont été ajoutées au périmètre de reporting pour la première fois en 2021.

(4) Le froid urbain a été ajouté au périmètre de reporting pour la première fois en 2021.

(5) Les véhicules électriques de fonction (voitures électriques) ont été ajoutées au périmètre de reporting pour la première fois en 2021.

(6) Les véhicules électriques des salariés (voitures électriques) ont été ajoutées au périmètre de reporting pour la première fois en 2021.

(7) Les données 2019 relatives au télétravail n'ont pas été calculées.

Les émissions de scope 1 ont augmenté de 18% en raison de l'élargissement du périmètre de reporting des émissions, notamment l'intégration de deux nouveaux bureaux de Londres (Lombard et Adam street), entraînant une augmentation de la consommation de gaz naturel. L'augmentation de l'utilisation des véhicules d'entreprise et l'intégration au reporting des pertes de gaz réfrigérant et autres émissions fugitives contribuent également à cette hausse. Les émissions de scope 2 ont diminué de 30% principalement grâce à l'approvisionnement en certificats d'électricité renouvelable pour tous les bureaux d'Amérique du Nord et du Sud. Ces certificats signés sur le continent américain ont permis, en seulement un an, une réduction d'environ 180 tCO₂eq par rapport à 2020. Les baisses de consommation d'énergie dans les bureaux de Mumbai, Hong Kong et

Johannesbourg ont également contribué à une réduction significative des émissions de l'ordre de 15%, soit 438 tCO₂eq (émissions calculées à partir des données des sites).

Les déplacements professionnels ont cette année encore été largement impactés par les restrictions des déplacements dans le contexte de la Covid-19. En conséquence, une réduction d'environ 1 866 tCO₂eq par rapport à 2020 a été réalisée, permettant une réduction d'environ 16 276 tCO₂eq par rapport à 2019.

Les émissions liées aux équipements informatiques et aux serveurs ont augmenté principalement du fait de la poursuite du déploiement de matériel informatique pour permettre une plus grande efficacité du télétravail (ordinateurs portables, écrans...).

Données sur les émissions de gaz à effet de serre (non extrapolées, issues des bureaux inclus dans le reporting)

Émissions tCO ₂ eq/ETP	Données des sites			Données du marché		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021
ETP	3 208,9	3 254,2	3 543,0	3 208,9	3 254,2	3 543,0
Scope 1	0,11	0,10	0,11	0,11	0,10	0,11
Scope 2	1,13	0,88	0,68	0,67	0,38	0,25
Scope 3 (ensemble des émissions)	7,20	2,60	1,98	7,19	2,59	1,98
SCOPE 1 ET 2	1,23	0,98	0,79	0,77	0,49	0,36
SCOPES 1, 2 ET 3 (ENSEMBLE DES ÉMISSIONS)	8,43	3,58	2,77	7,96	3,08	2,34

Total des données relatives aux émissions de gaz à effet de serre des bureaux hors reporting (extrapolées à 100%)

Émissions tCO ₂ eq	Données des sites			Données de marché		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021
ETP	258,8	257,9	201,1	258,8	257,8	201,1
Émissions Scope 1, 2 et 3 des bureaux hors reporting	2 182,3	923,9	558,0	2 060,8	793,0	471,2
ÉMISSIONS TOTALES DU GROUPE, TOUS PÉRIMÈTRES CONFONDUS	29 240,7	12 583,8	10 388,4	27 613,3	10 799,9	8 771,5
Émissions totales du Groupe/ETP, tous périmètres confondus	8,43	3,58	2,77	7,96	3,08	2,34

Les émissions par ETP ont diminué de façon significative, principalement en raison du maintien des restrictions de déplacements dans le contexte de la Covid-19, mais aussi grâce à l'approvisionnement en certificats d'électricité renouvelable en Amérique du Nord et du Sud.

Recyclage et élimination des déchets

Élimination des déchets en tonnes (Données extrapolées)	2019	2020	2021
Méthanisés	65,0	20,3	20,2
Compostés	10,0	9,5	7,0
Incinérés avec récupération d'énergie	247,1	176,3	188,6
Mis en décharge	53,8	29,5	24,4
Réutilisés	-	3,4	-
Recyclés	230,3	100,3	103,4
TOTAL	606,2	339,3	343,5
Total/ETP	0,17	0,10	0,09

Le nombre total de tonnes de déchets éliminés est resté relativement stable entre 2020 et 2021. Le taux de recyclage a légèrement baissé (38% en 2021 contre 39% en 2020). Ceci est principalement dû aux niveaux élevés d'incinération des déchets du bureau de Paris et à une diminution des volumes de déchets

lourds facilement recyclables (principalement le papier, le verre et les matières compostables). Par exemple, au bureau de Londres, qui génère d'importants volumes de matières recyclables, les taux de recyclage du papier, du verre et des matières compostables restent faibles en raison de niveaux d'occupation encore réduits.

Gestion de l'eau

Consommation d'eau en m ³ (Données extrapolées)	2019	2020	2021
CONSOMMATION TOTALE D'EAU	55 481	45 210	39 837
Total/ETP	16,00	12,87	10,64

Bien que le Groupe ne soit pas un grand consommateur d'eau, il mesure la responsabilité qui est la sienne dans chaque pays où il est présent. En 2021, la consommation d'eau a de nouveau fortement diminué, principalement en raison de la diminution du taux d'occupation des bureaux sur l'ensemble du Groupe.

Utilisation de matériaux

Consommation de matériaux en tonnes (Données extrapolées)	2019	2020	2021
Matériaux recyclés/sources durables	67,2	102,0	92,0
Matériaux non recyclés/sources non durables	166,2	12,5	11,5
CONSOMMATION TOTALE DE MATÉRIAUX	233,4	114,5	103,5
Total/ETP	0,07	0,03	0,03

Le Groupe est conscient de la pression excessive que les modes d'utilisation traditionnels des ressources peuvent exercer sur ces dernières au niveau mondial, ainsi que des gaspillages et de l'inefficacité économique que cela implique dans un environnement commercial de plus en plus exigeant. Aussi le Groupe s'attache dans la mesure du possible, à une gestion responsable de l'utilisation de ses ressources.

En ce qui concerne les matières premières, le Groupe utilise essentiellement du papier. Avec l'élargissement du périmètre du reporting au fil des années, une diversification des types de papiers utilisés a été constatée. Le Groupe mesure la quantité de

papier 100% recyclé et issu de sources durables qu'il achète (papier durable certifié FSC ou PEFC). Une gestion responsable de l'utilisation des ressources fait partie intégrante des méthodes de travail du Groupe.

En 2021, le Groupe a maintenu son engagement de suivre et réduire son utilisation des ressources et a poursuivi ses pratiques de commandes de papier d'impression provenant de sources durables.

L'utilisation des matières premières est restée relativement stable par rapport à 2020, principalement en raison d'un faible taux d'occupation des bureaux, dû aux restrictions liées à la Covid-19.

Consommation d'énergie

Consommation totale d'énergie en MWh (Données extrapolées)	2019	2020	2021
Bioénergie	4 618,8	4 361,4	3 392,2
Refroidissement urbain	-	-	79,0
Électricité	19 121,6	15 003,1	13 816,3
Chauffage/Vapeur	1 552,5	1 471,7	1 465,2
Gaz naturel	766,8	725,7	830,0
Autres combustibles	157,2	139,1	214,4
CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE	26 216,9	21 701,1	19 797,0
Total/ETP	7,56	6,18	5,29

La diminution de la consommation d'énergie en 2021 provient essentiellement des baisses de consommation de biogaz et d'électricité des bureaux en raison d'un faible taux d'occupation des bureaux, dû aux restrictions liées à la Covid-19.

Rothschild & Co a réalisé une évaluation de conformité pour mieux appréhender les exigences légales en matière environnementale de chaque pays où le Groupe est présent. Cette évaluation a conduit au développement d'une norme de conformité environnementale à l'échelle du Groupe, applicable aux bureaux du monde entier, qui est régulièrement réévaluée et utilisée dans une optique d'amélioration permanente.

Des provisions ont été prévues pour répondre aux obligations d'efficacité énergétique de l'Union européenne, applicables à ses

États membres. Au Royaume-Uni, des provisions ont été prévues pour couvrir les risques opérationnels liés à l'environnement dans le cadre du système *Streamlined Energy and Carbon Reporting* (SERC).

Les activités de Rothschild & Co étant principalement conduites dans des bureaux, le Groupe considère que ses activités directes n'ont pas d'impact significatif en termes de pollution de l'air, de l'eau, des sols ou encore sur les nuisances sonores.

5.6.4 Méthodologie

Reporting des informations relatives au développement durable – méthodologie pour la période de reporting 2021

Le rapport porte sur la période de reporting qui s'étend du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021. La préparation et la coordination du rapport de développement durable ont été assurées par les membres de Rothschild & Co et des entités du Groupe, qui assument des responsabilités clés dans les domaines suivants : juridique, conformité et risque, ressources humaines, santé et sécurité, investissement responsable, environnement, développement durable et R&Co4Generations.

Il convient de noter qu'en raison de la nature de ses activités, les questions suivantes relatives au développement durable **ne sont pas considérées comme pertinentes** pour Rothschild & Co : gaspillage alimentaire, alimentation responsable, équitable et durable, lutte contre la précarité alimentaire et le respect du bien-être des animaux.

Périmètre de reporting

Rothschild & Co a fourni les informations relatives au développement durable avec pour objectif général l'amélioration de l'approche qualitative et du processus de vérification, conformément aux principes suivants :

- Exhaustivité : le périmètre couvert inclut toutes les entités consolidées par intégration globale au sein de Rothschild & Co (à l'exclusion des *joint-ventures*). Rothschild & Co s'efforce de fournir l'information la plus complète possible, notamment en incluant les indicateurs couvrant les entités consolidées les plus significatives.
- Importance : l'information publiée est significative et représentative de l'activité du Groupe. Les données de performance de Rothschild & Co sont présentées en tenant compte du contexte social, économique et environnemental.

Compte tenu de ce qui précède, le périmètre couvert par le présent rapport a été défini comme suit :

Ressources humaines

- Bureaux de reporting : tous les sites employant uniquement du personnel.
- Effectif couvert : 100%. L'ensemble du personnel est inclus dans les effectifs fournis.
- **Sources des données** : plateforme *Workday* pour les effectifs ; Les données de formation sont issues des plateformes *Workday* et *Skillcast*.
- **Méthodologie** : toutes les données sont basées sur les effectifs (i.e. et non sur les ETP) sauf mention contraire, les collaborateurs ne faisant pas partie des effectifs sont hors périmètre (par exemple les consultants, sous-traitants, stagiaires, conseillers et administrateurs non exécutifs).

- La date d'entrée en vigueur des effectifs est un aperçu au 31 décembre de l'année indiquée.
- Les données relatives aux promotions ont été mises à jour afin de corriger une erreur identifiée les années précédentes (révision à la baisse pour 2019 de 412 à 409, révision à la baisse pour 2020 de 353 à 345).

Environnement, Santé et Sécurité

- Bureaux inclus dans le périmètre de reporting : Birmingham, Bruxelles, Dubaï, Francfort, Genève, Guernesey, Hong Kong, Johannesburg, Leeds, Londres, Los Angeles, Luxembourg, Lyon, Madrid, Manchester, Marseille, Milan, Monaco, Mumbai, New York, Paris, Sao Paulo, Singapour, Sydney, Varsovie, Washington, Wilmslow et Zurich.
- Effectif couvert : 95%.

Sources de données :

- L'outil de reporting environnemental met à disposition une large base de données de plus de 100 000 facteurs d'émission, provenant de plus de 350 institutions différentes, telles que la Direction britannique des Affaires, de l'Énergie et de la Stratégie Industrielle (*Department for Business, Energy and Industrial Strategy* ou BEIS), le Groupe intergouvernemental d'experts et de l'évolution du climat (GIEC) et les données des gouvernements nationaux provenant de pays ayant répondu au questionnaire comme l'Agence américaine pour la protection de l'environnement (EPA) et le rapport d'inventaire national du Canada (RIN).
- Les facteurs d'émission sont automatiquement sélectionnés et appliqués aux données en fonction de leur pertinence géographique et temporelle, de sorte que des conversions spécifiques à chaque pays soient appliquées, ce qui permet d'obtenir une estimation plus précise des émissions de GES. Il existe plus de 300 unités de mesure différentes disponibles pour la saisie des données, et leur conversion en unités standard pour la génération de rapports est, là encore automatique et spécifique à chaque site. La base de données des facteurs d'émission est accréditée « *Gold Software* » par le CDP (anciennement *Carbon Disclosure Project*) et une équipe d'analystes veille à ce que tous les facteurs soient revus et mis à jour lorsque les publications des sources fournissent de nouvelles versions. Ce dispositif est assuré de manière indépendante par PricewaterhouseCoopers.
- Les émissions de gaz à effet de serre pour la consommation d'énergie ont été calculées à l'aide des facteurs d'émission BEIS (*Department for Business, Energy and Industrial Strategy*) et les émissions en résultant sont reportées en tonnes équivalent dioxyde de carbone (tCO₂eq).

Méthodologie :

- Grâce aux améliorations dans le processus de collecte des données, les données finales ont gagné en robustesse. Lorsque des hypothèses, des estimations ou des modifications ont été faites, des explications sont fournies.
- Les émissions de GES sont extrapolées pour couvrir 100% du Groupe. Cette extrapolation permet une consolidation plus complète des émissions opérationnelles du Groupe.
- Les données en équivalent temps plein (ETP) sont fournies à partir des données *Workday* au 31 décembre 2021, les effectifs des prestataires de services et des fournisseurs n'étant pas comptabilisés. Un ratio est appliqué à l'effectif total en ETP du Groupe en fonction des bureaux inclus dans le périmètre de reporting. Le résultat est utilisé pour calculer l'impact par ETP (Impact/ETP). L'impact par ETP est utilisé pour normaliser l'impact total par rapport aux effectifs.
- Le reporting des émissions de gaz à effet de serre du Groupe concerne ses activités opérationnelles et inclut les émissions des scopes 1 et 2 et les émissions du scope 3 relatives aux déplacements professionnels, à l'approvisionnement en eau et au traitement des eaux usées, à l'utilisation des matériaux, à l'élimination des déchets et au recyclage des ressources, aux pertes de transport et de distribution d'électricité, aux services postaux, au télétravail, aux équipements informatiques et à l'utilisation des serveurs, aux nuitées dans les hôtels et aux émissions du « puits au réservoir ». Les émissions sont comptabilisées en équivalent dioxyde de carbone ou CO₂eq. Conformément aux meilleures pratiques, le Groupe établit un « double reporting », en fonction à la fois des données du lieu et du marché pour les émissions de scope 2.
- Pour le calcul de la consommation d'électricité, une « intensité moyenne de Groupe » a été utilisée en 2021. Ce chiffre repose sur une hypothèse de consommation de 0,1621 MWh par m² de bureaux par an. Au total, cinq bureaux ont utilisé ce chiffre cette année : Dubaï, Genève, Leeds, Londres Adam St et Londres Lombard St.
- En 2021, une « intensité d'énergie moyenne » a été utilisée pour permettre aux bureaux d'estimer leur consommation annuelle de gaz naturel. Ce chiffre est de 0,1092 MWh par m² de bureaux par an. Cette méthode d'estimation pour les installations de Rothschild & Co est plus précise et remplace les indices de référence du secteur utilisés pour aider les bureaux à estimer leur consommation annuelle de gaz naturel en 2019. Cinq bureaux (Birmingham, Leeds, Manchester, Londres Adam St et Londres Lombard St) ont utilisé un chiffre d'intensité moyenne pour estimer leur consommation de gaz naturel pour 2021.
- La méthodologie, basée sur les données des sites, utilise les facteurs d'émission moyens du réseau énergétique en fonction de données géographiques et temporelles spécifiques et permet au Groupe de comparer les émissions d'une année sur l'autre. Le reporting 2021 présente une synthèse des émissions en valeur absolue et en valeur relatives par équivalent temps plein pour chaque scope. Cela a permis d'identifier les variations réelles par ETP sur les trois scopes.
- En 2021, le gaz réfrigérant a été ajouté comme indicateur supplémentaire.
- Il manque des données pour les véhicules loués pour Madrid en 2020, une correction a été apportée au WTT. Les erreurs étaient inférieures à 0,5%, les chiffres totaux ont été retraités.
- Si les émissions liées aux déplacements des collaborateurs entre leur domicile et leur lieu de travail ont été mesurées pour la deuxième fois en 2021, elles n'ont pas été prises en compte dans les émissions globales de GES du Groupe. Ces émissions s'élevaient à 385 tCO₂eq.

Investissement Responsable

Taux de vote

AM Europe

- Données rapportées : 93%
- Sources de données : ISS
- Périmètre : tous les actifs discrétionnaires éligibles (fonds d'actions et mandats)/fonds diversifiés et mandats

AM US

- Données rapportées : 100%
- Sources de données : ISS
- Périmètre : tous les actifs discrétionnaires éligibles (fonds d'actions et mandats)/fonds diversifiés et mandats

WM UK

- Données rapportées : 99%
- Sources de données : collecte manuelle par des spécialistes de l'investissement responsable
- Périmètre : tous les actifs discrétionnaires éligibles, toutes stratégies confondues (Exbury, New Court et Halton)

R&Co Bank AG

- Données rapportées : 92%
- Sources des données : Avaloq
- Périmètre : 20% (jusqu'à l'été 2021, R&Co Bank AG a voté uniquement pour les fonds, et non pour les portefeuilles discrétionnaires restants.)

Nombre de résolutions votées

AM Europe

- Données rapportées : 7 866
- Sources de données : ISS

AM US

- Données rapportées : 3 725
- Sources de données : ISS

WM UK

- Données rapportées : 322
- Sources de données : collecte manuelle par des spécialistes de l'investissement responsable

Rothschild & Co Bank AG

- Données rapportées : 630
- Sources de données : collecte manuelle par des spécialistes de l'ESG

% des encours consolidés pour WAM étant couverts par des principes d'investissement vis-à-vis du charbon thermique

AM Europe

- Données rapportées : 100%
- Périmètre : toutes les classes d'actifs hors liquidités et portefeuilles délégués à Rothschild Martin Maurel. Pour les *hedge funds* et les actifs non cotés, les politiques mises en œuvre sont détaillées à travers la déclaration des *Thermal Coal Investment Principles*

AM US

- Données rapportées : 100%
- Périmètre : toutes les classes d'actifs

WM UK

- Données rapportées : 86%
- Périmètre : toutes les actions et obligations détenues en direct et les gestionnaires d'actions externes. Les principes d'investissement du charbon thermique ne couvrent ni les fonds spéculatifs, ni les produits dérivés, ni la trésorerie ou équivalents de trésorerie

Rothschild & Co Bank AG

- Données rapportées : 98,5%
- Périmètre : couvre les obligations et les actions ; les gestionnaires actifs de fonds ayant une politique équivalente à R&Co Bank AG ; les fonds tiers passifs/indices ou *hedge funds* à exclure s'ils détiennent >20% d'obligations et d'actions qui seraient autrement exclues ; à l'exception de l'immobilier et du private equity (représentant 1,5% des actifs sous discrétion) ; et à l'exception des liquidités et des produits dérivés

RMM

- Données rapportées : 100%
- Périmètre : couvre les obligations et les actions

% des fonds couverts par la mesure de l'intensité carbone

AM Europe

- Données rapportées : 100%
- Périmètre : 100% des encours, hors portefeuilles délégués à Rothschild Martin Maurel

Engagement

AM Europe

- Données rapportées : 94
- Dialogue individuel avec 94 émetteurs dont 39% situés aux US, 17% situés en France, 8% situés en Chine/HKSAR
- Le nombre est suivi par l'équipe ESG à travers les dossiers de suivi interne

MB

- Données rapportées : 3
- « L'engagement auprès des sociétés » est défini comme la réalisation d'une analyse ESG (étude de cas) et/ou la définition d'un plan d'action des améliorations à mettre en œuvre
- Les discussions sont supervisées par la Responsable ESG
- 79% des sociétés en portefeuille et des Sociétés de Gestion ont répondu à un questionnaire ESG

WM UK

- « L'engagement auprès des sociétés » est défini comme une interaction bidirectionnelle avec la société ou les investisseurs
- Des spécialistes de l'investissement responsable sont impliqués ou informés de toute activité d'engagement

Nombre d'initiatives ESG rejointes en 2021

AM Europe

- *Net Zero Asset Manager Initiative*, Association Française de Gestion, 5 groupes de travail de l'initiative *Finance for Tomorrow*

WM UK

- *Say on Climate, Climate 100+*

Nombre de produits labellisés

AM Europe

- Fonds labellisés ISR : *R-co 4Change Equity Euro, R-co 4Change Convertibles Europe, R-co Opal 4Change Equity Europe, R-co Valor 4Change Global Equity, R-co 4Change Net Zero Equity, R-co 4Change Net Zero Credit, R-co 4Change Inclusion & Handicap*
- Label Belge *Towards Sustainability*: *R-co 4Change Green Bonds, R-co Opal 4Change Tendances durables, R-co Valor 4Change Global Equity, R-co 4Change Moderate Allocation*

Nombre de fonds proposant la donation d'une part des bénéfices

AM Europe

- *R-co 4Change Net Zero Equity (Polar POD), R-co 4Change Net Zero Credit (Polar Pod), R-co 4Change Inclusion & Handicap Equity (Cafe Joyeux)*

R&Co4Generations

- Bureaux de reporting : tous les bureaux.
- Effectif couvert : 100%.
- Sources des données : *Workday* (Données en ETP), *Benevity*, Fondation Roi Baudouin, Rothschild & Co Corporate Events, bureaux, contrats de partenariat.

5.6.5 Table de concordance

Le tableau ci-dessous établit une cartographie des informations de développement durable du présent rapport relatives aux standards de la *Global Reporting Initiative* (GRI), aux 10 Principes du Pacte Mondial des Nations Unies (UN GC) sur lesquels s'est engagé le Groupe, aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD), et aux recommandations de la *Taskforce on Climate-Related Financial Disclosures* (TCFD).

	Ref.	UN GC	ODD	GRI ⁽¹⁾	TCFD ⁽²⁾
Déclaration des objectifs pour le Groupe, principes directeurs et ambition en matière de développement durable faisant partie du modèle économique de Rothschild & Co	Chapitre « Présentation »	1-10		102-1 102-2 102-4 102-5 102-7	
<i>Le développement durable au cœur de la stratégie du Groupe</i>					
Ambition de soutenir la transition durable de l'économie mondiale, ancrée dans la stratégie du Groupe	S.5.1.1				
Ensemble commun de priorités stratégiques définies dans le modèle de priorités ESG pour le Groupe	S.5.1.1	1-10	16	102-15	
Risques non financiers et opportunités identifiés à travers l'analyse de matérialité	S.5.1.4	1-10		102-47	Stratégie a)
Un modèle clair de gouvernance des sujets de développement durable, au plus haut niveau du Groupe	S.5.1.2		16	102-19 102-20 102-22 102-23 102-29 102-31 102-32	Gouvernance a) b)
	S.5.1.3	1-10	16	102-21 102-40 102-42 102-43 102-44	
	S.5.6.1				
	S.5.1.3		5, 10, 12, 13, 15, 16	102-12 102-13	
<i>Intégration des critères ESG au sein du modèle économique</i>					
Cadre pour le Groupe en matière d'investissement responsable couvrant les politiques d'exclusions, d'engagement et le développement de produits d'investissement spécifiques	S.5.2.1	1, 2, 4, 6, 7, 10	7, 10, 13, 16	103-1 103-2	Gouvernance b) Stratégie a) Gestion des risques a) b)
Prise en compte des critères ESG dans le processus d'intégration des nouveaux clients	S.5.2.2	2, 5, 7, 10			
Prise en compte des critères ESG (y compris relatifs aux droits de l'Homme) dans la sélection des partenaires de la chaîne d'approvisionnement du Groupe	S.5.2.3	1-10		102-9	Gestion des risques a)
R&Co4Generations en tant que nouvelle plateforme dédiée aux activités philanthropiques	S.5.2.4 S.5.3.6 S.5.4.6	6, 8, 9	5, 10, 13, 15	413-1	
<i>Impact environnemental</i>					
Impact du changement climatique sur les activités, les produits et les services du Groupe	S.5.3.2	7, 8, 9	13	201-2	Gouvernance a) b) Gestion des risques a), b)
	S.5.3.3				
	S.5.3.4				
Stratégie d'investissement dans des actifs favorables à la transition vers une économie bas carbone et/ou visant à protéger ou préserver la biodiversité	S.5.2.1	7, 8, 9	13, 15	302-5	Gestion des risques a), b)
	S.5.3.2			304-2	
Gestion des émissions de GES liées aux opérations du Groupe	S.5.3.4	7, 8, 9	7, 12, 13, 15	302-1 302-3 302-4 304-3	Gouvernance b) Gestion des risques a) b) Indicateurs et objectifs a) b) c)
				305-1 305-2 305-3 305-4 305-5	

	Ref.	UN GC	ODD	GRI ⁽¹⁾	TCFD ⁽²⁾
Une consommation et une utilisation responsables des ressources, de manière à contribuer à la protection et à la préservation de la biodiversité	S.5.3.4	7, 8, 9	10, 12, 15	301-1 301-2 304-3 306-3 306-4 306-5	
Activités philanthropiques soutenant des projets visant à protéger la biodiversité et à limiter les changements climatiques	S.5.3.6	7, 8	13, 15	304-3	
Impact sur les collaborateurs et la société					
Activités philanthropiques soutenant des projets visant à contribuer à atténuer et à résoudre les inégalités	S.5.2.4 S.5.3.6 S.5.4.6	6	5, 10	413-1	
Politiques et initiatives visant à encourager la diversité et l'inclusion, promouvoir une culture de collaboration et d'égalité des chances	S.5.4.2	3, 6	5, 10	405-1	
Développer des opportunités de formation et faire progresser les meilleurs talents	S.5.4.2	6	5, 10	404-1 404-2 404-3	
Favoriser un dialogue social de qualité et la formation de conventions collectives	S.5.4.2	3, 6	5, 10	102-41	
Préserver la santé physique, mentale et émotionnelle ainsi que la sécurité et le bien-être des collaborateurs du Groupe	S.5.4.2 S.5.6.2			403-1 403-2 403-3 403-5 403-6 403-8	
Mises en œuvre de politiques en accord avec les principes fondamentaux stipulés par l'Organisation Internationale du Travail relatifs aux Droits de l'Homme	S.5.4.1 S.5.4.2	1, 2, 3, 4, 5, 6	5, 10, 16	407-1 408-1 409-1 412-1	
Pratiques commerciales					
Le Code de conduite du Groupe définit les normes et les exigences de comportement attendues	S.5.5.1	1, 2, 6, 7, 10	16	102-16	
Aucune tolérance pour toutes formes de corruption : normes et politiques du Groupe	S.5.5.3	10	16	205-1 205-2	
Solide gouvernance en matière de transparence fiscale	S.5.5.2	10	16	207-1 207-2	
Aucun engagement en matière de dons ou de lobbying politique	S.5.5.3	10	16	415-1	
Gestion des risques de confidentialité et de protection des données et la préservation de l'intégrité des données des clients et des partenaires du Groupe	S.5.5.4		16		
Informations complémentaires					
Autres informations concernant la répartition des effectifs, la diversité et l'inclusion, les embauches et le développement des talents	S.5.6.2	6	10	102-8	
Période de reporting des informations fournies	Paragraphe 2.1 des Comptes Consolidés 2021			102-50	
Structure générale et modèle de gouvernance de l'organisation	Chapitre « Présentation »		5, 16	102-18 102-22	Gouvernance
Effet des retraitements éventuels des informations données dans les rapports précédents, et les raisons de ces retraitements	S.5.6			102-48	
Avis des commissaires aux comptes : Assurance externe	S.5.6			102-56	

(1) Le Chapitre 5 du présent rapport a été rédigé en tenant compte des normes GRI 101 et 103. Le cas échéant, il fait référence à certaines normes GRI, ou à des parties de leur contenu, pour fournir des informations spécifiques avec une référence GRI.

(2) Un rapport TCFD sera publié à l'automne 2022.

Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre groupe (ci-après « entité ») désigné organisme tiers indépendant ou OTI ('tierce partie'), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1049 ⁽¹⁾, nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du Groupe en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration (ou disponibles sur demande au siège de l'entité).

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Comme indiqué dans la Déclaration, les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Gérant :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

(1) Accréditation Cofrac Inspection, n°3-1049, portée disponible sur le site www.cofrac.fr

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par le Gérant, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 ⁽¹⁾.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de cinq personnes et se sont déroulés entre décembre 2021 et mars 2022 sur une durée totale d'intervention d'environ cinq semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^{ème} alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;

(1) ISAE 3000 (révisée)- Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information.

- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes ⁽¹⁾. Pour certains risques ⁽²⁾, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités ⁽³⁾.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants⁽⁴⁾, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices⁵ et couvrent entre 20% et 44% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 11 mars 2022

KPMG S.A.

Anne Garans

Associée

Sustainability Services

Arnaud Bourdeille

Associé

(1) Adaptation des flux de recrutements pour renforcer la diversité ; Processus de revue de performance des employés ; Sondage réalisé sur l'équilibre et l'inclusion des employés ; Politiques d'investissement visant à limiter les impacts environnementaux ; Programme pour l'élimination des plastiques à usage unique ; Code de conduite fournisseur ; Evaluation des risques de corruption ; Technologies déployées pour renforcer la cybersécurité ; Actions de R&Co4Generations pour l'équité.

(2) Droits de l'Homme ; Conformité y compris crime financier ; Données et cybersécurité ; Equité socioéconomique.

(3) Rothschild&Co Londres ; Rothschild&Co Milan ; Rothschild&Co New York City.

(4) Indicateurs sociaux : Nombre d'heures de formation ; Nombre de femmes au grade « Assistant Director » et plus ; Nombre de promotions, dont part de femmes ; Nombre d'embauches, dont part de femmes ; Rotation des effectifs.

Indicateurs environnementaux : Emissions de CO2 ; Consommation d'énergie, dont part d'électricité renouvelable ; Déchets mis en décharge ; Déchets produits, dont part de déchets valorisés ; Consommation de papier, dont part provenant de sources durables.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

6.1	Le Gérant, Rothschild & Co Gestion	156
6.1.1	Rôle et missions	156
6.1.2	Organisation	156
6.1.3	Le Comité Exécutif du Groupe	158
6.2	Le Conseil de Surveillance	159
6.2.1	Composition du Conseil de Surveillance	159
6.2.2	Obligations des membres du Conseil de Surveillance	179
6.2.3	Missions et attributions du Conseil de Surveillance	180
6.2.4	Organisation et fonctionnement du Conseil de Surveillance	181
6.2.5	Activité du Conseil de Surveillance	182
6.2.6	Évaluation de la composition, de l'organisation et du fonctionnement du Conseil de Surveillance	182
6.2.7	Les comités spécialisés du Conseil de Surveillance	183
6.2.8	Taux d'assiduité des membres du Conseil de Surveillance	187
6.2.9	Code Afep-Medef	187
6.2.10	Modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales	189
6.3	Rémunération et avantages des mandataires sociaux	189
6.3.1	Politiques de rémunération	189
6.3.2	Rémunération des mandataires sociaux de Rothschild & Co en 2021	192
6.4	Opérations des dirigeants sur les titres de la Société	199
6.5	Contrats et engagements	200
6.5.1	Contrats conclus entre une personne liée et une société contrôlée par Rothschild & Co	200
6.5.2	Conventions réglementées	200
6.5.3	Procédure d'évaluation des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales	201
6.6	Tableau récapitulatif des délégations de compétence accordées au Gérant par les actionnaires de la Société concernant le capital social	202
6.7	Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	203

Le rapport du Conseil de Surveillance sur le gouvernement d'entreprise a été élaboré conformément aux articles L.226-10-1 et L.22-10-78 du Code de commerce. Ce rapport a été approuvé par le Conseil de Surveillance le 8 mars 2022 et est annexé au Rapport de Gestion de la Société.

La Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées (révisé en janvier 2020) publié par l'Association française des entreprises privées (AfeP) et le Mouvement des entreprises de France (Medef) (le « Code AfeP-Medef »). Le Code AfeP-Medef est disponible sur le site Internet de l'AfeP (www.afeP.com) et sur celui du Medef (www.medef.com).

La gouvernance de la Société est organisée en conformité avec les dispositions légales et réglementaires applicables aux sociétés en commandite par actions.

Lorsque Rothschild & Co n'applique pas, ou pas complètement, certaines des recommandations du Code AfeP-Medef, les raisons en sont précisées en Section 6.2.9 du présent rapport.

6.1 Le Gérant, Rothschild & Co Gestion

6.1.1 Rôle et missions

Outre sa qualité d'associé commandité de la Société, Rothschild & Co Gestion est le seul gérant et représentant légal de la Société. Rothschild & Co Gestion a été nommée par les statuts de Rothschild & Co en qualité de premier gérant statutaire pour la durée de la Société. Rothschild & Co Gestion est désigné par le terme « Rothschild & Co Gestion » ou le « Gérant » dans le présent rapport.

En tant que Gérant, Rothschild & Co Gestion assure la conduite générale des affaires de la Société et dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances en son nom.

En particulier, Rothschild & Co Gestion :

- détermine les orientations stratégiques de la Société et des entités du Groupe sur une base consolidée ;
- supervise l'information comptable et financière et pilote le contrôle interne de la Société et des entités du Groupe sur une base consolidée ;
- détermine les fonds propres réglementaires de la Société et des entités du Groupe sur une base consolidée ;
- arrête les comptes annuels, consolidés et semestriels de la Société ;
- fixe l'ordre du jour et prépare les projets de résolutions des Assemblées Générales ; et
- convoque les Assemblées Générales.

Les mandats et fonctions du Gérant au 31 décembre 2021 sont présentés ci-dessous :

Rothschild & Co Gestion SAS

Gérant

Société par actions simplifiée
Durée du mandat : la durée de la Société
Date de première nomination : 8 juin 2012
Échéance du mandat : le terme de la Société
Actions Rothschild & Co détenues : 1

Autres mandats et fonctions au sein du Groupe

- Aucun

Mandats et fonctions hors du Groupe

- Président de RCI Gestion SAS
- Président de RAM Gestion SAS
- Associé Gérant de RMM Gestion SNC

Mandats et fonctions arrivés à échéance au cours des cinq dernières années

- Aucun

6.1.2 Organisation

Le Président Exécutif du Gérant

Le Président Exécutif de Rothschild & Co Gestion dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de Rothschild & Co Gestion, y compris en sa qualité de Gérant de la Société, sous réserve des pouvoirs attribués à la collectivité des associés de Rothschild & Co Gestion conformément au droit applicable ou aux statuts de Rothschild & Co Gestion. Le Président Exécutif est le seul représentant légal de Rothschild & Co Gestion.

M. Alexandre de Rothschild est le Président Exécutif du Gérant. Son mandat de Président Exécutif a été renouvelé par les associés de Rothschild & Co Gestion le 9 mars 2021 pour une durée de trois ans expirant lors de l'assemblée générale de Rothschild & Co Gestion appelée à statuer en 2024 sur les comptes de l'exercice écoulé.

En qualité de représentant légal, il exerce les fonctions de dirigeant effectif de Rothschild & Co visées à l'article L.511-13 du Code monétaire et financier, applicable à Rothschild & Co en tant que compagnie financière holding supervisée sur une base consolidée par l'ACPR.

Le profil, l'expertise et l'expérience ainsi que les mandats et fonctions de M. Alexandre de Rothschild au 31 décembre 2021 sont présentés ci-dessous :

Alexandre de Rothschild

Président Exécutif de Rothschild & Co Gestion, Gérant de Rothschild & Co

Âge : 41 ans (né le 3 décembre 1980)
Nationalité : française
Durée du mandat : trois ans (renouvelable)
Date de première nomination : 17 mai 2018
Échéance du mandat : 2024
Nombre d'actions Rothschild & Co détenues directement : 41 615

Expertise et expérience

Alexandre de Rothschild a rejoint le Groupe en 2008 afin notamment de créer le métier de Merchant Banking. Auparavant, Alexandre de Rothschild a travaillé chez Bank of America à Londres et Bear Stearns à New York, où il a développé son expertise en matière de capital-investissement et de banque d'investissement. En 2011, Alexandre de Rothschild devient membre du Comité Exécutif du Groupe. Depuis 2013, il est Associé Gérant de Rothschild Martin Maurel (anciennement Rothschild & Cie Banque) et de Rothschild & Cie. En 2014, Alexandre de Rothschild intègre le Conseil de Gérance de Rothschild & Co Gestion, dont il devient Vice-Président Exécutif en mars 2017.

Depuis le 17 mai 2018, il est Président Exécutif de Rothschild & Co Gestion.

Autres mandats et fonctions au sein du Groupe

- Associé Gérant de Rothschild Martin Maurel SCS
- Associé Gérant de Rothschild & Cie SCS
- Président de Aida SAS
- Président de Cavour SAS
- Président de Verdi SAS
- Président de SCS Holding SAS
- Président de Financière Rabelais SAS
- Président de K Développement SAS
- Président de Rothschild & Co Wealth & Asset Management SAS (anciennement Martin Maurel SA)
- Président du Conseil d'Administration de Rothschild & Co Continuation Holdings AG (Suisse)
- Membre du Conseil d'Administration de Rothschild & Co Japan Ltd (Japon)

Mandats et fonctions hors du Groupe

- Membre du Conseil d'Administration de Bouygues SA ⁽¹⁾
- Administrateur de Rothschild & Co Concordia SAS
- Président de Rothschild & Co Commandité SAS
- Président de Rothschild Martin Maurel Associés SAS
- Représentant permanent de Rothschild & Co Gestion SAS en qualité d'Associé Gérant de RMM Gestion SNC
- Associé Gérant de RCB Partenaires SNC
- Président de Financière de Tournon SAS
- Président de Pendjab SAS
- Associé Gérant de Société Civile du Haras de Reux SC
- Associé Gérant de SCI 38 Bac

Mandats et fonctions arrivés à échéance au cours des cinq dernières années

- Membre du Conseil de Surveillance de Martin Maurel SA (jusqu'en 2021)
- Vice-Président du Conseil d'Administration de Rothschild & Co Bank AG (Suisse) (jusqu'en 2019)
- Membre du Conseil d'Administration de Rothschild & Co Concordia AG (Suisse) (jusqu'en 2019)
- Membre du Conseil d'Administration de Rothschild & Co Holding AG (Suisse) (jusqu'en 2019)
- Vice-Président Exécutif de Rothschild & Co Gestion SAS (jusqu'en 2018)
- Membre du Conseil d'Administration de Five Arrows (Scotland) General Partner Limited (Écosse) (jusqu'en 2018)
- Membre du Conseil d'Administration de Treilhard Investissements SA (jusqu'en 2017)

(1) Société cotée.

M. François Pérol, *Managing Partner* de Rothschild & Co Gestion, exerce, aux côtés du Président Exécutif de Rothschild & Co Gestion, les fonctions de dirigeant effectif de Rothschild & Co visées à l'article L. 511-13 du Code monétaire et financier en vertu d'une délégation de pouvoirs accordée par le Président Exécutif du Gérant.

Le Conseil de Gérance de Rothschild & Co Gestion

Le Conseil de Gérance est un organe collégial de Rothschild & Co Gestion, composé du Président Exécutif et des *Managing Partners* nommés par ce dernier, qui assiste le Président Exécutif dans l'exercice de ses fonctions en qualité de représentant légal du Gérant.

Au 31 décembre 2021, le Conseil de Gérance était composé, aux côtés du Président Exécutif qui préside les réunions et en fixe l'ordre du jour, des *Managing Partners* suivants :

- M. Marc-Olivier Laurent, *Managing Partner* de Rothschild & Co Gestion ;

6.1.3 Le Comité Exécutif du Groupe

Le Comité Exécutif du Groupe est l'organe exécutif de la Société, composé des plus hauts responsables des divisions opérationnelles et fonctionnelles du Groupe. Il est chargé de proposer des orientations stratégiques au Gérant et de l'assister dans la supervision de la mise en œuvre de la stratégie dans l'ensemble du Groupe et de sa gestion opérationnelle.

Au 31 décembre 2021, le Comité Exécutif du Groupe était coprésidé par M. Robert Leitão et M. François Pérol, *Managing Partners* de Rothschild & Co Gestion, et composé des membres additionnels suivants :

- Paul Barry (Directeur des Ressources Humaines du Groupe) ;
- Grégoire Chertok (Responsable France du Conseil financier, Responsable adjoint monde du Conseil financier) ;
- Mark Crump (Directeur Financier et Directeur des Opérations du Groupe) ;
- Laurent Gagnebin (Responsable de Rothschild & Co Bank AG, Co-Responsable du *Wealth Management*) ;
- Javed Khan (Responsable du Merchant Banking) ;
- Marc-Olivier Laurent (*Managing Partner*, Président Exécutif du Merchant Banking) ;

- M. Robert Leitão, *Managing Partner* de Rothschild & Co Gestion et Co-Président du Comité Exécutif du Groupe ; et
- M. François Pérol, *Managing Partner* de Rothschild & Co Gestion et Co-Président du Comité Exécutif du Groupe.

Le Conseil de Gérance se réunit une fois par mois ou plus à la demande du Président Exécutif. Chaque trimestre, le Conseil de Gérance se réunit avant les réunions du Conseil de Surveillance et de ses comités, notamment pour préparer et examiner les rapports présentés au Conseil de Surveillance et ses comités.

Une courte biographie de chaque membre du Conseil de Gérance est disponible sur le site internet de la Société (www.rothschildandco.com).

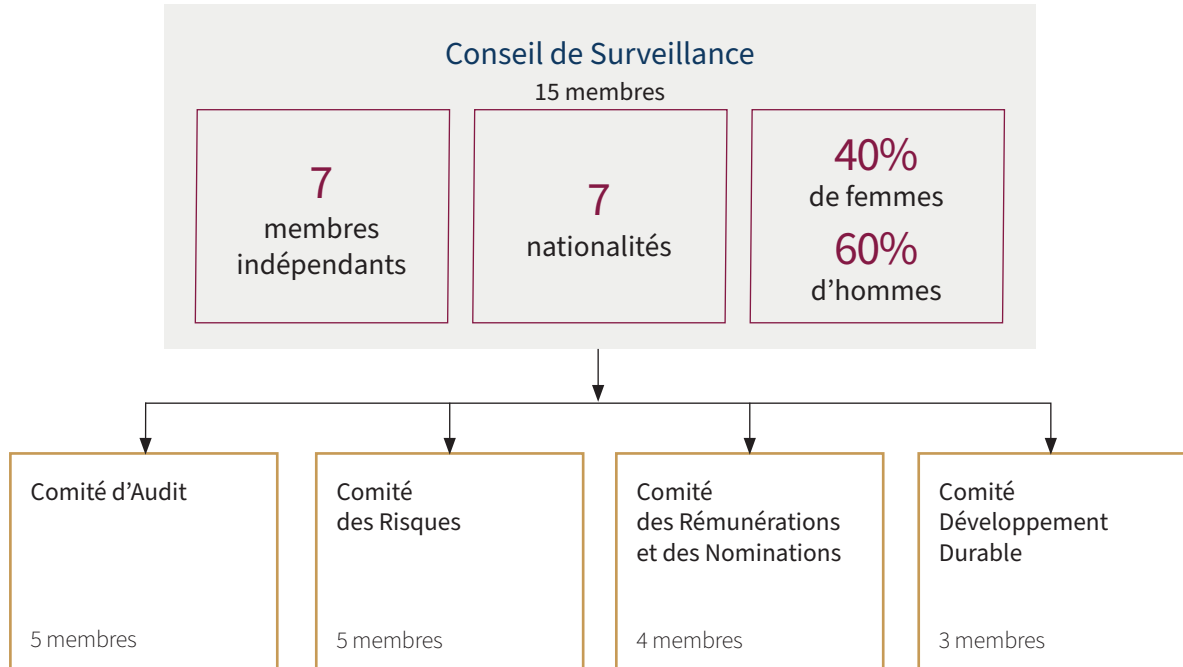
- Alain Massiera (Responsable de la Banque privée et la Gestion d'actifs en France) ;
- Jimmy Neissa (Responsable de Rothschild & Co, Amérique du Nord, Responsable adjoint monde du Conseil financier) ;
- Gary Powell (Président Exécutif du *Wealth Management*) ;
- Martin Reitz (Responsable de Rothschild & Co, Allemagne, Responsable adjoint monde du Conseil financier) ;
- Emmanuelle Saudeau (Directrice Digital du Groupe) ;
- Helen Watson (Responsable UK du *Wealth Management*, Co-Responsable du *Wealth Management*) ; et
- Jonathan Westcott (Directeur Juridique et Conformité du Groupe).

Le Comité Exécutif du Groupe se réunit au moins huit fois par an ou plus si nécessaire.

Les Co-Présidents du Comité Exécutif du Groupe rendent compte ensemble au Gérant des initiatives, propositions et décisions du Comité Exécutif du Groupe et s'assurent que le Comité Exécutif du Groupe met en œuvre les mesures décidées par le Gérant.

6.2 Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance assure le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Gérant. À cette fin, le Conseil est assisté de quatre comités spécialisés.



6.2.1 Composition du Conseil de Surveillance

Conformément aux statuts de la Société, le Conseil de Surveillance est composé de six à 18 membres. Les membres du Conseil de Surveillance représentent les actionnaires de la Société. Ils sont nommés et révoqués par l'Assemblée Générale ordinaire qui fixe la durée de leur mandat. Au 31 décembre 2021, aucun des mandats des membres du Conseil de Surveillance n'excède trois ans, conformément aux recommandations du Code Afep-Medef qui prévoit que la durée du mandat des membres du conseil ne doit pas excéder quatre ans. En outre, les mandats sont échelonnés de façon à éviter un renouvellement en bloc et à favoriser un renouvellement harmonieux des membres du Conseil de Surveillance.

Membres du Conseil de Surveillance au 31 décembre 2021

Nom, nationalité, âge	Informations personnelles		Expériences		Position au sein du Conseil de Surveillance			Participation à des comités			
	Homme (H)/ Femme (F)	Nombre d'actions détenues directement	Nombre de mandats dans d'autres sociétés cotées	Indépendance	Date de première nomination	Échéance du mandat	Ancienneté	Comité d'Audit	Comité des Risques	Comité des Rémunérations et des Nominations	Comité Développement Durable
David de Rothschild (Président) Française 79 ans	H	2 520	1	■	17 mai 2018	AG 2024	3 ans et 7 mois				
Éric de Rothschild (Vice-Président) Française 81 ans	H	12	0	■	29 octobre 2004	AG 2023	17 ans et 2 mois				
Lucie Maurel-Aubert (Vice-Présidente) Française 59 ans	F	12 610	2	■	8 juin 2012	AG 2024	9 ans et 6 mois				■ ■
Adam Keswick (Vice-Président) Britannique 48 ans	H	3 310	6 ⁽¹⁾	■	29 septembre 2016	AG 2023	5 ans et 3 mois				
Dr. Daniel Daeniker Suisse 58 ans	H	2 010	1	■	25 septembre 2014	AG 2022	7 ans et 3 mois				
Gilles Denoyel Français 67 ans	H	675	1	■	14 mai 2020	AG 2023	1 an et 7 mois	■	■		
Sir Peter Estlin Britannique 60 ans	H	260	0	■	10 mars 2020	AG 2024	1 an et 9 mois	■ ■	■	■	
Sylvain Héfès Française 69 ans	H	150	0	■	29 mars 2012	AG 2024	9 ans et 9 mois			■ ■	
Suet-Fern Lee Singapourienne 63 ans	F	160 ⁽²⁾	0	■	28 septembre 2017	AG 2023	4 ans et 3 mois	■	■		
Arielle Malard de Rothschild Française 58 ans	F	3 388	1	■	25 septembre 2014	AG 2022	7 ans et 3 mois	■	■		
Jennifer Moses Américaine 60 ans	F	0	0	■	14 décembre 2021 ⁽³⁾	AG 2022	1 mois				
Carole Pivnica Belge 63 ans	F	160	1	■	25 septembre 2014	AG 2022	7 ans et 3 mois			■	■
Sipko Schat Néerlandaise 61 ans	H	1510	1	■	8 juin 2012	AG 2024	9 ans et 6 mois	■	■ ■		
Lord Mark Sedwill Britannique 57 ans	H	150 ⁽²⁾	0	■	15 septembre 2021 ⁽³⁾	AG 2023	3 mois				■
Véronique Weill Française 62 ans	F	160	2	■	14 mai 2020	AG 2022	1 an et 7 mois			■	

■ Président/Présidente

■ Membre indépendant

■ Membre non indépendant

(1) Quatre sur six sont des sociétés du groupe Jardine Matheson.

(2) Toutes ou partie des actions ont été acquises postérieurement au 31 décembre 2021.

(3) Cooptation par le Conseil de Surveillance devant être ratifiée par la prochaine Assemblée Générale.

Changements au sein du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice 2021

	Fin du mandat/démission	Nomination	Renouvellement/ratification
Conseil de Surveillance	<ul style="list-style-type: none"> • Anthony de Rothschild (15 septembre 2021) • Luisa Todini (11 octobre 2021) 	<ul style="list-style-type: none"> • Lord Mark Sedwill (15 septembre 2021) ⁽¹⁾ • Jennifer Moses (14 décembre 2021) ⁽²⁾ 	<ul style="list-style-type: none"> • David de Rothschild (20 mai 2021) • Lucie Maurel-Aubert (20 mai 2021) • Adam Keswick (20 mai 2021) • Anthony de Rothschild (20 mai 2021) • Sir Peter Estlin (20 mai 2021) • Sylvain Héfès (20 mai 2021) • Sipko Schat (20 mai 2021) • Véronique Weill (ratification) (20 mai 2021)
Comité d'Audit	-	-	<ul style="list-style-type: none"> • Sir Peter Estlin (20 mai 2021) • Sipko Schat (20 mai 2021)
Comité des Risques	-	-	<ul style="list-style-type: none"> • Sir Peter Estlin (20 mai 2021) • Sipko Schat (20 mai 2021)
Comité des Rémunérations et des Nominations	<ul style="list-style-type: none"> • Luisa Todini (11 octobre 2021) 	-	<ul style="list-style-type: none"> • Sylvain Héfès (20 mai 2021) • Véronique Weill (20 mai 2021)
Comité Développement Durable	<ul style="list-style-type: none"> • Anthony de Rothschild (15 septembre 2021) 	<ul style="list-style-type: none"> • Lord Mark Sedwill (15 septembre 2021) 	<ul style="list-style-type: none"> • Lucie Maurel-Aubert (20 mai 2021) • Anthony de Rothschild (20 mai 2021)

(1) Lord Mark Sedwill a été coopté par le Conseil de Surveillance afin de remplacer Anthony de Rothschild, pour la durée restant à courir de son mandat. Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 19 mai 2022 de ratifier cette cooptation.

(2) Jennifer Moses a été cooptée par le Conseil de Surveillance afin de remplacer Luisa Todini, pour la durée restant à courir de son mandat. Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 19 mai 2022 de ratifier cette cooptation.

Changements au sein de la composition du Conseil de Surveillance proposés à l'Assemblée Générale du 19 mai 2022 ⁽¹⁾

L'Assemblée Générale qui se tiendra le 19 mai 2022 sera appelée à se prononcer sur : (i) la ratification de la cooptation de Lord Mark Sedwill et de Jennifer Moses et (ii) le renouvellement de quatre membres du Conseil de Surveillance dont les mandats arrivent à échéance (Arielle Malard de Rothschild, Jennifer Moses, Carole Piwnica, Véronique Weill).

Au cours de sa réunion du 8 mars 2022, sur recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations, le Conseil de Surveillance s'est prononcé en faveur de ces renouvellements.

(1) Pour plus d'informations sur les changements proposés postérieurement à la date du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise, se référer à la section « Présentation - Gouvernance » du présent rapport.

Informations sur les membres du Conseil de Surveillance au 31 décembre 2021

David de Rothschild



Président du Conseil de Surveillance

Âge : 79 ans (né le 15 décembre 1942)
Nationalité : française
Durée du mandat : trois ans
Date de première nomination : 17 mai 2018
Échéance du mandat : Assemblée Générale 2024
Nombre d'actions Rothschild & Co directement détenues : 2 520
Taux d'assiduité aux réunions du Conseil de Surveillance : 100 %

Expertise et expérience

David de Rothschild a commencé à travailler au sein du Groupe il y a plus de 40 ans. En 1982, la Banque Rothschild, société fondée au début du XIXe siècle par James de Rothschild sous le nom « de Rothschild Frères », est nationalisée par le gouvernement français. David de Rothschild et son cousin Éric de Rothschild joignent alors leurs forces pour regagner le droit de créer une nouvelle banque opérant sous leur nom de famille, ce qu'ils obtiennent en 1986.

En 2012, David de Rothschild est nommé Président de Rothschild & Co Gestion, Gérant de Rothschild & Co. En mai 2018, il met fin à ce mandat pour devenir Président du Conseil de Surveillance de Rothschild & Co.

Autres mandats et fonctions au sein du Groupe

- Aucun

Mandats et fonctions hors du Groupe

- Administrateur et membre du Comité des Nominations et des Rémunérations de Casino SA ⁽¹⁾
- Vice-Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de Rothschild & Co Concordia SAS
- Président de Financière de Reux SAS
- Administrateur de Béro SAS
- Administrateur unique du GIE Sagitas
- Associé Gérant de Rothschild Ferrières SC
- Associé Gérant de Société Civile du Haras de Reux SC
- Administrateur unique du GIE Five Arrows Messieurs de Rothschild Frères

Mandats et fonctions arrivés à échéance au cours des cinq dernières années

- Associé Gérant de SCI 2 Square Tour Maubourg SC (jusqu'en 2021)
- Associé Gérant de SCI 38 Bac (anciennement SCI 66 Raspail) (jusqu'en 2021)
- Gérant de Acadie AA1 SC (jusqu'en 2021)
- Membre du Conseil de Surveillance de Martin Maurel SA (jusqu'en 2021)
- Président de SCS Holding SAS (jusqu'en 2020)
- Président de Financière Rabelais SAS (jusqu'en 2020)
- Président de Financière de Tournon SAS (jusqu'en 2020)
- Associé Commandité Gérant de Béro SCA (jusqu'en 2020)
- Président de Aida SAS (jusqu'en 2020)
- Président de Cavour SAS (jusqu'en 2020)
- Président de Verdi SAS (jusqu'en 2020)
- Président de Rothschild & Co Commandité SAS (jusqu'en 2020)
- Président de Paris Orléans Holding Bancaire SAS (jusqu'en 2019)
- Président de RCI Partenaires SAS (jusqu'en 2019)
- Président de RCG Partenaires SAS (jusqu'en 2019)
- Président de Rothschild & Co Concordia SAS (jusqu'en 2018)
- Président de Rothschild & Co Gestion SAS (jusqu'en 2018)
- Gérant de Rothschild Martin Maurel SCS (jusqu'en 2018)
- Associé Gérant de Rothschild & Cie SCS (jusqu'en 2018)
- Président de Rothschild Martin Maurel Associés (jusqu'en 2018)
- Représentant permanent de Rothschild & Co Gestion SAS en qualité d'Associé Gérant de RCB Gestion SNC (jusqu'en 2018)
- Associé Gérant de RCB Partenaires SNC (jusqu'en 2018)
- Membre du Comité Gouvernance et RSE de Casino SA ⁽¹⁾ (jusqu'en 2018)
- Administrateur de Continuation Investments NV (Pays-Bas) (jusqu'en 2018)
- Administrateur de Compagnie Financière Martin Maurel SA jusqu'à sa fusion avec la Société (jusqu'en 2017)
- Président de Rothschild & Co Europe BV (Pays-Bas) (jusqu'en 2017)

(1) Société cotée.

Éric de Rothschild



Vice-Président du Conseil de Surveillance

Âge : 81 ans (né le 3 octobre 1940)
Nationalité : française
Durée du mandat : trois ans
Date de première nomination : 29 octobre 2004
Échéance du mandat : Assemblée Générale 2023
Nombre d'actions Rothschild & Co directement détenues : 12
Taux d'assiduité aux réunions du Conseil de Surveillance : 100 %

Expertise et expérience

Éric de Rothschild est nommé le 8 juin 2012 Président du Conseil de Surveillance, fonction qu'il occupait déjà depuis 2004. Il a rejoint Paris Orléans en 1974 comme Président du Conseil d'Administration. Principal artisan, aux côtés de David de Rothschild, du rapprochement des branches anglaise et française de la famille Rothschild, il occupe plusieurs mandats et fonctions au sein des sociétés de la famille, notamment des sociétés viticoles.

Il est également Président de Rothschild & Co Concordia SAS et de son Conseil d'Administration.

Il est diplômé de l'École Polytechnique de Zurich (Suisse).

Autres mandats et fonctions au sein du Groupe

- Aucun

Mandats et fonctions hors du Groupe

- Président et Président du Conseil d'Administration de Rothschild & Co Concordia SAS
- Associé Gérant de RCB Partenaires SNC
- Président et Président du Conseil d'Administration de Béro SAS
- Membre du Conseil de Surveillance de Impact Partners SAS
- Gérant de SCI 6/10 rue de Pali-Kao
- Gérant de 7 Marigny SC
- Administrateur de Baronnes et Barons Associés SAS
- Représentant permanent de Béro SAS en qualité d'Associé Gérant de Beart SNC
- Représentant permanent de Béro SAS en qualité de Président de Ponthieu Rabelais SAS
- Représentant permanent de Béro SAS en qualité de Co-Gérant de Château Lafite Rothschild SC
- Administrateur de Christie's France SAS
- Administrateur de la Société des Amis du Louvre
- Président du Conseil de Gérance de Rothschild Archive Ltd (Royaume-Uni)
- Président et Administrateur de DBR USA Inc. (États-Unis)

Mandats et fonctions arrivés à échéance au cours des cinq dernières années

- Administrateur du Centre national de la Photographie (jusqu'en 2021)
- Associé commandité gérant de Béro SCA (jusqu'en 2020)
- Président de la Fondation des Artistes (jusqu'en 2019)
- Membre du Conseil de Surveillance de Milestone SAS (jusqu'en 2019)
- Membre du Conseil de Surveillance de SIACI Saint-Honoré SA (jusqu'en 2019)
- Président du Conseil d'Administration de Rothschild & Co Holding AG (Suisse) (jusqu'en 2019)
- Administrateur de Los Vascos S.A. (Chili) (jusqu'en 2018)
- Président du Conseil de Surveillance de Rothschild & Co SCA ⁽¹⁾ (jusqu'en 2018)
- Directeur Général de Rothschild & Co Concordia SAS (jusqu'en 2018)
- Administrateur de Continuation Investments NV (Pays-Bas) (jusqu'en 2018)
- Administrateur de Rothschild Employee Trustees Ltd (Royaume-Uni) (jusqu'en 2017)

(1) Société cotée.

Lucie Maurel-Aubert



Vice-Présidente du Conseil de Surveillance

Présidente du Comité Développement Durable

Âge : 59 ans (née le 18 février 1962)
Nationalité : française
Durée du mandat : trois ans
Date de première nomination : 8 juin 2012
Échéance du mandat : Assemblée Générale 2024
Nombre d'actions Rothschild & Co directement détenues : 12 610
Taux d'assiduité aux réunions du Conseil de Surveillance : 100 %

Expertise et expérience

Lucie Maurel-Aubert a été avocate d'affaires chez Gide Loyrette Nouel pendant 17 ans, où elle a notamment exercé en droit de l'Union européenne, droit de la concurrence, droit de la propriété industrielle et droit des sociétés. Elle a par ailleurs été maître de conférences à HEC et à l'ISA de 1987 à 1992. En 2002, Lucie Maurel-Aubert rejoint la banque familiale, dont elle était Administratrice depuis 1999.

Nommée Directrice Générale Adjointe de la Compagnie Financière Martin Maurel en 2007, elle était Directrice Générale et membre du Directoire de la Banque Martin Maurel.

Autres mandats et fonctions au sein du Groupe

- Présidente de Messine SAS
- Présidente du Conseil de Surveillance de Wargny BBR SA
- Administratrice de Rothschild & Co Wealth Management Monaco SA

Mandats et fonctions hors du Groupe

- Vice-Présidente de Rothschild Martin Maurel Associés SAS
- Vice-Présidente de l'Association Française des Banques
- Administratrice de Compagnie Plastic Omnium SA ⁽¹⁾
- Administratrice de SNEF SA
- Administratrice de STEF SA ⁽¹⁾
- Gérante de SC BD Maurel
- Gérante de SC Paloma
- Administratrice du Fonds de dotation du Grand Paris
- Vice-Présidente du Festival d'Aix en Provence

Mandats et fonctions arrivés à échéance au cours des cinq dernières années

- Présidente du Conseil de Surveillance de Martin Maurel SA (jusqu'en 2021)
- Présidente du Conseil de Surveillance de Hoche Gestion Privée SA (jusqu'en 2018)
- Membre du Conseil de Surveillance du Fonds de garantie des dépôts et de résolution (jusqu'en 2018)
- Présidente de Immobilière Saint Albin SAS (jusqu'en 2018)
- Membre du Conseil de Surveillance de BBR Rogier SA (jusqu'en 2018)
- Gérante (Type A) de Mobilim International SARL (Luxembourg) (jusqu'en 2018)
- Administratrice de Théâtre du Châtelet (jusqu'en 2017)
- Présidente du Conseil de Surveillance d'International Capital Gestion SA (jusqu'en 2017)
- Présidente du Conseil de Surveillance de Martin Maurel Gestion SA (jusqu'en 2017)
- Présidente de Grignan Participations SAS (jusqu'en 2017)
- Présidente du Conseil de Surveillance d'Optigestion SA (jusqu'en 2017)
- Membre du Directoire et Directrice Générale de Martin Maurel SA (anciennement dénommée Banque Martin Maurel) (jusqu'en 2017)
- Vice-Présidente, Directrice Générale Déléguée et Administratrice de la Compagnie Financière Martin Maurel SA (jusqu'en 2017)
- Membre du Conseil de Surveillance de Martin Maurel Gestion SA (jusqu'en 2017)
- Représentante permanente de Martin Maurel (anciennement Banque Martin Maurel) SA en qualité de membre du Conseil de Surveillance d'Optigestion SA (jusqu'en 2017)

(1) Société cotée.

Adam Keswick



Vice-Président du Conseil de Surveillance

Membre indépendant du Conseil de Surveillance

Âge : 48 ans (né le 1^{er} février 1973)
Nationalité : britannique
Durée du mandat : deux ans
Date de première nomination : 29 septembre 2016
Échéance du mandat : Assemblée Générale 2023
Nombre d'actions Rothschild & Co directement détenues : 3 310
Taux de participation aux réunions du Conseil de Surveillance : 80 %

Expertise et expérience

Adam Keswick a rejoint en 2001 le groupe Jardine Matheson au sein duquel il exerce les fonctions d'Administrateur de Jardine Matheson Holdings Limited depuis 2007. Il a été Directeur Général Adjoint de Jardine Matheson de 2012 à 2016 et est devenu Président de Matheson & Co en 2016.

Adam Keswick est Administrateur de Dairy Farm, Hongkong Land, Jardine Matheson et Mandarin Oriental. Il est également Administrateur de Ferrari, de Schindler et de Yabuli China Entrepreneurs Forum.

Autres mandats et fonctions au sein du Groupe

- Aucun

Mandats et fonctions hors du Groupe

- Administrateur de Jardine Pacific Holdings Limited (Bermudes) ⁽²⁾
- Président de Jardine Schindler Holdings Limited (Îles Vierges Britanniques) ⁽²⁾
- Président de Matheson & Co, Limited (Royaume-Uni) ⁽²⁾
- Administrateur de Jardine Matheson Holdings Limited ⁽¹⁾ (Bermudes) ⁽²⁾
- Administrateur de Jardine Motors Group UK Limited (Royaume-Uni) ⁽²⁾
- Administrateur de Dairy Farm International Holdings Limited ⁽¹⁾ (Bermudes) ⁽²⁾
- Administrateur de Hongkong Land Holdings Limited ⁽¹⁾ (Bermudes) ⁽²⁾
- Administrateur de Mandarin Oriental International Limited ⁽¹⁾ (Bermudes) ⁽²⁾
- Administrateur de JMH Finance Holdings Limited (Îles Vierges Britanniques) ⁽²⁾
- Administrateur de JMH Investments Limited (Îles Vierges Britanniques) ⁽²⁾
- Administrateur de JMH Management Holdings Limited (Îles Vierges Britanniques) ⁽²⁾
- Administrateur de JMH Treasury Limited (Îles Vierges Britanniques) ⁽²⁾
- Administrateur de JSH Treasury Limited (Îles Vierges Britanniques) ⁽²⁾
- Administrateur non exécutif de Ferrari NV ⁽¹⁾ (Pays-Bas)
- Administrateur non exécutif de Yabuli China Entrepreneurs Forum (Chine)
- Administrateur non exécutif et membre du Comité des Rémunérations de Schindler Holding Limited ⁽¹⁾ (Suisse)

Mandats et fonctions arrivés à échéance au cours des cinq dernières années

- Administrateur de Jardine Strategic Holdings Limited ⁽¹⁾ (Bermudes) ⁽²⁾ (jusqu'en 2021)
- Vice-Président de Jardine Lloyd Thompson Group Limited ⁽¹⁾ (auparavant Jardine Lloyd Thompson Group plc) (Royaume-Uni) (jusqu'en 2019)

(1) Société cotée.

(2) Groupe Jardine Matheson.

Dr. Daniel Daeniker



Membre indépendant du Conseil de Surveillance

Âge : 58 ans (né le 12 mars 1963)

Nationalité : suisse

Durée du mandat : trois ans

Date de première nomination :
25 septembre 2014

Échéance du mandat : Assemblée
Générale 2022

Nombre d'actions Rothschild & Co
directement détenues : 2 010

Taux d'assiduité aux réunions du Conseil
de Surveillance : 80 %

Expertise et expérience

Dr. Daniel Daeniker est *Senior Partner* de Homburger AG, l'un des plus importants cabinets d'avocats suisses implanté à Zurich. Sa pratique se concentre sur les fusions acquisitions, la gouvernance d'entreprise, les marchés de capitaux et la réglementation des services financiers.

Il a suivi des études de droit au sein des universités de Neuchâtel et de Zurich, où il a obtenu un doctorat en 1992, ainsi qu'à l'Université de Chicago où il a obtenu un master de droit en 1996. Il a effectué l'essentiel de sa carrière au sein de Homburger AG où il est devenu *Partner* en 2000, Responsable de la pratique Corporate/M&A du groupe en 2009, *Managing Partner* en 2013 et *Senior Partner* en 2019.

Dr. Daniel Daeniker est Administrateur de Dormakaba Holding AG, dont il préside le Comité d'Audit, et de Hilti AG, dont il est membre du Comité d'Audit. Il a été Administrateur indépendant de Rothschild & Co Continuation Holdings AG entre 2001 et 2014.

Autres mandats et fonctions au sein du Groupe

- Aucun

Mandats et fonctions hors du Groupe

- Administrateur de Hilti AG, membre du Comité d'Audit (Liechtenstein)
- Administrateur et Président du Comité d'Audit de Dormakaba Holding AG ⁽¹⁾ (Suisse)
- Associé Senior et Administrateur de Homburger AG (Suisse)

Mandats et fonctions arrivés à échéance au cours des cinq dernières années

- Membre du Comité des Risques de Rothschild & Co SCA ⁽¹⁾ (jusqu'en 2019)

(1) Société cotée.

Gilles Denoyel



Membre indépendant du Conseil de Surveillance

Membre du Comité des Risques

Membre du Comité d'Audit

Âge : 67 ans (né le 4 août 1954)

Nationalité : française

Durée du mandat : trois ans

Date de première nomination : 14 mai 2020

Échéance du mandat : Assemblée Générale 2023

Nombre d'actions Rothschild & Co directement détenues : 675

Taux d'assiduité aux réunions du Conseil de Surveillance : 100 %

Expertise et expérience

Diplômé de l'École des Mines de Paris, de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris Sciences Po et élève-fonctionnaire au sein de l'École Nationale d'Administration (ENA), Gilles Denoyel est nommé Inspecteur des finances au Ministère des Finances en 1981.

En 1985, il rejoint la Direction du Trésor au sein de laquelle il est en charge, successivement, du CIRI (Comité Interministériel de Restructuration Industrielle), du financement des exportations, de la régulation des marchés financiers, de la tutelle du secteur de l'assurance et du programme de privatisations.

En 1996, il rejoint le CCF comme Directeur Financier. Il en devient Directeur Général Délégué en 2000. En 2004, il est nommé Administrateur et Directeur Général Délégué du CCF puis d'HSBC France. À partir de 2015, il est Président de l'*International Institutional Relations* du groupe HSBC pour l'Europe.

Depuis son départ à la retraite du groupe HSBC en 2016, il est *Senior Adviser* de Bain Consulting et *Operating Partner* d'Advent International. En janvier 2018, il entre au Conseil d'Administration de Memo Bank, puis est nommé, en mai 2018, Président du Conseil d'Administration de Dexia. En mai 2019, il entre au Conseil d'Administration d'EDF, où il préside le Comité de Suivi des Engagements Nucléaires.

Autres mandats et fonctions au sein du Groupe

- Aucun

Mandats et fonctions hors du Groupe

- Président du Conseil d'Administration de Dexia Crédit Local
- Administrateur et Président du Comité de Suivi des Engagements Nucléaires d'EDF SA ⁽¹⁾
- Membre du Conseil de Surveillance de Memo Bank SA
- Président du Conseil d'Administration de Institut Aspen France (association)
- Président du Conseil d'Administration, Président du Comité des Nominations et membre du Comité des Rémunérations de Dexia (Belgique)

Mandats et fonctions arrivés à échéance au cours des cinq dernières années

- Aucun

(1) Société cotée.

Sir Peter Estlin



Membre indépendant du Conseil de Surveillance

Président du Comité d'Audit

Membre du Comité des Risques

Membre du Comité des Rémunérations et des Nominations

Âge : 60 ans (né le 4 juillet 1961)

Nationalité : britannique

Durée du mandat : trois ans

Date de première nomination : 10 mars 2020

Échéance du mandat : Assemblée Générale 2024

Nombre d'actions Rothschild & Co directement détenues : 260

Taux d'assiduité aux réunions du Conseil de Surveillance : 100 %

Expertise et expérience

Après une carrière de 30 ans dans le secteur bancaire et financier, Sir Peter Estlin occupe aujourd'hui plusieurs postes non exécutifs et caritatifs dans les secteurs de la banque, de l'innovation numérique et du développement de compétences. Il a été fait chevalier lors de la cérémonie du *New Year's Honours 2020* pour les services qu'il a rendus dans les domaines du commerce international, du développement de compétences et de l'inclusion, après avoir été *Lord Mayor* de Londres en 2018-2019. Il a obtenu le titre d'expert-comptable et est devenu *Partner* de Coopers & Lybrand en 1993. Il a passé 25 ans dans le secteur bancaire, tout d'abord comme Directeur Financier de Salomon Brothers Asia à Hong Kong, puis comme Directeur Financier du département *Corporate & Investment Banking* de Citigroup à New York et à Londres. Il a rejoint Barclays fin 2008 en tant que Contrôleur Financier du groupe puis a été Directeur Financier des départements *Retail & Business Banking* et *Non-Core*, ainsi que Directeur Financier du groupe par intérim et *Senior Adviser*.

Autres mandats et fonctions au sein du Groupe

- Administrateur non exécutif de N.M. Rothschild & Sons Limited (Royaume-Uni)

Mandats et fonctions hors du Groupe

- Président du Conseil d'Administration de Association of Apprentices (Royaume-Uni)
- Président du Conseil d'Administration de Tabletop Holdings Ltd (Royaume-Uni)
- Président de Trust for London (Royaume-Uni)
- Membre indépendant du Comité d'Audit de la Trésorerie de Sa Majesté (*HM Treasury Audit Committee*) (Royaume-Uni)
- Conseiller municipal (*Alderman*) de City of London Corporation (Royaume-Uni)
- Président de FutureDotNow (CIO) (Royaume-Uni)
- Administrateur (*trustee*) de HR Professionals Charitable Trust (*trust caritatif*) (Royaume-Uni)
- Administrateur (*trustee*) de Morden College (*trust caritatif*) (Royaume-Uni)
- Administrateur (*trustee*) de St Pauls Cathedral Choir Foundation (*trust caritatif*) (Royaume-Uni)
- Vice-Président de Bridewell Royal Hospital (*trust caritatif*)

Mandats et fonctions arrivés à échéance au cours des cinq dernières années

- Président de Workfinder Ltd (Royaume-Uni) (jusqu'en 2021)
- Administrateur de The Lord Mayors Appeal (Royaume-Uni) (Président jusqu'au 30 septembre 2020) (jusqu'en 2021)
- Président de KESW Enterprises (Royaume-Uni) (jusqu'en 2020)
- Administrateur (*Trustee*) d'Educators Trust (CIO) (Royaume-Uni) (jusqu'en 2020)
- Administrateur de The Lord Mayors Show (Royaume-Uni) (jusqu'en 2019)

Sylvain Héfès



Membre du Conseil de Surveillance

Président du Comité des Rémunérations et des Nominations

Âge : 69 ans (né le 28 mars 1952)
Nationalité : française
Durée du mandat : trois ans
Date de première nomination : 29 mars 2012
Échéance du mandat : Assemblée Générale 2024
Nombre d'actions Rothschild & Co directement détenues : 150
Taux d'assiduité aux réunions du Conseil de Surveillance : 80 %

Expertise et expérience

Attaché financier auprès de l'Ambassade de France au Canada en 1974, Sylvain Héfès a débuté sa carrière à la Banque Rothschild à Paris en 1976 (jusqu'en 1980). Il rejoint ensuite NMR à Londres pendant deux ans avant de regagner la banque à Paris en tant que Directeur Général Adjoint de 1982 à 1989.

À partir de 1990, Sylvain Héfès rejoint Goldman Sachs à Londres où il est Associé de 1992 à 2004. Il a notamment été au sein de ce groupe, Responsable des activités en France, Directeur Général pour l'Europe des activités de banque privée, Co-Président de l'*International Advisory Board* de Goldman Sachs International et Président du Conseil d'Administration de Goldman Sachs Bank AG. Il est diplômé d'HEC Paris.

Autres mandats et fonctions au sein du Groupe

- Membre du Conseil de Surveillance et Président du Comité des Rémunérations et des Nominations de Rothschild Martin Maurel SCS
- Membre de l'*Advisory Committee* de Five Arrows Managers SAS

Mandats et fonctions hors du Groupe

- Administrateur de Rothschild & Co Concordia SAS

Mandats et fonctions arrivés à échéance au cours des cinq dernières années

- Président Europe de Rhône Capital (jusqu'en 2019)
- Administrateur de Rhône Capital LLC (États-Unis) (jusqu'en 2019)
- Membre du Comité d'Audit de Rothschild & Co SCA ⁽¹⁾ (jusqu'en 2019)
- Président de Francarep, Inc. (États-Unis) (jusqu'en 2019)
- Administrateur de Five Arrows Capital Ltd (Îles Vierges britanniques) (jusqu'en 2017)

(1) Société cotée.

Suet-Fern Lee



Membre indépendant du Conseil de Surveillance

Membre du Comité d'Audit

Membre du Comité des Risques

Âge : 63 ans (née le 16 mai 1958)

Nationalité : singapourienne

Durée du mandat : trois ans

Date de première nomination : 28 septembre 2017

Échéance du mandat : Assemblée Générale 2023

Nombre d'actions Rothschild & Co directement détenues : 160 ⁽²⁾

Taux d'assiduité aux réunions du Conseil de Surveillance : 100 %

Expertise et expérience

Suet-Fern Lee est l'une des fondatrices de Stamford Law Corporation, un important cabinet d'avocats à Singapour, qui a fusionné avec Morgan Lewis Stamford LLC en 2015. Elle a siégé au Conseil d'Administration de Morgan Lewis & Bockius où elle a présidé l'*International Leadership Team*.

Suet-Fern Lee a également été Administratrice de plusieurs sociétés à Singapour et à l'étranger.

Actuellement, elle est aussi Administratrice du *World Justice Project*, une organisation internationale basée à Washington D.C. qui promeut l'état de droit. En outre, elle est Administratrice (*Trustee*) de l'Université Technologique de Nanyang, une université de premier plan à Singapour.

Elle est depuis longtemps Présidente du Musée des civilisations asiatiques de Singapour et membre du Conseil national du patrimoine, où elle a présidé divers comités du Conseil d'Administration.

Elle est l'ancienne Présidente de l'*Inter-Pacific Bar Association*.

Suet-Fern Lee est diplômée en droit de l'Université de Cambridge. Elle est devenue avocate au *Gray's Inn* de Londres en 1981 avant d'être admise au barreau de Singapour en 1982.

Autres mandats et fonctions au sein du Groupe

- Aucun

Mandats et fonctions hors du Groupe

- Administratrice de *The World Justice Project* (États-Unis)
- Administratrice de Caldecott Inc. (Îles Caimans)
- Associée de Morgan Lewis & Bockius LLP (États-Unis)
- Membre de l'équipe de direction internationale, Morgan Lewis & Bockius LLP (États-Unis)
- Présidente du groupe de travail Inter-Pacifique, Morgan Lewis & Bockius LLP (États-Unis)
- Administratrice et membre du Comité d'Audit de AXA Holdings Japan Co., Ltd (Japon)

Mandats et fonctions arrivés à échéance au cours des cinq dernières années

- Administratrice de Morgan Lewis Stamford LLC (Singapour) (jusqu'en 2020)
- Administratrice de Stamford Corporate Services Pte Ltd (Singapour) (jusqu'en 2020)
- Administratrice de Sanofi SA ⁽¹⁾ (jusqu'en 2020)
- Présidente de l'équipe de direction internationale, Morgan Lewis & Bockius LLP (États-Unis) (jusqu'en 2019)
- Administratrice et membre du Comité Financier d'AXA SA ⁽¹⁾ (jusqu'en 2018)
- Administratrice d'AXA Asia (Hong Kong) (jusqu'en 2018)
- Administratrice de Rickmers Trust Management Pte Ltd ⁽¹⁾ (Singapour) (jusqu'en 2017)

(1) Société cotée.

(2) Une partie des actions a été acquise postérieurement au 31 décembre 2021.

Arielle Malard de Rothschild



Membre du Conseil de Surveillance

Membre du Comité d'Audit

Membre du Comité des Risques

Âge : 58 ans (née le 20 avril 1963)

Nationalité : française

Durée du mandat : trois ans

Date de première nomination :
25 septembre 2014

Échéance du mandat : Assemblée
Générale 2022

Nombre d'actions Rothschild & Co
directement détenues : 3 388

Taux d'assiduité aux réunions du Conseil
de Surveillance : 100 %

Expertise et expérience

Après 10 ans chez Lazard Frères & Cie au sein de l'équipe de *Sovereign Advisory*, Arielle Malard de Rothschild a cofondé Rothschild Conseil International en 1999 afin de fournir des services de conseil financier aux entreprises et aux gouvernements sur les marchés émergents. Cette entité ayant ensuite fusionné avec Rothschild & Cie SCS en 2004. En 2006, elle est devenue Gérante de Rothschild & Cie SCS, puis *Global Advisory Partner* en 2019.

Elle est titulaire d'un doctorat en sciences économiques de l'Institut d'Études Politiques de Paris (Sciences Po) et d'une maîtrise en banque et finance de l'Université Paris II.

Autres mandats et fonctions au sein du Groupe

- Gérante de Rothschild & Cie SCS
- *Global Advisory partner* de Rothschild & Co

Mandats et fonctions hors du Groupe

- Administratrice, membre du Comité d'Audit et membre du Comité de Rémunération et de Sélection de la Société Foncière Lyonnaise ⁽¹⁾
- Administratrice de Sagard Holdings Inc.
- Administratrice de Sagard Holdings Management

Mandats et fonctions arrivés à échéance au cours des cinq dernières années

- Administratrice du groupe Lucien Barrière SAS (jusqu'en 2019)
- Administratrice d'Electrica SA ⁽¹⁾ (Roumanie et Royaume-Uni) (jusqu'en 2018)
- Membre du Comité d'Audit et des Risques d'Electrica SA ⁽¹⁾ (Roumanie et Royaume-Uni) (jusqu'en 2018)
- Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations d'Electrica SA ⁽¹⁾ (Roumanie et Royaume-Uni) (jusqu'en 2018)
- Présidente de CARE France (association caritative) (jusqu'en 2018)
- Administratrice d'Imerys SA ⁽¹⁾ (jusqu'en 2017)
- Membre du Comité des Nominations et des Rémunérations d'Imerys SA ⁽¹⁾ (jusqu'en 2017)

(1) Société cotée.

Jennifer Moses



Membre du Conseil de Surveillance

Âge : 60 ans (née le 4 août 1961)

Nationalité : américaine

Durée du mandat : pour la durée du mandat de Luisa Todini restant à courir

Date de première nomination : 14 décembre 2021 (cooptation soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale)

Échéance du mandat : Assemblée Générale 2022

Nombre d'actions Rothschild & Co directement détenues : 0

Taux d'assiduité aux réunions du Conseil de Surveillance : 100 %

Expertise et expérience

Jennifer Moses a passé la plus grande partie de sa carrière dans la finance et le secteur public aux États-Unis et à l'international. Elle a été *Managing Director* chez Goldman Sachs au sein de leur Banque d'investissement, Directrice Générale du *Centre Forum*, un groupe de réflexion britannique, et *Senior Policy Adviser* auprès du Premier ministre Gordon Brown, impliquée dans la restructuration du secteur bancaire britannique durant la crise financière de 2008-2009. Elle est également co-fondatrice et Présidente de *Caliber Schools*, une école privée dont la vocation est d'améliorer la formation d'enfants de milieux défavorisés dans la région de San Francisco. Elle en fut, par ailleurs, la Directrice Générale durant les cinq premières années. Elle avait auparavant cofondé ARK, l'une des principales organisations caritatives du Royaume-Uni pour les enfants, et la *King Solomon Academy* de Londres, l'une des premières écoles privées britanniques à prôner un accès égalitaire à l'éducation. Membre du programme Pahara-Aspen, elle défend avec passion l'égalité des chances dans l'enseignement. Depuis sa retraite, elle est active dans l'écosystème des entreprises technologiques, tout particulièrement des EdTechs entre autres initiatives pédagogiques.

Autres mandats et fonctions au sein du Groupe

- Aucun

Mandats et fonctions hors du Groupe

- Cofondatrice de Undauntedk12 (organisation à but non lucratif) (États-Unis)
- Présidente du Conseil de Caliber Public Schools (organisation à but non lucratif) (États-Unis)
- Présidente du Conseil de King Solomon Academy (organisation à but non lucratif) (Royaume-Uni)
- Membre du Conseil de Brown University (organisation à but non lucratif) (États-Unis)
- Membre du Conseil de Theatre Aspen (organisation à but non lucratif) (États-Unis)

Mandats et fonctions arrivés à échéance au cours des cinq dernières années

- Membre du Conseil de Stir Education (organisation à but non lucratif) (États-Unis) (jusqu'en 2021)
- Membre du Conseil de Mountain Minyan (organisation à but non lucratif) (États-Unis) (jusqu'en 2021)
- Directrice Générale de Caliber Public Schools (organisation à but non lucratif) (États-Unis) (jusqu'en 2019)

Carole Piwnica



Membre indépendant du Conseil de Surveillance

Membre du Comité des Rémunérations et des Nominations

Membre du Comité Développement Durable

Âge : 63 ans (née le 12 février 1958)

Nationalité : belge

Durée du mandat : trois ans

Date de première nomination :
25 septembre 2014

Échéance du mandat : Assemblée
Générale 2022

Nombre d'actions Rothschild & Co
directement détenues : 160

Taux d'assiduité aux réunions du Conseil
de Surveillance : 80 %

Expertise et expérience

Carole Piwnica est titulaire d'une licence en droit de l'Université de Bruxelles et d'une maîtrise en droit de la *New York University*. Elle a été membre des barreaux de New York et de Paris. Elle a débuté sa carrière à New York chez Proskauer Rose avant de rejoindre le département M&A de Shearman & Sterling à Paris. Elle a travaillé pendant 15 ans dans le secteur de la transformation agroalimentaire et a occupé le poste de Présidente du groupe Amylum (Belgique), ainsi que celui d'Administratrice et de Vice-Présidente de Tate and Lyle (Royaume-Uni). Elle est membre du Conseil d'Administration et du Comité des Rémunérations de Sanofi (France). Depuis 2019, Carole Piwnica est Directrice fondatrice de Naxos SARL (Suisse).

Autres mandats et fonctions au sein du Groupe

- Aucun

Mandats et fonctions hors du Groupe

- Administratrice indépendante et membre du Comité des Rémunérations de Sanofi SA ⁽¹⁾
- Associée gérante de Naxos SARL (Suisse)

Mandats et fonctions arrivés à échéance au cours des cinq dernières années

- Administratrice et membre du Comité Direction, Développement, Inclusion et Rémunération d'Amyris Inc. ⁽¹⁾ (États-Unis) (jusqu'en 2021)
- Administratrice d'Arianna SA (Luxembourg) (jusqu'en 2021)
- Administratrice indépendante et Présidente du Comité des Nominations et de la Gouvernance d'Eutelsat Communications SA ⁽¹⁾ (jusqu'en 2019)
- Administratrice de Naxos UK Ltd (Royaume-Uni) (jusqu'en 2019)
- Administratrice d'Elevance (États-Unis) (jusqu'en 2019)
- Administratrice de I20 (Royaume-Uni) (jusqu'en 2019)
- Membre du Comité d'Audit de Rothschild & Co SCA ⁽¹⁾ (jusqu'en 2018)
- Membre du Comité d'Audit de Sanofi SA ⁽¹⁾ (jusqu'en 2018)
- Administratrice de Big Red (États-Unis) (jusqu'en 2018)

(1) Société cotée.

Sipko Schat



Membre du Conseil de Surveillance

Président du Comité des Risques

Membre du Comité d'Audit

Âge : 61 ans (né le 21 mars 1960)
Nationalité : néerlandaise
Durée du mandat : trois ans
Date de première nomination : 8 juin 2012
Échéance du mandat : Assemblée Générale 2024
Nombre d'actions Rothschild & Co directement détenues : 1 510
Taux d'assiduité aux réunions du Conseil de Surveillance : 100 %

Expertise et expérience

Sipko Schat a travaillé au sein du groupe Rabobank pendant plus de 25 ans, où il était membre du Directoire de Rabobank Nederland. Il était également Responsable de la division *Wholesale Clients* de Rabobank International et dirigeait *Wholesale Management Team*.

Autres mandats et fonctions au sein du Groupe

- Administrateur de Rothschild & Co Bank AG (Suisse)

Mandats et fonctions hors du Groupe

- Membre du Conseil de Surveillance de Drienim B.V. (Pays-Bas)
- Administrateur non exécutif d'OCI N.V.⁽¹⁾ (Pays-Bas)
- Administrateur de Trafigura Group Pte Ltd (Singapour)
- Administrateur de Randstad Beheer B.V. (Pays-Bas)

Mandats et fonctions arrivés à échéance au cours des cinq dernières années

- Président du Conseil de Surveillance de Van Wonen Holding B.V. (Pays-Bas) (jusqu'en 2020)
- Président du Comité d'Audit et des Risques du Conseil d'Administration de Rothschild & Co Bank AG (Suisse) (jusqu'en 2020)
- Président du Conseil de Surveillance de Vion N.V (Pays-Bas) (jusqu'en 2018)

(1) Société cotée.

Lord Mark Sedwill



Membre du Conseil de Surveillance

Membre du Comité Développement Durable

Âge : 57 ans (né le 24 octobre 1964)

Nationalité : britannique

Durée du mandat : pour la durée du mandat d'Anthony de Rothschild restant à courir

Date de première nomination : 15 septembre 2021
(cooptation soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale)

Échéance du mandat : Assemblée Générale 2023

Nombre d'actions Rothschild & Co directement détenues : 150 ⁽¹⁾

Taux d'assiduité aux réunions du Conseil de Surveillance : 100 %

Expertise et expérience

Mark Sedwill, Baron Sedwill de Sherborne KCMG FRGS, est Président du *Atlantic Future Forum* et membre de la Chambre des Lords du Parlement britannique. Il a été Président du groupe d'experts du G7 sur la résilience économique mondiale (2020-2021), Secrétaire de cabinet et Chef de la fonction publique intérieure (2018-2020), Conseiller en sécurité nationale (2017-2020), Secrétaire permanent du *Home Office* (2013-2017), Ambassadeur du Royaume-Uni et Haut Représentant Civil de l'OTAN en Afghanistan (2009-2011). Auparavant, il a suivi une carrière de diplomate et de conseiller en sécurité, en poste en Égypte, en Syrie, en Jordanie, à Chypre et au Pakistan. Il a aussi été le PDG de UKvisas (2005-2008).

Il a étudié à l'Université de St Andrews et à l'Université d'Oxford. Il est Président du *Special Forces Club*, *Senior Independent Director* et Vice-Président de Lloyd à Londres. Lord Sedwill est membre de la *Royal Geographical Society* et de l'*Institute of Directors*. Il a reçu plusieurs titres et distinctions pour services rendus au cours de sa carrière de haut fonctionnaire de la fonction publique intérieure et internationale britannique. Il œuvre pour plusieurs organisations à but non lucratif.

Autres mandats et fonctions au sein du Groupe

- Aucun

Mandats et fonctions hors du Groupe

- *Senior Independent Director* et Vice-Président de Lloyd's of London (Royaume-Uni)
- *Director* de Sherborne Lord Advisory Ltd (Royaume-Uni)
- *Director* de Sherborne Lord Holdings Ltd (Royaume-Uni)
- Consultant de Westbury Partners (Royaume-Uni)
- Président de Atlantic Future Forum (Royaume-Uni)
- Président de Special Forces Club (Royaume-Uni)
- Président de The Leaders Club (Royaume-Uni)
- Conseil consultatif de l'International Institute of Strategic Studies (Royaume-Uni)
- Membre de la Chambre des Lords du Parlement britannique (Royaume-Uni)
- Président de D Group Advisory Board
- Membre de Temasek EMEA Advisory Panel

Mandats et fonctions arrivés à échéance au cours des cinq dernières années

- Président du Groupe d'experts du G7 sur la résilience économique mondiale (Royaume-Uni) (jusqu'en 2021)

(1) Actions acquises postérieurement au 31 décembre 2021.

Véronique Weill



Membre indépendant du Conseil de Surveillance

Membre du Comité des Rémunérations et des Nominations

Âge : 62 ans (née le 16 septembre 1959)

Nationalité : française

Durée du mandat : trois ans

Date de première nomination : 14 mai 2020

Échéance du mandat : Assemblée Générale 2022

Nombre d'actions Rothschild & Co directement détenues : 160

Taux d'assiduité aux réunions du Conseil de Surveillance : 100 %

Expertise et expérience

Véronique Weill a passé plus de 20 ans chez J.P. Morgan, où elle a occupé différents postes, notamment celui de Responsable mondiale des opérations pour la banque d'investissement et celui de Responsable mondial de l'informatique et des opérations pour la gestion d'actifs et la banque privée.

En juin 2006, elle a rejoint le groupe AXA en tant que Directrice Générale d'AXA Business Services et Directrice de l'Excellence Opérationnelle.

Avant son départ en 2017, elle a également occupé des postes de supervision exécutive dans le domaine de la gestion d'actifs au niveau mondial et a été Présidente du Conseil d'Administration de diverses filiales en Italie et en Espagne, ainsi que Group Chief Operating Officer et membre du Comité de Direction du groupe AXA. En 2017, elle a rejoint le groupe Publicis en tant que *General Manager* en charge des fusions et acquisitions, de Re:Sources, de l'informatique, de l'immobilier et des assurances.

Depuis 2016, elle est membre indépendant du Conseil d'Administration de Valeo et de plusieurs de ses comités : Comité d'Audit et des Risques, Comité de Gouvernance, Nominations et Responsabilité Sociale d'Entreprise et Comité des Rémunérations. Depuis 2020, elle est Présidente du Conseil d'Administration de CNP Assurances.

Véronique Weill est diplômée de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris (Sciences Po) et de l'Université de Paris-La Sorbonne (avec une licence en littérature).

Autres mandats et fonctions au sein du Groupe

- Aucun

Mandats et fonctions hors du Groupe

- Présidente du Conseil d'Administration de CNP Assurances SA ⁽¹⁾
- Administratrice indépendante, membre du Comité d'Audit et des Risques, membre du Comité de Gouvernance, Nominations et Responsabilité Sociale d'Entreprise et membre du Comité des Rémunérations de Valeo SA ⁽¹⁾
- Administratrice de la Fondation Gustave Roussy
- Membre de l'*European Advisory Board* of Salesforce (États-Unis)
- Administratrice de Caixa Seguros Holding (Brésil)
- Administratrice de Holding XS1 (Brésil)

Mandats et fonctions arrivés à échéance au cours des cinq dernières années

- General Manager et membre du *Management Committee* de Publicis SA ⁽¹⁾ (jusqu'en 2020)
- Administratrice de Publicis Groupe (Royaume-Uni) (jusqu'en 2020)
- Administratrice du Musée du Louvre (jusqu'en 2020)
- Administratrice de la Fondation Georges Besse (jusqu'en 2020)
- Administratrice de BBH Holdings Ltd (Bartle Bogle Hegarty) (Royaume-Uni) (jusqu'en 2020)
- Administratrice de Prodigious UK Ltd (Royaume-Uni) (jusqu'en 2020)
- Administratrice de Translate Plus (Royaume-Uni) (jusqu'en 2020)
- *Group Chief Customer Officer* et membre du *Management Committee* du groupe AXA (jusqu'en 2017)
- Directrice Générale d'AXA Global Asset Management (jusqu'en 2017)
- Membre du Conseil scientifique du Fonds AXA pour la recherche (jusqu'en 2017)
- Présidente du Conseil d'Administration d'AXA Assicurazioni Spa (Italie), AXA Aurora Vida, SA de Seguros y Reaseguros (Espagne), AXA Pensiones SA, Entidad Gestora de Fondos de Pensiones, Sociedad Unipersonal (Espagne), AXA Seguros Generales SA de Seguros y Reaseguros (Espagne), AXA Vida SA de Seguros y Reaseguros (Espagne), AXA Global Direct SA (France) et AXA Banque Europe (Belgique) (jusqu'en 2017)
- Administratrice d'AXA Assistance SA (Italie), AXA MPS Assicurazioni Danni SpA (Italie) et AXA MPS Assicurazioni Vita SpA (Italie) (jusqu'en 2017)

(1) Société cotée.

Politique de diversité au sein du Conseil de Surveillance et de ses comités spécialisés

Le Conseil de Surveillance accorde une grande importance à l'équilibre de sa composition en termes de diversité de profils, de connaissances et de compétences de ses membres.

Lors de sa réunion du 18 février 2022, le Comité des Rémunérations et des Nominations a revu la politique de diversité au regard de la composition du Conseil de Surveillance ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Il a, à cette occasion, proposé d'amender celle-ci pour préciser les compétences attendues des membres du Comité d'Audit, le reste de la politique restant inchangé. Il a également examiné la composition du Conseil de Surveillance notamment à la lumière de cette politique.

Lors de sa réunion du 8 mars 2022, le Conseil de Surveillance a, sur recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations, approuvé la politique de diversité modifiée et les conclusions de l'analyse de la composition du Conseil de Surveillance réalisée par le Comité des Rémunérations et des Nominations.

Objectifs de la politique de diversité et situation actuelle

La politique de diversité vise à ce que soit représenté un large éventail de profils, connaissances et compétences au sein du Conseil de Surveillance, afin qu'il puisse bénéficier d'une variété de points de vue et d'expériences permettant de mieux comprendre les attentes de ses parties prenantes et de faciliter l'expression d'opinions indépendantes et la prise de décisions pertinentes. À cette fin, des objectifs sont fixés pour chaque critère de diversité : représentation des femmes et des hommes, nationalité, âge, compétences et expérience professionnelle et indépendance des membres du Conseil de Surveillance.

- Représentation des femmes et des hommes : la politique de diversité vise une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil de Surveillance et de ses comités. Conformément aux exigences légales applicables, le Conseil de Surveillance doit être composé à 40% de chaque sexe. Cet objectif est atteint : au 31 décembre 2021, six membres sur 15, soit 40% des membres du Conseil de Surveillance, sont des femmes et 60% sont des hommes. De plus, en moyenne, les femmes représentent 49% et les hommes 51% des membres au sein des quatre comités.
- Nationalités : les nationalités des membres du Conseil de Surveillance doivent être diversifiées et refléter la dimension internationale du Groupe. Cet objectif est atteint : au 31 décembre 2021, sept nationalités sont représentées au sein du Conseil de Surveillance (française, britannique, américaine, néerlandaise, singapourienne, belge et suisse), étant précisé que 46% des membres du Conseil de Surveillance sont Français et 20% sont Britanniques.
- Âge : la composition du Conseil de Surveillance doit être conforme aux statuts de la Société, qui prévoient que la proportion de membres du Conseil de Surveillance âgés de plus de 75 ans ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil de Surveillance. Cet objectif est atteint : au 31 décembre 2021, 13% des membres du Conseil de Surveillance ont plus de 75 ans et l'âge moyen des membres du Conseil de Surveillance est de 63,5 ans.
- Compétences et expérience professionnelle : les membres du Conseil de Surveillance doivent présenter des compétences et des expériences professionnelles variées et complémentaires afin que le Conseil de Surveillance puisse disposer des connaissances, des expertises et de l'expérience nécessaires pour appréhender les activités du Groupe, son environnement économique et réglementaire ainsi que les principaux risques auxquels il est exposé. À cette fin, les aspects suivants sont

notamment examinés : (i) expertise dans le domaine bancaire et financier ; (ii) expérience internationale ; (iii) expérience de direction/management ; (iv) autres compétences professionnelles utiles aux missions du Conseil de Surveillance telles que la comptabilité, la gestion des risques, la transformation numérique et la responsabilité d'entreprise. Les membres du Comité d'Audit doivent présenter des compétences particulières en matière financière ou comptable. Lors de sa réunion du 8 mars 2022, le Conseil de Surveillance a estimé que cet objectif était atteint, les compétences et expériences des membres du Conseil de Surveillance étant diversifiées et complémentaires, permettant ainsi au Conseil de Surveillance et au Comité d'Audit de remplir efficacement leurs missions.

- Indépendance : il est important qu'une proportion significative de membres du Conseil de Surveillance soient indépendants, non seulement pour répondre aux attentes du marché, mais aussi afin d'assurer la qualité des délibérations. Cet objectif est atteint : au 31 décembre 2021, 7 membres sur 15 sont indépendants, soit 47% des membres du Conseil de Surveillance.

Pour plus d'informations sur les membres du Conseil de Surveillance, se référer à la Section 6.2.1, paragraphes « Membres du Conseil de Surveillance au 31 décembre 2021 » et « Informations sur les membres du Conseil de Surveillance au 31 décembre 2021 » du présent rapport.

Modalités de mise en œuvre de la politique de diversité

Chaque année, le Comité des Rémunérations et des Nominations examine la politique de diversité et la composition du Conseil de Surveillance à la lumière de cette politique et présente les résultats de son examen au Conseil de Surveillance, accompagnés d'éventuelles recommandations. Sur cette base, le Conseil de Surveillance évalue la mise en œuvre de la politique de diversité et peut décider d'approuver tout changement ou prendre toute mesure visant à renforcer son efficacité.

En outre, le Comité des Rémunérations et des Nominations prend en compte les objectifs de la politique de diversité dans le cadre de son examen des candidats potentiels aux fonctions de membre du Conseil de Surveillance et formule des recommandations au Conseil de Surveillance.

Mixité au sein du Groupe

Au 31 décembre 2021 :

- 13% des membres du Comité Exécutif du Groupe sont des femmes ; et
- les femmes représentent 25,4% des collaborateurs du Groupe ayant le grade d'« Assistant Directors » ou un grade supérieur (comparé à 24,1% au 31 décembre 2020).

Le Gérant vise une amélioration progressive de la représentation équilibrée des hommes et des femmes au sein du Groupe, y compris au sein des postes à plus forte responsabilité. Dans ce contexte, il a fixé comme objectifs à moyen terme que 30% des collaborateurs du Groupe ayant le grade d'« Assistant Directors » ou un grade supérieur soient des femmes d'ici 2024 et que 30% des membres du Comité Exécutif du Groupe soient des femmes d'ici 2027.

Afin d'atteindre ces objectifs, et plus généralement, d'assurer un environnement équilibré et inclusif où la diversité et la différence sont valorisées, le Groupe a lancé un certain nombre d'initiatives présentées au Conseil de Surveillance pour la dernière fois le 8 mars 2022 et décrites au Chapitre 5 du présent rapport. Le Gérant suivra la mise en œuvre de ces initiatives et rendra compte régulièrement des progrès réalisés.

Membres indépendants

Au 31 décembre 2021, sept des 15 membres du Conseil de Surveillance, soit 47% des membres, sont indépendants.

Rothschild & Co, qui est une société contrôlée, dépasse le seuil de 33,33% recommandé par le Code Afep-Medef pour les sociétés contrôlées.

Le Conseil de Surveillance, en collaboration avec la Direction, réalise ses propres études sur l'indépendance de chaque candidat potentiel avant toute démarche de recrutement.

La qualification de membre indépendant du Conseil de Surveillance est discutée par le Comité des Rémunérations et des Nominations au regard des critères établis par le Code Afep-Medef : (i) à l'occasion de la nomination de nouveaux membres du Conseil de Surveillance et (ii) annuellement, pour tous les membres du Conseil de Surveillance.

Après avoir examiné la recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations :

- le Conseil de Surveillance peut estimer qu'un membre du Conseil de Surveillance, bien que remplissant les critères d'indépendance, ne doit pas être qualifié d'indépendant compte tenu de sa situation particulière ou de celle de la Société, eu égard à son actionnariat ou pour tout autre motif ; et
- inversement, le Conseil de Surveillance peut estimer qu'un membre ne remplissant pas strictement tous les critères d'indépendance est cependant indépendant.

La notion de membre indépendant retenue est celle du Code Afep-Medef :

- ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq dernières années :
 - salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société,
 - salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la Société consolide,
 - salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société mère de la Société ou d'une société consolidée par cette société mère ;
- ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la Société détient, directement ou indirectement, un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil :
 - significatif de la Société ou de son Groupe, ou
 - pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social de la Société ;
- ne pas avoir été commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des cinq dernières années ; et
- ne pas avoir été administrateur de la Société depuis plus de douze ans. La perte de la qualité d'administrateur indépendant intervient à la date des douze ans.

Lors de sa réunion du 8 mars 2022, sur recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations, le Conseil de Surveillance a :

- réitéré son analyse selon laquelle Adam Keswick, Dr. Daniel Daeniker, Gilles Denoyel, Suet-Fern Lee, Carole Piwnica et Véronique Weill pouvaient être qualifiés de membres indépendants, ces derniers remplissant l'intégralité des critères d'indépendance établis par le Code Afep-Medef ;
- décidé, conformément à l'évaluation réalisée en 2021, que Sir Peter Estlin pouvait être qualifié de membre indépendant, malgré son mandat d'administrateur au sein de N.M. Rothschild & Sons Limited, compte tenu du fait que : (i) N.M. Rothschild & Sons Limited est une filiale détenue à 100% par Rothschild & Co, (ii) le mandat de Sir Peter Estlin au sein du conseil d'administration de N.M. Rothschild & Sons Limited est un mandat non exécutif, (iii) en adhérant au règlement intérieur du Conseil de Surveillance, Sir Peter Estlin s'est engagé à s'abstenir de participer aux délibérations du Conseil de Surveillance qui pourraient donner lieu à un potentiel conflit d'intérêts avec N.M. Rothschild & Sons Limited, et (iv) Sir Peter Estlin apporte une contribution pertinente, objective et indépendante au Conseil de Surveillance ; et
- continué de considérer que David de Rothschild, Eric de Rothschild, Lucie Maurel-Aubert, Sylvain Héfès, Arielle Malard de Rothschild, Jennifer Moses, Sipko Schat et Lord Mark Sedwill étaient des membres non-indépendants.

En outre, lors de sa réunion du 8 mars 2022, le Conseil de Surveillance a approuvé, sur recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations, la procédure suivante concernant la sélection des futurs membres indépendants du Conseil de Surveillance :

- chaque année, sur recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations, le Conseil de Surveillance revoit sa composition et considère, le cas échéant, ses évolutions potentielles ;
- le Président du Conseil de Surveillance, avec le Président du Comité des Rémunérations et des Nominations, un autre membre du Comité des Rémunérations et des Nominations et le Gérant de Rothschild & Co, examinent une liste de candidats présélectionnés, avec l'assistance, si nécessaire, d'un conseiller en recrutement. La liste des candidats présélectionnés est soumise au Comité des Rémunérations et des Nominations pour recueillir ses commentaires ;
- des entretiens individuels avec les candidats présélectionnés sont ensuite organisés avec le Président du Conseil de Surveillance, le Président du Comité des Rémunérations et des Nominations, un autre membre du Comité des Rémunérations et des Nominations et le Gérant de Rothschild & Co ;
- à la suite de ces entretiens, une sélection est effectuée en prenant en compte les qualités personnelles et professionnelles des candidats ainsi que leur disponibilité et en évaluant l'équilibre des compétences, des expériences et de la diversité des membres du Conseil de Surveillance ;
- le(s) candidat(s) ainsi sélectionné(s) sont présentés au Comité des Rémunérations et des Nominations pour recommandation, puis au Conseil de Surveillance ; et
- le Conseil de Surveillance examine le(s) profil(s) sélectionné(s) et décide sur cette base (i) de soumettre certaine(s) nomination(s) aux actionnaires pour approbation ou (ii) d'approuver leur cooptation, le cas échéant.

6.2.2 Obligations des membres du Conseil de Surveillance

Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance sensibilise chaque membre du Conseil aux responsabilités qui lui incombent au moment de sa nomination et l'encourage à observer les règles de déontologie relatives à son mandat. Les devoirs des membres du Conseil de Surveillance, tels que prévus par le règlement intérieur du Conseil de Surveillance modifié et approuvé par ce dernier lors de sa réunion du 8 mars 2022, sont synthétisés dans la présente section. Le règlement intérieur du Conseil de Surveillance est disponible sur le site internet de Rothschild & Co (www.rothschildandco.com).

Avant d'accepter les fonctions de membre du Conseil de Surveillance, tout candidat s'assure qu'il a connaissance des obligations générales et particulières qui en résultent. Il doit notamment prendre connaissance des textes législatifs et réglementaires régissant les fonctions de membre du Conseil de Surveillance.

Les statuts de la Société et le règlement intérieur du Conseil de Surveillance sont remis à chaque nouveau membre préalablement à son entrée en fonction. L'acceptation de la fonction de membre du Conseil de Surveillance entraîne l'adhésion aux termes dudit règlement intérieur.

Les membres du Conseil de Surveillance doivent détenir (directement ou indirectement) au moins 150 actions de la Société pour toute la durée de leur mandat. Ces dernières doivent être inscrites au nominatif.

La durée du mandat des membres du Conseil de Surveillance est fixée par l'Assemblée Générale ordinaire mais ne peut pas excéder quatre ans.

Lorsqu'il participe aux délibérations du Conseil de Surveillance et exprime son vote, le membre du Conseil de Surveillance représente l'ensemble des actionnaires de la Société et agit dans l'intérêt social de la Société.

Chaque membre du Conseil de Surveillance consacre à la préparation des séances du Conseil de Surveillance et des comités auxquels il siège, le cas échéant, le temps nécessaire à l'examen attentif des dossiers qui lui ont été adressés.

Il peut demander au Président tout complément d'information qui lui est nécessaire.

Sauf impossibilité et sous réserve d'en avertir au préalable le Président et/ou le secrétaire du Conseil de Surveillance, un membre du Conseil de Surveillance participe à toutes les séances du Conseil de Surveillance et à celles des comités dont il est membre, le cas échéant, ainsi qu'aux Assemblées Générales.

Confidentialité

Les membres du Conseil de Surveillance sont tenus, au-delà même des dispositions légales, à un devoir général de secret, de confidentialité et de réserve dans l'intérêt de la Société.

Les dossiers des séances du Conseil de Surveillance, les informations recueillies avant ou pendant les séances, les débats et les décisions du Conseil de Surveillance ainsi que les opinions ou votes exprimés lors du Conseil de Surveillance sont confidentiels. Cela s'applique

également à chaque comité. Les membres du Conseil de Surveillance, ainsi que toute autre personne invitée à assister aux séances du Conseil de Surveillance ou des comités, ne peuvent en disposer au profit d'une personne tierce à des fins autres ou pour une activité autre que celles à raison desquelles elle a été obtenue. Ils prennent toutes mesures utiles pour que cette confidentialité soit préservée. Le caractère confidentiel et personnel de ces informations est levé à compter du moment où elles font l'objet d'une publication externe par la Société, notamment par voie d'un communiqué de presse.

Conflits d'intérêts

La Société étant contrôlée par un groupe d'actionnaires agissant de concert, le Conseil de Surveillance veille avec une attention particulière à prévenir les éventuels conflits d'intérêts et à tenir compte de tous les intérêts.

Un membre du Conseil de Surveillance ne peut utiliser son titre et/ou ses fonctions pour s'assurer, ou assurer à un tiers, un avantage quelconque, pécuniaire ou non pécuniaire.

Chaque membre du Conseil de Surveillance doit révéler toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, entre l'intérêt social de la Société et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente.

À ce titre, il doit :

- en informer le Conseil de Surveillance dès qu'il en a connaissance ; et
- en tirer toute conclusion quant à l'exercice de son mandat. Ainsi, selon les cas, il devra :
 - s'abstenir de participer au vote sur la délibération concernée, voire à la discussion précédant ce vote,
 - ne pas assister à la réunion du Conseil de Surveillance au cours de laquelle il se trouve en situation de conflit d'intérêts, ou
 - si nécessaire, démissionner de ses fonctions au sein du Conseil de Surveillance.

La participation directe ou indirecte d'un membre du Conseil de Surveillance à une opération à laquelle le Groupe est directement intéressé, ou dont il a connaissance en tant que membre du Conseil de Surveillance, est portée à la connaissance du Conseil de Surveillance préalablement à sa conclusion.

Un membre du Conseil de Surveillance s'engage à ne pas prendre de responsabilités, à titre personnel, dans des entreprises ou dans des affaires concurrentes, directement ou indirectement, celles du Groupe sans en informer préalablement le Conseil de Surveillance. Par ailleurs, avant d'accepter tout nouveau mandat, chaque membre du Conseil de Surveillance s'engage à vérifier que sa situation est conforme aux dispositions légales et réglementaires applicables et aux recommandations du Code Afep-Medef en matière de cumul des mandats.

Chaque membre du Conseil de Surveillance doit tenir informé le Président et la Société des mandats qu'il exerce dans d'autres sociétés, y compris son ou sa participation aux comités de ces sociétés, tant en France qu'à l'étranger.

Opérations sur les instruments financiers de la Société

Chaque membre du Conseil de Surveillance doit respecter la réglementation applicable en matière d'abus de marchés et d'informations privilégiées.

Chaque membre est chargé de vérifier, soit auprès de la Société, soit auprès de l'un de ses conseillers, s'il est en possession ou non d'une information privilégiée. A cet égard, chaque membre du Conseil de Surveillance est susceptible d'être inscrit sur une section de la liste d'initiés de la Société se rapportant à une information privilégiée à laquelle il a eu accès et pouvant être mise à la disposition de l'AMF à la demande de cette dernière.

Chaque membre du Conseil de Surveillance, ainsi que toute autre personne invitée à assister aux séances du Conseil de Surveillance, doit s'abstenir d'effectuer à titre personnel, ou par personne interposée, des opérations sur les instruments financiers de la Société et/ou de tout autre émetteur aussi longtemps qu'il dispose, de par ses fonctions ou sa présence à une séance du Conseil de Surveillance, d'une information privilégiée.

Chaque membre du Conseil de Surveillance s'abstient, de la même façon, de communiquer ces informations à une autre personne en dehors du cadre normal de ses fonctions ou à des fins autres que celles à raison desquelles elles lui ont été communiquées. Enfin, chaque membre s'abstient de recommander à une autre personne d'acquérir ou céder les instruments financiers auxquels se rapportent ces informations.

Pour ce faire, les mesures suivantes doivent notamment être respectées :

- les actions de la Société détenues par un membre du Conseil de Surveillance à titre personnel ainsi que par son conjoint non séparé de corps, son enfant mineur non émancipé ou encore par toute autre personne interposée, doivent être inscrites :
 - soit au nominatif pur auprès du teneur de registre de la Société,
 - soit au nominatif administré dans les livres d'un teneur de compte-conservateur français dont les coordonnées seront communiquées au secrétaire du Conseil de Surveillance ;
- toute opération sur les titres de la Société par un membre du Conseil de Surveillance doit être déclarée à l'AMF et à la Société conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables ;
- toute opération sur d'éventuels instruments financiers dérivés ou liés à des titres émis par la Société (instruments financiers à terme, warrants, obligations échangeables, etc.) à découvert ou en report est interdite aux membres du Conseil de Surveillance ; et
- toute transaction par un membre du Conseil de Surveillance ou toute autre personne ayant assisté à la réunion du Conseil de Surveillance au cours de laquelle les résultats ont été revus et portant sur l'action de la Société, y compris à des fins de couverture, ne sont pas autorisées (i) pendant les trente jours calendaires précédant la publication des résultats annuels, semestriels ainsi que le jour de la publication correspondante, et (ii) pendant les quinze jours calendaires précédant la publication de l'information trimestrielle ainsi que le jour de ladite publication.

6.2.3 Missions et attributions du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce un contrôle permanent de la gestion de la Société opérée par le Gérant, en ce compris notamment le système de reporting de l'information financière et comptable ainsi que le dispositif de contrôle interne en matière de risques, conformité et audit interne, conformément aux exigences légales et réglementaires applicables à la Société notamment en sa qualité de société cotée et de compagnie financière holding.

En particulier :

- le Conseil de Surveillance opère, à toute époque de l'année, les contrôles et les vérifications qu'il juge opportuns. Il peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission ;
- tous les trois mois, ou plus souvent si le Conseil de Surveillance le demande, le Gérant présente au Conseil de Surveillance un rapport sur l'état et la marche des affaires sociales, qui est établi dans les conditions demandées par le Conseil de Surveillance ;
- le Gérant présente au Conseil de Surveillance, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels et les comptes consolidés ainsi que les comptes semestriels ;
- le Gérant soumet au Conseil de Surveillance ses objectifs opérationnels annuels et au moins une fois par an, ses projets stratégiques à long terme ;
- conformément à l'article L. 226-9, alinéa 2 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance présente à l'Assemblée Générale annuelle un rapport dans lequel il signale, notamment, les irrégularités et inexactitudes relevées dans les comptes annuels et consolidés et ses commentaires sur le rapport de gestion ;
- le Conseil de Surveillance établit, conformément aux articles L. 226-10-1 et L. 22-10-78 du Code de commerce, un rapport sur

le gouvernement d'entreprise comportant les informations requises en application des articles L. 225-37-4 et L. 22-10-9 à L. 22-10-11 du Code de commerce ;

- le Conseil de Surveillance établit, conformément à l'article L. 22-10-76 du Code de commerce, la politique de rémunération applicable à ses membres et émet un avis consultatif sur la politique de rémunération applicable au Gérant et à son Président Exécutif ;
- le Conseil de Surveillance répartit entre ses membres le montant annuel total de la rémunération au titre de leur mandat dans la limite de l'enveloppe annuelle approuvée par l'Assemblée Générale annuelle ;
- il délibère annuellement sur la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale ;
- il est informé de (i) l'évolution des marchés, de l'environnement concurrentiel et des principaux enjeux auxquels la Société est confrontée y compris dans le domaine de la responsabilité sociale et environnementale ainsi que (ii) la situation financière, la trésorerie et les engagements de la Société ;
- les conventions visées à l'article L. 226-10 du Code de commerce sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil de Surveillance ;
- le Conseil de Surveillance examine les statuts de la Société à intervalle régulier ;
- il veille à la qualité de l'information fournie par le Groupe à ses actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers par le biais des comptes arrêtés par le Gérant et du rapport annuel établi par le Gérant, ou à l'occasion d'opérations majeures ; et
- il établit et met à jour une politique de diversité applicable à ses membres.

Outre les pouvoirs qui lui sont confiés par la loi, le Conseil de Surveillance se prononce conformément à l'article 10.2.3 des statuts de la Société :

- par voie d'avis consultatif au Gérant sur :
 - les orientations stratégiques, le budget annuel et le plan d'affaires à trois ans de l'ensemble du Groupe,
 - tout investissement dans toute organisation ou entreprise, toute acquisition, échange ou cession d'actions, de propriété, de créances ou d'actifs de la Société ou d'une société qu'elle contrôle, qui ne s'inscrivent pas dans le cours normal des activités de l'entreprise, d'un montant excédant 50 millions d'euros étant précisé que, pour toute opération impliquant uniquement des sociétés contrôlées par la Société, le Gérant a la possibilité de la soumettre ou non à l'avis consultatif du Conseil de surveillance,
 - toute initiative stratégique ou réorientation majeure de l'activité du Groupe ; et
- par voie de recommandation aux actionnaires sur la politique de dividendes de la Société.

De plus, le Conseil de Surveillance présente aux actionnaires un rapport et un avis motivé sur toute résolution soumise à l'Assemblée Générale des actionnaires et sur tout sujet faisant l'objet d'un rapport des Commissaires aux comptes de la Société. Il établit le rapport sur le gouvernement d'entreprise. Le Conseil de Surveillance peut convoquer l'Assemblée Générale.

Le Conseil de Surveillance peut se faire assister des experts de son choix, aux frais de la Société. Il est doté des pouvoirs d'investigation les plus larges et peut poser des questions écrites au Gérant, ou bien encore demander à l'entendre à tout moment.

Le Conseil de Surveillance peut décider la création en son sein de comités dont il fixe la composition et les attributions, dans les conditions prévues par la loi.

Le Président organise et dirige les travaux du Conseil de Surveillance. Dans ce cadre, il fixe l'ordre du jour des réunions du Conseil. Il peut demander tout document ou information qu'il juge utile pour éclairer les débats et veille à la qualité de l'information délivrée aux membres préalablement aux réunions. Par ailleurs, il met son expérience au service de la Société.

6.2.4 Organisation et fonctionnement du Conseil de Surveillance

Convocation aux séances

Le Conseil de Surveillance arrête chaque année pour l'année à venir, sur proposition de son Président, un calendrier de ses réunions.

Le Conseil de Surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et au moins quatre fois par an, sur convocation par tout moyen du Président, de la moitié au moins des membres du Conseil de Surveillance, du Gérant ou d'un Associé Commandité, et dans le respect d'un délai de convocation raisonnable, sauf circonstances justifiant une convocation à très bref délai.

La (les) personne(s) convoquant le Conseil de Surveillance arrête(nt) l'ordre du jour de la réunion et la communique(nt) en temps utile et par tous moyens appropriés à ses membres.

Le Conseil de Surveillance peut nommer un secrétaire parmi, ou en dehors de ses membres. Tous les membres du Conseil de Surveillance peuvent consulter le secrétaire et bénéficier de ses services. Ce dernier est responsable de toutes les procédures relatives au fonctionnement du Conseil de Surveillance ainsi que de la bonne organisation des réunions.

Les documents permettant aux membres du Conseil de Surveillance de se prononcer en toute connaissance de cause sur les points inscrits à l'ordre du jour sont communiqués aux membres du Conseil de Surveillance 48 heures au moins avant la réunion du Conseil de Surveillance, sauf urgence ou nécessité d'assurer une parfaite confidentialité.

Les membres du Conseil de Gérance de Rothschild & Co Gestion sont informés des réunions du Conseil de Surveillance et peuvent y assister, avec voix consultative. Toute autre personne externe au Conseil de Surveillance peut être invitée à participer à tout ou partie des réunions de celui-ci, à l'initiative du Président du Conseil de Surveillance.

Tenue des séances

En tout état de cause, le Conseil de Surveillance peut au cours de chacune de ses réunions, en cas d'urgence, et sur proposition du président de séance, délibérer sur des questions non inscrites à l'ordre du jour qui lui ont été communiquées.

Lors de chaque réunion du Conseil de Surveillance, le Président porte à la connaissance de ses membres les principaux faits et événements significatifs relatifs à la vie du Groupe et intervenus depuis la date du précédent Conseil de Surveillance.

Les réunions du Conseil de Surveillance peuvent se tenir, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation ainsi que par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant l'identification des membres du Conseil de Surveillance et garantissant leur participation effective par l'utilisation de moyens techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations. Elles sont présidées par le Président ou, en cas d'absence de celui-ci, par le Vice-Président présent ayant le plus d'ancienneté en cette qualité ou, en l'absence de Vice-Président, par le membre désigné à cet effet par le Conseil de Surveillance.

Les membres du Conseil de Surveillance ont également la possibilité de rencontrer les principaux dirigeants de la Société, avec notification préalable, et ce y compris en l'absence du Gérant.

Participation et majorité

Les membres du Conseil de Surveillance ont le droit de se faire représenter à chaque réunion par un autre membre au moyen d'un pouvoir exprès donné par lettre, télécopie ou par tout moyen de télécommunication. Un membre du Conseil de Surveillance ne peut représenter qu'un seul autre membre au cours d'une même réunion.

Sont réputés présents les membres du Conseil de Surveillance qui participent à la réunion du Conseil de Surveillance par les moyens autorisés mentionnés ci-dessus.

Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés et pouvant prendre part au vote. En cas de partage égal des voix, la voix du président de séance est prépondérante.

Formations

Des formations sont dispensées aux membres du Conseil de Surveillance lorsqu'ils rejoignent ce dernier. De plus, ils peuvent recevoir, individuellement ou collectivement, sur demande, et en dehors du cadre habituel des réunions, des formations sur des sujets spécifiques assurées par les fonctions support du Groupe ou des experts extérieurs.

6.2.5 Activité du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance se réunit au moins quatre fois par an.

En 2021, le Conseil de Surveillance s'est réuni cinq fois, les 9 mars, 19 mai, 22 juin, 15 septembre et le 14 décembre.

Les principaux points examinés et discutés lors de ces réunions ont été les suivants :

- examen régulier de la performance du Groupe ;
- présentations relatives à l'activité et réflexions stratégiques ;
- examen des comptes consolidés, des comptes annuels et des comptes semestriels ;
- revue des fonds propres du Groupe ;
- revue du plan d'affaires triennal du Groupe ;
- revue du budget du Groupe ;
- discussions sur le retour sur investissement des actionnaires ;
- approbation de l'acquisition d'un bloc d'actions Rothschild & Co auprès du groupe Jardine Matheson ;
- discussions concernant l'acompte sur dividende ;
- discussions concernant le programme de rachat d'actions ;
- revue des retours d'expérience suite à l'acquisition de Pâris Bertrand ;
- présentations sur la sécurité informatique ;
- discussions sur la stratégie en matière digitale et de développement durable ;
- discussions sur le développement des talents, les plans de succession des principaux responsables du Groupe, la diversité et l'inclusion ;

- revue du nouveau plan d'Equity Scheme ;
- approbation de la politique de diversité du Conseil de Surveillance ;
- revue de la composition du Conseil de Surveillance et de ses comités incluant la revue de l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance ;
- approbation de la proposition de cooptation de Jennifer Moses et Lord Mark Sedwill en tant que membres du Conseil de Surveillance ;
- revue des rapports d'activité des comités du Conseil de Surveillance, en ce qui concerne notamment le contrôle interne, les questions de rémunération, de nomination et de gouvernance, la politique en matière d'égalité professionnelle et d'égalité salariale et les mises à jour en matière de développement durable ;
- revue du projet de rapport annuel incluant le rapport de gestion et la déclaration de performance extra-financière ;
- approbation du rapport sur le gouvernement d'entreprise établi conformément aux articles L. 226-10-1 et L. 22-10-78 du Code de commerce ; et
- approbation du rapport du Conseil de Surveillance aux actionnaires.

Une session sans la présence de la Direction a été organisée le 14 décembre 2021. L'ensemble des membres du Conseil de Surveillance était présent.

Le taux d'assiduité des membres du Conseil de Surveillance est indiqué en Section 6.2.8 du présent rapport.

6.2.6 Évaluation de la composition, de l'organisation et du fonctionnement du Conseil de Surveillance

Une fois par an, le Conseil de Surveillance évalue sa composition, son organisation et son fonctionnement afin d'améliorer son efficacité.

Une évaluation formelle est effectuée au moins tous les trois ans, et si nécessaire, sous la direction d'un membre indépendant du Conseil de Surveillance et avec l'aide d'un consultant externe, le cas échéant.

Chaque comité évalue ses propres méthodes de fonctionnement dans les mêmes conditions et avec la même fréquence, et en fait un rapport au Conseil de Surveillance.

Au titre de l'exercice 2021, le Conseil de Surveillance a réalisé une évaluation formelle de sa composition, son organisation et son fonctionnement. Cette évaluation a pris la forme d'un questionnaire détaillé portant sur les thèmes suivants :

- la composition du Conseil de Surveillance et de ses comités ;
- l'information, les rapports et la formation ;
- l'organisation des réunions du Conseil de Surveillance ;
- les débats (incluant la contribution individuelle de chaque membre) ;
- les interactions avec les comités du Conseil de Surveillance ;
- les relations du Conseil de Surveillance avec les autres parties prenantes ;
- le règlement intérieur et l'éthique ; et
- la qualité de l'évaluation.

Pour chaque thème, les membres du Conseil de Surveillance avaient la possibilité de faire des commentaires supplémentaires et/ou plus généraux.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations a revu les réponses anonymisées et consolidées du questionnaire, a échangé sur les principales préoccupations émanant des réponses fournies et a présenté ses recommandations au Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance a échangé sur ces recommandations lors de la réunion du 8 mars 2022.

Dans l'ensemble, les membres du Conseil de Surveillance ont fait part de retours très positifs quant à la composition et au fonctionnement du Conseil de Surveillance et de ses comités et ont constaté une amélioration au cours des trois dernières années. Malgré l'efficacité des moyens techniques disponibles, ils privilégient les interactions en face à face, afin de faciliter l'intégration des nouveaux membres et les interactions avec les équipes de direction. Les sujets sur lesquels les membres du Conseil de Surveillance souhaiteraient consacrer plus de temps ont été discutés et il a été convenu d'adapter le programme de travail en conséquence.

Le Conseil de Surveillance prévoit de procéder à la prochaine évaluation formelle au titre de l'exercice 2024.

6.2.7 Les comités spécialisés du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance a quatre comités spécialisés :

- le Comité d'Audit ;
- le Comité des Risques ;
- le Comité des Rémunérations et des Nominations ; et
- le Comité Développement Durable (préalablement dénommé le Comité RSE).

Comité d'Audit

Composition

Au 31 décembre 2021, le Comité d'Audit était composé de cinq membres (dont trois sont indépendants) :

- Sir Peter Estlin (Président et membre indépendant, également membre du Comité des Risques et du Comité des Rémunérations et des Nominations) ;
- M. Sipko Schat (également Président du Comité des Risques) ;
- M. Gilles Denoyel (membre indépendant, également membre du Comité des Risques) ;
- Mme Suet-Fern Lee (membre indépendant, également membre du Comité des Risques) ; et
- Mme Arielle Malard de Rothschild (également membre du Comité des Risques).

La composition du Comité d'Audit est identique à celle du Comité des Risques afin d'améliorer leur efficacité sur des sujets d'intérêts communs relevant des missions qui leur sont confiées et liées au contrôle interne et à la gestion des risques, et plus particulièrement à la supervision financière, la conformité et la sécurité de l'information.

Conformément aux dispositions légales et aux recommandations du Code Afep-Medef, les membres du Comité d'Audit ont tous une compétence financière et/ou comptable. Pour plus d'informations sur leurs compétences, se référer à la Section 6.2.1, paragraphe « Informations sur les membres du Conseil de Surveillance au 31 décembre 2021 » du présent rapport.

Le Directeur Financier du Groupe, le Directeur des Finances du Groupe et Trésorier du Groupe, le Directeur de l'Audit Interne du Groupe, le Directeur Juridique et de la Conformité du Groupe, le Directeur des Risques du Groupe, le Secrétaire Général du Groupe et les Commissaires aux comptes du Groupe ont assisté à toutes les réunions du Comité d'Audit.

Missions

Les principales missions du Comité d'Audit sont les suivantes :

- revoir le processus d'élaboration de l'information financière ;
- revoir le contrôle légal des comptes et des comptes consolidés de Rothschild & Co par les Commissaires aux comptes ;
- suivre l'indépendance et l'objectivité des Commissaires aux comptes ;
- émettre une recommandation sur la nomination et le renouvellement des Commissaires aux comptes ;
- revoir l'efficacité des systèmes de contrôle interne et d'audit interne du Groupe ; et
- approuver la fourniture des services mentionnés à l'article L. 822-11 du Code de commerce.

Le Comité d'Audit peut demander à tout employé du Groupe toute information utile à l'exécution de sa mission.

Dans le cadre de ses fonctions, le Comité d'Audit peut recourir, aux frais du Groupe, aux services de tout conseil juridique ou autre conseil externe, et demander la participation de conseils externes aux réunions du comité, s'il l'estime nécessaire. Le Comité d'Audit peut demander tout rapport ou étude qu'il estime nécessaire pour l'aider à s'acquitter de ses obligations.

Le Président du Comité d'Audit consulte les Présidents des autres comités du Conseil de Surveillance chaque fois qu'il le jugera nécessaire et au moins une fois par an sur différents sujets, incluant sans que cette liste soit limitative, des sujets d'intérêt commun relevant des missions qui leur sont confiées.

Activité

Le Comité d'Audit se réunit au moins quatre fois par an ou plus si les circonstances le justifient.

Avant chaque réunion du Comité d'Audit, dans un délai raisonnable, les membres reçoivent tous les documents, notes et rapports relatifs à chaque point de l'ordre du jour nécessitant une analyse et une revue préalables.

Les membres du Comité d'Audit s'entretiennent généralement à l'issue des réunions avec le Directeur de l'Audit Interne du Groupe et/ou les Commissaires aux comptes hors de la présence des dirigeants du Groupe.

Après chaque réunion, le Comité d'Audit adresse aux membres du Conseil de Surveillance une synthèse de ses travaux.

En 2021, le Comité d'Audit s'est réuni quatre fois, les 4 mars, 12 mai, 8 septembre et 8 décembre 2021.

Les principaux points examinés et discutés lors de ces réunions ont été les suivants :

- les comptes annuels 2020, les comptes consolidés 2020 (y compris l'examen des méthodes comptables appliquées, la revue du périmètre de consolidation et un point sur les filiales clés) et la présentation par les Commissaires aux comptes de leurs rapports ;
- les comptes semestriels 2021 et la présentation par les Commissaires aux comptes de leur rapport ;
- le communiqué de presse sur les résultats annuels 2020 et le communiqué de presse sur les résultats semestriels 2021 ;
- la revue des sections pertinente du Rapport Annuel et du rapport sur la responsabilité d'entreprise ;
- le contrôle et le reporting interne relatifs à l'information extra-financière ;
- le programme de travail des Commissaires aux comptes ;
- le cadre de contrôle interne du Groupe et son efficacité et plus particulièrement les activités et les résultats des premières et deuxièmes lignes de défense ;
- le rapport Pillier 3 et les ratios réglementaires ;
- le rapport du Groupe sur le contrôle interne et le rapport du Groupe sur la lutte contre la criminalité financière ;
- l'activité du département d'audit interne et ses recommandations ainsi que le plan d'audit 2022 ;
- les honoraires liés aux services non-audit et les honoraires d'audit, ainsi que la stratégie et les plans d'audit pour 2021 ;
- la sécurité informatique (information sur les contrôles et la transition avec le nouveau fournisseur pour les infrastructures informatiques) ;

- une présentation sur ESEF ;
- le projet d'accélérer la publication des résultats financiers ;
- le résultat des contrôles permanents et les contentieux ;
- les échanges avec les régulateurs du Groupe ; et
- le programme annuel de travail du comité.

Tout au long de l'année, le Comité d'Audit a pu bénéficier de nombreuses présentations de la Direction, et notamment du Directeur Financier du Groupe, du Directeur des Finances du Groupe et Trésorier du Groupe, du Directeur de l'Audit Interne du Groupe, du Directeur Juridique et de la Conformité du Groupe et du Directeur des Risques du Groupe.

Le taux d'assiduité des membres du Comité d'Audit est indiqué à la Section 6.2.8 du présent rapport.

Comité des Risques

Composition

Au 31 décembre 2021, le Comité des Risques était composé de cinq membres :

- M. Sipko Schat (Président, également membre du Comité d'Audit) ;
- Sir Peter Estlin (membre indépendant, également Président du Comité d'Audit et membre du Comité des Rémunérations et des Nominations) ;
- Mme Suet-Fern Lee (membre indépendant, également membre du Comité d'Audit) ;
- M. Gilles Denoyel (membre indépendant, également membre du Comité d'Audit) ; et
- Mme Arielle Malard de Rothschild (également membre du Comité d'Audit).

Le Responsable des Risques du Groupe, le Directeur Juridique et Conformité du Groupe, le Directeur de l'Audit Interne du Groupe, le Directeur Financier du Groupe, le Directeur des Finances du Groupe et Trésorier du Groupe et le Secrétaire Général ont assisté à toutes les réunions du Comité des Risques.

Missions

Les principales missions du Comité des Risques sont les suivantes :

- donner son avis au Conseil de Surveillance sur l'appétence au risque et la stratégie globales actuelles et à venir de la Société et du Groupe et assister le Conseil de Surveillance dans la supervision de la mise en œuvre de cette stratégie ;
- examiner sur une base consolidée les risques importants auxquels le Groupe est exposé et l'exposition totale des activités du Groupe aux différents risques ;
- examiner les résultats de l'évaluation des risques du Groupe qui permet d'identifier et d'évaluer les expositions aux risques à la lumière de facteurs internes et externes ;
- examiner les grandes orientations de la politique du Groupe en matière de gestion des risques et évaluer l'efficacité des politiques de gestion des risques mises en place ;
- examiner tous les nouveaux produits et nouvelles catégories de produits et de fonds qui ont été approuvés conformément à la politique du Groupe relative aux nouveaux produits ;
- examiner (i) la politique du Groupe en matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, (ii) le cadre et (iii) les procédures mises en place pour se conformer à la réglementation applicable en la matière et toutes mesures requises pour remédier aux incidents et faiblesses significatifs dans ce domaine, et évaluer l'efficacité de ces mesures ; et

- examiner si les mécanismes d'intéressement prévus par les politiques et pratiques de rémunération sont conformes à la situation de l'entité concernée en matière de risques, de capital et de liquidité ainsi que la probabilité et les dates de perception des revenus attendus.

Le Comité des Risques peut demander à tout salarié du Groupe toute information utile à l'exécution de sa mission.

Dans le cadre de ses fonctions, le Comité des Risques peut recourir, aux frais du Groupe, aux services de tout conseil juridique ou autre conseil professionnel et à demander à des conseillers externes d'assister à ses réunions, s'il le juge nécessaire. Le Comité des Risques peut demander tous rapports ou toutes études qu'il estime nécessaires pour l'aider à s'acquitter de ses obligations.

Le Comité des Risques fait un rapport au Conseil de Surveillance après chaque réunion du Comité des Risques sur ses principales activités comprenant, le cas échéant, ses recommandations.

Le Président du Comité des Risques consultera le Président des autres comités du Conseil de Surveillance, chaque fois qu'il le juge nécessaire, et au moins une fois par an, sur différents sujets, incluant, sans que cette liste soit limitative, des sujets d'intérêt commun relevant des missions qui leur sont confiées.

Activité

Le Comité des Risques se réunit au moins quatre fois par an ou plus si les circonstances le justifient.

Avant chaque réunion du Comité des Risques, les membres reçoivent tous les documents, notes et rapports relatifs à chaque point à l'ordre du jour.

En 2021, le Comité des Risques s'est réuni quatre fois, le 4 mars, le 12 mai, le 8 septembre et le 8 décembre 2021.

Les principaux points revus et discutés lors de ces réunions ont été les suivants :

- l'évaluation des risques stratégiques ;
- les rapports trimestriels des Directions Juridique, Conformité et Risques ;
- les rapports réglementaires (rapport du Groupe sur le contrôle interne, rapport du Groupe sur la lutte contre la criminalité financière) ;
- les différentes politiques du Groupe ;
- l'information sur le programme de la sécurité de l'information ;
- la mise à jour réglementaire relative au contrôle interne ;
- le dispositif de contrôle interne du Groupe ;
- la revue des risques au sein des trois métiers du Groupe ;
- les rapports semestriels sur la liquidité ;
- les prêts du Groupe et le portefeuille de crédits du Groupe ;
- le dispositif de gestion des risques du Groupe et la déclaration du Groupe sur l'appétence au risque ;
- les fonds propres du Groupe (y compris l'ICAAP) ;
- le plan d'urgence et de poursuite de l'activité 2021 du Groupe (*recovery plan*) ;
- le plan de continuité des activités Groupe ;
- l'analyse des résultats du contrôle permanent ;
- les sujets de développement durable et les interactions avec le Comité Développement Durable ; et
- le programme de travail annuel.

Le taux d'assiduité des membres du Comité des Risques est indiqué à la Section 6.2.8 du présent rapport.

Comité des Rémunérations et des Nominations

Composition

Au 31 décembre 2021, le Comité des Rémunérations et des Nominations était composé de quatre membres :

- M. Sylvain Héfès (Président) ;
- Mme Carole Piwnica (membre indépendant, également membre du Comité Développement Durable) ;
- Sir Peter Estlin (membre indépendant, également Président du Comité d'Audit et membre du Comité des Risques) ; et
- Mme Véronique Weill (membre indépendant).

Missions

Les principales missions du Comité des Rémunérations et des Nominations sont les suivantes :

Concernant les sujets relatifs aux rémunérations :

- établir les principes et les paramètres de la politique de rémunération du Groupe dans son ensemble et revoir périodiquement sa pertinence et son efficacité en tenant compte de tous les facteurs qu'il juge nécessaires, en ce compris la stratégie du Groupe ;
- superviser et revoir le cadre de la politique globale de rémunération du Comité Exécutif du Groupe et des principes de rémunérations applicable aux Personnes Régulées⁽¹⁾ ;
- revoir la nature et l'ampleur des programmes d'incitation liés à la performance du Groupe tant à court terme qu'à long terme, afin de s'assurer que ceux-ci encouragent une meilleure performance et récompensent les individus de manière équitable et responsable pour leur contribution à la réussite du Groupe, tout en tenant compte de la situation financière et des perspectives du Groupe ;
- superviser et revoir le montant total des rémunérations versées au sein du Groupe ;
- superviser et examiner la rémunération variable totale attribuée au sein du Groupe en s'assurant que le montant a fait l'objet d'un examen équitable et approprié au regard des risques actuels et futurs qui pourraient impacter le Groupe ;
- superviser la rémunération versée/attribuée aux collaborateurs des départements Conformité, Audit Interne et Risques et, lorsqu'il l'estime nécessaire, les dispositifs de rémunération mis en place au bénéfice des membres du Comité Exécutif du Groupe et des Personnes Régulées ;
- revoir et approuver la liste des Personnes Régulées au sein du Groupe et de chacune de ses entités réglementées pour les besoins de l'ACPR et des régulateurs locaux si nécessaire ;
- revoir et faire des recommandations au Conseil de Surveillance sur la politique de rémunérations des mandataires sociaux, les rémunérations accordées aux membres du Conseil de Surveillance et des comités et le montant global des rémunérations pouvant être alloué au titre de chaque exercice ;

- revoir l'adéquation, le calendrier et le contenu de toute information importante sur les rémunérations ; et
- remplir toute autre obligation liée à la rémunération du Groupe et incombant au Comité des Rémunérations et des Nominations, qu'elles soient prévues par le régulateur de référence du Groupe ou un régulateur local.

Concernant les sujets relatifs aux nominations :

- assister le Conseil de Surveillance dans ses missions relevant de sa composition telles que prévues par le Code Afep-Medef et la réglementation applicable et, en particulier, revoir et faire des recommandations au Conseil de Surveillance sur la sélection et la nomination de ses membres.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations peut demander à tout salarié du Groupe toute information utile à l'exécution de sa mission.

Dans le cadre de ses fonctions, le Comité des Rémunérations et des Nominations peut, aux frais du Groupe, recourir à tout conseil juridique ou autre conseil professionnel, en ce compris des conseils indépendants en matière de rémunération ; demander à des conseillers externes d'assister à ses réunions s'il le juge nécessaire ; et obtenir toute information fiable et actualisée sur les rémunérations d'autres sociétés. Le Comité des Rémunérations et des Nominations peut demander tous rapports ou toutes études qu'il estime nécessaires pour l'aider à s'acquitter de ses obligations.

Activité

Le Comité des Rémunérations et des Nominations se réunit au minimum deux fois par an ou plus si les circonstances le justifient.

Avant chaque réunion du Comité des Rémunérations et des Nominations, les membres reçoivent tous les documents, notes et rapports relatifs à chaque point à l'ordre du jour.

Le Comité des Rémunérations et des Nominations fait un rapport au Conseil de Surveillance après chaque réunion du Comité des Rémunérations et des Nominations sur ses principales activités comprenant, le cas échéant, ses recommandations.

Aucun employé du Groupe n'est autorisé à prendre part aux discussions ou à participer aux décisions concernant sa propre rémunération.

Seuls les membres du Comité des Rémunérations et des Nominations ont le droit d'assister à ses réunions. Cependant, d'autres personnes, en ce compris les dirigeants de Rothschild & Co Gestion, les responsables des ressources humaines, le Directeur Financier du Groupe, le Directeur de l'Audit Interne du Groupe, les membres de la Direction Générale et les conseils externes peuvent assister à tout ou partie d'une réunion si le Comité des Rémunérations et des Nominations le demande.

En 2021, le Comité des Rémunérations et des Nominations s'est réuni cinq fois, le 2 février, le 12 février, 7 septembre, 14 octobre et le 10 décembre 2021.

(1) Les Personnes Régulées (également appelées Preneurs de Risques Significatifs ou *Material Risk Takers*/MRT) sont les membres du personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe et/ou le profil de risque des entités régulées du Groupe.

Les principaux points examinés et discutés lors de ces réunions ont été les suivants :

- les mises à jour réglementaires en matière de rémunérations (notamment CRD IV et V, UCITS V et AIFMD, IFPR et IFD) ;
- les politiques de rémunération 2021 ;
- la méthodologie d'identification des Personnes Régulées et la liste des Personnes Régulées identifiées ;
- la présentation par la Direction Juridique, Conformité et Risques de l'évaluation des risques du Groupe ;
- les résultats financiers du Groupe ;
- les propositions globales de rémunération pour chaque métier ;
- l'Equity Scheme 2021 ;
- les nouveaux plans de rémunération pour chaque métier ;
- les informations internes et externes sur les rémunérations ;
- les politiques de rémunérations du Conseil de Surveillance, du Gérant et du Président Exécutif du Gérant au titre de 2021 ;
- la rémunération versée aux membres du Conseil de Surveillance au titre de l'exercice 2021 ;
- la politique de diversité du Conseil de Surveillance ;
- la composition du Conseil de Surveillance et de ses Comités incluant la revue de l'indépendance des membres du Conseil de Surveillance ;
- la proposition de cooptation de Jennifer Moses et Lord Mark Sedwill en tant que membres du Conseil de Surveillance ;
- le programme de travail annuel ; et
- l'établissement de la procédure d'auto-évaluation triennale.

Le taux d'assiduité des membres du Comité des Rémunérations et des Nominations est indiqué à la Section 6.2.8 du présent rapport.

Comité Développement Durable

Composition

Au 31 décembre 2021, le Comité Développement Durable était composé de trois membres :

- Mme Lucie Maurel-Aubert (Présidente) ;
- Mme Carole Piwnica (membre indépendante, également membre du Comité des Rémunérations et des Nominations) ; et
- Lord Mark Sedwill.

Missions

Les principales missions du Comité Développement Durable consistent à aider le Conseil de Surveillance à :

- s'assurer que le Groupe examine les questions relatives au développement durable conformément aux priorités stratégiques de son activité ;
- s'assurer que le Groupe est en mesure d'identifier et de traiter au mieux les opportunités et risques qui y sont associés ; et
- assurer le suivi et l'examen (i) des priorités stratégiques, des politiques mises en œuvre et des objectifs fixés par le Groupe et ses entités en matière de développement durable, et (ii) de la déclaration de performance extra-financière incluse dans le rapport de gestion de Rothschild & Co.

Le Comité Développement Durable consulte le Comité d'Audit et le Comité des Risques, chaque fois qu'il le jugera nécessaire, sur divers sujets, incluant, sans que cette liste ne soit limitative, (i) les risques non financiers avec le Comité des Risques et (ii) le reporting non financier avec le Comité d'Audit.

Le Comité Développement Durable a autorité pour demander à tout salarié du Groupe toute information qu'il jugera nécessaire afin de s'acquitter de sa mission.

Dans le cadre de ses fonctions, le Comité Développement Durable peut, aux frais du Groupe, et après en avoir informé le Président du Conseil de Surveillance ou le Conseil de Surveillance lui-même : (i) recourir aux services de tout conseil juridique ou autre conseil professionnel et demander à des conseillers externes d'assister à ses réunions ; en veillant à l'objectivité du conseil concerné ; et (ii) solliciter tout rapport, étude ou enquête qu'il estime nécessaire pour l'aider à s'acquitter de ses obligations.

Activité

Le Comité Développement Durable se réunit au moins deux fois par an ou plus si les circonstances le justifient.

Avant chaque réunion du Comité Développement Durable, les membres reçoivent tous les documents, notes et rapports relatifs à chacun des points à l'ordre du jour.

Sont invités à assister aux réunions du Comité Développement Durable :

- le *Managing Partner* de Rothschild & Co Gestion, Co-Président du Comité Exécutif du Groupe ;
- le membre du Comité Exécutif du Groupe responsable de l'ensemble des initiatives de développement durable de Rothschild & Co à l'échelle mondiale ;
- le Directeur du Développement Durable du Groupe ; et
- le Secrétaire Général.

En 2021, le Comité Développement Durable s'est réuni deux fois, le 23 février et le 10 septembre 2021.

Les principaux points examinés et discutés lors de ces réunions ont été les suivants :

- les opérations du Comité Développement Durable ;
- la structure de gouvernance, les priorités et la stratégie du Groupe en matière de responsabilité d'entreprise ;
- les initiatives du Groupe en matière de responsabilité d'entreprise et les progrès réalisés dans ce domaine conformément à la stratégie du Groupe ;
- la revue du rapport sur la Responsabilité d'Entreprise et des publications extra-financières associées.

Le taux d'assiduité des membres du Comité Développement Durable est indiqué dans la section suivante.

6.2.8 Taux d'assiduité des membres du Conseil de Surveillance

Le tableau suivant indique les taux d'assiduité individuels aux réunions du Conseil de Surveillance et de ses comités spécialisés en 2021 :

Membre	Conseil de Surveillance		Comité d'Audit		Comité des Risques		Comité des Rémunérations et des Nominations		Comité Développement Durable	
David de Rothschild	5/5	100%	-	-	-	-	-	-	-	-
Éric de Rothschild	5/5	100%	-	-	-	-	-	-	-	-
Lucie Maurel-Aubert	5/5	100%	-	-	-	-	-	-	2/2	100%
Adam Keswick	4/5	80%	-	-	-	-	-	-	-	-
Dr. Daniel Daeniker	4/5	80%	-	-	-	-	-	-	-	-
Anthony de Rothschild <i>(Fin de mandat le 15 septembre 2021)</i>	4/4	100%	-	-	-	-	-	-	2/2	100%
Gilles Denoyel	5/5	100%	4/4	100%	4/4	100%	-	-	-	-
Sir Peter Estlin	5/5	100%	4/4	100%	4/4	100%	5/5	100%	-	-
Sylvain Héfès	4/5	80%	-	-	-	-	5/5	100%	-	-
Suet-Fern Lee	5/5	100%	4/4	100%	4/4	100%	-	-	-	-
Arielle Malard de Rothschild	5/5	100%	4/4	100%	4/4	100%	-	-	-	-
Jennifer Moses <i>(Début de mandat le 14 décembre 2021)</i>	1/1	100 %	-	-	-	-	-	-	-	-
Carole Piwnica	4/5	80%	-	-	-	-	5/5	100%	2/2	100%
Sipko Schat	5/5	100%	4/4	100%	4/4	100%	-	-	-	-
Lord Mark Sedwill <i>(Début de mandat le 15 septembre 2021)</i>	1/1	100%	-	-	-	-	-	-	-	-
Luisa Todini <i>(Fin de mandat le 11 octobre 2021)</i>	4/4	100%	-	-	-	-	4/4	100%	-	-
Véronique Weill	5/5	100%	-	-	-	-	5/5	100 %	-	-
TOTAL	5	95,29%	4	100%	4	100%	5	100%	2	100%

6.2.9 Code Afep-Medef

La Société se réfère au Code Afep-Medef révisé en janvier 2020 en tant que code de référence de gouvernement d'entreprise en application des dispositions de l'article L. 22-10-10-4° du Code de commerce.

La Société est particulièrement attachée aux principes de bonne gouvernance et au respect des recommandations du Code Afep-Medef. Il est toutefois précisé que le principe même de la

société en commandite par actions, qui prévoit une séparation très nette des pouvoirs entre le Gérant et le Conseil de Surveillance, requiert pour l'application du Code Afep-Medef certaines adaptations. Dans ce cadre, compte tenu des spécificités propres à cette forme de société, le Conseil de Surveillance suit une organisation adaptée à la nature des missions qui lui sont conférées par la loi et les statuts ainsi que par les recommandations du Code Afep-Medef.

Les recommandations du Code Afep-Medef non suivies par la Société sont décrites dans le tableau ci-dessous, avec une explication pour chacune d'entre elles :

Recommandations Afep-Medef	Explications
<p>Proportion de membres indépendants au sein du Comité d'Audit (§16.1)</p> <p>« La part des administrateurs indépendants dans le comité d'audit doit être au moins de deux tiers. »</p>	<p>Au 31 décembre 2021, trois des cinq membres du Comité d'Audit sont indépendants, soit 60% de membres indépendants. Cette proportion est légèrement inférieure à la proportion de deux tiers recommandée par le Code Afep-Medef. Toutefois, le Conseil de Surveillance considère que cette situation reste conforme au Code Afep-Medef dans la mesure où le Comité d'Audit est présidé par un membre indépendant (conformément à la position du Haut Comité de gouvernement d'entreprise).</p>
<p>Succession des dirigeants mandataires sociaux (§17.2.2)</p> <p>« Le comité des nominations (ou un comité ad hoc) établit un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux. »</p>	<p>L'établissement du plan de succession du gérant ne relève pas, dans une société en commandite par actions, de la compétence du Conseil de Surveillance.</p> <p>La présence d'un deuxième dirigeant effectif de Rothschild & Co permet de suppléer en pratique à toute période de vacance du Gérant.</p>
<p>Statut du Président du Comité des Rémunérations et des Nominations (§18.1)</p> <p>« [...] Il est recommandé que le président du comité soit indépendant. »</p>	<p>Le Comité des Rémunérations et des Nominations est présidé par Sylvain Héfès qui n'est pas indépendant au sens du Code Afep-Medef. Toutefois, au cours de l'examen annuel de sa composition, le Conseil de Surveillance a noté que :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les sujets de rémunération dans les sociétés régulées sont particulièrement complexes et nécessitent une connaissance approfondie des lois et des règlements applicables. A cet égard, M. Héfès fait bénéficier le Comité des Rémunérations et des Nominations de son expérience précieuse du secteur bancaire et financier et des questions de rémunérations ; • M. Héfès a toujours exercé ses fonctions avec distance et indépendance d'esprit ; et • la proportion de membres indépendants au sein du Comité des Rémunérations et des Nominations est de 75% au 31 décembre 2021, seuil supérieur à la majorité recommandée par le Code Afep-Medef, et cette composition garantit que le Comité des Rémunérations et des Nominations accomplit ses missions en toute indépendance.
<p>Nombre de mandats des dirigeants mandataires sociaux et des administrateurs (§19.4)</p> <p>« Un administrateur ne doit pas exercer plus de quatre autres mandats dans des sociétés cotées extérieures au groupe, y compris étrangères. »</p>	<p>M. Adam Keswick exerce actuellement six mandats au sein de sociétés cotées extérieures au Groupe. Dans la mesure où quatre de ces mandats sont exercés au sein de sociétés appartenant au groupe Jardine Matheson, le Conseil de Surveillance a considéré que cette situation n'empêchait pas M. Adam Keswick de participer activement au Conseil de Surveillance.</p>
<p>Rémunération des dirigeants mandataires sociaux (§25)</p> <p>Le Code Afep-Medef fixe plusieurs principes de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux. Celle-ci doit notamment être « compétitive, adaptée à la stratégie et au contexte de l'entreprise et doit avoir notamment pour objectif de promouvoir la performance et la compétitivité de celle-ci sur le moyen et long terme en intégrant un ou plusieurs critères liés à la responsabilité sociale et environnementale. »</p>	<p>Conformément aux statuts de la Société, le Gérant statuaire, Rothschild & Co Gestion, qui est également Associé Commandité de la Société, ne reçoit aucune rémunération au titre de sa fonction de Gérant, hormis le remboursement de ses frais ⁽¹⁾. Le Conseil de Surveillance a estimé que cette structure était adaptée à la forme sociale de Rothschild & Co et garantissait une gouvernance durable en raison :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de la forme même de société en commandite par actions, selon laquelle les Associés Commandités de Rothschild & Co, y compris Rothschild & Co Gestion, sont indéfiniment et solidairement responsables des dettes de Rothschild & Co ; • du fait que les frais dont Rothschild & Co Gestion peut demander le remboursement, principalement la rémunération du Président Exécutif, sont soumis à l'examen du Comité des Rémunérations et des Nominations afin de s'assurer qu'ils sont engagés en lien avec les activités de Rothschild & Co Gestion en qualité de Gérant de Rothschild & Co et à aucun autre titre ; • du fait que la rémunération du Président Exécutif est fixe et ne peut être revue qu'à des intervalles relativement longs, apportant ainsi une stabilité à la Société ; et • du fait que la Société soumet volontairement la rémunération du Président Exécutif de Rothschild & Co Gestion à un vote annuel de ses actionnaires.

(1) Pour plus d'informations, se référer à la Section 6.3.1, paragraphe « Politique de rémunération du Gérant et du Président Exécutif du Gérant » du présent rapport.

6.2.10 Modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales

Les modalités de participation aux Assemblées Générales sont présentées en Section 3.1.3, paragraphe « Modalités de participation des actionnaires aux Assemblées Générales » du présent rapport.

6.3 Rémunération et avantages des mandataires sociaux

6.3.1 Politiques de rémunération

Conformément à l'article L. 22-10-76 du Code de commerce, les politiques de rémunération du Gérant, du Président du Conseil de Surveillance et des membres du Conseil de Surveillance :

- ont été établies (i) s'agissant du Gérant, par les Associés Commandités de la Société, sur avis favorable du Conseil de Surveillance (sur recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations) lors de sa réunion du 8 mars 2022, et en tenant compte des principes et conditions prévus par les statuts de la Société, et (ii) s'agissant du Conseil de Surveillance et de son Président, par le Conseil de Surveillance (sur recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations) lors de sa réunion du 8 mars 2022, avec l'approbation des Associés Commandités ; et
- seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale du 19 mai 2022.

En outre, et dans un souci de bonne gouvernance, la Société a décidé, sur une base volontaire, de mettre en œuvre un processus d'adoption et de revue d'une politique de rémunération applicable au Président Exécutif du Gérant, cohérent avec celui qui s'applique à la politique de rémunération du Gérant et tenant compte des conditions prévues par les statuts du Gérant. Par conséquent, la politique de rémunération du Président Exécutif du Gérant :

- a été établie par l'assemblée des associés du Gérant, sur avis favorable du Conseil de Surveillance (sur recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations) lors de sa réunion du 8 mars 2022 ; et
- sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale du 19 mai 2022.

Lorsqu'il émet sa recommandation sur les politiques de rémunération, le Comité des Rémunérations et des Nominations, qui est majoritairement indépendant, prend toute mesure utile visant à éviter les conflits d'intérêts lors du processus d'approbation.

Toute modification significative de ces politiques de rémunération suivrait la même procédure.

Politiques de rémunération du Gérant et du Président Exécutif du Gérant

Conformément à l'intérêt social de Rothschild & Co et compte tenu des spécificités propres à sa forme juridique, ni le Gérant de la Société, qui est également Associé Commandité, ni son représentant légal, ne perçoivent de rémunération variable au titre de leurs fonctions respectives, contrairement à la plupart des salariés du Groupe.

Cette structure de rémunération stable, en place depuis juin 2012, est adaptée à la forme juridique de Rothschild & Co et garantit une gouvernance durable.

Rothschild & Co Gestion, en sa qualité de Gérant

Le Gérant est le seul dirigeant mandataire social de Rothschild & Co. Conformément aux statuts de la Société, le Gérant (qui est le premier Gérant statutaire de Rothschild & Co pour la durée de la Société, ainsi que l'un de ses Associés Commandités) n'est pas rémunéré en sa qualité de Gérant de la Société mais a droit au remboursement de ses frais de fonctionnement, notamment les frais de personnel, la rémunération de ses mandataires sociaux et les honoraires des commissaires aux comptes.

En outre, la politique de rémunération du Gérant prévoit que :

- les frais de fonctionnement remboursés au Gérant doivent être dûment documentés ; et
- le Comité des Rémunérations et des Nominations revoit annuellement le détail des dépenses du Gérant pour lesquelles un remboursement a été demandé afin de s'assurer qu'elles ont bien été engagées en lien avec les opérations du Gérant en sa qualité de Gérant de la Société, et à aucun autre titre.

La majeure partie des dépenses remboursées au Gérant correspond à la rémunération du Président Exécutif du Gérant (et aux charges fiscales et sociales y afférentes), conformément aux principes ci-dessous.

Le Président Exécutif du Gérant

Le Président Exécutif du Gérant est le seul dirigeant mandataire social et par conséquent le seul représentant légal de Rothschild & Co Gestion. Il ne bénéficie d'aucun contrat de travail avec la Société.

Conformément aux statuts du Gérant, la rémunération du Président Exécutif est fixée par l'Assemblée Générale des Associés du Gérant se prononçant à la majorité simple après consultation du Conseil de Surveillance, qui consulte lui-même son propre Comité des Rémunérations et des Nominations.

La politique de rémunération du Président Exécutif du Gérant, inchangée par rapport à 2021, est la suivante :

- en sa qualité de représentant légal du Gérant, le Président Exécutif du Gérant ne reçoit qu'une rémunération fixe, à l'exclusion de toute autre forme de rémunération. En particulier, il ne bénéficie dans ce cadre d'aucune rémunération variable (en espèces ou en actions) ou exceptionnelle et ne bénéficie d'aucun régime de retraite complémentaire, d'aucune rémunération ou avantage dû en cas de cessation ou de changement de fonction ou de clause de non-concurrence au titre de ses fonctions de Président Exécutif du Gérant ;
- conformément aux recommandations du Code Afep-Medef, cette rémunération fixe, qui reflète les exigences de la fonction ainsi que les compétences et l'expérience du dirigeant, ne peut être revue qu'à des intervalles relativement longs ; et
- la rémunération fixe du Président Exécutif du Gérant pour 2022 est fixée à 500 000 euros, montant inchangé depuis 2018.

Politique de rémunération des membres du Conseil de Surveillance

Principes généraux

Les membres du Conseil de Surveillance ont droit à une rémunération à hauteur d'un montant global maximum annuel approuvé par l'Assemblée Générale de la Société.

Lors de l'Assemblée Générale du 19 mai 2022, il sera demandé aux actionnaires de la Société de fixer un montant annuel global maximum de rémunération pouvant être attribué aux membres du Conseil de Surveillance de 1 200 000 euros (l'« Enveloppe Annuelle »), à compter du 1^{er} janvier 2022. L'augmentation de l'Enveloppe Annuelle par rapport à 2021 fait suite à une analyse comparative et tient compte du statut de Rothschild & Co en tant que compagnie financière holding, de l'environnement hautement réglementé dans lequel le Groupe opère, de sa dimension multi-juridictionnelle ainsi que de l'augmentation du nombre de réunions prévues.

Sous réserve de l'approbation de l'Enveloppe Annuelle par l'Assemblée Générale qui se tiendra le 19 mai 2022, le Conseil de Surveillance a approuvé, lors de sa réunion du 8 mars 2022 et sur recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations, la modification de la politique de rémunérations de ses membres telle que décrite ci-après :

L'Enveloppe Annuelle est allouée aux membres du Conseil de Surveillance selon les règles suivantes :

Rémunération fixe

Rémunération annuelle en euros (par membre et par an)

Rémunération fixe du Président du Conseil de Surveillance	200 000
Rémunération de base d'un membre du Conseil de Surveillance	20 000
Rémunération de base d'un Président de comité	20 000

Il est ici précisé que l'attribution de ces rémunérations est soumise aux règles suivantes :

- quand un membre du Conseil de Surveillance est également membre d'un ou plusieurs comité(s), les rémunérations sont cumulées. Par exemple, un membre du Conseil de Surveillance, qui est par ailleurs Président d'un comité, reçoit 40 000 euros par exercice ; et
- toutes les rémunérations sont calculées *pro rata temporis* à la fin de l'exercice clos le 31 décembre. Par exemple, lorsqu'un membre du Conseil de Surveillance est nommé par l'Assemblée Générale de mai, la rémunération est attribuée sur la période allant de la date de sa nomination jusqu'à la date de clôture de l'exercice.

Rémunération variable

Rémunération annuelle en euros (par membre et par an)

	Rémunération	Nombre de réunions prévues
Membres du Conseil de Surveillance (autre que le Président du Conseil de Surveillance)	24 000	6
Membres du Comité d'Audit	24 000	6
Membres du Comité des Risques	16 000	4
Membres du Comité des Rémunérations et des Nominations	16 000	4
Membres du Comité de Développement Durable	8 000	2

Les rémunérations annuelles indiquées ci-dessus seront réparties entre les membres du Conseil de Surveillance à la fin de chaque année. En cas d'absence à une ou plusieurs réunions du Conseil de Surveillance et de ses Comités (le cas échéant), ces rémunérations seront réduites *pro rata temporis* pour chacun des membres du Conseil de Surveillance concerné.

Les membres du Conseil de Surveillance ne peuvent recevoir aucune autre forme de rémunération ou avantage de la Société au titre de leurs fonctions au sein du Conseil de Surveillance et de ses comités.

6.3.2 Rémunération des mandataires sociaux de Rothschild & Co en 2021

La présente section contient notamment les informations mentionnées à l'article L. 22-10-9-I du Code de commerce.

Conformément à l'article L. 22-10-77-II du Code de commerce, les informations présentées dans cette section relatives au Gérant et au Président du Conseil de Surveillance ont été approuvées par les Associés Commandités et seront soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale du 19 mai 2022.

Dans un souci de bonne gouvernance, la Société soumettra en outre, sur une base volontaire, les informations relatives au Président Exécutif du Gérant présentées dans cette section à l'approbation de l'Assemblée Générale du 19 mai 2022.

Les informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux visées à l'article L. 22-10-9-I du Code de commerce ont été approuvées à 99,46% par l'Assemblée Générale du 20 mai 2021.

Rémunération du Gérant de Rothschild & Co

Au cours ou au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, conformément aux statuts de Rothschild & Co et à la politique de rémunération soumise à l'Assemblée Générale du 20 mai 2021 :

- aucune rémunération n'a été versée ou attribuée au Gérant en sa qualité de Gérant de la Société ; et
- la somme de 924 115,20 euros pour l'exercice 2021 a été remboursée au Gérant au titre de ses frais de fonctionnement liés à sa fonction de Gérant de la Société (916 811,54 euros pour l'exercice 2020).

Dans un souci d'exhaustivité, il est précisé que le Gérant a également reçu une part des bénéfices distribuables (préciput) conformément aux statuts de la Société, tels que décrits en Section 3.1.2, paragraphe « Présentation générale » du présent rapport. Ce préciput lui est attribué en contrepartie de sa responsabilité indéfinie et solidaire à l'égard des dettes de la Société en sa qualité d'Associé Commandité, et non en tant que rémunération pour son rôle de Gérant de la Société.

Rémunération du Président Exécutif du Gérant

La rémunération et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 par Rothschild & Co Gestion, Rothschild & Co et les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation de cette dernière au sens de l'article L. 233-16-II du Code de commerce à M. Alexandre de Rothschild, Président Exécutif du Gérant, sont indiqués ci-dessous. Les rémunérations versées ou attribuées au Président Exécutif du Gérant au titre de sa fonction sont conformes à la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale du 20 mai 2021.

Au cours ou au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, M. Alexandre de Rothschild n'a bénéficié d'aucun contrat de travail, de régime de retraite complémentaire, ni de rémunération ou d'avantage dû ou susceptibles d'être dû en cas de cessation ou de changement de fonctions ou de clause de non-concurrence au titre de ses fonctions de Président Exécutif du Gérant.

Éléments soumis au vote (en euros)	Montant versé en 2021	Montant attribué en 2021	Présentation
Rémunération fixe	500 000	500 000	500 000 euros de rémunération fixe au titre de sa fonction de Président Exécutif du Gérant au cours de l'année 2021.
Rémunération variable	-	-	-
Rémunération variable annuelle	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-
Options de souscription ou d'achat d'actions, actions de performance et autres avantages de long terme	-	-	-
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	-	-	-
Avantages en nature	-	-	-
Prime de bienvenue et indemnité de licenciement	-	-	-
Indemnité de non-concurrence	-	-	-
Retraite supplémentaire	-	-	-

Comme recommandé par le Code Afep-Medef, les tableaux ci-dessous résument les principales informations relatives à la rémunération de M. Alexandre de Rothschild.

Synthèse des rémunérations, options et actions attribuées à M. Alexandre de Rothschild ⁽¹⁾

(en euros)	2020	2021
Rémunérations attribuées au titre de 2021 (détaillées dans le tableau ci-dessous)	500 000	500 000
Valorisation des options de souscription ou d'achat d'actions attribuées en 2021 (détaillées dans le tableau ci-dessous)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées en 2021	-	-
Valorisation des autres plans de rémunération de long-terme	-	-
TOTAL	500 000	500 000

(1) Tableau n° 1 de l'Annexe 4 du Code Afep-Medef.

Récapitulatif des rémunérations de M. Alexandre de Rothschild ⁽¹⁾

(en euros)	2020		2021	
	Montants attribués	Montants versés	Montants attribués	Montants versés
Rémunération fixe	500 000	500 000	500 000	500 000
Rémunération variable annuelle	-	-	-	-
Rémunération extraordinaire	-	-	-	-
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	-	-
TOTAL	500 000	500 000	500 000	500 000

(1) Tableau n° 2 de l'Annexe 4 du Code Afep-Medef.

Attributions passées d'options de souscription ou d'achat ⁽¹⁾

Des options de souscription ou d'achat d'actions Rothschild & Co ont été attribuées à Alexandre de Rothschild avant qu'il ne prenne ses fonctions de Président Exécutif du Gérant le 17 mai 2018. Le tableau ci-après présente l'historique des attributions.

	2013 Equity Scheme
Date de l'Assemblée Générale	26 septembre 2013
Date de décision du Gérant	11 octobre 2013
Nombre total d'options de souscription ou d'achat d'actions attribuées	30 000 ⁽²⁾
Point de départ d'exercice des Options 2013-1	30 novembre 2016
Date d'expiration	11 octobre 2023
Prix de souscription	17,50 €
Point de départ d'exercice des Options 2013-2	11 octobre 2017
Date d'expiration	11 octobre 2023
Prix de souscription	18,00 €
Point de départ d'exercice des Options 2013-3	11 octobre 2018
Date d'expiration	11 octobre 2023
Prix de souscription	19,00 €
Point de départ d'exercice des Options 2013-4	11 octobre 2019
Date d'expiration	11 octobre 2023
Prix de souscription	20,00 €
Conditions d'exercice	Voir Section 3.2.3 du présent rapport
Nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions exercées au cours de l'exercice 2021	0
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques	0
Nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions restantes à la clôture de l'exercice 2021	0

(1) Tableau n° 8 de l'Annexe 4 du Code Afep-Medef.

(2) L'intégralité des options de souscription ou d'achat d'actions ont été exercées avant l'exercice 2021.

Les tableaux n° 4 (« Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social exécutif par l'émetteur et par toute société du groupe »), n° 5 (« Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social exécutif »), n° 6 (« Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social exécutif par l'émetteur et par toute société du groupe »), n° 7 (« Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social exécutif »), n° 9 (« Historique des attribution d'actions de performance »), n° 10 (« Tableau récapitulatif des rémunérations variables pluriannuelles de chaque dirigeant mandataire social exécutif ») et n° 11 (« Concernant les dirigeants mandataires sociaux exécutifs: contrat de travail, régime de retraite supplémentaire, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions, indemnités relatives à une clause de non concurrence ») de l'Annexe 4 du Code Afep-Medef n'ont pas été reproduits car ils sont sans objet.

Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

Rémunération du Président du Conseil de Surveillance

La rémunération et les autres avantages versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 par Rothschild & Co et les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16-II du Code de commerce à M. David de Rothschild, Président du Conseil de Surveillance, sont indiqués ci-dessous. Les rémunérations versées ou attribuées au Président du Conseil de Surveillance au titre de sa fonction sont conformes à la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale du 20 mai 2021.

Éléments soumis au vote (en euros)	Montant versé en 2021	Montant attribué en 2021	Présentation
Rémunération fixe	200 000	200 000	200 000 euros de rémunération fixe au titre de sa fonction de Président du Conseil de Surveillance au cours de 2021
Rémunération variable	-	-	-
Rémunération variable annuelle	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-
Options de souscription ou d'achat d'actions, actions de performance et autres avantages de long terme	-	-	-
Rémunération allouée à raison du mandat d'administrateur	-	-	-
Avantages en nature	-	-	-
Prime de bienvenue et indemnité de licenciement	-	-	-
Indemnité de non-concurrence	-	-	-
Retraite supplémentaire	-	-	-

Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

La rémunération et les autres avantages versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 aux membres du Conseil de Surveillance par Rothschild & Co et les entreprises comprises dans son périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16-II du Code de commerce sont indiqués ci-dessous. Les rémunérations versées ou attribuées aux membres du Conseil de Surveillance au titre de leur mandat au sein du Conseil de Surveillance sont conformes à la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale du 20 mai 2021.

Membres du Conseil de Surveillance	2021				
	Éléments soumis au vote (en euros)				
	Rémunération au titre de leur mandat de membre du Conseil de Surveillance de Rothschild & Co		Autres rémunérations		
	Fixe	Variable		Attribuées	Versées
Attribuée	Versé				
David de Rothschild Président du Conseil de Surveillance	200 000	–	–	–	–
Éric de Rothschild Vice-Président du Conseil de Surveillance	20 000	12 500	–	–	–
Lucie Maurel-Aubert Vice-Présidente du Conseil de Surveillance	35 000	17 500	Avantages en nature ⁽¹⁾	26 329	26 329
Adam Keswick Vice-Président du Conseil de Surveillance	20 000	10 000	–	–	–
Dr. Daniel Daeniker	20 000	10 000	–	–	–
Anthony de Rothschild (Fin de mandat le 15 septembre 2021)	14 082	15 000	Honoraires de conseil ⁽²⁾	116 090 ⁽³⁾	116 090 ⁽³⁾
Gilles Denoyel	20 000	32 500	–	–	–
Sir Peter Estlin	35 000	45 000	Rémunération liée à un mandat d'administrateur ⁽¹⁾	18 574 ⁽³⁾	16 833 ⁽³⁾
Sylvain Héfès	35 000	22 500	Honoraires de conseil ⁽²⁾	174 135 ⁽³⁾	174 135 ⁽³⁾
Suet-Fern Lee	20 000	32 500	–	–	–
Arielle Malard de Rothschild	20 000	32 500	Salaire fixe ⁽¹⁾	391 830	391 830
			Variable ⁽¹⁾	560 001	349 149
			Avantages en nature ⁽¹⁾	18 309	18 309
Jennifer Moses (Début de mandat le 14 décembre 2021)	986	2 500	–	–	–
Carole Piwnica	20 000	27 500	–	–	–
Sipko Schat	35 000	32 500	Honoraires de conseil ⁽²⁾	150 000	125 000
			Rémunération liée à un mandat d'administrateur ⁽¹⁾	50 000	50 000
Lord Mark Sedwill (Début de mandat le 15 septembre 2021)	5 918	2 500	Honoraires de conseil ⁽²⁾	290 225 ⁽³⁾	290 225 ⁽³⁾
Luisa Todini (Fin de mandat le 11 octobre 2021)	15 507	20 000	–	–	–
Véronique Weill	20 000	25 000	–	–	–
TOTAL		876 493,15			

(1) Rémunération liée à un mandat au sein d'une filiale de Rothschild & Co.

(2) Rémunération liée à contrat de *senior adviser* avec une filiale de Rothschild & Co.

(3) Sur la base d'un taux de conversion moyen €/£ en 2021.

Pour plus d'informations sur l'assiduité des membres du Conseil de Surveillance en 2021 et l'activité du Conseil de Surveillance en 2021, se référer aux Sections 6.2.8 et 6.2.5 du présent rapport.

Comme recommandé par le Code Afep-Medef, le tableau ci-dessous résume les rémunérations versées au cours ou attribuées au titre des exercices clos le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021 aux membres du Conseil de Surveillance.

Tableau sur les rémunérations perçues par les membres du Conseil de Surveillance ⁽¹⁾

(en euros) Membres du Conseil de Surveillance		2020		2021	
		Montant attribué	Montant versé	Montant attribué	Montant versé
David de Rothschild Président du Conseil de Surveillance	Rémunération au titre du mandat	200 000	200 000	200 000	200 000
	Autres rémunérations	-	-	-	-
Éric de Rothschild Vice-Président du Conseil de Surveillance	Rémunération au titre du mandat	35 257	35 257	32 500	32 500
	Autres rémunérations	-	-	-	-
Lucie Maurel-Aubert Vice-Présidente du Conseil de Surveillance	Rémunération au titre du mandat	55 257	55 257	52 500	52 500
	Autres rémunérations	25 862	25 862	26 329	26 329
Adam Keswick Vice-Président du Conseil de Surveillance	Rémunération au titre du mandat	32 757	32 757	30 000	30 000
	Autres rémunérations	-	-	-	-
Dr. Daniel Daeniker	Rémunération au titre du mandat	35 257	35 257	30 000	30 000
	Autres rémunérations	-	-	-	-
Anthony de Rothschild (Fin de mandat le 15 septembre 2021)	Rémunération au titre du mandat	40 257	40 257	29 082	29 082
	Autres rémunérations	18 539	-	116 090	116 090
Gilles Denoyel	Rémunération au titre du mandat	28 663	28 663	52 500	52 500
	Autres rémunérations	-	-	-	-
Sir Peter Estlin	Rémunération au titre du mandat	58 641	58 641	80 000	80 000
	Autres rémunérations	22 775	17 769	18 574	16 833
Sylvain Héfès	Rémunération au titre du mandat	56 005	56 005	57 500	57 500
	Autres rémunérations	181 356	181 356	192 135	192 135
Suet-Fern Lee	Rémunération au titre du mandat	52 757	52 757	52 500	52 500
	Autres rémunérations	-	-	-	-
Arielle Malard de Rothschild	Rémunération au titre du mandat	53 505	53 505	52 500	52 500
	Autres rémunérations	716 091	640 117	970 140	759 288
Jennifer Moses (Début de mandat le 14 décembre 2021)	Rémunération au titre du mandat	-	-	3 486	3 486
	Autres rémunérations	-	-	-	-
Carole Piwnica	Rémunération au titre du mandat	43 505	43 505	47 500	47 500
	Autres rémunérations	-	-	-	-
Sipko Schat	Rémunération au titre du mandat	70 257	70 257	67 500	67 500
	Autres rémunérations	200 000	212 500	200 000	175 000
Lord Mark Sedwill (Début de mandat le 15 septembre 2021)	Rémunération au titre du mandat	-	-	8 418	8 418
	Autres rémunérations	-	-	290 225	290 225
Luisa Todini (Fin de mandat le 11 octobre 2021)	Rémunération au titre du mandat	42 757	42 757	35 507	35 507
	Autres rémunérations	-	-	-	-
Véronique Weill	Rémunération au titre du mandat	21 163	21 163	45 000	45 000
	Autres rémunérations	-	-	-	-

(1) Tableau n° 3 de l'Annexe 4 du Code Afep-Medef.

Autres informations sur les rémunérations

Les informations relatives à la rémunération requises par l'article L. 22-10-9-I-6° et 7° du Code de commerce concernant les dirigeants mandataires sociaux de la Société, à savoir le Président du Conseil de Surveillance et, sur une base volontaire, le Président Exécutif du Gérant de la Société, dans la mesure où le Gérant de la Société n'a droit à aucune rémunération conformément aux statuts de la Société (pour plus d'informations, se référer à la Section 3.1.1 du présent rapport) sont présentées ci-dessous :

	2021	2020	2019	2018	2017
Performance de la Société					
Résultat net – part du Groupe	765,8 millions d'euros	160,5 millions d'euros	242,7 millions d'euros	286,3 millions d'euros	236,3 millions d'euros ⁽¹⁾
Évolution par rapport à l'exercice précédent	+377,13%	-33,87%	-15,23%	+21,16%	–
ROTE hors éléments exceptionnels	32,3%	8,8%	12,6%	18%	17,2% ⁽²⁾
Évolution par rapport à l'exercice précédent	+267,05%	-30,16%	-30,00%	+4,65%	–
Employés					
Rémunération moyenne	137 580 euros ⁽³⁾	121 495 euros ⁽⁴⁾	116 873 euros	114 831 euros	113 197 euros
Évolution par rapport à l'exercice précédent	+13%	+4%	+2%	+1%	–
Président Exécutif du Gérant ⁽⁵⁾					
Rémunération d'Alexandre de Rothschild	500 000 euros	500 000 euros	500 000 euros	189 583 euros ⁽⁶⁾	–
Rémunération de David de Rothschild	–	–	–	311 828 euros ⁽⁷⁾	500 000 euros
Évolution par rapport à l'exercice précédent	0%	0%	0%	0%	–
Ratio de la rémunération moyenne des salariés	3,63	4,12	4,28	4,37	4,42
Évolution par rapport à l'exercice précédent	-12%	-4%	-2%	-1%	–
Ratio de la rémunération médiane des salariés	6,57	6,72	7,14	7,37	7,31
Évolution par rapport à l'exercice précédent	-2%	-6%	-3%	+1%	–
Président du Conseil de Surveillance					
Rémunération de David de Rothschild	200 000 euros	200 000 euros	62 500 euros ⁽⁸⁾	96 829 euros ⁽⁹⁾	–
Évolution par rapport à l'exercice précédent	0%	+220%	-35%	–	–
Ratio de la rémunération moyenne des salariés	1,45	1,65	0,53	0,84	–
Évolution par rapport à l'exercice précédent	-12%	+208%	-37%	–	–
Ratio de la rémunération médiane des salariés	2,63	2,69	0,89	1,42	–
Évolution par rapport à l'exercice précédent	-2%	+201%	-37%	–	–

(1) Le résultat net pour 2017 est un revenu net *pro forma*, en raison d'un changement de clôture d'exercice en 2017 de mars à décembre, calculé sur neuf mois jusqu'à décembre 2017 ainsi que sur les trois mois jusqu'à mars 2017.

(2) Le ROTE hors éléments exceptionnels pour 2017 est un ROTE hors éléments exceptionnels *pro forma*, en raison d'un changement de clôture d'exercice en 2017, calculé sur neuf mois jusqu'à décembre 2017 ainsi que sur les trois mois jusqu'à mars 2017.

(3) Les montants définitifs dus n'étaient pas encore disponibles, une estimation de l'intéressement/participation a été incluse dans les montants de 2021 sur la base de l'intéressement/participation de 2020.

(4) La rémunération moyenne de 2020 a été rectifiée : elle inclut désormais l'intéressement/participation finale due ou attribuée aux salariés au titre de 2020. Les ratios de 2020 indiqués dans le rapport annuel 2020 ont été rectifiés dans le présent rapport en conséquence. Pour rappel, la rémunération moyenne présentée dans le rapport annuel 2020 comprenait une estimation de l'intéressement/participation 2020 sur la base de l'intéressement/participation de 2019, les montants définitifs n'étant pas disponibles au moment de la publication dudit rapport.

(5) M. David de Rothschild a été Président Exécutif du Gérant de l'Assemblée Générale du 8 juin 2012 au 17 mai 2018. M. Alexandre de Rothschild lui a succédé dans ces fonctions à compter de cette date et continue de les exercer à la date du présent rapport.

(6) Ce montant correspond à la rémunération due à M. Alexandre de Rothschild proratisée sur la période pendant laquelle il a été Président Exécutif du Gérant en 2018, c'est-à-dire du 17 mai 2018 au 31 décembre 2018. Aucune autre rémunération ne lui était due ou attribuée en 2018.

(7) Ce montant correspond à la rémunération due à M. David de Rothschild proratisée sur la période pendant laquelle il a été Président Exécutif du Gérant en 2018, c'est-à-dire du 1er janvier au 17 mai 2018. Aucune autre rémunération ne lui était due ou attribuée en 2018.

(8) Suite à une erreur, le Conseil de Surveillance a pris note lors de sa réunion du 17 décembre 2019 que M. David de Rothschild avait choisi de renoncer à la part de sa rémunération en tant que Président du Conseil excédant le montant maximum de 600 000 euros de rémunération pouvant être alloués aux membres du Conseil de Surveillance. Pour plus d'informations, se référer à la page 108 du rapport annuel 2019.

(9) Ce montant correspond à la rémunération due à M. David de Rothschild proratisée sur la période pendant laquelle il a été Président du Conseil de Surveillance en 2018, c'est-à-dire du 17 mai 2018 au 31 décembre 2018. Aucune autre rémunération ne lui était due ou attribuée en 2018.

Méthode suivie pour l'élaboration du tableau ci-dessus

Pour le calcul de ces chiffres, les informations suivantes ont été prises en compte :

Concernant la rémunération du Président du Conseil de Surveillance et du Président Exécutif du Gérant de la Société

Sont pris en compte les éléments de rémunération bruts dus ou attribués au titre de l'exercice considéré par la Société et les entreprises comprises dans le périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16-II du Code de commerce.

Plus précisément, sont pris en compte les éléments de rémunération bruts suivants, dus ou attribués au titre de l'exercice concerné (« N ») :

- rémunération fixe ;
- rémunération variable due au titre de l'exercice N et donc versée au cours l'exercice N+1, ou ultérieurement en cas de différé ;
- rémunération exceptionnelle due au titre de l'exercice N et donc versée au cours de l'exercice N+1 ;
- rémunération liée au mandat de membre du Conseil de Surveillance, dès lors qu'elle a été versée au dirigeant mandataire social au titre de l'exercice N ;
- instruments de rémunération à long terme : stock-options, autres instruments de rémunération de long terme et rémunérations variables pluriannuelles, attribués au titre de l'exercice N (valorisés à la valeur IFRS) ; et
- avantages en nature.

Les indemnités de départ, de licenciement et de non-concurrence dues ou attribuées sont exclues.

Concernant la rémunération des salariés du Groupe

Périmètre représentatif des salariés

Dans la mesure où Rothschild & Co est une société holding avec très peu de salariés, et conformément à l'article 26.2 du Code Afep-Medef, un périmètre plus représentatif a été considéré pour le calcul de la rémunération : l'UES Rothschild Martin Maurel (unité économique et sociale). Ce dernier inclut les sociétés suivantes pour l'exercice 2021 : Rothschild Martin Maurel, Rothschild & Cie, Transaction R&Co, Rothschild & Co Immobilier, R&Co Asset Management Europe, toutes contrôlées par Rothschild & Co au sens de l'article L. 233-16-II du Code de commerce. L'UES de

Rothschild Martin Maurel représentait 92% de la population continue française en 2021. Ce périmètre est représentatif des principaux métiers de Rothschild & Co en France : Conseil financier, Banque privée et Gestion d'actifs, fonctions support.

Population continûment présente

La population continûment présente a été prise en compte, c'est-à-dire les salariés (à l'exclusion des expatriés, des stagiaires et des apprentis) s'ils étaient employés au 1^{er} janvier de l'exercice concerné (« N ») et faisaient partie de la population éligible au bonus à la fin de cet exercice financier (« N »).

Rémunérations

Sont pris en compte les éléments de rémunération bruts suivants, dus ou attribués par la Société ou les sociétés du périmètre de consolidation au sens de l'article L. 233-16-II du Code de commerce au titre de l'exercice considéré (« N ») :

- rémunération fixe ;
- rémunération variable due ou attribuée au titre de l'exercice N et donc versée au cours de l'exercice N+1, ou ultérieurement en cas de différé ;
- rémunération exceptionnelle due au titre de l'exercice N et donc versée au cours de l'exercice N+1 ;
- instruments de rémunération à long terme : stock-options, autres instruments de rémunération de long terme attribués au titre de l'exercice N (valorisés à la valeur IFRS) ;
- plans d'épargne salariale (participation et intéressement) ; et
- avantages en nature.

Les indemnités de départ, de licenciement et de non-concurrence dues ou attribuées aux salariés sont exclues.

Divers

- les montants de rémunération indiqués correspondent à une base équivalent temps plein ; et
- la rémunération fixe est basée sur des montants annualisés au 31 décembre de chaque année.

Concernant la performance du Groupe

Les chiffres publiés correspondent au résultat net – part du Groupe, c'est-à-dire le résultat net du Groupe après impôts et intérêts minoritaires, et au ROTE (rentabilité des fonds propres tangibles) hors éléments exceptionnels.

6.4 Opérations des dirigeants sur les titres de la Société

Le tableau ci-après mentionne, conformément aux dispositions de l'article 223-26 du Règlement général de l'AMF, les opérations sur les titres de Rothschild & Co réalisées au cours de l'exercice 2021 par les personnes visées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et déclarées à la Société et à l'AMF ⁽¹⁾ :

Nom	Qualité	Date de la transaction	Nature de l'opération	Prix unitaire agrégé (en euros)	Montant total de l'opération (en euros)	Décision & Information AMF ⁽²⁾
Rothschild & Co Concordia SAS	Personne morale liée à Éric de Rothschild, Vice-Président du Conseil de Surveillance de Rothschild & Co SCA, David de Rothschild, Président du Conseil de Surveillance de Rothschild & Co SCA et Alexandre de Rothschild, Président Exécutif du Gérant de Rothschild & Co SCA	18/01/2021	Acquisition	28,00	5 600 000	2021DD728691
Rothschild & Co Concordia SAS	Personne morale liée à Éric de Rothschild, Vice-Président du Conseil de Surveillance de Rothschild & Co SCA, David de Rothschild, Président du Conseil de Surveillance de Rothschild & Co SCA et Alexandre de Rothschild, Président Exécutif du Gérant de Rothschild & Co SCA	10/03/2021	Nantissement	N/A	N/A	2021DD738098
François Pérol	Managing Partner de Rothschild & Co Gestion, Gérant de Rothschild & Co SCA	31/03/2021	Acquisition	31,15	467 250	2021DD739880
Sipko Schat	Membre du Conseil de Surveillance de Rothschild & Co SCA	23/04/2021	Acquisition	29,9401	44 910,15	2021DD745339
Adam Keswick	Membre du Conseil de Surveillance de Rothschild & Co SCA	17/05/2021	Acquisition	33,00	108 900	2021DD746790
Rothschild & Co Concordia SAS	Personne morale liée à Éric de Rothschild, Vice-Président du Conseil de Surveillance de Rothschild & Co SCA, David de Rothschild, Président du Conseil de Surveillance de Rothschild & Co SCA et Alexandre de Rothschild, Président Exécutif du Gérant de Rothschild & Co SCA	16/07/2021	Nantissement	N/A	N/A	2021DD764575
Rothschild & Co Concordia SAS	Personne morale liée à Éric de Rothschild, Vice-Président du Conseil de Surveillance de Rothschild & Co SCA, David de Rothschild, Président du Conseil de Surveillance de Rothschild & Co SCA et Alexandre de Rothschild, Président Exécutif du Gérant de Rothschild & Co SCA	23/07/2021	Acquisition	29,30	40 000 008,40	2021DD765421
Rothschild & Co Concordia SAS	Personne morale liée à Éric de Rothschild, Vice-Président du Conseil de Surveillance de Rothschild & Co SCA, David de Rothschild, Président du Conseil de Surveillance de Rothschild & Co SCA et Alexandre de Rothschild, Président Exécutif du Gérant de Rothschild & Co SCA	06/10/2021	Acquisition	34,00	28 695 456	2021DD773649
Rothschild & Co Concordia SAS	Personne morale liée à Éric de Rothschild, Vice-Président du Conseil de Surveillance de Rothschild & Co SCA, David de Rothschild, Président du Conseil de Surveillance de Rothschild & Co SCA et Alexandre de Rothschild, Président Exécutif du Gérant de Rothschild & Co SCA	06/10/2021	Acquisition	36,50	1 438 136,50	2021DD794110

(1) En application de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier, les personnes concernées sont tenues de déclarer individuellement les opérations auxquelles elles participent.

(2) Ces décisions sont disponibles sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

6.5 Contrats et engagements

6.5.1 Contrats conclus entre une personne liée et une société contrôlée par Rothschild & Co

Cette section a pour objet de fournir des informations sur les conventions, visées à l'article L. 225-37-4-2° du Code de commerce, qui ont été conclues, directement ou par personne interposée, au cours de l'exercice 2021, par une personne liée à Rothschild & Co et une société contrôlée par la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Toutes les conventions visées à l'article L. 225-37-4-2° du Code de commerce conclues au cours de l'exercice 2021 portaient sur des opérations courantes et ont été conclues à des conditions normales.

6.5.2 Conventions réglementées

Cette section a pour objet de fournir des informations sur les conventions réglementées, au sens de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Nouvelles conventions réglementées

En application des articles L. 225-40 et R. 225-30 du Code de commerce applicables à Rothschild & Co sur renvoi de l'article L. 226-10 dudit Code, les Commissaires aux comptes de la Société ont été tenus informés de la conclusion au cours de l'exercice 2021 d'une convention réglementée.

Le 22 juin 2021, J S Holdings Luxembourg SARL (une société du groupe Jardine Matheson) et la Société ont conclu une convention d'achat d'actions au terme de laquelle la Société a acheté 1 208 138 actions Rothschild & Co dans le cadre de son programme de rachat d'actions. Le prix d'achat par action s'est élevé à 29,30 euros. Le prix de la transaction s'est élevé à 35 398 443,40 euros.

Compte tenu des fonctions exercées par Adam Keswick (en tant que membre du Conseil de Surveillance) au sein des entités du groupe Jardine, et nonobstant le fait qu'Adam Keswick n'occupe

pas de position au sein même de l'entité vendeuse, Rothschild & Co a jugé approprié pour des raisons de bonne gouvernance de soumettre la transaction à la procédure d'autorisation applicable aux conventions réglementées.

Des informations complémentaires sur cette convention, qui a été autorisée par le Conseil de Surveillance lors de sa séance du 22 juin 2021, sont disponibles sur le site internet de la Société (www.rothschildandco.com). Le rapport des Commissaires aux comptes sera disponible dans le Document d'Assemblée Générale du 19 mai 2022 et sera également disponible sur le site internet de la Société.

Conventions réglementées en cours d'exécution

Aucune convention réglementée conclue par la Société au cours des exercices précédents n'était encore en vigueur au 31 décembre 2021.

6.5.3 Procédure d'évaluation des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales

Conformément à l'article L. 22-10-12 du Code de commerce, le Conseil de Surveillance doit établir une procédure d'évaluation des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

Chaque fois qu'une convention susceptible de constituer une convention réglementée au sens de l'article L. 225-38 du Code de commerce est conclue, amendée ou renouvelée, la Direction Juridique de la Société est en charge d'évaluer, avec le concours de la Direction Financière et/ou Fiscale du Groupe, si cette convention remplit les deux conditions suivantes : elle porte sur une opération courante et elle est conclue à des conditions normales. La personne directement ou indirectement intéressée à la convention ne prend pas part à cette évaluation.

Si une convention ne peut être qualifiée de convention portant sur une opération courante et conclue à des conditions normales, elle est soumise à la procédure d'approbation visée aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

La Direction Juridique de la Société applique les critères cumulatifs suivants pour déterminer si une convention est relative à une opération courante et est conclue à des conditions normales :

- la convention porte sur une opération courante, c'est-à-dire qu'il s'agit d'opérations que la Société réalise habituellement dans le cadre de son activité ordinaire. Il convient de prendre en considération pour l'application de ce critère : la répétition de l'opération, les circonstances qui ont entourées la conclusion de la convention, son importance juridique, ses conséquences économiques et sa durée ; et
- la convention est conclue à des conditions normales, c'est-à-dire selon les conditions habituellement pratiquées par la Société dans ses rapports avec les tiers ou par d'autres sociétés ayant la même activité. Il convient de prendre en considération pour l'application de ce critère : les conditions/pratiques de marché et l'équilibre général des conditions de la convention concernée.

Une convention est réputée porter sur une opération courante et conclue à des conditions normales lorsqu'elle est conclue entre la Société et une société qu'elle détient, directement ou indirectement, à 100%.

Par ailleurs, les conventions suivantes sont réputées porter sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales :

- conventions dont les enjeux financiers sont faibles, sous réserve que la convention ne soit pas d'une importance significative pour l'une des parties concernées ; et
- conventions intra-Groupe relatives à :
 - de la fourniture de services (notamment en matière de ressources humaines, IT, gestion, communication, finance, juridique et comptabilité),
 - une assistance en matière de financement et de refacturation d'instruments financiers,
 - des opérations de gestion de trésorerie ou de prêt,
 - une intégration fiscale « neutre » (dans la mesure où elle prévoit explicitement les modalités conduisant à la neutralité, non seulement pendant la durée de l'intégration mais aussi au moment de la sortie du régime),
 - des acquisitions ou cessions non significatives d'actifs ou de titres,
 - des acquisitions ou cessions de créances,
 - un transfert ou prêt de titres de la Société à des mandataires sociaux dans le cadre de leurs fonctions, et
 - des facilités accordées par une entité, dès lors que les dépenses ont été facturées à prix coûtant avec, le cas échéant, une marge pour couvrir les coûts indirects non affectés.

Cette liste n'est pas exhaustive et la présomption peut être renversée si la convention concernée a été conclue à des conditions exceptionnelles.

Toutes les conventions qui ont été qualifiées de conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales sont régulièrement examinées par la direction juridique de la Société, en particulier dès lors qu'il apparaît que les critères de qualification et/ou les catégories de conventions non réglementées précitées devraient être révisées.

6.6 Tableau récapitulatif des délégations de compétence accordées au Gérant par les actionnaires de la Société concernant le capital social

Le tableau suivant résume les délégations de compétence accordées au Gérant de la Société en vigueur au 31 décembre 2021 et leur utilisation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Objet	Numéro de résolution	Limite individuelle	Période de validité	Utilisation au cours de l'exercice 2021
Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2020				
Réduction du capital social par annulation des actions autodétenues.	18	Limitée à 10% du capital social par période de 24 mois	26 mois	Néant
Augmentation du capital social par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes d'émission, de fusion ou d'apport.	19	Limitée à un montant nominal de 50 millions d'euros	26 mois	Néant
Émission d'actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.	20	Limitée à 10% du capital social ^{(1) (2)} et 200 millions d'euros (titres de créance) ^{(3) (4)}	26 mois	Néant
Émission d'actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société avec maintien du droit préférentiel de souscription.	21	Limitée à un montant nominal de 70 millions d'euros (titres de capital) ⁽¹⁾ et de 300 millions d'euros (titres de créance) ⁽³⁾	26 mois	Néant
Émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, par offre au public, à l'exception de celle visée à l'article L. 411-2-1° du Code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription	22	Limitée à un montant nominal de 15 millions d'euros (titres de capital) ⁽¹⁾ et 200 millions d'euros (titres de créance) ⁽³⁾	26 mois	Néant
Émission en fixant librement leur prix d'émission, des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel dans le cadre d'une offre visée à l'article L. 411-2-1° du Code monétaire et financier	23	Limitée à 10% du capital social par an (titres de capital) ^{(1) (2)} et 200 millions d'euros (titres de créance) ^{(3) (4)}	26 mois	Néant
Augmentation du nombre de titres à émettre lors d'une augmentation de capital de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription	24	Imputation sur le montant du plafond individuel stipulé dans la résolution en vertu de laquelle est décidée l'émission initiale ^{(1) (3)}	26 mois	Néant
Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2021				
Options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées.	23	Limitée à 6% du capital social au jour de l'Assemblée Générale ⁽¹⁾ (avec une limite spécifique de 0,74% pour les dirigeants de la Société)	38 mois	Augmentations de capital de 45 000 actions résultant de l'exercice d'options de souscription d'actions (21 mai 2021 et 15 octobre 2021) ⁽⁵⁾
Attribution gratuite d'actions au profit des salariés et des mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées.	24	Limitée à 2% du capital social au jour de la décision d'attribution	38 mois	Néant
Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.	25	Limitée à 1 million d'euros ⁽¹⁾	26 mois	Néant

(1) À déduire du plafond global des augmentations de capital fixé par la 26e résolution votée par l'Assemblée Générale du 20 mai 2021.

(2) À déduire du plafond global des augmentations de capital fixé par la 22e résolution votée par l'Assemblée Générale du 14 mai 2020.

(3) À déduire du plafond global des émissions de titres de créance fixé par la 26e résolution votée par l'Assemblée Générale du 20 mai 2021.

(4) À déduire du plafond global des émissions de titres de créance fixé par la 22e résolution votée par l'Assemblée Générale du 14 mai 2020.

(5) Pour plus d'informations, se référer à la Section 3.2.1 du présent rapport.

Plus d'informations sur ces délégations accordées au Gérant de la Société sont disponibles dans le Document d'Assemblée Générale des Assemblées Générales du 14 mai 2020 et du 20 mai 2021, contenant l'ensemble des informations présentées aux actionnaires et publiés sur le site internet de Rothschild & Co (www.rothschildandco.com).

6.7 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

La Société est une société en commandite par actions (SCA). Les spécificités de cette forme juridique, prévues par des dispositions tant légales que statutaires peuvent avoir un impact en cas d'offre publique. Notamment, les Associés de la Société sont divisés en deux catégories : les Associés Commandités et les Associés Commanditaires (les actionnaires). Bien qu'un tiers puisse prendre le contrôle du capital social et des droits de vote y afférents par le biais d'une offre publique, il ne peut pas prendre le contrôle des Associés Commandités. Par conséquent, un tiers ne pourrait pas modifier les statuts de la Société, nommer ou révoquer les Gérants de la Société, ni changer la forme de cette dernière, une telle décision ne pouvant être prise qu'avec l'accord des Associés Commandités. En outre, conformément aux statuts de la Société, les Associés Commandités ne peuvent pas céder leurs parts de commandité sans l'accord des Associés Commandités. Pour plus d'informations, notamment sur les règles applicables à la nomination des Gérants, se référer à la Section 3.1 du présent rapport et aux statuts de la Société, disponibles sur le site internet de la Société (www.rothschildandco.com).

La structure de l'actionariat de la Société peut également avoir un impact en cas d'offre publique :

- tous les actionnaires de Rothschild & Co Concordia SAS, l'actionnaire direct le plus important de la Société, sont membres de la famille Rothschild et sont parties à un pacte d'actionnaires, dont les principales dispositions sont détaillées à la Section 3.2.3, paragraphe « Contrôle de la Société » du présent rapport ; et

- de plus, Rothschild & Co Concordia SAS, la famille Rothschild, la famille Bernard Maurel et certains membres des organes de direction ou anciens membres des organes de direction du Groupe, agissant directement ou par l'intermédiaire de sociétés holding qu'ils contrôlent, forment le Concert Familial Élargi. Ils sont parties à un pacte d'actionnaires dont les principales dispositions sont détaillées à la Section 3.2.3, paragraphe « Concert Familial Élargi » du présent rapport. Au 31 décembre 2021, le Concert Familial Élargi détenait 54,08% du capital social, 68,23% des droits de vote exerçables et 65,09% des droits de vote théoriques de la Société.

Outre les franchissements de seuils légaux, les statuts de la Société prévoient des obligations de déclaration pour les actionnaires qui viendraient à détenir un pourcentage supérieur au seuil de 1% du capital ou des droits de vote de la Société, et tout multiple de ce pourcentage. Pour plus d'informations, se référer à la Section 3.2.3, paragraphe « Déclaration des franchissements de seuils » du présent rapport.

Certains des contrats de crédit conclus par le Groupe auprès de tiers contiennent des clauses d'exigibilité anticipée en cas de changement de contrôle, lesquelles sont usuelles pour ce type d'emprunts. Elles pourraient être déclenchées en cas d'offre publique portant sur les titres de la Société.

Les pouvoirs du Gérant, en particulier s'agissant de l'émission ou du rachat d'actions sont détaillées aux Sections 3.2.3 et 6.6 du présent rapport.



Comptes consolidés

Comptes consolidés	206
Annexe aux comptes consolidés	211
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	273

Bilan consolidé au 31 décembre 2021

Actifs

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Caisse et banques centrales		6 005 107	4 697 354
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1	1 942 068	1 394 098
Instruments dérivés de couverture	2	2 584	605
Titres au coût amorti	3	1 336 732	1 346 779
Prêts et créances sur les établissements de crédit	4	2 144 123	2 250 832
Prêts et créances sur la clientèle	5	4 462 023	3 491 241
Actifs d'impôts courants		10 281	26 300
Actifs d'impôts différés	18	64 025	71 184
Comptes de régularisation et actifs divers	6	802 784	596 615
Participations dans les entreprises mises en équivalence	7	17 611	17 470
Immobilisations corporelles	10	268 674	275 068
Droits d'utilisation	8	187 570	196 785
Immobilisations incorporelles	11	209 055	183 905
Écarts d'acquisition	12	197 421	135 108
TOTAL DES ACTIFS		17 650 058	14 683 344

Passifs

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1	98 949	143 223
Instruments dérivés de couverture	2	3 228	6 018
Dettes envers les établissements de crédit	13	512 478	513 539
Dettes envers la clientèle	14	11 655 531	9 873 095
Dettes représentées par un titre		12 500	9 450
Passifs d'impôts courants		66 142	43 912
Passifs d'impôts différés	18	52 076	38 773
Dettes de loyers	8	211 619	228 456
Comptes de régularisation et passifs divers	15	1 393 345	997 162
Provisions	16	42 988	121 881
TOTAL DETTES		14 048 856	11 975 509
Capitaux propres		3 601 202	2 707 835
Capitaux propres - part du Groupe		3 132 825	2 302 897
Capital		155 465	155 315
Primes liées au capital		1 145 744	1 144 581
Réserves consolidées		1 096 149	928 237
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(30 337)	(85 747)
Résultat net - part du Groupe		765 804	160 511
Participations ne donnant pas le contrôle	20	468 377	404 938
TOTAL DES PASSIFS		17 650 058	14 683 344

Compte de résultat consolidé pour l'exercice de douze mois clos le 31 décembre 2021

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
+ Intérêts et produits assimilés	25	88 900	101 469
- Intérêts et charges assimilées	25	(43 868)	(48 220)
+ Commissions (produits)	26	2 653 288	1 766 166
- Commissions (charges)	26	(103 300)	(84 745)
+/- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	27	330 507	65 358
+/- Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti		(1 470)	(1 059)
+ Produits des autres activités		1 625	1 066
- Charges des autres activités		(726)	(1 104)
Produit net bancaire		2 924 956	1 798 931
- Charges de personnel	28	(1 452 504)	(1 096 100)
- Autres charges d'exploitation	28	(267 348)	(254 842)
- Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	29	(72 594)	(67 285)
Résultat brut d'exploitation		1 132 510	380 704
+/- Coût du risque	30	(1 484)	(7 317)
Résultat d'exploitation		1 131 026	373 387
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	7	482	530
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	31	(616)	(4 967)
Résultat avant impôt		1 130 892	368 950
- Impôt sur les bénéfices	32	(169 817)	(59 727)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		961 075	309 223
Participations ne donnant pas le contrôle	20	195 271	148 712
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE		765 804	160 511
Résultat de base par action (<i>en euros</i>)	36	10,59	2,20
Résultat de base par action (<i>en euros</i>) - activités poursuivies	36	10,59	2,20
Résultat dilué par action (<i>en euros</i>)	36	10,45	2,19
Résultat dilué par action (<i>en euros</i>) - activités poursuivies	36	10,45	2,19

État du résultat global pour l'exercice de douze mois clos le 31 décembre 2021

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net consolidé	961 075	309 223
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Écarts de conversion liés aux filiales	68 584	(58 884)
(Gain)/perte de change transféré(e) au résultat lors de la vente d'une filiale	-	593
Gains/(pertes) sur les couvertures d'investissements nets	111	935
Gains/(pertes) sur les variations de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	3 344	(470)
(Gains)/pertes liés à la couverture de flux de trésorerie transférés au compte de résultat	(1 848)	412
Quote-part des gains/(pertes) comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence	1 256	(1 377)
Autres ajustements	(45)	100
Impôts	(300)	(253)
Total des gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	71 102	(58 944)
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains/(pertes) de réévaluation sur les régimes à prestations définies	180 480	(82 775)
Impôts	(34 025)	19 799
Total des gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	146 455	(62 976)
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	217 557	(121 920)
RÉSULTAT GLOBAL	1 178 632	187 303
<i>dont part du Groupe</i>	961 262	56 884
<i>dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	217 370	130 419

Tableau de variation des capitaux propres consolidés pour l'exercice de douze mois clos le 31 décembre 2021

En milliers d'euros	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (nets d'impôts)				Capitaux propres - part du Groupe	Capitaux propres - part des participations ne donnant pas le contrôle	Total capitaux propres consolidés
	Capital et réserves liées ⁽¹⁾	Réserves consolidées ⁽³⁾	Réserves de conversion	Réserves de couverture de flux de trésorerie			
CAPITAUX PROPRES AU 1^{ER} JANVIER 2020	1 299 196	983 030	(43 879)	541	2 238 888	445 584	2 684 472
Impact de l'élimination des titres autodétenus	-	7 070	-	-	7 070	-	7 070
Distributions ⁽²⁾	-	(2 596)	-	-	(2 596)	(156 294)	(158 890)
Émission d'actions	700	-	-	-	700	-	700
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions	-	2 093	-	-	2 093	-	2 093
Intérêts sur dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	(14 172)	(14 172)
Effet des changements de pourcentage d'intérêt sans changement sur le contrôle	-	1 821	(1 659)	-	162	(598)	(436)
Autres mouvements	-	(316)	-	-	(316)	-	(316)
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	700	8 072	(1 659)	-	7 113	(171 064)	(163 951)
Résultat net pour l'exercice 2020	-	160 511	-	-	160 511	148 712	309 223
Variations de valeur affectant les capitaux propres	-	-	-	(381)	(381)	-	(381)
(Gains)/pertes transférés au compte de résultat	-	-	-	341	341	-	341
Gains/(pertes) de réévaluation sur les régimes à prestations définies	-	(62 976)	-	-	(62 976)	-	(62 976)
Gains/(pertes) sur les couvertures d'investissements nets à l'étranger	-	-	664	-	664	-	664
Écarts de conversion et autres variations	-	111	(41 374)	-	(41 263)	(18 294)	(59 557)
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2020	1 299 896	1 088 748	(86 248)	501	2 302 897	404 938	2 707 835
Impact de l'élimination des titres autodétenus	-	(8 195)	-	-	(8 195)	-	(8 195)
Distributions ⁽²⁾	-	(128 815)	-	-	(128 815)	(141 776)	(270 591)
Émission d'actions	1 313	-	-	-	1 313	-	1 313
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions	-	4 194	-	-	4 194	-	4 194
Intérêts sur dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	(12 963)	(12 963)
Effet des changements de pourcentage d'intérêt sans changement sur le contrôle	-	(1 121)	1 295	-	174	885	1 059
Autres mouvements	-	-	-	-	-	(77)	(77)
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	1 313	(133 937)	1 295	-	(131 329)	(153 931)	(285 260)
Résultat net pour l'exercice 2021	-	765 804	-	-	765 804	195 271	961 075
Variations de valeur affectant les capitaux propres	-	-	-	2 709	2 709	-	2 709
(Gains)/pertes transférés au compte de résultat	-	-	-	(1 497)	(1 497)	-	(1 497)
Gains/(pertes) de réévaluation sur les régimes à prestations définies	-	146 455	-	-	146 455	-	146 455
Gains/(pertes) sur les couvertures d'investissements nets à l'étranger	-	-	95	-	95	-	95
Écarts de conversion et autres variations	-	(5 117)	52 808	-	47 691	22 099	69 790
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2021	1 301 209	1 861 953	(32 050)	1 713	3 132 825	468 377	3 601 202

(1) Le capital et les réserves liées de la période sont composés du capital pour 155,5 millions d'euros et des primes liées au capital pour 1 145,7 millions d'euros. Conformément aux normes IFRS, la prime d'émission comprend les frais engagés lors de l'émission du capital social.

(2) Les distributions comprennent 125,8 millions d'euros de dividendes distribués aux actionnaires de R&Co (décembre 2020 : nulle) et 3,0 millions d'euros (décembre 2020 : 2,6 millions d'euros) de préciput attribué de plein droit aux associés commandités (R&Co Gestion et Rothschild & Co Commandité SAS).

(3) Les réserves consolidées sont composées des réserves pour 1 222,6 millions d'euros diminuées des titres autodétenus pour 126,4 millions d'euros et augmentées du résultat net - part du Groupe de 765,8 millions d'euros.

Tableau des flux de trésorerie pour l'exercice de douze mois clos le 31 décembre 2021

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Résultat avant impôt (I)	1 130 892	368 950
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	38 374	32 665
Amortissement et dépréciation des droits d'utilisation et intérêts sur dettes de loyers	39 011	40 071
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	3 659	3 629
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence et (gains)/pertes nets liés à la cession d'une filiale	774	67
(Gains)/pertes nets des activités d'investissement	(295 307)	(37 942)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts (II)	(213 489)	38 490
(Réalisation)/remboursement net des prêts et créances sur la clientèle	(804 216)	(254 763)
Flux de trésorerie (placés)/reçus liés aux opérations avec les établissements de crédit	174 764	(15 649)
Augmentation/(diminution) nette des dettes envers la clientèle	1 385 754	513 975
Flux nets de trésorerie générés par les instruments dérivés et par le portefeuille de transaction	(34 979)	17 716
(Achats)/ventes nets d'actifs financiers disponibles à la vente détenus à des fins de liquidité	(272 814)	249 600
Autres mouvements affectant des actifs et des passifs liés aux activités de trésorerie	(38 687)	3 562
Flux nets de trésorerie liés aux activités de trésorerie	1 214 038	769 204
(Augmentation)/diminution nette du fonds de roulement	251 554	(2 585)
Paiement des dettes de loyer	(40 873)	(41 290)
Impôts versés	(145 286)	(52 317)
Flux nets de trésorerie liés aux autres activités opérationnelles	65 395	(96 192)
Augmentation/(diminution) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles (III)	475 217	418 249
Total des flux nets de trésorerie générés par les activités opérationnelles et de trésorerie (A) = (I) + (II) + (III)	1 392 620	825 689
Achat d'investissement	(181 303)	(126 025)
Achat de filiales et d'entreprises associées, net de la trésorerie et des équivalents de trésorerie acquis	(12 270)	-
Achat d'immobilisations corporelles et incorporelles	(25 435)	(38 812)
Flux de trésorerie investis	(219 008)	(164 837)
Flux de trésorerie reçus d'investissements (ventes et dividendes)	247 223	97 871
Flux de trésorerie reçus de filiales, d'entreprises associées (ventes et dividendes)	-	7 228
Vente d'immobilisations corporelles et incorporelles	3 149	16 397
Flux de trésorerie reçus	250 372	121 496
Total des flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	31 364	(43 341)
Distributions versées aux actionnaires et aux associés commandités de la société mère	(128 815)	(2 596)
Distributions versées aux participations ne donnant pas le contrôle (Note 20)	(141 776)	(156 294)
Flux d'intérêts versés sur dettes subordonnées à durée indéterminée	(12 963)	(14 172)
(Acquisition)/vente de titres autodétenus et d'intérêts minoritaires	(6 281)	8 557
Total des flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	(289 835)	(164 505)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	255 508	(133 860)
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A) + (B) + (C) + (D)	1 389 657	483 983
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture (Note 22)	5 867 008	5 383 025
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture (Note 22)	7 256 665	5 867 008
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	1 389 657	483 983

Annexe aux comptes consolidés

7.1 Faits marquants

7.1.1 Covid-19

La pandémie de la Covid-19 et les mesures prises par les gouvernements du monde entier pour lutter contre ses effets, ont créé une incertitude significative pendant l'année en cours et la précédente, et les conséquences ainsi que la durée des impacts sont encore incertaines. Cette situation rend particulièrement difficile l'exercice du jugement afférent aux estimations comptables pour la période en cours et augmente le degré d'incertitude des chiffres présentés.

La manière dont l'impact de la pandémie a été pris en compte dans ces jugements est résumée ci-après :

7.1.1.1 Juste valeur

Dans la mesure du possible, le Groupe a continué à utiliser des prix de marché observables pour évaluer ses investissements. Les effets de ces mises à jour d'évaluation sont entièrement reflétés dans les comptes. Au cours de la période actuelle et de la précédente, la méthode de valorisation et les contrôles afférents n'ont pas changé. Une attention particulière a cependant été portée à la présentation des bénéfices présents et futurs des sociétés en portefeuille du fait du contexte incertain du marché.

Le Merchant Banking (MB) considère les secteurs d'activité les plus touchés par la crise de la Covid-19 comme étant les loisirs, le tourisme, l'aviation, le commerce de détail non alimentaire en magasin, l'automobile et l'énergie. Son exposition à ces secteurs est très limitée, environ 6,3% du portefeuille total (décembre 2020 : 6,2%). Le portefeuille du MB s'est avéré résilient aux conséquences de la pandémie de la Covid-19 jusqu'à présent, la majorité des entreprises le constituant ont vu leur valeur augmenter du fait du caractère critique de leurs services, de leurs positions sur le marché et de la récurrence de leurs revenus. Le MB continue cependant de gérer ses actifs de manière très prudente afin de s'assurer que les sociétés dans lesquelles il investit ont été préparées à toute nouvelle vague de la pandémie et qu'elles sont capables de saisir les opportunités de croissance qui s'offrent à elles.

Des informations détaillées sur les hypothèses retenues et les sensibilités des évaluations sont fournies au paragraphe 4.5 « Informations sur la juste valeur » des présents comptes.

7.1.1.2 Risque de crédit sur les prêts à la clientèle et les créances clients

La méthodologie et les hypothèses utilisées par le Groupe pour l'évaluation des pertes de crédit attendues sont décrites dans le paragraphe 4.2.1.1 « Regroupement d'instruments pour les pertes calculées collectivement » des présents comptes.

La LGD a été déterminée en grande partie d'après une revue des actifs détenus en garantie des prêts consentis. Lorsque la valeur de la garantie est difficile à évaluer à cause de la dislocation de marché liée à la Covid-19, des ajustements ont été apportés à sa valeur supposée pour refléter les récentes fluctuations du marché.

Les créances clients de l'activité de Conseil financier sont analysées sur une base trimestrielle. Les revues effectuées au cours de la période ont en particulier permis d'examiner minutieusement de manière individuelle tout débiteur qui aurait pu être affecté par les effets de la pandémie. Le processus de provisionnement est expliqué plus en détail dans le paragraphe 4.2.3 « Gestion du risque de crédit des autres actifs financiers » des présents comptes.

7.1.1.3 Moratoires

Après le début de la crise de la Covid-19 en 2020, certains emprunteurs au sein du portefeuille entreprises ont saisi l'opportunité de reporter des remboursements de prêts prévus *via* la signature de moratoires. Les modalités des moratoires accordés par le Groupe à ses clients ont varié selon les pays. En 2020, les moratoires accordés par l'ensemble du Groupe concernaient majoritairement des prêts aux entreprises. Au 31 décembre 2021, la plupart de ces moratoires sont expirés et il n'y a eu aucun nouveau moratoire accordé au cours de la période. Les moratoires non échus représentaient 7 millions d'euros à la fin de la période (décembre 2020 : 34 millions d'euros). Les conditions des moratoires prévoient que les intérêts continuent de s'accumuler et, en l'absence de preuves contradictoires, un tel report n'est pas automatiquement considéré comme une augmentation significative du risque de crédit (SICR), ni comme un transfert vers l'Étape 3. Les reports de paiement ne sont pas considérés comme des modifications substantielles des flux de trésorerie contractuels des prêts, événement qui nécessiterait la décomptabilisation de ces derniers.

7.1.1.4 Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an et dès l'apparition d'indices de perte de valeur. Bien que la perturbation liée à la Covid-19 ne constitue pas en elle-même une indication de perte de valeur, l'impact potentiel sur les résultats et les projections du Groupe a été reflété dans les tests de résistance effectués au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020. Ceux-ci n'ont pas fait apparaître d'indication de perte de valeur.

7.1.1.5 Impôts différés actifs

Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que si l'entité concernée est susceptible de les recouvrer. Le Groupe ne comptabilise les impôts différés actifs au titre des pertes fiscales reportables qu'après avoir considéré une prévision réaliste du produit ou de la charge d'impôt des entités fiscales concernées. Au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020, le Groupe a comptabilisé des impôts différés actifs au titre des déficits reportables uniquement lorsque leur recouvrement est probable et après avoir tenu compte des incertitudes liées à la Covid-19.

7.1.2 Changements de périmètre

Le 15 juillet 2021, le Groupe a acquis 100% de Pâris Bertrand Holdings, qui détient la Banque Pâris Bertrand. Le détail de cette opération est fourni dans la Note 9. En dehors de cette acquisition, il n'y a pas eu de modification significative du périmètre de consolidation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

7.1.3 Adoption de nouvelles normes comptables

Il n'y a eu aucune modification des normes comptables au cours de l'exercice ayant un impact significatif sur les comptes du Groupe.

7.1.4 Impacts et risques financiers liés au changement climatique

Compte tenu, d'une part, de l'intérêt croissant concernant les impacts financiers et risques associés au changement climatique et d'autre part des mesures et engagements pris par les entreprises pour tenter d'en limiter les impacts, le Groupe a évalué les effets du changement climatique sur ses comptes consolidés. Les risques portent à la fois sur les changements climatiques susceptibles d'avoir une répercussion sur la performance du Groupe, et sur les actions mises en œuvre par le Groupe au regard de ses engagements.

Le Groupe a pris en compte ces éléments lors de l'évaluation de la valeur comptable de ses actifs, de ses provisions et de ses passifs éventuels. Le Groupe considère que ces sujets n'ont pas d'impact significatif sur ses comptes consolidés au 31 décembre 2021.

7.2 Base de préparation des états financiers

7.2.1 Informations relatives à la Société

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021 de Rothschild & Co SCA et de ses filiales (« le Groupe ») sont présentés conformément au référentiel IFRS en vigueur à la date d'arrêté, tel qu'adopté au sein de l'Union européenne par le règlement CE N° 1606/2002, sous un format bancaire. Il est conforme à celui proposé par la recommandation N° 2017-02 du 2 juin 2017 de l'Autorité des normes comptables (ANC). Ils couvrent la période allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par Rothschild & Co Gestion SAS, le Gérant de Rothschild & Co, et, à des fins de vérification et de contrôle, ont été présentés au Conseil de surveillance le 28 février 2022.

Au 31 décembre 2021, la société mère du Groupe est Rothschild & Co, société en commandite par actions, dont le siège social est sis à l'adresse suivante : 23 bis, avenue de Messine, 75008 Paris, France (302 519 228 RCS Paris). La Société est cotée sur Euronext Paris (Compartiment A).

Au 31 décembre 2021, la société mère de Rothschild & Co SCA est Rothschild & Co Concordia SAS, dont le siège social se situe au 23 bis, avenue de Messine, 75008 Paris, France.

Le Groupe opère à l'international à travers trois activités de premier plan : le Conseil financier, la Banque privée et Gestion d'actifs et le Merchant Banking.

7.2.2 Principes généraux

La présente annexe a été établie en tenant compte de l'intelligibilité, de la pertinence, de la fiabilité, de la comparabilité et de la matérialité des informations fournies. Le Groupe dispose

de ressources suffisantes pour continuer à fonctionner dans un avenir prévisible et, par conséquent, les états financiers ont été établis sur la base de la continuité d'exploitation.

7.2.3 Adoption de nouvelles normes comptables et exigences en matière de reporting

Les amendements aux normes IFRS présentés ci-dessous ont été adoptés pour la première fois dans l'UE pour les exercices comptables à compter du 1^{er} janvier 2021 :

7.2.3.1 Réforme des taux d'intérêt de référence

La réforme de l'IBOR s'est traduite par la disparition progressive de certains indices de référence de taux d'intérêt cette année et au cours des prochaines années. Étant donné que la majorité des expositions du Groupe se concentre sur les prêts à la clientèle privée (PCL) et les actifs de trésorerie de type « vanille » ayant une exposition limitée aux taux IBOR à long terme, la réforme n'aura pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe. Les développements

issus des différents groupes de travail sur les taux sans risque alternatifs et des entités du Groupe ont été suivis de près par le Comité de Gestion actif-passif (Group ALCO). Group ALCO est l'organe de direction délégué pour superviser la transition du Groupe, les métiers agissant en conséquence.

Les principaux indices de référence du Groupe impactés par la réforme sont les suivants :

- EONIA, qui a cessé le 3 janvier 2022 ;
- EUR, GBP et CHF LIBOR, qui ont été abandonnés à la fin 2021 ;
- USD LIBOR, qui doit être supprimé d'ici le 30 juin 2023.

Le groupe de travail sur les taux sans risque en euro n'envisage pas d'abandonner l'EURIBOR pour le moment, car la méthodologie a été réformée en 2019 et continue d'être conforme au règlement de l'UE sur les indices de référence.

Les métiers ont anticipé les dates de fin pour les indices de référence historiques en modifiant les contrats existants sur une base équivalente sur le plan économique et en proposant de nouveaux contrats à l'aide de taux alternatifs le cas échéant. Bien qu'il y ait eu de l'incertitude autour du passage à des taux sans risque alternatifs, nous pensons que les risques financiers, opérationnels et comptables restent faibles pour le Groupe. Dans la mesure du possible, les contrats des clients sont transférés vers un taux sans risque publié en externe qui leur est communiqué de manière transparente afin d'assurer un traitement équitable tout au long du processus de transition.

Le tableau ci-dessous présente la répartition, pour les instruments financiers du Groupe au 31 décembre 2021, qui sont basés sur l'USD Libor et devant évoluer vers de nouveaux avant leur échéance. Le tableau exclut tout instrument financier venant à échéance avant la date de retrait du 30 juin 2023, ces derniers ne devant pas être impactés par la réforme.

En millions d'euros	USD LIBOR
Actifs financiers non dérivés	79,3
Engagements sur prêts et titres de créance	10,5

En l'absence de toute exemption des exigences IFRS, une société aurait eu à évaluer si la modification de la base de détermination des flux de trésorerie contractuels avait entraîné la décomptabilisation de l'instrument financier. Même si le changement n'avait entraîné aucune décomptabilisation, un profit ou une perte aurait été

immédiatement comptabilisé en résultat. En août 2020, pour faire face à de tels changements de flux de trésorerie contractuels, l'IASB a publié la Réforme du référentiel des taux d'intérêt – Phase 2 (amendements à IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16). Ces modifications sont requises à compter du 1^{er} janvier 2021.

Ces amendements permettent aux entités, dans certaines circonstances, de ne pas décomptabiliser ou d'ajuster la valeur comptable des instruments financiers pour refléter les changements requis par la réforme, mais plutôt d'actualiser le taux d'intérêt effectif pour refléter le changement du taux de référence alternatif. Cela est désormais permis, pour autant que :

- (1) la modification du contrat soit nécessaire comme conséquence directe de la réforme ;
- (2) la nouvelle base de détermination des flux de trésorerie contractuels soit économiquement équivalente à la base précédente.

Compte tenu de la taille relative des instruments du Groupe concernés par la réforme des indices de référence, l'amendement IFRS ne devrait pas avoir d'impact significatif pour le Groupe.

7.2.3.2 Autres modifications de normes comptables

L'IASB a publié d'autres modifications mineures sur les normes IFRS qui sont en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021. Ces exigences révisées n'ont pas d'impact significatif pour le Groupe.

7.2.3.3 Reporting ESEF

Le Groupe publie son Rapport Annuel 2021 pour la première fois au format ESEF (*European Single Electronic Format*) tel que défini par le règlement délégué européen 2019/815, modifié par le règlement délégué 2020/1989.

7.2.4 Changements de normes comptables à venir

7.2.4.1 Modification de la norme IAS 12 Impôts sur le résultat : Impôts différés relatifs à des actifs et passifs résultant d'une même transaction

En mai 2021, l'IASB a publié des amendements à l'IAS 12 Impôts sur le résultat qui limitent le champ d'application de l'exemption concernant la comptabilisation d'impôts différés lors de la première reconnaissance d'actifs ou de passifs. Dans le cas de transactions donnant lieu à des différences temporaires de même montant et qui se compensent (par exemple, des contrats de location), il est désormais clair que l'exemption ne s'applique pas. En conséquence,

le Groupe prévoit de comptabiliser un actif d'impôt différé et un passif d'impôt différé pour les différences temporelles résultant de la comptabilisation initiale d'un contrat de location.

Les amendements entreront en vigueur pour les exercices comptables ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 et le Groupe continue d'examiner leurs impacts financiers.

7.2.4.2 IFRS 17 Contrats d'assurance

La norme IFRS 17 Contrats d'assurance (applicable pour les périodes débutant le 1^{er} janvier 2023) ne devrait avoir aucun impact pour le Groupe.

7.2.5 Événements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'événements survenus après la date de clôture qui nécessitent une information dans ces comptes.

7.3 Principes comptables et méthodes d'évaluation

7.3.1 Méthodes de consolidation

7.3.1.1 Date d'arrêt des comptes des sociétés consolidées

Pour cette période, les états financiers du Groupe sont établis au 31 décembre 2021 et consolident les états financiers de la Société et de ses filiales. À chaque arrêté comptable, le Groupe tire les conclusions de ses expériences passées et de l'ensemble des facteurs pertinents au regard de son activité.

Rothschild & Co et la majorité de ses filiales sont consolidés sur la base d'un arrêté comptable annuel au 31 décembre 2021. Quelques filiales arrêtent leurs comptes à une date différente. Cependant, lorsqu'un événement ayant une incidence significative sur les comptes consolidés intervient entre la date d'arrêt des comptes de la filiale et le 31 décembre, celui-ci est pris en compte dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre.

7.3.1.2 Filiales

Les filiales sont les entités qui sont contrôlées par le Groupe. Le Groupe contrôle une entité s'il est exposé ou s'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et a la capacité d'influencer ces rendements par le pouvoir qu'il exerce sur l'entité.

Pour qualifier le contrôle, les droits de vote potentiels actuellement exerçables ou convertibles sont pris en compte. Les filiales sont intégrées globalement à compter de la date où le Groupe en acquiert le contrôle et cessent d'être consolidées à compter de la date où le Groupe en perd le contrôle.

7.3.1.3 Entreprises associées et partenariats

Une entreprise associée est une entité au sein de laquelle le Groupe exerce une influence notable, mais non le contrôle, sur les décisions de politique opérationnelle et de gestion financière. C'est généralement le cas lorsque le Groupe détient une participation supérieure à 20%, mais inférieure ou égale à 50% des droits de vote.

Les partenariats existent lorsque deux ou plusieurs parties, en vertu d'un accord contractuel, exercent un contrôle conjoint sur les actifs et les passifs de l'entreprise. En fonction des droits et des obligations, le partenariat sera soit une activité conjointe (les parties ont des droits sur les actifs et des obligations au titre des passifs), soit une co-entreprise (les parties ont des droits sur l'actif net).

Les investissements du Groupe dans des entreprises associées font initialement l'objet d'une comptabilisation au coût. Ils sont ensuite augmentés ou diminués de la part du Groupe dans le résultat après acquisition, ou par d'autres mouvements directement reflétés dans les capitaux propres de l'entreprise associée, tels que le versement de dividendes ou les écarts de conversion. L'écart d'acquisition positif généré lors de l'acquisition d'une entreprise associée est inclus dans le coût de l'investissement (après déduction du cumul des pertes de valeur, le cas échéant).

7.3.1.4 Regroupements d'entreprises et écarts d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition prévue par la norme IFRS 3 Regroupements d'entreprises. Ainsi, lors de la première consolidation d'une entreprise nouvellement acquise, les actifs identifiables acquis, les passifs repris ou éventuels de l'entité acquise sont évalués à leur juste valeur conformément aux dispositions des normes IFRS. Les frais directement liés à une opération de regroupement sont comptabilisés dans le résultat de la période.

La contrepartie éventuelle peut être intégrée dans le coût d'acquisition pour sa juste valeur à la date de prise de contrôle, même si le paiement présente un caractère éventuel. Le cas échéant, cet enregistrement est effectué par contrepartie d'un passif et les révisions ultérieures sont enregistrées en résultat conformément à la norme IFRS 9. Cependant, certains contrats d'acquisition incluent des compléments de prix au profit du vendeur qui est un employé. Ces compléments de prix peuvent être annulés si l'employé quitte le Groupe volontairement. Dans ce cas précis, ceux-ci ne font plus partie du prix d'acquisition mais sont comptabilisés comme des charges de personnel post-acquisition.

À la date de première consolidation d'une entité, toute participation dans cette entité déjà détenue par le Groupe est réévaluée à la juste valeur par résultat, car la prise de contrôle est enregistrée comme une cession et un rachat des actions précédemment détenues.

L'écart d'acquisition sur une entreprise associée ou sur une filiale représente la différence, à la date d'acquisition, entre le coût d'acquisition et la juste valeur de la part du Groupe dans les actifs identifiables nets acquis. Les immobilisations incorporelles identifiables sont celles pouvant être cédées séparément ou résultant de droits légaux, que ces droits soient séparés ou non. Si la juste valeur excède le coût, la différence est comptabilisée immédiatement en résultat. Les analyses et expertises nécessaires à l'évaluation initiale des actifs et des passifs du regroupement, ainsi que leur correction éventuelle en cas d'informations nouvelles, peuvent intervenir dans un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition est présenté pour son montant historique diminué des pertes de valeur cumulées. L'écart d'acquisition n'est pas amorti mais est soumis à un test de dépréciation chaque année, voire plus fréquemment si les circonstances indiquent que sa valeur comptable pourrait être trop élevée. L'écart d'acquisition est affecté aux unités génératrices de trésorerie pour les besoins de la mise en œuvre des tests de dépréciation. Si la valeur de chacune des unités génératrices de trésorerie est insuffisante pour justifier sa valeur comptable, alors l'écart d'acquisition fait l'objet d'une dépréciation. Les dotations aux dépréciations sur les écarts d'acquisition sont comptabilisées au compte de résultat et ne font pas l'objet de reprises.

Le résultat des filiales acquises au cours de l'exercice est inclus dans le compte de résultat consolidé depuis la date d'acquisition. À l'inverse, le résultat des filiales cédées est inclus jusqu'à la date de cession.

Les profits et les pertes résultant de la déconsolidation d'une entité sont calculés en incluant la valeur comptable de l'écart d'acquisition relatif à l'entité vendue.

7.3.1.5 Participations ne donnant pas le contrôle

Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe évalue les participations ne donnant pas le contrôle :

- soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition, et donc sans comptabilisation d'un écart d'acquisition au titre des participations ne donnant pas le contrôle (méthode dite du goodwill partiel) ;
- soit à leur juste valeur à la date d'acquisition, avec pour conséquence la comptabilisation d'un écart d'acquisition à la fois pour la part du Groupe et pour les participations ne donnant pas le contrôle (méthode dite du goodwill complet).

En cas d'augmentation du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition de la quote-part d'intérêt supplémentaire et la quote-part acquise de l'actif net de l'entité à cette date est enregistré dans les réserves consolidées. Pour ce faire, l'écart est réaffecté des participations ne donnant pas le contrôle vers les autres capitaux propres. De la même manière, une baisse du pourcentage d'intérêt du Groupe dans une entité restant contrôlée

de manière exclusive est traitée comptablement comme une opération de capitaux propres. Lors de la perte de contrôle d'une filiale consolidée, la quote-part éventuellement conservée par le Groupe est réévaluée à sa juste valeur, sa contrepartie transitant par le compte de résultat.

7.3.1.6 Contrat d'achat d'intérêts minoritaires

Dans le cas où des actionnaires minoritaires sont liés par des contrats pour vendre leur participation dans une filiale du Groupe, le Groupe applique la méthode de l'acquisition anticipée pour la comptabilisation des intérêts qu'il ne détenait pas auparavant. Le contrat est comptabilisé comme si les actionnaires minoritaires avaient vendu leurs actions au Groupe, même si légalement ce sont toujours des participations ne donnant pas le contrôle. Ce principe est retenu indépendamment de la détermination du prix d'exercice (fixe ou variable) et de la probabilité d'exercice du contrat. Lorsque la contrepartie différée est liée à une option de vente et non à un achat à terme, le Groupe comptabilise les variations de la valeur comptable de la dette dans les capitaux propres, y compris la charge de désactualisation.

7.3.2 Principes comptables et méthodes d'évaluation

7.3.2.1 Jugements et estimations comptables

La préparation des états financiers selon les normes IFRS intègre des estimations comptables et fait également appel au jugement de la direction dans l'application des règles comptables. Les principes clés nécessitant un degré élevé de jugement ou de complexité, ou ceux dans lesquels les hypothèses ont un impact significatif dans les comptes sont les suivants :

7.3.2.1.1 Valorisation des actifs et passifs financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre acteurs de marché. La juste valeur retenue pour évaluer un instrument financier est en premier lieu le prix coté lorsque celui-ci est coté sur un marché actif. En l'absence de marché actif, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation.

Une description des méthodes d'évaluation utilisées, une analyse des actifs et passifs comptabilisés à la juste valeur par niveau de hiérarchie, les données et les hypothèses ainsi qu'une analyse de la sensibilité pour les instruments dont la valorisation n'est pas basée sur des données de marché observables, sont présentées dans le paragraphe 4.5 des présents comptes.

7.3.2.1.2 Dépréciation des actifs financiers au coût amorti

Le Groupe fait preuve de jugement lors de la comptabilisation des pertes de crédit attendues (ECL) pour les actifs financiers au coût amorti. Cela s'applique en particulier à l'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit (SICR), ainsi qu'aux modèles et hypothèses utilisés pour mesurer les ECL. La direction détermine le montant de la provision en utilisant une série de facteurs comme la valeur réalisable des sûretés, la probabilité de recouvrement lors d'une faillite ou d'une liquidation, la viabilité du modèle économique des clients ainsi que leur capacité à se financer pendant leurs difficultés financières et à générer suffisamment de flux de trésorerie pour rembourser leurs dettes.

La précision des dépréciations dépend de celle des estimations faites par le Groupe sur les flux de trésorerie futurs pour les dépréciations des actifs financiers douteux (en défaut – Étape 3), et de la juste valeur des sûretés et des hypothèses et paramètres adoptés dans le modèle pour déterminer les dépréciations des actifs financiers classés en Étapes 1 et 2. Bien que cela nécessite de l'interprétation, le Groupe considère que ces dépréciations sont raisonnables et justifiées.

Une description de la méthodologie utilisée pour évaluer les dépréciations des principaux instruments classés au coût amorti figure au paragraphe 4.2.2.1 des présents comptes.

7.3.2.1.3 Retraites

Le montant des obligations relatives aux régimes et engagements de retraite est calculé au moins une fois par an par des actuaires indépendants sur la base de la méthode des unités de crédit projetées, dont les principales hypothèses sont présentées dans la Note 21. Les hypothèses impactant significativement l'évaluation des passifs comptabilisés au titre des retraites, ainsi que leur sensibilité sont également présentées dans la Note 21.

7.3.2.1.4 Impôts différés

Les actifs d'impôts différés, y compris les déficits fiscaux reportables, ne sont comptabilisés que lorsqu'il est probable qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel ils pourront s'imputer. Des informations plus détaillées sont disponibles dans la Note 18.

7.3.2.1.5 Écart d'acquisition et immobilisations incorporelles à durée indéfinie

Des tests de dépréciation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée indéfinie sont réalisés au moins une fois par an pour déterminer s'ils doivent être dépréciés. Ces tests comprennent des hypothèses prises par la direction sur les flux de trésorerie futurs ainsi que de l'interprétation pour la détermination des taux d'actualisation appropriés. Dans le cadre des tests de dépréciation, la direction réalise des tests de sensibilités sur ces hypothèses. Des informations plus détaillées sur ces tests sont présentées dans la Note 11 et la Note 12.

7.3.2.1.6 Provisions

Le Groupe peut être engagé dans des procédures judiciaires ou encore recevoir des réclamations découlant de la conduite de ses affaires. En se basant sur les informations disponibles et, le cas échéant, sur les conseils juridiques appropriés, des provisions sont constatées lorsqu'il est probable qu'un règlement sera nécessaire et qu'il est possible d'établir une estimation fiable de ce montant.

7.3.2.1.7 Consolidation des entités structurées

Le Groupe gère certaines entités structurées sous la forme de fonds dans lesquels il investit également ses fonds propres. Dans ce cas, un choix doit être fait quant à la consolidation ou non de ces fonds. Ce choix est expliqué plus en détail dans la Note 19.

7.3.2.2 Opérations de change

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle de la Société et de présentation des comptes du Groupe. Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des filiales et entreprises associées du Groupe sont évalués dans leur monnaie fonctionnelle. La monnaie fonctionnelle est la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité.

Le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie générés par les entités étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change de clôture du mois auxquels ils se rapportent, taux représentatif de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates de transaction. Leur bilan est converti au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de change provenant de la conversion de l'investissement net dans les entités étrangères sont comptabilisées en capitaux propres. Lors de la cession totale ou substantielle d'une entité étrangère, les écarts de conversion y afférents sont enregistrés dans le compte de résultat comme un composant de la plus ou moins-value de cession.

Les écarts de conversion sur actifs financiers évalués à la FVTPL sont présentés dans le compte de résultat comme un élément des gains ou des pertes nets.

L'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'une entité étrangère sont traités comme faisant partie des actifs et des passifs de l'entité acquise et convertis au cours de clôture.

Le tableau ci-dessous présente pour chaque trimestre clos les principaux taux de change utilisés pour préparer les comptes consolidés.

	2021			2020		
	GBP	CHF	USD	GBP	CHF	USD
1^{er} janvier	0,8992	1,0804	1,2281	0,8522	1,0860	1,1214
31 mars	0,8516	1,1058	1,1735	0,8840	1,0603	1,1003
30 juin	0,8583	1,0962	1,1858	0,9088	1,0654	1,1251
30 septembre	0,8586	1,0813	1,1589	0,9083	1,0772	1,1745
31 décembre	0,8390	1,0364	1,1350	0,8992	1,0804	1,2281

7.3.2.3 Actifs et passifs financiers – classement et évaluation

7.3.2.3.1 Comptabilisation initiale

Lors de la comptabilisation initiale, un actif financier est classé comme étant évalué au coût amorti, à la FVOCI ou à la FVTPL.

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés au bilan lorsque le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles. Selon les normes IFRS, les achats et ventes normalisés peuvent être comptabilisés soit à la date de transaction, soit à la date de règlement. Un achat normalisé est un achat d'actif financier dans le cadre d'un contrat dont les termes exigent la livraison de l'actif dans un délai déterminé (par exemple, J+2). Le Groupe comptabilise les achats et les ventes de titres à la date de transaction. La comptabilisation à la date de transaction signifie que l'achat ou la vente est reconnu à la date où le Groupe s'engage à acheter ou vendre le titre. Le Groupe comptabilise les contrats de change au comptant à la date de règlement. La comptabilisation en date de règlement signifie que l'achat ou la vente n'est reconnu qu'au moment de la livraison.

7.3.2.3.2 Actif financier au coût amorti

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il remplit les deux conditions suivantes et s'il n'est pas désigné à la FVTPL :

- l'actif est détenu dans le cadre d'un modèle de gestion dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir des flux de trésorerie contractuels ; et
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à une date précise, à des flux de trésorerie correspondant uniquement à des remboursements du principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

La valeur comptable de ces actifs est ajustée par les dépréciations pour pertes de crédit attendues qui sont, elles, évaluées comme décrit dans le paragraphe 3.2.4 « Actifs financiers – dépréciation » des présents comptes. Les produits d'intérêts de ces actifs financiers sont inclus dans le poste « Intérêts et produits assimilés » et calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

7.3.2.3.3 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (FVOCI)

Un titre de dette est évalué à la FVOCI s'il remplit les deux conditions suivantes et n'est pas désigné comme étant à la FVTPL :

- l'actif est détenu dans le cadre d'un modèle de gestion dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ; et
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Les variations de valeur sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global (OCI), à l'exception des gains ou pertes de valeur, des produits d'intérêts et des profits et pertes de change sur le coût amorti de l'instrument. En effet, ceux-ci sont comptabilisés en résultat. Lorsque l'actif financier est décomptabilisé, le cumul des profits et des pertes comptabilisés antérieurement en OCI est reclassé des capitaux propres en résultat au niveau du « Produit net bancaire ». Les produits d'intérêts de ces actifs financiers sont inclus dans les « Produits d'intérêts » selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument de capitaux propres qui n'est pas détenu à des fins de transaction, le Groupe peut faire le choix irrévocable de présenter les variations futures de la juste valeur en OCI. Ce choix est réalisé instrument par instrument. Tout gain ou perte cumulé comptabilisé en OCI au titre des instruments désignés à la FVOCI n'est pas comptabilisé en résultat lors de la décomptabilisation de ceux-ci.

7.3.2.3.4 Actifs financiers à la juste valeur par résultat (FVTPL)

Les actifs financiers qui répondent aux critères de classement au coût amorti ou à la FVOCI, mais qui sont gérés et dont la performance est évaluée, sur la base de leur juste valeur, sont évalués à la FVTPL de manière optionnelle.

Les actifs financiers ne répondant pas aux critères de classement au coût amorti ou à la FVOCI sont évalués à la FVTPL de manière obligatoire.

Ces actifs financiers sont comptabilisés puis évalués à la juste valeur, avec des coûts de transaction immédiatement enregistrés dans le compte de résultat. Les gains et pertes résultant des variations de juste valeur ou de la décomptabilisation, ainsi que les intérêts et les dividendes des actifs financiers évalués à la FVTPL, sont comptabilisés dans le compte de résultat en « Gains ou pertes nets sur les actifs financiers à la FVTPL ».

7.3.2.3.5 Évaluation du modèle de gestion

Lors de l'examen de la classification comptable, c'est au niveau du portefeuille dans lequel un actif est détenu que le Groupe détermine le modèle de gestion, ce qui permet de refléter au mieux la gestion de l'activité et l'information fournie à la direction. L'information prise en compte comprend :

- les politiques et les objectifs définis pour le portefeuille et son fonctionnement en pratique. En particulier, si la stratégie de la direction se concentre sur la perception de revenus d'intérêts, le maintien d'un profil d'intérêt spécifique, et l'adéquation de la durée des actifs financiers à la durée des passifs qui financent ces actifs ou la réalisation de flux de trésorerie par la vente des actifs ;
- la manière dont la performance du portefeuille est évaluée et communiquée à la direction du Groupe ;

- les risques qui influent sur le rendement du modèle de gestion et la façon dont ces risques sont gérés ;
- la manière dont les gestionnaires de l'activité sont rémunérés : par exemple, si la rémunération est fondée sur la juste valeur des actifs gérés ou sur les flux de trésorerie contractuels perçus ; et
- la fréquence, le volume et le calendrier des ventes au cours des périodes antérieures, la raison de ces ventes et les prévisions quant aux ventes futures. Toutefois, l'information sur le volume de ventes n'est pas considérée indépendamment, mais dans le cadre d'une évaluation globale de l'atteinte de l'objectif du Groupe pour la gestion des actifs financiers et pour la génération des flux de trésorerie.

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ou gérés sur la base de la juste valeur sont évalués à la FVTPL.

7.3.2.3.6 Évaluation si les flux de trésorerie contractuels sont uniquement des paiements de principal et d'intérêts (SPPI)

Dans le cadre de cette évaluation, le « principal » est défini comme la juste valeur de l'actif financier lors de la comptabilisation initiale. Les « intérêts » sont définis dans un contrat de prêt de base comme la contrepartie de la valeur temps de l'argent et du risque de crédit associé au montant du principal restant dû pendant une période donnée, ainsi qu'aux autres risques et frais et à la marge.

Pour apprécier si les flux de trésorerie contractuels remplissent le test SPPI, le Groupe prend en compte les conditions contractuelles de l'instrument. Il s'agit notamment d'évaluer si l'actif financier contient une clause contractuelle qui pourrait modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels de telle sorte qu'il ne satisfasse pas à cette condition. En procédant à l'évaluation, le Groupe prend en compte :

- les éventualités qui modifieraient les montants et l'échéancier des flux de trésorerie ;
- les modalités de remboursement anticipé et de prolongation ;
- les effets de levier ;
- les conditions qui limitent le droit du Groupe aux flux de trésorerie provenant d'actifs spécifiés (par exemple, dans le cas d'un actif financier garanti uniquement par une sûreté réelle) ; et
- les caractéristiques qui modifient la valeur temps de l'argent (par exemple, la révision périodique des taux d'intérêt).

Une indemnité de remboursement anticipé est considérée comme raisonnable et donc conforme aux critères SPPI lorsque son montant est calculé en pourcentage de l'encours du prêt et est plafonné par la réglementation. Par exemple, en France, l'indemnité pour le remboursement anticipé de prêts hypothécaires par des particuliers est légalement plafonnée à un montant égal à six mois d'intérêts ou 3% du principal et est conforme aux critères SPPI.

7.3.2.3.7 Reclassement

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale, sauf lorsque le Groupe modifie son modèle économique pour la gestion de ceux-ci.

7.3.2.3.8 Dettes financières

Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, à l'exception des instruments dérivés, qui sont classés à la juste valeur par résultat ou comme instruments de couverture de flux de trésorerie.

7.3.2.4 Actifs financiers – dépréciation

7.3.2.4.1 Champs d'application

Le Groupe comptabilise des provisions pour ECL sur les instruments financiers suivants qui ne sont pas évalués à la FVTPL :

- les prêts et créances ainsi que les instruments de dettes ;
- les créances commerciales ;
- les garanties financières données ; et
- les engagements de prêts donnés.

Aucune dépréciation n'est comptabilisée sur les instruments de capitaux propres.

7.3.2.4.2 Risque de crédit et étapes de provisionnement

IFRS 9 définit un modèle de dépréciation en trois étapes, fondé sur l'évolution de la qualité du crédit depuis la comptabilisation initiale. Celui-ci est résumé ci-dessous :

- un instrument financier qui n'est pas déprécié lors de la comptabilisation initiale est classé en Étape 1 ;
- si une augmentation significative du risque de crédit (SICR) depuis la comptabilisation initiale est identifiée, l'instrument financier est transféré en Étape 2 mais n'est pas encore considéré comme douteux (en défaut). Une description de la manière dont le Groupe détermine quand une SICR s'est produite est donnée dans le paragraphe ci-dessous ;
- si un instrument financier est considéré comme douteux (en défaut), il est alors transféré en Étape 3 ;
- les instruments financiers classés en Étape 1 sont dépréciés à hauteur des pertes de crédit que le Groupe s'attend à subir à horizon un an. Les instruments classés en Étape 2 et 3 sont, eux, dépréciés à hauteur de celles prévues par le Groupe à maturité. Les paramètres, hypothèses et techniques d'estimation utilisés pour mesurer l'ECL sont décrits ci-dessous ; et
- les actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création (POCI), sont ceux, acquis ou créés, qui sont dépréciés lors de la comptabilisation initiale. Leur ECL est toujours calculée à maturité (Étape 3).

Pour les créances clients, le Groupe applique une approche simplifiée consistant à évaluer les dépréciations à hauteur des ECL à maturité dès leur comptabilisation initiale et ce quelle que soit l'évolution du risque de crédit de la contrepartie.

Les principaux jugements et hypothèses utilisés pour évaluer les dépréciations des actifs financiers sont présentés ci-dessous.

7.3.2.4.3 Augmentation significative du risque de crédit (SICR)

Pour déterminer si le risque de défaut d'un instrument financier a augmenté de manière significative depuis sa comptabilisation initiale, le Groupe considère comme informations raisonnables et justifiables celles qui sont pertinentes et disponibles sans coût ou effort déraisonnable. Il s'agit d'informations et d'analyses quantitatives et qualitatives, fondées sur le processus de gestion du risque de crédit du Groupe. Le Groupe a décidé qu'une SICR est indiquée si le Comité de Crédit compétent décide que la notation d'un actif financier est de Catégorie 2 ou 3.

Les instruments financiers sont souvent considérés comme ayant connu une augmentation significative du risque de crédit si l'emprunteur est en souffrance depuis plus de 30 jours sur ses

paiements contractuels. En ce qui concerne les produits d'honoraires perçus par l'activité de Conseil financier, le Groupe a réfuté cette présomption et considère qu'une augmentation significative n'est constatée qu'après 90 jours de retard. Cette réfutation est basée sur l'examen de l'historique des paiements et est conforme au processus de provisionnement interne (des détails supplémentaires sont disponibles dans le paragraphe 4.2.2.1 des présents comptes).

Le Groupe n'a pas utilisé l'exemption pour risque de crédit faible au cours de la période.

7.3.2.4.4 Définition de la dépréciation et du défaut

À chaque date de clôture, le Groupe évalue si les actifs financiers comptabilisés au coût amorti et les titres de dettes comptabilisés à la FVOCI sont douteux (Étape 3). Lorsqu'un actif est considéré comme douteux, il est également considéré comme étant en défaut. Un actif financier est en défaut lorsqu'un événement ayant un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés des actifs financiers s'est produit.

Une indication objective de la dépréciation d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers inclut les données observables suivantes :

- difficultés financières significatives de l'émetteur ;
- non-respect des obligations contractuelles, tel qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal ;
- octroi à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à ses difficultés financières, d'une facilité que le prêteur n'envisagerait pas dans d'autres cas ; et
- probabilité que l'emprunteur fasse faillite ou subisse un autre type de restructuration financière.

Un prêt qui a été renégocié en raison d'une détérioration de la situation de l'emprunteur est généralement considéré comme douteux, sauf s'il est démontré que les flux de trésorerie contractuels initiaux seront recouverts et qu'il n'y a pas d'autres indicateurs de perte de valeur. De plus, un prêt en souffrance depuis 90 jours ou plus est considéré comme un prêt douteux.

Un actif financier est classé comme douteux (Étape 3) lorsqu'il a une notation de Catégorie 4 ou 5 (des détails supplémentaires sur la notation des crédits sont disponibles dans le paragraphe 4.2.1 des présents comptes).

7.3.2.4.5 Évaluation des pertes de crédit attendues

Les ECL sont une estimation, établie par pondération probabiliste, des pertes de crédit. Elles sont le produit actualisé des facteurs suivants :

$ECL = \text{Probabilité de défaut (PD)} \times \text{Exposition au moment du défaut (EAD)} \times \text{Perte en cas de défaut (LGD)}$.

La PD représente la probabilité qu'une contrepartie manque à ses obligations financières (basée sur la définition de défaut dans nos principes comptables), soit au cours des 12 prochains mois (12m PD), soit au cours de la durée de vie restante (PD à maturité) de l'obligation.

L'EAD est basée sur les montants que le Groupe estime devoir recouvrer au moment de la défaillance, au cours des 12 prochains mois (12m EAD) ou sur la durée de vie résiduelle (EAD à maturité). Le Groupe calcule l'EAD à partir de l'exposition actuelle sur la contrepartie. Pour les engagements de prêts non tirés, l'EAD correspond au montant dû si l'engagement est tiré. Pour les contrats de garantie financière, l'EAD correspond aux paiements estimés pour rembourser le détenteur de la garantie.

La LGD est la perte probable, en cas de défaut, exprimée en pourcentage. Le Groupe estime les paramètres LGD en fonction des taux de recouvrement historiques sur les contreparties défaillantes. Les modèles LGD tiennent compte de la structure, de la garantie, y compris son coût de recouvrement, fournie pour garantir l'actif financier. Pour les prêts garantis par des biens immobiliers, les ratios LTV sont un paramètre clé dans la détermination des LGD.

Ces paramètres sont généralement issus de modèles développés en interne et d'autres données historiques.

7.3.2.4.6 Présentation des dépréciations pour ECL au bilan

Les dépréciations pour ECL sont présentées dans le bilan comme suit :

- actifs financiers évalués au coût amorti : en déduction de la valeur brute comptable des actifs ;
- engagements de prêts et contrats de garantie financière : à titre de provision ; et
- titres de dette évalués à la FVOCI : aucune dépréciation pour ECL n'est comptabilisée au bilan car la valeur comptable de ces actifs est leur juste valeur. Toutefois, la dépréciation pour ECL est présentée et comptabilisée dans la réserve de juste valeur.

7.3.2.4.7 Passage en perte

Le Groupe passe en perte des actifs financiers (partiellement ou totalement) lorsqu'il n'existe aucune perspective réaliste de recouvrement. Ce cas se présente généralement lorsque le Groupe détermine que le débiteur ne dispose pas d'actifs ou de sources de revenus susceptibles de générer des flux de trésorerie suffisants pour rembourser les montants faisant l'objet du passage en perte.

7.3.2.5 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

7.3.2.5.1 Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont négociés dans le cadre de portefeuilles de transaction ou à des fins de gestion des risques. Les instruments dérivés utilisés à des fins de gestion des risques sont reconnus comme des instruments de couverture lorsqu'ils sont qualifiés comme tels au regard de la norme IAS 39. Lorsqu'il a adopté IFRS 9, le Groupe a fait le choix de maintenir les dispositions d'IAS 39 relatives à la comptabilité de couverture.

Les instruments dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur avec, par la suite, une comptabilisation au compte de résultat des variations de leur juste valeur. S'il existe une relation de couverture désignée entre un instrument de couverture et un élément couvert, la comptabilisation du profit ou de la perte sur l'instrument de couverture et sur l'instrument couvert doit suivre les modalités définies par la norme IAS 39 en fonction de la relation de couverture.

7.3.2.5.2 Comptabilité de couverture

Le Groupe peut appliquer la comptabilité de couverture lorsque des opérations répondent aux critères définis par IAS 39. À l'initiation de la couverture, le Groupe évalue si les dérivés de couverture répondent aux critères d'efficacité d'IAS 39 en comparant les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie des instruments avec ceux des éléments couverts. Ensuite, le Groupe documente la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert. Il enregistre également ses objectifs de gestion des risques, sa stratégie pour entreprendre l'opération de couverture et les méthodes adoptées pour évaluer l'efficacité de la relation de couverture.

Après la mise en place de la couverture, l'efficacité est testée en permanence. La comptabilité de couverture cesse lorsqu'il est démontré qu'un dérivé n'est plus efficace, ou lorsque le dérivé ou l'élément couvert est décomptabilisé, ou lorsque la transaction prévue n'est plus attendue.

7.3.2.5.3 Comptabilité de couverture de juste valeur

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au compte de résultat, tout comme les variations de juste valeur de l'élément couvert attribuables au risque couvert.

Si la couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture, la différence entre la valeur comptabilisée de l'élément couvert à la fin de la relation de couverture et la valeur à laquelle elle aurait été comptabilisée si la couverture n'avait jamais existé est amortie sur la période restante jusqu'à l'échéance de l'élément couvert. L'élément couvert est alors comptabilisé en adoptant la méthode du taux d'intérêt effectif.

7.3.2.5.4 Couverture d'investissements nets à l'étranger

Les couvertures des investissements nets à l'étranger sont comptabilisées de la même façon que les couvertures de flux de trésorerie. Tout gain ou perte sur l'instrument de couverture relatif à la partie efficace de la couverture est comptabilisé dans les capitaux propres ; le gain ou la perte lié à la partie inefficace est immédiatement comptabilisé au compte de résultat. Les gains et pertes cumulés comptabilisés en capitaux propres sont transférés au compte de résultat à la date de cession de l'investissement en devises.

7.3.2.6 Décomptabilisation

Le Groupe décomptabilise un actif financier du bilan :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ; ou
- lorsqu'il transfère l'actif financier, y compris la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif ; ou
- lorsqu'il transfère l'actif financier, en ne conservant ni ne transférant la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif, mais en ne conservant plus le contrôle de l'actif concerné.

Dans le cas d'opérations de vente suivies d'un rachat immédiat et dans lesquelles le Groupe considère qu'il conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier, il ne décomptabilise pas l'actif.

7.3.2.7 Opérations de titrisation

Le Groupe peut conclure des accords de financement auprès de prêteurs en vue de financer des actifs financiers spécifiques.

En général, les actifs liés résultant de ces transactions sont présentés dans le bilan du Groupe à l'origine. Cependant, lorsque la quasi-totalité des risques et des avantages associés aux actifs ont été transférés à un tiers, les actifs et les passifs sont partiellement ou intégralement décomptabilisés.

Les participations dans des actifs financiers titrisés peuvent prendre la forme de dettes seniors ou subordonnées, ou encore prendre la forme d'autres participations résiduelles. Le Groupe a déterminé si les tranches détenues remplissent ou non les critères SPPI. Un point essentiel à considérer est l'existence de tranches présentant un risque de crédit inférieur à celui du portefeuille d'actifs sous-jacents. Celles-ci (généralement les tranches seniors) peuvent alors être classées au coût amorti. Dans le cas contraire (généralement les tranches juniors), les tranches doivent être classées à la juste valeur par résultat.

7.3.2.8 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels, les droits de propriété intellectuelle et les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises tels que des marques, des contrats ou mandats de gestion et les relations clients. Elles sont comptabilisées au coût historique diminué des amortissements, et le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Pour les immobilisations avec une durée d'utilité définie, les amortissements sont calculés sur la durée d'utilité de l'actif, qui est déterminée au cas par cas en fonction de l'actif ou du contrat. Les contrats ou mandats de gestion sont amortis conformément aux revenus tirés de ceux-ci. Les autres immobilisations incorporelles à durée définie sont amorties selon la méthode linéaire. Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité définie sont réexaminées à chaque arrêté afin de déterminer s'il existe des indications objectives de perte de valeur. Si de telles indications existent, un test de dépréciation est effectué.

Certaines des marques acquises par le Groupe sont considérées comme ayant une durée d'utilité indéfinie et ne sont pas amorties mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

7.3.2.9 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont valorisées au coût historique, ou au coût présumé, diminué des amortissements et des pertes de valeur cumulés. Le coût comprend les charges directement imputables à l'acquisition de l'actif. Le coût présumé fait référence à la situation dans laquelle, lors de la transition aux normes IFRS, le Groupe a choisi de considérer la juste valeur d'un élément d'immobilisation corporelle comme étant son coût présumé.

Les terrains ne sont pas amortis. Les amortissements des autres immobilisations corporelles sont calculés selon la méthode linéaire de manière à amortir le coût des actifs diminué de leur valeur résiduelle sur leur durée d'utilité résiduelle, qui s'établit de manière générale comme suit :

Matériel informatique	2 – 10 ans
Matériel de transport	3 – 5 ans
Mobilier et agencements	3 – 10 ans
Aménagements de locaux loués	4 – 24 ans
Immeubles	10 – 60 ans

La valeur résiduelle et la durée d'utilité des actifs sont examinées et éventuellement ajustées à chaque date de clôture.

Les plus ou moins-values de cession sont déterminées en comparant le prix de cession à la valeur comptable. Elles sont comptabilisées au compte de résultat, en « Gains/(pertes) nets sur autres actifs ».

7.3.2.10 Dépréciation des immobilisations corporelles

À chaque date de clôture, ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances l'imposent, les immobilisations corporelles sont examinées afin d'établir s'il existe des indications de dépréciation. Si de telles indications sont avérées, ces actifs sont soumis à un test de dépréciation. Si les actifs sont dépréciés,

leur valeur comptable est diminuée du montant de la dépréciation et celle-ci est comptabilisée au compte de résultat de l'exercice au cours duquel elle intervient. Une perte de valeur comptabilisée antérieurement sur une immobilisation corporelle peut faire l'objet d'une reprise lorsqu'un changement de circonstances entraîne une variation de l'estimation du montant récupérable pour cette immobilisation corporelle. La valeur comptable des immobilisations corporelles peut alors être augmentée dans la limite du montant qu'elle aurait atteint si la perte de valeur initiale n'avait pas été comptabilisée.

7.3.2.11 Provisions et passifs éventuels

Le Groupe comptabilise des provisions seulement lorsqu'il a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé. En complément, il faut qu'il soit probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour régler l'obligation, et que celle-ci puisse être estimée de manière fiable.

Les passifs éventuels peuvent désigner des obligations éventuelles résultant d'événements passés dont l'existence sera confirmée par un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas entièrement sous le contrôle du Groupe, ou bien des obligations présentes qui ne sont pas comptabilisées parce qu'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation ou parce que le montant de l'obligation ne peut être estimé de manière fiable. Les passifs éventuels significatifs sont présentés en annexe, sauf si la probabilité d'un transfert d'avantages économiques est faible.

7.3.2.12 Retraites

Le Groupe a mis en place plusieurs régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, financés ou non, soit à cotisations définies, soit à prestations définies.

Pour les régimes à cotisations définies, la cotisation est comptabilisée au compte de résultat de la période où elle est acquittée.

Les gains et pertes de réévaluation issus des régimes de retraite à prestations définies sont comptabilisés en dehors du compte de résultat et sont présentés dans l'état du résultat global.

Le montant des obligations relatives aux régimes et engagements de retraite enregistré au bilan correspond à la différence entre la valeur actuelle des obligations à la date de clôture et la juste valeur des actifs du régime. Une évaluation indépendante est réalisée au moins une fois par an par des actuaires sur la base de la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actuelle des obligations est déterminée sur la base des flux futurs de trésorerie actualisés en retenant des taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de rating élevé libellées dans les devises dans lesquelles les avantages seront payés et ayant une durée restant à courir proche de la maturité du passif comptabilisé au titre des retraites.

7.3.2.13 Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

Le Groupe perçoit des produits d'honoraires et de commissions sur une gamme de services qu'il fournit à ses clients. Les produits d'honoraires et de commissions générés par le Groupe peuvent être classés dans les deux grandes catégories ci-dessous, en fonction du moment où le service en question est rendu.

7.3.2.13.1 Services fournis à un moment précis

Il s'agit d'honoraires et de commissions issus de services pour lesquels des produits ne sont acquis que lorsque le service a été rendu, c'est-à-dire lorsqu'une obligation de performance a été remplie. Il peut s'agir d'un paiement pour des prestations de conseil qui sera effectué uniquement après l'accomplissement d'un mandat, ou d'une commission de performance pour des prestations de gestion de portefeuille, basée sur la réalisation d'un rendement donné sur une période déterminée. Les honoraires et les commissions sont comptabilisés lorsqu'il est hautement probable qu'il n'y aura pas d'ajustement significatif à la baisse de ceux-ci à l'avenir. Afin de minimiser la subjectivité et d'améliorer la comparabilité d'un exercice à l'autre, les produits ne sont comptabilisés par le Groupe que lorsqu'une obligation de performance a été remplie contractuellement.

7.3.2.13.2 Services fournis au fur et à mesure

Il s'agit d'honoraires et de commissions issus de services fournis sur une certaine période de temps. Les commissions de gestion d'actifs liés aux fonds de placement ainsi que les commissions provenant de la gestion du patrimoine, de la planification financière et des services de garde qui sont fournis de façon continue sur une longue période de temps sont des exemples pour l'activité de Banque privée et Gestion d'actifs. Dans le cas du Conseil financier, ces services comprennent les services-conseils payés en avance ou sur la base d'honoraires. Les produits sont comptabilisés sur la période au cours de laquelle les services sont fournis, une fois que l'un des événements suivants se produit :

- (1) le client utilise les prestations fournies par le Groupe et une autre entité n'aurait pas à refaire dans une large mesure le travail que le Groupe a effectué jusqu'à la date considérée ; ou
- (2) le Groupe dispose d'un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation effectuée jusqu'à la date considérée.

Les produits d'honoraires et les commissions sont basés sur une contrepartie spécifiée dans un contrat juridiquement exécutoire. Le produit comptabilisé pour chaque service mandaté représente un prix de marché et la contrepartie reçue est attribuée aux obligations de performance identifiables séparément dans le contrat.

Les produits d'honoraires et les commissions qui font partie intégrante d'un prêt, ainsi que les commissions d'engagement sur les prêts susceptibles d'être tirés, sont différés (avec les coûts directs afférents) et comptabilisés sur la durée du prêt en tant qu'ajustement du taux d'intérêt effectif.

Des coûts peuvent parfois être facturés au client dans le cadre d'un mandat. Dans le cas où ces coûts sont recouvrables, ils sont comptabilisés en tant que créance lorsqu'ils sont encourus. En revanche, ils n'ont pas d'incidence sur le résultat lorsqu'ils sont recouverts.

7.3.2.14 Produits et charges d'intérêts

Les produits et charges d'intérêts comprennent les intérêts découlant des activités d'octroi de prêts et de collecte de dépôts, les intérêts relatifs aux opérations de couverture, les intérêts sur instruments de dettes ainsi que l'actualisation des dettes de loyers et des autres passifs. Les intérêts de tous les instruments financiers, à l'exception de ceux qui sont classés comme étant détenus à des

fins de transaction ou qui sont reconnus à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, sont comptabilisés au compte de résultat en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Lorsqu'un intérêt négatif résulte d'actifs financiers, le produit d'intérêt négatif est présenté au sein des charges d'intérêts. Lorsqu'un intérêt négatif résulte de passifs financiers, la charge d'intérêt négative est présentée au sein des produits d'intérêts.

Le taux d'intérêt effectif correspond au taux d'actualisation qui permet de faire coïncider les flux de trésorerie futurs estimés d'un instrument financier à sa valeur nette comptable. Il sert à calculer le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier et à rattacher les intérêts à la période concernée (généralement la durée de vie attendue de l'instrument). Pour calculer le taux d'intérêt effectif, le Groupe prend en considération toutes les modalités contractuelles de l'instrument financier (par exemple les options de remboursement anticipé) mais ne tient pas compte des pertes sur crédit futures. Le calcul inclut l'intégralité des primes ou décotes payées ainsi que toutes les commissions et les coûts de transaction qui font partie intégrante du prêt.

7.3.2.15 Carried interest

Le Groupe peut percevoir du *carried interest* en lien avec certains fonds de Merchant Banking qu'il gère. La créance est comptabilisée si les conditions de performance associées sont atteintes, dans l'hypothèse où les actifs résiduels du fonds seraient vendus à leur juste valeur à la date de clôture. La juste valeur est déterminée en utilisant la méthode d'évaluation appliquée par le Groupe dans son rôle de gestionnaire des fonds et est évaluée à la date de clôture. Une créance est comptabilisée à hauteur de la part du Groupe dans les résultats dépassant les conditions de performance, en tenant compte des liquidités déjà payées aux investisseurs du fonds et de la juste valeur des actifs résiduels.

Certains employés peuvent également détenir des titres de capital qui leur donnent le droit de percevoir du *carried interest* sur les investissements gérés par le Groupe. Lorsque les titres détenus par les employés se trouvent dans un véhicule d'investissement non consolidé, les intérêts dus à ces derniers se traduisent par une réduction du rendement alloué au Groupe. Lorsque les titres détenus par les employés se trouvent dans un véhicule d'investissement qui est consolidé, les intérêts dus aux employés sont considérés comme des participations ne donnant pas le contrôle. L'évaluation des intérêts détenus par les employés est calculée à la date de clôture en utilisant la même méthode que celle décrite ci-dessus pour les intérêts du Groupe.

7.3.2.16 Régimes d'intéressement à long terme

7.3.2.16.1 Plan d'avantage à long terme

Le Groupe a mis en place des dispositions d'avantages à long terme au bénéfice des salariés. Le coût de ces régimes est comptabilisé au compte de résultat au cours de l'exercice de survenance des services qui ont donné lieu à la constatation d'une obligation. Lorsqu'il est prévu que le paiement de la quote-part de profit sera reporté à l'issue d'une période d'acquisition de droits et que le paiement est subordonné au fait que le salarié travaille jusqu'à la fin de cette période, alors le montant différé est comptabilisé dans le compte de résultat sur la période allant jusqu'à la date d'acquisition.

7.3.2.16.2 Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a émis des options sur actions qui sont traitées comme des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres. Elles sont évaluées à la date où elles sont attribuées aux salariés et sont comptabilisées en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie des capitaux propres. La juste valeur est calculée sur la base de la valeur d'ensemble du plan à la date d'attribution. En l'absence de marché pour les options sur actions du Groupe, des modèles sont utilisés pour évaluer les paiements fondés sur des actions. Les seules hypothèses susceptibles d'être révisées après l'estimation initiale et de donner lieu à une réévaluation de la charge sont celles qui ont trait à la probabilité de voir les salariés quitter le Groupe.

Le Groupe rémunère également certains salariés avec deux types d'instruments dont le paiement est fondé sur des actions. D'une part avec des instruments non numéraires sous la forme d'actions R&Co (considérés comme des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres). D'autre part avec des instruments qui sont réglés en trésorerie et qui sont liés au cours de l'action R&Co (considérés comme des transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie). Les paiements réglés en instruments de capitaux propres sont évalués à la date à laquelle ils sont attribués aux salariés et sont comptabilisés en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits. Les paiements réglés en trésorerie sont également évalués à la date de leur octroi, mais la dette est ensuite réévaluée dans le compte de résultat jusqu'au moment du règlement.

7.3.2.17 Fiscalité

L'impôt sur les bénéfices et les impôts différés sont comptabilisés dans le compte de résultat, sauf s'ils sont liés à des éléments comptabilisés en capitaux propres, auquel cas, l'impôt sera également comptabilisé en capitaux propres.

Les impôts différés sont calculés suivant la méthode du report variable, pour les différences temporelles résultant des écarts entre les bases taxables des actifs et passifs et leur valeur comptable. L'impôt différé est déterminé sur la base des taux d'impôt et des lois dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif d'impôt différé sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés, y compris les déficits fiscaux reportables, ne sont comptabilisés que lorsqu'il est probable qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel ils pourront s'imputer. Des passifs d'impôts différés relatifs aux différences temporelles taxables se rapportant à des participations dans des filiales et entreprises associées sont comptabilisés, si le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire se résorbera et s'il est probable que cela interviendra dans un avenir raisonnable.

7.3.2.18 Dividendes

Les dividendes versés sur actions ordinaires sont comptabilisés en capitaux propres au cours de l'exercice pendant lequel ils sont approuvés par les actionnaires de la Société lors de l'Assemblée générale ou, dans le cas d'acomptes sur dividendes, lorsque ceux-ci sont payés par la Société après décisions du Gérant.

7.3.2.19 Classification des dettes et capitaux propres

En vertu des normes IFRS, le facteur déterminant permettant de différencier un instrument de dettes d'un instrument de capitaux propres est l'existence, pour le Groupe, d'une obligation contractuelle

d'apporter de la trésorerie (ou un autre actif financier) à une autre entité. Si ce type d'obligation contractuelle n'existe pas, le Groupe classera l'instrument financier en capitaux propres ; sinon il l'enregistrera au passif et le comptabilisera au coût amorti. Les caractéristiques contractuelles des titres subordonnés à durée indéterminée émis par le Groupe permettent de renoncer au versement d'intérêts de manière discrétionnaire sauf si des dividendes ont été payés au cours des six derniers mois. Par conséquent, ces instruments sont considérés comme des capitaux propres. Les titres émis par la Société sont comptabilisés dans le « Capital et réserves associées ». S'ils sont émis par des filiales du Groupe et détenus par des parties externes au Groupe, ces titres sont comptabilisés en tant que « Participations ne donnant pas le contrôle ».

7.3.2.20 Activités fiduciaires

Le Groupe intervient au titre de dépositaire et à d'autres titres fiduciaires, entraînant la détention ou le placement d'actifs au nom de clients. Ces actifs sont exclus des états financiers du Groupe, puisqu'il ne s'agit pas d'actifs du Groupe.

7.3.2.21 Contrats de location

7.3.2.21.1 Comptabilisation des contrats de location pour le preneur

Lors de la conclusion d'un contrat, le Groupe évalue si celui-ci constitue ou contient un contrat de location. Un contrat de location confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant un certain temps en échange d'une contrepartie. Pour déterminer si un contrat constitue un contrat de location, le Groupe apprécie si :

- le contrat implique l'utilisation d'un bien identifié sans un droit de substitution substantiel donné au bailleur ;
- le Groupe a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation de l'actif pendant toute la durée d'utilisation ; et
- le Groupe a le droit de contrôler l'utilisation de l'actif.

Le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une dette de loyers à la date de prise d'effet du contrat. Le droit d'utilisation est initialement évalué comme le montant initial de la dette de loyers ainsi qu'une estimation des coûts de démantèlement et de remise en état de l'actif sous-jacent, déduction faite des avantages incitatifs reçus au titre de la location.

Le droit d'utilisation est ensuite amorti linéairement. La durée d'utilité estimée des droits d'utilisation correspond habituellement à la durée prévue du contrat de location. Le droit d'utilisation peut être ajusté si la dette de loyers est réévaluée, et peut être réduit par des dépréciations, le cas échéant.

La dette de loyers est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers à la prise d'effet du contrat, en utilisant le taux d'emprunt marginal dans la zone géographique où le contrat de location est détenu. Des options de prolongation et de résiliation existent pour un certain nombre de contrats de location, en particulier ceux relatifs à la location de bureaux. Pour déterminer la durée du contrat de location, les options de prolongation et de résiliation sont prises en compte dans l'évaluation si et seulement si le Groupe est raisonnablement certain qu'elles seront exercées. Cette appréciation ne repose pas seulement sur des conditions contractuelles mais prend également en considération le contexte économique. Dans la pratique, il est rare que le Groupe considère qu'il est raisonnablement certain d'exercer une option dans les dix prochaines années.

Les paiements de loyers inclus dans l'évaluation de la dette de loyers comprennent les éléments suivants :

- des loyers fixes ;
- des loyers variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux, déterminés initialement selon l'indice ou le taux à la date de prise d'effet du contrat ; et
- les coûts que le Groupe est raisonnablement certain de payer au titre des options de renouvellement ou de résiliation du contrat de location.

La dette de loyers est évaluée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée lorsqu'il y a une variation des loyers futurs résultant d'une variation d'un indice ou d'un taux, ou si le Groupe reconsidère l'exercice de ses options d'achat, de prolongation ou de résiliation.

Lorsque la dette de loyers est réévaluée, la valeur comptable du droit d'utilisation est ajustée en conséquence.

7.3.2.21.2 Contrats de location à court terme et de biens de faible valeur

Le Groupe a choisi de ne pas comptabiliser les droits d'utilisation et les dettes locatives pour les contrats de location d'une durée inférieure ou égale à 12 mois, ou pour les contrats de location

dont l'actif sous-jacent est de faible valeur, comme la plupart des équipements informatiques. Le Groupe comptabilise linéairement les loyers associés à ces contrats de location en tant que charges sur la durée du contrat de location.

7.3.2.21.3 Comptabilisation des contrats de location pour le bailleur

Les bailleurs au sein du Groupe continuent de considérer les contrats de location comme des contrats de location-financement ou des contrats de location simple. Un contrat de location-financement est un contrat de location qui transfère la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif. Un contrat de location simple est un contrat de location autre qu'un contrat de location-financement.

Dans certaines juridictions, le Groupe est bailleur de contrats de location-financement. Lorsque le Groupe détient des actifs faisant l'objet d'un contrat de location-financement, la valeur actualisée des loyers est comptabilisée comme une créance clients et l'actif initialement détenu est décomptabilisé. La différence entre la valeur brute et la valeur actualisée de la créance est comptabilisée en tant que produit financier non encore perçu. Les revenus locatifs sont comptabilisés en tant que produits financiers sur la durée du contrat de location selon la méthode de l'investissement net (avant impôt), qui traduit un taux de rentabilité périodique constant.

7.4 Gestion des risques financiers

7.4.1 Gouvernance

Les risques relatifs aux instruments financiers et la manière dont ils sont gérés par le Groupe sont décrits ci-dessous. Une description de la gouvernance du Groupe est fournie dans le Chapitre 6 « Rapport sur le gouvernement d'entreprise » du Rapport Annuel 2021.

7.4.2 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de subir une perte financière si l'un des clients, ou contreparties de marché, du Groupe ne remplit pas ses obligations contractuelles envers le Groupe.

7.4.2.1 Classement des crédits

Le Groupe revoit les expositions au risque de crédit lié aux prêts et aux titres de dettes trimestriellement et les classe comme suit :

Catégorie	Définition	Rapprochement avec le modèle de dépréciation en trois étapes d'IFRS 9
Catégorie 1	Expositions considérées comme saines.	Étape 1
Catégorie 2	Expositions pour lesquelles le paiement du principal et des intérêts n'est pas à ce jour remis en cause mais qui nécessitent une surveillance particulière en raison d'une potentielle détérioration de la situation du client. Il peut notamment s'agir de mauvaises performances commerciales, de difficultés rencontrées par le client sur son marché, de menaces concurrentielles ou réglementaires, d'éventuels effets de change ou d'autres facteurs. Les créances non douteuses de l'activité GA en souffrance depuis plus de 90 jours sont incluses dans cette catégorie.	Étape 2
Catégorie 3	Expositions pour lesquelles la situation du client s'est détériorée davantage par rapport à la Catégorie 2. Bien que l'exposition ne soit pas considérée comme douteuse, la situation du client nécessite une surveillance renforcée de la part des chargés d'affaires.	Étape 2
Catégorie 4	Expositions considérées comme douteuses qui font l'objet d'une provision pour partie. L'exposition devrait être recouverte en partie.	Étape 3
Catégorie 5	Expositions considérées comme douteuses qui font l'objet d'une provision pour la totalité du montant. Aucune perspective de recouvrement significatif n'est envisagée.	Étape 3

Chacune des entités du Groupe ventile son exposition au risque de contrepartie en utilisant ces catégories dans son reporting au Groupe.

Les tableaux suivants détaillent l'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 pour les actifs financiers comportant un risque de crédit, sans prise en compte des sûretés reçues ou de l'atténuation du risque de crédit.

Les provisions sur les engagements et les garanties sont incluses dans le compte « Provisions pour risques de contrepartie » (Note 16).

En millions d'euros	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4	Catégorie 5	Dépréciations	31/12/2021
Caisse et banques centrales	6 005,1	-	-	-	-	-	6 005,1
Actifs financiers à la FVTPL ⁽¹⁾	190,8	-	-	-	-	-	190,8
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 144,1	-	-	-	-	-	2 144,1
Prêts et créances sur la clientèle	4 374,6	13,0	44,8	67,5	12,5	(50,4)	4 462,0
Titres à revenu fixe au coût amorti	1 337,3	-	-	-	-	(0,6)	1 336,7
Autres actifs financiers	486,5	8,3	-	10,5	16,1	(23,9)	497,5
Sous-total actifs	14 538,4	21,3	44,8	78,0	28,6	(74,9)	14 636,2
Engagements et garanties	981,6	-	-	-	-	n/a	981,6
TOTAL	15 520,0	21,3	44,8	78,0	28,6	(74,9)	15 617,8

(1) Y compris les dérivés de couverture et hors investissements en actions, pour lesquels la notion de risque de crédit ne s'applique pas.

En millions d'euros	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4	Catégorie 5	Dépréciations	31/12/2020
Caisse et banques centrales	4 697,4	-	-	-	-	-	4 697,4
Actifs financiers à la FVTPL ⁽¹⁾	213,1	-	-	-	-	-	213,1
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 250,8	-	-	-	-	-	2 250,8
Prêts et créances sur la clientèle	3 445,4	8,7	3,9	77,9	12,8	(57,5)	3 491,2
Titres à revenu fixe au coût amorti	1 347,3	-	-	-	-	(0,5)	1 346,8
Autres actifs financiers	375,9	17,6	-	5,8	17,9	(24,4)	392,8
Sous-total actifs	12 329,9	26,3	3,9	83,7	30,7	(82,4)	12 392,1
Engagements et garanties	895,7	-	-	-	-	N/A	895,7
TOTAL	13 225,6	26,3	3,9	83,7	30,7	(82,4)	13 287,8

(1) Y compris les dérivés de couverture et hors investissements en actions, pour lesquels la notion de risque de crédit ne s'applique pas.

7.4.2.2 Exposition au risque de crédit

7.4.2.2.1 Regroupements d'instruments pour les pertes calculées collectivement

Pour les pertes sur créances attendues calculées sur une base collective, les expositions sont regroupées sur la base des caractéristiques de risque qui sont partagées par celles-ci.

Les prêts du Groupe sont principalement destinés à soutenir l'activité de la Banque privée et Gestion d'actifs *via* des prêts à des clients privés qui sont, soit garantis par des portefeuilles de titres (prêts Lombard), soit par des biens immobiliers (prêts hypothécaires).

PCL Lombard et prêts hypothécaires

Le Groupe a un très faible historique de défauts sur ses prêts Lombard et hypothécaires accordés par le PCL. La PD et la LGD ont été déterminées par l'historique des défauts observés et par des scénarios baissiers réalistes basés sur l'évaluation de la direction.

Pour les prêts Lombard, l'estimation de la LGD est basée sur le montant de la garantie détenue, et si celle-ci est diversifiée ou non, ainsi que sur la nature du client et des difficultés potentielles de recouvrement de la garantie. Dans le scénario de référence pour l'évaluation du risque de crédit, la PD et la LGD moyennes pondérées estimées sont respectivement de 0,3% et 7% (décembre 2020 : 0,3% et 6%).

Pour les prêts hypothécaires, l'estimation de la LGD tient compte de la valeur des biens hypothéqués et varie en fonction de la LTV, du montant des frais susceptibles d'être engagés pour recouvrer et vendre toute garantie, de la nature du client et des difficultés potentielles de recouvrement de la garantie. Dans le scénario de référence pour l'évaluation du risque de crédit, la PD et la LGD moyennes pondérées estimées sont respectivement de 1,6% et 5% (décembre 2020 : 1,7% et 5%).

Les hypothèses utilisées dans le calcul de l'ECL sont contrôlées et revues sur une base trimestrielle. Il n'y a pas eu de changements significatifs dans les techniques d'estimation ou les hypothèses importantes au cours de la période considérée.

Autres prêts à la clientèle

Le Groupe accorde également d'autres types de prêts à la clientèle, principalement des prêts aux entreprises en France ; du financement d'opération immobilière d'entreprise ; et du soutien à l'activité de Merchant Banking du Groupe, ce qui représente 346 millions d'euros du total au bilan au 31 décembre 2021 (décembre 2020 : 328 millions d'euros). D'autres prêts peuvent également être accordés ponctuellement pour soutenir les activités de Gestion d'actifs du Groupe. L'ECL de ces entreprises est soigneusement examinée, secteur par secteur, et, lorsque cela est significatif, prêt par prêt. Les PD et LGD de chaque secteur sont basées sur les pertes historiques, combinées à un jugement prospectif sur la manière dont la situation actuelle pourrait augmenter le niveau des pertes futures.

Compte tenu de la taille relativement modeste de ce portefeuille, en particulier toute partie dont le risque de crédit n'est pas évalué sur base individuelle, le Groupe n'utilise pas de modèle pour estimer les corrélations entre les variables macroéconomiques et la probabilité de défaut. Pour les prêts qui ne présentent pas de signes évidents de difficultés financières ou qui sont de trop faible montant pour un examen individuel, des provisions complémentaires ont été ajoutées au coût du risque afin de refléter l'augmentation du risque de crédit, non détectable au niveau individuel. Les changements apportés aux techniques d'estimation ou aux hypothèses significatives au cours de la période n'ont pas eu d'impact significatif.

Le portefeuille historique de prêts commerciaux au Royaume-Uni, classé en Étape 3, continue d'être liquidé et est désormais inférieur à 20 millions d'euros nets de dépréciations (décembre 2020 : inférieur à 25 millions d'euros).

Titres de dette au coût amorti

Pour les titres de dette détenus par le département trésorerie, l'ECL est déterminée en utilisant les notations de crédit de S&P qui font l'objet d'un suivi et d'une mise à jour quotidienne. Les PD à un an et à maturité associées à chaque notation sont déterminées sur la base des taux de défaut, également publiés par l'agence S&P. Pour estimer la LGD, le Groupe a utilisé la LGD de Bâle III, qui est de 45% pour les dettes seniors.

Les hypothèses qui servent de base au calcul des ECL font l'objet d'un suivi et d'une révision trimestrielle, et aucun changement significatif n'a été apporté aux techniques d'estimation ou aux hypothèses au cours de la période.

7.4.2.2 Exposition maximale au risque de crédit – instruments financiers sujets à dépréciation

Le tableau suivant présente une analyse de l'exposition au risque de crédit des instruments financiers pour lesquels une dépréciation pour ECL pourrait être comptabilisée. La valeur brute comptable des actifs financiers détaillée ci-dessous représente également l'exposition maximale du Groupe au risque de crédit sur ces actifs. Le risque de crédit associé aux autres actifs financiers est présenté dans le paragraphe 4.2.3 des présents comptes.

<i>En millions d'euros</i>	Étape 1 ECL à 1 an	Étape 2 ECL à maturité	Étape 3 ECL à maturité	31/12/2021	Étape 1 ECL à 1 an	Étape 2 ECL à maturité	Étape 3 ECL à maturité	31/12/2020
Valeur brute comptable								
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 144,1	-	-	2 144,1	2 250,8	-	-	2 250,8
Prêts à la clientèle PCL	4 003,9	52,2	0,1	4 056,2	3 141,3	2,9	0,1	3 144,3
Autres prêts à la clientèle	370,7	5,6	79,9	456,2	304,1	9,7	90,6	404,4
Titres au coût amorti	1 337,3	-	-	1 337,3	1 347,3	-	-	1 347,3
TOTAL	7 856,0	57,8	80,0	7 993,8	7 043,5	12,6	90,7	7 146,8
Dépréciation								
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts à la clientèle PCL	(2,7)	(0,1)	(0,1)	(2,9)	(2,3)	(0,0)	(0,1)	(2,4)
Autres prêts à la clientèle	(1,4)	(0,5)	(45,6)	(47,5)	(1,6)	(1,5)	(52,0)	(55,1)
Titres au coût amorti	(0,6)	-	-	(0,6)	(0,5)	-	-	(0,5)
TOTAL	(4,7)	(0,6)	(45,7)	(51,0)	(4,4)	(1,5)	(52,1)	(58,0)
Valeur nette comptable								
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 144,1	-	-	2 144,1	2 250,8	-	-	2 250,8
Prêts à la clientèle PCL	4 001,2	52,1	-	4 053,3	3 139,0	2,9	-	3 141,9
Autres prêts à la clientèle	369,3	5,1	34,3	408,7	302,5	8,2	38,6	349,3
Titres au coût amorti	1 336,7	-	-	1 336,7	1 346,8	-	-	1 346,8
TOTAL	7 851,3	57,2	34,3	7 942,8	7 039,1	11,1	38,6	7 088,8

Pour les prêts et créances sur la clientèle, le coût du risque de l'exercice 2021 était créditeur de 3,5 millions d'euros (Note 30) et la variation des dépréciations pour les Étapes 1, 2 et 3 est détaillée dans le tableau ci-après. La variation des dépréciations est présentée dans la rubrique « Dépréciations » (Note 17).

Des informations complémentaires sur la manière dont les ECL sont mesurées ainsi que sur la détermination des trois Étapes sont données dans la partie « Évaluation des pertes de crédit attendues » du paragraphe 3.2.4 des présents comptes.

Tableau de variation des dépréciations des prêts et créances à la clientèle

<i>En millions d'euros</i>	Étape 1 ECL à 1 an	Étape 2 ECL à maturité	Étape 3 ECL à maturité	Total
Dépréciation à l'ouverture	(3,9)	(1,5)	(52,1)	(57,5)
Mouvements impactant le résultat				
(Dotations)	(0,3)	(0,1)	(3,9)	(4,3)
Reprises	0,2	0,6	6,6	7,4
Total (dotations)/reprises net au résultat sur la période	(0,1)	0,5	2,7	3,1
Mouvements n'impactant pas le résultat				
Transfert	-	0,5	(0,5)	-
Acquisition de filiales	(0,1)	-	-	(0,1)
Passage en perte	-	-	5,2	5,2
Différences de change	-	(0,1)	(1,0)	(1,1)
DÉPRÉCIATION À LA CLÔTURE	(4,1)	(0,6)	(45,7)	(50,4)

Au cours de l'exercice, une dépréciation de 0,5 million d'euros a été transférée de l'Étape 2 à l'Étape 3, reflétant la classification des prêts sous-jacents. Les autres variations des montants bruts des prêts à la clientèle ont eu un impact non significatif sur les provisions des Étapes 1 et 2 au cours de la période.

Le tableau ci-dessous présente l'ancienneté des prêts à la clientèle en souffrance au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020.

Prêts à la clientèle en souffrance

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Moins de 30 jours en souffrance	12,0	46,1
Entre 30 jours et 90 jours en souffrance	45,7	4,7
Plus de 90 jours en souffrance	7,1	0,8
TOTAL	64,8	51,6

7.4.2.2.3 Sûreté

Le Groupe détient des sûretés en garantie des prêts consentis à la clientèle, la quasi-totalité des prêts commerciaux octroyés à des tiers étant garantie. La majorité des sûretés porte essentiellement sur des biens immobiliers ou des titres négociables dans le cadre de crédits Lombard. Il est possible si nécessaire de prendre possession de la sûreté et de la réaliser, le cas échéant.

Les prêts classés en Étapes 1 et 2 sont généralement couverts par des sûretés. Pour ces prêts, le niveau de sûreté à la date d'échéance prévue doit être suffisant pour couvrir l'exposition au bilan. Lorsqu'un prêt est considéré comme douteux (Étape 3), le niveau

de provisionnement repose principalement sur la diminution attendue de la valeur de la garantie, mais aussi sur la capacité de l'emprunteur à honorer sa dette.

La sûreté est évaluée de manière indépendante au moment où le prêt est consenti, puis périodiquement par la suite. La direction peut procéder à une nouvelle évaluation en dehors de ces échéances en se fondant sur sa propre connaissance de la sûreté concernée et sur des indices plus généraux.

Le tableau ci-dessous donne une estimation de la juste valeur des sûretés détenues par le Groupe en garantie de ses prêts qui sont classés en Étape 3. Pour chaque prêt, la valeur de la garantie est plafonnée au montant nominal du prêt net de la provision.

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2021 Prêts en Étape 3	31/12/2020 Prêts en Étape 3
Sûretés réelles	31,8	36,5
Sûretés financières	0,7	0,3
TOTAL	32,5	36,8
Valeur brute des prêts en Étape 3	80,0	90,7
Dépréciations	(45,7)	(52,1)
Valeur nette des prêts	34,3	38,6
Ratio de couverture des prêts en Étape 3	95%	95%

7.4.2.3 Gestion du risque de crédit des autres actifs financiers

Les autres actifs financiers comprennent principalement les créances clients des activités de Conseil financier et de Banque privée et Gestion d'actifs. Pour ces actifs, le Groupe applique l'approche simplifiée pour le calcul des dépréciations. Cela signifie que la dépréciation pour pertes est toujours évaluée à un montant égal à l'ECL à maturité. Par conséquent, le concept d'augmentation significative du risque de crédit ne s'applique pas à ces actifs. Les produits d'honoraires sont diversifiés tant au niveau de la localisation que du secteur et le risque de concentration n'est pas significatif.

Le Groupe considère qu'une créance est en défaut lorsque l'emprunteur n'est pas susceptible de la payer intégralement. Pour chaque bureau du Conseil financier, un examen trimestriel des créances impayées dont le recouvrement suscite des préoccupations, ainsi que de celles de plus de 90 jours, est effectué par la direction locale et le directeur financier monde du Conseil financier. Cet examen permet de déterminer si la créance doit faire l'objet d'une dépréciation et de s'assurer que des dépréciations sont comptabilisées, ou non, de manière cohérente dans l'ensemble du Groupe.

La direction a examiné l'historique de paiement et a estimé sur cette base, que les créances échues depuis moins de 90 jours présentent un risque négligeable de non-recouvrement intégral. Ces créances sont donc classées dans la Catégorie 1 de notre tableau du risque de crédit interne, à moins qu'il n'y ait des raisons spécifiques de les considérer comme douteuses. En complément des dettes plus récentes avec un risque de crédit avéré, la direction considère que les pertes de crédit potentielles doivent être évaluées pour l'ensemble des créances individuelles non dépréciées en souffrance depuis plus de 90 jours. Ces créances sont considérées comme faisant partie d'une liste de surveillance. Lorsque ces actifs ne sont pas dépréciés, la direction calcule un pourcentage représentant les pertes qui pourraient éventuellement survenir pour l'ensemble des actifs. Ce pourcentage de provisionnement est fondé à la fois sur des données historiques et sur l'évaluation effectuée par la direction des pertes potentielles futures.

Le tableau ci-dessous présente l'antériorité des autres actifs financiers et les dépréciations associées au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 :

<i>En millions d'euros</i>	Catégorie interne de risque	31/12/2021			31/12/2020		
		% de l'exposition totale	Valeur brute comptable	ECL à maturité	% de l'exposition totale	Valeur brute comptable	ECL à maturité
Actifs sains et impayés							
Courant à 90 jours impayés	Catégorie 1	93%	486,5	-	90%	375,9	-
90 – 180 jours impayés	Catégorie 2	1%	4,2	(0,1)	2%	8,8	(0,1)
180 jours – 1 an impayés	Catégorie 2	1%	2,8	(0,1)	1%	4,1	(0,2)
Impayés de plus d'1 an	Catégorie 2	0%	1,3	(0,2)	1%	4,7	(0,5)
Actifs douteux (en défaut)							
Partiellement dépréciés	Catégorie 4	2%	10,5	(7,4)	1%	5,8	(5,7)
Totalement dépréciés	Catégorie 5	3%	16,1	(16,1)	4%	17,9	(17,9)
TOTAL		100%	521,4	(23,9)	100%	417,2	(24,4)

La variation est détaillée dans la rubrique « Dépréciations » (Note 17).

7.4.2.4 Analyse complémentaire du risque de crédit

Les tableaux suivants présentent une ventilation de l'exposition au risque de crédit par zone géographique et par secteur d'activité au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020.

7.4.2.4.1 Exposition par zone géographique

La zone géographique se rapportant aux prêts et créances est celle de l'emprunteur. La zone géographique afférente aux titres à revenus fixes est celle de l'émetteur.

<i>En millions d'euros</i>	France	Suisse	Royaume-Uni et Îles Anglo- Normandes	Reste de l'Europe	Amériques	Australie et Asie	Autres	31/12/2021
Caisse et banques centrales	3 030,3	2 941,4	-	33,4	-	-	-	6 005,1
Actifs financiers à la FVTPL ⁽¹⁾	37,4	8,5	91,1	30,1	20,8	2,7	0,2	190,8
Prêts et créances sur les établissements de crédit	993,2	35,9	463,8	230,7	319,3	84,7	16,5	2 144,1
Prêts et créances sur la clientèle	2 008,7	346,3	1 128,7	589,7	198,7	124,7	65,2	4 462,0
Titres à revenu fixe au coût amorti	292,9	36,1	245,0	331,6	350,7	80,4	-	1 336,7
Autres actifs financiers	140,1	38,5	91,1	117,0	67,6	27,2	16,0	497,5
Sous-total actifs	6 502,6	3 406,7	2 019,7	1 332,5	957,1	319,7	97,9	14 636,2
Engagements et garanties	650,5	35,3	41,3	242,5	7,4	2,2	2,4	981,6
TOTAL	7 153,1	3 442,0	2 061,0	1 575,0	964,5	321,9	100,3	15 617,8

(1) Y compris les dérivés de couverture et hors investissements en actions, pour lesquels la notion de risque de crédit ne s'applique pas.

<i>En millions d'euros</i>	France	Suisse	Royaume-Uni et Îles Anglo- Normandes	Reste de l'Europe	Amériques	Australie et Asie	Autres	31/12/2020
Caisse et banques centrales	1 815,4	2 850,1	-	31,9	-	-	-	4 697,4
Actifs financiers à la FVTPL ⁽¹⁾	42,6	35,1	37,7	85,8	9,9	1,6	0,4	213,1
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 160,6	25,7	609,2	183,7	207,5	53,2	10,9	2 250,8
Prêts et créances sur la clientèle	1 704,8	247,7	863,7	420,5	128,8	71,6	54,1	3 491,2
Titres à revenu fixe au coût amorti	314,5	19,0	250,5	432,3	270,3	60,2	-	1 346,8
Autres actifs financiers	135,0	13,3	39,4	110,9	72,2	11,2	10,8	392,8
Sous-total actifs	5 172,9	3 190,9	1 800,5	1 265,1	688,7	197,8	76,2	12 392,1
Engagements et garanties	542,6	30,6	99,2	202,2	16,7	2,0	2,4	895,7
TOTAL	5 715,5	3 221,5	1 899,7	1 467,3	705,4	199,8	78,6	13 287,8

(1) Y compris les dérivés de couverture et hors investissements en actions, pour lesquels la notion de risque de crédit ne s'applique pas.

7.4.2.4.2 Exposition par secteur d'activité

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2021	%	31/12/2020	%
Caisse et banques centrales	6 005,1	38%	4 697,4	35%
Ménages	4 061,7	26%	3 060,2	23%
Établissements de crédit	3 280,0	21%	3 244,0	24%
Autres entreprises financières	657,5	4%	757,0	6%
Immobilier	604,0	4%	533,1	4%
Créances à court terme (clients divers)	376,9	2%	342,1	3%
Titres de dette détenus à des fins de liquidités (autres secteurs d'activité)	185,1	1%	182,1	1%
Gouvernement ⁽¹⁾	91,4	1%	123,8	1%
Autres	356,1	2%	348,1	3%
TOTAL	15 617,8	100%	13 287,8	100%

(1) La ligne « Gouvernement » est principalement composée de titres d'États de haute qualité.

Les secteurs présentés ci-dessus sont issus des codes de classification NACE (Nomenclature des Activités économiques dans la Communauté Européenne) et d'autres catégories utilisées pour le reporting réglementaire FINREP.

Les créances à court terme et les titres de dette émis par des sociétés non-financières détenus à des fins de liquidités sont exposés à divers secteurs. Toute exposition à ces secteurs n'est pas considérée par la direction comme pouvant présenter un

risque sectoriel significatif et être un indicateur de concentration sectorielle à l'avenir pour les actifs à court terme. Par conséquent, ces expositions ne sont pas analysées de manière plus détaillée dans la présente note.

7.4.3 Risque de marché

Les risques de marché associés à la trésorerie et aux instruments de capitaux propres sont décrits ci-dessous en reprenant les différents niveaux de risque. La gestion du risque de marché est expliquée dans le Chapitre 4 « Contrôle interne, gestion des risques et organisation comptable » du Rapport Annuel 2021.

7.4.3.1 Risque de prix attaché aux instruments de capitaux propres

Le Groupe est exposé à ce risque du fait de la détention d'instruments de capitaux propres par l'activité de Merchant Banking et à travers la détention d'autres instruments de capitaux propres y compris ceux émis par des fonds de placement collectifs. Le Groupe est également exposé aux risques affectant les sociétés dans lesquelles il investit. Chacun des investissements de l'activité de Merchant Banking est approuvé par la direction et surveillé sur une base individuelle.

Si le prix de tous les titres de capitaux propres dont dépendent ces instruments baissait de 5%, au 31 décembre 2021, le résultat après impôt diminuerait de 82,1 millions d'euros (décembre 2020 : 54,7 millions d'euros).

Le tableau suivant détaille le risque de prix attaché aux instruments de capitaux propres du Groupe par zone géographique.

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2021	%	31/12/2020	%
France	544,8	31%	466,2	39%
Royaume-Uni et Îles Anglo-Normandes	428,4	24%	243,9	21%
Autres pays d'Europe	340,7	19%	318,9	27%
Amériques	307,2	18%	91,0	8%
Australie et Asie	92,3	5%	25,6	2%
Autres	40,6	2%	36,0	3%
TOTAL	1 754,0	100%	1 181,6	100%

7.4.3.2 Risque de change

Le Groupe est exposé aux fluctuations des devises sur ses positions financières et ses flux de trésorerie. Le tableau suivant reprend l'exposition au risque de change. Les positions nettes du tableau correspondent à la valeur nette comptable des actifs et des passifs en devises autres que ceux libellés dans la monnaie fonctionnelle d'une filiale, après prise en compte des positions sur instruments financiers dérivés.

<i>En millions d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
	Longue/(courte)	Longue/(courte)
USD	55,5	42,1
EUR	2,4	11,2
GBP	(33,0)	(1,8)
CHF	(4,3)	2,7
Autres	3,1	(5,9)
TOTAL	23,7	48,3

La position courte en GBP comprenait une dette à court terme de 36 millions d'euros, qui a été remboursée en février 2022.

Une appréciation de 5% de l'euro face aux devises listées dans le tableau ci-dessus induirait un gain dans le compte de résultat du Groupe de 0,0 million d'euros (décembre 2020 : perte de 0,4 million d'euros).

7.4.3.3 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque sur le revenu ou le capital provenant des mouvements des taux d'intérêt. La gestion du risque de taux d'intérêt est expliquée dans le Chapitre 4 « Contrôle interne, gestion des risques et organisation comptable » du Rapport Annuel 2021.

En raison de la nature de son activité, seules les entités bancaires du Groupe sont exposées à un risque de taux d'intérêt important. Le Groupe calcule le risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire (IRRBB) conformément aux exigences de l'ABE. Le tableau ci-après présente les résultats des tests de résistance EVE (valeur économique des fonds propres/*Economic Value of Equity*) pour chaque scénario de stress prescrit, en pourcentage des fonds propres de tier 1. Cela illustre le faible niveau de risque de taux auquel sont exposées, même à l'épreuve de ces tests de résistance, les entités bancaires du Groupe et, sur une base consolidée, le Groupe R&Co.

La partie supérieure présente les résultats en considérant que les dépôts à vue ont une maturité à un jour. Cela met en exergue l'exposition limitée au risque de taux d'intérêt, qui est la conséquence directe de l'accent qu'a mis le Groupe sur son activité de banque privée, ainsi que des expositions très limitées aux prêts à long terme à taux fixe de cette activité.

Il existe toutefois, dans une certaine mesure, un risque de taux d'intérêt pour certains dépôts à vue se comportant comme des dépôts sans échéance à taux fixe de 0%. En conséquence, le Groupe effectue un ajustement du comportement des dépôts à vue dans RMM, compte tenu des exigences du régulateur français et selon des prévisions que certains de ces dépôts se comportent de la même manière qu'un passif à taux fixe. D'autre part, et compte tenu du fait que la majorité des dépôts de RMM provient de l'activité de banque privée, ces dépôts ne sont pas considérés comme étant à très long terme. Par conséquent, le Groupe ajuste les hypothèses comportementales du montant stable linéairement sur cinq ans avec le montant non stable avec une durée de trois mois. Les résultats de cette approche pour RMM ainsi que son impact sur le Groupe sont présentés dans la moitié inférieure du tableau. Aucun ajustement comportemental n'est appliqué pour l'IRRBB dans les autres banques du Groupe. En effet, ceci n'est pas exigé par les régulateurs locaux et le Groupe ne considère pas cette approche appropriée à l'heure actuelle, compte tenu de la possibilité du marché d'appliquer des taux négatifs et de la taille, en moyenne moins élevée, des dépôts dans les autres banques du Groupe.

Résultats des tests EVE selon les six scénarios de choc préconisés au 31 décembre 2021. Ce tableau n'est pas audité.

	Hausse parallèle	Baisse parallèle	Hausse des taux courts	Baisse des taux courts	Pentification de la courbe	Aplatissement de la courbe
Hypothèse : tous les dépôts à vue sont réévalués au jour le jour						
Rothschild Martin Maurel	(5,7%)	2,8%	(4,5%)	2,3%	0,6%	(2,8%)
Rothschild & Co Bank AG	(4,1%)	4,2%	(3,5%)	3,5%	1,6%	(2,3%)
Rothschild & Co Bank International Limited	(1,0%)	0,1%	(1,2%)	0,1%	0,2%	(0,9%)
Groupe	(1,5%)	1,0%	(1,3%)	0,8%	0,3%	(0,8%)
Hypothèse : la maturité d'une portion stable des dépôts à vue de RMM est ajustée par modélisation						
Rothschild Martin Maurel	25,8%	(9,7%)	19,5%	(9,6%)	(6,4%)	10,2%
Rothschild & Co Bank AG	(4,1%)	4,2%	(3,5%)	3,5%	1,6%	(2,3%)
Rothschild & Co Bank International Limited	(1,0%)	0,1%	(1,2%)	0,1%	0,2%	(0,9%)
Groupe	4,0%	(1,2%)	3,0%	(1,3%)	(0,9%)	1,5%

7.4.4 Risque de liquidité

7.4.4.1 Liquidité

Le risque de liquidité découle de la divergence de maturité contractuelle entre les actifs et les passifs. La gestion du risque de liquidité est traitée dans le Chapitre 4 « Contrôle interne, gestion des risques et organisation comptable » du Rapport Annuel 2021.

Le Groupe continue d'adopter une approche prudente dans la gestion du risque de liquidité et R&Co conserve une position de liquidité très forte au 31 décembre 2021 à 10,2 milliards d'euros, soit 58% de l'actif brut et 88% des dépôts.

Les actifs liquides détenus par le Groupe sont principalement constitués de dépôts auprès de banques centrales et d'établissements bancaires (8,1 milliards d'euros) et de titres de dette de notation élevée (*investment grade* : 1,3 milliard d'euros). Ces titres de dette font l'objet d'un contrôle régulier et les positions et limites des notations les plus risquées ont été réduites lorsque cela a été jugé nécessaire. En ce qui concerne l'analyse sectorielle, la majorité de

l'exposition concerne les institutions financières et supranationales. L'exposition aux entreprises est de 185 millions d'euros. Cette exposition est raisonnablement bien répartie entre différents secteurs et contreparties.

Les mouvements des dépôts de la clientèle suivent les mêmes tendances que l'activité. Le portefeuille de base des dépôts des clients a augmenté sur la période allant jusqu'en décembre 2021.

Chacune des banques du Groupe maintient un faible ratio crédits/dépôts et une quantité importante d'actifs liquides de très haute qualité, par exemple, des dépôts dans des banques centrales, afin de garantir que les banques conservent un niveau minimum de 20% des dépôts à vue des clients au passif en trésorerie ou en actifs réalisables en trésorerie dans les 48 heures. Les ratios réglementaires de liquidité à court terme (LCR, *liquidity coverage ratio*) des banques appartenant au Groupe sont présentés ci-dessous et excèdent tous la limite réglementaire de 100%.

Les montants proviennent des déclarations réglementaires, mais ne sont pas audités.

Ratios de liquidité à court terme (LCR)	31/12/2021	31/12/2020
Rothschild & Co Bank AG	127%	146%
Rothschild Martin Maurel	166%	146%
Rothschild & Co Bank International Limited	192%	335%

Le Groupe conserve également d'importantes réserves de liquidités dans les holdings centrales et autres activités opérationnelles.

7.4.4.2 Échéance contractuelle

Le tableau ci-dessous présente les échéances contractuelles pour l'ensemble des actifs et passifs financiers consolidés du Groupe.

En millions d'euros	À vue – 3 mois	3 mois – 1 an	1 an – 5 ans	> 5 ans	À durée indéterminée	31/12/2021
Caisse et banques centrales	6 005,1	-	-	-	-	6 005,1
Actifs financiers à la FVTPL ⁽¹⁾	896,0	76,7	586,7	234,8	150,5	1 944,7
Titres au coût amorti	267,7	357,5	650,6	60,9	-	1 336,7
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 097,3	46,6	0,2	-	-	2 144,1
Prêts et créances sur la clientèle	1 603,5	1 103,8	1 429,7	325,0	-	4 462,0
Autres actifs financiers	492,5	4,5	0,2	0,3	-	497,5
TOTAL	11 362,1	1 589,1	2 667,4	621,0	150,5	16 390,1
Passifs financiers à la FVTPL	46,0	52,8	0,1	-	-	98,9
Instruments dérivés de couverture	0,1	0,1	1,9	1,1	-	3,2
Dettes envers les établissements de crédit et banques centrales	22,1	2,7	342,9	144,8	-	512,5
Dettes envers la clientèle	11 597,6	19,2	38,7	-	-	11 655,5
Dettes représentées par un titre	12,5	-	-	-	-	12,5
Dettes de loyers	14,0	29,0	131,2	37,4	-	211,6
Autres passifs financiers	166,8	1,0	9,1	-	-	176,9
TOTAL	11 859,1	104,8	523,9	183,3	-	12 671,1
Engagements et garanties donnés	981,6	-	-	-	-	981,6

(1) Y compris les dérivés de couverture.

Les engagements de financement et de garantie donnés sont présentés au sein du premier intervalle de temps où ils pourraient être utilisés. Les flux de trésorerie non actualisés des dettes et engagements ne sont pas matériellement différents des montants indiqués dans le tableau des échéances contractuelles ci-dessus.

7.4.5 Informations sur la juste valeur

7.4.5.1 Hiérarchie des justes valeurs

IFRS 13 requiert, à des fins de publication, que l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers soit classée selon une échelle de trois Niveaux qui rendent compte du caractère observable ou non des données rentrant dans les méthodes d'évaluation.

Niveau 1 : instruments cotés sur un marché actif

Le Niveau 1 comprend les instruments dont la juste valeur est déterminée en utilisant directement des prix cotés sur des marchés actifs. Il s'agit principalement des titres cotés et des dérivés traités sur des marchés organisés (futures, options, etc.) dont la liquidité peut être démontrée ainsi que des parts de fonds dont la valeur liquidative est disponible et déterminée quotidiennement.

Niveau 2 : instruments évalués sur la base de modèles d'évaluation reconnus utilisant des données observables autres que les prix cotés

Le Niveau 2 regroupe les instruments qui ne sont pas cotés sur un marché actif, mais dont la technique d'évaluation utilisée intègre des paramètres qui sont soit directement observables (prix), soit indirectement observables (prix des dérivés) sur toute la durée de vie de l'instrument.

Niveau 3 : instruments évalués selon des modèles qui ne sont pas couramment utilisés et/ou qui s'appuient sur des données non observables

Le Niveau 3 comprend les instruments dont l'évaluation s'appuie, au moins en partie, sur des données de marché non observables qui sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur la valorisation.

7.4.5.2 Techniques de valorisation utilisées

7.4.5.2.1 Actifs détenus majoritairement à la juste valeur par résultat

Titres à revenu variable

En l'absence de cotation disponible sur un marché actif, un titre à revenu variable est considéré comme étant de Niveau 3 si un ajustement significatif est apporté à des paramètres observables. Lorsque ces paramètres observables ne font l'objet d'aucun ajustement significatif, le titre est classé en Niveau 2.

Les techniques courantes d'évaluation des titres à revenu variable détenus par le Groupe soit directement, soit au sein de ses fonds gérés, sont les suivantes :

- **Multiples de transaction**

La technique de valorisation par les multiples de transaction est la méthode d'évaluation utilisée en priorité. Cette méthode s'appuie sur les transactions ayant eu lieu récemment dans le secteur étudié. À partir de la valeur d'entreprise issue de transactions comparables et d'agrégats comme l'EBITDA, l'EBIT ou le résultat, sont établis des multiples qui sont appliqués à l'actif à valoriser.

Les multiples de transaction comportent souvent une prime qui est la conséquence de la négociation menée pendant la transaction. L'activité de Merchant Banking (MB) applique donc une décote de négociabilité aux multiples de transaction utilisés pour valoriser les positions retenues dans le portefeuille. Cette décote de négociabilité est plus élevée lorsque le MB détient une position minoritaire dans la société de portefeuille et ne peut pas réaliser une cession de manière indépendante. Pour les besoins de la hiérarchie des justes valeurs d'IFRS 13, la décote de négociabilité est considérée comme une donnée non observable et, lorsqu'elle est significative, signifie une évaluation de Niveau 3.

- **Multiples de comparable boursiers**

Cette méthode consiste à appliquer un multiple au résultat de l'entreprise faisant l'objet de l'évaluation afin d'en déduire une valorisation. Elle repose sur l'application des multiples boursiers d'un échantillon de sociétés comparables cotées aux agrégats de la société à valoriser. Les multiples de résultats utilisés peuvent être le ratio cours/bénéfices nets (PER), le ratio valeur d'entreprise/résultats avant frais financiers et impôt (VE/EBIT) et amortissements (VE/EBITDA).

Les sociétés de l'échantillon retenu opèrent nécessairement dans un secteur proche de celui de la société cible. Elles doivent être de taille relativement comparable et ont des perspectives de croissance attendues similaires. Des paramètres spécifiques peuvent aussi être pris en compte dans l'échantillon : sélection par pays, prise en compte des aspects de réglementation propre à chaque marché, présence ou non d'activités connexes.

La valeur des entreprises comparables est obtenue en additionnant à la capitalisation boursière, la dette financière nette et les participations ne donnant pas le contrôle. Elle se base sur les dernières données financières disponibles.

Les multiples boursiers s'entendent hors prime de contrôle. L'évaluation se place du point de vue d'un actionnaire minoritaire. Cependant, si l'investissement à évaluer n'est pas coté, l'absence de liquidité par rapport aux sociétés de l'échantillon boursier peut

se traduire par l'application d'une décote d'illiquidité. Pour les besoins de la hiérarchie des justes valeurs, une telle décote d'illiquidité est considérée comme une décote non observable, et qui, lorsqu'elle est significative, entraîne une valorisation de Niveau 3.

Investissements dans des fonds de capital-investissement qui détiennent des instruments au coût amorti

Les investissements qui donnent droit à une part des actifs sous-jacents détenus par un fonds sont classés en Niveau 2 lorsque la valeur des actifs sous-jacents est considérée comme étant de Niveau 2. Un exemple serait un fonds détenant des prêts au coût amorti.

Parts dans des fonds externes

Les parts de fonds de capital-investissement ou d'investissements gérés par des tiers, pour lesquelles le gérant et l'évaluateur externe ont publié une valeur liquidative, peuvent utiliser une technique d'évaluation intégrant des paramètres qui ne sont pas directement observables ou intégrant des données observables avec un ajustement significatif qui n'est pas observable. Lorsqu'il n'est pas clair que les valorisations ont été réalisées uniquement à l'aide de données observables, les fonds externes sont considérés comme étant de Niveau 3.

Produits de Credit management

Les tranches juniors et subordonnées des véhicules titrisés détenus directement par le Groupe sont évaluées à l'aide des prix obtenus auprès de courtiers actifs et/ou de négociateurs. Les transactions ne se font pas nécessairement aux prix indiqués en raison de la nature des titres détenus et de leur volume de transaction habituellement faible. Par conséquent, celles-ci sont considérées comme étant du Niveau 2.

Le Groupe détient une participation dans une société d'investissement de crédit qui investit dans des tranches subordonnées de CLO. Les tranches subordonnées de CLO sont valorisées par un prestataire d'évaluation externe utilisant une technique d'actualisation des flux de trésorerie (DCF) (« mark to model ») par l'intermédiaire d'un logiciel estimant les flux de trésorerie futurs en se basant sur un nombre de paramètres définis. Certains d'entre eux constituent des données non observables, les taux de défaut et de recouvrement étant considérés comme les plus significatifs. De ce fait, cet instrument est classé en Niveau 3.

Les autres investissements du *Credit management* sont principalement constitués de fonds d'investissement et de comptes sous gestion. La plupart d'entre eux sont évalués sur la base des cours de marché et sont classés en Niveau 2.

Dérivés

La juste valeur est principalement dérivée de prix ou de cours d'autres instruments de Niveaux 1 et 2, par extrapolation standard du marché ou interpolation ou par corroboration avec des transactions réelles. La juste valeur est dérivée d'autres techniques et modèles standard. Le modèle d'évaluation le plus fréquemment utilisé est la technique d'actualisation des flux de trésorerie (DCF). Les valorisations issues de ces modèles sont affectées de manière significative par les hypothèses d'évaluation utilisées, telles que les montants et les dates de règlement des flux de trésorerie futurs, les taux d'actualisation et le risque de crédit. Lorsque ces paramètres sont construits sur la base de données directement observables, les dérivés sont classés en Niveau 2.

7.4.5.2.2 Actifs détenus majoritairement au coût amorti

Prêts et créances aux/dettes envers les établissements de crédit et à la clientèle

Les prêts et dépôts sont généralement classés en Niveau 2. Dans le cas d'une différence des taux d'intérêt ou de toute autre composante des prêts indiquant que la juste valeur de l'actif est sensiblement différente de la valeur nette comptable, la juste valeur est ajustée en conséquence. Pour déterminer la juste valeur des actifs, le Groupe évalue le risque de défaut des contreparties et calcule les flux futurs de trésorerie actualisés en prenant en compte la situation financière des débiteurs.

Pour les titres reçus et donnés en pension livrée et les dettes envers les banques et la clientèle, la juste valeur est déterminée en utilisant une technique DCF avec des taux d'actualisation ajustés de la marge de crédit qui leur est appliquée.

Les prêts douteux dont la valeur comptable est déterminée par un DCF, en considérant les meilleures estimations des flux de trésorerie recouvrables, sont classés en Niveau 3.

Titres à revenu fixe et dettes représentées par un titre

Les titres à revenu fixe sont principalement des obligations d'État, des obligations d'entreprises, des tranches seniors de CLO et des certificats de dépôt. Ils peuvent être classés en Niveau 1 s'ils sont cotés, ou en Niveau 2 lorsque les prix externes pour les mêmes types de titres peuvent être régulièrement observés chez un nombre significatif de teneurs de marché qui sont actifs sur ces lignes, bien que ces prix ne soient pas directement des prix de négociation (lorsqu'ils sont fournis, par exemple, par un consensus de teneurs de marché ou par des courtiers et/ou des vendeurs actifs). Si les prix ne sont pas directement observables sur les marchés, une évaluation de type DCF est déterminée. Le taux d'actualisation utilisé est ajusté de la marge de crédit applicable déterminée par rapport à des instruments similaires cotés sur un marché actif pour des contreparties comparables.

7.4.5.3 Juste valeur des instruments financiers

Comptabilisés au coût amorti

En millions d'euros	31/12/2021				
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Caisse et banques centrales	6 005,1	6 005,1	-	6 005,1	-
Titres au coût amorti	1 336,7	1 334,4	1 275,3	59,1	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 144,1	2 144,1	-	2 144,1	-
Prêts et créances sur la clientèle	4 462,0	4 468,5	-	4 462,7	5,8
TOTAL	13 947,9	13 952,1	1 275,3	12 671,0	5,8
Passifs financiers					
Dettes envers les banques et les établissements de crédit	512,5	527,7	-	527,7	-
Dettes envers la clientèle	11 655,5	11 655,5	-	11 655,5	-
Dettes représentées par un titre	12,5	12,5	-	12,5	-
TOTAL	12 180,5	12 195,7	-	12 195,7	-

En millions d'euros	31/12/2020				
	Valeur comptable	Juste valeur	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers					
Caisse et banques centrales	4 697,4	4 697,4	-	4 697,4	-
Titres au coût amorti	1 346,8	1 347,1	1 277,7	69,4	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	2 250,8	2 250,8	-	2 250,8	-
Prêts et créances sur la clientèle	3 491,2	3 493,5	-	3 484,9	8,6
TOTAL	11 786,2	11 788,8	1 277,7	10 502,5	8,6
Passifs financiers					
Dettes envers les banques et les établissements de crédit	513,5	539,4	-	539,4	-
Dettes envers la clientèle	9 873,1	9 873,1	-	9 873,1	-
Dettes représentées par un titre	9,5	9,5	-	9,5	-
TOTAL	10 396,1	10 422,0	-	10 422,0	-

Comptabilisés à la juste valeur

En millions d'euros	31/12/2021			
	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers				
Fonds de placement collectifs	777,0	755,2	21,8	-
Actifs financiers à la FVTPL détenus à des fins d'investissement	939,0	17,6	157,5	763,9
Autres actifs financiers à la FVTPL	131,8	131,8	-	-
Instruments financiers dérivés	96,9	-	94,8	2,1
TOTAL	1 944,7	904,6	274,1	766,0
Passifs financiers				
Instruments financiers dérivés	102,2	-	102,2	-
TOTAL	102,2	-	102,2	-

En millions d'euros	31/12/2020			
	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers				
Fonds de placement collectifs	474,1	452,8	21,3	-
Actifs financiers à la FVTPL détenus à des fins d'investissement	702,7	12,2	216,6	473,9
Autres actifs financiers à la FVTPL	108,1	108,1	-	-
Instruments financiers dérivés	109,8	-	109,8	-
TOTAL	1 394,7	573,1	347,7	473,9
Passifs financiers				
Instruments financiers dérivés	149,2	-	147,3	1,9
TOTAL	149,2	-	147,3	1,9

7.4.5.4 Informations sur les instruments comptabilisés à la juste valeur de Niveau 3

7.4.5.4.1 Mouvements des instruments classés en Niveau 3

Le tableau suivant présente, pour la période, les mouvements dans les actifs dont la valorisation intègre des données classées en Niveau 3. Toutes les variations de valeur sont enregistrées au compte de résultat en « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». La majeure partie des plus ou moins-values sont latentes.

En millions d'euros	Parts de fonds et autres titres à revenu variable	Obligations et autres titres à revenu fixe	Dérivés actifs	Total
Au 1^{er} janvier 2021	472,5	1,4	-	473,9
Transfert vers le Niveau 3	-	5,7	-	5,7
Transfert (hors) du Niveau 3	(36,2)	-	-	(36,2)
Total des gains/(pertes) sur la période enregistrés au compte de résultat	280,3	-	2,1	282,4
Acquisitions	158,9	-	-	158,9
Cessions	(118,8)	(0,3)	-	(119,1)
Autres mouvements	0,3	0,1	-	0,4
AU 31 DÉCEMBRE 2021	757,0	6,9	2,1	766,0

Dans la hiérarchie des justes valeurs décrite ci-dessus, le Groupe applique une méthode comptable consistant à classer ses investissements non cotés en Niveau 2 lorsque les données significatives pour la valorisation sont observables. Lorsque des données significatives non observables sont utilisées pour les valorisations, celles-ci sont classées en Niveau 3. Les informations relatives aux données utilisées pour la valorisation des actifs de Niveau 3, y compris les éléments non observables, sont présentées ci-après.

Le tableau suivant fait état des données et hypothèses utilisées pour les actifs de Niveau 3. Lorsque la participation du Groupe concerne un fonds géré ou un portefeuille géré par un tiers, la méthode de valorisation reprend celle utilisée pour les investissements sous-jacents du fonds, dans lequel le Groupe détient une participation.

Investissement	Montant (en millions d'euros)		Méthode d'évaluation	Moyenne pondérée avant taux d'actualisation	
	31/12/2021	31/12/2020		31/12/2021	31/12/2020
Investissements en actions non cotées, gérés par le Groupe	580,5	339,0	Multiple de comparables boursiers	19,2x	14,3x
Investissement dans des fonds tiers par un fonds de MB	99,7	72,7	Valeur actif net basée sur une valorisation externe	N/A	N/A
Investissement dans des fonds gérés par des tiers	26,0	24,9	Valeur actif net basée sur une valorisation externe	N/A	N/A
Participation dans une société d'investissement de crédit	47,3	34,8	Mark to model	N/A	N/A
Autres	3,5	1,1	N/A	N/A	N/A
TOTAL	757,0	472,5			

Investissement	Montant (en millions d'euros)		Principale donnée non observable	Moyenne pondérée avant taux d'actualisation	
	31/12/2021	31/12/2020		31/12/2021	31/12/2020
Investissements en actions non cotées, gérés par le Groupe	580,5	339,0	Décote de négociabilité et d'illiquidité	9,9%	8,6%
Investissement dans des fonds tiers par un fonds de MB	99,7	72,7	Paramètres utilisés pour la valorisation externe	N/A	N/A
Investissement dans des fonds gérés par des tiers	26,0	24,9	Paramètres utilisés pour la valorisation externe	N/A	N/A
Participation dans une société d'investissement de crédit	47,3	34,8	Taux de défaut et de recouvrement	2,0 - 2,5%	2,0 - 2,5%
Autres	3,5	1,1	N/A	N/A	N/A
TOTAL	757,0	472,5			

Sur les 757 millions d'euros d'actifs financiers à la FVTPL classés en Niveau 3 au 31 décembre 2021, 581 millions d'euros sont des investissements réalisés par le Groupe dans des fonds gérés dont les instruments sous-jacents sont évalués en utilisant un multiple de comparables boursiers ou une valorisation externe. La principale donnée non observable est la décote d'illiquidité/de négociabilité qui a été calculée en utilisant les multiples de comparables boursiers. Celle-ci reflète la différence de valeur entre un actif détenu dans un portefeuille et (i) une action liquide dont la valeur peut être observée ou (ii) un actif comparable évalué dans le cadre d'une transaction. En général, si la décote d'un actif était de 15% au lieu de 10%, la valorisation utilisée par R&Co serait inférieure de 15% à celle calculée à l'aide du multiple de comparables boursiers, plutôt qu'inférieure de 10%. Pour quantifier davantage la sensibilité de la juste valeur de ces investissements, le Groupe a déterminé l'impact d'une baisse de 5% de la valeur comptable des instruments sous-jacents. Dans un tel cas, l'incidence serait une charge avant impôt de 31,2 millions d'euros, ou 5,4% de ce type d'actif (décembre 2020 : 5,7%).

Par ailleurs, les investissements réalisés dans des fonds, dont les actifs sous-jacents sont valorisés par un tiers, s'élevaient à 126 millions d'euros. Dans la mesure où l'ensemble des détails des méthodes de valorisation de ces instruments n'est pas disponible, le Groupe est parti du postulat qu'elles ne reposent peut-être pas sur des données observables. Ils sont donc classés en Niveau 3 ; aucun des actifs sous-jacents n'est individuellement significatif pour les comptes du Groupe. Pour quantifier la sensibilité à la juste valeur de ces instruments, le Groupe a déterminé l'impact dans le cas d'une baisse de 5% de la valeur comptable. Dans ce cas, une charge avant impôt au compte de résultat serait de 7,1 millions d'euros ou 5,7% (décembre 2020 : 5,1%).

La principale donnée non observable pour valoriser la participation dans la société d'investissement de crédit est considérée comme le taux de défaut. Si le taux de défaut moyen venait à augmenter de 25%, la valeur de la participation baisserait de 2,5 millions d'euros ou 5,3% (décembre 2020 : 2,5%).

7.4.5.5 Dispositif de contrôle dans le processus d'établissement des valorisations

7.4.5.5.1 Merchant Banking

L'établissement des justes valeurs est soumis à des procédures de contrôle visant à vérifier qu'elles sont déterminées ou validées par une fonction indépendante. Les justes valeurs déterminées par référence à des prix de cotation externes ou des paramètres de marché sont validées par le comité de valorisation adéquat.

Ces comités revoient, au moins deux fois par an, les valorisations des investissements réalisés par le Merchant Banking.

Les paramètres de valorisation revus lors des comités incluent :

- la cohérence des sources diverses ;
- la cohérence des hypothèses sur lesquelles reposent la valorisation et des ajustements afférents (le cas échéant) ;
- les événements qui se sont produits sur la période et qui pourraient affecter la valorisation ; et
- la fréquence à laquelle les données sont mises à jour.

Les parts de fonds de Merchant Banking sont évaluées par leurs sociétés de gestion en conformité avec les indications de l'*International Private Equity and Venture Capital Valuation board* (IPEV), ou avec d'autres référentiels pertinents communément admis par la profession. Les comités de valorisation agissent comme évaluateurs au sens de la directive *Alternative Investment Fund Managers* (directive AIFM).

De plus, l'évaluation des actifs détenus par les fonds de Merchant Banking est revue et validée par les commissaires aux comptes de ces fonds.

7.4.5.5.2 Valorisation des instruments dérivés

Les instruments dérivés négociés de gré à gré par le Groupe (c'est-à-dire hors marchés organisés) sont évalués au moyen de modèles d'évaluation externes. Ces modèles permettent de calculer la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus. Les instruments financiers dérivés du Groupe sont de type « vanille », comme des swaps de taux d'intérêt et des swaps de devises ; les techniques de modélisation utilisées dans ce cas sont des modèles usuels dans le secteur financier. Les données utilisées par ces modèles d'évaluation sont déterminées à partir de données observables de marché, comprenant des informations données par les Bourses, les courtiers ou les fournisseurs de prix de consensus.

Les dérivés de change sont évalués dans le marché où ils sont négociés. Les contrats font l'objet d'appels de marge en fonction des valorisations.

7.5 Notes sur le bilan

Note 1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

1.1 Actifs financiers

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Titres à revenu fixe détenus à des fins de liquidité	25 275	33 944
Titres à revenu fixe détenus à des fins d'investissement	68 604	69 320
Titres à revenu variable détenus à des fins d'investissement	870 287	633 329
Parts dans des fonds de placement collectifs détenues à des fins de liquidité	777 038	474 053
Autres titres à revenu variable	106 558	74 211
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (obligatoire)	1 847 762	1 284 857
Instruments dérivés de transaction actifs (Note 2)	94 306	109 241
TOTAL	1 942 068	1 394 098

Les actifs financiers à la FVTPL détenus à des fins d'investissement sont principalement détenus par notre activité de Merchant Banking. Les parts détenues dans des fonds de placement collectifs sont principalement des fonds monétaires et des fonds de dettes ayant un faible risque de crédit. Les autres titres à revenu variable comprennent des actifs utilisés pour couvrir des montants dus aux employés libellés en part de fonds.

1.2 Passifs financiers

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Instruments dérivés de transaction passifs (Note 2)	98 949	143 223
TOTAL	98 949	143 223

Note 2 Dérivés

Les dérivés sont comptabilisés séparément à leur juste valeur et figurent au bilan pour leur juste valeur positive (actif) et leur juste valeur négative (passif). Les justes valeurs positives représentent le coût qui serait encouru par le Groupe pour remplacer toutes les opérations en faveur du Groupe à leur juste valeur, en cas de défaillance des contreparties. Les justes valeurs négatives représentent le coût qui serait encouru par les contreparties pour remplacer toutes leurs opérations conclues en leur faveur avec le Groupe à leur juste valeur en cas de défaillance du Groupe. Les variations de juste valeur des dérivés sont comptabilisées dans les gains ou pertes sur actifs financiers à la juste valeur par résultat, à moins que les dérivés ne soient admis comptablement comme couverture de flux de trésorerie ou d'investissement net.

Des transactions sont réalisées sur des produits dérivés à des fins de spéculation ou de couverture. Le traitement comptable des opérations de couverture dépend de leur nature et du fait que la couverture puisse être qualifiée comme telle comptablement. La plupart des transactions du Groupe qui ne sont pas qualifiées comptablement comme de la couverture ont néanmoins pour objectif de réduire le risque de marché en couvrant les expositions comprises ou non dans le portefeuille de transaction.

2.1 Dérivés de transaction

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021			31/12/2020		
	Montant notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Montant notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Instruments fermes de taux d'intérêt	145 718	519	3 560	182 762	55	9 175
Instruments conditionnels de taux d'intérêt	10 997	-	124	12 813	-	241
Instruments fermes de change	16 580 506	90 012	93 592	12 372 498	107 629	130 398
Instruments conditionnels de change	477 487	1 675	1 673	437 457	1 557	1 551
Autres swaps	7 100	2 100	-	7 100	-	1 858
TOTAL	17 221 808	94 306	98 949	13 012 630	109 241	143 223

2.2 Dérivés de couverture

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021			31/12/2020		
	Montant notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative	Montant notionnel	Juste valeur positive	Juste valeur négative
Instruments fermes de taux d'intérêt	95 673	106	3 228	99 010	-	5 973
Instruments fermes de change	27 494	2 478	-	94 605	605	45
TOTAL	123 167	2 584	3 228	193 615	605	6 018

2.3 Couverture de juste valeur

Le Groupe détient un portefeuille de prêts à la clientèle à moyen et long terme à taux fixe et est donc exposé aux variations de juste valeur dues aux variations des taux d'intérêt. Le Groupe gère cette exposition au risque de taux en concluant des swaps de taux d'intérêt pour lesquels il paie des taux fixes et reçoit des taux variables. Le Groupe applique la comptabilité de couverture à ces dérivés, qu'il traite comme des couvertures de juste valeur.

Seul l'élément de risque de taux d'intérêt est couvert ; les autres risques, tels que le risque de crédit, sont gérés mais non couverts par le Groupe. La composante de risque de taux d'intérêt couverte est la variation de la juste valeur des prêts à moyen/long terme à taux fixe de la clientèle résultant uniquement des variations du taux d'intérêt de référence. Ces variations constituent habituellement la composante la plus importante de la variation globale de la juste valeur.

Pour les besoins de la comptabilité de couverture, des tests d'efficacité sont effectués, prospectivement à la date de désignation et rétrospectivement à chaque date de clôture, afin de s'assurer qu'il n'y a pas de risque de surcouverture. L'inefficacité de ces couvertures est considérée comme non significative et n'a donc pas été comptabilisée dans le compte de résultat.

La plupart de ces swaps de macro-couverture sont destinés à être conservés jusqu'à leur échéance sans révision périodique (non dynamiques).

Le tableau suivant présente les échéances et le taux fixe moyen payable sur les instruments de couverture utilisés dans les stratégies de couverture non dynamiques du Groupe au 31 décembre 2021.

Couverture de juste valeur – swap de taux d'intérêt	Total	< 1 an	1 an – 5 ans	> 5 ans
Montant notionnel (<i>en milliers d'euros</i>)	95 673	20 669	56 004	19 000
Taux d'intérêt fixe moyen	1,73%	3,98%	2,00%	0,89%

Le tableau suivant présente le détail des couvertures de juste valeur du Groupe :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Montant notionnel des dérivés de couverture	95 673	99 010
Valeur des prêts à taux fixe couverts	416 399	392 344
Montant cumulé des augmentations de juste valeur des prêts couverts	3 228	5 973
Augmentation/(diminution) de la juste valeur des prêts sur la période utilisée pour le test d'efficacité	(2 746)	(460)

2.4 Couvertures d'investissements nets

Un risque de change existe pour les investissements nets dans des filiales dont la devise fonctionnelle est différente de celle du Groupe. Ce risque provient de la fluctuation des taux de change au comptant entre la devise fonctionnelle des filiales et celle du Groupe, qui fait varier le montant de l'investissement net. Ce risque peut avoir un impact significatif sur les états financiers du Groupe. La politique du Groupe est de couvrir ces risques uniquement dans le cas où ils auraient un impact significatif sur les ratios de fonds propres réglementaires du Groupe et de ses filiales bancaires.

Au 31 décembre 2021, le Groupe n'a plus de couverture d'investissement net. Par le passé, le Groupe a couvert le risque de baisse des taux de change contre l'euro, qui aurait pu entraîner une réduction de la valeur comptable de l'investissement net du Groupe, dans ses filiales établissant leurs comptes en franc suisse et en livre sterling.

Le tableau suivant présente le détail des couvertures d'investissements nets du Groupe :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Montant notionnel des dérivés de couverture	-	37 022
Augmentation/(diminution) sur la période de la juste valeur des investissements nets couverts utilisés pour le test d'efficacité	(111)	(935)
Montant cumulé de la réserve de conversion liée aux couvertures maintenues – gains/(pertes)	-	935
Montant cumulé de la réserve de conversion liée aux couvertures non maintenues (pertes)	(7 831)	(8 877)

La réserve de conversion cumulée liée aux couvertures non maintenues (perte de 7,8 millions d'euros) ne sera transférée dans le compte de résultat qu'à la date de cession des investissements sous-jacents en devise étrangère, qui n'est pas envisagée à ce jour.

2.5 Couvertures de flux de trésorerie

Un risque de change existe pour les divisions opérationnelles dont les charges sont principalement libellées dans une devise différente de leur devise fonctionnelle. Le risque provient de la fluctuation future des taux de change au comptant, qui pourrait entraîner une volatilité du compte de résultat du Groupe. Ce risque peut avoir un impact significatif sur les états financiers du Groupe ou du métier impacté.

Pour pallier ce risque et réduire ainsi la volatilité causée par les fluctuations des taux de change, le Groupe a mis en place dans certaines divisions un programme de couverture qui consiste en la conclusion de contrats de change à terme. Les dérivés sont désignés comme une couverture de transactions prévues (couverture de flux de trésorerie), celles-ci correspondant à des charges d'exploitation libellées en livres sterling de la division opérationnelle.

Le risque couvert dans les couvertures de flux de trésorerie du Groupe est le risque d'une hausse du taux de change de la livre sterling par rapport à l'euro qui entraînerait une réduction du bénéfice. La politique du Groupe étant de ne couvrir qu'une partie des coûts opérationnels, toute inefficacité de la couverture devrait être négligeable.

Le tableau suivant présente la maturité et le taux de change moyen des contrats de change à terme utilisés pour la stratégie de couverture de flux de trésorerie du Groupe au 31 décembre 2021.

Couvertures de flux de trésorerie – Change à terme	Total	< 1 an	1 an – 5 ans	> 5 ans
Montant notionnel (<i>en milliers d'euros</i>)	27 494	8 969	18 525	-
Taux de change moyen EUR-GBP	0,91	0,91	0,91	-

Le tableau suivant présente le détail des couvertures de flux de trésorerie :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Montant notionnel des dérivés de couverture	27 494	57 583
(Augmentation)/diminution de la juste valeur des coûts couverts en livres sterling utilisée pour le test d'efficacité	(1 848)	412
Réserve de couverture de flux de trésorerie transférée au compte de résultat (perte)	1 848	(412)

Note 3 Titres au coût amorti

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Titres à revenu fixe détenus à des fins de liquidité	1 278 273	1 277 579
Titres à revenu fixe détenus à des fins d'investissement	59 014	69 734
Titres à revenu fixe au coût amorti – valeur brute	1 337 287	1 347 313
Dépréciations Étapes 1 et 2	(555)	(534)
TOTAL	1 336 732	1 346 779

Note 4 Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Comptes ordinaires débiteurs et prêts au jour le jour	892 238	810 238
Comptes et prêts à terme	398 217	405 773
Titres et valeurs reçus en pension	849 251	1 033 340
Intérêts courus	4 417	1 481
Prêts et créances sur les établissements de crédit – valeur brute	2 144 123	2 250 832
Dépréciations	-	-
TOTAL	2 144 123	2 250 832

Note 5 Prêts et créances sur la clientèle

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Comptes ordinaires débiteurs	34 747	119 990
Prêts à la clientèle PCL	4 056 169	3 144 314
Autres prêts à la clientèle	405 405	266 738
Intérêts courus	16 038	17 636
Prêts et créances sur la clientèle – valeur brute	4 512 359	3 548 678
Dépréciations Étapes 1 et 2	(4 678)	(5 363)
Dépréciations Étape 3	(45 658)	(52 074)
Dépréciations	(50 336)	(57 437)
TOTAL	4 462 023	3 491 241

Le risque de crédit sur les prêts et créances sur la clientèle est détaillé dans le paragraphe 4.2.2 des présents comptes.

Note 6 Comptes de régularisation et actifs divers

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Créances clients non bancaires ⁽¹⁾	209 235	193 121
Dépôts de garantie versés ⁽¹⁾	82 893	22 542
Comptes de règlements débiteurs sur opérations sur titres ⁽¹⁾	37 598	28 142
Actifs des régimes de retraite à prestations définies (Note 21)	121 912	18 516
Autres débiteurs	145 304	154 586
Actifs divers	596 942	416 907
Charges constatées d'avance	38 096	30 724
Produits à recevoir ⁽¹⁾	167 746	148 984
Comptes de régularisation	205 842	179 708
TOTAL	802 784	596 615

(1) Ces soldes représentent les autres actifs financiers comme mentionnés dans la section 4 des présents comptes.

Note 7 Participations dans les entreprises mises en équivalence

Les montants relatifs aux entreprises associées comptabilisés dans le bilan et le compte de résultat sont les suivants :

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2020
	Valeur de mise en équivalence	Quote-part de résultat après impôts	Valeur de mise en équivalence	Quote-part de résultat après impôts
Redburn (Europe) Limited	15 028	(1 226)	16 300	(569)
Auster Fund Advisory Ltd	2 515	1 728	670	700
St Julian's Properties Limited	68	(20)	500	399
TOTAL	17 611	482	17 470	530

Les données issues des comptes sous-jacents des entreprises associées sont les suivantes :

En milliers d'euros	31/12/2021		
	Redburn (Europe) Limited	Auster Fund Advisory Ltd	St Julian's Properties Limited
Activité	GA	MB	Autre
Prêts et créances sur les établissements de crédit	22 874	3 453	27
Comptes de règlements débiteurs sur opérations sur titres	71 300	-	-
Immobilisations incorporelles	24 682	-	-
Actifs divers	23 811	5 547	132
Total actifs	142 667	9 000	159
Comptes de règlements créditeurs sur opérations sur titres	71 300	-	-
Dettes diverses	16 585	619	24
Total dettes	87 885	619	24
Produit net bancaire	56 861	10 541	-
Résultat avant impôts	(6 170)	5 781	(41)
Résultat net	(4 829)	5 759	(41)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(148)	205	(12)
Résultat net et autres éléments du résultat global	(4 977)	5 964	(53)
Dividendes payés	-	-	883

Toutes les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les informations relatives aux pourcentages de contrôle et d'intérêt sont fournies dans la Note 37.

7.1 Acquisition des 75% restants de Redburn

Rothschild & Co est parvenu à un accord, le 17 décembre 2021, pour acquérir le contrôle de Redburn (Europe) Limited, l'un des plus importants courtiers indépendants en Europe. L'acquisition sera réalisée en deux étapes, sous réserve des autorisations réglementaires, attendues au cours du premier semestre 2022. Le Groupe portera dans un premier temps sa participation actuelle de 25,3% entre 51% et 75% en fonction de l'issue de l'offre. In fine, en 2026, Rothschild & Co acquerra les actions non encore détenues, la contrepartie financière étant dépendante de la performance de l'activité de Redburn jusqu'en 2025.

Cette acquisition soutient la stratégie du Groupe de développer une plateforme globale de solutions actions multi-produits, couvrant le conseil indépendant sur les offres d'actions cotées, la levée de capitaux sur les marchés privés, le conseil aux investisseurs (dont la défense activiste, le conseil ESG et l'engagement des investisseurs), jusqu'à la recherche sur des sociétés cotées et l'exécution des transactions.

Note 8 Contrats de location

Dans le cadre de ses activités, qu'il exerce dans le monde entier, le Groupe loue plusieurs locaux. La durée des contrats de location varie généralement de 5 à 15 ans.

La plupart de ces contrats contiennent une clause qui donne la possibilité au preneur de prolonger le bail au-delà d'une période non résiliable ou bien de résilier le bail de manière anticipée par rapport à l'échéance initiale prévue par le contrat. Lorsque des entités ont estimé qu'il est raisonnablement certain qu'elles exerceront une de ces clauses, elles ont inclus ces options de résiliation anticipée/de prolongation dans l'évaluation de la durée du contrat de location.

Une part importante des baux immobiliers du Groupe concerne les baux commerciaux en France. En général, les baux commerciaux français sont conclus pour une durée d'au moins neuf ans,

avec une possibilité de résiliation unilatérale par le locataire au bout de trois ou six ans. C'est la raison pour laquelle ce type de contrat de location est aussi communément appelé 3-6-9 en France. Dans la mesure où les locataires ont jugé raisonnablement certain qu'ils n'exerceront pas leur droit de résiliation unilatérale, ils ont estimé que la durée du bail est de neuf ans.

Le Groupe, le cas échéant, sous-loue une partie de ces immeubles à des entités externes au Groupe.

Le Groupe loue également des véhicules et d'autres types d'équipements, qui, pris dans leur ensemble, ne sont pas significatifs pour les comptes du Groupe.

8.1 Droits d'utilisation

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2021	Acquisitions	Acquisition de filiales	Cessions/ mises au rebut	Dotations aux amortissements et dépréciations	Différence de change et autres mouvements	31/12/2021
Droits d'utilisation bruts							
Immeubles en location	257 068	25 028	311	(10 194)	-	6 483	278 696
Autres biens	5 886	1 777	-	(1 625)	-	8	6 046
Total des droits d'utilisation bruts	262 954	26 805	311	(11 819)	-	6 491	284 742
Amortissements et dépréciations							
Immeubles en location	(62 901)	-	-	3 474	(32 587)	(1 867)	(93 881)
Autres biens	(3 268)	-	-	1 616	(1 633)	(6)	(3 291)
Total des amortissements et dépréciations	(66 169)	-	-	5 090	(34 220)	(1 873)	(97 172)
TOTAL	196 785	26 805	311	(6 729)	(34 220)	4 618	187 570

8.2 Dettes de loyers

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2021	Acquisitions	Acquisition de filiales	Cessions/ mises au rebut	Paiements	Désactualisation	Différence de change et autres mouvements	31/12/2021
Immeubles en location	225 822	18 485	311	(7 158)	(39 264)	4 764	5 904	208 864
Autres biens	2 634	1 708	-	(6)	(1 610)	26	3	2 755
TOTAL	228 456	20 193	311	(7 164)	(40 874)	4 790	5 907	211 619

Utilisant les dérogations prévues, le Groupe n'immobilise pas les contrats de location à court terme ou de biens de faible valeur. Les montants relatifs à ces contrats comptabilisés dans le compte de résultat sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Contrats de location de biens de faible valeur	(3)	-
Contrats de location à court terme	(1 760)	(1 245)
TOTAL	(1 763)	(1 245)

8.3 Engagements de location

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021		31/12/2020	
	Terrains et Immeubles	Autres	Terrains et Immeubles	Autres
< 1 an	635	127	431	5
1 an – 5 ans	-	-	-	-
> 5 ans	-	-	-	-
TOTAL	635	127	431	5

Les montants présentés au titre des engagements de location au 31 décembre 2021 représentent les dettes relatives aux contrats de location de faible durée, de faible valeur, ou qui ne sont pas immobilisés en raison de leur matérialité.

Note 9 Acquisition d'une filiale

Le 15 juillet 2021, le Groupe a acquis 100% de Pâris Bertrand Holdings, qui détient la Banque Pâris Bertrand. La Banque Pâris Bertrand, banque privée de renom dont le siège est en Suisse, est présente à Genève et au Luxembourg. Sa clientèle se compose de familles fortunées, de *family offices* et d'investisseurs institutionnels, suisses principalement, mais aussi issus d'autres pays européens. La Banque Pâris Bertrand constitue un excellent complément stratégique pour l'activité de Banque privée de Rothschild & Co du fait d'une stratégie et d'une culture similaires, ainsi que du profil comparable de sa clientèle. La Banque Pâris Bertrand apporte également des capacités d'investissement complémentaires ainsi qu'une présence au Luxembourg, générant ainsi des synergies en combinant les clientèles respectives de la Banque Pâris Bertrand et de Rothschild & Co.

R&Co a acquis 100% des parts de Pâris Bertrand Holdings. La contrepartie comprend une contrepartie éventuelle évaluée à 20,7 millions d'euros à la date d'acquisition. Cette évaluation correspond au montant maximum des paiements éventuels qui sont potentiellement payables. La contrepartie éventuelle est payable en trois versements annuels entre septembre 2021 et septembre 2023, et le montant des paiements dépend de l'évolution des actifs sous gestion pendant cette période.

Les actifs et passifs identifiables du groupe Pâris Bertrand Holdings ont été évalués à leur juste valeur à la date d'effet de l'acquisition et sont présentés ci-dessous. La valeur comptable des créances acquises est une approximation raisonnable de leur juste valeur. Les coûts d'acquisition ont été comptabilisés en charges et ne sont pas significatifs pour le Groupe.

Le chiffre d'affaires consolidé normalisé de Pâris Bertrand Holdings au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2021 à sa date d'acquisition par le Groupe était de 12,7 millions d'euros et son bénéfice normalisé au cours de la même période était de 0,9 million d'euros.

Le 1^{er} novembre 2021, Banque Pâris Bertrand SA, l'une des entités acquises, a fusionné avec Rothschild & Co Bank AG. Cette opération n'a pas eu d'impact sur les comptes consolidés du Groupe.

Les actifs et passifs acquis présentés ci-dessous ont été actualisés depuis leur première communication, basée sur des chiffres provisoires, dans les comptes consolidés intermédiaires pour la période de six mois se clôturant le 30 juin 2021. Cette actualisation fait suite à la clarification des faits et circonstances qui existaient à la date d'acquisition, et a conduit à une diminution de la juste valeur des actifs nets ainsi qu'à une réduction équivalente de la contrepartie payée. Le goodwill n'a pas changé depuis sa publication dans les comptes de juin 2021.

Actifs

<i>En millions d'euros</i>	15/07/2021
Caisse et banques centrales	43,7
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2,6
Titres au coût amorti	7,7
Prêts et créances sur les établissements de crédit	6,3
Prêts et créances sur la clientèle	78,2
Actifs d'impôts courants	0,2
Actifs d'impôts différés	1,4
Comptes de régularisation et actifs divers	8,6
Immobilisations corporelles	1,3
Droits d'utilisation	0,3
Immobilisations incorporelles	20,5
TOTAL ACTIFS	170,8

Passifs

<i>En millions d'euros</i>	15/07/2021
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1,1
Dettes envers la clientèle	128,2
Passifs d'impôts courants	0,2
Passifs d'impôts différés	4,1
Dettes de loyers	0,3
Comptes de régularisation et passifs divers	8,5
Provisions	6,8
TOTAL DETTES	149,2
Participations ne donnant pas le contrôle	-
JUSTE VALEUR DES ACTIFS NETS ACQUIS	21,6

L'écart d'acquisition résultant de cette transaction s'élève à 57,9 millions d'euros. L'écart d'acquisition correspond à l'excédent du montant payé sur les actifs nets identifiés. Il est en grande partie attribuable à la valeur attendue des économies d'échelle futures et des synergies décrites ci-dessus. Il n'est pas déductible fiscalement.

Note 10 Immobilisations corporelles

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2021	Acquisitions	Acquisition de filiales	Cessions/ mises au rebut	Dotations aux amortissements et dépréciations	Différence de change et autres mouvements	31/12/2021
Immobilisations corporelles brutes							
Terrains et constructions	353 732	5 130	572	(10 189)	-	18 866	368 111
Autres immobilisations corporelles	153 418	8 447	3 269	(37 052)	-	5 106	133 188
Total des immobilisations corporelles brutes	507 150	13 577	3 841	(47 241)	-	23 972	501 299
Amortissements et dépréciations							
Terrains et constructions	(127 721)	-	(102)	10 278	(13 880)	(6 554)	(137 979)
Autres immobilisations corporelles	(104 361)	-	(2 428)	33 011	(16 317)	(4 551)	(94 646)
Total amortissements et dépréciations	(232 082)	-	(2 530)	43 289	(30 197)	(11 105)	(232 625)
TOTAL	275 068	13 577	1 311	(3 952)	(30 197)	12 867	268 674

Note 11 Immobilisations incorporelles

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2021	Acquisitions	Acquisition de filiales	Cessions/ mises au rebut	Dotations aux amortissements et dépréciations	Différence de change et autres mouvements	31/12/2021
Immobilisations incorporelles brutes							
Marques	157 485	-	1 388	-	-	60	158 933
Autres immobilisations incorporelles	54 515	11 858	19 371	(292)	-	1 304	86 756
Total des immobilisations incorporelles brutes	212 000	11 858	20 759	(292)	-	1 364	245 689
Amortissements et dépréciations							
Marques	-	-	-	-	(72)	-	(72)
Autres immobilisations incorporelles	(28 095)	-	(218)	24	(8 105)	(168)	(36 562)
Total amortissements et dépréciations	(28 095)	-	(218)	24	(8 177)	(168)	(36 634)
TOTAL	183 905	11 858	20 541	(268)	(8 177)	1 196	209 055

La valeur la plus importante comprise dans les marques est de loin l'actif relatif à l'utilisation du nom commercial « Rothschild & Co ». Cet actif est considéré comme ayant une durée de vie indéfinie, et n'est donc pas amorti, mais fait toutefois l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an.

11.1 Test de dépréciation

Au 31 décembre 2021, le Groupe a effectué le test de dépréciation annuel du nom commercial « Rothschild & Co » en considérant également les impacts potentiels de la Covid-19 à long terme. La méthode de valorisation utilisée est celle des redevances. Celle-ci revient à fonder la valeur du nom commercial sur le montant théorique qui serait payé s'il était exploité sous licence d'un tiers et non la propriété du Groupe. Les revenus ont ainsi été déterminés sur la base d'un plan triennal élaboré dans le cadre du processus budgétaire du Groupe puis étendu à l'infini à une valeur finale, en utilisant un taux de croissance à long terme.

La perturbation économique résultant de la pandémie de la Covid-19 n'a eu que peu d'incidence sur les résultats du Groupe en 2021, si ce n'est la réduction de certains coûts d'exploitation tels que les voyages. Aux fins de ce test, nous ne prévoyons pas d'impact significatif de la Covid-19 sur nos résultats pour l'exercice 2022, ni pour les exercices suivants. D'après ce test, il faudrait une baisse de revenus de 76% pour engendrer une dépréciation (décembre 2020 : 65%).

Les autres hypothèses clés utilisées pour le test ainsi que les niveaux qui engendreraient une dépréciation sont :

Hypothèses clés	Taux utilisés		Taux qui entraîneraient une dépréciation	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Taux de redevance	2,0%	2,0%	0,5%	0,7%
Taux d'actualisation	8,0%	8,0%	26%	19%
Taux de croissance à l'infini des revenus	2,0%	2,0%	(100%)	(16%)

Note 12 Écarts d'acquisition

En milliers d'euros	Conseil financier	Banque privée et Gestion d'actifs	Merchant Banking	Total
Au 1^{er} janvier 2021	122 050	9 205	3 853	135 108
Acquisition	-	58 095	-	58 095
Différences de change	1 390	2 513	315	4 218
AU 31 DÉCEMBRE 2021	123 440	69 813	4 168	197 421

12.1 Additions

Le 15 juillet 2021, le Groupe a acquis 100% de Pâris Bertrand Holdings. Les conséquences comptables de cette opération sont expliquées dans la Note 9.

12.2 Test de dépréciation

Le Groupe a revu ses tests de dépréciation annuels au 31 décembre 2021 afin d'identifier si d'éventuelles dépréciations devaient être constatées du fait de l'impact de la Covid-19. Les tests sont mis en œuvre pour chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles l'écart d'acquisition a été affecté. La valeur recouvrable de chacune des UGT a été calculée en utilisant la méthode la plus appropriée. Les résultats de ces tests ont conclu qu'aucune dépréciation n'était nécessaire sur les écarts d'acquisition du Groupe.

Pour l'UGT regroupant la majorité de l'activité de Conseil financier, la juste valeur a été calculée en utilisant les multiples de transactions (PER) appliqués au résultat net normalisé. La valeur a été déterminée en utilisant des paramètres dérivés des conditions du marché et sur la base de données provenant de sociétés comparables.

Les hypothèses suivantes ont été utilisées :

- résultat net normalisé est déterminé sur les trois dernières années ; et

- les multiples de transactions sont issus des multiples PER à moyen terme de sociétés comparables présentes dans les métiers de fusion-acquisition.

La technique d'évaluation serait classée au Niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur.

L'activité de Conseil financier a enregistré des résultats records en 2021, les résultats des tests de sensibilité sur cette UGT ont montré qu'il faudrait une baisse d'au moins 65% (décembre 2020 : 60%) du PER ou du résultat net normalisé pour qu'une dépréciation soit prise en compte.

La valeur des autres UGT a été déterminée en utilisant des paramètres dérivés des conditions du marché et sur la base de données provenant de sociétés comparables. Pour ces autres UGT, le montant moyen pondéré par lequel la valeur estimée d'une UGT dépasse sa valeur comptable est de 345% (décembre 2020 : 260%), avec une valeur minimale de 65% (décembre 2020 : 18%).

Note 13 Dettes envers les établissements de crédit

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Comptes ordinaires créditeurs et emprunts au jour le jour	14 932	148 924
Contrats de mise en pension	325 000	200 000
Comptes et emprunts à terme	167 865	159 881
Intérêts courus	4 681	4 734
TOTAL	512 478	513 539

Les contrats de mise en pension sont constitués de dettes (TLTRO) émises par la BCE. Le Groupe considère que le taux d'intérêt, primes éventuelles incluses, est un taux de marché, la BCE appliquant les mêmes conditions à toutes les banques. Les dettes comprenant un taux d'intérêt de marché sont comptabilisées selon la norme IFRS 9.

Elles ont donné lieu à la constatation d'une charge d'intérêt négative à un taux bonifié de -100 bp au cours de la période, taux que le Groupe estime raisonnable, puisqu'il est fortement probable que les objectifs de prêt définis par la BCE seront atteints.

Note 14 Dettes envers la clientèle

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Dettes envers la clientèle à vue	11 025 423	9 233 970
Dettes envers la clientèle à terme	517 399	498 783
Titres et valeurs donnés en pension	112 297	139 524
Intérêts courus	412	818
TOTAL	11 655 531	9 873 095

Note 15 Comptes de régularisation et passifs divers

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Charges à payer au personnel	980 086	660 839
Charges à payer et produits constatés d'avance	127 726	113 202
Comptes de régularisation	1 107 812	774 041
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres ⁽¹⁾	133 789	114 717
Créditeurs financiers divers ⁽¹⁾	43 136	22 925
Autres créditeurs	108 608	85 479
Passifs divers	285 533	223 121
TOTAL	1 393 345	997 162

(1) Ces soldes représentent les autres passifs financiers comme mentionnés dans la section 4 des présents comptes.

Note 16 Provisions

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2021	Dotations/ (reprises non utilisées)	(Payées)	Différences de change	Autres variations	31/12/2021
Provisions pour risques de contrepartie	681	-	-	-	-	681
Provisions pour litiges	21 153	1 944	(2 595)	286	9	20 797
Provisions pour réaménagement d'immeubles	2 287	(187)	(733)	74	349	1 790
Provisions pour charges de personnel	4 658	1 313	110	25	633	6 739
Autres provisions	3 692	-	(2 018)	-	-	1 674
Sous-total	32 471	3 070	(5 236)	385	991	31 681
Passifs des régimes de retraite à prestations définies (Note 21)	89 410	-	-	-	(78 103)	11 307
TOTAL	121 881	3 070	(5 236)	385	(77 112)	42 988

Le Groupe peut être engagé dans des procédures judiciaires ou encore recevoir des réclamations découlant de la conduite de ses affaires. En se basant sur les informations disponibles et, le cas échéant, sur les conseils juridiques appropriés, des provisions sont constatées lorsqu'il est probable qu'un règlement sera nécessaire et qu'il est possible d'établir une estimation fiable de ce montant.

Les provisions pour litiges comprennent des provisions destinées à couvrir les coûts estimés des procédures judiciaires et réclamations découlant de la conduite des affaires.

Après avoir tenu compte des informations disponibles à la date du présent rapport, la direction estime que le niveau de provisionnement constitué dans les comptes consolidés publiés est suffisant pour couvrir toute poursuite ou toute action potentielle ou réelle susceptible d'impacter les comptes consolidés du Groupe.

Note 17 Dépréciations

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2021	Dotations	Reprises	Sorties du bilan	Différences de change et autres variations	31/12/2021
Prêts et créances sur la clientèle	(57 437)	(4 347)	7 446	5 230	(1 228)	(50 336)
Comptes de régularisation et actifs divers	(24 578)	(8 028)	3 056	6 588	(963)	(23 925)
Titres au coût amorti	(534)	(21)	-	-	-	(555)
TOTAL	(82 549)	(12 396)	10 502	11 818	(2 191)	(74 816)

Note 18 Impôts différés

Les mouvements sur les comptes d'impôts différés sont les suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Solde net d'impôts différés à l'ouverture – actif/(passif)	32 411	17 996
<i>dont actifs d'impôts différés</i>	71 184	59 469
<i>dont passifs d'impôts différés</i>	(38 773)	(41 473)
Enregistré au compte de résultat		
(Charge)/produit d'impôts différés au compte de résultat	10 252	(3 172)
Enregistré en capitaux propres		
Au titre des régimes de retraite à prestations définies	(34 025)	19 380
Actifs financiers à la FVOCI	-	381
Options de souscription ou d'achat d'actions	2 856	143
Couverture d'investissements nets	(16)	(271)
Couverture de flux de trésorerie	(284)	18
Différences de change	3 234	(2 498)
Acquisition de filiales	(2 706)	-
Autres	227	434
SOLDE D'IMPÔTS DIFFÉRÉS À LA CLÔTURE – ACTIF/(PASSIF)	11 949	32 411
<i>dont actifs d'impôts différés</i>	64 025	71 184
<i>dont passifs d'impôts différés</i>	(52 076)	(38 773)

Les actifs d'impôts différés proviennent des postes suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Rémunérations différées	70 360	40 462
Provisions	4 124	5 739
Options de souscription ou d'achat d'actions	4 120	1 116
Amortissements dérogatoires	1 865	1 009
Déficits fiscaux reportables	449	1 932
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur	(1 841)	(1 039)
Plan de retraite à prestations définies (actifs)/passifs	(20 361)	15 756
Autres différences temporelles	5 309	6 209
TOTAL	64 025	71 184

Conformément aux règles et méthodes comptables du Groupe, certaines différences temporelles déductibles n'ont pas donné lieu à la reconnaissance d'impôts différés actifs, principalement en Asie et au Canada. Les impôts différés actifs non reconnus

s'élevaient à 37,6 millions d'euros au 31 décembre 2021 (décembre 2020 : 42,5 millions d'euros). Le Groupe n'a pas comptabilisé de montant significatif d'impôts différés actifs au titre de pertes fiscales reportées.

Les passifs d'impôts différés proviennent des postes suivants :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Actifs incorporels comptabilisés suite à l'acquisition de filiales	17 468	13 459
Ajustements de la juste valeur des terrains et constructions	8 715	9 435
Réserves non distribuées	8 500	-
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur	8 296	9 038
Plan de retraite à prestations définies actifs	4 454	1 396
Amortissements dérogatoires	2 587	2 912
Autres différences temporelles	2 056	2 533
TOTAL	52 076	38 773

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés uniquement dans le cas où il existe un droit de compensation juridiquement exécutoire et que le solde est lié à l'impôt sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale sur la même entité ou sur le même

groupe imposable. Il doit également exister une volonté et une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les (charges)/produits d'impôts différés figurant au compte de résultat comprennent les différences temporelles suivantes :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Rémunérations différées	20 933	(3 419)
Déficits fiscaux reportables	3 136	2 667
Amortissements dérogatoires	1 028	(1 432)
Ajustements de la juste valeur des terrains et constructions	904	747
Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur	(91)	321
Dépréciation de prêts et créances sur la clientèle	(1 791)	1 308
Plan de retraite à prestations définies passifs	(6 953)	(6 721)
Réserves non distribuées	(8 500)	-
Autres différences temporelles	1 586	3 357
TOTAL	10 252	(3 172)

Note 19 Entités structurées

Une entité structurée est conçue de manière à ce que les droits de vote ou d'autres droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour identifier qui contrôle l'entité. Elle aura le plus souvent des activités restreintes et un objectif précis et bien défini. Elle peut comprendre certains fonds d'investissement.

Dans la majorité des cas, conformément à IFRS 10, le Groupe n'a pas besoin de consolider ses investissements dans les entités structurées. Toutefois, certaines entités structurées sont gérées par le Groupe, sous la forme de fonds dans lesquels le Groupe a également investi ses fonds propres. Dans ce cas, le Groupe décide de consolider ou non ces fonds sur la base de l'évaluation combinée des deux indicateurs clés suivants :

- la somme des rémunérations et des autres intérêts économiques ; et
- les droits de révocation.

Afin d'évaluer les intérêts économiques, il convient de déterminer, à un niveau particulier de rendement, la part de l'augmentation de la performance d'un fonds qui revient au gestionnaire (exposition

à la variabilité des rendements). Le niveau de rendement calculé par R&CO correspond au niveau à partir duquel des commissions de surperformance commencent à être acquises.

Un niveau élevé de variabilité indiquerait que le gestionnaire pourrait agir en tant que principal (et consoliderait probablement le fonds géré). Alors qu'un faible niveau de variabilité indiquerait qu'un gérant pourrait être un agent pour les autres investisseurs (et ne consoliderait probablement pas le fonds).

De plus, des droits négligeables pour les investisseurs de révoquer le gérant ou de transférer leurs fonds pourraient indiquer qu'un gestionnaire agit en tant que principal (et consoliderait probablement le fonds géré) tandis que des droits importants pourraient laisser penser qu'un gestionnaire est un agent (et ne consoliderait probablement pas le fonds).

Le jugement du Groupe repose sur la norme IFRS 10, ainsi que sur sa compréhension des pratiques de marché.

19.1 Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées

Le tableau suivant présente la participation du Groupe dans les entités structurées non consolidées qu'il gère et dans lesquelles il détient une participation.

En milliers d'euros	31/12/2021			31/12/2020		
	Fonds de capital-investissement	Fonds de dette privée	Total	Fonds de capital-investissement	Fonds de dette privée	Total
Total des actifs compris dans les véhicules sous-jacents	4 934 835	2 737 522	7 672 357	3 006 172	3 082 747	6 088 919
Actifs sous gestion incluant les engagements de financement donnés	7 693 952	3 921 795	11 615 747	6 344 765	3 830 633	10 175 398
Intérêts au bilan du Groupe :						
Titres de dette et de capitaux propres détenus à la FVTPL	713 916	125 365	839 281	484 283	151 151	635 434
Titres de dette au coût amorti	-	58 934	58 934	-	69 660	69 660
Prêts et créances sur la clientèle	118 824	-	118 824	30 302	-	30 302
Total des actifs au bilan du Groupe	832 740	184 299	1 017 039	514 585	220 811	735 396
Engagements de financement donnés par le Groupe (hors bilan)	525 362	55 933	581 295	540 265	59 211	599 476
Exposition maximale du Groupe aux pertes	1 358 102	240 232	1 598 334	1 054 850	280 022	1 334 872

Note 20 Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle correspondent à la part d'intérêts dans les filiales consolidées par intégration globale qui n'est pas attribuable au Groupe. Ces participations regroupent les instruments de capitaux propres émis par ces filiales et non détenus par le Groupe. Le résultat, l'actif net et les dividendes attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle proviennent de :

En milliers d'euros	31/12/2021			31/12/2020		
	Résultat	Montant au bilan	Distributions	Résultat	Montant au bilan	Distributions
Quote-part de résultat attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle						
Titres en capital	181 208	157 847	141 466	134 725	118 105	154 226
Autres	1 407	4 770	310	(498)	2 144	2 068
Charges, nettes d'impôts						
Dettes subordonnées à durée indéterminée	12 656	305 760	12 963	14 485	284 689	14 172
TOTAL	195 271	468 377	154 739	148 712	404 938	170 466

20.1 Titres en capital

Les éléments relatifs aux titres en capital au sein des participations ne donnant pas le contrôle correspondent principalement aux montants calculés d'après les dispositions statutaires des sociétés en commandite simple du Groupe, y compris Rothschild Martin Maurel SCS, la société holding de nos activités de Banque privée

et Gestion d'actifs et de Conseil financier en France, et de ses filiales concernées. Le résultat attribué aux titres en capital de ces participations (préciput) est calculé sur la base du résultat social de chacune de ces sociétés en commandite simple.

20.2 Dettes subordonnées à durée indéterminée

Des filiales au sein du Groupe ont émis des dettes subordonnées à durée indéterminée envers des tiers qui comportent des clauses discrétionnaires relatives au paiement des intérêts. Selon les normes IFRS, ces instruments sont qualifiés d'instruments de capitaux propres et sont présentés au niveau des participations ne

donnant pas le contrôle car elles sont émises par des filiales et ne sont pas détenues par le Groupe. Les intérêts nets d'impôt qui s'y rapportent sont comptabilisés comme des charges relatives à ces participations. Les instruments sont présentés ci-dessous.

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Dettes subordonnées à durée indéterminée au taux fixe de 9% (125 millions de livres sterling)	176 267	164 466
Dettes subordonnées à durée indéterminée à taux variable (150 millions d'euros)	61 649	57 522
Dettes subordonnées à durée indéterminée à taux variable (200 millions de dollars US)	67 844	62 701
TOTAL	305 760	284 689

Note 21 Avantages au personnel

Le Groupe cotise auprès de différents régimes de retraite pour les salariés des filiales opérationnelles. Les plus significatifs sont décrits ci-dessous.

Le NMR Pension Fund (« Fonds UK ») est géré par NMR au profit des salariés de certaines entreprises du Groupe situées au Royaume-Uni. Le fonds comprend un régime de retraites à prestations définies, qui a été fermé aux nouveaux entrants en 2003.

Le NMR Overseas Pension Fund (« Fonds Overseas ») est géré au profit des salariés d'un certain nombre d'entreprises du Groupe situées hors du Royaume-Uni. Ce fonds comprend également un régime de retraites à prestations définies, fermé aux nouveaux entrants en 2003. Les employés membres du Fonds Overseas ont cessé d'accumuler des retraites complémentaires à prestations définies en 2017. Le montant des prestations accumulées par les anciens membres toujours en poste augmenteront entre la date de clôture et la date de retraite de chaque membre conformément à la réévaluation différée standard précisée dans les règles du Fonds.

R&CoBZ gère également des régimes de retraites (« Fonds Suisses »). Ces régimes ont été créés sur la base de la méthode suisse de cotisations définies mais ont certaines caractéristiques d'un plan de retraite à prestations définies. Les employés actuels et les retraités (anciens employés ou leurs ayants droit) reçoivent des pensions lorsqu'ils partent à la retraite ou en cas de décès ou d'invalidité. Ces pensions sont financées par des cotisations à la charge de l'employeur et de l'employé. Depuis l'acquisition du groupe Pâris Bertrand au mois de juillet, son régime de retraite par capitalisation a été entièrement fusionné avec les Fonds Suisses de R&CoBZ.

Par ailleurs, certaines entreprises du Groupe ont des engagements non financés en rapport avec des retraites et d'autres prestations vis-à-vis d'anciens salariés.

Les dernières évaluations actuarielles des Fonds UK et Overseas ont été réalisées au 31 mars 2019 et ont été mises à jour pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 par des actuaires indépendants. L'évaluation des Fonds Suisses est effectuée à chaque clôture par des actuaires indépendants.

Les obligations au titre des régimes à prestations définies exposent le Groupe à un certain nombre de risques tels que l'espérance de vie, l'inflation, le taux d'intérêt et la performance d'investissement. Ces risques sont limités dans la mesure du possible en appliquant aux fonds une stratégie d'investissement qui vise à minimiser les coûts à long terme. Cela est possible en investissant dans une sélection diversifiée de classes d'actifs, qui vise à réduire la volatilité des rendements et aussi à atteindre un niveau de congruence satisfaisant avec les passifs sous-jacents. Les fonds de pension investissent dans des obligations de sociétés, des obligations d'État et dans un mandat d'investissement adossé au passif leur permettant de couvrir partiellement leur exposition aux risques de taux d'intérêts et d'inflation. Dans l'ensemble, l'objectif est de sélectionner des actifs qui permettront de générer des revenus et une croissance du capital, afin de financer le coût des prestations actuelles et, le cas échéant, futures dues par les fonds. Le choix des actifs reflète également des facteurs tels que la situation du financement et le fait que le Fonds permette ou non aux employés d'accumuler plus d'avantages.

21.1 Montants comptabilisés au bilan

En milliers d'euros	Fonds UK et Overseas	Fonds Suisses	Autre	31/12/2021
Valeur actuelle des obligations financées	1 253 842	261 545	-	1 515 387
Valeur de marché des actifs des régimes	(1 353 145)	(284 154)	-	(1 637 299)
Sous-total	(99 303)	(22 609)	-	(121 912)
Valeur actuelle des obligations non financées	-	-	11 307	11 307
TOTAL	(99 303)	(22 609)	11 307	(110 605)
<i>dont régimes présentant un passif net</i>	-	-	11 307	11 307
<i>dont régimes présentant un (actif) net</i>	(99 303)	(22 609)	-	(121 912)

<i>En milliers d'euros</i>	Fonds UK et Overseas	Fonds Suisses	Autre	31/12/2020
Valeur actuelle des obligations financées	1 242 357	222 440	-	1 464 797
Valeur de marché des actifs des régimes	(1 184 360)	(223 008)	-	(1 407 368)
Sous-total	57 997	(568)	-	57 429
Valeur actuelle des obligations non financées	-	-	13 465	13 465
TOTAL	57 997	(568)	13 465	70 894
<i>dont régimes présentant un passif net</i>	<i>69 424</i>	<i>6 521</i>	<i>13 465</i>	<i>89 410</i>
<i>dont régimes présentant un (actif) net</i>	<i>(11 427)</i>	<i>(7 089)</i>	<i>-</i>	<i>(18 516)</i>

21.2 Variations des engagements nets de retraite

<i>En milliers d'euros</i>	(Actifs) du plan de régime de retraite	Engagements de retraite	Passif/(actif) net au titre de régimes à prestations définies
Au 1^{er} janvier 2021	(1 407 368)	1 478 262	70 894
Acquisition de filiales	(23 253)	30 038	6 785
Coût des services rendus (net des cotisations versées par les autres participants du plan)	-	15 014	15 014
Cotisations des salariés	(3 508)	3 508	-
(Produit)/charge des services passés	-	(697)	(697)
(Produit)/charge net des intérêts	(17 663)	18 486	823
Réévaluation due aux points suivants :			
• rendement réel des actifs du régime moins les intérêts	(119 768)	-	(119 768)
• évolution des hypothèses financières	-	(73 210)	(73 210)
• évolution des hypothèses démographiques	-	(4 457)	(4 457)
• (gains)/pertes du retour d'expérience	-	16 955	16 955
Prestations versées aux bénéficiaires	45 773	(45 773)	-
(Cotisations) du Groupe	(27 292)	-	(27 292)
Frais administratifs	2 093	-	2 093
Variations de change et autres mouvements	(86 313)	88 568	2 255
AU 31 DÉCEMBRE 2021	(1 637 299)	1 526 694	(110 605)

À la suite de l'évaluation actuarielle triennale du Fonds UK réalisée en mars 2019, les administrateurs du fonds de pension à prestations définies ont convenu avec le Groupe d'un plan de cotisations visant à réduire le déficit qui en résulte, conformément à la réglementation applicable aux retraites. L'objectif était d'éliminer le déficit de financement d'ici 2023 grâce à des contributions supplémentaires de 17,9 millions d'euros par an, les contributions dues à partir du 31 mars 2021 faisant l'objet d'un examen sur la base de la situation de financement du Fonds UK. Compte tenu de l'amélioration du déficit de financement, ces contributions supplémentaires ont cessé d'être versées à partir du 1^{er} juillet 2021, la situation étant réexaminée tous les trimestres. D'autre part, les employeurs participant au Fonds ont convenu de verser 55,2% des salaires des membres en service éligibles à la retraite en ce qui concerne leurs droits futurs. Les contributions à payer au fonds seront revues lors de la prochaine évaluation actuarielle, prévue pour le 31 mars 2022.

Le Fonds Overseas est excédentaire par rapport aux hypothèses de financement convenues. Après son évaluation triennale de mars 2019, il a été convenu qu'aucune contribution supplémentaire ne devait être versée hormis pour couvrir certaines dépenses du Fonds Overseas.

Un montant total de cotisations estimé à 20 millions d'euros sera versé aux régimes de retraite à prestations définies du Groupe au cours de l'exercice de douze mois clos le 31 décembre 2022.

Le Groupe a estimé qu'aucun passif complémentaire ne doit être comptabilisé pour les régimes des Fonds UK, Overseas et Suisses sous « IFRIC 14 – IAS 19 Le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, les exigences de financement minimal et leur interaction », et ce, au vu du motif suivant : concernant les Fonds UK et Overseas, les administrateurs n'ont pas le pouvoir de les liquider de manière unilatérale. De plus, les règles des fonds donnent à la société commanditaire un droit inconditionnel à un remboursement en supposant le règlement graduel des passifs du régime au fil du temps jusqu'à ce que tous les membres aient quitté le régime. Pour les Fonds Suisses, les actifs du régime présentent une valeur de rachat de 3,5 millions de francs suisses, en vertu d'un contrat de réassurance avec Zurich Insurance Company Ltd, Zurich (Zurich Insurance). Zurich Insurance n'a pas le pouvoir de résilier unilatéralement ce contrat de réassurance.

L'actif net du régime des Fonds Suisses devrait être disponible pour le Groupe car les cotisations statutaires de l'employeur ne couvrent pas l'intégralité du coût des services pour celui-ci, selon IAS 19. Selon IFRIC 14, l'avantage économique maximal est la valeur capitalisée de la différence entre le coût du service de l'employeur et les contributions attendues de l'employeur sur l'exercice suivant.

La durée moyenne pondérée anticipée concernant les engagements du fonds est de 18,5 ans pour le Fonds UK et de 16,1 ans pour le Fonds Suisse principal.

21.3 Montants comptabilisés au compte de résultat relatifs aux régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Coût des services rendus (net des cotisations versées par les autres participants du plan)	15 014	13 423
(Produit)/charge net des intérêts	823	(162)
(Produit)/charge des services passés	(697)	755
Frais administratifs	2 093	1 936
TOTAL (INCLUS DANS LES CHARGES DE PERSONNEL)	17 233	15 952

21.4 Montants enregistrés dans l'état du résultat global

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Gains/(pertes) de réévaluation comptabilisés dans l'état du résultat global sur l'exercice	180 480	(82 775)
Pertes de réévaluation cumulées comptabilisées dans l'état du résultat global	(113 270)	(293 750)

21.5 Hypothèses actuarielles et sensibilités

Les principales hypothèses actuarielles retenues au sein des principaux fonds du Groupe à la date de clôture sont les suivantes :

	Fonds UK et Overseas		Fonds Suisses	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Taux d'actualisation	2,0%	1,4%	0,20%	0,10%
Indice des prix de détail (IPD)	3,3%	2,8%	N/A	N/A
Indice des prix à la consommation (IPC)	2,4%	2,0%	0,75%	0,50%
Taux de croissance attendu des salaires	2,0%	2,0%	1,0%	1,0%
Taux de croissance attendu des retraites :				
Non plafonné	N/A	N/A	0,0%	0,0%
Plafonné à 5,0%	3,1%	2,8%	N/A	N/A
Plafonné à 2,5%	2,1%	2,0%	N/A	N/A
Espérance de vie en années pour :				
Un homme retraité âgé de 60 ans	29,1	29,0	27,6	27,6
Une femme retraitée âgée de 60 ans	30,6	30,4	29,4	29,8
Un homme retraité âgé de 60 ans dans 20 ans	30,4	30,4	30,0	29,3
Une femme retraitée âgée de 60 ans dans 20 ans	31,9	31,8	31,5	31,5

L'hypothèse de l'indice des prix à la consommation (IPC) pour les Fonds UK et Overseas est obtenue en corrigeant l'hypothèse de l'indice des prix de détail (IPD), afin de refléter les différences structurelles entre les indices. Cette marge est de 1,1% par an pour la période allant jusqu'en 2030 contre 0,1% par an pour la période suivante, pour refléter le fait que l'IPD devrait être davantage aligné sur l'IPC à partir de 2030. Le taux indiqué ci-dessus est une moyenne pondérée.

Le calcul des engagements nets des régimes à prestations définies est sensible aux hypothèses actuarielles formulées précédemment. Le tableau ci-dessous présente celles qui ont un impact significatif sur l'évaluation du passif, ainsi que des scénarios de sensibilité liés à ces hypothèses :

En milliers d'euros	31/12/2021	
	Fonds UK et Overseas	Fonds Suisses
Hausse de 0,5% du taux d'actualisation	(109 000)	(21 000)
Hausse de 0,5% de l'inflation	80 000	1 000
Hausse d'un an de l'espérance de vie	45 000	N/A

Les scénarios de sensibilités présentées ci-dessus ne reflètent que l'estimation de l'évolution des obligations au titre des régimes à prestations définies pour les fonds. En pratique, tout mouvement qui provoque une modification du taux d'actualisation ou de l'inflation devrait être partiellement compensé par un changement de valeur des actifs, et l'impact global sur les engagements nets serait donc probablement moins élevé que les montants indiqués ci-dessus.

21.6 Composition des actifs des régimes de retraites

	Fonds UK		Fonds Overseas		Fonds Suisses	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
Actions – cotées	16%	22%	6%	2%	31%	31%
Obligations – cotées	15%	20%	27%	42%	31%	40%
Couverture des passifs, <i>gilts</i> inclus	30%	31%	41%	43%	1%	1%
Fonds spéculatifs et de capital-investissement	10%	8%	0%	0%	8%	9%
Liquidités et actifs nets circulants	6%	2%	22%	4%	13%	4%
Autres dettes – cotées	18%	13%	4%	6%	0%	0%
Immobilier	5%	4%	0%	3%	14%	14%
Autres	0%	0%	0%	0%	2%	1%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Au 31 décembre 2021, l'ensemble des fonds présentés ci-dessus détenaient d'importantes liquidités, résultant davantage d'un rééquilibrage des fonds en fin d'exercice, que d'une volonté de détenir plus de liquidités. Début janvier, ces montants ont été investis dans des obligations cotées (pour le Fonds Overseas et les Fonds Suisses) et dans des *gilts* (pour le Fonds UK).

Note 22 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Pour l'établissement du tableau des flux de trésorerie, le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » se décompose comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Caisse, banques centrales, CCP	6 005 107	4 697 354
Comptes ordinaires débiteurs et prêts au jour le jour	892 238	810 238
Autres équivalents de trésorerie (actifs)	374 252	508 340
Comptes ordinaires créditeurs et emprunts au jour le jour	(14 932)	(148 924)
TOTAL	7 256 665	5 867 008

La trésorerie comprend les caisses et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont exposés à un risque négligeable de changement de valeur. Les autres équivalents de trésorerie comprennent des prises en pensions au jour le jour et des effets publics et valeurs assimilées détenus à des fins de transactions.

Note 23 Engagements donnés et reçus

23.1 Engagements donnés

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
En faveur de la clientèle	835 401	687 810
Engagements de financement	835 401	687 810
En faveur des établissements de crédit	15 539	12 325
En faveur de la clientèle	130 622	195 550
Engagements de garantie	146 161	207 875
Engagements de financement	405 713	393 706
Engagements fiduciaires irrévocables	336 212	197 732
Autres engagements donnés	3 275	3 007
Autres engagements donnés	745 200	594 445

Les engagements de souscription de titres incluent à la fois des parts dans des fonds de l'activité de Merchant Banking et d'autres investissements directs. Les engagements fiduciaires irrévocables représentent les engagements envers des fonds pour lesquels le Groupe agit en tant que fiduciaire pour le compte de ses clients. Les engagements envers le personnel liés à la rémunération différée sont présentés dans la Note 28.

23.2 Engagements reçus

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Engagements reçus d'établissements de crédit	195 148	241 109
Engagements de financement	195 148	241 109
Engagements reçus d'établissements de crédit	36 195	35 479
Engagements reçus de la clientèle	650	2 480
Engagements de garantie	36 845	37 959

23.3 Instruments financiers donnés en garantie

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Mobilisés en garantie auprès des banques centrales	325 000	200 000
Disponibles pour des opérations de refinancement	60 148	126 109
Instruments financiers déposés auprès des banques centrales	385 148	326 109
Titres donnés en pension	112 297	139 524
Actifs financiers donnés en garantie d'opérations auprès d'établissements de crédit	28 615	19 058
Instruments financiers donnés en garantie	140 912	158 582

La part de ces instruments que les bénéficiaires sont autorisés à vendre ou à redonner en garantie s'élève à 28,6 millions d'euros (décembre 2020 : 19,1 millions d'euros).

23.4 Titres reçus en pension

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Valeur de marché des instruments financiers reçus en pension	852 938	1 040 935
<i>dont instruments que le Groupe est autorisé à vendre ou à redonner en garantie</i>	<i>361 726</i>	<i>470 435</i>

Au 31 décembre 2021, le Groupe a utilisé 75 millions d'euros d'instruments financiers reçus en pension et n'en a pas vendu (décembre 2020 : aucune vente, ni utilisation).

Note 24 Compensation des actifs et passifs financiers

Le tableau suivant présente l'impact (1) sur le bilan consolidé de la compensation des actifs et passifs avec les mêmes contreparties. Les montants sont compensés lorsque le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il a l'intention soit de régler l'actif et le passif sur une base nette, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Le tableau indique également (2) les montants faisant l'objet d'une convention-cadre de compensation, qui peuvent être compensés en cas de défaillance de l'une des contreparties, mais dont les caractéristiques les rendent inéligibles à la compensation au regard des normes IFRS. La juste valeur des instruments financiers

et des sûretés est plafonnée à la valeur nette comptable des expositions au bilan pour exclure tout effet de surcouverture. La colonne « montant net » est fournie pour indiquer les cas dans lesquels les conventions-cadre de compensation atténuent l'exposition du Groupe aux instruments financiers en cas de défaillance de la contrepartie. Le Groupe utilise également d'autres stratégies de réduction des risques, telles que la détention de garanties sur ses prêts, mais celles-ci ne sont pas présentées dans ce tableau.

En millions d'euros	Montants bruts	(1) Montants compensés	Montants nets au bilan	(2) Effets des conventions-cadre de compensation		Montants nets
				Dépôts de garantie reçus/donnés en espèces	Instruments financiers reçus/donnés en garantie	
Dérivés actifs	121	(24)	97	(48)	-	49
Titres et valeurs reçus en pension	849	-	849	(8)	(841)	-
Dépôts de garantie versés	83	-	83	(73)	-	10
Autres actifs non soumis à compensation	16 621	-	16 621	-	-	16 621
Total actifs	17 674	(24)	17 650	(129)	(841)	16 680
Dérivés passifs	126	(24)	102	(73)	-	29
Titres et valeurs donnés en pension aux établissements de crédit	325	-	325	-	(325)	-
Titres et valeurs donnés en pension à la clientèle	112	-	112	-	(112)	-
Dépôts de garantie reçus	56	-	56	(56)	-	-
Autres dettes non soumises à compensation	13 454	-	13 454	-	-	13 454
Total dettes	14 073	(24)	14 049	(129)	(437)	13 483

7.6 Notes sur le compte de résultat

Note 25 Marge d'intérêts

25.1 Intérêts et produits assimilés

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Produits d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit	5 624	4 943
Produits d'intérêts sur opérations avec la clientèle	56 933	56 187
Produits d'intérêts sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	929	733
Produits d'intérêts sur instruments financiers au coût amorti	3 859	7 691
Produits d'intérêts sur dérivés	21 383	31 693
Produits d'intérêts sur autres actifs financiers	172	222
TOTAL	88 900	101 469

Les produits d'intérêts comprennent 2,6 millions d'euros de charges d'intérêts négatives sur les transactions TLTRO effectuées avec la BCE (décembre 2020 : 1,3 million d'euros) et 1,8 million d'euros de charges d'intérêts négatives sur les dettes envers la clientèle (décembre 2020 : 1,8 million d'euros).

25.2 Intérêts et charges assimilées

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Charges d'intérêts sur opérations avec les établissements de crédit	(6 599)	(6 623)
Produits d'intérêts négatifs sur opérations avec les établissements de crédit	(28 675)	(25 900)
Charges d'intérêts sur opérations avec la clientèle	(1 928)	(8 244)
Charges d'intérêts sur dérivés	(1 785)	(2 000)
Charges d'intérêts sur dettes de loyers	(4 790)	(5 450)
Charges d'intérêts sur autres passifs financiers	(91)	(3)
TOTAL	(43 868)	(48 220)

Note 26 Produits nets de commissions

26.1 Produits de commissions

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Produits de commissions sur prestations de conseil en fusion-acquisition	1 462 756	773 782
Produits de commissions sur prestations de conseil en financement et autres services	480 759	387 442
Produits de commissions sur gestion d'actifs et de portefeuille de l'activité Banque privée et Gestion d'actifs	561 827	467 165
Produits de commissions sur gestion d'actifs et de portefeuille de l'activité de Merchant Banking	126 082	119 391
Produits de commissions sur opérations de crédit	7 972	7 950
Autres produits de commissions	13 892	10 436
TOTAL	2 653 288	1 766 166

26.2 Charges de commissions

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Charges de commissions sur prestations de conseil en fusion-acquisition	(10 849)	(5 377)
Charges de commissions sur prestations de conseil en financement et autres services	(12 830)	(7 682)
Charges de commissions sur gestion d'actifs et de portefeuille de l'activité Banque privée et Gestion d'actifs	(70 489)	(57 216)
Charges de commissions sur gestion d'actifs et de portefeuille de l'activité de Merchant Banking	(6 131)	(11 849)
Charges de commissions sur opérations de crédit	(78)	(65)
Autres charges de commissions	(2 923)	(2 556)
TOTAL	(103 300)	(84 745)

Note 27 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	194 046	34 946
<i>Carried interest</i>	100 205	7 215
Résultat net sur opérations de change	32 060	25 537
Résultat net sur autres opérations de transaction	4 196	(2 340)
TOTAL	330 507	65 358

Les gains et les pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat comprennent les variations de la juste valeur des instruments financiers à la juste valeur par résultat et des instruments financiers comptabilisés dans le portefeuille de transaction, y compris les dérivés.

Les instruments financiers à la juste valeur par résultat comprennent à la fois des actions ordinaires et des actions de type *carried interest* détenues par le Groupe dans ses fonds de Merchant Banking. Ils comprennent également les titres à revenu fixe émis par les véhicules d'investissement de notre activité de Merchant Banking.

Note 28 Charges générales d'exploitation

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Rémunérations et autres charges de personnel	(1 418 227)	(1 065 595)
Charges sur régimes postérieurs à l'emploi à prestations définies	(17 233)	(15 952)
Charges sur régimes de retraite à cotisations définies	(17 044)	(14 553)
Charges de personnel	(1 452 504)	(1 096 100)
Autres charges administratives	(267 348)	(254 842)
TOTAL	(1 719 852)	(1 350 942)

28.1 Charges de personnel

Dans le cadre de sa stratégie de rémunération variable, le Groupe paye des bonus à ses salariés. Dans certains cas, le paiement en numéraire est différé sur plusieurs années.

Dans la majorité des cas, les bonus sont versés un, deux ou trois ans après l'année d'attribution. La charge est donc comptabilisée sur des périodes de deux, trois ou quatre années comprises entre l'année de l'attribution et la date de règlement. Ces bonus sont versés à condition que le bénéficiaire soit toujours employé par le Groupe à la date de règlement. Les salariés identifiés comme preneurs de risques significatifs selon la directive sur les exigences de fonds propre (*Capital Requirements Directive V* ou CRD V) auront une partie de leurs bonus de l'année reportée sur quatre ans, la charge étant comptabilisée en conséquence. Une partie de ces bonus sera versée sous forme d'instruments qui ne sont pas fondés sur la trésorerie. En réponse aux directives sur les exigences de fonds propres (CRD IV and CRD V), le Groupe R&Co utilise deux types d'instruments qui ne sont pas fondés sur la trésorerie. D'une part, un instrument dont le paiement est fondé sur des actions et qui est réglé en instruments de capitaux propres. Les salariés seront rémunérés sous forme d'actions R&Co.

Ces actions R&Co seront disponibles pour ces salariés six mois après la date d'acquisition des bonus différés. D'autre part, un instrument dont le paiement est fondé sur des actions et qui est réglé en numéraire (bonus non-différés). Celui-ci est immédiatement acquis mais sa valeur varie en fonction du cours de l'action R&Co pendant la période de conservation d'une durée de six mois. Dans quelques rares cas, le Groupe permet parfois aux employés d'accélérer l'acquisition de leur bonus différés en numéraire. Dans ce cas, la charge non imputée est comptabilisée immédiatement.

La rémunération différée donne lieu à un engagement, dont une partie n'a pas encore été enregistrée car elle concerne une période future. Le montant des règlements potentiels futurs n'ayant pas encore été enregistrés à ce jour s'élève à 164,0 millions d'euros (décembre 2020 : 97,1 millions d'euros).

Le plan de rémunération à base d'actions a pour objectif de corréler le bonus de certains membres clés du personnel aux performances du Groupe. Outre l'obligation de rester salarié du Groupe, ces bonus peuvent également être annulés dans des circonstances spécifiques.

28.2 Plan d'intéressement (R&Co Equity Scheme)

R&Co gère également un plan d'intéressement au profit de certains cadres dirigeants. Les participants doivent acquérir des actions de R&Co et pour chaque action investie, quatre options de souscription ou d'achat d'actions leur sont attribuées. Les actions investies sont soumises à une période de conservation de trois à quatre ans et les options de souscription ou d'achat d'actions

attribuées sont soumises à une période d'acquisition des droits avant exercice. Certains membres du personnel utilisent des bonus différés en numéraire pour financer leur investissement dans les actions R&Co. Dans ce cas, la part des bonus différés qu'ils utilisent et qui n'est pas comptabilisée au moment de l'achat est comptabilisée sur la période de conservation.

Les mouvements relatifs au nombre d'options sur actions en circulation sont les suivants :

	31/12/2021		31/12/2020	
	Nombre (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)	Nombre (en milliers)	Prix d'exercice moyen pondéré (en euros)
À l'ouverture	4 484	25,2	4 798	24,9
Émises	550	40,6	-	-
Annulées	(60)	31,2	(40)	24,7
Exercées	(863)	23,3	(274)	18,8
À LA CLÔTURE	4 111	27,6	4 484	25,2
Exercées à la fin de l'exercice	2 474	23,1	2 786	21,8

Les options sur actions en circulation à la clôture sont les suivantes :

Prix unitaire d'exercice en €	31/12/2021		31/12/2020	
	Nombre d'options en circulation (en milliers)	Maturité contractuelle moyenne pondérée (en années)	Nombre d'options en circulation (en milliers)	Maturité contractuelle moyenne pondérée (en années)
16,01 – 18,00 €	565	1,8	735	2,8
18,01 – 20,00 €	845	1,8	1 129	2,8
20,01 – 22,00 €	-	-	-	-
22,01 – 24,00 €	30	3,8	55	4,8
24,01 – 26,00 €	120	3,8	160	4,8
26,01 – 28,00 €	570	4,5	740	4,9
28,01 – 30,00 €	233	3,8	288	4,4
30,01 – 32,00 €	397	3,9	500	5,2
32,01 – 35,00 €	801	6,0	877	6,9
35,01 – 38,00 €	-	-	-	-
38,01 – 41,00 €	412	3,8	-	-
41,01 – 44,00 €	138	3,8	-	-
TOTAL	4 111	3,6	4 484	4,4

La juste valeur des options sur actions attribuées au cours de l'exercice était de 2,1 millions d'euros (décembre 2020 : nulle). La juste valeur est reconnue au compte de résultat sur la période d'acquisition des droits, après prise en compte des conditions de service. Comme les options sont réglées en actions, aucun passif n'est comptabilisé au bilan au titre de ces options. Le changement de valeur des options appartenant aux employés n'est comptabilisé ni en charge ni en produit dans le compte de résultat.

À l'émission, les options ont été évaluées par un expert indépendant en utilisant un modèle d'évaluation d'options de type Black & Scholes. Les paramètres clés de ce modèle sont le prix des actions R&Co

sous-jacentes, la volatilité attendue du cours de l'action (pour laquelle a été retenue la volatilité historique) et la date probable d'exercice des options (qui est considérée comme étant la date médiane entre les dates d'acquisition des droits et leur date d'expiration). L'évaluation repose sur l'hypothèse que tous les bénéficiaires resteront au sein du Groupe.

La charge de l'exercice se rapportant aux paiements fondés sur des actions est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « Rémunération et autres charges de personnel ». Elle s'élève à 1,3 million d'euros au 31 décembre 2021 (décembre 2020 : 2,0 millions d'euros).

Note 29 Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Dotations aux amortissements - immobilisations corporelles	(29 145)	(26 631)
Dotations aux amortissements - droits d'utilisation	(35 412)	(34 453)
Dotations aux amortissements - immobilisations incorporelles	(8 136)	(6 033)
Dotations aux amortissements	(72 693)	(67 117)
(Dotations) pour dépréciations – immobilisations corporelles	(1 052)	-
(Dotations)/reprise pour dépréciations – droits d'utilisations	1 192	(168)
(Dotations) pour dépréciations – immobilisations incorporelles	(41)	-
Dépréciations	99	(168)
TOTAL	(72 594)	(67 285)

Note 30 Coût du risque

<i>En milliers d'euros</i>	Dotations aux dépréciations	Reprises de dépréciations	Recouvrement de créances	31/12/2021	31/12/2020
Prêts et créances sur la clientèle	(4 347)	7 446	374	3 473	(4 409)
Titres au coût amorti	(21)	-	-	(21)	220
Comptes de régularisation et actifs divers	(8 028)	3 056	36	(4 936)	(3 494)
Engagements donnés en faveur de la clientèle	-	-	-	-	366
TOTAL	(12 396)	10 502	410	(1 484)	(7 317)

Note 31 Gains/(pertes) nets sur autres actifs

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Gains/(pertes) sur cessions et dépréciation d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 308)	278
Gains/(pertes) sur cessions et dépréciation des filiales	(1 256)	(597)
Produits/(charges) hors exploitation	1 948	(4 648)
TOTAL	(616)	(4 967)

Les produits/(charges) hors exploitation comprennent la variation de la valeur latente et les dividendes relatifs à des investissements historiques à la juste valeur qui sont exclus du résultat de gestion.

Note 32 Impôt sur les bénéfices

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Impôts courants	(180 069)	(56 555)
Impôts différés	10 252	(3 172)
TOTAL	(169 817)	(59 727)

Les charges d'impôts courants et différés sont détaillées ci-dessous :

32.1 Impôts courants

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Charge d'impôt de l'exercice	(172 929)	(65 210)
Impôts sur exercices antérieurs	(1 828)	(1 251)
Charge d'impôt irrécouvrable relative aux dividendes	(5 268)	(2 461)
Autres	(44)	12 367
TOTAL	(180 069)	(56 555)

En réponse à la pandémie de la Covid-19, la législation fiscale aux États-Unis a été modifiée et il est devenu possible en 2020 de reporter en arrière les pertes fiscales. Le produit de 12,4 millions d'euros présenté en 2020 sur la ligne « Autres » concerne des pertes fiscales aux États-Unis qui ont été entièrement récupérées au cours de l'exercice 2021 du fait de ces changements.

32.2 Impôts différés

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Différences temporelles	9 400	(5 282)
Changements de taux d'imposition	4 796	1 010
Charge d'impôt irrécouvrable relative aux dividendes	(5 100)	-
Impôts sur exercices antérieurs	1 156	1 100
TOTAL	10 252	(3 172)

32.3 Rationalisation de la charge d'impôt entre le taux d'imposition de droit commun et le taux effectif

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021		31/12/2020	
Résultat avant impôt		1 130 892		368 950
Charge d'impôt théorique au taux de droit commun français	28,41%	321 286	32,02%	118 138
Principaux éléments de rapprochement ⁽¹⁾				
Effet du différentiel de taux d'imposition des entités étrangères	(10,2%)	(115 345)	(7,0%)	(25 743)
Quote-part d'impôt des sociétés de personnes comptabilisée hors du Groupe	(4,3%)	(48 366)	(11,5%)	(42 302)
Effet sur les impôts différés du changement du taux d'impôt sur les sociétés	(0,4%)	(4 796)	(0,3%)	(1 010)
Comptabilisation d'impôts différés non comptabilisés antérieurement	(0,4%)	(4 514)	(1,3%)	(4 952)
Impôt sur exercices antérieurs	+0,1%	672	+0,0%	151
Impact des impôts différés non comptabilisés sur les pertes	+0,2%	2 825	+0,9%	3 370
Différences permanentes	+0,3%	3 419	+1,5%	5 364
Impôt sur les dividendes reçus par l'intermédiaire de sociétés de personnes	+0,3%	3 813	+1,1%	3 879
Effet du taux réduit sur les dividendes et retenues à la source non récupérables	+0,9%	10 368	+0,7%	2 461
Autres effets	+0,0%	455	+0,1%	371
Charge d'impôt effective	15,0%	169 817	16,2%	59 727
TAUX D'IMPÔT EFFECTIF		15,0%		16,2%

(1) Les catégories utilisées dans les informations comparatives sont toujours présentées d'une manière cohérente avec celles utilisées pour expliquer l'impôt de la période actuelle.

Note 33 Parties liées

Dans le cadre de cette note et des dispositifs de gouvernance mis en place au sein de R&Co et du Groupe relatifs aux prises de décisions de l'organe exécutif de R&Co, le terme « Dirigeants mandataires sociaux » fait référence aux mandataires sociaux de R&Co Gestion, Gérant et représentant légal de R&Co. En application des statuts de R&Co Gestion, cette société n'a qu'un seul mandataire

social, son président. Le seul mandataire social de R&Co Gestion a, au cours de l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2021, perçu la rémunération suivante, versée par R&Co Gestion mais refacturée par cette dernière à R&Co, conformément aux dispositions statutaires de R&Co au titre des frais opérationnels supportés par le Gérant.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021
Rémunération fixe du président	500
TOTAL	500

Le président de R&Co Gestion n'a bénéficié d'aucun paiement en actions au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et aucune indemnité n'a été réglée pour cause de résiliation de contrat de travail. Aucun autre avantage à long terme ne lui a été accordé.

Les transactions réalisées durant l'exercice et les encours existants en fin d'exercice entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale sont éliminés en consolidation et ne sont donc pas publiés. Les transactions faites avec les sociétés consolidées par mise en équivalence ne sont pas significatives.

Les autres parties liées sont : R&Co Gestion, le Gérant de R&Co ; les membres du Conseil de surveillance ; les personnes physiques ou morales exerçant un contrôle dans le Groupe ; les personnes physiques ou morales exerçant un contrôle au sein de la société mère de R&Co tels que les administrateurs de Rothschild & Co Concordia SAS ; et toute personne ayant directement ou indirectement la responsabilité, la direction ou le contrôle des activités de R&Co. Elles comprennent également la famille proche ou les sociétés qui sont contrôlées par toute personne qui contrôle, exerce un contrôle conjoint ou une influence notable sur R&Co ; et les personnes étroitement liées aux Dirigeants mandataires sociaux, aux membres du Conseil de surveillance ou des organes sociaux de la société mère Rothschild & Co Concordia SAS.

Les montants figurant dans les comptes du Groupe relatifs à des parties liées sont présentés ci-dessous.

En milliers d'euros	31/12/2021		31/12/2020	
	Dirigeants mandataires sociaux	Autres parties liées	Dirigeants mandataires sociaux	Autres parties liées
Actifs				
Prêts et avances sur la clientèle	845	13 830	-	9 097
TOTAL ACTIFS	845	13 830	-	9 097
Dettes				
Dettes envers la clientèle	80	34 677	3 042	52 928
TOTAL DETTES	80	34 677	3 042	52 928

En milliers d'euros	31/12/2021		31/12/2020	
	Dirigeants mandataires sociaux	Autres parties liées	Dirigeants mandataires sociaux	Autres parties liées
Charges et produits relatifs aux transactions avec les parties liées				
Marge d'intérêts positive/(négative)	-	-	-	(52)
Autres produits	-	68	-	144
TOTAL PRODUIT NET BANCAIRE	-	68	-	92
Autres charges	-	(2 888)	-	(3 214)
TOTAL CHARGES	-	(2 888)	-	(3 214)

Note 34 Honoraires des Commissaires aux comptes

En milliers d'euros	KPMG		Cailliau Dedouit et Associés	
	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2020
AUDIT				
Commissariat aux comptes, certification et examen des comptes individuels et consolidés				
R&Co (société mère)	164	162	164	162
Filiales	2 543	2 258	246	237
Services autres que la certification des comptes requis par les textes légaux et réglementaires				
R&Co (société mère)	45	38	-	-
Filiales	578	288	21	4
Sous-total	3 330	2 746	431	403
SERVICES AUTRES QUE LA CERTIFICATION DES COMPTES FOURNIS À LA DEMANDE DES ENTITÉS				
Juridique, fiscal, social	3	5	-	-
Autres	91	41	5	-
Sous-total	94	46	5	-
TOTAL	3 424	2 792	436	403

Les services autres que la certification des comptes correspondent notamment à des missions de revue de la conformité du dispositif de certaines entités du Groupe au regard de dispositions réglementaires pour 644 milliers d'euros (décembre 2020 : 330 milliers d'euros).

Note 35 Informations sectorielles

Le tableau ci-dessous présente une information sectorielle par ligne de métier, utilisée en interne pour évaluer leur performance, puis ajustée afin d'être conforme avec les normes comptables Groupe. Les ajustements IFRS comprennent principalement : le précaput versé aux associés-gérants français considéré comme des participations ne donnant pas le contrôle ; la comptabilisation des bonus différés normaux et, en 2021, spéciaux, sur la période entre l'attribution et l'acquisition plutôt que dans l'année au cours

de laquelle les revenus associés ont été comptabilisés; les avantages au personnel concernant les régimes de retraite en application d'IAS 19; l'ajout des gains et pertes non opérationnels comptabilisés dans le poste « Gains ou pertes nets sur autres actifs » ou de charges administratives exclus des comptes de gestion et à la réaffectation des dépréciations et de certains produits et charges générales d'exploitation à des fins de présentation.

35.1 Répartition de l'activité par secteur d'activité

<i>En milliers d'euros</i>	Conseil financier	Banque privée et Gestion d'actifs	Merchant Banking	Autres métiers et fonctions centrales	Total avant ajustements IFRS	Ajustements IFRS	31/12/2021
Produit net bancaire	1 915 010	593 038	398 315	14 053	2 920 416	4 540	2 924 956
Charges générales d'exploitation	(1 493 741)	(478 770)	(106 399)	(56 194)	(2 135 104)	342 658	(1 792 446)
Coût du risque	-	3 056	-	-	3 056	(4 540)	(1 484)
Résultat d'exploitation	421 269	117 324	291 916	(42 141)	788 368	342 658	1 131 026
Résultat des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	482	482
Résultat hors exploitation	-	-	-	-	-	(616)	(616)
Résultat avant impôt	421 269	117 324	291 916	(42 141)	788 368	342 524	1 130 892

<i>En milliers d'euros</i>	Conseil financier	Banque privée et Gestion d'actifs	Merchant Banking	Autres métiers et fonctions centrales	Total avant ajustements IFRS	Ajustements IFRS	31/12/2020
Produit net bancaire	1 145 958	499 041	147 976	10 887	1 803 862	(4 931)	1 798 931
Charges générales d'exploitation	(977 261)	(421 795)	(90 573)	(53 212)	(1 542 841)	124 614	(1 418 227)
Coût du risque	-	(3 155)	-	-	(3 155)	(4 162)	(7 317)
Résultat d'exploitation	168 697	74 091	57 403	(42 325)	257 866	115 521	373 387
Résultat des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	530	530
Résultat hors exploitation	-	-	-	-	-	(4 967)	(4 967)
Résultat avant impôt	168 697	74 091	57 403	(42 325)	257 866	111 084	368 950

35.2 Répartition du produit net bancaire par secteur géographique

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	%	31/12/2020	%
Royaume-Uni et Îles Anglo-Normandes	868 246	30%	521 415	29%
France	715 924	24%	570 876	32%
Autres pays d'Europe	631 581	22%	241 342	13%
Amériques	456 845	16%	293 543	16%
Suisse	119 202	4%	110 348	6%
Asie et Australie	94 968	3%	44 822	2%
Autres	38 190	1%	16 585	1%
TOTAL	2 924 956	100%	1 798 931	100%

La répartition par secteur géographique est basée sur la localisation géographique de l'entité qui comptabilise le chiffre d'affaires.

Note 36 Résultat par action

	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net consolidé – part du Groupe (<i>en millions d'euros</i>)	765,8	160,5
Retraitement du préciput (<i>en millions d'euros</i>)	(3,0)	(2,6)
Résultat net consolidé retraité du préciput – part du Groupe (<i>en millions d'euros</i>)	762,8	157,9
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (<i>en milliers</i>)	72 000	71 906
Résultat de base par action (<i>en euros</i>)	€10,59	€2,20
Effet des actions ordinaires potentiellement dilutives (<i>en milliers</i>)	990	348
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation – dilué (<i>en milliers</i>)	72 990	72 254
Résultat dilué par action (<i>en euros</i>)	€10,45	€2,19

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net consolidé – part du Groupe (après déduction du préciput, qui ne fait pas partie du bénéfice distribuable disponible pour les actionnaires) par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période. L'ajustement lié au préciput est lissé linéairement sur la période.

Le résultat dilué par action est calculé selon la méthode du rachat d'actions, selon laquelle le revenu net est divisé par la somme du nombre moyen pondéré d'actions en circulation, majoré du nombre d'actions supplémentaires qui seraient émises dans le cadre

d'options d'achat d'actions et d'actions attribuées ayant un effet dilutif. Les options et les actions attribuées n'ont un effet dilutif que lorsqu'elles sont « dans la monnaie », en se basant sur le cours moyen de marché des actions pendant la période. La majorité des actions potentielles qui ne sont pas dilutives sont liées au Plan d'intéressement de Rothschild & Co.

En l'absence de résultat sur les activités cédées ou abandonnées, le résultat par action des seules activités poursuivies est le même que le résultat par action.

Note 37 Périmètre de consolidation

L'article L.511-45 du Code monétaire et financier, impose aux compagnies financières holding de publier des informations sur leurs implantations et leurs activités dans certains états ou territoires.

Le tableau suivant recense les filiales et les entreprises associées les plus significatives au regard des états financiers consolidés du

Groupe, ainsi que le territoire où elles sont domiciliées. La liste ci-dessous n'inclut pas les filiales dormantes, sur la base de leur caractère non significatif.

Les activités suivantes sont celles utilisées dans la Note 35 et les abréviations sont définies dans le glossaire du présent rapport.

Noms des Sociétés	Activité	31/12/2021		31/12/2020		Méthode de consolidation ^(a)	
		% de contrôle du Groupe	% d'intérêt du Groupe	% de contrôle du Groupe	% d'intérêt du Groupe	31/12/2021	31/12/2020
Afrique du Sud							
Rothschild & Co (South Africa) Foundation Trust	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild and Co South Africa (Pty) Ltd	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Southern Arrows Proprietary Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Allemagne							
Rothschild & Co Deutschland GmbH	GA	100,00	99,98	100,00	99,98	IG	IG
Rothschild & Co Vermögensverwaltung GmbH	WAM	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Australie							
Rothschild & Co Australia Limited	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Belgique							
Rothschild & Co Belgium SA	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co Wealth Management Belgium – <i>Belgium branch</i>	WAM	100,00	99,98	100,00	99,99	IG	IG
Transaction R&Co Belgique – <i>Belgium branch</i>	GA	-	-	100,00	99,74	-	IG
Brésil							
Rothschild & Co Brasil Ltda	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Canada							
Rothschild & Co Canada Inc.	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co Holdings Canada Inc.	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co Securities Canada Inc.	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Chine							
Nathan Financial Advisory Services (Tianjin) Co. Ltd	GA	-	-	100,00	100,00	-	IG
Rothschild & Co Advisory (Beijing) Company Limited	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co Advisory (Beijing) Company Limited – <i>Shanghai Branch</i>	GA	-	-	100,00	100,00	-	IG
Rothschild & Co Financial Advisory (Shanghai) Company Limited	GA	100,00	100,00	-	-	IG	-
Danemark							
N.M. Rothschild & Sons Limited, <i>Denmark Filial</i>	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Émirats Arabes Unis							
Rothschild & Co Europe B.V. – <i>Abu Dhabi Representative Office</i>	GA	100,00	99,98	100,00	99,98	IG	IG
Rothschild & Co Middle East Limited	GA	100,00	99,98	100,00	99,98	IG	IG
Espagne							
Rothschild & Co Wealth Management Spain, A.V., S.A	WAM	100,00	100,00	-	-	IG	-
RothschildCo España S.A.	GA	100,00	99,98	100,00	99,98	IG	IG

Noms des Sociétés	Activité	31/12/2021		31/12/2020		Méthode de consolidation ⁽¹⁾	
		% de contrôle du Groupe	% d'intérêt du Groupe	% de contrôle du Groupe	% d'intérêt du Groupe	31/12/2021	31/12/2020
États-Unis							
FACP General Partner LP	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
FACP GP-GP	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Five Arrows Managers (North America) LLC	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Five Arrows Managers (USA) LLC	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Francarep Inc	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
PO Black LLC	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
PO Elevation Rock, Inc	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co Asset Management US Inc.	WAM	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co North America Holdings Inc.	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co North America Inc.	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co Realty Group Inc.	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co Risk Based Investments LLC	WAM	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co US Inc.	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
France							
Aida SAS	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Aix-Rabelais SAS	Autre	100,00	99,98	100,00	99,99	IG	IG
Albinoni SAS	Autre	100,00	99,98	100,00	99,99	IG	IG
Bastia Rabelais SAS	Autre	100,00	99,98	100,00	99,99	IG	IG
Cavour SAS	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Concordia Holding Sarl	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Courtage Etoile SNC	WAM	100,00	99,98	100,00	99,99	IG	IG
Financière Rabelais SAS	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Five Arrows Managers GP SAS	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Five Arrows Managers SAS	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
GEDAF SAS	WAM	100,00	99,98	100,00	99,99	IG	IG
GIE Rothschild & Co	Autre	100,00	99,98	100,00	99,99	IG	IG
K Développement SAS	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Lyxor RMM Treasury Fund	WAM	-	-	100,00	99,99	-	IG
Messine Participations SAS	Autre	100,00	99,98	100,00	99,99	IG	IG
Messine SAS	Autre	99,70	99,68	99,70	99,69	IG	IG
Montaigne Rabelais SAS	Autre	100,00	99,98	100,00	99,99	IG	IG
Paris Orléans Holding Bancaire SAS	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
PO Capinvest 1 SAS	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
PO Fonds SAS	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
PO Mezzanine SAS	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
R&Co Investments France SAS	WAM	100,00	99,98	100,00	99,99	IG	IG
Rothschild & Cie SCS ⁽²⁾	GA	99,98	99,96	99,98	99,97	IG	IG
Rothschild & Co Asset Management Europe SCS ⁽²⁾	WAM	100,00	99,98	100,00	99,99	IG	IG
Rothschild & Co Europe SNC	GA	-	-	100,00	99,98	-	IG
Rothschild & Co Immobilier SCS ⁽²⁾	GA	98,80	98,77	98,80	98,77	IG	IG
Rothschild & Co SCA	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	Société mère	Société mère
Rothschild & Co TA SCS ⁽²⁾	GA	100,00	99,96	100,00	99,97	IG	IG

Noms des Sociétés	Activité	31/12/2021		31/12/2020		Méthode de consolidation ⁽¹⁾	
		% de contrôle du Groupe	% d'intérêt du Groupe	% de contrôle du Groupe	% d'intérêt du Groupe	31/12/2021	31/12/2020
Rothschild & Co Wealth & Asset Management SAS – (anciennement Martin Maurel)	WAM	99,99	99,99	99,99	99,99	IG	IG
Rothschild Martin Maurel SCS ⁽²⁾	WAM	99,99	99,98	99,99	99,99	IG	IG
SCI Du 20 Rue Grignan	WAM	100,00	99,98	100,00	99,99	IG	IG
SCI Du 6 Rue De La Bourse	WAM	100,00	99,98	100,00	99,99	IG	IG
SCI Prado Marveyre	WAM	100,00	99,98	100,00	99,99	IG	IG
SCS Holding SAS	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Transaction R&Co Immobilier SCS ⁽²⁾	GA	100,00	99,75	100,00	99,74	IG	IG
Transaction R&Co SCS ⁽²⁾	GA	99,79	99,75	99,79	99,74	IG	IG
TrésorPlus	WAM	100,00	99,98	100,00	99,99	IG	IG
TRR Partenaires SAS	GA	75,00	75,00	50,00	49,87	IG	IG
Verdi SAS	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Verseau SAS	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Wargny BBR SA	WAM	100,00	99,98	100,00	99,99	IG	IG
Grèce							
Rothschild & Co Greece Single Member S.A.	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Guernesey							
Jofran Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Maison (C.I.) Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co Asset Management Holdings (CI) Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co Bank International Limited	WAM	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co Continuation Finance CI Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Shield Holdings (Guernsey) Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Shield Securities Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
St. Julian's Properties Limited	Autre	50,00	50,00	50,00	50,00	MEE	MEE
TM New Court Plan Trust	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Hong Kong							
Rothschild & Co Hong Kong Limited	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Îles Caïmans							
Auster Capital Ltd	MB	30,00	30,00	30,00	30,00	MEE	MEE
Auster Fund Advisory Ltd	MB	30,00	30,00	30,00	30,00	MEE	MEE
Auster Holdings Ltd	MB	30,00	30,00	30,00	30,00	MEE	MEE
VC Acquisition Limited Partnership	Autre	-	-	100,00	100,00	-	IG
Inde							
Rothschild & Co India Private Limited	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Indonésie							
PT RothschildCo Advisory Indonesia	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Israël							
Rothschild & Co Israel B.V. – <i>Israel Branch</i>	GA	100,00	99,98	100,00	99,98	IG	IG
Italie							
Rothschild & Co Asset Management Europe SCS – <i>Milan Branch</i>	WAM	100,00	99,98	100,00	99,99	IG	IG
Rothschild & Co Italia S.p.A.	GA	100,00	99,98	100,00	99,98	IG	IG
Rothschild & Co Wealth Management Italy SIM SpA	WAM	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG

Noms des Sociétés	Activité	31/12/2021		31/12/2020		Méthode de consolidation ⁽¹⁾	
		% de contrôle du Groupe	% d'intérêt du Groupe	% de contrôle du Groupe	% d'intérêt du Groupe	31/12/2021	31/12/2020
Japon							
Rothschild & Co Japan Ltd	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Jersey							
Arena Plaza Jersey GP Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Luxembourg							
Centrum Jonquille S.à r.l.	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Centrum Narcisse S.à r.l.	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Elsinore I GP S.à r.l.	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
FA Mezzanine Investments Sàr	MB	-	-	100,00	100,00	-	IG
FACS C General Partner	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
FAMI GP S.à r.l.	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
FIN PO S.A., SICAR	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Five Arrows Credit Solutions C General Partner	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Five Arrows Managers SA	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Five Arrows Principal Investments International Feeder SCA SICAR	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Hermance Capital Management Sàrl	WAM	100,00	100,00	-	-	IG	-
HRA Investment SCSp	MB	84,62	84,20	84,62	84,20	IG	IG
Oberon GP S.à r.l.	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Oberon II GP S.à r.l.	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Oberon III GP S.à r.l.	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Oberon USA General Partner S.à r.l.	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Parallel GP S.à r.l.	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
PO Co Invest GP S.à r.l.	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
PO Invest 2 SA	MB	93,85	93,85	93,85	93,85	IG	IG
R Commodity Finance Fund General Partner	WAM	-	-	100,00	99,99	-	IG
Rothschild & Co Investment Managers S.A.	MB et WAM	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co Wealth Management (Europe) S.A. – (anciennement Pâris Bertrand (Europe))	WAM	100,00	100,00	-	-	IG	-
RPI Invest 2 SCSp	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
RPO GP S.à r.l.	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
RPO Invest 1 SCSp	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Malaisie							
RothschildCo Malaysia Sdn. Bhd.	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Mexique							
Rothschild & Co Mexico Holdings Limited	GA	-	-	100,00	100,00	-	IG
Rothschild & Co Mexico, S.A. de C.V.	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Monaco							
Rothschild & Co Asset Management Monaco – (anciennement Rothschild Martin Maurel Monaco Gestion)	WAM	99,30	99,25	99,30	99,25	IG	IG
Rothschild & Co Wealth Management Monaco – (anciennement Rothschild Martin Maurel Monaco)	WAM	99,97	99,95	99,97	99,95	IG	IG
Rothschild Martin Maurel SCS – Monaco branch	WAM	100,00	99,98	100,00	99,99	IG	IG
SCI VDP 2	WAM	100,00	71,27	100,00	71,27	IG	IG
SCPM VDP 1	WAM	71,00	70,98	71,00	70,98	IG	IG

Noms des Sociétés	Activité	31/12/2021		31/12/2020		Méthode de consolidation ⁽¹⁾	
		% de contrôle du Groupe	% d'intérêt du Groupe	% de contrôle du Groupe	% d'intérêt du Groupe	31/12/2021	31/12/2020
Pays-Bas							
Rothschild & Co CIS B.V.	GA	100,00	99,98	100,00	99,98	IG	IG
Rothschild & Co Continuation Finance B.V.	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co Europe B.V.	GA	100,00	99,98	100,00	99,98	IG	IG
Rothschild & Co Israel BV	GA	100,00	99,98	100,00	99,98	IG	IG
Pologne							
Rothschild & Co Polska sp. z o. o.	GA	100,00	99,98	100,00	99,98	IG	IG
Portugal							
Rothschild & Co Portugal Limitada	GA	100,00	99,98	100,00	99,98	IG	IG
Qatar							
Rothschild & Co Doha LLC	GA	100,00	99,98	100,00	99,98	IG	IG
Royaume-Uni							
Arrowpoint Advisory LLP	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Arrowpoint Advisory Services Limited	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Continuation Computers Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Five Arrows (Scotland) General Partner Limited	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Five Arrows Credit Solutions Co-Investments, LP	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Five Arrows Finance Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Five Arrows Holding UK Limited	MB	100,00	100,00	-	-	IG	-
Five Arrows Managers LLP	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
International Property Finance (Spain) Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Lanebridge Holdings Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Lanebridge Investment Management Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Marplace (Number 480) Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
N.M. Rothschild & Sons Limited	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
New Court Securities Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
O.C. Investments Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Redburn (Europe) Limited	GA	25,31	25,31	25,31	25,31	MEE	MEE
Risk Based Investment Solutions Limited	Autre	-	-	100,00	100,00	-	IG
Rothschild & Co Australia Holdings Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co Capital Markets Advisory Limited	GA	100,00	100,00	-	-	IG	-
Rothschild & Co Continuation Finance Holdings Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co Continuation Finance PLC	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co Continuation Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co Credit Management Limited	MB	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co Europe Partnership	GA	-	-	100,00	99,98	-	IG
Rothschild & Co Gold Limited	Autre	-	-	100,00	100,00	-	IG
Rothschild & Co Holdings Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co Wealth Management UK Limited	WAM	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG

Noms des Sociétés	Activité	31/12/2021		31/12/2020		Méthode de consolidation ⁽¹⁾	
		% de contrôle du Groupe	% d'intérêt du Groupe	% de contrôle du Groupe	% d'intérêt du Groupe	31/12/2021	31/12/2020
Second Continuation Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Shield MBCA Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Shield Trust Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Third New Court Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Walbrook Assets Limited	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Russie							
Rothschild & Co CIS B.V. – <i>Moscow Branch</i>	GA	100,00	99,98	100,00	99,98	IG	IG
Rothschild & Co CIS B.V. – <i>Moscow Representative Office</i>	GA	100,00	99,98	100,00	99,98	IG	IG
Singapour							
Rothschild & Co Singapore Limited	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Suède							
Rothschild & Co Nordic AB	GA	100,00	99,98	100,00	99,98	IG	IG
Suisse							
Holding Pâris Bertrand	WAM	100,00	100,00	-	-	IG	-
Pâris Bertrand Holding SA	WAM	100,00	100,00	-	-	IG	-
Rothschild & Co Bank AG	WAM	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co Continuation Holdings AG	Autre	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Rothschild & Co Global Advisory Switzerland AG	GA	100,00	100,00	100,00	100,00	IG	IG
Turquie							
Rothschild & Co Kurumsal Finansman Hizmetleri Limited Sirketi	GA	100,00	99,98	100,00	99,98	IG	IG

(1) IG : intégration globale. MEE : mise en équivalence.

(2) Certaines des filiales sont des sociétés en commandite simple (SCS). Le pourcentage d'intérêts figurant dans les comptes consolidés est calculé conformément aux dispositions statutaires applicables aux SCS sur la base du résultat social de chacune d'entre elles.

Note 38 Résultats, impôts et effectifs par territoire

En application de l'article L.511-45 II à V du Code monétaire et financier, cité dans la Note 37, le tableau ci-après fournit des informations sur le produit net bancaire, le résultat avant impôt, l'impôt sur les bénéfices et les effectifs pour l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2021.

Pays/région d'activité	Produit net bancaire (en millions d'euros)	Résultat avant impôt (en millions d'euros)	Impôt courant (en millions d'euros)	Impôt différé (en millions d'euros)	Effectifs
Royaume-Uni	849,4	248,1	(54,5)	8,3	1 102
France	715,9	287,4	(33,2)	(8,3)	1 317
Amérique du Nord	417,1	140,2	(35,6)	4,6	365
Autres pays d'Europe	328,5	100,3	(29,9)	1,4	482
Luxembourg	303,8	294,3	(3,3)	0,0	35
Asie-Pacifique et Amérique latine	134,7	31,4	(16,9)	3,8	219
Suisse	119,2	12,2	(5,2)	0,7	318
Îles Anglo-Normandes	18,9	3,6	(0,6)	0,0	41
Îles Caïmans ⁽¹⁾	-	1,7	-	-	-
Autres	38,6	11,7	(0,9)	(0,2)	62
Total avant éliminations intragroupes	2 926,1	1 130,9	(180,1)	10,3	3 941
Éliminations intragroupes	(1,1)	-	-	-	-
TOTAL	2 925,0	1 130,9	(180,1)	10,3	3 941

(1) Le Groupe détient uniquement des participations dans des sociétés associées dans les îles Caïmans. Dans les comptes consolidés, la part du Groupe dans le résultat après impôt des entreprises associées est présentée dans le résultat avant impôt dans le compte « Résultat net des sociétés mises en équivalence ». Les effectifs des entreprises associées ne sont pas présentés dans les comptes consolidés du Groupe. De plus amples informations sur les comptes des entreprises associées sont fournies dans la Note 7.

Les revenus et les résultats nets sont indiqués avant l'élimination des commissions, des produits et des charges d'intérêts intragroupes.

Les effectifs sont calculés en équivalent temps plein à la clôture et comprennent les stagiaires et les apprentis.

Le Groupe n'a pas perçu de subventions publiques sur l'exercice. Pour la France, le résultat avant impôts est indiqué avant le précipt versé aux associés-gérants français comptabilisé dans les participations ne donnant pas le contrôle (Note 32).

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Rothschild & Co SCA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Valorisation des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat

Risque identifié

Au 31 décembre 2021, le Groupe détient des instruments financiers catégorisés en niveau 2 et 3 selon la hiérarchie de juste valeur propre au référentiel IFRS. Ces instruments financiers sont présentés à la juste valeur par résultat à l'actif du bilan pour un montant de 1 040 millions d'euros (« Actifs financiers comptabilisés à la juste valeur »), ce qui représente 5,9% du total des actifs.

La juste valeur de ces actifs financiers, dont les prix de marché ne sont pas disponibles ou les paramètres de valorisation ne sont pas observables, est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation ou de modèles de valorisation internes et externes complexes et nécessite l'exercice du jugement.

Nous avons considéré que la valorisation des instruments financiers actifs en niveau 2 et 3 comptabilisés à la juste valeur par résultat constituait un point clef de l'audit des comptes consolidés en raison de l'exercice du jugement qu'elle requiert et de sa sensibilité aux hypothèses retenues.

Les informations sur la valorisation des instruments financiers, sont présentées en *note 1.4.5 – Informations sur la juste valeur des comptes consolidés*.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos travaux ont consisté à :

- prendre connaissance du dispositif de contrôle interne et de gouvernance mis en place par la direction afin d'identifier et de valoriser les actifs financiers en niveau 2 et 3 de la hiérarchie de juste valeur ;
- apprécier le bien-fondé de la méthodologie appliquée et la pertinence des paramètres et hypothèses retenus par le Groupe afin de déterminer les justes valeurs de ces actifs financiers ;
- tester sur la base de sondages les valorisations retenues par le Groupe pour ces actifs financiers en niveau 2 et 3.

Nous nous sommes assurés du caractère approprié des informations présentées dans les notes annexes.

Provisions pour litiges

Risque identifié

Au 31 décembre 2021, le Groupe comptabilise des provisions pour litiges d'un montant de 21 millions d'euros.

Le Groupe peut être engagé dans des procédures judiciaires ou encore recevoir des réclamations découlant de la conduite de ses affaires. À partir des informations disponibles et, le cas échéant, des conseils juridiques appropriés, des provisions sont constatées lorsqu'il est probable qu'un règlement sera nécessaire et qu'il est possible d'établir une estimation fiable de ce montant.

Nous avons considéré la détermination des provisions pour litiges comme un point clé de l'audit en raison du jugement important requis pour évaluer ces estimations. L'information sur les provisions pour litiges est présentée en *note 16 – Provisions* de l'annexe aux comptes consolidés.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos procédures ont consisté à prendre connaissance du dispositif de contrôle interne et de gouvernance mis en place par la direction afin d'identifier, d'évaluer et de mesurer les obligations potentielles découlant de procédures judiciaires ou encore de réclamations issues de la conduite des affaires du Groupe.

Pour les procédures judiciaires significatives, qui ont connu des développements notables ou qui sont apparues au cours de la période, nous avons :

- apprécié les faits et circonstances qui motivent l'existence de l'obligation et la nécessité de constater une provision ;
- interrogé les conseils juridiques internes et externes du Groupe ;
- effectué une analyse critique des hypothèses retenues et des jugements clés appliqués.

Pour les autres procédures, nous nous sommes assurés de l'absence de développement susceptible de remettre en cause l'appréciation de la direction quant au niveau de l'obligation et de la provision qui en résulte.

Nous nous sommes assurés du caractère approprié des informations présentées dans les notes annexes.

Reconnaissance des revenus pour les prestations de conseil et de services

Risque identifié

Au 31 décembre 2021, le Groupe enregistre des revenus nets pour les prestations de conseil et de services de 1 920 millions d'euros représentant 66% du produit net bancaire.

Les revenus sont constatés soit au cours de la période pendant laquelle le service est fourni, soit lorsqu'un acte important est terminé ou qu'un événement survient.

Nous avons considéré que la reconnaissance du revenu pour les prestations de conseil et de services constituait un point clé de l'audit eu égard à l'importance relative de ces commissions dans le compte de résultat du Groupe et parce que la comptabilisation de ces revenus requiert une analyse au cas par cas des conditions contractuelles.

L'information sur la comptabilisation des revenus des prestations de conseil et de services est présentée en note 1.3.2.13 – *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* et en note 26 – *Produits nets de commissions* des comptes consolidés.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos travaux ont consisté à :

- prendre connaissance du dispositif de contrôle interne mis en place au sein du Groupe ;
- tester sur la base de sondage la survenance des faits générateurs d'exigibilité contractuelle des commissions, ainsi que le correct rattachement desdits revenus à l'exercice comptable concerné.

Enfin, nous nous sommes assurés du caractère approprié des informations présentées dans les notes annexes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Gérant.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du Code de commerce figure dans le rapport de gestion du Groupe, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce Code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Gérant. S'agissant des comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Rothschild & Co SCA par l'assemblée générale du 29 septembre 2005 pour le cabinet KPMG et du 24 juin 2003 pour le cabinet Cailliau Dedouit et Associés SA.

Au 31 décembre 2021, le cabinet KPMG SA était dans la 17^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Cailliau Dedouit et Associés SA dans la 19^{ème} année, dont respectivement 17 et 19 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Gérant.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au Comité d'Audit

Nous remettons au Comité d'Audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 11 mars 2022

KPMG S.A.

Arnaud Bourdeille

Associé

Paris, le 11 mars 2022

Cailliau Dedouit et Associés S.A.

Sandrine Le Mao

Associée



Comptes annuels

8.1	Comptes annuels	280
8.1.1	Bilan	280
8.1.2	Compte de résultat	282
8.1.3	Annexe aux comptes annuels	282
8.2	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	292

8.1 Comptes annuels

8.1.1 Bilan

Actif

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2021		31/12/2020	
		Brut	Amortissements, dépréciations	Net	Net
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, marques et logiciels		267	258	9	9
Total immobilisations incorporelles		267	258	9	9
Immobilisations corporelles					
Terrains		3 170	-	3 170	3 170
Constructions		4 394	1 060	3 334	3 546
Autres immobilisations corporelles		811	248	563	353
Total immobilisations corporelles	1	8 375	1 308	7 067	7 069
Immobilisations financières					
Titres de participation	2	1 735 314	5 310	1 730 004	1 725 248
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	3	14 286	11 519	2 767	94 842
Prêts		1	-	1	1
Autres immobilisations financières		6	-	6	6
Total immobilisations financières		1 749 607	16 829	1 732 778	1 820 098
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		1 758 250	18 396	1 739 854	1 827 176
Actif circulant					
Créances	4	52 115	-	52 115	27 010
Valeurs mobilières de placement	5				
Actions propres		102 262	-	102 262	-
Autres titres		30 726	-	30 726	40 956
Disponibilités		350 426	-	350 426	328 446
Charges constatées d'avance		226	-	226	43
TOTAL ACTIF CIRCULANT		535 756	-	535 756	396 455
Écarts de conversion actif	6	-	-	-	8
TOTAL BILAN ACTIF		2 294 006	18 396	2 275 610	2 223 639

Passif

<i>En milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Capitaux propres			
Capital social		155 465	155 315
Primes d'émission, de fusion, d'apport		1 116 127	1 114 964
Réserves			
Réserve légale		15 532	15 524
Autres réserves		153 044	153 044
Report à nouveau		545 744	516 542
Résultat de l'exercice		140 078	84 497
Acompte sur dividendes		(77 043)	
Provisions réglementées		-	303
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	7	2 048 947	2 040 189
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques		12 881	11 347
Provisions pour charges		2 523	4 719
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	8	15 405	16 066
Dettes			
Dettes financières			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9	71	38
Emprunts et dettes financières divers	9	32	31
Dettes d'exploitation	10	38 189	22 900
Autres dettes	11	172 905	144 343
TOTAL DES DETTES		211 196	167 313
Écarts de conversion passif	6	63	72
TOTAL BILAN PASSIF		2 275 610	2 223 639

8.1.2 Compte de résultat

En milliers d'euros	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Opérations en revenus			
Opérations en revenus d'exploitation			
Produits d'exploitation	12	4 221	3 135
Charges d'exploitation	13	(27 032)	(24 538)
Résultat des opérations en revenus d'exploitation		(22 812)	(21 403)
Autres opérations en revenus			
Produits des titres de participation et des TIAP	14	153 957	121 926
Autres produits financiers	15	1 280	1 073
Résultat sur opérations de valeurs mobilières de placement	16	(4 796)	136
(Dotations)/reprises de provisions et dépréciations sur autres opérations en revenus	17	8	99
Charges financières	18	(377)	(1 465)
Résultat des autres opérations en revenus		150 072	121 769
Opérations faites en commun			
Perte supportée ou bénéfice transféré		-	-
Résultat courant avant impôt		127 260	100 366
Résultat des opérations en capital	19	10 389	(18 117)
Impôt sur les sociétés	20	2 429	2 249
RÉSULTAT NET		140 078	84 497

8.1.3 Annexe aux comptes annuels

8.1.3.1 Faits caractéristiques de l'exercice

R&Co a clôturé l'exercice 2021 avec un bénéfice net de 140,1 millions d'euros, à comparer avec un bénéfice net de 84,5 millions d'euros enregistré au cours de l'exercice précédent.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Société a perçu 153,8 millions d'euros de dividendes de la part de ses filiales françaises (Paris Orléans Holding Bancaire SAS (POHB) : 133,1 millions d'euros ; K Développement SAS : 8,3 millions d'euros ; Rothschild & Co Wealth & Asset Management SAS (ex Martin Maurel SA) : 9,6 millions d'euros ; Rothschild Martin Maurel SCS : 2,9 millions d'euros), contre 121,8 millions d'euros au cours de l'exercice précédent.

La priorité du Groupe R&Co depuis le début de la crise liée à la Covid-19 est la sécurité et le bien-être des collaborateurs et les besoins de ses clients. R&Co et ses filiales ont maintenu un système de travail à distance pour la grande majorité des collaborateurs sans impact majeur sur la productivité. Par ailleurs, le Groupe R&Co a engagé des actions visant à limiter les impacts défavorables de la crise Covid-19.

Dans ce contexte, l'impact global sur le chiffre d'affaires est non significatif. Les surcoûts liés à cette crise sanitaire (distanciation sociale et mesures d'hygiène renforcées), compensés par des économies (déplacements) n'impactent pas le résultat opérationnel significativement.

8.1.3.2 Faits postérieurs à la clôture

Aucun événement majeur n'est intervenu depuis la date de clôture jusqu'à la date d'arrêt des comptes.

8.1.3.3 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes ont été établis conformément aux dispositions de la législation française et aux pratiques comptables généralement admises en France, dans le respect des principes de prudence et d'indépendance des exercices, et sur les bases de continuité d'exploitation et de permanence des méthodes.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03, modifié par les règlements 2015-06 et 2016-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC).

Pour mieux rendre compte de l'activité de la Société, le compte de résultat est présenté selon le modèle dit « TIAP » recommandé par l'ANC, pour les entreprises à activité financière.

Les opérations en revenus sont scindées en deux : les opérations d'exploitation placées au début du compte de résultat et les autres opérations en revenus, essentiellement les opérations financières.

Le résultat courant correspond au résultat imputable aux activités ordinaires, c'est-à-dire celles qui recouvrent toutes les activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires, ainsi que les activités connexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités ordinaires.

Il comprend toutefois au niveau du résultat d'exploitation des produits et charges ayant un caractère exceptionnel résultant d'événements clairement distincts des activités ordinaires de l'entreprise et qui ne sont pas, en conséquence, censés se reproduire de manière fréquente ni régulière.

La partie opérations en capital regroupe les opérations sur les titres figurant dans les actifs immobilisés.

Les principales méthodes comptables appliquées sont, pour l'essentiel, les suivantes :

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties de la manière suivante :

	Durée	Méthode
Frais d'établissement	3 ans	linéaire
Progiciels	3 ans	linéaire
Constructions et immeubles	20 à 30 ans	linéaire
Agencements et installations générales	8 à 10 ans	linéaire
Matériel de transport	5 ans	linéaire
Matériel de bureau	3 ans	dégressif
Mobilier de bureau	10 ans	linéaire

Les immobilisations financières sont comptabilisées au coût historique d'acquisition. La conversion en euros de la valeur des titres acquis en devises est faite au cours du change à la date de la transaction. Les prêts et les créances en devises compris dans les immobilisations financières sont convertis au cours de clôture de l'exercice.

Les titres de participation et les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) figurent pour leur coût d'acquisition. Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition, une dépréciation est constituée.

La valeur d'inventaire des titres de participation et des TIAP est déterminée de la façon suivante :

- titres non cotés : à la valeur vénale obtenue soit par référence à la quote-part de la situation nette comptable ou réévaluée de la participation, soit par référence à une transaction récente sur le titre ;
- actions propres : moyenne des cours quotidiens du dernier mois de l'exercice ;
- titres cotés : moyenne des cours quotidiens du dernier mois de l'exercice ;
- fonds : une dépréciation est comptabilisée lorsque le coût d'acquisition ou les investissements cumulés dans le fonds sont supérieurs à la quote-part de situation nette réévaluée certifiée par les auditeurs des fonds ou à la valeur de rachat du produit telle que déterminée par l'émetteur. La part liée aux effets de change dans cette moins-value latente est comptabilisée distinctement de la dépréciation proprement dite, liée uniquement à l'évolution des participations sous-jacentes.

La valorisation du portefeuille au 31 décembre 2021 a été réalisée avec des méthodes stables par rapport à l'exercice précédent. Les dividendes sont enregistrés le mois de la décision de distribution.

En ce qui concerne les fonds professionnels de capital-investissement (FPCI), conformément aux pratiques de place, ne sont comptabilisées que les sommes effectivement appelées, les engagements non appelés étant enregistrés en hors-bilan.

En cas de cession de titres de participation, de TIAP ou de valeurs mobilières de placement, les titres les plus anciens d'une même société ou d'une même catégorie de valeurs sont réputés vendus les premiers (application de la règle PEPS – premier entré, premier sorti – ou FIFO).

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Les créances libellées en devises sont converties au cours de clôture de l'exercice.

Les valeurs mobilières de placement figurent pour leur coût d'acquisition. Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur coût d'acquisition, une dépréciation est constituée.

Les opérations en devises sont enregistrées au cours de la date de transaction. À la fin de l'exercice, les actifs, créances ou dettes sont convertis au cours de clôture.

8.1.3.4 Notes sur le bilan

Note 1 Immobilisations corporelles

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2021	Acquisitions/ augmentations	(Cessions)/ (sorties)/ (reclassements)	31/12/2021
Valeurs brutes	8 112	278	(15)	8 375
		(Augmentations)	Diminutions	
Dépréciations/amortissements	(1 043)	(281)	15	(1 308)
TOTAL	7 069	(2)	-	7 067

Note 2 Titres de participation

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2021	Acquisitions/ augmentations	(Cessions)/ (sorties)/ (reclassements)	Autres	31/12/2021
Valeurs brutes ⁽¹⁾	1 732 911	2 403	-		1 735 314
		(Augmentations)	Diminutions		
Dépréciations	(7 663)	(37)	2 368	22	(5 310)
TOTAL	1 725 248	2 366	2 368	22	1 730 004

(1) Les acquisitions/augmentations des titres de participation de l'exercice ont concerné principalement la filiale française Rothschild & Co Wealth & Asset Management SAS (ex : Martin Maurel SA)

Note 3 Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)

Sous cette rubrique figurent tous les titres du portefeuille dont la détention correspond à la stratégie d'investissement de la Société et ne pouvant entrer dans la rubrique « Titres de participation ».

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2021	Acquisitions/ augmentations	(Cessions)/ (sorties)	(Reclassements)	31/12/2021
Valeurs brutes	116 494	-	(623)	(101 585)	14 286
		(Augmentations)	Diminutions		
Dépréciations	(21 651)	(395)	10 527		(11 519)
TOTAL	94 842	(395)	9 904	(101 585)	2 767

Le portefeuille d'actions propres a été transféré du portefeuille des titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) vers le portefeuille de valeurs mobilières de placement (cf Note 5).

Les dépréciations comprennent une reprise de provision (Diminutions) sur les titres d'actions propres R&Co pour 9,9 millions d'euros.

La valeur estimative du portefeuille de TIAP s'élève au 31 décembre 2021 à 2,9 millions d'euros.

Note 4 Créances de l'actif circulant

<i>En milliers d'euros</i>	Montant total	< 1 an	Comprises entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Avances et comptes courants Groupe et associés (<i>cash pooling</i>)	114	114	-	-
Comptes courants liés au groupe d'intégration fiscale	31 236	31 236	-	-
Créances fiscales ⁽¹⁾	19 094	19 094	-	-
Autres créances de l'actif circulant	1 671	1 671	-	-
TOTAL	52 115	52 115	-	-

(1) Dont produits à recevoir : 0,6 million d'euros.

Note 5 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont composées de la façon suivante :

- d'actions propres d'un montant global de 102,3 millions d'euros.

Leur valeur d'inventaire au 31 décembre 2021 s'élève à 139,6 millions d'euros, laissant apparaître une plus-value latente de 37,4 millions d'euros.

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2021	Acquisitions/ augmentations	(Cessions)/ (sorties)	(Reclassements)	31/12/2021
Valeurs brutes	-	46 271	(45 593)	101 585	102 262
		(Augmentations)	Diminutions		
Dépréciations	-	-	-	-	-
TOTAL	-	46 271	(45 593)	101 585	102 262

Le portefeuille d'actions propres a été transféré du portefeuille des titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) vers le portefeuille de valeurs mobilières de placement (cf Note 3).

- de fonds communs de placement (FCP) ou placements de trésorerie à court terme d'un montant global de 30,7 millions d'euros.

Leur valeur d'inventaire au 31 décembre 2021 s'élève à 30,8 millions d'euros, laissant apparaître une plus-value latente de 0,1 millions d'euros :

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2021	Acquisitions/ augmentations	(Cessions)/ (sorties)	(Reclassements)	31/12/2021
Valeurs brutes	40 956	-	(10 230)		30 726
		(Augmentations)	Diminutions		
Dépréciations	-	-	-	-	-
TOTAL	40 956	-	(10 230)		30 726

Note 6 Écarts de conversion

Actif

- Sur comptes clients, d'un montant de 0 millier d'euros.

Passif

- Sur comptes courants, d'un montant de 63 milliers d'euros.

Note 7 Capitaux propres

<i>En milliers d'euros</i>	Capital	Primes d'émission, de fusion, d'apport	Réserve légale	Autres réserves	Report à nouveau	Provisions réglementées	Résultat de l'exercice	Totaux capitaux propres
Capitaux propres au 01/01/2021	155 315	1 114 964	15 524	153 044	516 542	303	84 497	2 040 189
Augmentation de capital	150	1 163	-	-	-	-	-	1 313
Affectation du résultat de l'exercice 31/12/2020	-	-	8	-	84 489	-	(84 497)	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	(55 287)	-	-	(55 287)
Reprise de provisions réglementées	-	-	-	-	-	(303)	-	(303)
Résultat de l'exercice 31/12/2021	-	-	-	-	-	-	140 078	140 078
Acompte sur dividendes	-	-	-	-	-	-	(77 043)	(77 043)
CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2021	155 465	1 116 127	15 532	153 044	545 744	-	63 035	2 048 947

Au 31 décembre 2021, le capital de la Société est composé de 77 732 512 actions de 2 euros de valeur nominale.

Détention par la Société de ses propres actions

Au 31 décembre 2021, R&Co détient 3 526 932 actions propres dont 450 actions affectées à un contrat de liquidité, contre 3 476 531 actions propres dont aucune action affectée à un contrat de liquidité au 31 Décembre 2020.

Note 8 Provisions pour risques et charges

<i>En milliers d'euros</i>	01/01/2021	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice (provision utilisée)	Reprise de l'exercice (provision non utilisée)	31/12/2021
Provisions pour risques	11 347	1 542	(8)	-	12 881
• Sur insuffisance de couverture de change	8	-	(8)	-	-
• Sur médailles du travail	-	186	-	-	186
• Sur titres	11 339	1 356	-	-	12 695
Provisions pour charges	4 719	654	(2 849)	-	2 523
TOTAL	16 066	2 196	(2 856)	-	15 405

La provision pour risques d'un montant de 12,7 millions d'euros est relative à la perte éventuelle liée à l'exercice de stock-options.

Note 9 Emprunts et dettes financières auprès des établissements de crédit

<i>En milliers d'euros</i>	Montant total	< 1 an	Compris entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Dépôts reçus	32	32	-	-
Découverts bancaires	71	71	-	-
TOTAL	103	103	-	-

Note 10 Dettes d'exploitation

<i>En milliers d'euros</i>	Montant total	< 1 an	Comprises entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Dettes fournisseurs ⁽¹⁾	6 628	6 628	-	-
Dettes fiscales et sociales ⁽²⁾	31 561	31 359	202	-
TOTAL	38 189	37 987	202	-

(1) Dont charges à payer : 6,6 millions d'euros.

(2) Dont charges à payer : 2,5 millions d'euros.

Note 11 Autres dettes

<i>En milliers d'euros</i>	Montant total	< 1 an	Comprises entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Avances et comptes courants Groupe et associés	172 861	172 861	-	-
Autres dettes	43	43	-	-
TOTAL	172 905	172 905	-	-

8.1.3.5 Notes sur le compte de résultat

R&Co a clôturé son exercice au 31 décembre 2021 avec un bénéfice net de 140,1 millions d'euros contre un résultat de 84,5 millions d'euros sur l'exercice précédent.

Le résultat de l'exercice au 31 décembre 2021 a bénéficié de la perception de dividendes sur titres de participations de filiales pour 153,8 millions d'euros contre 121,8 millions d'euros en 2020.

La Société affiche un résultat courant avant impôt positif de 127,3 millions d'euros sur l'exercice 2021, contre 100,4 millions d'euros sur l'exercice 2020.

Note 12 Produits d'exploitation

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Charges refacturées à des sociétés liées	3 127	2 827
Autres Reprises de provisions	303	-
Autres produits d'exploitation	791	308
TOTAL	4 221	3 135

Note 13 Charges d'exploitation

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Achats et charges externes	(18 650)	(17 943)
Impôts et taxes	(1 959)	(1 735)
Salaires et charges sociales	(5 019)	(3 721)
Dotations aux amortissements	(290)	(278)
Dotations aux provisions Médailles du travail	(186)	-
Autres charges	(929)	(861)
TOTAL	(27 032)	(24 538)

Note 14 Produits des titres de participation et des TIAP

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Dividendes sur titres de participation	153 779	121 825
Dividendes sur TIAP	178	101
TOTAL	153 957	121 926

Note 15 Autres produits financiers

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Produits d'intérêts de contrats à terme et de certificats de dépôt	145	148
Intérêts sur avances en compte courant accordées à des sociétés du Groupe	57	187
Gains de change	1 079	737
TOTAL	1 280	1 073

Note 16 Plus ou moins-values nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Plus-values sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 674	175
Moins-values sur cessions de valeurs mobilières de placement	(5 114)	(39)
Dotations aux dépréciations sur valeurs mobilières de placement	(1 356)	-
TOTAL	(4 796)	136

Les actions propres ont fait l'objet d'un transfert des TIAP vers les valeurs mobilières de placement.

Note 17 (Dotations)/Reprises de provisions et dépréciations sur autres opérations en revenus

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Dotations aux provisions pour risque de change	-	(7)
Reprise de provisions sur autres opérations en revenus	8	106
TOTAL	8	99

Note 18 Charges financières

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Intérêts sur emprunts moyen terme auprès des filiales	-	(168)
Intérêts sur emprunts moyen terme auprès de tiers	(175)	(407)
Autres intérêts	(154)	(112)
Pertes de change	(49)	(778)
TOTAL	(377)	(1 465)

Note 19 Résultat des opérations en capital

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Plus-values sur cessions de titres de participation et de TIAP	-	109
Moins-values sur cessions de titres de participation et de TIAP	(2 111)	(5 903)
Dotations aux dépréciations sur titres de participation et sur TIAP	(426)	(16 210)
Reprises sur dépréciations de titres de participation et de TIAP	12 912	3 882
Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations corporelles	15	4
TOTAL	10 389	(18 117)

Les actions propres ont fait l'objet d'un transfert des TIAP vers les valeurs mobilières de placement.

Note 20 Impôt sur les sociétés

R&Co est la société mère d'un groupe d'intégration fiscale comprenant les filiales suivantes :

- Paris Orléans Holding Bancaire SAS ;
- Concordia Holding SARL ;
- Financière Rabelais SAS ;
- K Développement SAS ;
- Rothschild & Co Wealth & Asset Management SAS (ex Martin Maurel SA) ;
- PO Fonds SAS ;
- PO Mezzanine SAS ;
- Verseau SAS.

Dans le cadre de l'intégration fiscale, chaque filiale intégrée détermine son résultat fiscal comme si elle était restée imposée séparément.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2021	31/12/2020
Total produit fiscal courant	2 429	2 249
TOTAL	2 429	2 249

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, R&Co a enregistré un produit net d'impôt de 2,4 millions d'euros.

8.1.3.6 Autres informations

A. Effectif

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, l'effectif moyen s'est élevé à 18 personnes, qui ont toutes le statut de cadre.

B. Indemnités de fin de carrière

Le calcul des indemnités de fin de carrière est effectué par un actuaire indépendant.

Compte tenu du cumul des droits individuels constatés au jour de l'étude, le passif social de l'entreprise, charges sociales incluses, est évalué à 122 258 €.

C. Rémunération des organes de direction

Au titre de leur fonction de mandataire social de R&Co pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, les membres du Conseil de surveillance ayant droit à une rémunération selon les modalités définies par le Conseil de surveillance se sont vus attribuer une rémunération de 876 milliers d'euros.

D. Consolidation

R&Co, société mère du Groupe, établit au 31 décembre 2021 des états financiers consolidés. Ses propres comptes sont consolidés dans ceux de Rothschild & Co Concordia, domiciliée 23 bis, avenue de Messine, 75008 Paris.

E. Engagements hors bilan

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Engagements donnés		
Cautions données et engagements divers	289	289
Engagements d'investir dans différents fonds	-	-
Engagements financiers (compléments de prix à verser sur achats d'actions)	510	4 470
TOTAL	799	4 759
Engagements reçus		
Lignes de crédit non utilisées	135 000	115 000
TOTAL	135 000	115 000

Engagements hors bilan dans le cadre de l'acquisition d'actions de préférence de la société MMI

R&Co a acquis en juillet 2015 et en mars 2016 auprès d'associés minoritaires, l'intégralité des actions de préférence b1, b2, b3 et b4 non encore détenues de la société MMI. MMI avait pour vocation d'associer des managers de la Société aux plus-values potentielles pouvant être réalisées par la Société dans le cadre de ses activités de capital investissement sur fonds propre lors de désinvestissements. Dans le cadre des accords passés avec ces minoritaires, la Société s'est engagée à verser à ces derniers des compléments de prix sur leurs actions cédées, dont le montant est estimé à 510 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

Engagements hors bilan dans le cadre des plans d'options de souscription ou d'achat d'actions (« Equity Schemes »)

Au 31 décembre 2021, les seules valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société sont les options de souscription ou d'achat d'actions attribuées par Rothschild & Co au bénéfice des salariés et dirigeants mandataires sociaux de la Société et de ses filiales.

Dans le cadre de la délégation de compétence consenties par les actionnaires de la Société au Gérant et des caractéristiques spécifiques de la Société, sept plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions (« Equity Schemes ») ont été mis en œuvre et sont toujours en vigueur au 31 décembre 2020, à savoir :

- le 11 octobre 2013 (l'« Equity Scheme 2013 ») ;
- le 9 décembre 2015 (l'« Equity Scheme 2015 ») ;
- le 13 décembre 2017 (l'« Equity Scheme 2017 ») ;
- le 20 juin 2018 (l'« Equity Scheme 2018 ») ; et
- le 11 octobre 2019 (les « 2019 Existing Partners Scheme » et « 2019 New Partners Scheme »)
- le 11 octobre 2021 (l'« Equity Scheme 2021 »).

Les principales caractéristiques du plan sont reprises dans la Section 3.2.3, paragraphe « Plans d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions (« Equity Schemes ») » du rapport annuel 2021 en reprenant :

- les participants ;
- le prix ainsi que les autres conditions fixées pour promouvoir la performance à long terme du Groupe.

Situation au 31 décembre 2021

Les informations relatives aux plans d'options toujours en vigueur au 31 décembre 2021 sont indiquées dans le tableau ci-après.

		Date d'autorisation par l'Assemblée Générale	Date d'attribution par le Gérant	Nombre total d'options de souscription ou d'achat attribués	Nombre de bénéficiaires	% du capital à la date d'attribution	Soumission au respect de conditions de performance	Point de départ d'exercice des options	Date d'expiration	Prix de souscription ou d'achat (en euros)	Nombre total d'options exercées	Nombre total d'options annulées	Nombre total d'options restantes
2013 Equity Scheme	Options 2013-1	26 sept. 2013	11 oct. 2013	780 000	57	1,10%	Non	30 nov. 2016	11 oct. 2023	17,50	487 500	20 000	272 500
	Options 2013-2	26 sept. 2013	11 oct. 2013	780 000	57	1,10%	Non	11 oct. 2017	11 oct. 2023	18,00	467 500	20 000	292 500
	Options 2013-3	26 sept. 2013	11 oct. 2013	780 000	57	1,10%	Non	11 oct. 2018	11 oct. 2023	19,00	382 500	30 000	367 500
	Options 2013-4	26 sept. 2013	11 oct. 2013	780 000	57	1,10%	Non	11 oct. 2019	11 oct. 2023	20,00	272 500	30 000	477 500
2015 Equity Scheme	Options 2015-1	26 sept. 2013	9 déc. 2015	115 000	10	0,16%	Non	11 oct. 2018	9 déc. 2025	23,62	75 000	10 000	30 000
	Options 2015-2	26 sept. 2013	9 déc. 2015	115 000	10	0,16%	Non	11 oct. 2019	9 déc. 2025	24,12	50 000	10 000	55 000
	Options 2015-3	26 sept. 2013	9 déc. 2015	115 000	10	0,16%	Non	11 oct. 2020	9 déc. 2025	25,12	40 000	10 000	65 000
	Options 2015-4	26 sept. 2013	9 déc. 2015	115 000	10	0,16%	Non	11 oct. 2021	9 déc. 2025	26,12	40 000	10 000	65 000
2017 Equity Scheme	Options 2017-1	29 sept. 2016	13 déc. 2017	277 500	20	0,36%	Oui	11 oct. 2020	13 déc. 2027	31,56	87 500	15 000	175 000
	Options 2017-2	29 sept. 2016	13 déc. 2017	277 500	20	0,36%	Oui	11 oct. 2021	13 déc. 2027	32,06	46 500	15 000	216 000
	Options 2017-3	29 sept. 2016	13 déc. 2017	277 500	20	0,36%	Oui	11 oct. 2022	13 déc. 2027	33,06	-	15 000	262 500
	Options 2017-4	29 sept. 2016	13 déc. 2017	277 500	20	0,36%	Oui	11 oct. 2023	13 déc. 2027	34,06	-	15 000	262 500
2018 Equity Scheme	Options 2018-1	17 mai 2018	20 juin 2018	20 000	1	0,02%	Oui	11 oct. 2020	13 déc. 2027	31,56	-	-	20 000
	Options 2018-2	17 mai 2018	20 juin 2018	20 000	1	0,02%	Oui	11 oct. 2021	13 déc. 2027	32,06	-	-	20 000
	Options 2018-3	17 mai 2018	20 juin 2018	20 000	1	0,02%	Oui	11 oct. 2022	13 déc. 2027	33,06	-	-	20 000
	Options 2018-4	17 mai 2018	20 juin 2018	20 000	1	0,02%	Oui	11 oct. 2023	13 déc. 2027	34,06	-	-	20 000
2019 Existing Partners Scheme	Options EP 2019-1	17 mai 2018	11 oct. 2019	207 500	49	0,27%	Oui	11 oct. 2020	11 oct. 2023	26,10	70 000	5 000	132 500
	Options EP 2019-2	17 mai 2018	11 oct. 2019	207 500	49	0,27%	Oui	11 oct. 2020	11 oct. 2023	27,10	70 000	5 000	132 500
	Options EP 2019-3	17 mai 2018	11 oct. 2019	207 500	49	0,27%	Oui	11 oct. 2021	11 oct. 2023	29,10	50 000	5 000	152 500
	Options EP 2019-4	17 mai 2018	11 oct. 2019	207 500	49	0,27%	Oui	11 oct. 2022	11 oct. 2023	31,10	-	5 000	202 500
2019 New Partners Scheme	Options NP 2019-1	17 mai 2018	11 oct. 2019	80 000	6	0,10%	Oui	11 oct. 2022	11 oct. 2029	26,10	-	-	80 000
	Options NP 2019-2	17 mai 2018	11 oct. 2019	80 000	6	0,10%	Oui	11 oct. 2023	11 oct. 2029	26,60	-	-	80 000
	Options NP 2019-3	17 mai 2018	11 oct. 2019	80 000	6	0,10%	Oui	11 oct. 2024	11 oct. 2029	27,60	-	-	80 000
	Options NP 2019-4	17 mai 2018	11 oct. 2019	80 000	6	0,10%	Oui	11 oct. 2025	11 oct. 2029	28,60	-	-	80 000
2021 Equity Scheme	Options 2021-1	20 mai 2021	11 oct. 2021	137 500	14	0,17%	Oui	11 oct. 2022	11 oct. 2025	39,45	-	-	137 500
	Options 2021-2	20 mai 2021	11 oct. 2021	137 500	14	0,17%	Oui	11 oct. 2022	11 oct. 2025	39,95	-	-	137 500
	Options 2021-3	20 mai 2021	11 oct. 2021	137 500	14	0,17%	Oui	11 oct. 2023	11 oct. 2025	40,95	-	-	137 500
	Options 2021-4	20 mai 2021	11 oct. 2021	137 500	14	0,17%	Oui	11 oct. 2024	11 oct. 2025	41,95	-	-	137 500
TOTAL			6 470 000		8,72%					2 139 000	220 000	4 111 000	

Au 31 décembre 2021, 2 473 500 options étaient toujours en circulation et exerçables selon les termes et conditions des *Equity Schemes*.
Le montant des passifs relatifs aux *Equity Schemes* enregistrés au bilan figure dans la note 8 des présentes annexes.

F. Tableau des filiales et participations

Sociétés ou groupes de sociétés <i>En millions d'euros</i>	Capital	Primes d'apport et d'émission, réserves et report à nouveau hors résultat de l'exercice	Quote-part de capital détenue	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consenties par la Société et non encore remboursés	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Société au cours de l'exercice
				Brute	Nette				
A. Filiales (50% au moins du capital détenu par la Société)									
Paris Orléans Holding Bancaire SAS (Paris) ⁽²⁾⁽⁴⁾	729,6	514,2	100%	1 335,5	1 335,5	17,3	-	182,9	133,0
K Développement (Paris) SAS ⁽²⁾⁽⁴⁾	99,0	102,0	100%	104,2	104,2	0,2	-	19,4	8,3
Francarep Inc. (États-Unis) ⁽²⁾⁽⁴⁾	-	3,2	100%	2,6	2,4	-	-	-	-
Cavour SASU (Paris) ⁽²⁾⁽⁴⁾	0,06	(0,01)	100%	0,1	0,03	-	-	(0,02)	-
Verdi SASU (Paris) ⁽²⁾⁽⁴⁾	0,07	(0,02)	100%	0,13	0,06	-	-	0,02	-
Aida SASU (Paris) ⁽²⁾⁽⁴⁾	0,3	-	100%	0,52	0,28	0,1	-	(0,02)	-
Rothschild & Co Wealth & Asset Management SAS (ex Martin Maurel SA) ⁽²⁾⁽⁴⁾	51,2	139,6	100%	224,6	224,6	8,4	-	22,8	9,6
B. Participations (5 à 50% du capital détenu par la Société)									
Rothschild Martin Maurel SCS ⁽²⁾⁽⁴⁾	35,0	236,9	9,10%	55,2	55,2	-	-	147,0	2,9
Finatis SA (Paris) ⁽¹⁾⁽³⁾⁽⁴⁾⁽⁵⁾	85,0	(357)	5,00%	12,3	7,0	-	31,9	(492,0)	-

(1) Chiffres consolidés.

(2) Clôture au 31 décembre 2021 (Taux utilisé : 1 euro = 1,13495 dollar US).

(3) Réserves et résultat – part du Groupe.

(4) R&Co n'a accordé aucune caution ou aucun aval à cette société.

(5) Clôture au 31 décembre 2020.

8.2 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Rothschild & Co SCA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'Audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et, notamment, nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dépréciation des titres de participation et des titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)

Risque identifié

Au 31 décembre 2021, la Société détient 1 733 millions d'euros de titres de participation et de titres immobilisés qui représentent 76% du montant total de l'actif.

La valeur d'inventaire de ces titres de participation et de ces titres immobilisés de l'activité de portefeuille est déterminée par la direction en ayant recours, en fonction de la disponibilité des données, à des cours de cotation, des quotes-parts de situation nette comptable ou réévaluée ou encore des références à des transactions récentes.

Lorsque la valeur d'inventaire ainsi déterminée est inférieure au coût d'acquisition de ces titres, une dépréciation est constituée.

La méthodologie et les hypothèses retenues pour évaluer la valeur d'inventaire des titres de participation et des titres immobilisés de l'activité de portefeuille nécessitant l'exercice du jugement, et eu égard à l'importance relative du montant de ces titres dans le bilan de la Société, nous avons considéré que la détermination des dépréciations des titres de participation et des titres immobilisés de l'activité de portefeuille est un point clé de l'audit des comptes annuels de la Société.

Le paragraphe III « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe précise les modalités de constitution des dépréciations destinées à couvrir le risque de baisse de valeur des titres de participation et des titres immobilisés de l'activité de portefeuille.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos travaux ont consisté à :

- prendre connaissance du dispositif de contrôle interne et de gouvernance mis en place par la direction afin de mesurer la valeur d'inventaire des titres de participation et des titres immobilisés de l'activité de portefeuille ;
- examiner le bien-fondé des méthodologies appliquées et la pertinence des paramètres et hypothèses retenus par la Société afin de déterminer les valeurs d'inventaire de ces titres ; et
- tester sur la base de sondages les valeurs d'inventaire retenues par la Société pour ces titres et la correcte application des méthodes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre Société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n°2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Gérant

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Rothschild & Co par l'assemblée générale du 29 septembre 2005 pour le cabinet KPMG et celle du 24 juin 2003 pour le cabinet Cailliau Dedouit et Associés.

Au 31 décembre 2021, le cabinet KPMG était dans la 17^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Cailliau Dedouit et Associés dans la 19^{ème} année, dont respectivement 17 années et 19 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'Audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'Audit

Nous remettons au Comité d'Audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'Audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'Audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'Audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 11 mars 2022

KPMG S.A.

Arnaud Bourdeille

Associé

Paris, le 11 mars 2022,

Cailliau Dedouit et Associés S.A.

Sandrine Le Mao

Associée

Informations générales

Abréviations et glossaire	298
Attestation des personnes responsables du rapport financier annuel	302
Personnes responsables du rapport financier annuel	302
Attestation des personnes responsables du rapport financier annuel	302
Autres informations	302
Personnes responsables du contrôle des comptes	302
Contenu du présent rapport	302
À propos de Rothschild & Co	302

Abréviations et glossaire

Terme	Définition
ABC	Anti-corruption - <i>Anti-bribery and corruption</i>
ABE	Autorité Bancaire Européenne
ACPR	Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
AD	<i>Assistant director</i>
AM	Gestion d'actifs – <i>Asset management</i>
AMF	Autorité des Marchés Financiers
AML	Lutte anti-blanchiment – <i>Anti-money laundering</i>
Assemblée Générale	Assemblée générale des actionnaires de Rothschild & Co SCA
Associés Commandités	Rothschild & Co Gestion et Rothschild & Co Commandité, associés commandités de Rothschild & Co SCA
AuM	Actifs sous gestion – <i>Assets under management</i>
BPA	Bénéfice par action
Catégorie 1/2/3/4/5	Classement interne du risque de crédit, expliqué au paragraphe 4.2.1 des Comptes Consolidés 2021
CCC	Comité dédié au crédit des entreprises - <i>Corporate Credit Committee</i>
CET 1	<i>Common Equity Tier 1</i>
CFO	<i>Cash-flow</i> opérationnel
Commissaires aux comptes	KPMG SA et Cailliau Dedouit et Associés SA, commissaires aux comptes de Rothschild & Co SCA
Conseil de Surveillance	Conseil de surveillance de Rothschild & Co SCA
CO ₂	Dioxyde de carbone
CO ₂ eq	L'équivalent dioxyde de carbone est une unité de mesure utilisée pour comparer les émissions des différents gaz à effet de serre sur la base de leur potentiel de contribution au réchauffement climatique
Crédit/prêt Lombard	Crédit garanti par un nantissement de portefeuille de titres
CRD	Version amendée de la Directive 2013/36/UE concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle (Directive sur les exigences de fonds propres ou « CRD »)
CRD 5/CRD V	Directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 modifiant la directive 2013/36/UE en ce qui concerne les entités exemptées, les compagnies financières holding, les compagnies financières holding mixtes, la rémunération, les mesures et pouvoirs de surveillance et les mesures de conservation des fonds propres
CRR	Version amendée du Règlement (UE) No 575/2013 concernant les exigences prudentielles (Règlement sur les exigences de fonds propres ou « CRR »)
CTF	Lutte contre le financement du terrorisme - <i>Counter-terrorist financing</i>
D&I	Diversité et inclusion - <i>Diversity and inclusion</i>
DCF	Flux de trésorerie actualisés – <i>Discounted cash flow</i>
EAD	Exposition au moment du défaut – <i>Exposure at default</i> (IFRS 9)
ECL	Pertes de crédit attendues – <i>Expected credit loss</i> (IFRS 9), qui peuvent être évaluées soit pour les 12 mois à venir (12m ECL) soit à maturité (<i>lifetime ECL</i>)
Émissions, données des sites	Méthode fondée sur les données locales qui reflètent l'intensité moyenne des émissions des réseaux sur lesquels la consommation d'énergie a lieu (en utilisant principalement des données sur les facteurs d'émission moyens des réseaux en fonction de leur géolocalisation)
Émissions, données du marché	Méthode fondée sur les données de marché qui reflètent les émissions émanant des différentes sources d'électricité que les entreprises ont volontairement choisi et certifié (sauf en cas d'absence de choix)
Émissions, scope 1	Émissions directes de gaz à effet de serre, provenant de sources détenues ou contrôlées, comme défini dans le <i>GHG Protocol Corporate Standard</i>
Émissions, scope 2	Émissions indirectes de gaz à effet de serre, résultant de l'importation ou de l'exportation d'énergie, comme défini dans le <i>GHG Protocol Corporate Standard</i>
Émissions, scope 3	Autres émissions indirectes de gaz à effet de serre (hors celles du scope 2) résultant de l'ensemble de la chaîne de valeur de la société évaluée, comme défini dans le <i>GHG Protocol Corporate Standard</i>

Terme	Définition
EPI	Équipement de protection individuelle
EQS	Plan d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions - <i>Equity Scheme</i>
ESEF	<i>European Single Electronic Format</i>
ESG	Environnement, social et gouvernance
Étape 1/2/3	Évaluation de la qualité de crédit (IFRS 9)
ETP	Équivalent temps plein
EVE	Valeur économique des fonds propres – <i>Economic value of equity</i>
FACP	Five Arrows Capital Partners
FACS	Five Arrows Credit Solutions
FADL	Five Arrows Direct Lending
FAPEP	Five Arrows Private Equity Program
FAPI	Five Arrows Private Investments
FASO	Five Arrows Secondary Opportunities
FIFO/PEPS	Premier entré, premier sorti – <i>First-in, first-out</i>
FINREP	Reporting réglementaire basé sur les normes comptables IFRS (<i>FINancial REPorting</i>)
Fonds Overseas	N. M. Rothschild & Sons Limited <i>overseas pension fund</i>
Fonds Suisse	Rothschild & Co Bank AG Zurich <i>pension funds</i>
Fonds UK	N. M. Rothschild & Sons Limited <i>pension fund</i>
Fonds US	Plan de retraite à prestations définies maintenu par Rothschild & Co North America Inc.
FVOCI	Juste valeur par capitaux propres – <i>Fair value through other comprehensive income</i>
FVTPL	Juste valeur par résultat – <i>Fair value through profit or loss</i>
GA	Activité de Conseil financier (<i>Global Advisory</i>)
GCC	Comité de Crédit du Groupe - <i>Group Credit Committee</i>
GCCF	Comité de Crédit du Groupe - France - <i>Group Credit Committee - France</i>
GEC	Comité Exécutif du Groupe – <i>Group Executive Committee</i>
Gérant	Rothschild & Co Gestion SAS
GES	Gaz à effet de serre
Groupe	Rothschild & Co SCA et ses filiales consolidées
Group ALCO	Comité de Gestion Actif-Passif du Groupe – <i>Group Asset and Liabilities Committee</i>
GW	Gigawatt
IBOR	Taux interbancaire offert – <i>Interbank offered rate</i>
ICAAP	Processus internes d'évaluation de l'adéquation des fonds propres - <i>Internal capital adequacy assessment process</i>
ICP	Prix interne du carbone – <i>Internal carbon price</i>
IFRS	<i>International Financial Reporting Standards</i>
IR	Investissement responsable
IRRBB	Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille bancaire – <i>Interest rate risk in the banking book</i>
ISR	Investissement socialement responsable
LBO	Achat à effet de levier – <i>Leveraged buy-out</i>
LCR	<i>Liquidity coverage ratio</i>
LGBT	Lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queer etc.
LGD	Pertes en cas de défaut – <i>Loss given default (IFRS 9)</i>
LIBOR	<i>London interbank offered rate</i>
LTV	<i>Loan to value</i> . Ce ratio représente le montant d'un emprunt sur la valeur du bien acquis grâce à cet emprunt et/ou de l'actif donné en garantie de l'emprunt
M&A	Fusions-acquisitions – <i>Mergers and acquisitions</i>
MB	Activité de Merchant Banking (Capital-investissement et dette privée)
MCI	Multiple du capital investi
MMI	Messine Managers Investments SAS

Informations générales

Abréviations et glossaire

Terme	Définition
MWh	Mégawatt-heure
NAV	Valeur nette des actifs – <i>Net asset value</i>
NCI	Instruments financiers autres qu'en numéraire – <i>Non-cash instrument</i>
Ncol	Participation sans contrôle – <i>Non-controlling interest</i>
NII	Produit net d'intérêt – <i>Net interest income</i>
Niveau 1/2/3	Hiérarchie des justes valeurs d'après IFRS 13, expliquée dans le paragraphe 4.5.1 des Comptes Consolidés 2021
NMR	N. M. Rothschild & Sons Limited
NSFR	<i>Net Stable Funding Ratio</i>
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economiques
OCI	Autres éléments du résultat global – <i>Other comprehensive income</i>
ODD	Objectifs de Développement Durable, comme définis par les Nations Unies
OIT	Organisation Internationale du Travail
ONG	Organisation non gouvernementale
OPA	Offre publique d'achat
OTC	<i>Over the counter</i>
pb	Point de base
PCCC	Comité dédié au crédit à la clientèle de la Banque privée – <i>Private Client Credit Committee</i>
PCL	<i>Private client lending</i>
PD	Probabilité de défaut (IFRS 9)
PER	Ratio cours/bénéfices nets – <i>Price/earnings ratio</i>
POCI	Actifs financiers dépréciés dès leur acquisition ou leur création (IFRS 9) – <i>Purchased or originated credit-impaired</i>
POHB	Paris Orléans Holding Bancaire SAS
R&Co	Rothschild & Co SCA
R&CoBI	Rothschild & Co Bank International Limited
R&CoBZ	Rothschild & Co Bank AG Zurich
R&CoCL	Rothschild & Co Continuation Limited
R&Co Gestion	Rothschild & Co Gestion SAS
R&Co PO	Rothschild & Co Private Opportunities
RAC	Capital ajusté aux risques – <i>Risk adjusted capital</i>
RAI	Résultat avant impôt
RCSAS	Rothschild & Co Concordia SAS
Revenus	Produit net bancaire
RH	Ressources humaines
RMM	Rothschild Martin Maurel SCS
RNPG	Résultat net – part du Groupe
RORAC	<i>Return on risk adjusted capital</i>
ROU	Actif au titre du droit d'utilisation (IFRS 16) – <i>Right of use asset</i>
ROTE	Retour sur fonds propres tangibles – <i>Return on tangible equity</i>
SA	Société anonyme
SARL	Société à responsabilité limitée
SAS	Société par actions simplifiée
SASU	Société par actions simplifiée unipersonnelle
SC	Société civile
SCA	Société en commandite par actions
SCS	Société en commandite simple
SFDR	<i>Sustainable Finance Disclosure Regulation</i>
SICR	Augmentation significative du risque de crédit (IFRS 9) – <i>Significant increase in credit risk</i>
SNC	Société en nom collectif

Terme	Définition
Société	Rothschild & Co SCA
SPPI	Seulement paiement de principal et d'intérêts (IFRS 9) - <i>Solely payment of principal and interest</i>
TCFD	<i>Taskforce on Climate-Related Financial Disclosure</i>
tCO ₂ eq	Tonnes d'équivalent dioxyde de carbone
TIAP	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille
UGT	Unité génératrice de trésorerie
UNPRI	<i>United Nations Principles for Responsible Investment</i>
USUP	Plastique à usage unique non nécessaire - <i>Unnecessary single-use plastics</i>
VC	Vidéo conférence
WAM	Activité de Banque privée et Gestion d'actifs (<i>Wealth and Asset Management</i>)
WM	Banque privée (<i>Wealth management</i>)
WTT	<i>Well to tank</i> : émissions associées en amont, par exemple, lors de l'extraction, la production et le transport de carburants avant la phase de combustion

Informations générales

Attestation des personnes responsables du rapport financier annuel

Attestation des personnes responsables du rapport financier annuel

Personnes responsables du rapport financier annuel

Rothschild & Co Gestion SAS

Gérant

Mark Crump

Directeur Financier et Directeur des Opérations du Groupe

Attestation des personnes responsables du rapport financier annuel

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion inclus dans le présent rapport présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Paris, le 29 mars 2022

Rothschild & Co Gestion SAS

Gérant
Représenté par Alexandre de Rothschild,
Président Exécutif

Mark Crump

Directeur Financier et
Directeur des Opérations du Groupe

Autres informations

Personnes responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes

Cailliau Dedouit et Associés SA

Représentée par Mme Sandrine Le Mao
19, rue Clément-Marot
75008 Paris, France

Date de première nomination : 24 juin 2003
Date du dernier renouvellement : 28 septembre 2017
Échéance du mandat : Assemblée Générale statuant
sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

KPMG SA

Représentée par M. Arnaud Bourdeille
Tour Eqho - 2, avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex, France

Date de première nomination : 29 septembre 2005
Date du dernier renouvellement : 28 septembre 2017
Échéance du mandat : Assemblée Générale statuant
sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Les informations relatives aux honoraires versés aux Commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 sont présentées dans la Note 34 des Comptes Consolidés 2021.

Contenu du présent rapport

Le présent rapport comprend : (i) les éléments du rapport financier annuel visés au I de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier ainsi qu'à l'article 222-3 du Règlement Général de l'AMF, (ii) le rapport de gestion présenté à l'Assemblée Générale du 19 mai 2022 (qui est composé des chapitres 1 à 5 du présent rapport ⁽¹⁾) et (iii) le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi conformément aux articles L.226-10-1 et L.22-10-78 du Code de commerce et annexé au rapport de gestion (qui figure au chapitre 6 du présent rapport).

À propos de Rothschild & Co

Rothschild & Co est un groupe indépendant, contrôlé par des actionnaires familiaux, au cœur des marchés financiers mondiaux depuis plus de 200 ans. Avec près de 3 800 spécialistes des services financiers sur le terrain dans plus de 40 pays, le réseau international de professionnels de Rothschild & Co propose une vision pertinente et à long terme à nos clients dans le Conseil financier, la Banque privée et Gestion d'actifs et le Merchant Banking.

Rothschild & Co est une société en commandite par actions (SCA) de droit français, cotée sur Euronext à Paris, Compartiment A, au capital de 155 465 024 euros, inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 302 519 228. Siège social : 23 bis, avenue de Messine, 75008 Paris, France.

(1) À l'exclusion de la Section 2.6 figurant au chapitre 2 du présent rapport qui a été ajoutée au rapport de gestion postérieurement à la date à laquelle il a été arrêté.



Réalisation : **côté**corp.

Tél. : +33 (0)1 55 32 29 74

